VIe PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

1986 - 1990

PRESENTATION DU VIe PLAN A L'ASSEMBLEE NATIONALE

MESSAGE

DU CHEF DE L'ETAT A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés.

Il y a quelques semaines, dans ce bel hémicycle destiné aux élus du peuple que vous êtes, je vous présen- les grandes lignes du budget national pour l'exercice 1986-1987. Avec un égal plaisir, je viens aujourd'hui présenter les grandes orientations de notre VIe Plan quinquennal soumis à l'examen de votre présente session ordinaire.

Auparavant, il me plaît de remercier sincèrement le Président de l'Assemblée Nationale pour les souhaits bienvenue qu'il m'a adressés, en votre nom à tous. J'ai été particulièrement sensible à ces souhaits ainsi qu'aux os aimables et réconfortants par lesquels il m'a renouvelé votre attachement à ma personne et votre soutien à la politique du Renouveau National. A vous tous j'adresse, en retour, mes sincères remerciements.

Mesdames, Messieurs les Députés.

Notre plan de développement économique, social et culturel est, vous le savez, le cadre indicatif dans el l'action du Gouvernement est appelée à s'exercer pour une période de cinq ans. Mais avant d'aborder nos pectives de développement pour les cinq prochaines années, il me semble utile de vous donner ici, un bref çu des résultats obtenus au cours de notre cinquième plan arrivé à son terme.

Au cours du cinquième plan, conçu et exécuté dans un environnement difficile où la plupart des économies pays d'Afrique et du monde ont connu des perturbations profondes, notre économie est demeurée dans emble assez satisfaisante. Nous avons en effet, maintenu un taux de croissance moyen de plus de 7 % par an ermes réels, ce qui équivaut à une augmentation de 3,80 % du revenu réel par habitant.

Cette performance, conforme à nos prévisions, a été essentiellement le fait de l'activité des secteurs secon- e et tertiaire. Grâce en effet à l'apport des industries extractives, le secteur secondaire a donné à l'économie rounaise une réelle impulsion au cours du cinquième plan. Cet essor a également permis de redynamiser les rentes structures chargées de l'encadrement des petites et moyennes entreprises.

Par contre, le secteur agro-pastoral fortement affecté par les effets combinés de la sécheresse et des uations des cours internationaux de nos produits, n'a pu atteindre les résultats escomptés.

Cependant, on peut se féliciter de la bonne tenue des cultures vivrières. Ces cultures couvrent aujourd'hui de 90% de la demande nationale, permettant ainsi non seulement de compenser la relative stagnation des res d'exportation mais aussi d'assurer notre autosuffisance alimentaire.

S'agissant des productions animales et halieutiques, elles ont permis d'atteindre une consommation nale de près de 32 kg d'équivalent-viande par habitant contre 36 kg prévus.

En matière d'énergie, des efforts considérables ont été déployés pour accélérer l'électrification du pays omouvoir l'utilisation de l'énergie électrique. Le taux d'accès à l'électricité est ainsi passé de 7 % à 11 % à n du cinquième plan.

Malgré des coûts de réalisation en constante augmentation, les infrastructures de communication ont béné- d'investissements importants, illustrant ainsi notre ambition maintes fois affirmée de doter notre pays d'un u de communications des plus vastes, afin de traduire progressivement dans les faits notre option fondamen- d'intégration nationale.

Dans ce sens, plus de 900 km de routes ont été achevés établissant des liaisons praticables en toutes saisons nos principales métropoles et permettant ainsi l'accès aux zones frontalières et aux régions demeureés jus- là enclavées.

De même, dans les domaines portuaire et aéroportuaire, d'énormes efforts ont-ils été faits. D'une part d'impor- aménagements ont permis d'accroître les capacités du port de Douala et de l'autre, des études ont été es pour la création de ports en eau profonde à Grand Batanga au sud de Kribi et à Cap-Limboh.

Dans le domaine ferroviaire, la poursuite des travaux de rectification de la voie ferrée aura permis d'aug- ter la capacité du transcamerounais et de réduire le temps de parcours sur nos lignes.

Sur le plan social, la santé des Camerounais est demeurée une constante préoccupation du Gouvernement. s améliorations sensibles ont été enregistrées dans ce domaine, se traduisant notamment par l'augmentation de pérance de vie de 50 à 52 ans et par la baisse du taux de mortalité infantile de 117 pour mille à 105 pour mille.

L'éducation de nos enfants également, priorité des priorités, a requis comme toujours d'importants investements. Mais face à la croissance rapide des effectifs dans ce secteur, nous avons encore d'énormes efforts à sentir, en vue d'assurer une couverture scolaire la plus satisfaisante possible.

Enfin, en matière d'information et de culture, le cinquième plan a été marqué par l'extension du réseau ional de radio-diffusion et à la satisfaction de tous, par l'avènement de la télévision nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Voilà, à très grands traits le bilan de notre cinquième plan quinquennal de développement. Ce bilan comme is pouvez le constater, est globalement positif. On peut même affirmer, sans céder hâtivement à l'autosatisfaction, au regard de la conjoncture difficile dans laquelle il a été éxécuté, nous avons largement gagné nos paris. ais en dépit des acquis positifs et des satisfactions légitimes, le cinquième plan n'est en fait qu'une étape et rien une étape de notre longue et patiente marche en avant vers le progrès et le développement de notre pays.

Bientôt, en effet, c'est-à-dire après son approbation par votre Assemblée, nous entamerons l'exécution de re sixième plan. Nos ambitions bien sûr sont toujours plus grandes mais les défis qui nous attendent dans les nées à venir le sont tout autant : la démographie galopante, la désertion des campagnes, l'hypertrophie des villes, demande croissante d'emploi, la dégradation progressive de l'environnement, pour ne citer que ces quelques blèmes majeurs.

Nous devons donc prendre davantage conscience du phénomène démographique qui gagne chaque jour l'ampleur et de l'acuité dans les familles et dans les villes. Cette prise de conscience devra se traduire :

D'abord pour le maintien d'une nécessaire adéquation entre la population, les ressources et le développe-nt.

Ensuite par un meilleur déploiement de la population sur l'ensemble du territoire national.

Enfin par la mise au point et la maîtrise d'une technologie adaptée à nos réalités seule susceptible de loriser les énormes potentialités que recèle notre pays dans de nombreux domaines.

C'est le lieu, me semble-t-il, d'attirer l'attention des Camerounais et des Camerounaises sur les consé-ences économiques et sociales d'une progression incontrôlée de la natalité. La procréation, fut-elle un droit ndamental de tout homme, peut et doit être maîtrisée. Il s'agit par conséquent, non pas de rompre avec nos nvictions religieuses et nos us et coutumes en ce domaine, mais de tendre de plus en plus vers la promotion et nstauration réfléchies d'une paternité consciente et responsable.

Nous devons aussi accélérer la modernisation des zones rurales, afin de juguler autant que possible l'exode ral. A l'inverse, nous devons parvenir à maîtriser le développement de nos villes, pour éviter qu'elles ne devien-nt au détriment des campagnes qui se vident chaque jour, des mégalopoles surpeuplées, incontrôlables et déshu-anisées.

Nous devons en outre réfléchir aux meilleurs moyens de résoudre plus rationnellement et plus équita-ement l'épineux problème de l'emploi qui devient de plus en plus préoccupant dans un pays comme le nôtre i les jeunes de moins de 20 ans représentent 56 % de la population. Il nous faut entreprendre des actions ficaces dans ce domaine, y compris la révision de notre système d'enseignement, pour le rendre plus adapté plus pratique.

Nous devons par ailleurs veiller au maintien de l'équilibre écologique des différentes régions du pays, en ttant contre la désertification, la surexploitation des terres et la déforestation sauvage, afin de sauvegarder notre une, notre flore et nos forêts.

Nous devons enfin maintenir à tout prix notre autosuffisance alimentaire qui demeure, malgré le niveau tisfaisant atteint, un pari à gagner. Ce pari, nous le gagnerons définitivement si nous parvenons à opérer les écessaires mutations structurelles de notre appareil de production et de compenser par là même la baisse de i force de travail dans le secteur traditionnel.

Voilà Mesdames et Messieurs les Députés, les grands défis de demain qui interpellent la réflexion et ion de tous et de chacun de nous. Ces défis dont nous devons être conscients en tant qu'élus ou responsables pays, constituent les préoccupations essentielles qui ont présidé à la mise sur pied de notre sixième plan de loppement, un plan élaboré sous l'éclairage de nos options fondamentales que sont le libéralisme commu- ire, l'ouverture démocratique, l'intégration nationale et la justice sociale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

S'appuyant sur un taux de croissance de 6,7%, notre sixième plan quinquennal mettra l'accent sur le oppement des secteurs prioritaires traditionnels et accordera une attention particulière à la redynamisation ertains secteurs accusant une baisse d'activité.

Parmi les secteurs prioritaires, le secteur rural, support de notre autosuffisance alimentaire et source rovisionnement du secteur industriel en matières premières, occupe bien évidemment une place de choix. allons donc poursuivre la modernisation de l'agriculture et donner une nouvelle impulsion à l'élevage. allons également promouvoir l'exploitation forestière en encourageant notamment l'accès des nationaux à activité.

En matière d'industrialisation, notre action va davantage porter sur l'intégration des différentes unités rielles et la promotion des petites et moyennes entreprises, afin de permettre à terme, l'éclosion d'un véri- capital national et la mise sur pied de technologies adaptées.

En matière d'infrastructures de communication, nous poursuivrons l'extension de ces infrastructures en vue oriser l'intégration progressive et effective de l'ensemble du territoire national. Ainsi entendons-nous pour- la construction de grands axes routiers, de voies de désenclavement et de pistes de collecte, tout en ant une plus grande attention à l'entretien de nos routes.

S'agissant du domaine portuaire, nous continuerons à développer nos différents ports et nous entendons uvoir en même temps la navigation fluviale.

Dans le domaine ferroviaire, nous allons, au cours des prochaines années, amorcer les études pour l'exten- le notre réseau de chemin de fer, et notamment pour le réalignement de la ligne de l'Ouest, la ligne a-Nkongsamba.

Afin d'améliorer le cadre de vie des populations, nos efforts seront en outre axés sur :

— la maîtrise de l'urbanisation ;

— la construction de nouveaux logements et l'amélioration de l'habitat ;

— l'intensification des programmes d'électrification des zones urbaines et rurales, pour tenir compte demande sans cesse croissante, évaluée à 8,6 % par an ;

— l'extension des adductions d'eau existantes et l'installation de nouvelles adductions dans les chefs-lieux ndissements et dans les villages.

En matière d'éducation, une plus grande attention sera accordée à l'enseignement technique plus utile en rence à notre effort de développement socio-économique. Dans cette optique, ainsi que je l'ai annoncé ent à Ngaoundéré, nous envisageons la création de filières courtes, la poursuite de la décentralisation taire et la mise en place d'infrastructures spécialisées.

En matière de santé, nos efforts seront essentiellement centrés sur la médecine préventive et sur les soins té primaires, dans la perspective santé pour tous en l'an 2000.

S'agissant de l'action sociale, nous allons renforcer la politique de solidarité envers les nécessiteux et e protection de la petite enfance. Nous envisageons parallèlement d'étudier les possibilités réalistes de place d'un système de sécurité sociale, adapté aux conditions de notre pays.

Enfin en matière de culture et de communication, des efforts supplémentaires et non des moindres, seront pés pour doter notre pays d'infrastructures appropriées.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés.

Ainsi se présente très sommairement, notre sixième plan quinquennal de développement que j'appellerais lontiers le plan du Renouveau National. Ce plan à l'image du budget de l'Etat que vous avez voté récem-:nt, est un plan essentiellement réaliste.

Le réalisme se traduit d'abord dans ses objectifs globaux que je viens d'évoquer brièvement. En effet, tre sixième plan se fixe pour objectifs d'atteindre un produit intérieur brut égal à 4.375 milliards en francs nstants de 1982-1983 et une production intérieure brute de l'ordre de 3.785 milliards. La production intérieure particulier se répartit comme suit :

— 31 % *pour le secteur primaire ;*

— 27 % *pour le secteur secondaire ;*

— 42 % *pour le secteur tertiaire.*

Ce même réalisme transparaît dans des projets dont l'enveloppe globale se chiffre à 4.148 milliards en ıncs constants, ce qui correspond à peu près à 6.000 milliards en francs courants. L'enveloppe ainsi fixée se partit globalement de la manière suivante :

26,1 % *pour le secteur rural :*

20 % *pour les infrastructures de communication ;*

17,1 % *pour le secteur secondaire ;*

16,7 % *pour l'amélioratoin du cadre de vie des populations ;*

16 % *pour les équipements sociaux.*

L'importance d'un tel volume d'investissements se passe manifestement de toute démonstration et je suis :ureux de dire que notre sixième plan sera financé pour l'essentiel par les ressources nationales, le secteur public :vant contribuer pour 42 % de l'enveloppe globale et l'apport attendu du secteur privé étant de 34,7 %.

De toute évidence cet immense effort ne peut se réaliser sans la bonne volonté et la participation effec-ve de tous les opérateurs économiques, appelés à concourir à la consolidation du tissu économique national. Je :mande donc à ces opérateurs économiques, expatriés et nationaux, de faire montre de plus de civisme fiscal, : plus de dynamisme, et de plus de probité, afin de contribuer de manière décisive à la réussite de notre plan.

Je demande également à toutes les banques et à tous les établissements financiers d'être résolument partie ·enante au succès du sixième plan, en favorisant une plus grande mobilisation de l'épargne locale ainsi que recyclage de cette épargne dans l'économie nationale. Cela signifie, en définitive, que nos banques et nos éta-lissements financiers doivent eux aussi se mettre au diapason et au service de la politique du Renouveau National vec plus d'engagement et de dévouement. Cela veut dire également qu'ils doivent réadapter leurs méthodes e travail, leurs procédures internes, et les conditions d'accès au crédit, afin de permettre une exploitation ptimale des nombreuses possibilités d'investissement de notre pays, par tous ceux qui sont animés de l'ardent ésir d'entreprendre et qui ont des idées, des aptitudes et les compétences nécessaires.

Je saisis par ailleurs cette occasion pour lancer un pressant appel à tous les Camerounais, toutes couches t toutes professions confondues, agents du secteur public et du secteur privé, afin qu'ils s'adonnent, sans dédain t sans complexe, à l'activité agricole et à l'élevage. Je leur demande de créer des plantations et des fermes, es établissements d'élevage, car c'est là que résident aujourd'hui notre force et notre fierté et c'est là que demain ous trouverons toujours notre énergie, notre assurance et notre salut.

Nous allons bien sûr compter avant tout sur nos propres moyens pour l'exécution de notre plan, parce ue tel est le gage de notre crédibilité et de notre souveraineté. Mais nous ferons également appel à la coopé-ation internationale.

Le Cameroun, vous le savez, est ouvert à la coopération avec tous les pays de bonne volonté, désireux de ontribuer à son développement et respectueux de sa souveraineté. Nous restons fidèles à cette politique et je iens à exprimer ici aux amis du Cameroun, aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'aux organi-

s gouvernementales et non gouvernementales intéressés par le développement de notre pays, notre sincère ude pour leur contribution présente ou future à la réalisation de notre sixième plan.

Il m'est d'ailleurs agréable d'annoncer que nous escomptons de nos partenaires étrangers une contribution ordre de 16,3 % pour les fonds publics et 7 % pour le financement privé.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés.

Le sixième plan quinquennal dont je viens d'évoquer les grands axes devant vous, est le résultat d'un ! collectif, fait avec diligence et sérieux, pendant de longs mois. La confection de ce plan a requis en effet ticipation active de toutes les catégories sociales et de tous les corps d'Etat, à tous les niveaux. Des comités veloppement ont eu à mettre au point des plans régionaux, des groupes d'étude pluridisciplinaires, consti- u sein des départements ministériels, ont été chargés de préparer les programmes d'action sectoriels, et dix-huit Commissions Nationales de Planification aux travaux desquels ont participé tous les opérateurs miques nationaux, auront permis d'approfondir l'examen des questions soulevées, afin de garantir la perti- et la justesse des propositions retenues. Par ailleurs, dans le même souci de sérieux et de démocratie, ce été soumis à l'examen du Conseil Economique et Social.

L'élaboration de ce sixième plan a donc été marquée, vous le voyez, par une concertation la plus large plus démocratique possible, pour tenir compte des aspirations et des besoins de l'ensemble du peuple came- is sans exclusive. De la même manière, sa réalisation ne sera point l'œuvre du seul Gouvernement ni de inistration uniquement, mais bien de celle de tous les Camerounais sans exception. Il faut aussi le redire, ce st et demeure un plan essentiellement indicatif, comportant les jalons d'un projet de développement à et à long terme et dont la réalisation de tous les objectifs est intimement liée à l'évolution de la conjonc- ationale et internationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés.

Nous avons devant nous chaque jour un peu plus de raisons visibles de croire et de conforter notre foi en radieux de notre cher et beau pays.

Nos éclatants succès passés nous valent assurément de nombreuses amitiés, mais ils nous valent également uelques inimités. Nous devons par conséquent redoubler de vigilance, afin de toujours maintenir ferme et nlable notre patriotisme, face à tous ceux qui à l'extérieur de nos frontières, veulent inopportunément ner le peuple camerounais de ce qui à ses yeux demeure l'essentiel, c'est-à-dire, l'œuvre exaltante de cons- nationale, dans l'ordre, la concorde et la paix.

Le peuple camerounais, fort heureusement, vient d'administrer une fois de plus la preuve de sa maturité a détermination à préserver ses acquis. Je tiens à rendre ici, un vibrant hommage à ce grand peuple qui toujours, j'en suis profondément convaincu, faire échec à toutes les manœuvres nuisibles d'où qu'elles vien- afin de rester souverain et maître de son destin. Car il faut bien le dire, ce dont l'Afrique a le plus aujourd'hui, ce n'est pas seulement de bien-être ni d'aide au développement, mais aussi cette Afrique a de respect, de considération et de dignité.

Je tiens tout particulièrement à remercier de tout cœur les militantes et les militants de notre Grand Parti al, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, pour les nombreuses motions de soutien qu'ils adressées ces derniers temps, dans un même élan de spontanéité et d'engagement patriotique. Ces motions ent, j'en suis persuadé, l'expression de la confiance qu'ils portent au Gouvernement du Renouveau et le leur attachement à ma personne, à nos options fondamentales et aux institutions de la République. Oui, n tel peuple et un tel soutien nous saurons tous ensemble toujours défendre, avec courage et fermeté, endance, la souveraineté et la dignité sacrées de ce pays.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés.

Le Cameroun poursuit avec résolution sa marche irréversible à la rencontre historique du grand destin qui ɜnd. Mais je ne puis conclure sans demander avec insistance à toutes les Camerounaises et à tous les Cameais d'être des artisans fidèles et convaincus de l'effort soutenu et du travail bien fait. Car en effet, nous ɪs toujours dans une conjoncture économique internationale des plus difficiles, caractérisée dans les pays en loppement comme le nôtre par l'inflation, les désordres monétaires, la chute des cours des produits d'exporn tels que le cacao, le coton, le pétrole, l'iniquité des termes de l'échange et bien d'autres phénomènes néfastes perturbent gravement nos fragiles économies. Nous devons donc pour faire face à cette situatoin grave et stante redoubler d'ardeur au travail, afin de préserver nos acquis positifs et de sauvegarder les chances d'un loppement équilibré et continu de notre pays. Nous devons travailler davantage c'est-à-dire cultiver nos terres, oiter nos richesses, consolider notre épargne et bien gérer nos ressources, si nous voulons atteindre les ambi- desseins que nous nous sommes fixés dans le cadre de ce sixième plan.

Alors et alors seulement, le Cameroun pourra maintenir la place de choix qu'il occupe au peleton d'avantle des nations africaines dignes d'estime et pourra continuer à s'affirmer en Afrique et dans le monde, me un pays souverain et organisé, un pays ouvert à la coopération internationale, un pays qui sait ce qu'il et qui sait où il va.

Je vous remercie de votre attention et vive le Cameroun !

Loi N° 86-11 du 14 août 1986 portant approbation du VIe Plan quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1986-1991.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article premier. — Le VIe Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, annexé à la présente loi, est approuvé comme instrument d'orientation de la croissance économique, du développement social et culturel, ainsi que les projets de programmes d'investissements en République du Cameroun, pour la période 1986-1991.

Art. 2. — Le Président de la République peut, en tant que de besoin, adapter les objectifs du VIe Plan. ainsi que les moyens de leur réalisation, à la conjoncture économique nationale et internationale.

Art. 3. — La présente loi sera enregistrée puis publiée au **Journal officiel** en français et en anglais.

Yaoundé, le 14 Août 1986

Le Président de la République

Paul BIYA

SOMMAIRE

PARTIE I

L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE

CHAPITRE PREMIER

LA POPULATION DU CAMEROUN ET SES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

1. 1. POPULATION TOTALE 3
1. 2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION 3
1. 2. 1. POPULATION URBAINE ET POPULATION RURALE 3
1. 2. 2. RÉPARTITION PAR PROVINCE 4
1. 3. LES MOUVEMENTS DE POPULATION 4
1. 4. STRUCTURE DE LA POPULATION 5
1. 5. DYNAMIQUE DE LA POPULATION 5
1. 6. POPULATION PRÉVISIBLE EN FIN DE VIe PLAN 5

CHAPITRE II

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU COURS DU Ve PLAN

2. 1. PRIX ET DÉFLATEURS 9
2. 1. 1. PRIX 9
2. 1. 2. DEFLATEURS 10
2. 2. LA PRODUCTION 11
2. 2. 1. ÉVOLUTION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT 11
2. 2. 2. PRODUIT INTÉRIEUR BRUT EN FRANCS CONSTANTS 13
2. 2. 3. PRODUIT INTÉRIEUR PAR HABITANT EN FRANCS CONSTANTS 13
2. 2. 4. REVENU NATIONAL 14
2. 3. DEMANDE INTÉRIEURE 15
2. 3. 1. CONSOMMATION FINALE 15
2. 3. 2. INVESTISSEMENTS 15
2. 4. COMMERCE EXTÉRIEUR 17
2. 4. 1. RÉSULTATS GLOBAUX ET BALANCE COMMERCIALE 17
2. 4. 2. LES EXPORTATIONS 18
2. 4. 3. LES IMPORTATIONS 18
2. 5. GRANDS COURANTS D'ÉCHANGES 19
2. 6. MONNAIE ET CRÉDIT 19
2. 6. 1. RESSOURCES DU SYSTEME MONÉTAIRE 20
2. 6. 2. CONTREPARTIES DES RESSOURCES DU SYSTEME MONÉTAIRE 21
2. 7. FINANCEMENT 23
2. 7. 1. FINANCEMENT PUBLIC 23
2. 7. 2. FINANCEMENT PRIVÉ 28

PARTIE II

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU VIe PLAN ET RAPPEL DES GRANDES OPTIONS

1. 1. LES CARACTÉRISTIQUES DU VIe PLAN 33
1. 2. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU VIe PLAN ET STRUCTURES 33
1. 2. 1. METHODOLOGIE 33
1. 2. 2. STRUCTURES 33

PARTIE III

LE PLAN DU RENOUVEAU CAMEROUNAIS 1986/1991

TITRE PREMIER

POPULATION – RESSOURCES – DÉVELOPPEMENT – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CHAPITRE III

POPULATION – RESSOURCES – DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE IV

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4. 1. POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 41
4. 1. 1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 41
4. 1. 2. GRANDES OPTIONS 41
4. 2. SITUATION DES PROVINCES 41
4. 2. 1. ADAMAOUA 41
4. 2. 2. CENTRE 41
4. 2. 3. EST 42
4. 2. 4. EXTREME-NORD 42
4. 2. 5. LITTORAL 43
4. 2. 6. NORD 43
4. 2. 7. NORD-OUEST 43
4. 2. 8. OUEST 44
4. 2. 9. SUD 44
4. 2. 10 SUD-OUEST 45
4. 3. BILAN DU Ve PLAN 45
4. 3. 1. ÉTUDES PROSPECTIVES ET SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT 45
4. 3. 2. ACTION RÉGIONALE 45
4. 3. 3. ENVIRONNEMENT 45

4. ORIENTATIONS DU VIe PLAN 46
5. PROJETS DU VIe PLAN 46
4. 5. 1. SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT 46
4. 5. 2. ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT 47
4. 5. 3. ACTIONS RÉGIONALES 47
4. 5. 6. COOPÉRATION SOUS RÉGIONALE 47
4. 5. 7. ÉTABLISSEMENTS HUMAINS 47
4. 5. 8. ENVIRONNEMENT 47
4. 5. 9. CARTOGRAPHIE 48
10. STRUCTURES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 48
4. 10. 1. STRUCTURES 48
4. 10. 2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 48

TITRE II
SECTEURS PRODUCTIFS

CHAPITRE V
SITUATION ALIMENTAIRE DU PAYS ET SES PERSPECTIVES.

1. SITUATION ACTUELLE 53
2. OBJECTIFS DU SECTEUR ALIMENTAIRE / NUTRITION POUR LE VIe PLAN 55
5. 2. 1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX 55
5. 2. 2. ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET ACTIONS PRIORITAIRES 55
5. 2. 3. OBJECTIFS DE PRODUCTION 56
3. PROGRAMME D'ACTION AU COURS DU VIe PLAN 57

CHAPITRE VI
AGRICULTURE.

1. BILAN DU SECTEUR AGRICOLE AU TERME DU Ve PLAN 59
6. 1. 1. PRODUCTION 59
6. 1. 2. CARACTÉRISTIQUES DE L'APPAREIL DE PRODUCTION 60
6. 1 3. STRUCTURATION DU MILIEU RURAL 60
2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DU VIe PLAN 61
6. 2. 1. DÉCENTRALISATION DE L'ACTION DE L'ADMINISTRATION 61
6. 2. 2. REDYNAMISATION DE L'ENCADREMENT 61
6. 2. 3. EXTENSION DU SECTEUR DU TYPE AGRO-INDUSTRIEL 61
6. 2. 4. PROMOTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE MOYENNE IMPORTANCE (EAMI) 62
6. 2. 5. INSERTION DES JEUNES EN MILIEU RURAL 62
6. 3. OBJECTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE 62
6. 3. 1. PRODUCTION VIVRIERE 62
6. 3. 1. 1. PRODUCTION VIVRIERE DU SECTEUR TRADITIONNEL 62
6. 3. 1. 2. PRODUCTION VIVRIERE DU SECTEUR MODERNE 64
6. 3. 1. 3. FRUITS ET LÉGUMES 65
6. 3. 1. CULTURES D'EXPORTATION 65

6. 3. 2. 1. SECTEUR TRADITIONNEL 65
6. 3. 2. 2. SECTEUR MODERNE 67
6. 3. 2. 3. AUTRES CULTURES 68
6. 4. PROGRAMMES AGRICOLES 70
6. 4. 1. MOBILISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION 70
6. 4. 1. 1. MATÉRIEL VÉGÉTAL 70
6. 4. 2. MÉCANISATION AGRICOLE 71
6. 4. 3. CRÉDIT AGRICOLE 72
6. 4. 4. PROGRAMMES DE DYNAMISATION DU MILIEU RURAL 72
6. 4. 4. 1. ENCADREMENT DES AGRICULTEURS 72
6. 4. 4. 2. ORGANISATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES AGRICULTEURS 73
6. 4. 4. 3. FORMATION AGRICOLE 73
6. 4. 4. 4. PROMOTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE MOYENNE IMPORTANCE 74
6. 5. PROGRAMMES PROVINCIAUX 75
6. 5. 1. PROVINCE DE L'EXTREME-NORD 75
6. 5. 1. 1. PROJETS EN COURS 75
6. 5. 1. 2. PROJETS NOUVEAUX 76
6. 5. 2. PROVINCE DU NORD 76
6. 5. 2. 1. PROJETS EN COURS 76
6. 5. 2. 2. PROJETS NOUVEAUX 76
6. 5. 3. PROVINCE DE L'ADAMAOUA 77
6. 5. 3. 1. PROJETS EN COURS 77
6. 5. 3. 2. PROJETS NOUVEAUX 77
6. 5. 4. PROVINCE DU NORD-OUEST 77
6. 5. 4. 1. PROJETS EN COURS 77
6. 5. 4. 2. PROJETS NOUVEAUX 77
6. 5. 5. PROVINCE DE L'OUEST 77
6. 5. 5. 1. PROJETS EN COURS 77
6. 5. 5. 2. PROJETS NOUVEAUX 78
6. 5. 6. PROVINCE DU CENTRE 78
6. 5. 6. 1. PROJETS EN COURS 78
6. 5. 6. 2. PROJETS NOUVEAUX 79
6. 5. 7. PROVINCE DU SUD 79
6. 5. 7. 1. PROJETS EN COURS 79
6. 5. 7. 2. PROJETS NOUVEAUX 80
6. 5. 8. PROVINCE DE L'EST 80
6. 5. 8. 1. PROJETS EN COURS 80
6. 5. 8. 2. PROJETS NOUVEAUX 80
6. 5. 9. PROVINCE DU SUD-OUEST 80
6. 5. 9. 1. PROJETS EN COURS 80
6. 5. 9. 2. PROJETS NOUVEAUX 80
6. 5. 10. PROVINCE DU LITTORAL 80
6. 5. 10. 1. PROJETS EN COURS 80
6. 5. 10. 2. PROJETS NOUVEAUX 81

6. 6. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 81
6. 6. 1. AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE 81
6. 6. 1. 1. HYDRAULIQUE VILLAGEOISE 81
6. 6. 1. 2. PISTES RURALES 81
6. 6. 1. 3. MICRO-RÉALISATIONS 81
6. 6. 1. 4. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 82
6. 6. 2. RÉMUNÉRATION DU PRODUCTEUR 82
6. 6. 3. LIAISON RECHERCHE-VULGARISATION 82
6. 7. FINANCEMENT 82

CHAPITRE VII

ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES

7. 1. BILAN DU SECTEUR AU TERME DU Ve PLAN 89
7. 1. 1. PRODUCTION 89
7. 1. 1. 1. PRODUCTION BOVINE 89
7. 1. 1. 2. PRODUCTION OVINE ET CAPRINE 91
7. 1. 1. 3. PRODUCTION PORCINE 91
7. 1. 1. 4. PRODUCTION DE VOLAILLES 91
7. 1. 1. 5. PRODUCTION DES PRODUITS LAITIERS 91
7. 1. 1. 6. PRODUCTION D'ŒUFS ET DE GIBIER 91
7. 1. 1. 7. PRODUCTION DE POISSON 91
7. 1. 1. 8. COUVERTURE DE BESOINS 91
7. 1. 2. PROBLEMES DU SECTEUR ÉLEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES 92
7. 1. 2. 1. SANTÉ ANIMALE 92
7. 1. 2. 2. PRODUCTION ANIMALE 92
7. 1. 2. 3. PRODUCTION HALIEUTIQUE 93
7. 1. 2. 4. ENCADREMENT – FORMATION 93
7. 2. ORIENTATIONS DU VIe PLAN 93
7. 2. 1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES 93
7. 2. 1. 1. DYNAMISATION DU SECTEUR 93
7. 2. 1. 2. INTENSIFICATION DES PROGRAMMES DE PROTECTION SANITAIRE 93
7. 2. 1. 3. FORMATION ET ENCADREMENT 93
7. 2. 1. 4. CONNAISSANCE DU CHEPTEL ET DES POTENTIALITÉS EN RESSOURCES HALIEUTIQUES 94
7. 2. 1. 5. CIRCUIT DE COMMERCIALISATION, PRIX ET CRÉDIT 94
7. 2. 2. ORIENTATIONS PAR SECTEUR 94
7. 3. 3. OBJECTIFS DE PRODUCTION 95
7. 3. 4. PRODUCTION BOVINE 96
7. 3. 5. PRODUCTION OVINE ET CAPRINE 96
7. 3. 6. PRODUCTION PORCINE 96
7. 3. 7. PRODUCTION DE VOLAILLE 96
7. 3. 8. PRODUCTION DE PRODUITS LAITIERS 96
7. 3. 9. PRODUCTION D'ŒUFS 96

7. 3. 10. PRODUCTION DE GIBIER 97
7. 3. 11. PRODUCTION DE POISSON 97
7. 4. PROGRAMMES D'ÉLÉVAGE ET DE PECHE 97
7. 4. 1. SANTÉ ANIMALE 97
7. 4. 1. 1. PROJETS EN COURS 97
7. 4. 1. 2. PROJETS ÉTUDIÉS 98
7. 4. 1. 3. PROJETS NOUVEAUX 98
7. 4. 2. PRODUCTION ANIMALE 98
7. 4. 2. 1. PROJETS EN COURS 98
7. 4. 2. 2. PROJETS ÉTUDIÉS 99
7. 4. 2. 3. PROJETS NOUVEAUX 99
7. 4. 3. PECHE 100
7. 4. 4. FORMATION 101
7. 4. 5. FINANCEMENT 102

CHAPITRE VIII

FORETS

8. 1. SITUATION EN FIN DE Ve PLAN 107
8. 1. 1. EXPLOITATION DE LA FORET 107
8. 1. 1. 1. BOIS D'ŒUVRE 107
8. 1. 1. 2. BOIS DE SERVICE 108
8. 1. 1. 3. BOIS DE FEU 108
8. 1. 2. AUTRES PRODUCTIONS DE LA FORET 108
8. 1. 3. CONNAISSANCE DE LA FORET 108
8. 1. 3. 1. ESTIMATION DU POTENTIEL (ESPECES ET VOLUMES) 108
8. 1. 3. 2. PHOTO-CARTOGRAPHIE 109
8. 1. 3. 3. SURVEILLANCE CONTINUE DU COUVERT VÉGÉTAL 109
8. 1. 4. CONSTITUTION ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE FORESTIER 109
8. 1. 5. PLANTATIONS FORESTIERES 109
8. 1. 6. PROMOTION DU BOIS 110
8. 1. 7. PROMOTION DES NATIONAUX A LA PROFESSION FORESTIERE 110
8. 1. 8. FORMATION ET RECHERCHE 110
8. 1. 8. 1. FORMATION 110
8. 1. 8. 2. RECHERCHE 110
8. 2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER AU COURS DU VIe PLAN 110
8. 2. 1. CONNAISSANCE DE LA FORET – CONSTITUTION ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE FORESTIERE 111
8. 2. 2. SURVEILLANCE CONTINUE DU COUVERT VÉGÉTAL ET PRODUCTION ET MILIEU 111
8. 2. 2. 1. PROTECTION DU MILIEU NATUREL 112
8. 2. 2. 2. SURVEILLANCE CONTINUE DU COUVERT VÉGÉTAL 112
8. 2. 2. 3. EROSION DE DEGRADATION DES SOLS 112
8. 2. 2. 4. LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION 112
8. 2. 3. PLANTATIONS FORESTIERES 112
8. 2. 3. 1. PROGRAMME EN FORET DENSE 112

8. 2. 3. 2. REBOISEMENT EN SAVANE 112
8. 2. 4. PRODUCTIONS AUTRES QUE LE BOIS D'ŒUVRE 113
8. 2. 4. 1. BOIS DE SERVICE 113
8. 2. 4. 3. BOIS DE FEU 113
8. 2. 4. 3. CHARBON DE BOIS 113
8. 2. 4. 4. PLANTES MÉDICINALES 113
8. 2. 5. PROMOTION DU BOIS 114
8. 2. 6. PARTICIPATION DES NATIONAUX AUX ACTIVITÉS FORESTIERES 114
8. 2. 7. MESURES D'ACCOPAGNEMENT 114
8. 2. 7. 1. PRODUCTION DES SEMENCES 114
8. 2. 7. 2. UNITÉS MOBILES DE MÉCANISATION 114
8. 2. 7. 3. VULGARISATION SYLVICOLE 114
8. 2. 7. 4. FORMATION 114
8. 2. 7. 5. RECHERCHE 115
3. PRODUCTION FORESTIERE 115
8. 3. 1. PRODUCTION DE GRUMES 115
8. 3. 2. TRANSFORMATION 116
8. 3. 3. COMMERCIALISATION 116
8. 4. PROGRAMMES ET FINANCEMENT 117

CHAPITRE IX

MINES ET ÉNERGIE.

). 1. LES MINES 119
9. 1. 1. BILAN 119
9. 1. 2. PROGRAMMES ET PROJETS 123
). 2. L'ÉNERGIE 124
9. 2. 1. BILAN 125
9. 2. 2. PROGRAMMES ET PROJETS 128

CHAPITRE X

INDUSTRIE – PME – ARTISANAT.

0.1. INDUSTRIE 131
10.1. 1. BILAN DU Ve PLAN 131
10.1. 2. ORIENTATION DU VIe PLAN 136
10.1. 3. PROGRAMMES SECTORIELS 139
10. 1. 4. PME ET ARTISANAT 141
10. 1. 5. SITUATION AU COURS DU Ve PLAN 142
10. 1. 6. ORIENTATIONS ET PROGRAMMES DU VIe PLAN 143

TITRE III

SECTEURS DES INFRASTRUCTURES DE BASE

CHAPITRE XI

PORTS ET VOIES NAVIGABLES – ROUTES ET PONTS – CHEMIN DE FER – AÉRONAUTIQUE – MÉTÉOROLOGIE

1. SITUATION ACTUELLE 147
2 PORTS ET VOIES NAVIGABLES 147
11.2. 1. BILAN DU Ve PLAN. 147
11.2. 1. 1. RAPPEL DES OBJECTIFS DÚ Ve PLAN 147
11.2. 1. 2. BILAN PHYSIQUE. 148
11.2. 1. 3. BILAN FINANCIER 148
11.2. 2. OBJECTIFS DU VIe PLAN 148
11.2. 3. PROJETS DU VIe PLAN 148
3. ROUTES. 148
11.3. 1. BILAN DU Ve PLAN. 149
11.3. 1. 1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET PROJETS DU Ve PLAN. 149
11.3. 1. 2. BILAN PHYSIQUE. 149
11.3. 1. 3. BILAN FINANCIER 150
11.3. 1. 4. PLANIFICATION DU SOUS SECTEUR. 150
11.3. 2. PROBLEMES DU SECTEUR 150
11.3. 2. 1. PROBLEMES D'ORDRE INSTITUTIONNEL 150
11.3. 2. 2. PROBLEMES SPÉCIFIQUES 150
11.3. 3. OBJECTIFS DU VIe PLAN 151
11.3. 4. PROJETS DU VIe PLAN 151
11.3. 4. 1. POLITIQUE DES GRANDS AXES. 151
11.3. 4. 3. PROJETS MATGÉNIE. 155
.4. VOIES FERRÉES. 155
11.4. 1. BILAN DU Ve PLAN. 155
11.4. 1. 1. RAPPELS DES OBJECTIFS. 155
11.4. 1. 2. RÉALISATIONS 155
11.4. 2. OBJECTIFS DU VIe PLAN 156
11.4. 3. PROJETS AU VIe PLAN 156
.5. AÉROPORTS 156
11.5. 1. BILAN DU Ve PLAN 158
11.5. 1. 1. RAPPELS DES OBJECTIFS ET PROJETS DU Ve PLAN 158
11.5. 1. 2. BILAN PHYSIQUE. 158
11.5. 1. 3. BILAN FINANCIER 158
11.5. 2. PROBLEMES LIÉS AUX AÉROPORTS 158
11.5. 2. 1. FINANCEMENT 158
11.5. 2. 3. MAINTENANCE ET FORMATION 158
11.5. 3. OBJECTIFS DU VIe PLAN 158
11.5. 4. PROJETS DU VIe PLAN 158

11.6. MÉTÉOROLOGIE 159
11.6. 1. BILAN DU Ve PLAN. 159
11.6. 2. OBJECTIFS DU VIe PLAN 159
11.6. 3. PROJETS DU VIe PLAN 159

CHAPITRE XII

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

12.1. POSTES 161
12.1. 1. BILAN DU Ve PLAN. 161
12.1. 1. 1. RAPPEL DES PROJETS DU Ve PLAN 161
12.1. 1. 2. BILAN DES PROJETS POSTAUX 161
12.1. 1. 3. BILAN DES PROJETS COMMUNS AUX POSTES ET AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS 161
12. 1. 1. 4. PROBLEMES DES POSTES 161
12.1. 2. OBJECTIFS DU VIe PLAN 161
12.2. TÉLÉCOMMUNICATIONS INTÉRIEURES. 162
12.2. 1. LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE 162
12.2. 2. TÉLÉPHONIE RURALE. 162
12.2. 3. LE SERVICE TÉLEX 162
12.2. 4. LE SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE 162
12.2. 5. RÉSEAU DE TRANSMISSIONS DES DONNÉES 163
12.2. 6. SERVICE DE LA RADIOÉLECTRICITÉ PRIVÉE 163
12.2. 7. BILAN DU Ve PLAN. 163
12.2. 7. 1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET PROJETS DU Ve PLAN. 163
12.2. 7. 2. BILAN PHYSIQUE. 163
12.2. 7. 3. PROBLEMES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS 163
12.2. 8. OBJECTIFS DU VIe PLAN 164
12.2. 9. PROJETS DU VIe PLAN 164
12.3. TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES. 164
12.3. 1. BILAN DU Ve PLAN. 164
12.3. 2. OBJECTIFS DU VIe PLAN 165
12.3. 3. PROJETS DU VIe PLAN 165

CHAPITRE XIII

URBANISME ET HABITAT – EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS – CADRE DE VIE

13.1. URBANISME ET HABITAT 167
13.1. 1. URBANISME 167
13.1. 2. ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE. 169
13.1. 3. POLITIQUE FONCIERE 169
13.1. 4. HABITAT 171
13.1. 5. ADDUCTION D'EAU 172

13.2. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS 176
13.2. 1. BILAN DU Ve PLAN. 176
13.2. 2. ORIENTATIONS ET PROGRAMMES. 176

TITRE IV

SECTEURS DES SERVICES

CHAPITRE XIV

COMMERCE – TRANSPORTS.

14.1. LE COMMERCE INTÉRIEUR 181
14.1. 1. BILAN DU Ve PLAN. 181
14.1. 1. 1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU Ve PLAN 181
14.1. 1. 2. RÉALISATIONS DU Ve PLAN 181
14.1. 2. ANALYSE DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION 182
14.1. 2. 1. PRODUITS INDUSTRIELS 182
14.1. 2. 2. PRODUITS PÉTROLIERS. 182
14.1. 2. 3. PRODUITS VIVRIERS 182
14.1. 2. 4. PRODUITS DE BASE 182
14.1. 3. AUTRES PRODUITS 182
14.1. 4. PROJETS DU VIe PLAN 183
14.1. 4. 1. DANS LE DOMAINE DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS 183
14.1. 4. 2. POURSUITE DE L'ORGANISATION DU COMMERCE INTÉRIEUR ET DES AUTRES PRODUITS 184
14.2. LE COMMERCE EXTÉRIEUR 184
14.2. 1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU Ve PLAN 184
14.2. 2. PERSPECTIVES DU VIe PLAN 187

14.3. TRANSPORTS 188
14.3. 1. TRANSPORT ROUTIER 188
14.3. 1. 1. BILAN DU Ve PLAN. 188
14.3. 1. 2. OBJECTIFS DU VIe PLAN 190
14.3. 1. 3. PROJETS DU VIe PLAN 190
14.3. 2. TRANSPORTS FERROVIAIRES 191
14.3. 2. 1. BILAN DU Ve PLAN. 191
14.3. 2. 2. OBJECTIFS DU VIe PLAN 191
14.3. 2. 3. PROJETS DU VIe PLAN 191
14.3. 3. TRANSPORT MARITIME. 192
14.3. 3. 1. BILAN DU Ve PLAN. 192
14.3. 3. 2. OBJECTIFS DU VIe PLAN 192
14.3. 3. 3. PROJETS DU VIe PLAN 192
14.3. 4. TRANSPORT AÉRIEN 193
14.3. 4. 2. OBJECTIFS DU VIe PLAN 194
14.3. 4. 3 PROJETS DU VIe PLAN 194

CHAPITRE XV

TOURISME – HOTELLERIE – FAUNE – CHASSE

15.1. BILAN DU SECTEUR AU TERME DU Ve PLAN 197

15.1. 1. INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL 197

15.1. 2. SITES TOURISTIQUES 197

15.1. 3. PROMOTION DU TOURISME 198

15.1. 4. FORMATION PROFESSIONNELLE 198

15.1. 5. PROBLEMES DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME 198

15.2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 198

15.2. 1. INVENTAIRE ET AMÉNAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES 198

15.2. 2. HOTELLERIE 199

15.2. 2. 1. TOURISME D'AFFAIRE ET TOURISME DE LUXE 199

15.2. 2. 2. TOURISME DE MASSE 199

15.2. 3. PROMOTION DU TOURISME 200

15.2. 4. SYNDICATS D'INITIATIVE 200

15.2. 5. FORMATION PROFESSIONNELLE 200

15.2. 6. STATISTIQUES DU TOURISME 200

15.2. 7. CRÉDIT HOTELIER 200

15.3. FINANCEMENT 200

15.4. FAUNE ET CHASSE 201

15.4. 1. BILAN DU SECTEUR AU TERME DU Ve PLAN 201

15.4. 2. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR 202

15.4. 3. PROGRAMMES 203

TITRE V

SECTEURS SOCIAUX

CHAPITRE XVI

ENSEIGNEMENT

16.1. BILAN ET ÉVOLUTION RÉCENTE 207

16.1. 1. ENSEIGNEMENT MATERNEL 207

16.1. 2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 208

16.1. 3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL 209

16.1. 4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE 211

16.1. 5. LES ÉCOLES NORMALES 212

16.1. 6. ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL POST-PRIMAIRE 213

6.2. PROBLEMES 213

16.2. 1. ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE 213

16.2. 2. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL 213

6.3. ORIENTATION ET PERSPECTIVES 213

16.3. 1. L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE 213

16.3. 2. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL 214 214

16.3. 3. PERSPECTIVES . . . 214
16.4. PROJETS ET FINANCEMENT . . . 217
16.4. 1. LES PROJETS . . . 217
16.4. 2. LE FINANCEMENT . . . 219
16.5. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR . . . 219
16.5. 1. BILAN ET ÉVOLUTION . . . 219
16.5. 1. 1. EFFECTIF GLOBAL DES ÉTUDIANTS . . . 219
16.5. 1. 2. PERSONNEL ENSEIGNANT . . . 221
16.5. 1. 3. INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET FINANCEMENT . . . 221
16.5. 2. PROBLÉMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR . . . 223
16.5. 2. 1. CONNAISSANCE NON MAITRISÉE DES EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS DES FACULTÉS . . . 223
16.5. 2. 2. INSUFFISANCE DU NOMBRE DES DIPLOMÉS DES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES . . . 224
16.5. 2. 3. INSUFFISANCE DES MOYENS EN INFRASTRUCTURES ET EN PERSONNEL ENSEIGNANT . . . 224
16.5. 2. 4. VOLUME CONSIDÉRABLE DES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE POUR LES BOURSES ET LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES . . . 224
16.5. 2. 5. INSUFFISANCE DE LA GESTION UNIVERSITAIRE . . . 224
16.5. 3. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR . . . 224
16.5. 3. 1. ORIENTATIONS . . . 224
16.5. 3. 2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR . . . 225
16.5. 4. PROJET ET FINANCEMENT . . . 228
16.5. 4. 1. DÉFINITION ET PROJETS . . . 228
16.5. 4. 2. FINANCEMENT . . . 228
16.5. 4. 3. PROJET . . . 229

CHAPITRE XVII

JEUNESSE – SPORTS – ANIMATION – LOISIRS

17.1. BILAN D'EXÉCUTION DU Ve PLAN . . . 233
17.1. 1. JEUNESSE ET ANIMATION . . . 233
17.1. 1. 1. RÉALISATIONS DE L'O.N.P.D. . . . 233
17.1. 1. 2. ENCADREMENT DE LA JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE . . . 233
17.1. 2. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE . . . 233
17.2. ORIENTATIONS DU VIe PLAN . . . 234
17.2. 1. JEUNESSE ET ANIMATION . . . 234
17.2. 2. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE . . . 234
17.2. 2. 1. ÉDUCATION PHYSIQUE . . . 234
17.2. 2. 2. SPORTS . . . 235
17.2. 3. FORMATION . . . 235
17.2. 3. 1. OBJECTIFS . . . 235
17.2. 3. 2. PROJETS . . . 235
17.2. 4. BATIMENTS ADMINISTRATIFS . . . 237

CHAPITRE XVIII
INFORMATION – CULTURE

18.1. BILAN DU Ve PLAN. 239
18.1. 1. INFORMATION 239
18.1. 1. 1. PRESSE ÉCRITE 239
18.1. 1. 2. RADIODIFFUSION 239
18.1. 1. 3. TÉLÉVISION 239
18.1. 1. IMPRIMERIE ET ÉDITION 240
18.1. 2. 1. SOCIÉTÉ DE PRESSES ET D'ÉDITION (SO.PE.CAM) 240
18.1. 2. 2. IMPRIMERIE NATIONALE 240
18.1. 3. CULTURE 240
18.1. 4. ORIENTATIONS 240
18.1. 5. MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES POLYVALENTES AU NIVEAU PROVINCIAL 240
18.1. 6. POLITIQUE DE LA COMMUNICATION 240
18.2. 2. 1. PRESSE ÉCRITE 240
18.2. 2. 2. RADIODIFFUSION 240
18.2. 2. 3. TÉLÉVISION 241
18.1. 7. IMPRIMERIE ET ÉDITION 241
18.1. 8. CULTURE 242

CHAPITRE XIX
SANTE

19.1. BILAN DU Ve PLAN. 243
19.1. 1. RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS DU Ve PLAN 243
19.1. 2. MISE EN ŒUVRE DES MOYENS NÉCESSAIRES 243
19.1. 3. RÉALISATIONS 244
19.1. 3. 1. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES 244
19.1. 3. 2. ACTIVITÉS TECHNIQUES 246
19.1. 3. 3. PARTICIPATION DES POPULATIONS 246
19.2. PROBLEMES 246
19.3. ORIENTATION DU VIe PLAN. 246
19.3. 1. MESURES DE REDYNAMISATION. 246
19.3. 2. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS 246
19.3. 3. PRIORITÉ A LA MÉDECINE PRÉVENTIVE 247
19.3. 4. RECHERCHE ET INFORMATION 247
19.3. 5. FORMATION DU PERSONNEL 247
19.4. PROGRAMMES ET PROJETS 247
19.4. 1. ACTIVITÉS TECHNIQUES 247
19.4. 1. 1. SOINS EN MILIEU HOSPITALIER 247
19.4. 1. 2. MÉDECINE PRÉVENTIVE 247
19.4. 1. 3. MÉDECINE TRADITIONNELLE. 248
19.4. 1. 4. RECHERCHE MÉDICALE ET INFORMATISATION 248

19.4. 2. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES 248
19.4. 2. 1. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS 248
19.4. 2. 2. FORMATION DU PERSONNEL MÉDICAL ET MÉDICO-SANITAIRE 250
19.4. 3. LES PROJETS DU SECTEUR PUBLIC 250

CHAPITRE XX
AFFAIRES SOCIALES

20.1. BILAN DU Ve PLAN 253
20.1. 1. RAPPEL DES PRIORITÉS DU PLAN 253
20.1. 2. REALISATIONS DU Ve PLAN 253
20.2. ORIENTATIONS DU VIe PLAN 254
20.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 255
20.4. PROJETS ET PROGRAMMES 256
20.5. FINANCEMENT DU SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES 258

PARTIE IV
CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE EN ŒUVRE DU VIe PLAN

CHAPITRE XXI
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

21.1. BILAN AU TERME DU Ve PLAN 261
21.1. 1. ORGANISATION ET MOYENS 261
21.1. 1. 1. STRUCTURES 261
21.1. 1. 2. EFFECTIF DES CHERCHEURS PAR INSTITUT 261
21.1. 1. 3. INFRASTRUCTURES 262
21.1. 1. 4. FINANCEMENT 263
21.1. 2. EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE RECHERCHE 264
21.1. 2. 1. RECHERCHES AGRONOMIQUES ET FORESTIERES 264
21.1. 2. 2. RECHERCHE ZOOTECHNIQUE ET HALIEUTIQUE 266
21.1. 2. 3. RECHERCHE MÉDICALE ET ÉTUDES DE PLANTES MÉDICINALES 266
21.1. 2. 4. RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE 267
21.1. 2. 5. RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES 268
21.1. 2. 6. RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT 268
21.1. 2. 7. RECHERCHE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE 269
21.1. 3. COOPÉRATION SCIENTIFIQUE 269
21.1. 4. PROBLEMES DE LA RECHERCHE 269
21.2. ORIENTATION ET PERSPECTIVES 269
21.2. 1. ORIENTATION SUR LE PLAN NATIONAL 269
21.2. 2. COOPÉRATION INTERNATIONALE 269

21.3. PROGRAMMES DE RECHERCHE. 270
21.3. 1. RECHERCHE AGRONOMIQUE ET FORESTIERE 270
21.3. 1. 1. CULTURES VIVRIERES 270
21.3. 1. 2. PLANTES STIMULANTES 270
21.3. 1. 3. PLANTES A LATEX ET A FIBRES 271
21.3. 1. 4. PLANTES FRUITIERES ET BANANE PLANTAIN 271
21.3. 1. 5. SYSTEME D'EXPLOITATION 271
21.3. 1. 6. BANQUE DE RESSOURCES GÉNÉTIQUES 272
21.3. 1. 7. RECHERCHES FORESTIERES ET BOTANIQUES 272
21.3. 1. 8. PÉDOLOGIE 272
21.3. 2. RECHERCHE ZOOTECHNIQUE ET HALIEUTIQUE. 272
21.3. 3. RECHERCHE MÉDICALE ET SUR LES PLANTES MÉDICINALES 273
21.3. 4. RECHERCHE GÉOLOGIQUE ET MINIERE 274
21.3. 5. RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES 274
21.3. 5. 1. RECHERCHE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. 274
21.3. 5. 2. RECHERCHE ETHNO-SOCIOLOGIQUE ET ETHNO-CULTURELLE 275
21.3. 5. ». RECHERCHE LINGUISTIQUE. 275
21.3. 5. 4. RECHERCHE PHILOSOPHIQUE 275
21.3. 5. 5. RECHERCHE EN MATIERE D'ÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGIE 275
21.3. 5. 6. RECHERCHE DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE. 275
21.3. 5. 7. RECHERCHE GÉOGRAPHIQUE. 275
21.3. 5. 8. RECHERCHE ÉCONOMIQUE 275
21.3. 5. 9. RECHERCHE EN MATIERE POLITIQUE ET JUDICIAIRE 276
21.3. 6. RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT 276
21.3. 6. 1. ÉTUDES DES PROBLEMES 276
21.3. 6. 2. ÉTUDES DES ÉCOSYSTEMES 276
21.3. 6. 3. ÉTUDES D'IMPACT 277
21.3. 7. RECHERCHE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE 277
21.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT. 277
21.4. 1. MESURES INSTITUTIONNELLES 277
21.4. 2. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENT. 277
21.4. 3. RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION 277
21.5. PROJETS ET FINANCEMENT. 278

CHAPITRE XXII

FORMATION PROFESSIONNELLE

22.1. FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PUBLIC 281
22.2. FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PRIVÉ 282
22.3. APPRENTISSAGE 282
22.4. ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS D'ACTIONS. 283
22.4. 1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUTIONNELLE 283
22.4. 2. L'APPRENTISSAGE. 283

CHAPITRE XXIII

EMPLOI

23.1. BILAN DE RÉALISATION DU Ve PLAN 285

23.1. 1. RAPPEL DES OBJECTIFS 285

23.1. 2. POPULATION ACTIVE 285

23.1. 3. EMPLOI DANS LE SECTEUR MODERNE 285

23.1. 3. 1. EMPLOI DANS LES SECTEURS MODERNES PRIVÉ ET PARA-PUBLIC 286

23.1. 3. 2. EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC 286

23.1. 4. EMPLOI DANS LE SECTEUR RURAL 286

23.1. 5. EMPLOI DANS LE SECTEUR INFORMEL 286

23.1. 6. CHOMAGE 287

23.1. 7. CAMEROUNISATION DES EMPLOIS 287

23.1. 8. RÉMUNÉRATION DES TRAVAILLEURS 287

23.1. 9. RELATIONS PROFESSIONNELLES 287

23.1. 10. PRÉVOYANCE SOCIALE 288

23.2. PROBLEMES DE L'EMPLOI AU COURS DU Ve PLAN 288

23.3. ORIENTATIONS POUR LE VIe PLAN 288

23.3. 1. POPULATION ACTIVE 288

23.3. 2. EMPLOI DANS LE SECTEUR MODERNE 289

23.3. 3. L'EMPLOI DANS LES AUTRES SECTEURS 289

23.3. 4. POLITIQUE DE L'EMPLOI AU COURS DU VIe PLAN 289

CHAPITRE XXIV

MOBILISATION ET PROMOTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FÉMININES

24.1. BILAN 291

24.1. 1. RAPPEL DES OBJECTIFS 291

24.1. 2. RÉALISATIONS 292

24.2. ORIENTATIONS DU VIe PLAN 293

24.2. 1. POPULATION 293

24.2. 2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SANITAIRE 293

24.2. 3. DÉVELOPPEMENT RURAL 293

24.2. 4 ÉDUCATION - FORMATION - EMPLOI 293

24.2. 5. INDUSTRIE - PME - COMMERCE - ARTISANAT 293

24.2. 6. CADRE DE VIE 293

24.3. PROJETS ET PROGRAMMES 294

CHAPITRE XXV

MOYENS TECHNOLOGIQUES

25.1. INFORMATIQUE ET TÉLÉINFORMATIQUE . . . 297
25.1. 1. BILAN DU Ve PLAN . . . 297
25.1. 1. 1. TÉLÉINFORMATIQUE . . . 297
25.1. 1. 2. COORDINATION ET ÉTUDES . . . 297
25.1. 1. 3. FORMATION . . . 297
25.1. 1. 4. ÉQUIPEMENT . . . 297
25.1. 2. PROBLEMES . . . 298
25.1. 3. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS DU VIe PLAN . . . 298
25.1. 3. 1. FORMATION DES CADRES . . . 298
25.1. 3. 2. TÉLÉINFORMATIQUE ET TÉLÉMATIQUE . . . 298
25.1. 3. 3. POLITIQUES . . . 298
25.1. 4. PROJETS DU VIe PLAN . . . 298
25.2. STATISTIQUES . . . 298
25.2. 1. BILAN DU Ve PLAN . . . 298
25.2. 2. PROBLEMES . . . 299
25.2. 3. ORIENTATIONS DU VIe PLAN . . . 299
25.2. 3. 1. PROJETS A ACHEVER . . . 299
25.2. 3. 2. PROJETS NOUVEAUX . . . 299
25.3. INFORMATION ET DOCUMENTATION . . . 299
25.3. 1. BILAN DU Ve PLAN . . . 299
25.3. 2. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS DU VIe PLAN . . . 300

CHAPITRE XXVI

DYNAMISATION DES STRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

26.1. SITUATION ET PROBLEMES ACTUELS . . . 301
26.1. 1. LES PRINCIPAUX PROBLEMES . . . 301
26.1. 2. UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES . . . 301
26.1. 3. PROBLEMES SPÉCIFIQUES DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES LOCALES . . . 301
26.1. 4. PROBLEMES SPÉCIFIQUES DES ENTREPRISES PUBLIQUES . . . 301
26.1. 5. OBJECTIFS . . . 301
26.2. DYNAMISATION DES STRUCTURES . . . 302
26.2. 1. STRUCTURES ADMINISTRATIVES . . . 302
26.2. 2. RESTRUCTURATION DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE . . . 302
26.2. 3. RESTRUCTURATION DES COMMUNES . . . 302
26.2. 4. REDRESSEMENT DES ENTREPRISES PUBLIQUES . . . 302
26.2. 5. COORDINATION ET INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (O.N.G.) . . . 302
26.2. 6. REVALORISATION DE LA FONCTION DE CONTROLE . . . 302
26.2. 7. POLITIQUE DE RÉFORME DE L'ADMINISTRATION . . . 303

26.2. 8. DYNAMISATION DU SECTEUR PRIVÉ 303
26.3. MOBILISATION ET UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES HUMAINES 303
26.3. 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX 303
26.3. 2. VALORISATION DES COMPETENCES NATIONALES 303
26.3. 2. FORMATION 304
26.3. 3. LA POLITIQUE D'ASSISTANCE TECHNIQUE 304
26.3. 4. LES CONDITIONS DE TRAVAIL 304
26.3. 5. LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS 304

PARTIE V

CROISSANCE ET FINANCEMENT

CHAPITRE XXVII

CROISSANCE AU COURS DU VIe PLAN

27.1. ORIENTATIONS MACRO-ÉCONOMIQUES DU VIe PLAN 309
27.2. PERSPECTIVES DU VIe PLAN 310
27.2. 1. LE PIB ET SA STRUCTURE 310
27.2. 2. LA DEMANDE INTÉRIEURE 311
27.2. 3. LE COMMERCE EXTÉRIEUR 312
27.2 4. LE REVENU DISPONIBLE BRUT ET SON UTILISATION 313

CHAPITRE XXVIII

PERSPECTIVES DE FINANCEMENT AU COURS DU VIe PLAN

28.1. ORIENTATIONS ET POLITIQUES 315
28.2. FINANCEMENT DU VIe PLAN 320

TABLEAUX ÉCONOMIQUES D'ENSEMBLE (T.E.E.) 323
1. NOMENCLATURE DES OPÉRATIONS. 323
2. NOMENCLATURE DES SECTEURS INSTITUTIONNELS. 323

PARTIE I

L'Economie Camerounaise

CHAPITRE PREMIER

La Population du Cameroun et ses perspectives d'évolution

Conscient de l'utilité des renseignements sur la population, le Gouvernement a procédé, au cours des vingt dernières années, à diverses enquêtes statistiques démographiques, à un recensement général de la population (en 1976) afin de baser ses plans de développement sur des données démographiques fiables. Le prochain recensement général de la population et de l'habitat interviendra au cours de l'exercice 1986-87.

Mais d'ores et déjà, l'on peut admettre que la population camerounaise est connue avec suffisamment de précision pour permettre l'intégration effective des variables démographiques dans le VIe Plan.

1.1. POPULATION TOTALE

La population totale du Cameroun a été évaluée à 7 661 000 habitants lors du recensement d'avril 1976. L'actualisation effectuée fait ressortir une population de 8 965 700 habitants en 1981 (année finale du IVe Plan), et de 10 446 000 habitants en 1986 (année finale du Ve Plan), ce qui correspond à un taux de croissance moyen de 3,1 %/an pendant le Ve Plan.

1.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Evaluée à 16,5 hab./km² au recensement de 1976, la densité moyenne du Cameroun est passée à 18,9 hab./km² en 1981 et à 22,0 hab./km² en 1986 (tableau 1.2)

1.2.1. Population urbaine et population rurale

La population urbaine qui, lors du recensement de 1976, représentait 28,52 % de la population totale, a

Tableau 1.1. Evolution d'urbanisation par province de 1976 à 1991

PROVINCES	TAUX D'URBANISATION EN %								
	1976	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Extrême-Nord	8,91	10,07	10,18	10,29	10,40	10,51	10,63	10,74	10,85
Nord	20,99	17,58	17,63	17,69	17,74	17,80	17,85	17,91	17,97
Adamaoua	25,08	22,43	22,54	22,64	22,75	22,86	22,96	23,07	23,17
Est	20,66	23,31	23,65	23,99	24,33	24,67	25,02	25,36	25,71
Centre	27,62	47,82	48,92	50,02	51,12	52,22	53,32	54,42	55,51
Sud	17,62	24,52	25,14	25,77	26,41	27,06	27,72	28,39	29,07
Littoral	75,13	79,70	80,26	80,81	81,34	81,87	82,38	82,88	83,37
Sud-Ouest	32,28	43,25	43,97	40,68	45,39	40,11	46,82	47,53	48,24
Nord-Ouest	14,97	16,81	17,08	17,35	17,62	17,90	18,18	18,46	18,74
Ouest	12,43	26,43	26,84	27,26	27,69	28,11	28,54	28,97	29,41
Cameroun	28,52	34,33	35,13	36,14	36,96	37,28	38,59	39,42	40,35

SOURCE : DP/DSTAT (MINPAT)

continué de croître (à un taux supérieur à celui de la population rurale) pour atteindre 36,14 % en 1986, soit une progression de 5,6 % par an (3 775 000 hab. contre 2 185 000 hab.). Pendant le même temps, la population rurale est passée de 5 476 000 habitants en 1976 à 6 671 000 habitants en 1986, soit une progression moyenne annuelle de 2,0 %.

1.2. Répartition par province (tableau (1.2.)

En 1986, trois provinces, Extrême-Nord, Centre et Littoral, abritent chacune plus de 16 % de la population du pays, soit, à elles trois, près de la moitié de la population. Toutefois, l'importance relative de l'Extrême-Nord diminue de 1 % par rapport à 1981, alors que les deux autres provinces progressent : + 0,6 % pour le Centre (effet de Yaoundé), et + 2,4 % pour le Littoral (effet de Douala).

Deux provinces se situent au-dessous de 5 % de la population totale: l'Est et le Sud.

La densité démographique en 1986 se situe entre 4,4 hab./km² pour la province de l'Est et 95 hab./km² pour la province de l'Ouest. En plus de cette dernière, deux provinces dépassent les 70 hab./km² : le Littoral et le Nord-Ouest. Ces données traduisent la diversité de situations rencontrées, des zones sous-peuplées à celles où la pression démographique sur le milieu naturel devient très forte.

Tableau 1.2 – Répartition de la population par province en 1981, 1986 et 1991 (milliers d'habitants)

PROVINCES	ANNEES								
	1981			1986			1991		
	Nombre	Hab/km²	%	Nombre	Hab/km²	%	Nombre	Hab/km²	%
Extrême-Nord	1 569,1	45,8	17,5	1 727,5	50,4	16,4	1 898,6	55,4	15,5
Nord	558,4	8,3	6,2	607,5	9,0	5,8	672,9	10,0	5,5
Adamaoua	384,7	6,2	4,3	422,5	6,8	4,0	471,2	7,6	3,8
Est	424,4	3,9	4,7	475,9	4,4	4,6	530,4	4,9	4,3
Centre	986,3)	21,0	16,2	1 098,6)	25,4	16,8	1 228,2	31,6	17,8
Yaoundé-ville	462,2)			653,7)			951,3)		
Sud	364,2	7,7	4,1	406,6	8,6	3,9	451,2	9,5	3,7
Littoral	556,4)	57,1	13,7	647,9)	78,0	16,1	764,1)	104,9	18,4
Douala-ville	671,5)			1 029,7)			1 491,1)		
Sud-Ouest	727,8	29,5	8,0	824,7	33,4	7,9	942,5	38,2	7,7
Nord-Ouest	1 090,1	62,6	12,2	1 221,5	70,2	11,7	1 351,8	77,7	11,0
Ouest	1 170,6	84,2	13,1	1 330,3	95,7	12,7	1 490,4	107,2	12,3
Cameroun	8 965.700	18,9	100,0	10 446.400	22,0	100,0	12 243.700	25,8	100,0

1.3. LES MOUVEMENTS DE POPULATION

Les migrations internes ont atteint une ampleur telle que leurs effets se ressentent dans tous les domaines de la vie économique et sociale du pays. Le recensement de 1976 a permis d'identifier près de 2 millions de migrants sur une population de 7,6 millions d'habitants, soit 26 % de l'effectif total. 52,7 % des migrants étaient du sexe masculin, et 49,5 % ont déclaré une durée de résidence inférieure à 5 ans.

Le plus grand courant des migrations internes au Cameroun reste l'exode rural (mouvement campagnes – villes). On estime que l'accroissement de Douala et Yaoundé s'explique à 70 % par l'affluence des jeunes (moins de 25 ans) des deux sexes qui partent tant des

zones denses que des régions moins peuplées. Les motifs de cet exode sont multiples: disparités des revenus et des infrastructures entre la ville et la campagne, raisons psychologiques, scolarisation, etc...

Les conséquences économiques des migrations internes varient selon les facteurs inhérents au phénomène lui-même et selon l'intensité du flux observé. En effet:

Dans la zone d'émigration ou de départ, on observe:

- le vieillissement de la population agricole active;
- la baisse de production des secteurs agricoles et pastoraux;
- une économie de subsistance caractérisée par l'absence des échanges et par l'auto-consommation;
- le bouleversement ou l'éclatement des structures familiales traditionnelles.

Dans les zones d'immigration ou zones d'accueil, constituées surtout par les villes, on remarque:

- la croissance accélérée de la population;
- le surpeuplement entraînant une pression importante sur les infrastructures socio-économiques;
- l'accroissement du chômage;
- l'apparition des bidonvilles et de la délinquance juvénile.

1.4. STRUCTURE DE LA POPULATION (tableau 1.4 et 1.5)

En 1986, près de 55 % de la population ont moins de 20 ans, alors que moins de 6 % ont plus de 60 ans. La tranche active représente donc un peu moins de 40 % de la population totale.

La répartition entre sexes est sensiblement la même (hommes 499°/oo femmes 501 °/ o o).

Cette situation est caractéristique d'une natalité élevée.

1.5. DYNAMIQUE DE LA POPULATION

L'enquête nationale sur la fécondité de 1978 a établi que dans l'ensemble, 45,3 % des femmes âgées de plus de 15 ans appartiennent à une union monogame, 31,5% à une union polygame, 8,2 % sont divorcées ou séparées. 11,6 % célibataires.

La même enquête révèle que la vie en union au Cameroun est très précoce: près de la moitié des femmes se marient ou vivent en union entre 17 et 18 ans, et 7i de l'ensemble des femmes contractent leur premier m riage avant le vingtième anniversaire. Ceci est l'une d causes essentielles de l'explosion démographique q connaît le Cameroun due à un taux de natalité élevé, la régression du taux de mortalité, surtout en matiè de mortalité infantile.

Les principales caractéristiques de la population c: merounaise sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

Tableau 1.3. Caractéristique de la population

	Années		
	1981	1986	1991
Taux de croissance	2,96 %	3,10 %	3,23 %
Taux brut de natalité	46,7 ‰	45,4 ‰	44,2 %
Taux brut de mortalité	17,1 ‰	14,9 ‰	12,5 ‰
Taux global de fécondité	204,0 ‰	204,3 ‰	204,3 ‰
Fécondité cumulée	6,55	6,55	6,55
Sex-ratio à la naissance	103	103	103
Espérance de vie à la naissance :			
– Hommes	48,63 ans	51,08 ans	54,54 a:
– Femmes	50,26 ans	53,97 ans	57,60 a:

1.6. POPULATION PREVISIBLE EN FIN DE VIe PLAN

Le phénomène d'urbanisation se poursuivra vraisem blablement, et il est estimé que plus de 40 % de la po pulation vivront dans les agglomérations urbaines en 1991. Les 12 243 700 habitants que comptera le Came roun se répartiront en :

- urbains: 4 940 000 habitants – taux d'accroisse ment annuel: 5,53 %
- ruraux: 7 303 700 habitants – taux d'accroisse ment annuel: 1,83 %

La réduction du pourcentage de la population active rurale par rapport à la population totale implique qu l'exploitant agricole (agriculteur et/ou éleveur) devra produire et assurer la fourniture de denrées alimentaires à un nombre toujours plus grand de citadins. Pour cela il sera amené à améliorer sa productivité par recours à des techniques de production plus élaborées qui lui permettront d'accroître de façon substantielle et sa production et son revenu.

Mais parallèlement, cette modernisation de l'agriculture suppose qu'une fraction plus importante qu'actuellement de jeunes exerce la profession d'agriculteurs. Pour cela, les conditions de vie en milieu rural doivent évoluer vers plus de confort et de modernité afin de diminuer l'attrait qu'exercent les villes sur cette tranche de population.

Tableau 1.4 : Répartition de la population par province, par sexe et par tranche d'âge (milliers d'habitants).

Année	Tranche d'Age	Sexe	Extrême	Nord	Adamaoua	Est	Centre	Yaoundé	Sud	Littoral	Douala	Sud Ouest	Nord Ouest	Ouest	Total
1981	0–5	G	152,6	54,3	37,3	42,3	90,4	48,6	33,4	55,6	66,2	79,0	116,6	135,2	911,5
		F	152,4	54,2	37,4	42,2	89,7	47,9	33,1	54,8	64,8	76,5	115,9	136,4	905,3
		T	305,0	108,5	74,7	84,5	180,1	96,5	66,5	110,4	131,0	155,5	232,5	271,6	1816,8
	6–14	G	172,8	61,5	42,4	46,9	111,4	45,2	41,1	66,1	64'8	99,8	155,9	155,0	1062,9
		F	154,2	54,9	37,8	45,0	98,1	47,2	39,9	60,7	65,9	88,6	145,2	150,7	988,2
		T	327,0	116,4	80,2	91,9	209,5	92,4	81,0	126,8	130,7	188,4	301,1	305,7	2051,1
	15–59	G	382,0	135,9	93,6	108,7	228,1	149,9	84,2	147,8	219,7	188,1	226,7	214,3	2179,0
		F	444,6	158,2	109,0	117,5	269,9	117,5	99,6	145,7	177,3	172,0	277,6	316,9	2405,8
		T	826,6	294,1	202,6	226,2	498,0	267,4	183,8	293,5	397,0	360,1	504,3	531,2	4584,8
	60 & +	G	58,8	20,9	14,4	10,9	40,4	2,6	14,9	14,2	5,3	13,5	26,1	28,2	250,0
		F	52,1	18,5	12,8	10,9	48,9	3,2	18,1	14,7	7,4	10,3	23,1	33,9	253,9
		T	110,7	39,4	27,2	21,8	89,3	5,8	33,0	28,9	12,7	23,8	49,2	62,1	503,9
	Ens.	G	766,0	272,6	187,7	208,8	470,3	246,3	173,6	283,7	356,0	380,4	525,3	532,7	4403,4
		F	803,3	285,8	197,0	215,6	506,6	215,8	190,7	275,9	315,4	347,4	561,8	637,9	4553,2
		T	1569,3	558,4	384,7	424,4	976,9	462,1	364,3	559,6	671,4	727,8	1087,1	1170,6	8956,6
1986	0–5	G	168,0	59,1	41,1	47,5	100,6	68,8	37,2	64,8	101,5	89,6	134,0	153,7	1065,9
		F	167,7	58,9	41,0	47,3	99,9	67,8	37,0	63,8	99,4	86,7	129,8	155,0	1054,3
		T	335,7	118,0	82,1	94,8	200,5	136,6	74,2	128,6	200,9	176,3	263,8	308,7	2120,2
	6–14	G	190,2	67,5	46,5	52,6	124,1	64,0	45,9	77,0	99,4	113,0	174,7	176,2	1231,1
		F	169,8	60,3	41,5	50,5	120,4	66,8	44,6	70,6	101,0	100,4	162,7	171,3	1159,9
		T	360,0	127,8	88,0	103,1	244,5	130,8	90,5	147,6	200,4	213,4	337,4	347,5	2391,0
	15–59	G	420,5	147,9	102,9	121,9	254,0	212,0	94,0	168,6	336,9	213,2	254,0	243,5	2569,4
		F	489,4	172,1	119,7	131,8	300,6	166,2	112,2	169,7	271,9	194,9	311,1	360,1	2799,7
		T	909,9	320,0	222,6	253,7	554,6	378,2	206,2	338,3	608,8	408,1	565,1	603,6	5369,1
	60 & +	G	64,5	22,7	15,8	12,2	45,0	3,7	16,7	16,5	8,1	15,2	29,2	32,0	281,6
		F	57,3	20,2	14,0	12,2	54,7	4,6	20,2	17,2	11,5	11,7	25,9	38,5	288,0
		T	121,8	42,9	29,8	24,4	99,7	8,3	36,9	33,7	19,6	26,9	55,1	70,5	569,6
	Ens.	G	843,2	297,2	206,3	234,2	523,7	348,5	193,8	326,9	545,9	431,0	591,9	605,4	5148,0
		F	884,2	311,5	216,2	241,8	575,6	305,4	214,0	321,3	483,8	393,7	629,5	724,9	5301,9
		T	1727,4	608,7	422,5	476,0	1099,3	653,9	407,8	648,2	1029,7	824,7	1221,4	1330,3	10449,9

à suivre.

Tableau 1.4 (suite)

Année	Tranche d'Age	Sexe	Extrême	Nord	Adamaoua	Est	Centre	Yaoundé	Sud	Littoral	Douala	Sud Ouest	Nord Ouest	Ouest	Total
1991	0–5	G	184,6	65,4	45,8	52,9	112,5	100,1	41,3	76,4	147,0	102,4	148,3	172,2	1248,9
		F	184,3	65,3	45,8	52,7	111,7	98,7	41,0	75,3	143,9	99,0	143,7	173,7	1235,1
		T	368,9	130,7	91,6	105,6	224,2	198,8	82,3	151,7	290,9	201,4	292,[illegible]	345,9	2484,0
	6–14	G	209,0	74,1	51,5	58,6	138,8	93,1	51,0	97,4	144,0	129,2	193,4	197,4	1437,9
		F	186,6	66,1	46,3	56,3	134,6	97,2	49,5	83,3	146,3	114,7	180,0	192,0	1352,9
		T	395,6	140,2	98,2	114,9	273,4	190,3	100,5	180,7	290,3	243,9	373,4	389,4	2790,8
	15–59	G	462,1	163,8	114,7	135,8	284,0	308,5	104,3	198,8	487,9	243,6	281,1	272,8	3057,4
		F	537,9	190,6	133,5	146,8	336,1	241,8	123,5	200,1	393,8	222,7	344,3	403,5	3274,6
		T	1000,0	354,4	248,2	282,6	620,1	550,3	227,8	398,9	881,7	466,3	625,4	676,3	6332,0
	60 & +	G	70,9	25,1	17,6	13,6	50,3	5,3	18,5	19,4	11,8	17,4	32,9	35,9	318,7
		F	63,0	22,3	15,6	13,6	60,9	6,7	22,4	20,2	16,6	13,4	28,7	43,0	326,4
		T	133,9	47,4	33,2	27,2	111,2	12,0	40,9	39,6	28,4	30,8	61,6	78,9	645,1
	Ens.	G	926,6	328,4	230,0	260,9	585,6	507,0	215,1	392,0	790,7	492,6	655,7	678,3	6051,9
		F	971,8	344,3	241,2	269,4	643,3	444,4	236,4	378,9	700,6	449,8	696,7	812,2	6189,0
		T	1898,6	672,7	471,2	530,3	1228,9	951,4	451,5	770,8	1491,3	942,4	1352,4	1490,5	12251,8

Source : MINPAT/DP.

Tableau 1.5. : Structure par sexe et groupe d'âges quinquennaux en 1981, 1986 et 1991.

GROUPE D'AGE	EFFECTIF POUR MILLE EN 1981		EFFECTIF POUR MILLE EN 1986		EFFECTIF POUR MILLE EN 1991	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
0–4	95	94	93	93	92	92
5 – 9	67	67	76	76	76	76
10 – 14	57	57	57	56	64	64
15 – 19	49	49	48	48	47	47
20 – 24	43	42	42	41	40	40
25 – 29	37	36	36	35	35	34
30 – 34	31	31	30	30	30	29
35 – 39	26	26	26	25	25	25
40 – 44	22	22	22	22	21	21
45 – 49	18	19	18	18	17	17
50 – 54	15	16	14	15	14	14
55 – 59	12	13	11	12	12	12
60 – 64	10	10	9	10	9	9

à suivre

Tableau 1.5 (suite)

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	7	[illegible]	7	8	7	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	5	6	5	6
[illegible]	3	[illegible]	3	3	3	4
80 et plus	3	3	2	3	2	3
TOTAL.	499	501	499	501	499	501
Ensemble.	1.000		1.000		1.000	

CHAPITRE II

La croissance économique au cours du Ve plan

2.1. PRIX ET DEFLATEURS

2.1.1. Prix

De l'analyse de l'évolution des prix sur moyenne période, il se dégage que:

– le glissement des prix vers la hausse est un processus généralisé, d'ampleur contrastée suivant l'origine du produit et irrégulier suivant les années;

– les prix des produits industriels augmentent beaucoup plus vite que ceux des produits agricoles;

– la croissance des prix à l'importation l'emporte en permanence sur celle des prix à l'exportation, traduisant une certaine dégradation des termes de l'échange.

A. – PRIX DE DETAIL A LA CONSOMMATION

De 1979/80 à 1983/84, l'indice des prix de détail à la consommation des familles de condition moyenne à Yaoundé a été multiplié par 1,6 soit un taux moyen de croissance de 12,7 % l'an contre 10,6 % pour la période 1974/75 – 1979/80.

Les prix qui ont le plus augmenté sont dans l'ordre décroissant, ceux des produits alimentaires (cœfficient multiplicateur de 1, 7, soit + 14,4% en moyenne par an) du groupe scolarité -service-divers (1,5 soit 10,82 % en moyenne par an).

En revanche, les prix des groupes de produits suivants ont enregistré des augmentations modérées : les loisirs (1, 4 soit +9,3% en moyenne par an), les boissons-tabacs (1,5 soit +9,7 % en moyenne par an) les dépenses de maison: hygiène-santé (1,5 soit +10,7 % en moyenne par an).

Au cours de cette période, la pression des prix à la hausse s'explique par les deux principales raisons suivantes:

– longue et rude sécheresse 1981/1982 qui a affecté sensiblement l'offre de produits locaux faisant atteindre aux prix des produits alimentaires le seuil de + 17,1 % en 1981/82 et + 16 % en 1982/83;

– hausse généralisée des prix à l'importation et particulièrement celle des produits destinés à la consommation des ménages en 1981/82 (+ 62%) et celle des prix des produits alimentaires, boissons tabacs en 1982/83 (+39 %).

Depuis 1984/85 cette tendance à la hausse s'est renversée.

Enfin, il est important de relever que le niveau moyen des prix des produits de première nécessité est généralement plus élevé à Yaoundé que dans les autres localités.

B. – PRIX DE GROS

Malgré la pause enregistrée en 1982/83, l'évolution moyenne des prix de gros entre 1979/1984 a été marquée par une croissance accélérée en ce qui concerne notamment les carburants, lubrifiants et les matériaux de construction (+ 10 % en moyenne annuelle à Yaoundé et à Douala).

A Yaoundé, les prix de gros des produits alimentaires ont varié dans des proportions raisonables; de légères baisses ont même été observées pour certains produits tels que le riz en vrac, la sardine à huile en 1982/83.

C. – PRIX INDUSTRIELS

De 1979/80 à 1983/84, l'indice général des prix industriels a régulièrement évolué en hausse accusant un accroissement annuel moyen de 7,4 %.

Les branches ayant enregistré des fortes hausses sont:

– matériaux de construction	+ 14,8 %
– électricité, gaz et eau	+ 12,1 %
– industrie métallurgique de base	+11,2 %
– boulangerie et pâtisserie	+9,7 %
– industries manufacturières	+9,2 %
– boissons-tabacs	+8,6%

D'autres branches ont connu des hausses très modérées:

- papier et ouvrages en papier +1,4 %
- chaussures et industries du cuir +2,9 %
- pêche + 3,1 %
- transformation des produits agricoles +3,2 %
- industries chimiques et fabrication des produits chimiques + 3,2 %

D. – PRIX A L'IMPORTATION

La hausse des prix à l'importation se situe à +24,4% en moyenne par an entre 1979 et 1983. Après un accroissement de + 31,8 % en 1982/83 on enregistre une baisse de 9,3 % en 1983/84. Cette baisse n'a pas concerné les noyaux: énergie et lubrifiants, matériel de transport et de traction, équipements industriels et agricoles, consommation des ménages et des entreprises.

E. – PRIX A L'EXPORTATION

La période sous-revue s'est caractérisée par une appréciation régulière des cours des principaux produits de base. Aussi le niveau général des prix à l'exportation a-t-il enregistré en quatre ans un accroissement moyen annuel de +14,1 %.

F. – PRIX DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

De 1979/80 à 1983/84, les indices des matériaux de construction ont connu une croissance soutenue: 21,2% pour l'immeuble à usage d'habitation et 14,1 % pour l'immeuble à usage administratif.

2.1.2. Déflateurs

En vue d'appréhender le mouvement des prix par genre d'activité économique au cours du VIe plan, l'analyse rétrospective est complétée par celle de déflateurs sectoriels.

Au cours du VIe Plan l'on s'attend à une croissance très modérée du niveau général des prix. En effet, le niveau du déflateur global de l'économie se situerait à 12,62 % en moyenne annuelle au cours du VIe Plan contre 13,5% au Ve Plan.

Au cours du VIe Plan, l'effet de l'érosion monétaire pourrait être plus fortement ressenti à travers les secteurs suivants:

- industries extractives +20,85 %
- industries métallurgiques de base +17,84 %
- travaux publics +15,59 %
- industries de biens d'équipement +15,31 %
- industries de biens de consommation +14,09 %

En revanche, les secteurs ci-après devraient jouer un rôle modérateur sur le mouvement de hausse du niveau général des prix:

- agriculture vivrière +4,35 %
- services publics +4,63 %
- agriculture pour exportation et industries +4,98 %
- services privés (lucratifs et non lucratifs) +6,5 %
- sylviculture +7,27 %

L'on pourrait aussi citer le sous-secteur des hydrocarbures dans la mesure où l'on assiste à l'heure actuelle à une baisse marquée des prix pétroliers sur le marché mondial sous réserve que cette baisse se repercute sur le plan local.

Tableau 2.1. Evolution des déflateurs sectoriels (base 100= 1982/83)

SECTEURS (1)	76/77	77/78	78/80	79/80	80/81	81/82	82/83
1 – Agriculture vivrière	75,5	86,1	96,2	92,0	92,8	104,7	100
2 – Agriculture pour exportation et industrie	80,8	75,8	102,5	100,8	95,8	112,5	100
3 – Sylviculture	92,2	117,2	58,6	57,8	88,3	100,8	100
4 – Industries alimentaires	57,8	68,3	88,7	86,7	88,9	114,1	100
5 – Biens de consommation	44,0	49,4	54,7	52,8	64,9	83,8	100
6 – Biens intermédiaires	55,9	54,2	58,6	64,0	66,9	76,5	100
7 – Industries extractives	—	—	—	59,3	69,5	96,3	100
8 – Industries métallurgiques de base	39,0	50,2	54,2	64,4	80,6	99,8	100
9 – Biens (capital)	39,9	52,5	55,7	60,8	72,6	85,2	100
10 – Bâtiment/habitat	53,7	46,1	84,7	76,7	82,8	92,1	100
11 – Travaux publics	46,0	42,5	66,8	70,0	80,6	91,8	100
12 – Services privés	61,6	73,4	74,4	80,5	81,0	82,0	100
13 – Services publics	67,6	90,1	76,4	78,0	78,6	93,1	100
TOTAL	48,7	56,9	59,1	75,0	78,6	88,9	100

(1) ces secteurs dérivent de la Matrice de Comptabilité Sociale (M.C.S) du Cameroun.
Source : MINPAT/DP

Tableau 2.2. Evolution des déflateurs sectoriels au cours du VIe Plan (base 100 = 1982/83)

SECTEURS	83/84	86/87	90/91	Accroissement annuel moyen en % 1986 – 1991
1 – Agriculture vivrière	109,0	123,9	146,9	4,35
2 – Agriculture pour exportation et industrie	115,0	133,1	144,3	4,98
3 – Sylviculture	110,8	127,5	168,8	7,27
4 – Industries alimentaires	123,8	164,9	241,5	10,02
5 – Biens de consommation	104,6	155,3	263,1	14,09
6 – Biens intermédiaires	96,1	126,5	182,6	9,60
7 – Industries extractives	127,4	224,9	479,7	20,85
8 – Industries métallurgiques de base	127,4	208,5	401,9	17,84
9 – Biens (capital)	113,1	173,5	306,7	15,31
10 – Bâtiment/habitat	117,5	166,0	263,2	12,21
11 – Travaux publics	121,5	187,7	335,1	15,59
12 – Services privés	100,7	121,5	156,3	6,50
13 – Services publics	99,2	113,6	136,2	4,63
P. I. B.	113,4	162,1	260,8	12,62

Source : MINPAT

2.2. LA PRODUCTION

2.2.1. Evolution du produit intérieur brut

L'analyse qui suit concerne la dernière année du IVe Plan et les trois premières années du Ve Plan.

Le Produit Intérieur Brut (P.I.B) aux prix courants a crû au cours de cette période de 21,2 % en moyenne par an.

Cette performance a été plus le fait des activités des secteurs secondaire et tertiaire dont les taux de croissance moyens annuels ont été respectivement de 30,6% et 18,6%. Le secteur agricole quant à lui a été fortement pertubé au cours de la même période par les effets de la sécheresse et du comportement défavorable des cours des matières premières sur le marché international.

On relève que le poids du secteur primaire dans l'économie nationale reste appréciable (22,0 % du PIB en 1983/84) bien qu'ayant perdu 5 points par rapport à 1981/82 au profit du secteur secondaire.

TABLEAU 2.3. – STRUCTURES DU PIB AU COURS DES TROIS PREMIERES ANNEES DU Ve PLAN EN %

SECTEURS	81/82	82/83	83/84
Primaire	27,0	23,2	22,0
Secondaire	30,3	33,1	34,6
Tertiaire	29,4	30,2	30,0
Administration publique	6,2	6,6	6,6
I P S B L * et Gages aux domestiques	1,3	1,3	1,4
Droits et taxes sur importation	5,8	5,6	5,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Source : D S C N

* Institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

La modification de la structure du PIB, amorcée depuis 1978/79 laisse apparaître un poids de plus en plus important du secteur secondaire avec 34,6 % du total en 1983/84, contre 19% en 1978/79.

Le secteur tertiaire quant à lui a perdu depuis 1978/79 près de 5 points et se situe en 1983/84 autour de 30% du PIB.

Le PIB des administrations publiques, essentiellement composé de salaires, représente 6,6 % du total en 1983/84. Ce chiffre était de 7,4 % en 1978/79.

Tableau 2.4. – Produit intérieur brut par secteur d'activité économique (en 10^9 F CFA courants).

SECTEURS	80/81	81/82	82/83	83/84
Agriculture, Chasse, Sylviculture & Pêche	488,2	586,7	607,2	702,0
Industries extractives	201,5	263,1	400,5	520,5
Industries manufacturières	173,7	247,1	290,9	358,5
Electricité, gaz,eau	17,6	22,2	30,1	35,2
Bâtiments et Travaux publics	103,3	125,0	145,8	192,6
Commerce, Restaurants, Hôtels	232,3	249,3	310,7	414,9
Transports Entrepôts communications	103,6	119,3	128,8	147,3
Banques, Assurances, Affaires Immobilières	248,0	285,0	355,2	396,8
Services fournis à la collectivité	22,9	28,0	34,4	39,3
Ajustement intermédiaire financier	30,5	-42,2	37,5	-38,1
Prod. Intér. Brut Marchand	1560,6	1883,5	2266,1	2769,0
Droits et taxes à l'import.	102,6	126,4	146,8	173,0
IPSBL + gages aux domestiques	23,0	27,6	33,3	40,2
Administrations publiques	110,3	135,3	171,8	212,8
Produit Intérieur Brut	1796,5	2172,8	2618,0	3195,0

Source : D S C N

Graphique 2a

Evolution du PIB de 1980/81 à 1984/85
(En milliards de F.CFA constants de 1982/83)

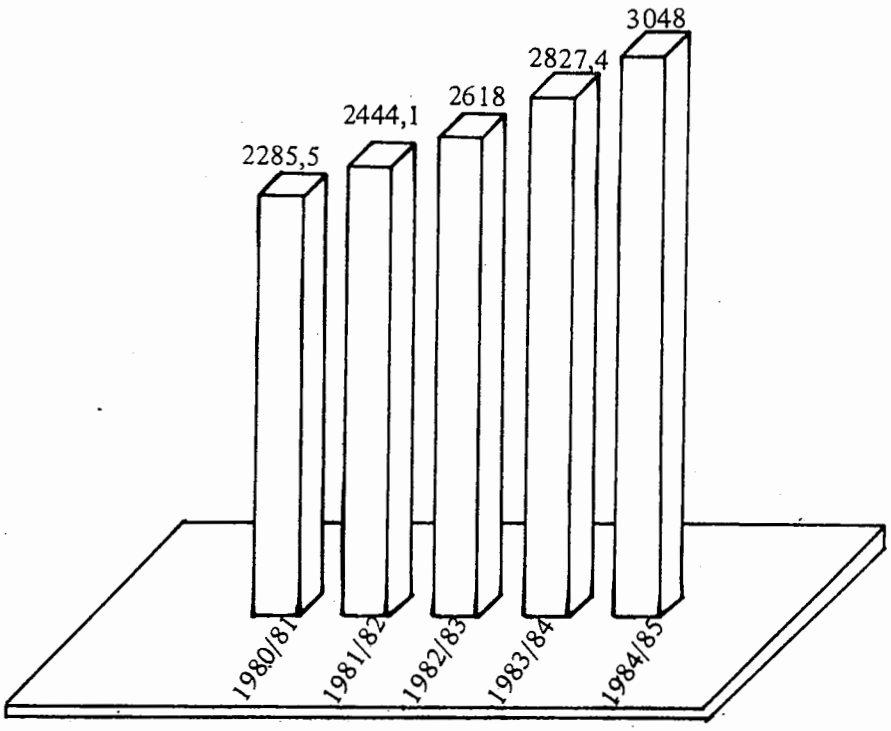

Graphique 2 - b

Evolution du PIB/TETE en francs constants
(Base 100 en 1982/83)

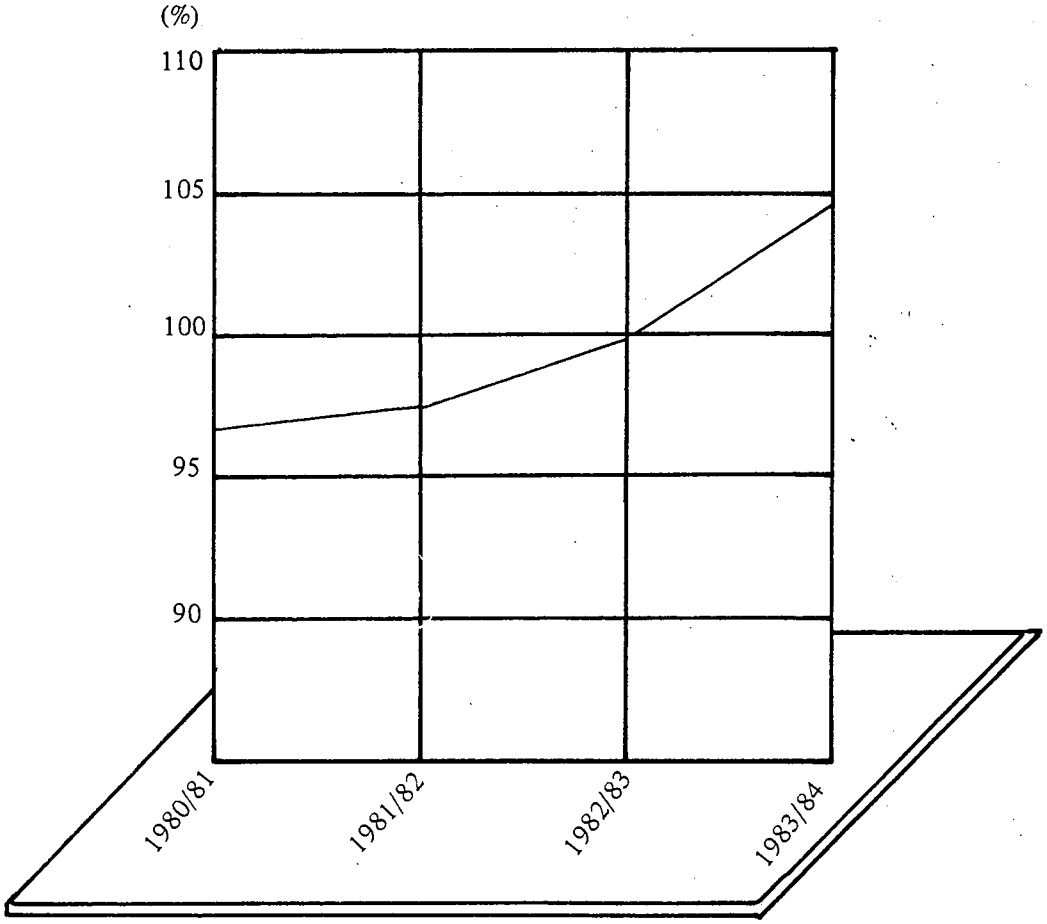

2.2.2. Produit intérieur brut en francs constants

Le PIB en francs constants est passé de 2.285,5 milliards en 1980/81 à 2.827,4 milliards en 1983/84 soit un taux de croissance moyen de 7,3 % l'an. Le PIB a été ainsi multiplié par 1,2 en trois ans.

2.2.3. Produit intérieur brut par habitant en F CFA constants

La population est passée de 9,6 millions d'habitants en 1982/83 (retenu comme base de projection) à 10,4 millions en 1985/86. Les prévisions pour 1990/91 la porte à 12,2 millions d'habitants.

Le Produit intérieur brut par tête en francs constants est donc estimé à 272.100 francs en 1980/81 et à 294.500 francs en 1983/84 soit un taux de croissance de 2,7 % l'an.

Cependant, il importe de faire remarquer que cet indicateur qui représente un certain pouvoir d'achat, voile des disparités entre le milieu rural et le milieu urbain d'une part, et entre le secteur dit moderne et le secteur traditionnel d'autre part.

Tableau 2.5. Evolution du PIB/tête en francs constants de 1982/83

RUBRIQUES	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
Population (en millions)	8,4	8,9	9,3	9,6
PIB (en 10^9 F constants) . . .	2285,5	2444,1	2618,0	2827,4
PIB/tête (en 10^3 F constants)	272,1	274,6	281,5	294,5

Source: DP/DSCN

Revenu national

A) REVENU NATIONAL DISPONIBLE

De 1981/82 à 1983/84, le Revenu National disponible a évolué comme suit:

Tableau 2.6. Evolution du Revenu National Disponible (en milliards de F CFA courants)

LIBELLES	1981/82	1982/83	1983/84	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Revenu National Disponible . . .	1956,4	2395,1	2962,2	23,0
Revenus salariaux	623,8	747,4	875,5	18,5
Revenus bruts d'exploitation .	1249,6	1521,8	1902,7	23,4

Source: DSCN

Il ressort de ce tableau que les revenus salariaux ont progressé en moyenne moins vite que le revenu brut d'exploitation. Par ailleurs, la part des revenus salariaux dans le revenu total baisse d'année en année: 31,9 % en 1981/82; 31,2 % en 1982/83 et 29,6 % en 1983/84.

Au cours de la même période, la croissance en termes nominaux du revenu national disponible a été supérieure à celle du PIB: 23 % contre 21,3 %.

B) EPARGNE BRUTE

L'épargne brute quant à elle a évolué comme suit:

Tableau 2.7. Evolution de l'Epargne brute (en 10^9 F CFA courants)

LIBELLES	1981/82	1982/83	1983/84	Taux de croissance annuel moyen
Epargne nette .	226,0	429,9	647,9	69,3 %
Consommation de capital fixe .	142,9	158,1	165,2	7,5 %
Epargne brute .	368,9	588,0	813,1	48,5 %

Source: DSCN

Le taux d'évolution de l'épargne est considérable: 69,3 % en moyenne pour l'épargne nette et 48,4 % pour l'épargne brute.

C) TRANSFERTS DE CAPITAUX

Le tableau ci-après retrace l'évolution des soldes caractéristiques de la balance de base.

Tableau 2.8. (en 10^9 F CFA courants)

	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83
Balance commerciale (1)	12,4	– 39,8	– 23,6	56,5
Balance des services (2)	–53,0	– 96,7	–129,9	–187,0
Balance des prestations gratuites (3)	0,7	2,5	–4,7	–1,2
Balance des paiements courants (4 = 1 + 2 + 3)	–39,9	–134,0	–158,2	–131,7
Balance des capitaux à long terme (5)	79,5	124,7	76,2	180,7
Balance de base (6 = 4 + 5)	39,6	–9,3	– 82,0	49,0

Source : MINFI

De l'examen de ces données, il se dégage les tendances structurelles suivantes:

La balance commerciale établie sur la base des règlements a une évolution en dents de scie, contrairement à celle des mouvements physiques qui est restée déficitaire jusqu'en 1982/83

La balance des services quant à elle est structurellement déficitaire avec une tendance marquée à une dégradation régulière.

Cette situation s'explique en partie par les paiements au titre de la dette publique extérieure et de grands travaux publics, mais aussi par un intense transfert vers l'extérieur, des bénéfices et revenus du capital. Il importe également de relever l'accélération du déficit de la balance des invisibles observée depuis 1980/81.

En ce qui concerne les prestations gratuites, leur solde excédentaire baisse régulièrement depuis 1977/78 et dégage un déficit depuis 1981/82 du fait des transferts d'économies sur salaire du personnel expatrié. Ce déficit est légèrement compensé par les excédents timides des opérations d'aide au développement.

En définitive, la balance des paiements courants dégage des déficits au cours de la période sous revue. Toutefois, les déficits enregistrés restent modérés dans la mesure où ils n'excèdent pas en moyenne 7,5 % du PIB.

La balance de base quant à elle a une évolution similaire à celle de la balance commerciale dans la mesure où l'effet pervers du solde lié aux services est toujours dans une bonne proportion, contrebalancée par une entrée nette de capitaux à terme.

2.3. DEMANDE INTERIEURE

En atteignant en francs courants 3.143,3 milliards en 1983/84 contre 1.870,0 milliards en 1980/81, la demande intérieure enregistre un taux d'accroissement moyen de 18,9 % par an.

Cependant, les deux composantes de la demande intérieure (consommation finale et investissement) n'ont pas connu le même niveau d'évolution.

2.3.1. Consommation finale

Elle est passée de 1.381,6 milliards en 1980/81 à 2.314,4 milliards en 1983/84 soit un taux d'accroissement nominal moyen de 18,8 % par an.

A) CONSOMMATION FINALE PRIVEE

D'un montant de 1.222, 5 milliards en 1980/81, elle a atteint 2.008,0 milliards en 1983/84 soit un taux de progression nominal moyen de 18,0 % par an.

B) CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Celle-ci a connu un rythme de progression différent de celui de la consommation privée. Ainsi en passant de 159,1 milliards en 1980/81 à 306,4 milliards en 1983/84, elle enregistre un taux d'accroissement nominal moyen de 24,4 % par an.

2.3.2. Investissements

En francs courants, les investissements sont passés de 488,4 milliards en 1980/81 à 828,9 milliards en 1983/84,soit un taux de progression nominal de 19,3 % l'an.

Tableau 2.9. Dépenses imputées du PIB (en 10^9 F CFA courants)

	1980/1981	1981/82	1982/83	1983/84
Consommation finale (1) dont.	1381,6	1730,5	1965,2	2314,4
– Consommation finale administration	159,1	192,0	248,7	306,4
– Consommation finale privée	1222,5	1538,5	1716,5	2008,0
Formation de capital (2) dont	488,4	538,7	680,1	828,9
Formation brute de capital fixe	441,4	507,2	654,5	809,5
– variation des stocks.	47,0	31,5	25,6	19,4
TOTAL (1 + 2) = demande intérieure .	1870,0	2269,2	2645,3	3143,3
Exportations de biens et services . . .	388,6	434,8	547,4	646,4
(Moins) importations de biens et services	– 462,1	– 531,2	– 574,7	– 594,7
TOTAL PIB	1796,5	2172,8	2618,0	3195,0

Source: DSCN

A) INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

En passant de 275,5 milliards en 1980/81 à 367,7 milliards en 1983/84, les investissements des entreprises ont progressé au taux nominal moyen de 10,1 %.

Graphique 2 – C : Evolution des investissements (Base 100 en 1982/83)

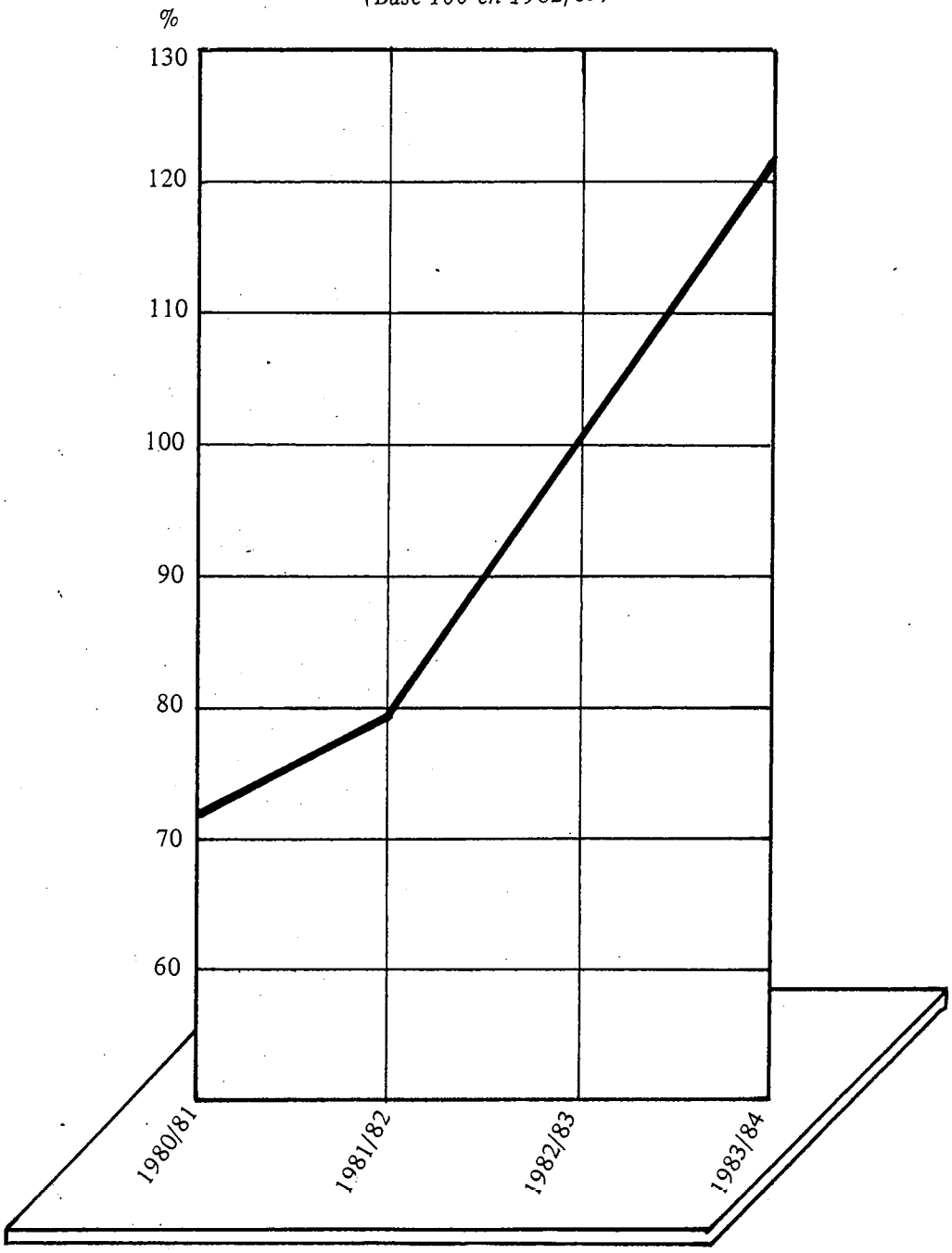

B) INVESTISSEMENTS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les investissements des administrations publiques ont connu une évolution plus importante que celle des investissements des entreprises au cours des exercices 1980/81 à 1983/84 avec un taux de croissance nominal de 37,1 % l'an.

C) INVESTISSEMENTS DES MENAGES

La progression moyenne de ceux-ci a été de 24,1 % par an au cours de la période sous revue.

*Tableau 2.10. Structure des Investissements **
V en 10 ⁹ F CFA courants

	1980/81		1983/84	
	Valeur	%	Valeur	%
Entreprises	275,5	56,4	367,7	44,4
Administrations publiques.	81,3	16,6	209,7	25,3
Ménages et entrepreneurs individuels (EI)	131,6	27,0	251,5	30,3
TOTAL.	488,4	100,0	828,9	100,0

Source : DSCN

* Les variations de stocks ont été incorporées uniquement à la formation brute de capital fixe des entreprises.

Tableau 2.11. Structure de la demande intérieure
%

	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
Consommation finale	73,9	76,3	74,3	73,6
dont :				
– Consommation administration. . .	8,5	8,5	9,4	9,7
– Consommation privée.	65,4	67,8	64,9	63,9
Formation de capital.	26,1	23,7	25,7	26,4
dont :				
– F B C F	23,6	22,3	24,7	25,8
– Variations stocks	2,5	1,4	1,0	0,6
Demande Intérieure.	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: DSCN

Tableau 2.12. Evolution des investissements par agent économique (en 10 ⁹ F CFA courants)

	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
Entreprises dont:	275,5	296,3	346,3	367,7
– F B C F	228,5	264,8	320,7	348,8
– Variations stocks	47,0	31,5	25,6	19,4
Administrations publiques.	81,3	91,3	127,4	209,7
Ménages et entrepreneurs individuels	131,6	151,1	206,4	251,5
TOTAL.	488,4	538,7	680,1	828,9

Source: D S C N.

2.4. COMMERCE EXTERIEUR

2.4.1. Résultats globaux et balance commerciale

Le volume global du commerce extérieur s'est considérablement accrû de 1970/71 à 1983/84, période au cours de laquelle il a été multiplié par 7,2 en valeurs passant de 131,6 à 947,0 milliards soit un taux d'accroissement nominal annuel moyen de 16,40 %.

Les importations se sont accrues beaucoup plus rapidement que les exportations au cours de la même période du fait notamment de notre souci d'industrialisation qui implique l'acquisition des principaux équipements venant de l'extérieur. Le taux d'accroissement des importations atteint 15,6 % en moyenne annuelle contre 13,3 % pour les exportations hors pétrole. Cette situation a entraîné un déficit structurel en accroissement continu (pétrole exclu), sauf en 1973/74 où est enregistré un excédent lié à la dynamique de nos produits agricoles, et au renchérissement des prix de nos matières premières.

Le taux de couverture des importations par les exportations à caractère permanent (hors pétrole) s'est considérablement dégradé passant de 86,1 % en 1970/71 à 66,2 % en 1983/84.

Il importe cependant de relever le rôle important que joue ces dernières années le pétrole comme facteur d'équilibre de nos paiements extérieurs, et plus particulièrement en ce qui concerne les échanges commerciaux. En effet, au cours de la période 1981/84, l'effet pétrole s'est traduit entre autres, par une amélioration continue et appréciable du taux de couverture des importations par les exportations avec pétrole. Ce taux de couverture est passé de 76,2 % en 1981/82 à 105,6 % en 1983/84, soit un excédent de 21,2 milliards de F. CFA en 1983/84.

Néanmoins, l'analyse structurelle de la balance commerciale par noyau d'utilisation montre qu'en dehors des produits bruts d'origine animale, végétale ou minérale, le Cameroun reste déficitaire sur tous les autres postes. Ce déficit a même tendance à s'aggraver pour les produits alimentaires – boissons – tabacs, l'équipement industriel, et les produits finis.

Cette tendance devra s'infléchir au cours des années à venir grâce aux mesures urgentes à prendre pour sauvegarder voire renforcer notre auto-suffisance alimentaire, et transformer sur place nos matières premières locales. Toutefois, de légères tensions sur l'équilbre commercial continueront d'être ressenties notamment par les importations des bien d'équipement, des demi-produits et des matières premières nécessaires pour accroître l'offre des produits industriels finis et semi-finis.

Tableau 2.13 Evolution des importations et exportations de 1978/79 à 1983/84 (Balance commerciale)

Q en tonnes

V en 10^9 F. CFA courants

LIBELLES	78/79		79/80		80/81		81/82		82/83		83/84	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Exportation (FOB)	1 899,2	198,9	2 990,3	296,9	2 415,6	290,8	2 450,9	306,3	2 852,9	407,2	2 875,8	484,1
Importations (CAF)	1 796,8	250,4	2 064,3	311,9	1 939,6	364,2	1 822,5	401,7	1 477,4	429,5	1 755,7	462,9
Balance commerciale	–	– 51,4	–	– 14,9	–	– 73,3	–	– 95,5	–	– 22,3	–	+ 21,3
% de couverture	–	79,4	–	95,2	–	79,9	–	76,2	–	94,2	–	104,6

Source : DSCN

2.4.2. Les exportations

Le Cameroun dispose d'une gamme diversifiée de produits exportables dont les principaux sont : le cacao, le café, le coton, le thé, la banane, le tabac, les bois bruts, l'aluminium et ses dérivés, le pétrole (depuis 1978), le sucre et quelques produits de l'industrie de transformation des produits agricoles.

Les exportations camerounaises se caractérisent par:

- une prédominance des produits primaires et du sous-sol (88,3 % de recettes d'exportation en 1983/84 contre 85,1 en 1978/79 et 70,9 % en 1974/75);
- une faible proportion des exportations d'origine industrielle malgré les efforts déployés dans ce dernier domaine et l'existence d'un régime fiscal favorable;
- une baisse sensible de l'impact des produits de l'élévage et de la pêche à l'exportation avec 1,2 % des recettes en 1978/79 contre 1,7 % en 1974/75;
- une évolution en dents de scie mais continue des exportations des produits de la forêt; cependant, les exportations des produits de la forêt sont encore très en dessous des possibilités qu'offre le Cameroun dans ce domaine.

Pris globalement, la part des exportations dans le PIB évolue très peu (17,7 % en moyenne par an).

2.4.3. Importations

Au cours de la période 1970/71 – 1983/84, la proportion moyenne annuelle des importations dans le PIB a été de 19,8 %, la tendance à la baisse de cette proportion depuis l'année 1976/77 confirme dans une certaine mesure que l'économie camerounaise se libéralise.

La structure des importations est analysée ci-dessous selon les cinq noyaux d'utilisation suivants:

- les biens de consommation dont les produits alimentaires;
- les matières premières et demi-produits;
- l'énergie;
- le matériel de transport;
- les biens d'équipement.

Les produits entrant dans les quatre derniers groupes sont généralement considérés comme «importations productives».

En valeur absolue, le cumul des importations productives de 1974/75 à 1983/84 s'élève à 2 387 milliards de F.CFA soit des achats annuels moyens de 238,7 milliards de F.CFA. Ces importations représentent en moyenne 83,3 % des importations totales. Sur longue période, cette proportion a tendance à diminuer.

L'analyse de l'évolution des importations par noyau d'utilisation dégage les caractéristiques essentielles suivantes:

– une légère hausse relative des biens de consommation finale avec 74,1 milliards de F.CFA en 1983/84 contre 24,2 milliards en 1974/75, soit un coefficient multiplicateur de 3,1 en 10 ans. Leur part dans les importations totales, après une baisse sensible entre 1974/75 et 1980/81 (19,7 % et 15,0% respectivement) a atteint 17,7 % en 1982/83. Cette tendance montre le niveau soutenu de la demande intérieure en produits de consommation finale;

– une constante progression des importations des biens intermédiaires: les importations des produits bruts et des matières premières destinées aux entreprises ont atteint un palier de 51 % en 1982/83. Ce poids important des inputs importés est une des causes structurelles du déficit de notre balance commerciale;

– une forte croissance des importations des biens d'équipement dont la part par rapport à l'ensemble des importations se situe à 22,5 % en 1982/83, supérieur d'un point à celui enregistré en 1978-79;

– une stagnation du groupe «matériel de transport»: en dépit d'une évolution très irrégulière, les importations de ce groupe se sont maintenues à 9,5 % des achats totaux en moyenne et par an;

– une baisse sensible du groupe «énergie» dont les importations ont diminué de manière significative avec 14,8 % des achats en 1981/82 et 1,5 % en 1983/84.

2.5. GRANDS COURANTS D'ECHANGES

Si à l'intérieur du pays, le développement des échanges dépend du dynamisme du secteur privé, l'expansion des échanges à l'extérieur dépend du dynamisme de notre politique et de la compétitivité de nos produits. L'offensive diplomatique doit donc viser à ouvrir les marchés étrangers à nos produits et à rechercher constamment un juste équilibre entre l'économie nationale et les économies étrangères.

Nos échanges extérieurs se font principalement dans un ordre décroissant avec l'Europe, l'Amérique, l'Afrique et l'Asie. Le volume des échanges avec l'Asie est encore négligeable.

La France demeure notre premier partenaire commercial. En effet la France a fourni 50 % des importations du Cameroun en 1970/71, 43 % en 1981/82 et 46,3 % en 1983/84; pour les mêmes périodes respectivement les ventes du Cameroun à la France ont représenté 28,5 %, 19 % et 36,3 % des exportations totales.

Les Etats-Unis sont devenus le premier client du Cameroun avec les achats qui représentent 39,8 % des exportations totales en 1983/84 contre 11,2 % en 1970/71.

Par ailleurs les échanges restent soutenus depuis 1970/71 avec les Pays-Bas, deuxième client du Cameroun en 1983/84 avec 21,1 % des exportations.

Le Japon a réalisé une percée avec près de 6,8 % des exportations contre 2,8 % en 1970/71.

La part des échanges avec les autres pays d'Afrique est demeurée assez faible.

Les pays d'Asie (Inde et Pakistan notamment), ceux de l'Europe de l'Est (U.R.S.S. principalement) ont également fait une percée sur le marché camerounais.

En conclusion, l'analyse des principaux courants d'échange du commerce extérieur permet de déceler des soldes commerciaux plus ou moins structurels. Ces soldes sont structurellement excédentaires avec certains pays dont les Pays-Bas, la Yougoslavie, le Centrafrique, le Congo, le Tchad et les Etats-Unis, depuis 1978/79. En revanche, un déficit structurel se dégage avec la France, la Suisse, le Japon, le Gabon, l'Allemagne Fédérale, le Canada, le Royaume-Uni et la Belgique. Avec l'Italie, l'Espagne, le Nigéria, l'U.R.S.S., les exédents ou déficits se compensent d'une année à l'autre.

2.6. MONNAIE ET CREDIT

La période 1980/81-1984/85 a été marquée sur le plan monétaire et du crédit par :

– une expansion régulière et soutenue des ressources du système monétaire et corrélativement une amélioration du taux de liquidité de l'économie;

– un renforcement substantiel des avoirs extérieurs nets après leur fléchissement observé en 1982/83 suite à un accroissement des engagements extérieurs du système;

– une contraction de la position créditrice de l'Etat sur le système monétaire;

– une progression relativement moins soutenue des crédits à l'économie;

– le maintien à une moyenne relativement basse du niveau général des taux d'intérêt par rapport à celui de la hausse des prix.

2.6.1. Ressources du système monétaire

La moyenne mensuelle des ressources du système monétaire se situe en 1984/85 à 882,9 milliards de F CFA contre 365,7 milliards en 1980/81, soit une progression annuelle moyenne de 24,6 %. Ce taux est bien supérieur à celui du produit intérieur brut (21,1 %) et s'est traduit par une amélioration du taux de liquidité de l'économie qui est passé de 17,6 % en 1980/81 à 19,6 % en 1984/85.

A. – DISPONIBILITES MONETAIRES

Avec une moyenne mensuelle de 409,7 milliards de F CFA en 1984/85 contre 207,5 milliards en 1980/81, les disponibilités monétaires se sont accrues de 18,5 % en moyenne annuelle au cours de la période sous-revue. Tout comme au IVe Plan, leur poids dans l'ensemble des ressources du système monétaire ne cesse de baisser d'année en année. De 56,7 % en 1980/81 puis 52,2 % en 1982/83, elles ne représentent plus que 46,4 % du total des ressources en 1984/85. Les deux composantes des disponibilités monétaires, à savoir la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale ont connu des évolutions similaires avec une contraction régulière de la monnaie scripturale.

B. – QUASI-MONNAIE.

La quasi-monnaie (ensemble des dépôts à termes et d'épargne) a enregistré au cours de la période sous-revue une progression appréciable soutenue de 33,7 % l'an. En effet, en passant de 109,3 milliards F CFA en 1980/81 à 349,7 milliards en 1984/85, le poids de la quasi-monnaie dans l'ensemble des ressources a augmenté en quatre ans en passant de 29,9 % en 1980/81 à 39,6 % en 1984/85.

C. – AUTRES RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE.

Les autres ressources du système monétaire et notamment les fonds propres connaissent un certain tassement depuis 1983/84. En passant de 48,9 milliards F CFA en 1980/81 à 123,5 milliards en 1984/85, ils enregistrent un accroissement appréciable de 26,1 % en moyenne annuelle.

Tableau 2.14 : Evolution des ressources et contreparties du système monétaire (moyenne mensuelle en milliards de F. CFA courants)

	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85
1.– Disponibilités monétaires	207,5	250,0	293,2	369,0	409,7
1.1.– Monnaie scripturale	75,5	93,3	102,1	113,9	126,1
2.2..– Monnaie fiduciaire	132,0	156,7	191,1	255,1	283,6
2.– Quasi - monnaie	109,3	153,8	185,4	223,5	349,7
Masse monétaire (1+2)	316,8	403,8	478,6	592,5	759,4
3. – Autres ressources	48,9	57,8	83,2	131,1	123,5
dont - fonds propres	29,8	44,1	53,7	62,5	55,8
Total ressources monétaires (1 + 2 + 3)	365,7	461,6	561,8	723,6	882,9
1. Avoirs extérieurs nets	14,4	19,5	7,8	64,0	139,3
2. Créances nettes sur l'Etat	– 72,6	– 112,7	– 140,4	– 139,5	–64,9
3. Crédits à l'économie	423,9	554,8	694,4	799,2	808,5
Total contreparties des ressources (1 + 2 + 3)	365,7	461,6	561,8	723,7	882,9

Source : BEAC/MINPAT

Tableau 2.15 : Evolution de la structure des ressources et contreparties du système monétaire (en %)

	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85
1. Disponibilités monétaires	56,7	54,2	52,2	51,0	46,4
1.1. Monnaie scripturale	20,6	20,3	18,2	15,7	14,3
1.2. Monnaie fiduciaire	36,1	33,9	34,0	35,3	32,1
2. Quasi-monnaie	29,9	33,3	33,0	30,9	39,6
Masse monétaire (1 + 2)	86,6	87,5	85,2	81,9	86,0
3. Autres ressources	13,4	12,5	14,8	18,1	14,0
dont fonds propres	8,1	9,5	9,5	8,6	6,3
Total ressources monétaires (1 + 2 + 3)	100	100	100	100	100
1. Avoirs extérieurs nets	3,9	4,2	1,4	8,8	15,8
2. Créances nettes sur l'Etat	– 19,8	– 24,4	– 25,0	– 19,2	– 7,4
3. Crédits à l'économie	115,9	120,2	123,6	110,4	91,6
Total contreparties des ressources (1 + 2 + 3)	100	100	100	100	100

Source : BEAC

2.6.2. Contreparties des ressources du système monétaire

L'évolution des contreparties des ressources du système monétaire, constituées des avoirs extérieurs nets, des créances nettes du système monétaire sur l'Etat et des crédits à l'économie se présente comme suit :

A. – AVOIRS EXTERIEURS NETS.

Au cours de la période 1980/1985, la moyenne mensuelle des avoirs extérieurs nets a été multipliée par près de 10. C'est ainsi que son montant est passé de 14,4 milliards F CFA en 1980/81 à 139,3 milliards en 1984/85. Cette situation est consécutive à une forte expansion des avoirs nets des banques qui sont passés de moins 11,2 milliards F CFA en 1980/81 à plus 120,8 milliards en 1984/85, ce qui a largement compensé la dégradation des réserves internationales enregistrée en 1984/85 après leur renforcement substantiel observé une année plus tôt.

Tableau 2.16 : *Evolution des avoirs extérieurs nets (moyenne mensuelle en milliards F CFA courants).*

	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85
1. Réserves internationales	40,1	27,6	32,7	72,3	37,8
dont devises	32,8	19,7	23,1	63,0	30,4
2. Engagements extérieurs BEAC	12,5	13,8	19,5	14,6	16,2
3. Avoirs extérieurs nets des banques	– 11,2	6,7	– 3,4	10,0	120,8
3.1. Avoirs	12,1	26,3	35,0	40,0	137,5
3.2. Engagements	23,3	19,6	38,4	30,9	16,7
4. Dettes postales	2,0	1,0	1,8	3,7	3,1
Total avoirs extérieurs nets (1 – 2 + 3 – 4)	14,4	19,5	7,8	64,0	139,3

Source : BEAC/MINPAT

B. – CREANCES NETTES DU SYETEME MONETAIRE SUR L'ETAT.

Après une forte progression au cours de la période 1980/83 marquée par une pause en 1983/84, la moyenne mensuelle des créances nettes de l'Etat sur le système monétaire a enregistré une chute de 53,5 % en 1984/85. Cette moyenne est passée de 72,6 milliards F CFA en 1980/81 à 139, 5 milliards en 1983/84 puis à 64,9 milliards en 1984/85.

C. – CREDITS A L'ECONOMIE.

L'année 1983/84 a été marquée par une inflexion confirmée en 1984/85 de la tendance à une hausse régulière observée sur la période 1980/1983 du poids des crédits à l'économie dans les emplois du système monétaire. Cette situation s'explique sans doute par une orientation préjudiciable à l'économie des activités bancaires vers des transactions avec l'extérieur qui se sont soldées par un gonflement de leurs avoirs extérieurs nets.

L'analyse de la structure des crédits à l'économie fait ressortir que le gouvernement doit poursuivre sa politique d'encouragement des banques à financer plus les opérations d'investissement, donc de développement, que les opérations commerciales.

Tableau 2.17. *Evolution des crédits à l'économie (moyenne mensuelle en milliards de F CFA courants).*

	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85
1 – Concours BEAC	56,1	104,9	140,0	162,4	149,1
2 – Concours des banques commerciales	348,9	426,2	528,6	610,5	633,0
3 – Concours BCD	18,9	23,7	25,8	26,3	26,4
Total crédits à l'économie (1 + 2 + 3)	423,9	554,8	694,4	799,2	808,5
Dont - Court.terme	294,1	382,3	500,0	576,6	582,2
Moyen terme	118,9	161,2	183,2	211,1	216,5
Long terme	10,9	11,3	11,2	11,5	9,8

Source : BEAC/MINPAT.

Tableau 2.18 : Evolution de la structure du financement des crédits à l'économie (en %)

	80/81	80/82	82/83	83/84	84/85
1 – Concours BEAC (refinancement)	13,2	18,9	20,2	20,3	18,4
2 – Concours des banques commerciales.	82,3	76,8	76,1	76,4	78,3
3 – Concours BCD	4,5	4,3	3,7	3,3	3,3
Total crédits à l'économie (1 + 2 + 3)	100	100	100	100	100
Dont - Court terme	69,4	68,9	72,0	72,2	72,0
– Moyen terme	28,1	29,1	26,4	26,4	26,8
– Long terme	2,5	2,0	1,6	1,4	1,2

Source : BEAC/MINPAT

2.7. FINANCEMENT

Dans la structure de financement de ses investissements, le Ve Plan avait prévu une intervention de 60 % sur fonds publics (y compris les prêts et subventions extérieurs) et 40 % sur fonds privés.

2.7.1. Financement public

A) FINANCEMENT PUBLIC LOCAL.

Il comprend le financement de l'Etat, le financement des organismes publics et des collectivités publiques locales.

a) Financement de l'Etat.

Recettes budgétaires.

De 1980/1981 à 1983/1984., les recettes budgétaires recouvrées ont connu une croissance nominale de 26,1% l'an, passant de 265,4 milliards à 532,2 milliards en 1983/1984. La croissance réelle des ressources budgétaires se situe à 11,5 % et celle du produit intérieur brut à 7,3 %

Tableau 2.19.

Evolution comparée des recettes budgétaires recouvrées et du P.I.B. (en milliards de francs CFA courants)

	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	Croissance moyenne 81/84 %
Recettes recouvrées	213,5	265,4	331,0	443,1	532,1	26,1 %
Produit intérieure brut	1 410,2	1 796,5	2 172,8	2 618,0	3 195,0	21,2 %

Source : MINFI/MINPAT

Cette expansion des recettes budgétaires (11,5 % contre 7 % prévu) est surtout due à l'amélioration du rendement du système fiscal, dans la mesure où les taux de recouvrement sont restés supérieurs à 100 %, ainsi que le traduit le tableau suivant :

Tableau 2.20 Prévisions et recouvrement des recettes fiscales (en milliards de F.CFA courants).

	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84
Prévisions	167,9	193,4	256,1	332,8	470,0
Recouvrements	189,5	233,7	297,7	421,2	501,7
Taux de recouvrement en %	112,9	120,8	116,2	126,6	106,7

Tableau 2.21 .c : Evolution des recettes budgétaires recouvrées (en milliards de F. CFA courants)

LIBELLES	79/80		80/81		81/82		82/83		83/84		Taux de croissance moyen 81/84 en %
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Recettes douanières	109,1	52,1	105,7	40,0	93,7	28,6	120,2	27,1	169,1	31,8	17,0
Impôts et Taxes	69,1	33,0	112,0	42,4	184,7	56,5	280,7	63,4	312,4	58,7	40,8
Droit d'enregistrement, du timbre et curatelle	11,3	5,4	16,0	6,1	19,3	5,9	20,3	4,6	20,2	3,8	8,1
Total recettes fiscales (1)	189,5	90,5	233,7	88,5	297,7	91,0	421,2	95,1	501,7	94,3	29,0
Revenu du domaine	–	–	1,0	0,4	1,3	0,4	0,1	–	0,5	0,1	20,6
Recettes des Postes et Télécommunications	–	–	7,7	2,9	5,7	1,7	6,9	1,5	10,3	1,9	10,2
Recettes d'exploitation et services	–	–	20,7	7,8	21,1	6,5	13,6	3,1	17,2	3,2	6,0
Divers	–	–	1,0	0,4	1,4	0,4	1,3	0,3	2,6	0,5	37,5

Tableau 2.21 (suite)

LIBELLES	79/80		80/81		81/82		82/83		83/84		Taux de croissance moyen 81/84 en %
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Total autres recettes	20,1	9,5	30,4	11,5	29,5	9,0	21,9	4,9	30,5	5,7	0,1
Total recettes propres	209,6	100,0	264,4	100,0	327,2	100,0	443,1	100,1	532,2	100,0	26,3
Prélèvements	4,0	–	14,7	–	15,1	–	16,9	–	16,7	–	4,3
Total recettes budgétaires	213,5	–	265,4	–	331,0	–	443,1	–	532,2	–	26.1
Produit intérieur brut (2)	1410,0	–	1796,5	–	2172,8	–	2618,0	–	3195,0	–	21,2
Taux de pression fiscale (1)/2) (en %)	13,4	–	13,0	–	13,7	–	16,1	–	15,7	–	

Source : MINFI/MINPAT

Tableau 2.22 : Prévisions et recouvrements des recettes budgétaires (en milliards de F. CFA courants)

RECETTES		79/80	80/81	81/82	82/83	83/84
Recettes douanières	Prévisions	113,6	102,7	96,3	110,4	178,7
	Recouvrements	109,1	105,7	93,7	120,2	169,1
	Taux de recouvrement (en %)	96,0	103,0	97,3	108,9	94,6
Impôts et taxes	Prévisions	44,7	79,3	146,4	203,2	267,8
	Recouvrements	69,1	112,0	184,7	280,7	312,4
	Taux de recouvrement (en %)	154,0	141,2	126,2	138,1	116,6
Enregistement et Timbre	Prévisions	9,6	11,4	13,4	19,2	23,5
	Recouvrement	11,3	16,0	19,3	20,3	20,2
	Taux de recouvrement (en %)	117,7	140,4	144,0	105,7	86,1
Autres recettes	Prévisions	18,7	25,6	26,2	33,3	49,7
	Recouvrement	20,1	30,7	29,5	21,9	30,5
	Taux de recouvrement (en %)	107,5	119,9	112,6	65,8	61,4
Total recettes	Prévisions	186,6	218,9	282,6	365,5	519,7
	Recouvrement	213,5	265,4	331,0	443,1	532,2
	Taux de recouvrement (en %)	114,4	121,2	117,1	121,4	102,4

Source : MINFI/MINPAT

RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales sont passées de 233,7 milliards en 1980/1981 à 501,7 milliards en 1983/1984, soit un accroissement annuel moyen de 29,0 %. Elles représentent désormais 94,3 % de l'ensemble des recettes budgétaires, contre 88,5 % en 1980/1981.

Cette évolution est due au bon comportement des impôts et taxes qui, en passant de 112,0 milliards en 1980/1981 à 312,4 milliards en 1983/1984 représentent désormais le poste le plus important du total des recettes budgétaires recouvrées soit 58,7 %.

Les droits d'enregistrement, du timbre et de la curatelle ne représentent plus que 3,8 % en 1983/1984 des recettes totales, contre 6,1 % en 1980/1981

AUTRES RECETTES

Le volume des autres recettes est resté sensiblement le même au cours de la période (30,4 milliards en 1980/1981 et 30,5 milliards en 1983/1984), bien que l'évolution des principales composantes que sont les recettes d'exploitation et des services, se soit faite en dents de scie.

Il en est ainsi des recettes d'exploitation et services qui sont passées de 20,7 milliards en 1980/1981 à 13,6 milliards en 1982/1983, puis à 17,2 milliards en 1983-1984. Elles ne représentent plus que 3,2 % des recettes totales et 56,4 % des «autres recettes» en 1983/1984 contre 7,8 % et 68,1 % respectivement en 1980/1981.

Les recettes des postes et télécommunications se sont accrues de 10,2 % l'an en moyenne au cours de la période, et représentent 33,8 % des «autres recettes».

Les recettes domaniales ne représentent plus qu'une part très faible des recettes totales.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont chiffrées à 248,5 milliards en 1982/1983.

Les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement avoisinent 100 %.

Tableau 2.23 Evolution du budget de fonctionnement en milliards de F. CFA courant)

	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84
Prévisions	129,5	158,4	199,0	257,0	325,5
Dépenses engagées	159,0	–	200,6	248,5	–
Taux d'exécution %	122,8	–	100,8	96,7	–

Source : MINFI/MINPAT.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits de paiement ouverts au titre des opérations d'investissement public ont progressé au taux moyen de 32,2 % l'an, passant de 85 milliards en 1981/1982 à 148,5 milliards en 1983/1984.

Cependant, les taux d'exécution sont faibles : 64,3% en moyenne par an. Toutefois, le rythme de consommation s'améliore. Les dépenses ont ainsi atteint 90,6 milliards en 1983/1984, contre 67,5 milliards en 1982/1983 et 65,4 milliards en 1981/1982 grâce aux mesures d'incitation prises en vue d'accélérer l'exécution des projets d'investissement, notamment l'allègement des procédures de déblocage des crédits par la décentralisation des structures de passation des marchés et le relèvement des plafonds de signature de ces marchés.

Tableau 2.24 Evolution du budget d'investissement (en milliards de F.CFA courants)

	1981/82	1982/83	1983/84
Prévisions	85	123	148,5
Dépenses engagées	65,4	67,5	90,6
Taux d'exécution (%)	76,9	54,9	61,0

Tableau 2.25 Répartition des crédits d'investissements publics au cours des trois premières années du Ve Plan (en milliards de F CFA courants)

SECTEURS	1981/1982		1982/1983		1983/1984	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
– Développement Rural	70,1	13,2	129,7	17,7	82,4	12,4
– Industrie - PME - Artisanat	128,7	24,2	171,5	23,3	127,6	19,2
– Mines et Energie	22,3	4,2	14,5	2,0	20,1	3,0
– Commerce et Transport	31,6	5,9	31,3	4,2	58,4	8,8
– Tourisme et Hôtellerie	1,7	0,3	5,5	0,8	46,3	7,0

Tableau 2.25 (suite)

SECTEURS	1981/1982		1982/1983		1983/1984	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
– Infrastructure de communications	84,1	15,8	156,7	21,3	116,7	17,5
– Enseignement et Formation	10,0	1,9	51,9	7,1	18,8	2,8
– Jeunesse et Sports	1,5	0,3	1,6	0,2	1,6	0,2
– Information et Culture	1,9	0,4	27,3	3,7	4,4	0,7
– Santé et Affaires Sociales	4,1	0,8	6,7	0,9	18,2	2,7
– Urbanisme et Habitat, Aménagement du Territoire	36,8	6,9	32,0	4,4	72,0	10,8
– Equipements Administratifs	104,9	19,7	69,7	9,5	48,6	7,3
– Etudes - Recherche	7,9	1,5	6,0	0,8	4,5	0,7
– Dettes liées à l'investissement	26,0	4,9	30,0	4,1	46,0	6,9
ENSEMBLE	531,6	100,0	734,4	100,0	665,6	100,0

Enfin, les fonds spéciaux de développement (F.S.D.), générés par des ressources extra-budgétaires se sont élevés respectivement à 144 milliards en 1981/1982, 201 milliards en 1982/1983 et 127,5 milliards en 1983/1984.

Ces fonds sont alloués sur compte hors-budget et permettent généralement de financer des opérations jugées d'une nécessité impérieuse ou imposées par la conjoncture économique.

La répartition des fonds spéciaux de développement par secteurs économiques se présente comme suit :

Tableau 2.26 : La répartition des Fonds spéciaux de Développement par secteur économique (en milliards de F. CFA courants)

SECTEURS	1981/82	1982/83	1983/84
Développement Rural	13,8	45,1	27,7
Industrie P.M.E. Artisanat	16,5	5,3	–
Mines et Energie	3,5	4,2	5,8
Commerce et Transport	14,2	19,6	21,6
Tourisme et Hôtellerie	0,6	2,9	1,5
Infrastructure de communication	17,4	53,4	34,0
Enseignement et formation	2,3	12,7	2,7
Jeunesse et Sports	0,2	–	0,1
Information et Culture	1,2	8,1	1,9
Santé et Affaires Sociales	–	0,3	5,3
Urbanisme et Hab. Aménagement du territoire	12,0	16,7	4,0
Equipements Administratifs	62,3	31,5	22,9
Etudes et Recherches	–	1,2	–
Total	144,0	201,0	127,5

Source : MINPAT/MINFI

B) – FINANCEMENT PAR LE BIAIS DES ORGANISMES PUBLICS

Le système financier camerounais se caractérise par l'existence de nombreux organismes publics spécialisés.

Il s'agit notamment de :

- la Banque camerounaise de développement (BCD)
- la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS)
- la Société nationale d'investissement (SNI)
- le Fonds national de développement rural (FONADER)
- le Fonds de garantie aux petites et moyennes entreprises (FOGAPE)
- le Crédit foncier du Cameroun (CFC)
- l'Office national de commercialisation des produits de base (ONCPB).

i) La BCD

Les crédits consentis par la B.C.D. à l'économie se sont élevés à 30,7 milliards en 1981/1982, 29,6 milliards en 1982/1983 et 34,7 milliards en 1983/1984.

L'amélioration de la situation financière de la B.C.D. au cours du Ve Plan s'explique pour une large part, par l'orientation vers les financements à court terme. Au 30 juin 1982, les ressources de la BCD s'élèvent à 52,7 milliards soit un accroissement de 8,7 milliards F. CFA par rapport au 30 juin 1981 tandis que les emplois se chiffrent à 52,4 milliards soit une progression de 3,3 milliards au cours de la même période.

En dépit de cette performance, un des grands problèmes de la BCD reste la mobilisation d'une épargne longue que nécessitent les opérations qu'elle est appelée à financer. En outre ses recours fréquents auprès des organismes internationaux tels la BIRD, la C.C.C.E., l'AID ou sur le marché financier international, posent déjà quelques problèmes compte tenu des taux d'intérêt pratiqués.

Il conviendrait donc de définir pour cette banque des sources de financement permanentes et adaptées afin qu'elle puisse faire face aux besoins de financement des PME/PMI au cours du VIe Plan. L'ouverture des guichets est un début de solution qui sera définitive avec le marché financier programmé au VIe Plan.

ii) La SNI

La SNI est devenue le principal organe d'intervention de l'Etat dans le secteur productif. Son capital social au 30 juin 1985 s'élève à 7 milliards F. CFA. Elle est intervenue activement depuis 1978 sur les euromarchés et a recouru aux emprunts auprès des banques internationales pour le financement de ses projets. Au 30 juin 1985 le volume de ses ressources s'élevait à près de 60 milliards.

Dans le cadre de ses emplois, la SNI gérait au 30 juin 1984 un portefeuille de 40,5 milliards F. CFA représentant des prises de participation (18,9 milliards) et des prêts aux entreprises (22,6 milliards). Elle a joué un rôle déterminant dans la réalisation des programmes agro-industriels dont elle a souvent été le maître d'œuvre.

L'action de la SNI devra être orientée vers une réelle maîtrise de ses sources de financements et vers une diversification des secteurs susceptibles d'attirer les épargnants nationaux. En outre, des efforts devront porter sur la promotion de joint-ventures avec la participation des investisseurs nationaux.

iii) La CNPS

En 1983/1984, la CNPS disposait de 12,4 milliards F. CFA de réserves soit 30 fois plus que ce dont elle disposait sept ans plus tôt. Une telle évolution confirme le rôle que pourra jouer la CNPS dans le fonctionnement du marché monétaire et financier.

iv) L'ONCPB

L'office dispose en permanence d'un volume de réserves qui en fait un intervenant de taille structurellement créditeur pour les marchés monétaire et financier.

v) Le FONADER

Malgré son déploiement dans les provinces, le FONADER doit encore rechercher à maîtriser sa politique de crédit. Ce qui implique les actions de suivi, de recouvrement des créances et de contrôle de l'utilisation des crédits distribués.

vi) Le Crédit Foncier du Cameroun (C.F.C)

Le capital actuel de la société est de 1,5 milliards de francs CFA. L'essentiel de ses ressources provient du produit de la taxe sur le crédit foncier à laquelle tous les salariés sont assujettis. L'importance de ces flux se vérifie d'ailleurs à l'évolution des réserves qui, de 83,8 millions de francs CFA en 1979/1980 sont passées à 4,5 milliards de francs CFA en 1983/1984.

vii) Le FOGAPE

Après dix ans d'existence, le FOGAPE a assuré la garantie de 273 dossiers pour un montant de 4,0 milliards francs CFA.

Depuis sa réorganisation intervenue en 1984, le FOGAPE accorde directement des crédits aux PME/PMI.

c) Financement des collectivités publiques locales

Au cours de la période 1979/1983, les recettes des communes sont passées de 15,4 milliards à 29,4 milliards, soit un taux d'accroissement nominal annuel moyen de 24,1 %. Leurs recettes fiscales, qui représentent pourtant en moyenne 63,7 % des recettes totales, n'ont crû qu'à un taux de 13,7 % par an.

Par ailleurs, les recettes des communes urbaines représentent à elles seules près de 71,3 % des recettes totales des communes au cours de la période. Quant aux dépenses, elles sont passées de 14,2 milliards en 1979/1980 à 20,0 milliards en 1982/1983, soit un taux de croissance moyen de 12,3 % l'an. Cependant, les dépenses d'équipement ne représentent que 37,8 % des dépenses totales en moyenne, alors que les dépenses de fonctionnement représentent 62,2 % dont 18,4 % pour les charges de personnels.

On relève que les collectivités locales n'ont pas toujours contribué de manière efficace au programme national d'investissements. Au cours du VIe Plan, les investissements des communes devraient couvrir au moins 40 % de leurs recettes budgétaires. Ceci suppose que des mesures réglementaires soient prises pour aboutir à cette fin.

B) EVOLUTION DU FINANCEMENT PUBLIC EXTERIEUR

Le Ve Plan de développement avait fixé la contribution du financement extérieur à 380 milliards de francs constants, soit 16,5 % du financement global de l'économie estimé à 2.300 milliards de francs constants.

Au cours des quatre premières années du plan, le flux financier extérieur direct injecté dans l'économie a été de l'ordre de 595 milliards de francs courants.

La ventilation sectorielle des fonds extérieurs sur quatre ans se présente comme suit :

Tableau 2.27 : Ventilation sectorielle des ressources extérieures (en milliards de F. CFA constants de 1982/83 et en % du total)

SECTEURS	MONTANT	%
Infrastructures de communication	98,8	35,7 %
Développement rural	65,3	23,6 %
Urbanisme, Electrification, adduction d'eau	49,0	17,7 %
Enseignement, Recherches, Santé, Culture	29,3	10,6 %
Section secondaire	25,7	9,3 %
Secteur tertiaire	8,6	3,1 %
Total	276,7	100,0 %

Tableau 2.28 : Evolution de la dette publique directe et du service de la dette publique (en milliards de F. CFA courants)

	1981/82	1982/83	1983/84
Dette publique directe	96,70	191,40	165,30
Service de la dette publique	26,00	30,00	46,00
Valeur des exportations de biens et services	434,80	547,50	646,50
P.I.B.	2 172,80	2 618,00	3.195,00
Ratio Sce Dette Dir/Export %	5,97	5,47	7,11
atio Sce Dette Dir/PIB %	1,20	1,10	1,40

Source : MINFI/MINPAT

Encours et service de la dette publique

Au 30 juin 1984, l'encours de la dette publique extérieure directe de l'Etat représente près de 15 % du PIB soit environ 475 milliards de francs CFA. Si l'on ajoute à cela l'encours de la dette avalisée par l'Etat qui se chiffre à près de 453 milliards de francs CFA, le seuil communément admis (35 % du PIB) n'est pas encore crevé car ce ratio se situe à 29 % du PIB.

Le service de la dette publique extérieure se chiffre à environ 58 milliards de francs CFA en 1983 et représente près de 11,9 % des recettes d'exportations.

Cette situation aurait pu être meilleure si certains projets réalisés grâce aux emprunts contractés sur le marché financier international, avaient généré suffisamment de ressources additionnelles nécessaires au service de leur dette.

La forte progression des encours d'origine privée est le signe de confiance internationale en la crédibilité et la solvabilité du Cameroun.

L'évolution de la dette publique au cours des années à venir sera essentiellement fonction à la fois de la politique d'endettement à mettre en place par les Pouvoirs Publics, et celle de promotion des recettes d'exportation.

En effet, le Cameroun doit poursuivre sa politique actuelle d'endettement en l'adaptant de mieux en mieux aux caractéristiques des projets à financer, afin d'éviter un alourdissement certain du poids de la dette sur l'économie, compte tenu des prêts déjà contractés et des conditions moins favorables qui seront alors accordées par les différents bailleurs de fonds.

2.7.2. Financement privé

Le financement privé interne repose essentiellement sur la structure bancaire nationale et porte sur les investissements à caractère privé.

A – SYSTEME BANCAIRE

Le réseau des banques commerciales connaît une certaine évolution depuis quelque temps, bien que souvent concentré dans les villes de Douala et Yaoundé. Pour ce qui est de la participation bancaire au développement, l'orientation et la structure des crédits bancaires n'obéissent pas toujours aux objectifs des différents plans quinquennaux du fait de la rigidité structurelle de mobilisation des crédits, du placement des fonds à l'extérieur par les banques en quête d'une meilleure rémunération et surtout de l'insuffisance des fonds propres.

Ainsi, les activités du secteur tertiaire et notamment celles à caractère commercial et immobilier, sont encore privilégiées dans la distribution des crédits notamment à court terme (90 % de l'ensemble des crédits) au détriment de l'agriculture et des PME/PMI.

Pour ce qui est des entreprises privées, en dépit des multiples avantages que l'Etat leur accorde notamment par le biais du code des investissements, des dégrèvements fiscaux ..., elles n'arrivent pas souvent à dégager un autofinancement suffisant pour soutenir leurs investissements. Prévue initialement à 40 % de l'enveloppe financière globale du Ve Plan, la part effective du secteur privé ne représente que 25 % au terme des trois premières années d'exécution de ce plan.

Dans le domaine du financement privé externe, il est important de remarquer la forte tendance du développement des emprunts privés (Banques commerciales) au détriment des emprunts publics. La structure de notre endettement est révélatrice sur ce problème. Ceci requiert plus de prudence dans nos engagements sur le marché financier tendant à orienter les prêts contractés vers les secteurs productifs générateurs de richesse.

En ce qui concerne la BEAC, en refinançant les banques commerciales, elle joue dans le système monétaire un rôle prépondérant dans la détermination du niveau de leurs ressources.

La fixation des plafonds de réescompte permettant le contrôle quantitatif des facultés de mobilisation des banques et l'encadrement des crédits apparaissent de plus en plus comme les instruments d'intervention privilégiés de la BEAC.

On note que les refinancements de la BEAC ont augmenté de manière appréciable, passant de 20,2 milliards de francs CFA en décembre 1973 à 163,3 milliards de francs CFA en décembre 1984, soit une multiplication par 8 et un taux moyen annuel d'accroissement de 22,9%.

Cependant, malgré cet accroissement en valeur absolue, la part de ces financements reste faible et tend à diminuer, puisque sa proportion par rapport aux ressources bancaires globales est passée de 25 % en 1973 à 16 % en 1984, traduisant un certain désengagement des banques vis-à-vis de la BEAC.

B – AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES

Enfin, le réseau financier non bancaire joue un rôle important dans la mobilisation des capacités de financement et justifie de ce fait la complétude de la réforme bancaire par celle des intermédiaires financiers non bancaires : le secteur des assurances notamment.

Au 30 juin 1985, le marché de l'assurance est partagé par six sociétés d'assurances, dont l'une (SOCAR) à prédominance des capitaux publics. Ici, la concentration du réseau s'opère au détriment des zones rurales. Une telle concentration ne peut vraiment permettre la mobilisation accrue de l'épargne disponible.

Le champ de l'assurance s'est beaucoup développé au cours des cinq dernières années, les produits offerts étant plus diversifiés.

Le secteur le plus concerné par les sociétés d'assurances reste l'immobilier.

PARTIE II

Méthodologie d'Elaboration du VIe Plan et Rappel des grandes Options

1. Méthodologie d'élaboration du VIe Plan

1.1. LES CARACTERISTIQUES DU VIe PLAN

Le VIe Plan a connu un processus d'élaboration tout à fait démocratique, toutes les couches de la population ont été associées à sa préparation.

La méthodologie développée tout au long des travaux de préparation du VIe Plan a été largement inspirée par la politique de RENOUVEAU NATIONAL dans laquelle chaque Camerounais fonde légitimement de profondes aspirations et d'ardentes espérances.

Cette préparation a été caractérisée par la prise en compte :

- de l'influence des données démographiques dans la définition des objectifs;
- des problèmes de formation, et notamment ceux liés à la formation technique et professionnelle;
- de la gestion rigoureuse des hommes et des biens;
- de l'assouplissement des procédures, la décentralisation de la gestion, la responsabilisation et la moralisation des hommes,
- de la maintenance des équipements;
- de la sécurité de la nation.

1.2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU VIe PLAN ET STRUCTURES

1.2.1. Méthodologie

Le coup d'envoi de l'élaboration du VIe Plan a été la tenue du séminaire national consacré à la méthodologie du Plan en février 1985.

Le bilan de l'exécution du Ve Plan et des problèmes que posent le développement a ensuite été dressé par les différents départements ministériels puis synthétisé au niveau du Ministère chargé du Plan. Ces travaux ont été sanctionnés par la circulaire du Chef de l'Etat en date du 24 août 1985, prescrivant les directives à suivre pour l'élaboration du VIe Plan.

Les travaux d'élaboration se sont ensuite déroulés en partant des unités administratives de base (arrondissements, départements, provinces) dont les rapports des comités ont été transmis aux Commissions Nationales

Les groupes d'études disciplinaires constitués au niveau des différents départements ministériels ont préparé les documents soumis aux Commissions Nationales en utilisant tous les éléments disponibles dont les rapports des Commissions Provinciales.

Les Commissions Nationales, après discussion et amendement des projets de rapports qui leur ont été soumis ont adopté lesdits rapports en les assortissant de recommandations.

Les rapports adoptés ont alors été soumis à l'avis du Conseil Economique et Social.

La dernière phase d'élaboration du Plan a été la rédaction d'un projet remis au Gouvernement pour examen et présentation du projet de loi à l'Assemblée Nationale, convoquée en session extraordinaire le 18 juillet 1986.

1.2.2. Structures

L'élaboration du VIe Plan a été conduite et coordonnée par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

A l'échelon central, les Commissions Nationales de Planification qui réunissent les services publics et parapublics, les représentants de toutes les forces vives du pays ont assisté le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire dans l'analyse du bilan-diagnostic, les propositions d'orientations, la définition des objectifs à atteindre, le choix des programmes prioritaires à exécuter et la définition des conditions de leur mise en œuvre.

Dix huit commissions nationales ont été instituées par arrêté 092-CAB-PR du 20 février 1986, ce sont :

- *Santé et Affaires sociales;*
- *Condition et Promotion féminines;*
- *Education – Formation – Emploi,*
- *Information et Culture;*
- *Jeunesse – Sports et Loisirs;*
- *Développement rural – Problèmes alimentaires;*
- *Mines et Energie;*
- *Industries – Artisanat – PME;*
- *Commerce – Transport;*
- *Tourisme et Hôtellerie;*
- *Infrastructures de communication,*
- *Urbanisme – Habitat – Cadre de vie – Equipements administratifs;*
- *Aménagement du territoire – Environnement;*
- *Informatique et autres moyens technologiques;*
- *Recherche scientifique et technique;*

– *Structures & Mesures d'accompagnement;*
– *Croissance et financement;*
– *Synthèse.*

2. Options fondamentales

Après le plan précédent, le VIe Plan constitue la deuxième étape opérationnelle des perspectives de développement pour l'an 2000 définies en 1980.

Depuis novembre 1982, le développement du Cameroun repose sur les options fondamentales suivantes :

– le libéralisme communautaire, qui encourage l'initiative privée en tant que moteur de progrès, assigne à l'Etat les tâches de régulation, d'orientation et de mobilisation des efforts, et impose aux Camerounais le devoir de solidarité nationale;

– le développement auto-centré, qui vise à satisfaire les aspirations de la nation à partir de ses propres efforts et des ressources nationales disponibles;

– l'ouverture démocratique et la justice sociale, qui permettent à chacun de trouver son épanouissement, de participer au développement de la nation et de bénéficier des fruits de la croissance;

l'intégration nationale, base d'un développement équilibré entre les différents secteurs d'activité, entre les régions, entre ville et campagne, dans le respect de la diversité et la richesse culturelles du pays.

A travers ces options le Gouvernement camerounais a pris un engagement ferme pour édifier non seulement un Etat fort, mais également un pays moderne, prospère, fidèle à son identité, et surtout, soucieux de préserver ses traditions et cultures grâce à la promotion de l'Homme. En effet, l'Homme reste au centre de nos préoccupations et donc privilégié dans toutes les actions de développement à engager pour sa promotion et son épanouissement.

PARTIE III

Le Plan du Renouveau Camerounais 1986-1991

TITRE PREMIER

Population - Ressources - Développement

Aménagement du Territoire

CHAPITRE III

Population - Ressources - Développement

Au cours du VIe Plan, la préoccupation majeure du Gouvernement sera la recherche de l'adéquation Population - Ressources - Développement.

A cet effet, la Commission Nationale de la Population, créée par décret n° 85-275 du 1er mars 1985, poursuivra sa mission d'assistance au Gouvernement, dans la définition, l'orientation et l'harmonisation de sa politique en matière de population et dans la recherche des voies et moyens pour sa mise en œuvre.

Cette politique s'articule essentiellement sur deux points :

- les relations entre la population et les potentialités naturelles du Cameroun d'une part;
- les facteurs déterminants de la politique sectorielle liée à la population d'autre part.

Les projections de la population au cours du VIe Plan se présentent comme suit :

Tableau 3.1. Répartition de la population par province au VIe Plan

En 10^3 Habitants

PROVINCES	1985/86	1990/91
Adamaoua	422,5	471,2
Centre	1 752,3	2 179,5
Dont Yaoundé	(653,7)	(951,3)
Est	475,9	530,4
Extrême-Nord	1 727,5	1 898,6
Littoral	1 677,6	2 345,2
Dont Douala	(1 029,7)	(1 491,1)
Nord	607,5	672,9
Nord-Ouest	1 221,5	1 351,8
Ouest	1 330,3	1 490,4
Sud	406,6	451,2
Sud-Ouest	824,7	942,5
Ensemble	10 446,4	12 243,7

Source : DP (MINPAT)

Tableau 3.2. Evolution du taux d'urbanisation par province au VIe Plan

En %

PROVINCES	1986/87	1990/91
Adamaoua	22,75	23,17
Centre	51,12	55,51
Est	24,33	25,71
Extrême-Nord	10,40	10,85
Littoral	81,34	83,37
Nord	17,74	17,97
Nord-Ouest	17,62	18,74
Ouest	27,69	29,41
Sud	26,41	29,07
Sud-Ouest	45,39	48,24
ENSEMBLE	34,63	37,24

Source : DP (MINPAT)

Tableau 3.3. Evolution de l'effectif de la population prescolaire âge : 0 - 4 ans au VIe Plan

EXERCICE	SEXES		ENSEMBLE
	GARÇONS	FILLES	
1986/87	1 007 500	1 001 000	2 008 500
1987/88	1 038 600	1 032 200	2 070 800

EXERCICES	SEXE		ENSEMBLE
	GARÇONS	FILLES	
1988/89	1 069 800	1 063 600	2 133 400
1989/90	1 101 000	1 094 400	2 195 400
1990/91	1 125 600	1 125 600	2 257 800

Source : DP (MINPAT)

Tableau 3.4. Evolution de l'effectif de la population scolarisable âge : 6 à 14 ans au VIe Plan

EXERCICES	SEXE		ENSEMBLE
	GARÇONS	FILLES	
1986/87	1 275 800	1 267 200	2 543 000
1987/88	1 334 700	1 327 400	2 662 100
1988/89	1 393 700	1 387 600	2 781 300
1989/90	1 452 600	1 447 800	2 900 400
1990/91	1 511 500	1 508 000	3 019 500

Source : DP/DSTAT (MINAT)

Tableau 3.5. Evolution de l'effectif de la population en âge de travailler (Groupe d'âge 15 - 59 ans) au VIe Plan

EXERCICES	SEXE		ENSEMBLE
	HOMMES	FEMMES	
1986/87	2 140 100	2 130 700	4 270 800
1987/88	2 199 200	2 187 900	4 387 100
1988/89	2 258 200	2 245 000	4 503 200
1989/90	2 317 200	2 302 200	4 619 400
1990/91	2 365 200	2 359 400	4 724 600

Source : DP (MINPAT)

Tableau 3.6. Caractéristiques fondamentales de la population camerounaise au VIe Plan

EXERCICES	1980/81	1985/86	1990/91
Taux de croissance (en %)	2,96	3,10	3,23
Taux brut de natalité (en %)	46,70	45,40	44,20
Taux brut de mortalité (en %)	17,10	14,90	12,50
Taux global de fécondité (en %)	204,00	204,30	204,30
Fécondité cumulée	5,55	6,55	6,55

Tableau 3.6. (suite).

	1980/81	1985/86	1990/91
Sexe ratio à la naissance	103,00	103,00	103,00
Espérance de vie à la naissance Hommes (en nb d'années)	48,63	51,08	54,54
Femmes (en nb d'années)	50,26	53,97	57,60

Source : DP (MINPAT)

En harmonie avec nos options fondamentales, les prochaines années vont connaître un développement tous azimuts avec des objectifs multidimentionnels répondant à l'évolution des variables démograghiques.

Le Cameroun abritera quelques 12,2 millions d'habitants en 1990/91. En vue d'assurer une vie meilleure à toute la population, des actions doivent être entreprises au cours des 5 prochaines années, orientées vers les objectifs suivants :

- la réalisation d'un développement endogène, fondé sur les forces vives de la Nation;
- le maintien de l'autosuffisance alimentaire, grâce à une véritable révolution de l'agriculture, permettant de faire face à l'augmentation de la population et à sa concentration croissante dans les villes;
- la santé pour tous à l'an 2000;
- l'eau potable pour tous à l'an 2000 et l'électrification des campagnes;
- l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous enfants de moins de 14 ans, afin d'assurer à chacun une chance égale au départ dans la vie;
- le développement de l'enseignement scientifique et technique, afin de permettre aux Camerounais de s'adapter aux mutations technologiques, et de maîtriser la modernisation de l'appareil productif.

Ces orientations ont largement inspiré les travaux du VIe Plan, Le «PLAN DU RENOUVEAU».

CHAPITRE IV

Aménagement du Territoire

4.1. POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1.1. Fondements de la politique d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est l'une des tâches fondamentales de la planification et s'impose en raison des multiples disparités de croissance, de niveau de vie ou d'emploi entre les régions et en raison de la rapidité des mutations prévisibles.

Il a pour but de réguler le développement économique et social, en amont et en aval des projets et programmes.

La politique d'aménagement du territoire se définit à partir des thèmes majeurs suivants :

- les données démographiques,
- le développement rural,
- les grands projets d'équipement ou de mise en valeur,
- le développement urbain,
- la maîtrise de l'environnement.

4.1.2. Grandes options

Les grandes options de l'aménagement du territoire ont été les suivantes :

- l'organisation de l'espace national autour des grands équipements conduite à partir de schémas d'aménagement;

- le développement équilibré du monde rural par la promotion des activités de production et des établissements humains afin d'atténuer l'exode rural ;

- le développement dynamique des villes en harmonie avec le développement de l'industrie et des infrastructures de transport.

4.2. SITUATION DES PROVINCES

4.2.1. Adamaoua

La Province de l'Adamaoua couvre 62.000 km². C'est un vaste plateau d'environ 1.100 m d'altitude et dont les parties nord et ouest sont relevées par des massifs volcaniques (Tchabat Gangha : 1.923 m ; Tchabat Ndabo : 2.450 m ; Monts Manbila : 2.418 m). Il domine la vallée de la Benoué par une falaise abrupte de 400 m environ et descend en pente douce vers la Sanaga, le Lom, et les bas plateaux du sud. Le climat se caractérise par des températures moyennes et par une pluviométrie assez abondante. De l'Adamaoua partent la plupart des fleuves du Cameroun.

La population de la Province est estimée en 1986 à 422.500 habitants et atteindrait 471.000 habitants en 1991. Le taux d'urbanisation actuel est de 22,64 %.

L'économie de la province repose sur l'élevage (1.500.000 bovins, 100.000 ovins et 55.000 caprins) et l'agriculture tant traditionnelle (sorgho : 44.184 tonnes, maïs : 49.965 T ; ignames : 22.785 T ; manioc 136.108 T, etc.) que moderne (café : 550 T, Kenaf : 18 T).

L'artisanat est surtout orienté vers la transformation du cuir.

L'industrie est encore embryonnaire et se réduit pratiquement au traitement du maïs et des peaux.

La Province de l'Adamaoua connaît :
- un sous-peuplement (densité de 7 hab/km²) ;
- une sous-scolarisation
- l'enclavement ;
- l'insuffisance de la maîtrise de l'eau ;
- l'insuffisance du développement industriel.

4.2.2. Centre

La Province du Centre couvre une superficie de 69.000 km².

C'est un plateau d'une altitude moyenne de 200 à 600 mètres, couvert de savane au nord et de forêt secondaire dans le reste de la région.

Le climat est de type équatorial avec deux saisons sèches et deux saisons de pluies.

La population de la Province du Centre est estimée à 1.752.300 habitants en 1986, composée à 50 % d'urbains, du fait de la présence de Yaoundé (plus de 75 % de la population urbaine de la Province). La population atteindra probablement 2.180.000 habitants en 1991.

L'activité économique de la Province est axée sur la production agricole. La production de cacao a été de l'ordre de 50.000 tonnes en 1982/83, malgré la sécheresse. Le macabo, la banane plantain, le manioc, la banane douce et l'igname, sont les principales cultures vivrières de la région.

L'industrialisation de la Province bien que limitée, dispose de quelques agro-industries (sucreries) et d'industries de transformation du bois.

Dans le secteur tertiaire, le commerce, le transport, les banques et l'hôtellerie ont pris un élan remarquable grâce à l'expansion de la ville de Yaoundé.

Le développement de la Province du Centre est conditionné par :
- l'exode rural ;
- l'enclavement de certaines zones ;
- l'accentuation de la croissance urbaine;
- l'inorganisation des centres urbains;
- l'insuffisance des équipements publics (écoles, hôpitaux, etc.) ;
- la faible densité du secteur industriel ;
- l'insuffisance des circuits de commercialisation.

4.2.3. Est

La Province de l'Est couvre une superficie totale de 109.000 km², occupée à près de 84 % par de la forêt.

Le paysage est celui d'une pénéplaine de 700-800 m dans le nord-ouest à 300-400 m dans le sud-ouest.

Le climat est de type équatorial, hormis dans la région septentrionale de savane.

La population de la Province est évaluée en 1986 à 476.000 habitants. Elle pourrait passer à 530.000 habitants en 1991. Le taux d'urbanisation actuel est de 24 %.

L'agriculture est l'activité principale de la Province, avec des cultures vivrières (manioc, banane-plantain, macabo, arachide) et des cultures industrielles (du café, du cacao et du tabac). La culture du tabac joue un rôle très important dans la vie des populations.

Le potentiel forestier - plus de la moitié de celui du pays - constitue l'une des plus précieuses ressources de la Province.

La production industrielle porte essentiellement sur la transformation du bois dont les plus grandes unités sont : la Société Forestière et Industrielle de Belabo (SOFIBEL) et la Société Forestière et Industrielle de la Doumé (SFID) auxquelles il faut ajouter quelques usines de sciage de bois.

Les recherches minières ont mis en évidence un certain potentiel en ressources minières (diamant, fer, or, uranium), mais l'exploitation est encore artisanale.

Les principaux handicaps de la Province sont les suivants :

- l'enclavement de certaines zones économiquement viables ;
- le sous-peuplement (densité : 4,3 hab/km²);
- l'insuffisance des infrastructures socio-économiques (communications, santé, éducation, etc.).

4.2.4. Extrême-Nord

La Province de l'Extrême-Nord couvre une superficie de 34.260 km².

Elle est bordée de montagnes aux formes tourmentées (Monts Mandaras : 1.000 – 1.100 m), et le piémont se déverse en pénéplaine dans l'ancienne cuvette du Bassin du Lac Tchad.

Le climat, soudano-sahélien, présente une saison des pluies qui se réduit à trois mois par an ; des précipitations sont comprises entre 300 et 600 mm et varient considérablement d'une année à l'autre.

La végétation passe d'une savane arborée au sud à une savane arbustive au nord.

A la veille du VIe Plan, la population est estimée à 1.727.500 habitants, soit 15,4 % de la population du pays. Les estimations la portent à 1.898.600 habitants en 1991 dont 10,9 % d'urbains contre 10,3 % en 1986.

L'activité économique de la Province est basée sur l'agriculture et l'élevage. Le mil et le sorgho demeurent les principales cultures vivrières traditionnelles. Les cultures modernes concernent le coton, l'arachide, le riz, promues par des organismes d'intervention (encadrement) tels que la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) et la Société de Développement du Coton (SODECOTON).

La diversification des activités est devenue une priorité avec la réalisation de projets de développement intégré et l'amélioration des sites touristiques (Parc de Waza).

L'économie de la Province a été profondément affectée par des cycles de sécheresse durant les années 70 et en 1984. La fragilité des écosystèmes face à la pression des activités humaines, s'accentue.

Les principaux handicaps de la Province sont la pression démographique et le manque d'eau. Il faut également mentionner :

- une sous-scolarisation;
- l'insuffisance des infrastructures de communication et de collecte des produits agricoles, entraînant l'extraversion de la région ;
- l'insuffisance des infrastructures socio-économiques.

4.2.5. Littoral

La Province du Littoral a une superficie de 21.500 km²

Le relief se compose de trois ensembles qui s'étagent entre la plaine au sud, les plateaux et les montagnes au nord (Monts Koupé : 2.050 m, Manengouba : 2.400 m, Nlonako : 1.800 m).

La Province du Littoral a un climat du type tropical.

Le maximum des précipitations se situe en juillet et en août. La présence du Mont Cameroun explique la formation des puissants nuages qui déversent sur Douala de forte précipitations de l'ordre de 4.000 mm de hauteur d'eau par an. La région est très verte, de la mangrove sur la côte à la forêt autour de Douala et à l'intérieur des terres.

Le réseau hydrographique est très dense.

La population de la Province du Littoral est estimée à 1.677.500 habitants en 1986 avec un taux d'urbanisation de 80,81 %. Elle pourrait atteindre 2.245.200 habitants dont 83,4 % d'urbains à l'horizon du VIe Plan.

L'agriculture a une place importante dans la Province, à la fois sous une forme traditionnelle et sous une forme moderne. Le secteur secondaire est également très présent : près de 70 % des activités industrielles du pays sont concentrées dans le Littoral. Enfin les services sont très développés.

Le développement de la Province du Littoral est en grande partie dépendant de celui de la métropole de Douala.

4.2.6. Nord

La Province du Nord couvre une superficie de 68.000 km².

Le relief est formé d'une vaste plaine, celle de la Benoué surplombée au sud-est par la falaise de l'Adamaoua, au sud-ouest par les monts Atlantika, et au nord-ouest par les monts Mandara.

Le climat est du type tropical sec (800 à 1.000 mm de pluies par an).

Sa végétation est une savane à hautes herbes, clairsemée d'arbres, qui cède progressivement la place à la steppe au nord.

En 1986, la population de la Province du Nord est estimée à 607.500 habitants dont 17,7 % d'urbains.

L'économie de la Province est basée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage.

Les principales cultures sont le coton graine, le sorgho, l'arachide, le maïs dont les productions se sont élevées en 1984-85 respectivement à 60.000, 70.000, 30.000 et 12.000 tonnes.

Cette Province fait partie de celles qui alimentent le pays en viande de bœuf. Le cheptel compte 450.000 têtes. Il existe aussi un élevage ovin et caprin tandis que la pêche se développe de plus en plus grâce à la retenue de Lagdo (4.500 T de poissons).

L'aménagement de la vallée de la Benoué offrira dans les années à venir d'importants potentiels à exploiter pour l'agriculture intensive.

L'industrie prend un essor prometteur (textile, cimenterie, huilerie, brasserie etc.). Le tourisme est également un atout important.

Pourtant la Province compte toujours de nombreux handicaps :

- densité de peuplement hétérogène;
- enclavement de certaines régions;
- insuffisance des infrastructures socio-économiques;
- sous-scolarisation;
- maîtrise insuffisante de l'eau.

4.2.7. Nord-Ouest

La Province du Nord-Ouest occupe une superficie de 17.400 km², recouverte de savane arborée et par endroit de forêt tropicale.

Au début du VIe Plan la population est estimée à 1.164.000 habitants répartie entre 20 % de citadins et 80 % de ruraux. Le taux d'émigration de la population vers d'autres provinces est très élevé.

L'activité économique est basée sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. Les autres secteurs tels que le commerce, l'industrie etc., restent embryonnaires ou inexistants. On relève toutefois la présence de quelques agro-industries.

Les principales difficultés que rencontre le développement de la Province sont :

- les conflits fonciers entre l'agriculture et l'élevage;
- le problème de conservation et de commercialisation de produits agricoles ;
- l'exode rural ;
- l'insuffisance des équipements collectifs.

4.2.8. Ouest

La Province de l'Ouest est la plus petite de toutes les provinces du Cameroun avec une superficie de 13.890 km²

La Province de l'Ouest est caractérisée par trois zones de relief :

- des plaines situées entre 500 et 800 m d'altitude (plaines des Mbos et du Noun et bassin de la Mape) ;

- des plateaux (800–1.500 m), qui abritent la plus grande concentration humaine (Batié, Bana, Foreké) ;

- des chaînes montagneuses (Monts Bamboutos, Monts Batcha).

Le climat est de type tropical, tempéré du fait de l'altitude.

La température moyenne est de l'ordre de 22° C.

La végétation est constituée de savane herbeuse au nord, favorable à l'élevage bovin, et de forêt primaire au sud (Haut-Nkam, Menoua).

Sur le plan démographique, la Province de l'Ouest occupe la 3e position avec 13,5 % de la population totale du pays, derrière la Province de l'Extrême-Nord et celle du Centre.

La population de la province est estimée en 1986 à 1.330.000 habitants, dont 27,3 % d'urbains. Elle pourrait passer en 1991 à 1.490.400 habitants dont 29,4 % d'urbains.

L'économie de la Province de l'Ouest est dominée par le secteur primaire (agriculture et élevage). Les principales cultures de rente sont le café (arabica et robusta) et dans une moindre mesure le cacao, le soja et le tabac de coupe.

Les cultures vivrières sont variées : maïs, ignames, pommes de terre, macabo, taro, arachides, bananes et légumes.

Le secteur secondaire est encore embryonnaire. Mais l'on rencontre quelques industries et petites et moyennes entreprises (PME) : la société des Brasseries du Cameroun, la savonnerie de l'Ouest-Cameroun, etc.

De nombreux projets de développement sont en gestation (riz dans la plaine des Mbos, quinquina etc.).

La Province de l'Ouest souffre d'une surexploitation agricole due à une forte pression démographique.

L'agriculture n'est pas assez modernisée, et est caractérisée par une insuffisance d'unités de stockage et de conditionnement.

4.2.9. Sud

La Province du Sud s'étend sur 47.190 km². Elle est constituée du plateau Sud-Cameroun, monotone succession de collines de 650 à 900 mètres d'altitude, et de la plaine côtière.

La Province du Sud, essentiellement recouverte de forêt primaire est soumise à un climat de type équatorial.

Les principaux cours d'eau sont le Ntem et le Dja.

La population est estimée à 406.600 habitants en 1986 dont environ 26 % d'urbains. A l'horizon du VIe Plan, elle serait de 451.200 habitants dont 29 % d'urbains.

L'économie de la province du Sud est basée essentiellement sur l'agriculture qui fait vivre 80 % de la population. Le cacao (18.600 T en 1984/85) est la principale culture de rente. La production vivrière est importante (manioc, macabo, banane plantain, arachide, igname, maïs).

La forêt occupe plus de la moitié des surfaces disponibles. La production de bois en grumes a été de 300.000 m³ en 1983/84.

Le tissu industriel de la Province est réduit aux deux agro-industries : SOCAPALM et HEVECAM ; et aux scieries.

Dans le secteur tertiaire, seul le tourisme connaît un certain développement (zone de Kribi).

De façon générale, la Province est peu équipée, que ce soit en infrastructures de communication ou en équipements collectifs. La baisse de la production agricole est également préoccupante.

L'aménagement de la Province demeure très largement dépendant de la création du port en eau profonde de grand Batanga qui devient la priorité des priotités et de l'intégration de ce dernier dans l'organisation du développement régional autour de l'axe Kribi-Ebolowa-Sangmélima, amorce de l'axe Bangui-Océan.

4.2.10. Sud-Ouest

Située sur la façade maritime du Cameroun, la Province du Sud-Ouest couvre une superficie de 24.720 km², dominée par le Mont Cameroun (4.070 m). Le climat est chaud et humide :

- une saison sèche,
- une saison des pluies.

La végétation est composée essentiellement de forêt primaire tandis que les principaux cours d'eau sont la Manyu, le Ndian.

La population est estimée en 1986 à 824.700 personnes dont 44,6 % d'urbains, elle pourrait atteindre 942.000 habitants en 1991.

L'agriculture est la principale activité économique de la Province, avec notamment les grandes plantations modernes, créées par la Cameroon Development Corporation (CDC) et la Palm Oil (PAMOL). Les autres cultures sont le cacao, la banane, le manioc et les arachides.

Les industries de la région sont spécialisées dans le traitement de l'huile de palme, du thé, du caoutchouc et dans la fabrication de savon. Une raffinerie de pétrole est implantée à Limbé (SONARA).

Le développement socio-économique de la Province du Sud-Ouest se heurte à un certain nombre de problèmes à savoir :

- la densité insuffisante du réseau routier et la maintenance inégale des routes existantes ;
- l'insuffisance des équipements sociaux ;
- l'insuffisance d'organisation des circuits de commercialisation des produits agricoles;
- l'absence d'intégration entre l'espace côtier et l'intérieur de la Province.

4.3. BILAN DU Ve PLAN

Au cours du Ve Plan, plusieurs actions ont été conduites au niveau :

- des études prospectives et des schémas d'aménagement ;
- de l'action régionale ;
- des établissements humains et
- de l'environnement.

4.3.1. Etudes prospectives et schémas d'aménagement

Le Littoral camerounais a fait l'objet d'études systématiques pour un schéma d'aménagement global, sur les thèmes suivants :

- problèmes de main-d'œuvre ;
- approvisionnement du littoral Sud en produits alimentaires ;
- enquête foncière ;
- développement touristique de la région de Kribi ;
- port en eau profonde au sud de Kribi ;
- renforcement des axes de communication dans le Sud-Ouèst.

La vallée de la Benoué, affectée par les aménagements de Lagdo, a aussi fait l'objet d'études prospectives approfondies en vue de son développement intégré. Les travaux étaient axés sur les problèmes agricoles :

- aménagements hydro-agricoles ;
- projets céréalier, sucrier, maraîcher et fruitier ;
- développement de la pêche sur la retenue de Lagdo.

4.3.2. Action régionale

En plus de la Mission d'Aménagement du Logone et de la Mission d'Études pour l'Aménagement du Sud-Est (MEASE) prévues par les plans précédents, le Ve Plan a vu naître la Mission d'Études et d'Aménagement du Littoral (MEAL) et la Mission pour le Développement intégré des Monts Mandara (MIDIMA).

Dans le cadre de la politique de décentralisation du tissus industriel du pays, le Ve Plan prévoyait la poursuite de l'aménagement des zones industrielles des centres autres que Douala.

La Mission d'Aménagement et de Gestion de Zones Industrielles (MAGZI) a été à l'origine de divers travaux à Yaoundé, Ngaoundéré, Bafoussam et Bonabéri.

Les projets intégrés ou de mise en valeur sont dans l'ensemble restés au stade des études.

4.3.3. Environnement

Une réflexion sur l'état de l'environnement a été menée en particulier sur les thèmes de la pollution

urbaine industrielle, et sur les agressions de l'écologie en milieu rural (surexploitation des terres, déséquilibre sylvo-agro pastoral).

Dans le cadre de la lutte contre la désertification, des démarches ont été entreprises auprès du Bureau des Nations unies pour la région Soudano-Sahélienne (UNSO) pour la réalisation des projets de reboisement, de correction des Mayos, et de création d'un bassin-école dans la région de Gawar. Par ailleurs, le Comité de lutte contre la sécheresse a poursuivi ses opérations de reboisement et de construction de diguettes.

4.4. ORIENTATIONS DU VIe PLAN

On estime qu'à l'an 2000, le rapport entre population urbaine et rurale sera voisine de 50/50 contre 28/72 en 1976. Cette évolution laisse présager un changement d'échelle du marché national, et des changements profonds dans les structures démographiques.

L'urbanisation deviendra un phénomène irréversible, porteur de grandes mutations économiques et sociales. Il faudra promouvoir la nécessaire complémentarité ville–campagne.

L'agriculture continuera à être le pilier de l'économie nationale, pour soutenir et accroître les exportations et garantir l'autosuffisance alimentaire.

Les activités industrielles et commerciales devront contribuer de manière accrue à la formation du PIB. Les investissements industriels s'implanteront plus dans la région côtière et notamment côtière Sud qui regroupe de potentialités dans ce domaine (port de Grand Batanga, gisement de fer, hydroélectricité, bois etc.). Mais il sera possible d'infléchir la situation quasi-monopolistique de Douala par une spécialisation des trafics au niveau des ports en eau profonde envisagés.

La modernisation des infrastructures de transport s'impose pour absorber l'augmentation continuelle des trafics internationaux et des échanges inter-régionaux. Un effort particulier portera sur l'accès du Cameroun au trafic maritime lourd.

Enfin, la situation charnière du Cameroun, entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale sera mise à profit par un renforcement de la coopération sous-régionale.

A ce titre, les efforts au VIe Plan seront orientés vers l'organisation et le contrôle de l'occupation de l'espace national par :

– l'intégration harmonieuse des activités de développement tenant compte des différenciations géographiques, historiques, socio-démographiques et culturelles ;

– une politique plus volontaire de lutte contre la désertification ;

– la gestion rationnelle des espaces urbains et ruraux pour un meilleur équilibre ressources-population-développement ;

– La mise en valeur des ressources à partir des grands projets d'équipement dans un cadre cohérent de concertation ;

– la modernisation de l'agriculture et l'organisation du monde rural autour des pôles ruraux de développement ;

– le renforcement des activités économiques aux frontières et notamment celles qui vivent en extraversion vis-à-vis de l'économie nationale ;

– la décentralisation du développement par la promotion des espaces économiques régionaux et la cohérence du financement de leurs programmes d'actions ;

– l'amélioration de la qualité de la vie ;

– la promotion des structures de concertation au niveau national concernant l'aménagement du territoire, l'environnement et les travaux cartographiques.

4.5. PROJETS DU VIe PLAN

4.5.1. Schémas d'aménagement

Les interventions porteront prioritairement sur les vulnérabilités des différentes régions.

Dans *la zone soudano-sahélienne* (Nord et Extrême-Nord), les schémas d'aménagement s'articuleront autour des axes suivants :

– programme de lutte contre la désertification, valorisation des eaux souterraines ;

– maîtrise des mouvements migratoires ;

– modernisation de l'agriculture notamment par une meilleure utilisation de l'eau.

Dans *la zone littorale* (Sud-Ouest, littoral et département de l'Océan), il s'agira de :

– répartir et spécialiser les équipements portuaires selon la mise en valeur de leur hinterland et coordonner les projets industriels et d'infrastrutures ;

– renforcer les infrastructures de communication pour désenclaver certaines régions ;

– promouvoir les centres urbains secondaires, pour atténuer l'exode rural vers Douala.

La zone forestière (Sud, Centre et Est) doit être redynamisée pour lutter contre le vieillissement de la population, la stagnation voire la régression de la production cacaoyère et même vivrière. La modernisation de l'agriculture et la promotion de la forêt sont des

points de passage obligés de cette dynamisation. L'axe Kribi-Ebolowa-Sangmélima constitue à cet effet une priorité fondamentale.

La zone des plateaux volcaniques (Ouest, Nord-Ouest, Adamaoua) présente des situations contrastées. Dans l'Ouest et le Nord-Ouest, régions à forte production agricole, la pression démographique est la principale source de déséquilibre. Au contraire, dans l'Adamaoua, les populations sont dispersées dans des espaces très étendus, qui rendent difficile la modernisation du monde rural et son insertion dans les circuits économiques.

4.5.2. Etudes d'aménagement

Elles portent sur :

– La vallée du Nyong (navigation, hydroélectricité, approvisionnement en eau, aménagements hydro-agricoles, tourisme, désenclavement) ;

– la région Tombel-Bangem (intégration dans le développement du Sud-Ouest);

– la région d'Ambam (infrastructures, agriculture, tourisme, énergie, marché régional) ;

– la zone Wum - Akwaya - Mamfé (désenclavement routier) ;

– la plaine des Mbos ;

– l'impact des routes Yaoundé - Bafoussam et Yaoundé - Douala ;

– la plaine du Logone.

Des études d'intérêt socio-économique comme l'approvisionnement urbain complèteront ce programme.

4.5.3. Actions régionales

Dans la plaine Tikar, la réalisation du barrage de compensation dans la vallée de la MAPE donne une dimension nouvelle aux approches d'aménagement. Les 4.000 personnes déplacées devront être accueillies, et de nouvelles routes sont à construire. Les autres actions régionales seront menées dans le cadre des Missions d'aménagement et des structures de développement existantes ou à créer.

La Mission d'Études et d'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Benoué (MEAVSB) centrera son action sur le développement de productions agricoles, l'accueil des populations déplacées du fait de la mise en eau de la retenue de Lagdo, le développement de la pêche sur cette retenue.

La Mission d'Études et d'Aménagement du Littoral aura principalement à mener des actions favorisant le développement de l'agriculture, et à coordonner les projets liés aux ports en eau profonde : Grand-Batanga et Limboh.

La Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) lancera la réalisation des zones industrielles de Yaoundé-Sud et de Bonabéri, de Ngaoundéré, Bafoussam et Limbé. Une coordination avec les plans d'urbanisme est indispensable, et sera recherchée. Des études seront menées sur Kribi, Bamenda, Bertoua, Garoua, Maroua et Ebolowa.

La Mission pour le Développement Intégré des Monts Mandara (MIDIMA) mènera des opérations destinées à maîtriser l'eau et à freiner l'exode rural.

La Mission pour le Développement d'Ombessa (MIDO) aura à redéfinir ses interventions, en liaison avec la modernisation de l'axe Yaoundé-Bafoussam.

La SODENKAM (Société de Développement du Nkam) doit réorienter son action vers l'amélioration des conditions de vie des populations et la modernisation de la liaison Yabassi-Bafang.

Le Comité de Lutte contre la Sécheresse (C.L.S.) continuera de fournir des vivres et des tourteaux aux victimes de la sécheresse, et élargira ses interventions dans le cadre des programmes de lutte contre la désertification qui seront élaborés à cet effet dans la cadre d'une stratégie d'action nationale interministérielle.

4.5.4. Coopération sous-régionale

La coopération sous-régionale sera renforcée, à travers la commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'autorité du Bassin du Niger (ABN), le Centre africain de Télédetection (CAT).

4.5.5. Etablissements humains

L'aménagement du territoire ménera des actions de dynamisation des communautés villageoises à travers des pôles ruraux de développement (en particulier dans la zone forestière). Par ailleurs, les études seront entreprises sur le monde rural, les relations ville - campagne et l'armature urbain en liaison avec le processus d'urbanisation.

4.5.6. Environnement

Dans le domaine de l'environnement, un inventaire général sera entrepris, et une politique de gestion rationnelle du milieu humain mise en place.

Les autres projets concernent la gestion de l'eau et du patrimoine naturel. Ces approches viseront à l'intégration de la gestion des ressources dans toutes les démarches relatives au développement.

La lutte contre la désertification constituera une priorité de l'aménagement du territoire.

4.5.7. Cartographie

La représentation cartographique de l'espace est indispensable pour mener à bien des stratégies de mise en valeur, d'équipements ou de protection de l'environnement.

Les travaux de cartographie seront conduits dans deux directions :

- L'actualisation de la cartographie existante : 1/500 000e, 1/200 000e, 1/50 000e.
- l'achèvement de la couverture au 1/50 000e.

4.6. STRUCTURES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

4.6.1. Structures

A – COMITE NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

La complexité des problèmes de mutation économique et sociale auxquels se trouve confronté le Cameroun impose la poursuite de réflexions communes pour apprécier leur nature et leur ampleur à travers les grands sujets que constituent l'urbanisation, l'exode rural, la modernisation des structures de production, l'industrialisation, l'exploitation des ressources naturelles et la maîtrise du développement à travers l'espace.

La mise en œuvre de cette politique nécessite la création d'un Comité National d'Aménagement du Territoire.

Les travaux de ce comité seront préparés par des sous comités techniques spécialistes.

Il s'agit entre autres :

– de celui de l'Environnement dont le rôle principal sera la définition des orientations fondamentales qui visent à assurer une gestion saine de l'environnement et une sensibilisation des populations à cette réalité et,

– de celui des travaux Géographiques et Topographiques devant aider à la connaissance normalisée de l'espace grâce à sa représentation géographique et aux moyens de perception tels les photographies aériennes et l'imagerie satellite de la télédétection.

B– ÉTUDE D'UN PROGRAMME D'ACTION RÉGIONALE (PAR).

Ce projet permettrait aux initiatives régionales de s'exprimer en leur apportant une perspective nouvelle d'accès à des financements, actuellement épars. Il comblerait ainsi des lacunes constatées dans le dispositif actuel de planification d'Aménagement du Territoire et de développement régional.

Le processus de financement par ce biais nécessite des études préalables.

4.6.2. Mesures d'accompagnement

Elles répondent à des préoccupations de l'Aménagement du Territoire qui souhaite pour la réalisation de certains objectifs de développement, une rationalisation des démarches afin d'aboutir à un coût économique acceptable et à une mobilisation de moyens en rapport avec la réalité de la demande.

Dans le domaine rural, deux secteurs devraient être ainsi encadrés :

– la production vivrière avec le Plan Alimentaire National ;

– la production de bois d'œuvre avec un Plan National Forestier pour le développement de ce secteur, depuis la reconnaissance d'inventaire jusqu'à la livraison des produits finis sur le marché.

Dans le secteur industriel, les implications spatiales du Plan Directeur d'Industrialisation seront suivies avec une attention particulière. Il en sera de même du *Plan Énergétique*.

TABLEAU 4.1. –

Projets d'aménagement du territoire au cours du VIe Plan.

NATURE DES PROJETS
SCHÉMAS D,AMÉNAGEMENT.
Études d'aménagement. – Vallée du Nyong – Mayo-Tsanaga – Tombei-Bangem – Plaine des Mbos – Yaoundé – Bafoussam – Yaoundé – Douala – Zones frontalières (Ambam - Akwaya etc.)
Opérations d'Aménagement. – Plaine Tikar – Vallée Supérieure de la Benoué (MEASVB) - expérimentation agricole - projets céréalier, maraîcher, fruitier et sucrier - centres d'accueil - micro périmètres - projet pêche – Littoral (MEAL) – Zones industrielles (MAGZI) - réalisation de Yaoundé-Sud - réalisation de Bonabéri - réalisation de Ngaoundéré - réalisation de Bafoussam - réalisation de Ombe (Limbé) – Études – Monts Mandara (MIDIMA) - schéma d'aménagement - études barrage de Hollum - expérimentation agricole - construction barrage de Soulédé - équipements socio-économiques et voies de communication – Nkam (SODENKAM) – Ombessa (MIDO) – Lutte contre la sécheresse (CPLS).
Coopération Sous-Régionale – C.B.L.T. – A.B.N. – C.A.T.
Établissements humains. – Pôles ruraux de développement – Études sur les milieux ruraux et urbains
– *Environnement* - État de l'environnement - Bassin École de Gawar - Impact sanitaire des barrages - Action d'information - Législation sur l'environnement - Gestion des yaérés dans le Logone-et-Chari - Sauvegarde du parc de Waza - Aménagement du Serbeouel
– *Travaux cartographiques.*

L'ensemble de ce programme est évalué à 45,6 milliards de F.CFA. de 1982/83.

TITRE 2

Secteurs Productifs

CHAPITRE V

Situation alimentaire du pays et ses perspectives

L'auto-suffisance alimentaire est assurée actuellement sur un plan global, mais elle est fragile et devrait être consolidée. En effet, s'il est vrai que la majorité des Camerounais mangent à leur faim, il y a lieu de reconnaître qu'il existe des distorsions importantes suivant les groupes et que les affections liées à la malnutrition frappent les groupes sensibles de la population (femmes enceintes et enfants).

5.1. SITUATION ACTUELLE

Tableau 5.1.

Situation de l'offre et de la demande de produits alimentaires en 1984/1985 (milliers T)

	Production (*)	Pertes % (*)	Offre nette (*)	Solde du commerce extérieur	Disponibilité à la consommation	Demande	Taux de couverture des besoins
1 – Céréales	*698*		*624*	*79*	*703*	*1 070*	*65,7 %*
– Mil – Sorgho	207	15	176	–	176	336	52,4 %
– Maïs	410	15	348	1	349	460	76,0 %
– Riz	81	10	100	38	138	124	111,3 %
– Blé + farine froment	–	–	–	40	40	150	27,0 %
2 – Féculents	*2 752*		*2 340*		*2 340*	*2 018*	*116,0 %*
– Banane-plantain	1 001	15	851	–	851	796	107,0 %
– Macabo-Taro	188	15	160	–	160	451	35,5 %
– Manioc	1 375	15	1 169	–	1 169	400	292,0 %
– Igname	96	15	82	–	82	160	51,0 %
– Patate douce	50	15	42	–	42	111	38,0 %
– Pomme de terre	42	15	36	–	36	100	36,0 %
3 – Légumineuses	*213*		*182*	–	*182*	*389*	*46,8 %*
– Arachides	99	15	84	–	84	207	40,7 %
– Haricot/pois	51	20	41	–	41	118	34,8 %
– Graine courge	50	10	45	–	45	51	88,2 %
– Sésame	13	10	12	–	12	13	92,3 %
4 – Fruits et Légumes	*943*		*705*		*705*	*508*	*138,8 %*
– Banane douce	703	25	527	–	527	186	283,3 %
– Autres fruits	55	30	39	–	39		

Tableau 5.1. (suite).

Produits	Production (*)	Pertes % (*)	Offre nette (*)	Solde du commerce extérieur	Disponibilité à la consommation	Demande	Taux de couverture des besoins
– Légumes	185	25	139	–	139)	322	55,4 %
5 – Huiles végétales	*92*		*83*	*–11*	72)	*147*	*49,0 %*
– Huiles palme	82	10	74				
– Autres huiles (coton)	10	10	9				
6 – Sucre	*71*		*71*	*–1*	*70*	*75*	*93,3 %*
7 – Viande	*225*		*225*	*36*	*261*	*352*	*74,1 %*
– Viande	137		137	7	144	–	
– Poisson (a)	88		88	29	117	–	
Total	4 799		4 230	103	4 333	4 559	95,0 %

(*) Source : MINAGRI/DEP (sauf viande)
recensement agricole 1984
(a) en équivalent viande

(**) Ve Plan – Hypothèse d'exode rural, horizon 1985.

Tableau 5.2.

Balance des importations et exportations de produits alimentaires en 1984/1985 (tonnes).

Désignation	Importations	Exportations	Solde
Céréales			
Maïs	1 404	193	– 1 211
Riz	61 947	23 782	– 38 165
Farine de blé et de froment	41 574	1 230	– 40 344
Huiles	92	12 560	+ 11 635
Sucre	290	850	+ 560
Sel	24 619	807	23 812
Viande et poisson			
Viande	7 500	43	– 7 457
Poisson (équivalent viande	34 615	6 335	– 28 280
Lait et produits laitiers (en équivalent viande)	1 450		– 1 450
Total	174 324	45 800	– 128 524

Source : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
(Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale)

Tableau 5.3.

Décomposition des apports caloriques

Désignation	Nutriments dans la ration alimentaire des camerounais en 1984/85	Structure type de la ration alimentaire d'un individu dépensant moins de 3 000 KCAL/J
– Glucides	67 %	64-65 %
– Lipides	24 %	24-25 %
– Protéines	9 %	11 %

Source : MINPAT/Centre de Nutrition.

Cette situation relativement satisfaisante résulte des orientations générales et actions prioritaires qui ont été définies dans le cinquième Plan. Il faut notamment citer :

– l'étude d'un plan alimentaire national à long terme en fonction des prévisions d'évolution de la démographie, des habitudes alimentaires et des niveaux de vie des groupes humains composant la communauté nationale;

– la mise en oeuvre de mesures ayant pour objet d'éviter la détérioration des stocks de denrées alimentaires et la réduction des pertes;

– la mise en place de programmes d'éducation nutritionnelle dans l'enseignement à tous les niveaux.

La situation de l'offre et de la demande des produits alimentaires pendant l'exercice 1984/1985 est récapitulée dans le tableau 5.1. Celui-ci montre que seulement 6,3 % des produits alimentaires sont d'origine animale et que 2,6 % des produits consommés proviennent des importations nettes (balance entre importations et exportations (tableau 5.2.).

La demande exprimées dans le tableau 5.1. est évaluée sur la base théorique des recommandations de l'O.M.S. en matière de nutrition assurant la fourniture de 2.455 k calories par habitat et par jour, alors que la consommation évaluée fournit 2.271 KC/hab/jour. Sur le plan qualitatif la ration alimentaire reste déficiente en protéines et trop riche en glucides (Tableau 5.3.) sans que ce déséquilibre soit catastrophique.

Cependant cette situation risque de se dégrader si une impulsion vigoureuse n'est pas donnée à la production agricole.

Les disponibilités en terres cultivables ne constituent pas une contrainte : les surfaces cultivées ne représentent que 4,2 % de la superficie totale du pays. En revanche, la proportion de la population active consacrant ses activités au secteur rural baisse d'année en année et est la conséquence d'un phénomène d'urbanisation très actif. Il en résulte que chaque producteur doit assurer la couverture des besoins alimentaires d'un nombre croissant d'individus. Pour ce faire, il doit accroître à la fois la surface exploitée et les rendements, ce qui implique le recours à une source d'énergie autre que la force de l'homme (mécanisation et motorisation) allant de pair avec des pratiques culturales améliorées ayant recours aux engrais, aux semences améliorées et à des produits de lutte contre les maladies. L'agriculteur doit également faire face à l'expansion de la demande par les activités d'élevage; l'accroissement de la production animale à un niveau suffisant pour couvrir les besoins alimentaires nationaux en protéines animales impose, en effet, la consommation par le bétail d'aliments produits par l'homme, en complément de ce qu'il prélève directement dans les pâturages.

Un effort soutenu reste à faire en matière de stockage, d'entreposage et de conservation des produits alimentaires, tant au niveau du producteur qu'à celui de la commercialisation, de façon à réduire les pertes qui demeurent très importantes.

En ce qui concerne la commercialisation et la distribution des produits alimentaires, le niveau des échanges inter et intra-provinciaux est encore faible par suite de:

- difficultés de communication entre certaines provinces,
- l'incidence du coût du transport pour les produits pondéreux : tubercules et, à un degré moindre mais encore important, céréales,
- l'organisation insuffisante des circuits de commercialisation.

La modification des habitudes alimentaires induite par l'urbanisation, notamment en matière de consommation de produits agricoles transformés, devrait déboucher sur la création d'unités industrielles de transformation.

5.2. OBJECTIFS DU SECTEUR ALIMENTAIRE / NUTRITION POUR LE VIe PLAN

5.2.1. Objectifs généraux

Il s'agira, au cours du VIe Plan :

- d'accroître, sur le plan national, la production vivrière en vue de consolider l'auto-suffisance et d'assurer la sécurité alimentaire;
- d'améliorer le statut nutritionnel des populations;
- d'améliorer les circuits de commercialisation et de distribution au bénéfice d'une population en pleine croissance, en tenant compte de la disparité des provinces et des classes socio-économiques les plus démunies.

5.2.2. Orientations générales et actions prioritaires

Les grandes orientations et actions prioritaires proposées pour les cinq années du VIe Plan sont les suivantes:

1.– L'accroissement de la production des principales cultures vivrières qui doit constituer une des grandes priorités du développement rural. Pour ce faire, il est essentiel d'assurer l'exécution de programmes :

- de vulgarisation de l'utilisation des engrais et des semences améliorées et de leur mise à la disposition des agriculteurs;
- d'ouverture et d'entretien de pistes et routes de collecte;
- de création de marchés ruraux et de coopératives de producteurs des produits vivriers;
- de mise en place des politiques de fixation des prix agricoles rémunérateurs et incitatifs.

2.– Une politique de conservation des ressources naturelles qui implique de :

- veiller à l'utilisation optimale des ressources hydrauliques, notamment en zone soudano-sahélienne;
- préserver les ressources génétiques végétales et animales en identifiant les essences capables de servir

de sources de nourriture, de combustible et de fourrage dans les zones défavorisées et en élaborant des programmes de conservation des espèces animales importantes;
– procéder à l'évaluation du potentiel halieutique;
– maintenir la fertilité du sol par la biofertilisation.

3.– Une stratégie de réduction des pertes après récolte qui induit une amélioration des conditions d'entreposage, de séchage, de manutention et de transformation à la ferme et ailleurs, ainsi que le développement des réseaux de collecte et de distribution.

Parallèlement à l'accroissement de la production vivrière, les capacités nationales de conservation et de transformation des produits agricoles existantes seront développées pour assurer les approvisionnements en cas de crise.

4.– Les actions en faveur des productions animale et halieutique qui s'organiseront autour de :

– l'intensification de la production des différentes espèces animales, notamment des espèces à cycle court;
– la redynamisation des activités de pêche, maritime et continentale;
– l'extension de la pisciculture.

5.– L'amélioration de l'état nutritionnel et de la sécurité alimentaire qui passe par l'étude et l'application de mesures appropriées pour remédier notamment aux différentes causes de la malnutrition dans le but d'enrayer les maladies qui lui sont liées, une amélioration qualitative de l'alimentation, un approvisionnement régulier en produits vivriers, et un réseau de sécurité assurant les réserves d'aliments de base accessibles à toutes les couches sociales de la population constituent la panoplie des mesures à prendre au cours du VIe Plan.

6.– L'intensification du contrôle des denrées alimentaires s'effectuera par :
– la révision de la législation sur le contrôle sanitaire des produits avec définition des normes alimentaires nationales et la création d'un laboratoire de contrôle alimentaire;
– la formation des techniciens spécialisés en matière de contrôle alimentaire.

Ce contrôle sera facilité dans la mesure où les infrastructures efficaces de distribution, de conservation et de stockage seront mises en place.

5.2.3. Objectifs de production

Le tableau ci-après donne les prévisions d'offre et de demande de produits alimentaires en *1990/1991*, année terminale du VIe Plan.

Tableau 5.4.
Prévisions d'offre et de demande de produits alimentaires en 1990/1991 (milliers T.)

Produits	Production	Pertes %	Offre nette	Demande
Céréales	*1 310*		*1 123*	*1 033*
– Mil – Sorgho	496	15	422	371
– Maïs	630	15	536	529
- Riz	184	10	165	133
– Blé – farine de	–	–	–	–
Féculents	*3 383*		*2 876*	*2 293*
– Banane plantain	1 224	15	1 041	903
– Macabo – Taro	237	15	201	502
– Manioc	1 660	15	1 411	502
– Igname	132	15	112	106
– Patate douce	70	15	60	175
Pomme de terre	60	15	51	105
Légumineuses	*268*		*228*	*374*
– Arachide	125	15	106	192
– Haricot – Pois	70	20	56	120
– Graine de courge	58	10	52	48
– Sésame	15	10	14	14
Fruits et légumes	*1 140*		*850*	*589*
– Banane douce	815	25	611	224
– Autres fruits	90	30	62	365
– Légumes	235	25	177	
Huiles végétales	*136*		*122*	*181*
Huile de palme	122	10	110	
– Autres huiles (coton)	14	10	12	
Sucre	*80*		*80*	*80*
Total produits agricoles	6 317		5 279	4 550
Viande et poisson				
– Viande bovine			116	115
– Viande ovine et caprine			31	31
– Viande porcine			25	25
– Volailles			24	13
– Lait et gibier			42	28
– Poisson en équivalent viande			138	154

Tableau 5.4. (suite).

Produits		Pertes %	Offre nette	Demande
Total équivalent viande			376	366
Total Général			5 655	4 916

Source : DEP/DP.

La production animale espérée en 1990-1991 proviendra de l'exploitation du cheptel qui devrait croître aux taux annuels suivants : 2,5 % pour les bovins, 10 % pour les ovins-caprins, 5 % pour les porcins, 15 % pour la volaille, 4,5 % pour la production laitière et 10 % pour le poisson. En prenant l'année 1984-1985 comme base de projection, la situation des effectifs sera la suivante en première année et en année finale du VIe Plan (milliers de têtes) :

Tableau 5.5.

Evolution des effectifs de certains bétails au VIe Plan.

Désignation.	84/85	86/87	90/91
Bovins	4 151	4 361	4 814
Ovins-caprins	4 567	5 275	6 726
Porcins	1 078	1 178	1 431
Volaille	11 465	13 976	24 445

5.3. PROGRAMME D'ACTION AU COURS DU VIe PLAN

Il conviendrait, d'assurer le suivi permanent de la situation alimentaire tant au niveau de la nation qu'à celui des régions. Ceci pourrait être de la compétence du «Comité national chargé de l'alimentation et de la nutrition» (CONAN) dont la création avait été préconisée dans le Ve Plan aux fins de coordonner les activités entreprises dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, activités dispersées entre différents départements ministériels.

CHAPITRE VI

Agriculture

6.1. BILAN DU SECTEUR AGRICOLE AU TERME DU Ve PLAN

Les quatre premières années du Ve Plan sont caractérisées par une pluviométrie en dessous de la moyenne avec deux manifestations plus accentuées de sécheresse: l'une en 1982/83 affectant l'ensemble du territoire et l'autre en 1984/85 particulièrement sévère dans l'Extrême-Nord.

Malgré cette situation climatique défavorable, les résultats quantitatifs globaux en quatrième année du Ve Plan atteignent 86 % des objectifs initiaux.

6.1.1. Production

Le tableau ci-dessous compare les productions effectives des principales cultures (hormis les cultures vivrières) pendant les quatre premières années du Ve Plan aux prévisions de ce Plan.

Tableau 6.1.

Productions des principales cultures au cours des quatre premières années du Ve Plan.

Tonnes

		81-82	82-83	83-84	84-85
Cacao. . . .	P	123 155	127 247	131 050	134 966
	R	118 345	105 153	106 050	120 081
Café Robusta . .	P	82 471	84 292	86 153	88 050
	R	84 210	105 250	47 000	120 000
Café Arabica. . .	P	28 255	30 488	32 896	35 496
	R	25 076	22 812	17 000	19 000
Coton. . . .	P	89 228	97 651	106 870	116 959
	R	79 819	72 368	94 580	97 502
Paddy. . . .	P	58 492	71 278	86 859	105 846
	R	73 429	94 964	103 065	111 113

Tableau 6.1. (suite)

		81/82	82/83	83/84	84/85
Huile de Palme. . . .	P	69 061	75 758	83 103	91 161
	R	70 512	71 423	64 897	82 240
Caoutchouc	P	18 639	19 428	20 250	21 107
	R	17 704	16 181	16 140	19 000
Thé	P	2 064	2 143	2 226	2 226
	R	2 131	1 801	2 102	2 300
Banane exportation	P	68 226	75 069	82 599	90 884
	R	47 581	50 851	56 548	59 000
Ananas . . .	P	6 466	7 299	8 240	9 302
	R	2 500	2 200	4 800	5 260
Sucre	P	66 136	71 432	77 151	83 328
	R	65 259	67 700	58 746	71 000
Tabac. . . .	P	1 800	2 200	2 400	2 600
	R	1 707	1 727	1 814	2 044

Source : Direction des Études et Projets (Ministère de l'Agriculture).

P = Prévisions R = Réalisations

L'autosuffisance alimentaire est globalement assurée: 94 % de l'offre nette de vivres proviennent du secteur de l'agriculture traditionnelle.

La production de paddy est en croissance continue reflétant la mise en exploitation de nouveaux casiers et ceci sans influence de la pluviométrie en raison de la maîtrise de l'irrigation.

Le tableau ci-dessus reflète une stagnation des productions cacaoyères, de thé et de sucre, une progression significative de la production de café robusta (plus de 40 %), une chute de celle du café arabica (moins 24 %), une progression importante de la production de coton (+23 %) et de banane d'exportation (+24 %). Les plantations d'hévéas réalisés au cours du IIIe Plan et au début du IVe Plan sont entrées progressivement en production.

6.1.2. Caractéristiques de l'appareil de production

L'agriculture traditionnelle couvre encore 90 % des surfaces sous culture et les accroissements de production de ce secteur résultent plus de l'extension des surfaces cultivées (+2,2 %) que de l'élévation de rendements.

Le secteur moderne de production reste limité aux plantations de palmiers à huile, d'hévéa, de théiers, de banane d'exportation et d'ananas ainsi qu'aux cultures de canne à sucre industrielle et de riz.

La culture du coton (en assolement avec les cultures vivrières) est à la charnière entre les deux modes d'exploitation.

Le recensement agricole de 1984 met en évidence pour le secteur traditionnel :

- l'âge moyen élevé des exploitants (47 ans), conséquence de l'exode rural des jeunes vers les villes;
- la petite taille des exploitations (1,74 ha en moyenne) ;
- une certaine rétience des détenteurs des pouvoirs coutumiers à l'évolution de la situation foncière permettant la création de nouvelles exploitations (notamment par des jeunes) et/ou l'extension d'exploitations existantes;
- une faible consommation des facteurs modernes de production (22 % des exploitants utilisent des engrais organiques et 32 % des engrais chimiques) ;
- une très faible mécanisation (13 % utilisent la traction animale et 2 % la motorisation).

Le secteur traditionnel présente donc toutes les caractéristiques d'une agriculture extensive, à faible productivité, que l'exode rural prive d'une part de plus en plus importante de sa population active dans sa tranche la plus jeune.

Le secteur moderne très intégré dans le tissu économique national, présente une forte productivité, une concentration de capital importante et des obligations de gestion très strictes.

Malgré la volonté affirmée dans le Ve Plan, il ne comporte que quelques exploitations de taille moyenne, intermédiaires entre les plantations de type agro-industriel et les plantations villageoises traditionnelles associées aux complexes agro-industriels.

Les cultures du secteur moderne, à l'exception des exploitations de taille moyenne et des plantations villageoises sont le fait de sociétés privées et de sociétés de développement assurant directement la production ou encadrant très étroitement les producteurs individuels.

Le développement de ce secteur bute sur les principaux problèmes suivants :

- faible attractivité pour les capitaux privés en général, nationaux en particulier ;
- vulnérabilité aux fluctuations des cours sur le marché mondial destinataire final de la majeure partie ou de la quasi-totalité de sa production (coton, caoutchouc, tabac, thé, etc.) et source concurrente d'approvisionnement du marché national : riz, huile végétale, sucre, etc.

6.1.3. Structuration du milieu rural

Le premier objectif fixé par le Ve Plan était de :

- poursuivre la valorisation de la profession d'agriculteur ;
- encourager toutes les formes d'organisations et de groupements du monde rural ;
- répartir de façon plus équilibrée le pouvoir de décision et de contrôle de l'utilisation des aides de l'État entre les groupements paysans et les institutions chargées de les donner ;
- augmenter les aides aux jeunes agriculteurs ;
- soutenir les actions de développement communautaire.

Malgré l'émergence de groupements socio-professionnels de plus en plus nombreux, le développement du mouvement coopératif rencontre encore les mêmes problèmes :

- un équipement de base insuffisant ;
- une rémunération faible des services rendus, notamment en matière de collecte et de commercialisation des produits agricoles ;
- des difficultés de gestion souvent accentuées par la faible dépendance des dirigeants de coopératives vis-à-vis des coopérateurs ;
- l'insuffisance du système de suivi et de contrôle.

L'animation du paysannat a un impact différent selon que l'encadrement est dense ou diffus:

- le système d'encadrement «dense», orienté vers la promotion d'une culture de rente est développé par

des structures décentralisées qui mettent en œuvre d'importants moyens techniques, financiers et humains;

– le système d'encadrement «diffus» de type traditionnel, est assuré par l'Administration. Son action est gênée par la grande centralisation des prises de décision (en matière d'approvisionnement en intrants agricoles par exemple), la faiblesse des moyens logistiques et l'insuffisance de formation des encadreurs de base.

La mission des sociétés de développement existantes a évolué progressivement vers la recherche d'un développement intégré de leurs zones d'influence. Mais ces dernières ne concernent qu'une fraction minoritaire de la population rurale.

6.2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL DU VIe PLAN

Pour répondre au besoin de modernisation de l'agriculture, nécessaire et indispensable d'une part au dépassement à terme de l'autosuffisance alimentaire et d'autre part au soutien de la croissance économique du pays, à vocation agricole, les cinq orientations suivantes doivent être privilégiées au cours du VIe Plan.

– décentralisation de l'action de l'administration;

– redynamisation de l'encadrement;

– extension du secteur moderne de type agro-industriel;

– promotion d'exploitations de moyenne importance;

– insertion des jeunes en milieu rural.

6.2.1. Décentralisation de l'action de l'administration.

Les délégations provinciales du Ministère de l'Agriculture seront chargées de l'évaluation des besoins de développement des provinces. Elles assureront le suivi et le contrôle de l'ensemble des actions de développement agricole de leur zone. Elles veilleront à l'harmonisation du contenu des programmes et à la réduction des conflits de compétence entre les opérateurs chargés de réaliser les programmes d'action.

La structure d'intervention à privilégier pour la mise en œuvre des projets demeure la «Société de Développement». A terme, l'ensemble des actions vers le monde rural pourraient être gérées par ces sociétés.

6.2.2. Redynamisation de l'encadrement.

L'administration continuera, comme dans le passé, à être chargée de l'encadrement des producteurs dans toutes les parties du territoire non couvertes par les sociétés de développement. Il est nécessaire d'allouer à ses services traditionnels d'encadrement les moyens logistiques et humains leur permettant d'effectuer leur tâche avec efficacité. Ils devront, notamment, prendre une part plus active dans l'évaluation des besoins en intrants agricoles et dans leur mise en place.

La fonction d'encadreur et sa formation intégreront les besoins spécifiques de l'agriculture régionale et tiendront compte de l'évolution des techniques d'animation.

Pour l'information et la sensibilisation du paysannat, l'utilisation des moyens techniques modernes de communication sera accentuée, en particulier par la création d'un journal agricole, la relance de la radio rurale ou la diffusion télévisée d'émissions spécialisées.

La formation scolaire et périscolaire prendra en compte le souci de préparation des jeunes au métier d'agriculteur.

Les programmes d'animation développeront une incitation constante en faveur d'une plus grande structuration socio-professionnelle afin d'accroître la capacité de mobilisation, de concertation et de participation du paysannat.

Un accent particulier sera porté sur la redynamisation des coopératives par un assainissement de leur gestion, le renforcement de leur équipement, une responsabilisation plus grande des coopérateurs, une réévaluation de la rémunération de leurs activités de collecte et/ou de commercialisation, et le renforcement des capacités de contrôle a posteriori de l'administration.

6.2.3. Extension du secteur du type agro-industriel.

Elle est justifiée chaque fois qu'il y a nécessité de traiter la production pour arriver au stade de vente du produit (huile de palme, coton, riz, etc...). Les unités industrielles peuvent alors traiter à la fois la production primaire des plantations de type industriel, des EAMI (Exploitations Agricoles de Moyenne Importance) et des exploitations villageoises. Les mesures suivantes sont impératives pour faciliter cette extension :

– maintien d'une politique efficace des prix pour les productions destinées au marché intérieur afin d'entretenir une perspective de rémunération satisfaisante des capitaux à investir;

- prise en compte, en matière fiscale, des spécificités du secteur dont, principalement pour les cultures pérennes, la longueur de la période de maturation

des plantations et la faible rentabilité financière des investissements;

– développement d'une politique de crédit agricole prévoyant entre autres incitations, une bonification de taux, en relation avec l'importance souhaitée du relais de l'initiative publique par l'initiative privée, notamment en matière de EAMI et d'exploitations villageoises;

– possibilités effectives d'attribution de concessions aux promoteurs.

6.2.4. Promotion des exploitations agricoles de moyenne importance (EAMI).

L'extension des grandes unités à haute technicité et forte concentration de capital, public et/ou privé, restera, malgré tous les efforts, d'importance limitée au regard du besoin de modernisation de l'agriculture nationale. Elle en constitue la locomotive qui doit entraîner une mutation structurelle de l'appareil de production paysannal, passant par la promotion d'exploitations individuelles de petite et moyenne importance, employant des techniques modernes de production avec un souci de rentabilité.

La population cible est constituée par:

– les exploitants agricoles déjà installés ressentant le besoin de moderniser leur exploitation;

– les jeunes agriculteurs travaillant dans l'entreprise familiale et désirant s'installer à leur propre compte;

– les cadres ou élites décidés à investir dans l'agriculture;

– les anciens élèves des écoles d'agriculture et centres de formation désirant s'installer.

La stratégie s'articulera autour de :

– la solution du problème foncier par le biais de l'incorporation des terres disponibles et nécessaires au domaine privé de l'Etat avant leur mise à la disposition des opérations dans le cadre de la législation foncière;

– la concentration géographique en pôles de développement permettant une desserte routière à coût raisonnable, voire la plantation à façon «en blocs» pour certaines cultures pérennes, avant lotissement dans le cadre d'un cahier des charges fixant les engagements réciproques de l'exploitant et de l'Etat;

– la mise en place d'une politique d'aide et de crédit agricole adaptée à chaque modèle d'exploitation et modulable en fonction de la situation particulière de chaque exploitant.

6.2.5. Insertion des jeunes en milieu rural.

Pour réussir sa modernisation, l'agriculture doit pouvoir compter sur une population motivée et réceptive; les jeunes en sont les éléments les plus ouverts aux thèmes de progrès. Aussi pour les inciter à embrasser le métier d'agriculteur faut-il qu'ils trouvent à la campagne un cadre de vie propice à leur épanouissement et la perspective de revenus agricoles attractifs.

Leur installation se fera préférentiellement dans le cadre du développement des EAMI.

6.3. OBJECTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE.

Les objectifs quantitatifs retenus tiennent compte du potentiel effectif de production au terme du Ve Plan et des éléments de stratégies retenus pour chaque produit.

6.3.1. Production vivrière

L'objectif du VIe Plan vise à consolider l'autosuffisance alimentaire en même temps que la sécurité alimentaire du pays avec une marge exportable. Pour atteindre cet objectif, la production vivrière devra augmenter d'environ 4,3 % par an.

Les objectifs de production sont fixés en fonction de la demande évaluée sur la base de normes du plan alimentaire à long terme. Ils s'appuient sur les résultats du recensement agricole de 1984 et seront régulièrement actualisés à partir des résultats du système de collecte permanente de données mis en place par le Ministère chargé de l'Agriculture.

6.3.1.1. Production vivrière du secteur traditionnel.

a) Céréales)

Mil et Sorgho).

La production annuelle de mil et sorgho, dans la zone soudano-sahélienne est très sensible aux aléas climatiques. Evaluée en moyenne à 320 000 T pendant les quatre premières années à faible pluviométrie du Ve Plan, elle devrait se situer en 1986/87 à un niveau de 400 000 T pour atteindre, en 1990-1991, 496.000 T.

Le taux de croissance moyen de 5,5 % retenu ne sera cependant possible que par la conjonction des effets de quatre actions spécifiques :

– l'organisation, en zone rurale, de circuits plus efficaces de collecte et de commercialisation de la production non auto-consommée.

– la fourniture de semences en quantité et qualité suffisantes par le Projet Semencier Céréalier;

– la poursuite de la mise en valeur des terres disponibles à travers les projets Nord-Est Bénoué, Sud-Est Bénoué et le lancement du projet Ouest Bénoué;

– l'extension croissante aux soles de produits vivriers, des pratiques de culture intensive appliquées aux soles de produits destinés à l'industrie (coton) dans les rotations culturales pratiquées.

Maïs

Le maïs occupe la première place dans la production céréalière demeure le fait du secteur traditionnel, malgré la création de quelques unités modernes de production.

L'objectif de 630.000 T en 1990/1991, intègre la demande croissante de cette denrée pour l'alimentation humaine, pour la fabrication des aliments du bétail, et pour les besoins des industries agro-alimentaires. Le taux de croissance par rapport à la production estimée de 1984-1985 est de 7,4 % l'an.

Cette forte progression nécessite l'étude d'un plan maïs en 1986/87 axé sur :

– l'accroissement de la production paysannale dans le cadre des projets de développement intégré de l'ouest, du Nord-Ouest; du Nord et de l'Adamaoua où les résultats en culture intensive sont actuellement très satisfaisants;

– le développement du secteur moderne à travers la multiplication d'exploitations de moyenne importance privées et la réalisation du complexe maïsier du Mbam.

b) Tubercules et banane plantain.

En fin du Ve Plan, l'offre et la demande des tubercules s'équilibrent. La production globale est estimée à 2,8 millions de tonnes, mais l'évolution par produit diffère selon qu'il s'agisse de la pomme de terre (en constante augmentation), du manioc et de l'igname (en légère croissance) et du macabo/taro (en stagnation).

Macabo/Taro

La production du macabo/taro évalué à 188 000t en 1984/85 est affectée, dans certaines zones de production, par des attaques sévères de parasites.

L'objectif de 237 000 T, en fin de Plan, soit 3,9% de progression par an, tient compte essentiellement du développement des techniques de réduction des pertes après récolte.

Manioc.

La production du manioc, estimée à 1 375 000 t en 1984/85 atteindra 1.660.000 T en 1990/91 soit un taux de croissance moyen de 3,2 % par an. Des mesures précises d'incitation à la production seront prises visant :

– la diffusion des techniques de conservation du manioc;

– la fabrication et la diffusion du petit matériel de transformation mis au point par le CENEEMA;

– l'introduction de la composante manioc dans le programme de promotion des exploitations de moyenne importance en vue de favoriser l'installation de petites et moyennes industries de transformation.

Igname – Patate douce.

La production de l'igname est estimée à 96 000 t en 1984-85. Les perspectives d'évolution de la production, compte tenu du niveau actuel de la productivité, permettront d'atteindre un objectif de 132 000 t soit un taux de croissance moyen de 5,4 % par an. Quant à la patate douce dont la production stagne autour de 50 000 T/an, un effort sera déployé pour atteindre 70 000 t en 1990-91.

L'obtention de ces niveaux de production nécessite :

– la diffusion des techniques de conservation;

– l'amélioration des circuits de commercialisation;

– la diffusion des variétés améliorées d'igname et de patate douce grâce à l'extension du potentiel de production des champs semenciers.

Pomme de terre.

L'objectif de 60 000 t. inférieur à la demande du marché, représente un taux de croissance de la production de 6,1 % par an par rapport à l'année 1984-85. Il prend en compte les effets de :

– la diffusion dans toutes les zones productrices des techniques de réduction des pertes après récolte mises au point dans la Province du Nord-Ouest;

– l'extension du programme de production de matériel végétal notamment dans la Province de l'Adamaoua.

Banane plantain

La production de banane plantain, estimée à 1 001 600 t en 1984-85, atteindra 1 230 000 t en 1990-91 soit un taux de croissance moyen de 3,4 % par an. Il est prévu à cet effet :

– d'étendre la capacité de production des champs semenciers actuels (MIDEVIV, SODECAO, ...) et de développer l'installation de ces champs dans les grandes zones de production;

– de développer un volet bananier plantain dans le cadre du programme de promotion des exploitations de moyenne importance;

– d'améliorer les circuits de commercialisation.

c) Légumineuses.

Les légumineuses, toutes cultivées en paysannat traditionnel, représentent 8 % de la production vivrière - essentielles pour l'équilibre nutritionnel de la population, elles se rarefient sur les marchés.

Pour réduire ce déséquilibre de l'offre par rapport à la demande, un programme particulier sera élaboré dès la première année du Plan. Celui-ci concernera l'ensemble des projets de développement. Ils s'organisera autour de la promotion du soja en culture paysannale, le développement de la production de semences d'arachide en particulier, la vulgarisation de techniques de réduction des pertes après récolte, l'amélioration de la commercialisation de la partie de la production non auto-consommée.

Les objectifs par produit pour la dernière année du Plan sont de :

125 000 t pour l'arachide;

14 500 t pour le soja;

70 000 t pour le haricot/pois;

58 000 t pour les graines de courge;

15 000 t pour le sésame.

6.3.1.2. Production vivrière du secteur moderne.

Riz.

L'objectif retenu est un taux de croissance annuelle de la production de 8,7 % équivalent à la progression de la demande de riz. La récolte de paddy de l'exercice 1990-91 serait de 184.000 t et la poursuite ultérieure du développement assurée grâce à :

– l'achèvement des programmes d'aménagement des projets SEMRY II (400 ha) et SEMRY III deuxième phase (572 ha);

– la réalisation des principaux projets suivants :

SEMRY III troisième phase (800 ha);
SODERIM (2 000 ha);
UNVDA III (2 000 ha);
LAGDO (1 300 ha).

– l'initiation d'un projet dans la plaine de Baigom et la promotion des micro-aménagements de bas-fonds tout en protegeant les cours d'eau.

La production nationale de riz doit être placée sur le marché national à un prix rémunérateur aux producteurs.

Sucre.

L'objectif de production nationale est de 80 000 t en fin du VIe Plan, ce qui suppose l'utilisation optimum du potentiel des deux unités de production SOSUCAM et CAMSUCO. Cette proposition risque de faire apparaître un déficit dans la couverture des besoins d'un marché où la demande croît de l'ordre de 5,8 % par an. La décision d'accroître le potentiel de production par la création d'un périmètre sucrier irrigué en aval du barrage de Lagdo ne sera prise qu'après une actualisation des études de marché du sucre.

Huiles végétales.

Le marché des huiles végétales au Cameroun est saturé par la production d'huile de palme et de coton.

L'objectif de 13 000 t d'huile de coton raffinée en fin de VIe Plan, découle des prévisions de production de coton-graine dont elle est un sous-produit.

La production annuelle d'huile de palme pendant le VIè Plan, estimée à 122 000 t dont 105 000 pour le secteur moderne est déterminée par le potentiel des palmeraies en fin de Ve Plan. Leur montée en production de croisière dès 1986-87 permettra de dégager un excédent exportable qui ne fléchira qu'en début de VIIe Plan.

Le programme de plantations de palmiers qui n'entreront en production qu'après 1990, a pour objectif de satisfaire la demande intérieure (alimentaire et industrielle) estimée à 170 000 t en l'an 2 000. Ce programme prévoit l'engagement du secteur privé au côté du secteur public et comprend pour la période quinquennale:

– 3 600 ha de replantation;

– 9 700 ha d'extension des plantations agro-industrielles;

– 7 000 ha de petites et moyennes exploitations dans les provinces à tradition éleïcole.

Les nouveaux projets, initiés par le secteur public associeront la création d'un noyau agro-industriel et l'installation des EAMI à la périphérie.

Les nouvelles implantations se situent dans la zone d'influence de la SOCAPALM à Edéa et Lokoundje et dans la zone CDC à Iloani.

6.3.1.3. Fruits et légumes.

Le plan fruitier et légumier élaboré au cours du Ve Plan a permis de préciser les potentialités et de faire des propositions concrètes pour le développement de ce sous-secteur. Il s'agira au cours de la prochaine période quinquennale de mettre en œuvre ces recommandations qui seront réactualisées dès l'exercice 1986-87.

Les actions à mener, en dehors du sous-secteur orienté exclusivement vers l'exportation, porteront sur :

– la relance de la recherche légumière et fruitière axée sur :

* la sélection variétale:

* la mise en place dans chaque grande zone écologique de vergers de comportement;

* la mise au point des techniques de traitements contre certaines maladies;

– la création de périmètres maraîchers aux abords des grands centres urbains notamment Yaoundé, Douala et Garoua;

– l'extension de la capacité de production des champs semenciers autorisant la création ultérieure d'unités de production fruitière et l'introduction d'une composante fruitière et légumière dans tous les projets de développement agricole;

– la promotion des exploitations de moyenne importance à base de fruits et légumes;

– la création de petites unités de conditionnement et de transformation de la production : jus de fruit, concentré de tomate, etc...;

– l'assainissement des circuits de commercialisation notamment par :

* la mise en place des infrastructures de stockage aussi bien dans les centres de collecte que dans les centres urbains;

* la création de pistes de collecte dans les zones traditionnelles de production;

* l'organisation des producteurs en coopératives.

Les objectifsde production à l'horizon 1990-91 sont :

Banane douce ..... 815.000 t
Autres fruits ..... 89.000 t
Légumes ..... 235.000 t

Tableau 6.2 Objectifs des cultures vivrières (en 10^3 tonnes)

CULTURES	84/85	86/87	90/91	Taux de croissance annuel %
Céréales				
Mil – Sorgho	207	400	496	5,5
Maïs	410	475	630	7,4
Riz Paddy	111	134	184	8,7
Sous-total	728	1009	1310	6,8
Féculents				
Plantain	1 001	1 063	1 224	3,4
Manioc	1 375	1 458	1 660	3,2
Patate	50	56	70	5,8
Igname	96	107	132	5,4
Macabo – taro	188	193	237	3,9
Pomme de terre	42	47	60	6,1
Sous-total	2 752	2924	3 383	2,5
Légumineuses				
Arachide	99	107	125	3,9
Haricot/pois	51	57	70	5,3
Grains de courges	50	52	58	1,9
Sésame	13	14	15	2,4
Sous-total	213	230	268	3,8
Fruits et légumes				
Banane douce	703	739	815	2,3
Autres fruits	55	65	89	8,3
Légumes	185	200	235	3,6
Sous-total	943	1004	1 139	4,3
Huile végétale				
Huile de palme	82	94	122	6,9
Huile de coton	10	11	14	4,2
Sous-total	92	105	136	6,6
Sucre	71	74	80	2

Source : Direction des études et projets – Ministère de l'Agriculture

6.3.2. Cultures d'exportation

6.3.2.1. Secteur traditionnel.

Cacao.

La production cacaoyère a retrouvé en 1984-85, et même légèrement dépassé, la production de 1981-82

(120.000 t contre 118.345 t) après deux mauvaises années (105.153 t et 106.050 t). Elle se caractérise par une progression constante dans la Province du Sud-Ouest représentant près du quart de la production nationale, et une stagnation voire une régression dans les autres zones cacaoyères.

La production devrait atteindre 145.000 t en 1990/91, soit un accroissement moyen annuel de 3,2 % en provenance exclusivement des arbres existants en fin du Ve Plan.

Les actions d'accompagnement (pistes de collecte, couverture phytosanitaire, approvisionnement en petit matériel de récolte, encadrement, etc.) menées en zone SODECAO seront étendues à l'ensemble de la zone cacaoyère.

L'accroissement du potentiel de production au-delà du VIe Plan sera obtenu par les opérations de planification suivantes :

- 71.000 ha de plantations nouvelles villageoises ;
- 35.000 ha de redensification des plantations existantes ;
- 3.000 ha de replantation ;
- 12.500 ha de plantations de moyenne importance et l'installation de jeunes ruraux.

L'organisation des moyens à mettre en œuvre se fera dans le cadre des projets de développement intégré des Provinces du Centre, du Sud et du Sud-Ouest.

Café Arabica.

Le fléchissement de la production de café arabica provient, dans une zone d'occupation des sols très dense, de la concurrence de spéculations plus rémunératrices pour le planteur et du vieillissement des caféiers.

Pour atteindre un objectif de 25.000 t en 1991, soit 4,7 % de croissance annuelle pendant la période quinquennale, l'exploitation plus intensive du potentiel existant suppose la mobilisation des intrants nécessaires : engrais et produits phytosanitaires pour la lutte, en particulier, contre l'anthracnose et l'antestia sur 160.000 ha et contre les scolytes sur 40.000 ha.

La consolidation de ce potentiel suppose l'organisation, au sein des projets de développement intégré de l'Ouest et du Nord-Ouest, d'une action vers le paysannat dont les buts sont :

- la redensification des plantations actuelles équivalant à 10.000 ha plantés
- la replantation de 10.000 ha principalement dans les zones d'occupation dense du sol ;
- la création de 6.000 ha de nouvelles plantations.

La mise en œuvre de ce programme implique la fourniture annuelle de 7.000 kg de semence par les Centres de Foumbot et Santa, tandis qu'un effort d'amélioration de la variété Java sera entrepris.

Café Robusta.

Les objectifs fixés pour la période quinquennale sont :

- un accroissement moyen annuel de la production de 0,7 % par an, la production atteindra ainsi un niveau de 125.000 t en 1990/1991 ;
- une augmentation nette du potentiel de production de 1,5 % en fin du VIe Plan.

L'augmentation prévue des rendements préjuge d'une réaction favorable des producteurs à une politique de prix plus incitative et un approvionnement en intrants mieux organisé et mieux adapté aux besoins.

Le programme de consolidation et d'extension de la caféière, à mettre en œuvre dans le cadre de projets de développement intégré dans les Provinces du Littoral, du Sud Ouest et de l'Est prévoit :

- le recépage de 1.000 ha ;
- la replantation de 5.000 ha ;
- la création de 25.000 ha en paysannat traditionnel;
- l'implantation de 5.000 ha de plantations de moyenne importance dans les zones de forte potentialité telle que le Nkam, ou à faible densité d'occupation telles que l'Est et le Sud.

La réussite de ce programme suppose la mise à la disposition des planteurs de matériel végétal de bonne qualité et en quantités suffisantes.

Coton.

La production de coton graine a crû de 20 % au cours des trois dernières années du Plan. Cette progression est fondée en grande partie sur l'attrait pour le planteur d'un prix de commercialisation du coton plus rémunérateur que celui de toutes les autres spéculations possibles dans la zone.

L'objectif de 130.000 t retenu pour 1990-91 s'appuie essentiellement sur un accroissement moyen annuel des rendements de 4 %. Cette orientation prend en compte :

- un glissement de la zone cotonnière du Nord vers le Sud plus arrosé ;

– l'introduction de modes de culture assurant une meilleure conservation des sols ;

– un souci d'incorporation des cultures vivrières dans les assolements culturaux ;

– l'extension de la culture attelée et de la motorisation.

Les projets de développement intégré dans lesquels le coton joue un rôle d'entraînement resteront les projets Centre-Nord, Nord-Est Benoué, Sud-Est Benoué et, dès 1987/88, Ouest Benoué.

Tabac.

La production du tabac de 2.050 t en 1984/85, atteindra 3.000 t en 1990/91 (soit un taux de croissance de 5,6 % par an), répartie entre les deux sociétés qui l'encadrent :

SCT (tabac de cape) : 2.500 t
BLTFC (tabac de coupe) : 560 t

La relative modération de ces objectifs découle de l'évolution prévisionnelle des cours mondiaux.

6.3.2.2. Secteur moderne.

Banane.

L'irrigation de 2.500 hectares de bananeraies dans le Mungo a fait l'objet d'une étude technique et de factibilité pendant le Ve Plan. Sa réalisation interviendra pendant le VIe Plan. Elle aura pour effet d'améliorer la qualité des fruits et de mieux adapter la production aux variations saisonnières de la demande. Sa mise en œuvre demande une restructuration du secteur bananier axée sur :

– la libéralisation de la structure professionnelle chargée de la gestion des intérêts communs aux planteurs privés et publics ;

– la constitution d'une structure de production chargée d'une part d'un appui aux petites plantations et d'autre part de l'exploitation des bananeraies actuellement cultivées en régie par l'OCB qui seront réorganisées en quatre unités de production homogènes et autonomes ;

– une évolution possible de l'importance relative des secteurs privé et para-public, favorisant une privatisation progressive de la production et en particulier l'émergence de plantations de moyenne importance.

L'objectif d'exportation en 1990/91 est de 80.000 t, soit un taux annuel moyen de progression de 6,3 %.

Ananas.

La production d'ananas d'exportation passera de 5.260 t en 1986/87 à 11.000 t en 1990/91, soit un taux d'accroissement de 13 % par an. Les mesures engagées au cours du Ve Plan pour lancer cette production seront renforcées :

– application des techniques culturales mises au point par l'I.R.A., l'encadrement chargé de leur diffusion sera recyclé périodiquement à la station fruitière de Njombé ;

– L'organisation et les moyens de l'ANACAM seront restructurés en se rapprochant des solutions retenues pour le secteur bananier dont les problèmes de commercialisation sont semblables et liés ;

– le projet ananas de Ntui (15.000 t) pourrait transformer les perspectives de production nationale dans la mesure où la commercialisation ou la valorisation de cette production supplémentaire serait assurée.

Caoutchouc.

L'hévéaculture s'inscrit dans le cadre du marché mondial du caoutchouc naturel. Les perspectives à long terme et les avantages comparatifs du Cameroun pour cette production sont intéressants. Aussi le développement de cette culture pérenne s'inscrit-elle dans le cadre d'une politique orientée vers le gain de devises et la création d'emplois et de valeur ajoutée.

La production de caoutchouc passera de 19.000 t en 1984/85 à 53.000 t en 1990/91, grâce à l'entrée en production des plantations réalisées au cours des IVe et Ve Plans, principalement par HEVECAM et CAMDEV.

L'objectif à long terme proposé pendant le VIe Plan est de porter la production à 100.000 t de caoutchouc en l'an 2000, soit 10 % de l'approvisionnement de la Communauté Européenne, ce qui exigera la création de 24.000 ha dont 7.000 ha au cours du VIe Plan.

La longueur de la période de montée en production des grandes plantations (15 ans pour atteindre un coefficient de maturité de 50 %) induit un risque financier important pour le secteur privé. L'État entreprendra donc la majorité du programme d'extension réparti comme suit :

– 3.500 ha par la CAMDEV dont 800 ha à lotir en plantations de moyenne importance ;
– 1.000 ha par HEVECAM ;

– 3.500 ha par une nouvelle unité à créer dans la région de Sangmélima dont 1.000 ha destinés aux plantations de moyenne importance.

Thé.

Avec l'entrée progressive en production des plantations de Djuttitsa, la production du thé estimée à 2.700 t en 1986/87 atteindra 3.400 t en 1990/91, soit un taux de croissance moyenne de 7 % par an.

Les études et expériences en cours sur le site de Santa permettront, si elles sont favorables, de lancer une nouvelle unité agro-industrielle de production dès la troisième année du Plan. Sa conception prévoit un noyau de plantations industrielles de 200 ha, complété par 200 ha de plantations villageoises périphériques.

6.3.2.3. Autres Cultures.

Quinquina.

A la fin de l'exercice 1984/85 environ 22,5 ha de quinquina ont été plantés. La capacité des germoirs et pépinières permet désormais de créer des plantations à un rythme de 20 ha par an. Les objectifs du VIe Plan portent sur la création de 95 ha de plantations dont 15 ha la première année et 20 ha chacune des quatre années suivantes.

La mise en œuvre de ce programme nécessite la disponibilité de nouvelles terres, le site actuel ne disposant plus suffisamment d'espace par suite de l'implantation du Centre Universitaire de Dschang. Des prospections seront réalisées dans tous les arrondissements de la Menoua.

Anacardier.

Le dossier de factibilité du projet anacardier est en cours de réactualisation. Ce projet pourrait démarrer dès la deuxième année du VIe Plan pendant lequel 3.500 ha seront plantés.

Tableau 6.3.

Objectifs de production des cultures d'exportation (en tonnes).

CULTURES	84/85	86/87	90/91	Taux de Croissance
Cacao	120 000	124 810	145 000	3,2
Café Robusta	120 000	96 230	125 000	0,7
Café Arabica	19 000	20 820	25 000	4,7
Hévéa	19 000	26 200	53 000	19,0
Thé	2 300	2 670	3 600	7,7
Coton	97 500	107 310	130 000	4,9
Tabac	2 050	2 330	3 000	6,6
Banane	59 000	66 640	85 000	6,3
Ananas	5 260	6 730	11 000	13,1

Source : DEP (MINAGRI)

Tableau 6.4.

Objectifs de plantations des principales cultures pérennes (en ha).

Annéees/cultures	Cacao	Robusta	Arabica	Hévéa	Palmier à huile
1986-87	22 272	4 300	3 300	1 200	1 050
1987-88	22 885	5 300	4 000	1 200	3 360
1988-89	23 765	6 100	5 000	1 200	5 310
1989-90	24 470	8 300	6 000	1 700	5 260
1990-91	27 108	10 400	7 700	1 700	5 320
Total	121 500	35 000	26 000	7 000	20 300
Dont en paysannat et plantations villageoises	71 000	25 000	6 000	–	–

Tableau 6.5

Programmes d'extensions cacao-café au VIe Plan paysannat traditionnel (en ha).

CULTURES	ANNÉE	PROVINCES								
		ADAMAOUA	N/OUEST	S/OUEST	LITTORAL	CENTRE	SUD	EST	OUEST	TOTAL
CACAO	1986-1987		70	3 409	747	4 884	361	691	154	11 416
	1987-1988		70	3 786	791	5 301	774	654	158	12 637
	1988-1989		70	4 129	835	5 718	952	617	169	13 640

CULTURE	ANNEE	PROVINCES								
		ADAMAOUA	N/OUEST	S/OUEST	LITTORAL	CENTRE	SUD	EST	OUEST	TOTAL
	1989-1990		70	4 538	895	6 186	1 298	688	183	15 058
	1990-1991		70	5 550	1 105	6 804	2 615	685	205	18 249
	TOTAL. . .	. . . . .	350	21 412	4 373	28 893	6 000	3 335	869	71 000
CAFÉ ROBUSTA	1986-1987	23	388	49	238	228	23	1 071	252	2 272
	1987-1988	2	484	241	380	276	49	1 403	453	3 288
	1988-1989	38	601	454	559	335	52	1 814	707	4 560
	1989-1990	99	798	739	727	410	36	2 318	1 017	6 144
	1990-1991	191	929	1 160	992	1 041	62	2 936	1 425	8 736
TOTAL. . . .	. . . . .	353	3 200	2 643	2 896	2 290	222	9 542	3 854	25 000
CAFÉ ARABICA	1986-1987		512						55	567
	1987-1988		698						132	830
	1988-1989		891						241	1 132
	1989-1990		1 099						410	1 509
	1990-1991		1 420						542	1 962
TOTAL. . . .	. . . . .	. . . . .	4 620						1 380	6 000

Tableau 6.5. bis *Programmes globaux de plantations cacao-cafés au VIe Plan (*)*

CULTURES	ANNÉE	PROVINCES								
		ADAMAOUA	N/OUEST	S/OUEST	LITTORAL	CENTRE	SUD	EST	OUEST	TOTAL
Ha/CACAO 1611 pieds ha	1986-1987		70	5 223	1 239	10 777	2 656	2 082	233	22 272
	1987-1988		70	5 607	1 373	10 972	2 629	2 090	239	22 885
	1988-1989		70	5 691	1 473	11 151	2 759	2 148	250	23 765
	1989-1990		70	6 397	1 483	11 212	2 852	2 190	264	24 470
	1990-1991		70	7 437	1 563	11 250	4257	2 240	290	27 108
TOTAL. . . .	. . . . .	. . . . .	350	25 037	6 981	50 357	15 153	10 750	1 272	121 500
Ha/CAFÉ ROBUSTA 1980 pieds/ ha	1986-1987	54	388	623	620	308	39	1 540	728	4 300
	1987-1988	80	482	815	727	367	32	1 875	922	5 300
	1988-1989	116	597	1 062	955	480	39	2 285	1 166	6 700
	1989-1990	171	740	1 389	1 186	525	29	2 782	1 478	8 300
	1990-1991	249	917	1 815	1 502	629	50	3 388	1 850	10 400
TOTAL. . . .	. . . . .	670	3 124	5 704	4 990	2 309	189	11 870	6 144	35 000
Ha/CAFÉ ARABICA 1980 pieds/ ha	1986-1987		1 883						1 417	3 300
	1987-1988		2 300						1 700	4 000
	1988-1989		2 920						2 080	5 000
	1989-1990		3 468						2 532	6 000
	1990-1991		4 471						3 229	7 700
TOTAL. . . .	. . . . .	. . . . .	15 042						10 958	26 000

Source : DEP/MINAGRI -

(*) Les surfaces du présent tableau incluent celles du tableau 6.4.

6.4. PROGRAMMES AGRICOLES

La politique de développement rural et la réalisation des objectifs de production agricole impliquent la mise en œuvre par l'État de moyens et de mesures d'accompagnement organisés dans des programmes d'action cohérents impliquant :

- la mobilisation optimale des facteurs de production ;
- la dynamisation du milieu rural ;
- la mise en œuvre de mesures d'accompagnement en amont et en aval de la production.

6.4.1. Mobilisation des facteurs de production

Pour que se diffusent dans le sous-secteur traditionnel les techniques et modes de culture plus performants mis au point par la recherche appliquée, il faut accompagner leur vulgarisation d'une mise à disposition des exploitants des facteurs d'intensification culturale : matériel végétal, engrais, produits phytosanitaires, mécanisation, crédit.

6.4.1.1. Matériel végétal.

L'utilisation systématique de matériel végétal sélectionné ou amélioré est un facteur essentiel de l'accroissement de productivité agricole.

A l'échelon national, en aval de l'I.R.A., la MIDEVIV sera chargée de l'élaboration de la politique semencière (prix, subvention, norme, etc.), du contrôle de la production et de la certification des semences, de la publication et de la diffusion d'un catalogue, en liaison avec la recherche et la structure de prévulgarisation.

La multiplication semencière, quant à elle, sera décentralisée et privatisée autant que faire se peut.

a)- Produits vivriers.

L'estimation des besoins de matériel végétale de ce sous-secteur a été faite comme suit :

Tableau 6.6

Objectifs de production de matériel végétal pour les cultures vivrières.

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Maïs (T)	400	440	440	440	440
Sorgho (T) . . .	50	55	60	60	65
Arachide (T) . .	450	495	495	500	500

Tableau 6.6. (suite)

	1986 1987	1987 1988	1988 1989	1989 1990	1990 1991
Niébé (T)	20	25	25	30	30
Igname (T) . . .	400	440	485	535	540
Pomme de terre (T)	50	55	60	65	70
Banane plant. (milliers de rejets)	300	330	363	399	500
Ananas (milliers de rejets	500	600	1 000	1 000	1 000
Fruitiers (milliers de plants)	100	100	100	100	100

b/ Cacao - Café.

Les objectifs de production de matériel végétal tiennent compte du potentiel des champs semenciers existants. Pour les atteindre, il faudra non seulement y réduire les pertes actuellement enregistrées, mais aussi p prévoir une possibilité de complément d'approvisionnement par sélection massale sur plantations villageoises au cas où les besoins dépasseraient la production utilisable des champs semenciers en ce qui concerne le café robusta.

Tableau 6. 7

Objectifs de production du matériel végétal pour le cacao et le café. en milliers d'unités.

	1986-1987-	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Cacao (cabosses) .	1 480	1 570	1 730	1 870	2 150
Café arabica (grains)	4 900	6 000	7 500	9 000	11 500
Café robusta (boutures)	7 200	9 500	11 000	11 600	11 600
(grains)	500	1 000	3 000	3 000	4 000

6.4.1.2. Engrais et produits phytosanitaires.

L'un des freins principaux à l'intensification de l'agriculture traditionnelle réside dans un approvisionnement insuffisant et parfois non conforme aux exigences du calendrier cultural. engrais et produits phytosanitaires.

L'accent sera mis, dans le VIe Plan sur l'amélioration des procédures et circuits de distribution. A cet effet, les actions suivantes sont envisagées :

– la décentralisation, à l'échelon provincial, de l'évaluation des besoins, en collaboration avec la recherche, les structures d'encadrement et les représentants des agriculteurs ;

– l'étude et la mise en application d'une privatisation progressive de l'approvisionnement des planteurs en engrais dans le cadre de l'allègement et de la décentralisation des procédures d'acquisition et de répartition des intrants agricoles ;

– l'équipement en magasins de stockage le plus près possible des utilisateurs.

a) Engrais minéraux.

Compte tenu des perspectives d'évolution des surfaces cultivées par spéculation et de la volonté d'intensification culturale, les perspectives de consommation d'engrais à l'horizon 1990/91 sont de l'ordre de 215.000 T. La répartition par culture serait la suivante :

– 9.000 T pour le secteur rizicole ;
– 86.000 T pour le café robusta ;
– 33.100 T pour le café arabica ;
– 5.000 T pour le secteur bananier d'exportation ;
– 24.000 T pour le coton ;
– 15.000 T pour le secteur sucrier ;
– 20.000 pour le secteur des plantations agro-industrielles ;
– 10.000 T pour les cultures vivrières traditionnelles (actions de promotion) ;
– 12.000 T divers.

L'objectif est de ramener le taux de subvention de 65 % en 1985/86 à 40 % en 1990/91. Dans cette optique, le volume des engrais subventionnés pourrait augmenter d'environ 6.000 tonnes par an.

Tableau 6.8

Objectifs de consommation d'engrais subventionnés

en milliers de tonnes.

CULTURES	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91
Café	105	108	112	116	120
Coton	20	21	22	23	24
Cultures vivrières	7	8	8.5	9	10
Riz	6	6.5	7	8	9
Total	138	143.5	[illegible]	156	163

b) Lutte phytosanitaire.

Ce programme de lutte portera notamment sur :

– les capsides et la pourriture brune sur cacaoyer ;
– les chenilles défoliatrices sur cacaoyer et sur caféier ;
– les scolytes, l'anthracnose et l'antestia sur caféier;
– les insectes divers sur cotonnier ;
– les granivores et acridiens sur les cultures vivrières (céréales) et la protection des semences et denrées stockées dans les provinces septentrionales.

Le programme décrit dans le tableau ci-dessous ne concerne que les cultures du secteur traditionnel, les autres étant couvertes dans le cadre des projets spécifiques.

Tableau 6.9

Porgramme d'intervention phytosanitaires du VIe Plan en secteur traditionnel.

en milliers d'hectares.

CAMPAGNE DE LUTTE	86-87	87-88	89-89	89-90	90-91
Anti-capside (cacaoyer)	440	460	470	480	195
Contre l'antestia (caférier)	120	140	145	155	160
Contre lanthracnose (caféier)	120	140	145	155	160
Contre les scolytes (caféier)	111	112	112	114	114
Contre la pourriture brune (cacaoyer)	410	422	431	445	459
Contre les chenilles défoliatrices (mixtes)	60	60	65	65	68

Source : DEP (MINAGRI)

Le taux de subvention appliqué aux produits phytosanitaires généralement de 100% actuellement, devrait être réduit progressivement pour atteindre 60 % en fin du VIe Plan.

6.4.2. Mécanisation agricole

Après l'amélioration de l'utilisation des intrants, le recours à la mécanisation est un facteur déterminant d'intensification des systèmes culturaux face à une diminution de la population active agricole.

Mais la fragilité des écosystèmes, la diversité des caractéristiques agronomiques régionales et les spécifi-

cités locales des systèmes agraires traditionnels nécessitent une approche méthodique globale, et des programmes décentralisés de mécanisation.

Partant des acquis du Ve Plan, l'objectif prioritaire du VIe Plan est la mise en place des moyens permettant la diffusion en milieu rural des thèmes et du matériel mis au point par le CENEEMA, en réponse aux besoins des agriculteurs :

– six centres provinciaux du CENEEMA seront installés afin de compléter le réseau de stations provinciales existantes ;

– un centre de formation en machinisme agricole assurera :

* la formation de conducteurs, mécaniciens, réparateurs et utilisateurs de machines agricoles;

* la spécialisation et le recyclage des cadres et des encadreurs en machinisme agricole;

– l'aide à l'installation d'artisans formés par le CENEEMA constituera l'amorce d'un réseau expérimental d'ateliers ruraux chargés de l'entretien et de la réparation des machines agricoles introduites en milieu rural ;

– l'élaboration de mesures incitatives favorisant la fabrication par le secteur privé et la diffusion du matériel mis au point par le CENEEMA compléteront le dispositif à mettre en place pour accélérer la mécanisation de l'agriculture ;

– enfin, toutes les sociétés de développement constitueront un relais privilégié entre le paysannat et le CENEEMA. En particulier, elles auront la responsabilité de la mise en œuvre des projets spécifiques de mécanisation ou de motorisation de la production agricole dans leur zone d'influence.

6.4.3. Crédit agricole

La création ou l'équipement des exploitations, l'acquisition de matériel, l'accroissement de la consommation d'intrants induisent un besoin de crédit agricole sans la mobilisation duquel le rythme souhaité de modernisation de l'appareil de production ne peut être soutenu.

A cet effet :

– le FONADER, transformé en banque de crédit agricole, offrira aux exploitants une gamme de crédits dont les caractéristiques (garanties prises, durée, différé, taux, etc.) seront adaptées aux besoins de l'agriculture et aux spécificités de chaque spéculation ;

– l'ouverture de bureaux du FONADER dans les zones à forte consommation de crédits, le concours des services d'encadrement et la responsabilisation des groupements socio-professionnels agricoles permettront l'allègement des procédures d'octroi et de recouvrement ;

– le remboursement par précompte au niveau de la commercialisation des récoltes sera favorisé autant que faire se peut.

La consommation des crédits, en dehors des besoins spécifiques des projets disposant de financement approprié, est évalué ainsi qu'il suit :

Tableau 6.10

Intervention directe du FONADER en matière de crédit au cours du VIe Plan (100 FCFA) (hors projets spécifiques).

ANNEES Rubriques	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	Total
Agriculture. .	2 163	2 812	3 656	4 752	6 178	19561
Elevage . . .	1 335	1 735	2 256	2 932	3 812	12070
Equipement . .	516	670	871	1 133	1 473	4663
Coopérative (trésorerie) .	1 168	1 518	1 973	2 566	3 335	10560
Crédits sociaux	664	863	1 122	1 459	1 896	6004
Autres	982	1 277	1 660	2 158	2 806	8883
Sous-Total . .	6 828	8 875	11 538	15 000	19 000	61741
EAMI (*)	--	4 250	6 205	8 070	9 155	27680
Autres plantations (**)	1 000	3 000	4 000	4 000	4 000	16000
Total	7 828	16125	21 743	27 070	32 655	105421

Source : DEP (MINAGRI)

* = Exploitations agricoles de moyenne importance.

** = Plantations villageoises autour des agro-industries.

6.4.4. Programmes de dynamisation du milieu rural

6.4.4.1. Encadrement des agriculteurs.

Un projet national de vulgarisation sera défini et exécuté au cours du VIe Plan, à partir des orientations et des objectifs généraux suivants :

- développement d'une stratégie incitative de promotion des associations ou groupements socio-professionnels d'agriculteurs ;

- relèvement du niveau de compétence de l'encadreur de base, parallèlement à la revalorisation de leur traitement et conditions de vie (logement en particulier) ;

- équipement des unités de vulgarisation de base (postes agricoles, etc.) de magasins de stockage d'intrants qui pourront, à terme, être rétrocédés aux groupements d'agriculteurs ;

- dotation des vulgarisateurs en matériel audio-visuel et didactique et en moyens de transport individuel ;

- mise en place d'un système permettant le recyclage des cadres du développement rural ;

- création d'un centre de documentation, d'information et d'appui audio-visuel.

6.4.4.2. Organisation socio-professionnelle des agriculteurs.

Le secteur coopératif est appelé à participer de plus en plus aux opérations en amont et en aval de la production : approvisionnement en intrants agricoles, commercialisation des produits agricoles, promotion des activités d'épargne et de crédit, conditionnement et transformation des produits agricoles, etc. Pour permettre au mouvement coopératif de se développer, cinq actions principales seront menées :

- l'intensification de l'éducation et de la formation coopérative qui s'organiseront autour du Projet National d'Education Coopératif (PNEC), transformé en une structure permanente au sein du ministère de l'Agriculture. Parallèlement, les moyens opérationnels du CENADEC seront accrus pour faire face à l'extension de ses activités ;

- le contrôle de la gestion des coopératives s'effectuera à deux niveaux, en premier lieu, par la création d'un contrôle interne de gestion et, en second lieu a posteriori, par l'intermédiaire d'une brigade de contrôleurs assermentés dépendant des COOP/MUT ;

- les projets de restructuration et d'équipement des coopératives du Moungo, du Sud-Ouest, du Centre et du Sud, en cours d'élaboration, seront lancés au cours du VIe Plan. Leur but est de restaurer leur capacité à fonctionner comme une entité économique viable : la province de l'est bénéficiera également d'un programme semblable;

- les niveaux de rémunération des services rendus par les coopératives, en matière de collecte et de commercialisation des produits agricoles en particulier, seront réévalués et harmonisés sur l'ensemble du territoire afin de leur permettre d'assurer un équilibre de gestion nécessaire à leur crédibilité vis-à-vis des organismes de crédit et de financement

- la décentralisation des activités des SOCOOPED dans les provinces septentrionales et le renforcement de leur vocation coopérative.

6.4.4.3. Formation agricole.

Pour répondre aux besoins des secteurs privé et public engagés dans la modernisation de l'agriculture, les opérations spécifiques suivantes sont prévues :

a) Développement des infrastructures.

Les programmes de construction et d'équipement des écoles d'agriculture de Dibombari, Garoua, Nkambé, Sangmélima et Bafang seront poursuivis ; l'ouverture des antennes de stage d'Ebolowa, Bambili et Maroua et la création de celles de Dibombari et Sangmélima seront réalisées.

Dans le but de répondre à des besoins spécifiques non couverts par les structures en place, la création de nouveaux centres porte sur :

- une école d'horticulture à Limbé ;
- un centre horticole pilote à Yaoundé ;
- une école des industries du bois à Yaoundé en rapport avec l'OAB ;
- un cycle supérieur de formation de cadres de la coopération et du développement communautaire;
- un collège régional d'agriculture dans l'Est.

b) Formation des formateurs.

Le programme démarré au cours du Ve Plan sera poursuivi et renforcé, notamment par :

- la création d'une option de formation des formateurs au Centre Universitaire de Dschang ;

- la formation de 25 enseignants par an ;

- la mise en place d'un système de formation continue des agents de développement rural comportant deux volets :

  - un complément de formation en gestion destiné principalement aux cadres des sociétés de dévepement ou de production agricole, privées ou publiques

– un recyclage permanent, destiné aux agents du ministère chargé de l'agriculture, dans le cadre du projet national de vulgarisation.

c) Formation des responsables des exploitations agricoles de moyenne importance.

La révision des textes régissant les établissements de formation agricole autorisera une accession directe, dès la sortie de toutes ces écoles, à la profession d'agriculteur.

Parallèlement, une formation spécifique des candidats promoteurs d'exploitations de moyenne importance et des cadres pouvant en assurer la gestion sera développée dans des établissements qui recevront, à cet effet, des moyens supplémentaires. Le programme prévu voudrait assurer la formation au cours du VIe Plan de 250 responsables d'entreprises agricoles de moyenne importance.

6.4.4.4. Promotion des exploitations agricoles de moyenne importance.

La mise en œuvre du programme de promotion des exploitations de moyenne importance tient compte de la diversité écologique du pays. Quatre grandes zones sont ainsi identifiées :

– la zone forestière recouvrant les provinces du Centre, du Sud et de l'Est ;

– la zone du Littoral s'identifiant aux provinces du Littoral et du Sud-Ouest ;

– la zone des hauts plateaux comprenant les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest, et

– la zone soudano-sahélienne regroupant les provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

Pour chacune de ces zones, des modèles d'exploitation ont été élaborés compte tenu de leurs potentialités agricoles. Le programme quinquennal comporte la création de 3.035 exploitations occupant une superficie totale de 55.000 ha.

La mise en culture intervenant l'année suivant l'année de création de l'EAMI, 38.000 hectares seront en exploitation en année finale du Plan.

Tableau 6.11.

Promotion des exploitations agricoles de moyenne importance.

Surfaces = ha Nombre = N

MODELES	86-87	87-88		88-89		89-90		90-91		TOTAL	
	N	ha	N	ha	N	ha	N	ha	N	ha	N
Centre, Sud, Est											
C.S.I.	36	720	54	1 080	72	1 440	96	1 920	125	5 160	383
C.I.	6	240	9	360	12	480	16	640	20	1 220	63
C.V.I.	50	500	75	750	100	1 000	125	1 250	150	3 500	500
CR.I	6	210	9	315	12	420	16	560	20	1 505	63
CR.VI	15	150	22	200	30	300	38	380	45	1 050	150
CV.F	12	180	18	220	24	360	32	480	40	1 220	126
TOTAL	125	2 000	187	2 995	250	4 000	323	5 230	400	14 225	1 285
Littoral, Sud-Ouest											
C.I.	22	800	32	1 280	45	1 800	54	2 160	65	6 120	218
C.V.I.	30	300	45	450	60	600	75	750	90	2 100	300
CR.I.	6	210	9	315	12	420	16	560	20	1 605	63
CR.VI	25	950	37	370	50	500	63	630	75	1 250	250
H.	5	250	8	400	10	500	12	600	15	1 750	50
P.	4	160	6	270	8	390	10	465	12	1 320	40
TOTAL	118	2 440	123	3 595	937	4 920	992	6 030	[illegible]	16 985	1 125

MODELES	86-87 N	87-88		88-89		89-90		90-91		Total	
		Ha	N	ha	N	ha	N	ha	N	ha	N
Ouest, Nord-Ouest											
CA.VI	20	200	30	300	40	400	50	500	60	1 400	200
CV.F	30	450	38	570	52	780	68	1 020	82	2 820	270
C.M	8	24	10	30	14	42	16	48	22	144	70
TOTAL	58	674	78	900	106	1 222	134	1 568	164	4 364	540
Nord, Adamaoua Extrême-Nord											
CV.N	2	400	1	200	2	400	1	200	2	1 200	8
VI.E	1	194	2	400	1	200	1	400	1	1 190	7
CM.	2	6	2	6	4	12	6	18	6	52	20
TOTAL	5	600	5	606	7	612	9	618	9	2 442	35
Total général :	306	5 720	483	8 096	600	10 254	758	13 446	928	38 016	3 035

Source = Direction des Etudes et Projets – Ministère de l'Agriculture.

C.S.I. = Cacaoyer semi-intensif 2ha
C.I. = Cacaoyer intensif 40/50 ha
C.V.I. = Cacaoyer vivrier intensif = 10 ha
CR.I = Caféier Robusta intensif 35/40 ha
CV.F = Cultures vivrières 15 ha
CV.N = Cultures vivrières 200 ha

CM = Cultures maraîchères = 3 ha

CR.VI = Caféier Robusta vivrier intensif = 10 ha
H = Hévéa = 50/60 ha
P = Palmier = 40/50 ha
CA.VI = Caféier Arabica = 10 ha
VI.E = Vivrier + élevage = 200 ha

6.5. PROGRAMMES PROVINCIAUX

Les programmes provinciaux regroupent les projets de développement rural intégré dont l'action est circonscrite à une zone géographique délimitée, et les projets sectoriels visant le développement d'une culture principale.

Ils peuvent constituer, ou intégrer localement, une partie des prgrammes nationaux plus mathématiques que géographiques.

Ils sont réalisés par les structures décentralisées (sociétés de développement, missions, etc., opérateurs privés), et leur évaluation apparaît au niveau des tableaux récapitulatifs de financement du Plan agricole.

Pour chaque province on distinguera :

- les projets en cours qui vont se poursuivre pendant le plan ;
- les projets nouveaux qui sont envisagés dans le cadre du VIe Plan.

6.5.1. Province de l'Extrême-Nord

6.5.1.1. Projets en cours.

SEMRY I (Yagoua).

Le projet SEMRY I de 5.300 ha irrigués est en régime de croisière, mais l'équipement industriel est sous-dimensionné par rapport aux besoins d'usinage de la production de paddy ; la capacité de la rizerie doit être portée de 21.000 T/an de paddy à 52.000 T/an dès l'année deux du Plan. Parallèlement, la digue de protection contre les crues du Logone doit être renforcée.

SEMRY II (Maga).

Les aménagements couvrent actuellement 6.200 ha. Dans le cadre du développement intégré de la zone d'influence du barrage de retenue, il est programmé:

- l'achèvement du programme de 7.000 ha de rizière ;

- une mise en valeur d'une première tranche de 1.000 ha de polders sur la zone de battement du lac de retenue ;
- un sous-projet d'équipement des groupements précoopératifs de pêcheurs ;
- la réalisation de la route/digue Pouss-Doreissou permettant de relier, en toute saison, Maga (SEMRY II) et Yagoua (SEMRY I).

Projet SEMRY III (Logone-et-Chari).

La fin de la phase II du projet SEMRY III, en cours d'exécution, portera sur 572 ha nouveaux en complément des 1.350 ha de rizières existantes.

Dans le cadre du programme de lutte contre la désertification, une troisième phase, incluant l'utilisation du Serbewel, défluent du Logone permettra d'accroître de 800 ha la superficie des périmètres hydro-agricoles et donc de réduire la pression de l'agriculture itinérante traditionnelle sur le milieu naturel.

Projet de Développement des ressources hydrauliques des Monts Mandara.

Ce projet étudié pendant le Ve Plan a pour objectif de fournir aux populations des Monts Mandara de l'eau potable par la construction de 37 barrages collinaires.

6.5.1.2. **Projets nouveaux.**

Barrage sur le Mayo-Tsanaga.

L'étude, réalisée en 1979, concernant la factibilité d'un barrage sur le Mayo-Tsanaga sera réactualisée au cours du Plan. Ce projet dont le lancement pourra être envisagé à la fin de cette étude a pour objectif la réalisation d'une retenue de 163 millions de m^3 permettant de mettre en valeur 1.200 ha de décrue et 9.800 ha irrigables en aval.

Développement intégré des Monts Mandara.

Ce projet aura pour principales composantes :

- l'intensification de la production agricole ;
- le développement de l'embouche bovine ;
- la réalisation d'un programme d'hydraulique villageoise ;
- la création de groupements coopératifs.

6.5.2. Province du Nord

6.5.2.1. **Projets en cours.**

Sud-Est Benoué.

Les deux premières phases du projet Sud-Est Benoué ont permis le désenclavement de la zone, la mise en place des infrastructures socio-économiques minimales et l'amorce d'un mouvement de migration devenue spontanée.

La phase III permettra :

- l'installation de 16.000 migrants essentiellement dans les zones vides mais fertiles à l'Est de la RN 13 ;
- le développement d'une agriculture intensive sur 39.000 ha (en 1990) dont 24 % des exploitants utiliseront la motorisation et 40 % la traction animale.

Motorisation.

Le premier projet motorisation, sur la zone Sud-Est Benoué, démarré en 1982, s'achève en 1986. La poursuite du projet au cours du VIe Plan se réalisera à travers l'ensemble des projets de développement de la zone cotonnière, dont il deviendra l'une des composantes.

Centre-Nord.

Une phase d'extension est prévue pour achever le programme d'équipement de la zone.

Nord-Est Benoué.

Le projet de développement du Nord-Est Benoué, zone d'accueil des migrants provenant de l'Extrême-Nord, entrera dans sa quatrième et dernière phase en 1987. Le dernier programme spécifique a pour but de compléter l'équipement de cette zone d'immigration.

6.5.2.2. **Projets nouveaux.**

Ouest Benoué.

Le dossier de faisabilité du projet de développement rural de l'Ouest-Benoué a été élaboré en 1985. Il démarrera en 1987/88 et comprend trois volets principaux :

- infrastructures socio-économiques (pistes rurales, points d'eau, magasins de stockage pour intrants, etc.) ;
- intensification culturale ;
- installation des migrants.

Périmètre Céréalier de Lagdo.

Le périmètre hydro-agricole de 1.300 ha sur la rive droite de la Benoué sera réalisé dès la deuxième année du Plan.

L'étude de faisabilité du périmètre céréalier sur la rive gauche d'une superficie de 4.500 ha sera finalisée en début de Plan, pour un démarrage des travaux pendant la période quinquennale.

6.5.3. Province de l'Adamaoua

6.5.3.1. Projets en cours.

SODEBLE.

Une étude sera réalisée, au début du Plan, en vue de déterminer les conditions de rentabilisation des investissements de la SODEBLE. En attendant, elle poursuivra son programme de production de maïs ; les expérimentations sur le blé seront confiées à l'Institut de recherche agronomique.

6.5.3.2. Projets nouveaux.

Développement intégré de l'Adamaoua.

Un projet de développement de la province de l'Adamaoua sera élaboré dès le début du VIe Plan. Compte tenu des particularités de cette Province, ce projet devra s'articuler autour d'une intégration agriculture/élevage : il constituera, en outre, un cadre priviligié pour la promotion des exploitations agricoles de moyenne importance à prédominance vivrière. Ce projet démarrera à la troisième année du Plan.

6.5.4. Province du Nord-Ouest

6.5.4.1. Projets en cours.

Développement du Nord-Ouest.

La MIDENO chargée d'exécuter le projet de développement des hauts plateaux du Nord-Ouest n'a réellement commencé à fonctionner qu'en 1982.

La phase actuelle de ce projet se prolonge jusqu'en 1987. Il est envisagé une prolongation pour achever la réalisation du programme en cours et préparer la seconde phase du projet dont le démarrage est prévu pour 1989.

Mise en valeur de la vallée supérieure du Noun.

L'UNVDA (Upper Noun Valley Development Authority) a été créée en 1976 pour la mise en œuvre du projet de développement de la production du riz dans la vallée supérieure du Noun. Ce projet aura permis d'aménager environ 3.000 ha de rizières. La phase UNVDA III, en cours de préparation, qui concerne l'ensemble de la plaine de Ndop démarrera en 1987 et procédera d'une approche intégrée du développement.

6.5.4.2. Projets nouveaux.

Projet Mbaw plain.

Le projet de développement de la Mbaw Plain, ou partie occidentale de la plaine Tikar, fait l'objet de deux approches complémentaires :

- d'une part, une opération pilote agricole à partir des obligations de réinstallation des agricultures de la zone d'inondation du barrage de Mape;
- d'autre part, des actions de désenclavement et d'équipement socio-économiques nécessaires au développement intégré de la plaine, pôle d'immigration naturelle, qui s'organisera dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement.

Projet de plantation de thé à Santa.

Les études du projet thé de Santa ont été réalisées au cours du Ve Plan. Si les résultats des expérimentations menées sur le terrain se confirment, la réalisation du noyau de 200 ha de plantations agro-industrielles pourra débuter dès la troisième année du Plan.

Projet de développement intégré de la Mentchum.

Le projet de développement rural intégré de la Mentchum, préparé au cours du Ve Plan, démarre dès l'année 1986-1987 et portera notamment sur la mise en place des infrastructures socio-économiques et la promotion de l'agriculture paysanne.

Des études seront entreprises en vue d'élaborer un programme d'aménagement de la Vallée de la Mentchum, dans le cadre du Fonds Spécial d'Actions Rurales (FSAR II).

6.5.5. Province de l'Ouest

6.5.5.1. Projets en cours.

Projet de développement rural de la Province de l'Ouest.

Le projet de développement rural de la Province de l'Ouest fait suite au projet «Hauts Plateaux de l'Ouest» qui s'est achevé en juin 1984. Ce projet dont les programmes d'intervention couvrent la période du VIe Plan a pour principales composantes :

- la formation ;
- la vulgarisation ;
- le reboisement ;
- l'hydraulique villageoise ;
- la production semencière ;
- la lutte phytosanitaire;
- l'approvisionnement en intrants ;
- l'aménagement des bas-fonds.

Ce projet couvre toute la Province

Mise en valeur de la Plaine des Mbos (SODERIM).

La première phase expérimentale du projet SODERIM s'achève en 1985/1986; l'étude de factibilité du

développement intégré de la Plaine des Mbos est en cours. Les actions envisagées concernent les secteurs d'intervention suivants :

- aménagement de 2.000 hectares de rizières ;
- appui aux autres activités agricoles et à l'élevage ;
- infrastructures sociales : pistes, écoles, santé et adduction d'eau.

Au terme du plan ce projet permettra l'installation de quelques 2.500 familles.

Mise en valeur de la Plaine de Baigom.

Le dossier de factibilité du projet de mise en valeur de la plaine de Baigom est en cours d'élaboration. Il est envisagé dans un premier temps l'aménagement d'environ 200 ha en vue de l'implantation d'une ferme pilote qui devra tester en vraie grandeur et en milieu paysan les résultats des expérimentations actuellement menées.

Projet de développement du Ndé.

La phase expérimentale du projet agro-sylvo-pastoral du Ndé a permis d'installer plus de 250 jeunes. Il est prévu d'étendre les activités de ce projet pour lui permettre d'installer au cours du VIe Plan 700 jeunes pionniers. Les études seront menées en vue de la création avant la fin du Plan d'un second village pionnier à côté du site actuel du projet.

Bastos Leaf Tobacco Farming Company.

Cette société n'envisage pas l'extension majeure de ses activités au cours du VIe Plan. Il s'agira de poursuivre les actions en cours pour atteindre un objectif de 560 T de tabac en année terminale du Plan.

Projet de relance de la riziculture de Tonga.

Il a été confié à la SODERIM la gestion et l'organisation du périmètre rizicole de Tonga. Il s'agira au cours du VIe Plan de poursuivre le programme en cours qui porte notamment sur l'aménagement de 200 ha de casiers rizicoles, l'encadrement des riziculteurs, la remise en état de la rizière, et la réalisation des essais sur les variétés et les rendements.

Ferme de multiplication de quinquina.

Le projet quinquina poursuivra son programme actuel de 20 ha de plantations nouvelles par an.

Thé de Djuttitsa.

Le programme de consolidation et d'achèvement du projet Thé de Djuttitsa sera entièrement réalisé en 1986/1987 ; une opération pilote de plantations villageoises de thé autour du site actuel pourra voir le jour.

Projet Soja.

Les activités du projet soja seront réorientées vers la mise en place d'un programme national d'introduction de la culture du soja dans le système d'exploitation traditionnel ; ce projet devra s'étendre sur l'ensemble du pays.

6.5.5.2. Projets nouveaux.

Complexe agro-industriel de tomate.

Ce projet a été préparé depuis le IVe Plan, les études de base seront réactualisées en vue de la mise en place d'une unité de production/transformation et d'un système de collecte de la production paysanne.

Projet de développement du périmètre de Galim.

En vue de développer les grandes potentialités agricoles de l'arrondissement de Galim, un projet de développement s'articulant principalement autour de nouveaux exploitants agricoles sera élaboré et mis en œuvre dans cette région.

6.5.6. Province du Centre

6.5.6.1. Projets en cours.

MIDO

La Mission de Développement d'Ombessa poursuivra son programme d'intervention en vue d'un développement intégré de cette région sur la base de la promotion des cultures vivrières et de la dynamisation des pôles ruraux de développement.

CAMSUCO et SOSUCAM.

En utilisant à plein leur capacité, la CAMSUCO et la SOSUCAM porteront leurs productions respectives :

- de 43.000 T en 1984/85 à 50.000 T en 1990/91 pour la CAMSUCO ;

- de 28.000 T en 1984/85 à 30.000 T en 1990/91 pour la SOSUCAM.

Haute-Sanaga.

Couvrant le département, ce projet de développement rural intégré porte notamment sur les volets ci-après :

- amélioration des voies de communication pour réaliser le désenclavement de la région ;

– appui à la production ;
– commercialisation et conditionnement des produits agricoles et approvisionnement en intrants agricoles ;
– promotion du crédit agricole ;
– développement sanitaire ;
– organisation communautaire ;
– hydraulique villageoise.

Renforcement des SOCOODER.

Ce projet exécuté par le CENADEC sera poursuivi et renforcé notamment dans le cadre du projet Centre et Sud qui comporte un important volet d'appui aux coopératives.

6.5.6.2. Projets nouveaux.

Projet Nyong-et-Mfoumou.

Ce projet, programmé sur cinq ans, prévoit :

– 7.000 ha de plantations nouvelles de cacao, et 2.000 ha de café robusta ;

– traitements phytosanitaires généralisés à l'ensemble de la caféière (17.000 ha) et la cacaoyère (13.000 ha) ;

– construction de 200 Centres de collecte, supervisé par les groupements de producteurs, animée par la SOCOODER avec la participation du CENADEC ;

– construction et équipement de 8 Centres de santé élémentaires et logements pour les infirmiers ;

– construction de 106 salles de classe et éventuellement de logements de maîtres;

– forage et équipement de 80 points d'eau, électrification de 30 villages ;

– volet pilote de création d'exploitations agricoles de moyenne importance.

Développement intégré des provinces du Centre et du Sud.

Ce projet reprend en les renforçant, les principales interventions de type intégré qui furent confiées à la SODECAO au cours du Ve Plan en plus de ses attributions originelles d'encadrement cacao/café dans la totalité des provinces du Centre et du Sud (ainsi que dans la Sanaga-Maritime).

Dans le cadre d'une stratégie à arrêter en faveur de la rénovation de la cacaoyère incluant un système d'incitations financières au planteur, une redynamisation du mouvement coopératif et une amélioration du système de commercialisation, la composante cacaoyère, en zone SODECAO, comprendra essentiellement pendant la période quinquennale :

– la création de 45.000 ha de plantations nouvelles ;
– la redensification de 30.000 ha ;
– la réhabilitation ou l'ouverture de 800 km de pistes cacaoyères supplémentaires ;
– la promotion des exploitations de moyenne importance ;
– le développement de la recherche appliquée et des actions de prévulgarisation.

Complexe agro-industriel maïs du Mbam.

Ce projet qui a été identifié depuis le IVe Plan et dont les études de réactualisation du dossier de factibilité sont en cours sera lancé dès que les partenaires techniques et les financements nécessaires auront été trouvés.

Ananas de Ntui.

Les objectifs initiaux de ce projet qui date du IVe Plan ont été réajustés sur la base d'une production agro-industrielle de 15.000 t/an, 40.000 hl/an de jus frais et de 3.500 T/an de jus de conserverie dès la 6e année.

Province du Sud

6.5.7.1. Projets en cours.

HEVECAM.

Le programme d'actions au cours du VIe Plan prévoit :

– l'équipement industriel nécessaire à l'augmentation prévue de la production de caoutchouc de 5.000 T en 1986/1987 à 22.000 T en 1990/1991 ;

– la réalisation d'un complément de 1.000 ha de plantations;

– l'expérimentation en vue du développement de l'hévéa culture dans la province du Sud.

SOCAPALM (Kienké).

La montée en production de la plantation de 7.000 ha de palmiers à la Kienké se poursuivra pendant le VIe Plan, justifiant le complément prévu d'équipement industriel.

Le complexe éleïcole de Lokoundjé sera entrepris en fin du VIe Plan.

6.5.7.2. Projets nouveaux.

Projet de développement de l'arrondissement d'Ambam.

L'achèvement de l'étude de factibilité en cours, permettra de lancer ce projet dès la troisième année du VIe Plan.

Projet Hévéa de Sangmélima.

Un projet de développement de l'hévéa culture autour de Sangmélima a été identifié dans le cadre de l'étude du sous-secteur palmier/hévéa; le projet sera lancé dès la troisième année du Plan, permettant d'envisager la mise en place d'environ 3.000 ha de plantation d'hévéa avant la fin du Plan.

Développement intégré du Sud (cf. Développement intégré Centre et Sud).

6.5.8. Province de l'Est

6.5.8.1. Projets en cours.

Société camerounaise de tabac (S.C.T.).

La SCT escompte une production de 2.500 T de tabac de cape en 1990-1991, soit un taux de croissance annuelle de 3,35 %.

6.5.8.2. Projets nouveaux.

Projet de développement rural intégré de l'Est.

L'étude de factibilité du projet de développement rural intégré de l'Est sera réalisée au début du VIe Plan. Le démarrage du projet pourra être effectif à partir de la troisième année du Plan.

Il s'inscrira dans le cadre d'un Plan Directeur de mise en valeur de toute la Province à élaborer. Ce dernier permettra une cohérence entre les interventions dans les domaines de l'appui à l'agriculture (vivriers et cultures industrielles), à l'élevage (familial et industriel), à la pêche (pêche traditionnelle et pisciculture) à l'exploitation des forêts, à la création et à l'entretien des infrastructures socio-économiques (éducation, santé, pistes).

Projet de développement de la zone Bertoua-Batouri.

Un projet de développement de la production arachidière dans la zone Bertoua-Batouri avait été identifié au cours du IVe Plan. Ce projet comprenait une phase d'essais en vraie grandeur sur 300 ha qui devait être confiée à la SCT au cours du Ve Plan.

L'actualisation du dossier de factibilité est en cours, elle permettra de lancer ce projet dès la troisième année du Plan si sa rentabilité économique est prouvée.

6.5.9. Province du Sud-Ouest

6.5.9.1. Projets en cours.

CAMDEV (Cameroon Development Corporation).

Le projet de consolidation en cours prend fin en juin 1987. Le projet CAMDEV III prendra le relais dès 1987 avec :

- le démarrage du complexe élaïcole d'Iloani ;
- l'extension de 2.500 ha des plantations d'hévéa existantes.

PAMOL.

Les plantations Pamol du Cameroun vont poursuivre leurs programmes de remplacement de l'hévéa par le palmier à huile sur les vieilles plantations. Au terme du VIe Plan les superficies plantées de Pamol seront de 10.335 ha de palmier à huile.

6.5.9.2. Projets nouveaux.

Développement intégré du Sud-Ouest.

Le dossier de factibilité du projet de développement rural intégré de la province du Sud-Ouest a été élaboré au cours du Ve Plan. Ce projet dont les négociations de financement sont en cours sera lancé dès la deuxième année du Plan, ses activités porteront surtout sur :

- le renforcement des services agricoles dans la Province ;
- la mise en place des infrastuctures socio-économiques (pistes rurales, hydraulique villageoise, centre de collecte de produits vivriers, etc.) ;
- la restructuration et l'équipement des coopératives ;
- l'appui aux services zootechniques et vétérinaires ;
- l'appui aux services de santé.

L'élaboration de ce projet a pour objectif le développement des potentialités agricoles existantes de cette zone frontalière à désenclaver.

6.5.10. Province du Littoral

6.5.10.1. Projet en cours.

SOCAPALM.

Le programme d'action de la SOCAPALM pour le VIe Plan prévoit :

– l'extension de 2.800 ha des plantations de Mbongo et d'Éséka ;

– le lancement d'une nouvelle unité de production à proximité d'Édéa comportant un noyau agro-industriel et des exploitations de moyenne importance à la périphérie ;

– l'extension de 4.000 ha du programme de plantations villageoises de Dibombari, Edéa et Éséka.

SAFACAM et SPFS.

Ces deux sociétés ont engagé un programme de 1.200 ha de palmeraies à réaliser au cours du VIe Plan et envisagent une extension de 1.700 ha nouveaux.

SODENKAM.

La SODENKAM devra poursuivre son programme d'encadrement des pionniers dans le département du Nkam. Les études en cours pourront permettre d'envisager de réorienter les activités de cette société.

6.5.10.2. Projets nouveaux.

Restructuration et équipement des coopératives du Moungo.

Le dossier de factibilité de ce projet est en cours d'élaboration. Il prévoit l'organisation des coopératives du Moungo en 5 coopératives d'arrondissement avec une union de coopératives au niveau départemental et la fourniture à ces coopératives des équipements de base nécessaires à leur fonctionnement. Le démarrage effectif du projet est programmé à la deuxième année du Plan.

Développement rural intégré du Littoral.

Le projet de développement rural a été identifié au cours du Ve Plan. Le dossier de factibilité est en cours d'élaboration.

Edéa Babimbi.

Des études ont été lancées en vue d'identifier un projet de développement rural de la région d'Édéa-Babimbi centre sur la production vivrière pour le ravitaillement de la ville d'Édéa.

Restructuration du secteur bananier.

Le projet porte sur l'organisation des plantations de banane privées ou para-étatiques en unités autonomes irriguées sur une superficie totale de 2.500 ha. Ce projet sera lancé dès la deuxième année du Plan.

6.6 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

6.6.1 Amélioration du cadre de vie

Les conditions de vie dans les villes attirent les ruraux et entretiennent un exode rural qui prive les campagnes d'éléments jeunes.

Pour freiner l'exode rural il est nécessaire d'améliorer les conditions de vie dans les campagnes. Dans ce domaine, les actions à mener portent plus particulièrement sur :

6.6.1.1. Hydraulique villageoise.

Une évaluation des besoins régionaux en points d'eau, réalisée en 1985, a montré que le pays est encore sous-équipé malgré les efforts réalisés au cours du Ve Plan. Seules 55 % des localités rurales disposent d'un point d'eau. La réalisation des équipements permettant, à long terme, d'offrir de l'eau potable à toute la population nécessite :

– 8.677 forages ;
– 3.043 aménagements de source ;
– 544 adductions d'eau gravitaires ;
– 10 barrages;
– 10 citernes collectives ;
– 560 citernes individuelles.

Au cours du VIe Plan, les programmes en cours seront terminés et une stratégie pour la réalisation d'une couverture nationale des besoins sera définie. Au total, sont programmés d'ici 1990/1991 :

– 6.500 points d'eau divers (dont 2.000 dans le cadre des programmes en cours de réalisation) ;
– 350 adductions d'eau.

6.6.1.2. Pistes rurales.

L'ouverture de pistes est un catalyseur de développement.

Dans cette perspective, la mise en œuvre des projets intégrés envisagés comprend un important volet de pistes rurales, qui s'ajoutera aux programmes des projets en cours. L'objectif est l'existence de 5.000 kilomètres de pistes rurales à l'horizon 1990/1991 bénéficiant, après leur création, d'un entretien permanent.

6.6.1.3. Micro-réalisation (FSAR).

Le Fonds Spécial d'Actions Rurales (FSAR), géré par le Fonds National de Développement Rural (FONADER) est un outil permettant le financement de

micro-réalisations en milieu rural. Le premier programme, ou projet FSAR I, a permis de mettre en place près de 2.000 ouvrages divers d'hydraulique villageoise dans les provinces septentrionales. La deuxième phase, ou FSAR II, commence effectivement en 1986/1987 et recouvre la période de VIe Plan. Elle porte notamment sur :

- le forage de 1.000 puits ;
- l'amélioration de 1.000 hectares de bas-fonds pour les cultures irriguées dans l'Extrême-Nord ;
- un programme d'embouche bovine intéressant 2.000 exploitants ;
- le soutien à la SODECOTON pour le décorticage et la commercialisation des arachides ;
- l'alphabétisation des groupements villageois dans le Nord ;
- l'amélioration des bas-fonds autour de Yaoundé destinés aux cultures maraîchères ;
- la réalisation de 350 kilomètres de pistes rurales dans les Provinces du Centre et du Sud.

D'autres micro-projets qui seront identifiés au cours du Plan pourront être financés dans le cadre de ce fonds.

6.6.1.4. Développement Communautaire.

L'action d'animation des équipes du Développement Communautaire vient en appui aux programmes sectoriels d'équipement des communautés rurales.

Pour permettre une participation plus effective des bénéficiaires à l'identification, au financement, à la réalisation et à la maintenance des équipements au sein des collectivités villageoises, il est nécessaire de renforcer les services du Développement Communautaire (création de centres d'éducation et d'actions communautaires et constitution d'équipes provinciales mobiles d'animation).

6.6.2. Rémunération du producteur

Le revenu des actifs du secteur rural est très en dessous de celui des actifs urbains. Cette différence concourt au développement de l'exode rural.

Pour y remédier, il est envisagé de :

- élaborer un indice des coûts de production pour les principales cultures ;

- mettre en place un système de suivi permanent des prix agricoles sur le marché intérieur et sur le marché extérieur pour les productions vivrières ;

- fixer des prix aux producteurs pour les produits d'exportation en fonction de l'évolution des indices de coûts de production et de prix à la consommation de manière à maintenir les revenus agricoles à un niveau attractif ;

- soutenir les prix des principaux produits vivriers par la mise en place d'organismes pouvant acheter sur le marché à des prix plancher ;

Ce système impliquera la création d'infrastructures de stockage et d'industries de transformation pouvant contribuer à compenser les variations de production ;

- accorder progressivement à la politique d'incitation par les prix et les primes un rôle plus important qu'aux politiques de subvention des inputs.

6.6.3. Liaison recherche-vulgarisation

Le Ve Plan a mis l'accent sur les recherches vivrières et sur la mécanisation des cultures pour rattraper les retards pris dans ces domaines. Cette recommandation reste d'actualité.

Il convient de renforcer la circulation de l'information entre recherche et développement par la mise en place d'une structure de prévulgarisation rassemblant les besoins d'amélioration des performances des diverses cultures pour les communiquer à la recherche et, dans l'autre sens, valorisant les résultats de la recherche par une diffusion efficace au niveau des exploitants.

6.7. FINANCEMENT

La priorité donnée au secteur agricole et plus particulièrement à sa nécessaire modernisation induisent des efforts de financement considérables aussi bien de la part des sources publiques que des collectivités privées.

Le montant indicatif prévu pour le développement de l'Agriculture est de 20 % de l'enveloppe globale du VIe Plan.

L'effort public est évalué à 806 milliards de F.CFA. Il représente 68,2 % du montant des investissements du secteur agricole. La part du financement extérieur de l'investissement public avoisinera 40 % et portera en priorité sur les projets directement productifs et créateurs d'emploi, de plus value nationale et de rentrées nettes de devises.

La participation des particuliers, des sociétés et collectivités privées et des exploitants traditionnels au développement de l'agriculture dépend de leur réponse aux indications développées par le gouvernement avec les moyens inclus dans les besoins de financement public.

Les besoins de financement public sont répartis en quatre catégories :

Tableau 6.12. en millions FCFA

	Total	Financement national	Financement extérieur
Facteurs de production et de crédit agricole. . . .	231 790	190 930	40 860
Projets en cours d'exécution	49.700	16 364	33 336
Animation du milieu rural et mesures d'accompagnement	196 985	131 441	65 544
Nouveaux projets	327 710	140 240	181 470
TOTAL	806 185	478 975	327 210

Tableau 6.13

Financement public du VIe Plan agricole (en Millions F.CFA 82/83).

	I – FACTEURS DE PRODUCTION ET CRÉDIT AGRICOLE						SOURCES DE FINANCEMENT	
MATERIEL VEGETAL	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	TOTAL	NATIONAL	EXTÉRIEUR
Café/Cacao	1443,0	1515,2	1587,3	1803,8	2020,2	8369,5	5523,8	2845,6
Vivrier	1010,1	1154,4	1226,6	1298,7	1370,9	6060,7	4181,8	1878,9
ENGRAIS : Cafés	6277,0	5844,2	4978,4	4040,4	4040,4	25180,4	25180,4	0
Coton	1082,3	1082,3	1082,3	1082,3	1082,3	5411,5	5411,5	0
Vivrier dont riz	1082,3	1082,3	1082,3	1082,3	938,0	5267,2	5267,2	0
LUTTE PHYTOSANITAIRE Cacao	6782,2	6363,6	5772,0	5151,5	4588,7	28658,0	28658,0	0
Cafés	3030,3	3116,9	2886,0	2676,8	2337,7	14047,7	14047,7	0
Coton	432,9	487,0	461,8	429,3	389,6	2200,6	2200,6	0
Vivrier	721,5	681,8	634,9	580,8	519,5	3138,5	3138,5	0
MÉCANISATION	1443,0	1443,0	2886,0	2886,0	4184,7	12842,7	4880,2	7962,5
CRÉDIT AGRICOLE	4906,1	6421,4	8297,3	10822,5	14069,3	44516,6	32051,9	12464,7
CREDITS SPECIAUX (P.A.I.)	721,5	2164,5	2886,0	2886,0	2886,0	11544,0	7215,0	4329,0
SOUS TOTAL FACTEURS DE PRODUCTION	28932,2	31356,6	33780,9	34740,4	38427,3	167237,4	137756,7	29480,7
	II – PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION							
SEMRY III Phase 2	577,2					577,2	216,5	360,7
CENTRE-NORD	1154,4	1154,4	–	–	–	2308,8	865,8	1443,0
SODEBLÉ	505,0	505,0	505,0	–	–	1515,0	1010,0	505,0
MIDENO	1443,0	1443,0	1443,0	–	–	4329,0	721,5	3607,5
Dévelop. rural Province de l'Ouest	2886,0	3607,5	3607,5	3246,8	2886,0	16233,8	4220,8	12013,0
Théculture Djuttitsa	–	–	432,9			432,9	432,9	
CAMDEV - SOCAPALM	2886,0	–	–	–		2886,0	1082,3	1803,7
HAUTE SANAGA	505,0	865,8	1587,3	1370,9	1587,3	5916,3	1597,4	4318,9
ZAPI EST	288,6	1010,0	360,7			1659,3	1659,3	
SOUS TOTAL PROJETS EN COURS	10245,2	8585,7	7936,4	4617,7	4473,3	35858,3	11806,5	24051,8
	III – ANIMATION DU MILIEU RURAL ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.							
	III.I - Encadrement.							
Encadrement des paysans	1443,0	1731,6	2020,2	2164,5	2381,0	9740,3	5746,8	3993,5
Coopératives	793,7	1010,1	1154,4	1298,7	1443,0	5699,8	4103,8	1596,0
Animation communautaire	1082,2	1443,0	1803,8	2164,5	2525,3	9018,8	6493,5	2525,3
Formation	721,5	1803,7	2164,5	252[illegible]	2886,0	10101,0	4444,4	5656,6
Enquêtes et Stat. agricoles	721,5	793,7	865,8	937,9	1010,1	4329,0	3030,2	1298,7
SOUS TOTAL STRUCTURES D'ENCADREMENT	4761,9	6782,1	8008,7	9090,9	10245,3	38888,9	23818,9	15070,0

Tableau 6.13 (suite)

	I – FACTEURS DE PRODUCTION ET CRÉDIT AGRICOLE						SOURCES DE FINANCEMENT.	
	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	TOTAL	NATIONAL	EXTÉRIEUR
	III.2. - Exploitations de moyenne importance.							
Jeunes agriculteurs	2164,5	3246,7	3607,5	3968,3	4329.0	17316,0	14372,3	2943,7
Subventions aux E.A.M.I.	833,3	1565,7	2323,2	3210,7	4155,8	12088,7	12088,7	–
Crédits spéciaux aux E.A.M.I.	–	3066,4	4476'9	5822,5	6605,3	19971,1	14411,3	5559.8
SOUS TOTAL EXPLOITATIONS MOYENNE IMPORTANCE	2997,8	7878,8	10407.6	13001.4	15090,2	49375.8	40872,3	8503.5
	III.3. Infrastructures et mesures d'accompagnement.							
Condit. et product. Engrais	–	–	1443,0	2886,0	2886.0	7215,0	2886.0	4329.0
Appui a commerc. Vivrier	476.2	1558.4	1702,7	1847,0	2063,5	7647,8	7647,8	–
Stocks régulat. et de sécurité	36.0	432.9	577,2	721,5	865.8	2633,4	1843,4	790.0
Hydraulique villageoise	2669.6	3102,4	3318,9	3679,6	3968,3	16738,8	6862,9	9875.9
FSAR II	2886.0	4329,0	5050,5	4834,0	2525,3	19624,8	10793,7	8831,1
SOUS TOTAL ACCOMPAGNEMENT	6067,8	9422,7	12092.3	13968,1	12308,9	53859.8	30033,8	23826.0
SOUS TOTAL STRUCTURES ET MESURES D'ACCOMP	13827.5	24083,6	30508,6	36060,4	37644,4	142124,5	94834,0	47290,5

PROVINCES	INTITULES DE PROJETS	IV. NOUVEAUX PROJETS (MILLIONS F.CFA 82/83)						Srcs. Financement	
		1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	TOTAL	NATIONAL	EXTÉRIEUR
ADAMAOUA	Dév. intégré de l'Adamaoua	43,3	144,3	1082,2	1802,7	2886.0	5959,5	2502,9	3456.6
	SODEBLÉ			1082,2	1443,0	721,5	3246,7	1623,4	1623,3
	Total Adamaoua	**43,3**	**144,3**	**2164,4**	**3245,7**	**3607,5**	**9206,2**	**4126,3**	**5079,9**
CENTRE	Dév. intégré Centre et Sud	–	2886,0	4329,0	5050,5	5050,5	17316,0	8658,0	8658,0
	Nyong et Mfoumou	2092,3	2525,2	2525,2	2380,9	2164,5	11688,1	4675,2	7012,9
	Maïs du Mbam	–	–	721,5	1082,2	1443,0	3246,7	1071,4	2175,3
	Ananas de Ntui	72,1	360,7	1010,1	360,7	–	1803,6	577,2	1226,5
	Petits aménagements hydro-agriculture	72,1	216,4	360,7	360,7	288,5	1298,4	571,4	727,0
	Total Centre	**2236,5**	**5988,3**	**8946,5**	**9235,0**	**8946,5**	**35353,8**	**15553,2**	**19800,6**
EST	Dév. intégré de l'Est	–	–	1082,2	2164,5	2525,3	5772,0	2886,0	2886,0
	Bertoua-Batouri	–	360,7	721,5	721,5	721,5	2525,2	1212,1	1313,1
	Total Est		360,7	1803,7	2886,0	3246,8	8297,2	4098,1	4199,1
EXTREME-NORD	Logone-et-Chari (SEMRY)	1515,2	1515,2	1515,2	1515,2	1515,2	7576,0	2525,2	5050,7
	SEMRY I et II	1443,0	2886,0	2886,0	721,5	721,5	8658,0	5772,0	2886,0
	Centre-Nord	–	–	1082,2	1082,2	1082,2	3246,6	1298,6	1948,0
	Monts Mandara	–	360,7	360,8	360,7	360,8	1443,0	721,5	721,5
	Total EXTREME-NORD	2958,2	4761,9	5844,2	3679,6	3679,6	20923,5	10317,5	10606,0

PROVINCES	INTITULÉS DE PROJETS	IV. NOUVEAUX PROJETS (MILLIONS F.CFA 82/83)						Srcs. Financement.	
		1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	TOTAL	NATIONAL	EXTÉRIEUR
LITTORAL	SOCAPALM	721,5	3968,3	3535,3	3535,3	3535,3	15295,7	6118,3	9177,4
	Dév. intégré du Littoral	–	–	1082,2	1515,2	3607,5	6204,9	2606,0	3598,9
	Coopératives du Moungo	144,3	2092,3	1443,0	721,5	577,2	4978,3	2240,3	2738,0
	O.C.B.	938,0	938,0	1010,1	–	–	2886,0	721,5	2164,5
	Edéa-Bablmbi	938,0	216,4	577,2	685,4	757,6	2236,6	715,7	1520,9
	Total LITTORAL	1803,8	7215,0	7647,8	6457,4	8477,6	31601,6	12401,8	19199,8
NORD	SODECOTON (égrainage)	–	2525,2	2597,4	–	–	5122,6	1515,2	3607,4
	Centre-Nord	PM							
	Sud-Est Benoué III	1154,4	1154,4	1154,4	1154,4	1154,4	5772,0	2886,0	2886,0
	Ouest Benoué	–	865,8	1587,3	2020,2	1803,7	6277,0	2886,0	3391,0
	Projets céréaliers (LAGDO)	721,5	721,5	2164,5	2525,2	2597,4	8297,1	2886,0	5411,1
	Projet Motorisation	937,9	937,9	937,9	937,9	937,9	4689,5	1453,8	3235,7
	Projet Anarcadier S.P.	72,2	72,2	1082,2	1443,0	1443,0	4112,6	1932,9	2179,7
	Nord-Est Benoué	721,5	1443,0	1443,0	1443,0	1443,0	6493,5	2164,5	4329,0
	Périmètre maraîcher et fruitier		360,7	360,7	721,5	721,5	2164,4	721,4	1443,0
	Total NORD	3607,5	8080,8	11327,5	10245,3	9668,1	42929,2	16445,8	26483,4
NORD-OUEST	MIDENO (Phase III)		–	–	1443,0	1443,0	2886,0	1154,4	1731,6
	UNDVA (III)	649,3	649,3	1082,2	1082,2	1082,2	4545,2	2181,8	2363,4
	Dév. intégré de la Mentchum	1082,2	793,6	865,8	937,9	721,5	4401,0	1760,4	2640,6
	Théiculture à Santa		–	865,8	577,2	360,7	1803,7	721,5	1082,2
	Mbaw PALAN	–	288,6	360,7	468,9	468,9	1587,1	634,9	952,2
	Manfe (P.V. - C.D.C.)	–	–	–	216,4	216,4	432,8	–	–
	Total NORD-OUEST	1731,5	1731,5	3174,5	4725,8	4292,9	15656,2	6886,0	8770,2
OUEST	SODERIM	721,5	1370,8	1803,7	1803,7	1443,0	7142,7	2857,1	4285,6
	BAIGOM	288,6	577,2	505,0	432,9	360,7	2164,4	714,2	1450,2
	Dév. intégré du Ndé	360,7	577,2	432,9	360,7	288,6	2020,1	2020,1	–
	Soja (extension niveau national)	288,6	360,7	360,7	360,7	360,7	1731,4	727,2	1004,2
	Projet Maïs (paysannat)		–	360,7	505,0	721,5	1587,2	761,9	825,3
	Projet Tomates			360,7	360,7	721,5	1443,0	1443,0	–
	Dév. intégré de Galim	36,0	72,2	288,6	396,8	360,7	1154,3	265,5	888,8
	Relance riziculture à Tonga		36,0	144,3	144,3	144,3	468,9	328,3	140,6
	Quinquina	43,3	57,7	64,9	64,9	57,7	288,5	288,5	0
	Total OUEST	1738,8	3051,9	4321,7	4430,0	4458,9	18001,3	9406,2	8595,1
SUD	Dév. intégré Centre et Sud		PM	PM	PM	PM	PM		
	HÉVÉCAM III (Kribi)	3318,9	4545,4	2958,1	3174,6	3174,6	17171,6	6868,6	10303,0
	Hévéa Sangmélima	144,3	72,1	2164,5	3246,7	3968,3	9595,9	3934,3	5661,6
	Ambam	–	72,1	360,7	577,2	721,5	1731,5	1004,3	727,2
	Palmiers Loukoundje	–	–	–	721,5	1443,0	2164,5	721,5	1443,0
	Total SUD	3463,2	4689,6	5483,3	7720,0	9307,3	30663,4	12528,8	18134,6

PROVINCES	INTITULE DE PROJET	NOUVEAUX PROJETS (MILLIONS F.CFA 82/83)						SOURCES DE FINANCEMENT	
		1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	TOTAL	NATIONAL	EXTERIEURS
SUD-OUEST	Dév. intégré du Sud-Ouest . .		1803,7	2886,1	4329,0	4329,0	13347,8	5739,5	7608,3
	CAMDEV II Hévéa		721,5	1803,7	1803,7	2164,5	6493,4	2597,4	3896,0
	LOANI (Palmiers).		360,0	1082,2	1262,6	1262,6	3968,2	1082,2	2886,0
	Total SUD-OUEST		2886,0	5772,0	7395,3	7756,1	23809,4	9419,1	14390,3

Tableau 6.14 : *(En Millions de F.CFA 1982/83).*

I FACTEURS DE PRODUCTION	RÉCAPITULATIF FINANCEMENT PUBLIC VIe PLAN AGRICOLE						SOURCES DE FINANCEMENT	
	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	TOTAL	NATIONAL	EXTÉRIEUR
– Matériel végétal	2453,1	2669,5	2813,9	3102,5	3391,0	14430,0	9705,6	4724,4
Engrais	8441,6	8008,6	7142,9	6204,9	6060,6	35858,6	35858,6	0
Lutte Phyto-sanitaire	10966,8	10649,4	9754,7	8838,3	7835,5	48044,7	48044,7	0
Mécanisation.	1443,0	1443,0	2886,0	2886,0	4184,7	12842,7	4880,2	7962,5
Crédit.	4906,2	6421,3	8297,3	10822,5	14069,3	44516,6	32052,0	12464,6
Crédit aux plant. A.I. privées . . .	721,5	2164,5	2886,0	2886,0	2886,0	11544,0	7215,0	4329,0
SOUS TOTAL FACTEURS DE PRODUCTION	28932,2	31356,6	33780,9	34740,4	38427,3	167237,4	137756,7	29480,7
II PROJETS EN COURS. Adamaoua	505,0	505,0	505,0	0	0	1515,1	1010,1	505,0
Centre	505,0	865,8	1587,3	1370,9	1587,3	5916,3	1597,4	4318,9
Est	288,6	1010,1	360,7	0	0	1659,4	1659,4	0
Extrême-Nord	1539,6	961,8	0	0	0	2501,4	938,0	1563,4
Littoral.	1010,1	–	–	–	–	1010,1	288,6	721,5
Nord	192,6	192,6	0	0	0	384,2	144,2	240,0
Nord-Ouest	1443,0	1443,0	1443,0	0	0	4329,0	721,5	3607,5
Ouest	2886,0	3607,5	4040,4	3246,8	2886,0	16666,7	4653,7	12013,0
Sud-Ouest	1875,9	–	–	–	–	1875,9	793,6	1082,3
SOUS TOTAL PROJETS EN COURS	10245,2	8585,7	7936,4	4617,7	4473,3	35858,3	11806,5	24051,8
III MESURES D'ACCOMPAGNEMENT III.1 Encadrement.	4161,9	6782,1	8008,7	9090,9	10245,3	38888,9	23818,9	15070,0
III.2: Exploitation moyenne imp.	2997,8	7878,8	10407,6	13001,4	15090,2	49375,8	40872,3	8503,5
III. 3. Infra. et Accompagnement	6067,8	9422,7	12092,3	13968,1	12308,9	53859,8	30033,8	23826,0
SOUS TOTAL III	13827,5	24083,6	30508,6	36060,4	37644,4	142124,5	94834,0	47290,5
IV. NOUVEAUX PROJETS. Adamaoua	43,3	144,3	2164,4	3245,7	3607,5	9206,2	4126,3	5079,5
Centre	2236,5	5988,3	8946,5	9235,0	8946,5	35253,8	15553,2	19800,6
Est		360,7	1803,7	2886,0	3246,8	8297,2	4098,1	4199,1

	RÉCAPITULATIF FINANCEMENT PUBLIC VIe PLAN AGRICOLE						SOURCES DE FINANCEMENT	
	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	TOTAL	NATIONAL	EXTÉRIEUR
Extrême-Nord	2958,2	4761,9	5844,2	3679,6	3679,6	20923,5	10317,5	10606,0
Littoral	1803,8	7215,0	7647,8	6457,4	8477,6	31601,6	12401,8	19199,8
Nord	3607,5	8080,8	11327,5	10245,3	9668,1	42929,2	16445,8	26483,4
Nord-Ouest	1731,5	1731,5	3174,5	4725,8	4292,9	15656,2	6886,0	8770,2
Ouest	1738,9	3051,8	4321,7	4430,0	4458,8	18001,3	9400,2	8595,1
Sud	3463,2	4689,6	5483,3	7720,0	1307,3	30663,4	12528,8	18137,6
Sud-Ouest	–	2886,0	5772,0	7395,3	7756,1	23809,4	9419,1	14390,3
SOUS TOTAL NOUVEAUX PROJETS	17582,8	38910,5	56486,6	60021,6	63441,5	236443,0	101183,2	135259,8
TOTAL FINANCEMENT REQUIS	70587,7	102936,4	128712,5	13544,1	143986,5	581663,2	345580,4	236082,8

CHAPITRE VII

Elevage, pêche et industries animales

7.1 BILAN DU SECTEUR AU TERME DU Ve PLAN

L'objectif assigné au secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales était de fournir 36 kg par an en équivalent viande à chaque Camerounais en année finale du Ve Plan.

7.1.1 Production

La production animale est fonction des effectifs du cheptel et des taux d'exploitation des différentes espèces.

Le tableau ci-dessous compare l'évolution réelle des effectifs aux prévisions du Plan.

Tableau 7.1.1.a : Evolution des effectifs du cheptel pendant les quatre premières années du plan.

ESPECES	EXERCICE											
	1981-1982			1982-1983			1983-1984			1984-1985		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TR	PREVISIONS	REALISATIONS	TR	PREVISIONS	REALISATIONS	TR	PREVISIONS	REALISATIONS	TR
BOVINS	3693000	3680000	99,6	3785360	3439370	90,9	3879990	4040000	104,1	3976990	4151370	104,4
OVINS CAPRINS	5417690	3312000	63,0	5688570	3531650	62,1	5972990	3700000	61,9	6271650	4567600	72,8
PORCINS	1532430	404000	26,4	1593740	762370	47,8	1657490	840000	50,7	1723790	1078850	62,0
VOLAILLES	12284630	10590000	86,2	13021700	8297600	63,7	13803000	11000000	79,7	14631200	11465400	78,4

Source : MINEPIA – MINPAT/DP – TR : = Taux de réalisation.

7.1.1.1. Production bovine.

Les objectifs du Ve Plan étaient d'atteindre :

- un taux de croissance du cheptel de 2,5 % ;
- un taux d'exploitation du cheptel de 10 %, et
- un effectif de 4 076 120 têtes à la fin du Plan.

A la fin de la 4e année du Plan, l'effectif du cheptel bovin était de 4 151 374 têtes, ce qui correspond à un taux de croissance de l'ordre de 3,1 %. L'objectif du Plan sera donc atteint en dépit de la perte de 19 000 bœufs lors de l'épizootie de peste bovine de 1983 et des effets néfastes de la sécheresse dans les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord.

Par ailleurs, les efforts de modernisation ont été intensifiés et ont porté sur la vulgarisation de méthodes modernes : amélioration des pâturages, utilisation des sous-produits agro-industriels, création de points d'eau

et octroi de crédits FONADER. On compte aujourd'hui près de 500 ranches privés dans les provinces de l'Adamaoua et du Nord-Ouest.

Ces actions ont été menées à partir des stations zootechniques de Wakwa et de Louggere, qui ont assuré la sélection et la diffusion du bétail.

Cette croissance du cheptel s'est traduite par un ne accroissement de la production de viande au cours des 4 dernières années. Ainsi, l'objectif du Plan est dépassé en quatrième année puisque la production correspon dait à une consommation de 9,28 kg par habitant ei par an contre l'objectif de 9,11 kg retenu pour l'année finale du Plan (tableau 7.1.1.b).

Tableau 7.1.1.b

Evolution de la production de viande pendant les quatre premières années d'exécution du Vè Plan.

ANNEE	EFFECTIF DU CHEPTEL	TAUX D'EXPLOITATION DU TROUPEAU	PRODUCTION DE VIANDE (T) (X)	KG / HAB / AN		TAUX DE REALISATION %
				PREVISIONS	REALISATIONS	
			Bovins			
1981-1982	3 680 000	10 %	80 500	9,10	8,98	98.6
1982-1983	3 439 370	10 %	72 240	9,10	8,17	89,8
1983-1984	4 040 000	10 %	88 380	9,10	9,31	102,3
1984-1985	4 151 370	10 %	90 800	9,10	9,28	102,0
			Petits ruminants (ovins-caprins).			
1981-1982	3 412 000	30 %	11 771	2,11	1,31	61.1
1982-1983	3 531 650	30 %	12 184	2,16	1.32	63,6
1983-1984	3 700 000	30 %	12 765	2,21	1,35	63,7
1984-1985	4 567 600	30 %	15 758	2,27	1,61	70,9
			Procins			
1981-1982	404 000	40 %	7 100	3,04	0,79	26,0
1982-1983	762 370	40 %	13 420	3,09	1,46	47,2
1983-1984	840 000	40 %	14 780	3,13	1,57	50,2
1984-1985	1 078 850	40 %	18 990	3,18	1,94	61,0
			Volaille			
1981-1982	10 590 000	100 %	10 590	1,38	1,81	131,2
1982-1983	8 297 600	100 %	8 298	1,48	0,90	60,8
1983-1984	11 000 000	100 %	11 000	1,57	1,17	74,5
1984-1985	11 465 380	100 %	11 465	1,59	1,17	73,6

Source : MINEPA – MINPAT/DP (X) Rendement en viande par tête bovins = 218.75 kg Ovins/caprins = 44.00 kg Porcins = 44.00 kg Volaille = 1.00kg

Tableau 7.1.1.b : Production de lait, de gibier et d'œufs à la fin de la 4e année 1986/1985 du Ve Plan.

Quantités exprimées en équivalent viande	Produits laitiers T	Gibiers et divers T	Oeufs T	kg/Hab/ an Produits laitiers, gibiers, œufs	Taux de réalisation %
Prévisions	10 123	26 242	4 225	4,25	
Réalisations	10 500	26 500	4 500	4,24	99.8

Source : MINEPIA – MINPAT/DP.-

7.1.1.2. Production ovine et caprine.

Le Ve Plan avait prévu un taux de croissance moyen de 5 % par an et un taux d'exploitation de 30 % par an pour le cheptel ovin et caprin. L'effectif du cheptel retenu pour l'horizon du Plan était de 6 585 000 têtes et la production de viande de l'ordre de 2,27 kg/hab/an.

En quatrième année du Ve Plan, l'effectif est estimé à 4 567 000 têtes soit 72,8 % des prévisions, l'élevage des petits ruminants étant demeuré traditionnel.

L'objectif du Plan ne sera pas atteint puisqu'en 1984/85 la production correspondait à 1,6 kg/hab/an (tableau 7.1.1.b).

7.1.1.3. Production porcine.

La croissance moyenne annuelle des effectifs de 4 % l'an prévue n'a pas été atteinte pendant le Ve Plan.

L'épidémie de peste porcine enregistrée en mai 1982 a entraîné une régression de l'élevage du porc. En raison de ce fléau, la production de viande porcine est restée en-deça des prévisions du Plan puisqu'elle est estimée à 1,94 kg/hab/an contre une prévision de 3,18 kg/hab/an en quatrième année du Plan.

7.1.1.4. Production de volailles

Malgré un engouement certain pour cette activité (création de 50 exploitations par an), l'effectif de volailles atteint en 1984/85 (11 465 380 têtes) ne représente que 78 % des prévisions du Plan (production effective de 1,17 kg/hab/an contre une prévision de 1,59 kg/hab/an.)

La fermeture en 1982/83 des stations d'élevage de Mvog-Betsi et de Douala-Bassa a entraîné une forte régression de la production qui n'a pas encore été compensée ; la fourniture des poussins d'un jour est assurée pour plus de 80 % (3,5 millions contre 700 000) par l'importation.

7.1.1.5. Proudcution de produits laitiers.

Dans ce domaine, l'objectif du Ve Plan était 50.000 tonnes de lait soit l'équivalent de 10.500 tonnes de viande.

A la fin de la quatrième année du Plan, cet objectif a été atteint (tableau 7.1.1.c.). La production reste artisanale; on ne compte que quelques fermes expériementales.

7.1.1.6. Production d'œufs et de gibier.

Faute de données, l'évolution de ces deux produits est difficile à suivre. Les taux de croissance estimés lors de l'élaboration du Plan ont été maintenus (tableau 7.1.1.c).

7.1.1.7. Prudction de possion.

L'objectif du Ve Plan dans le secteur des pêches était de produire en année finale 125 000 tonnes en équivalent viande soit 163 000 tonnes de poissons.

A la fin de la 4e année du Plan, la production de poisson est de l'ordre de 115 000 tonnes et se répartit ainsi qu'il suit :

- pêche artisanale maritime ..... 35 000 T
- pêche industrielle maritime ..... 20 000 T
- pêche continentale et pisciculture ..... 60 000 T

Cette production correspond à 88.462 tonnes en équivalent viande soit une consommation moyenne de 9,03 kg/hab/an contre les 12,46 kg/hab/an retenus dans le Ve Plan (taux de réalisation de 70.8 %).

7.1.1.8. Couverture des besoins.

En 1984/85, la consommation nationale de produits animaux s'est élevée à 31,72 kg/hab/an couverte à 86 % par la production nationale et 14 % par les importations (tableaux 7.1.1.8 a et b).

Tableau n° 7.1.1. 8a : Importations de produits d'origine animale et halieutique (en équivalent viande) au cours des 4 premières années du Ve Plan.

ANNEE	VIANDE (T)	POISSONS (1)	PRODUITS LAITIERS (T)	TOTAL	KG/HAB/AN	
					REALISATIONS	PREVISIONS
1981/82	1 470	25 260	1 220	24 200	2,70	2,00
1982/83	3 520	22 330	2 540	28 390	3,08	1,75
1983/84	7 420	30 930	1 940	40 300	4,27	1,50
1984/85	7 500	34 620	1 450	43 560	4,45	1,25

Source : MINEPIA-MINPAT/DP

Tableau n° 7.1.1.8b
Répartition de la consommation des produits animaux par provenance en 1984-1985.

Kg/Hab/an (en équivalent viande).

EXERCICE	PRODUCTION NATIONALE							IMPORT.	CONSOM.
	BOVINS	OVINS	PORCINS	VOLAILLES	POISSONS	GIBIERS PRODUITS LAITIERS OEUFS	TOTAL		
1981-85	9,28	1,61	1,94	1,17	9,03	4,24	27,27	4,45	31,72

Source : MINEPIA – MINPAT/DP.

7.1.2. Problèmes du secteur élevage, pêches et industries animales

7.1.2.1. Santé animale.

La protection sanitaire du cheptel connaît encore d'énormes difficultés notamment :

- La trop grande dépendance de l'étranger pour l'approvisionnement en vaccins ce qui implique certains problèmes (garantie d'approvisionnement, délais de livraison, coût élevé etc.);
- l'insuffisance d'infrastructures sanitaires vétérinaires (bains détiqueurs, parcs de vaccination, équipements des cliniques vétéri· aires en produits et matériels),
- les problèmes de distribution des produits vétérinaires (insuffisance des moyens de l'Office Pharmaceutique Vétérinaire);
- les difficultés d'exécution des programmes d'éradication des glossines .
  - * manque de moyens (hélicoptères, insecticides) en partie dû au retrait de certains bailleurs de fonds;
  - * non démarrage du projet conjoint d'éradication des glossines Nigeria-Cameroun ;
- l'apparition de maladies conjoncturelles; au cours du Ve Plan la réapparition de la peste bovine a entraîné la perte 18.000 têtes environ et la peste porcine africaine celle de plus de 87.000 têtes. Cette maladie persiste actuellement.

7.1.2.2. Production animale.

De manière générale la production animale a souffert :

- des aléas climatiques (sécheresse notamment) ;
- de l'inorganisation des circuits de commercialisation.

a) – Gros bétail.

Parmi les contraintes spécifiques à ce type d'élevage, il faut citer :

- la faiblesse du taux d'exploitation (10 %) et la persistance des méthodes archaïques de gestion du cheptel ;
- l'envahissement de certains pâturages par de mauvaises herbes ou arbustes qui ralentissent la régénération des pâturages ;
- les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans certaines zones ;
- l'absence des informations statistiques qui permettent de mieux orienter la politique dans ce secteur.

b) – Ovins et caprins.

Le développement des petits ruminants se heurte aux problèmes ci-après :

- taux d'exploitation mal connu car les abattages sont clandestins et familiaux ;
- méconnaissance des performances zootechniques et de la pathologie de ces espèces ;
- difficulté d'organiser rationnellement ce type d'élevage ;
- divagations (chèvres).

c) – Porcins.

Les principaux problèmes de l'élevage des porcins sont :

- l'apparition de la peste porcine dont le vaccin n'a pas encore été mis au point ;

– le manque d'aliments lié à l'approvisionnement insuffisant en maïs (les besoins sont évalués à près de 200.000 tonnes par an) ;

– l'insuffisance des producteurs de race.

7.1.2.3. **Production halieutique.**

a) – Pêche maritime.

1 Pêche maritime industrielle.

Un seul type de pêche est pratiquée : la pêche fraîche cotière qui se heurte aux problèmes ci-après :

– le manque d'accords de pêche avec les pays dont les côtes sont plus poissonneuses ;
– l'absence de la pêche hauturière ;
– l'insuffisance des études océanographiques.

La production reste faible (60 kg/hab/an) malgré le rajeunissement de la flotille des dernières années.

2 Pêche artisanale maritime.

Malgré son importance, ce secteur souffre d'un manque d'organisation et n'a pas les moyens matériels pour se moderniser.

b) Pêche continentale : (Artisanale)

Elle constitue l'une des activités importantes de l'économie rurale du pays. Les principaux obstacles à son développement sont :

– le manque de matériel de pêche ;
– la persistance des méthodes prohibées de pêche et des méthodes archaïques de conservation ;
– l'inorganisation des pêcheurs et de la commercialisation.

c) Pisciculture.

Les problèmes auxquels se heurte le développement de ce secteur sont :

– le manque d'équipements nécessaires pour la vulgarisation ;
– l'insuffisance des écloseries nécessaires pour la production en masse des alevins ;
– l'insuffisance des aliments pour poisson.

7.1.2.4. Encadrement – formation.

L'ensemble du secteur de la production animale souffre de sous-encadrement. Cette situation est imputable :

– à l'insuffisance des écoles de formation de cadres moyens. Actuellement, il sort environ 50 cadres par an des deux écoles existantes, alors que les besoins se situent à 250 cadres par an.

– au manque de formateurs dans les écoles existantes ;

– à l'insuffisance des bourses pour la formation des cadres supérieurs à l'étranger (docteurs vétérinaires).

7.2. ORIENTATIONS DU VIe PLAN

Le bilan du secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales montre qu'en dépit des potentialités du Cameroun en matière de développement pastoral et piscicole, le niveau de la production reste faible. Au cours de la prochaine période quinquennale, les actions à mener dans ce secteur viseront non seulement à satisfaire les besoins locaux mais aussi à dégager à terme, des excédents pour l'exportation.

7.2.1. Orientations générales

7.2.1.1. **Dynamisation du secteur.**

Le VIe Plan sera caractérisé par la volonté politique d'intensifier la production nationale de protéines et de réduire les importations de produits d'origine animale et halieutique. Cette volonté se traduira par l'injection massive des inputs nécessaires au développement de ce secteur : la saine gestion des acquis et la motivation des encadreurs et des éleveurs.

7.2.1.2. **Intensification des programmes de protection sanitaire.**

Au cours du Ve Plan, l'élevage a connu beaucoup de difficultés dans le domaine de la santé animale. Au cours du VIe Plan, les programmes de protection de la santé animale seront intensifiés et un accent particulier sera mis sur la prophylaxie afin d'éviter l'introduction ou la réapparition de certaines épizooties. Les moyens de l'Office Pharmaceutique Vétérinaire devront être accrus en vue d'assurer l'approvisionnement des éleveurs en produits vétérinaires. Par ailleurs, la capacité du laboratoire vétérinaire de Bokle devra être augmentée ainsi que la gamme des vaccins fabriqués.

7.2.1.3. **Formation et encadrement.**

L'encadrement des éleveurs et pêcheurs sera intensifié au cours du VIe Plan. A cet égard, les structures appropriées seront mises en place, les secteurs d'élevage seront dotés des moyens logistiques et financiers suffisants pour la vulgarisation des méthodes modernes d'élevage.

Cet encadrement nécessite la formation d'un plus grand nombre de cadres à tous les niveaux. L'extension des centres de formation existants devrait permettre de porter leur capacité à 250 cadres par an. La création d'un centre de formation de cadres supérieurs s'avère nécessaire.

Parallèlement à cette action de formation des cadres, un accent devra être mis sur la formation des éleveurs, grâce à des programmes portant sur la vulgarisation des techniques appropriées d'élevage et de pêches.

7.2.1.4. Connaissance du cheptel et des potentialités en ressources halieutiques.

Au cours du VIe Plan, il sera entrepris le recensement général de l'élevage et de la pêche, qui permettra de dégager des paramètres mesurables et contrôlables en vue d'une meilleure planification du secteur

7.2.1.5. Circuit de commercialisation, prix et crédit.

Il ne suffit pas de produire, il faut encore écouler cette production. Cet écoulement dépend de deux facteurs : les prix et les circuits de commercialisation. Les prix doivent tenir compte des intérêts à la fois du producteur et du consommateur. Les indices des prix des produits d'origine animale et halieutique devront être élaborés au cours du VIe Plan. En ce qui concerne les circuits de commercialisation (l'objectif étant de fournir à chaque Camerounais un minimum de protéines animales où qu'il se trouve), les infrastructures routières devront être améliorées et une chaîne de froid mise en place.

Enfin, un système approprié d'octroi de crédit aux éleveurs devra être mis en place pour le financement et la création des élevages modernes.

7.2.2. Orientation par secteur

a) Bovins.

Les actions de développement de l'élevage bovin au cours du VIe Plan seront axées sur les orientations ci-après :

- organisation des eleveurs dans les unités de production où ils bénéficieront de l'appui technique pour les aspects suivants :
  - exploitation rationnelle des parcours ;
  - aménagement des pâturages ;
  - protection sanitaire des troupeaux ;
  - exploitation du bétail ;
  - encadrement des éleveurs ;
  - abreuvement des animaux ;
  - alimentation complémentaire.
- mise à la disposition du secteur traditionnel des animaux de races améliorées type wakwa, ou des géniteurs plus adaptés. Cette action sera soutenue par les stations d'élevage de bovins, par les ranches de la SODEPA et ceux qui seront créées dans le cadre du VIe Plan.
- le renforcement de l'encadrement par la mise en place des structures de vulgarisation appropriées sur l'ensemble du territoire et la dynamisation des éleveurs traditionnels par la SODEPA dans ses zones d'intervention.

b) Petits ruminants.

Au cours du Ve Plan, une étude a été menée en vue de développer la production de ces espèces. Des projets ont été identifiés mais leur réalisation n'a pas vu le jour. Le VIe Plan devra accorder la priorité à l'organisation et à l'encadrement du secteur traditionnel des petits ruminants. La réalisation des opérations ponctuelles comme celles qui ont été identifiées au cours du Ve Plan permettra d'apprécier la production des éleveurs traditionnels. Des mesures incitatives au bénéfice des éleveurs devront être envisagées.

c) Porcins.

La peste porcine africaine a frappé les élevages au cours du Ve Plan.

Elle devra être au centre des préoccupations au cours du VIe Plan. Des mesures spécifiques seront prises pour mieux la contrôler. Le repeuplement des élevages en vue de la relance effective de l'élevage porcin constitue une priorité.

d) Aviculture.

Les stations avicoles de Douala et de Yaoundé entreront bientôt en fonctionnement. Ces deux établissements ne pourront pas satisfaire la demande locale en poussins d'un jour. Il faudra donc multiplier de tels établissements dans les autres provinces. Des mesures incitatives permettront également de vulgariser cette spéculation auprès des populations.

e) Production laitière.

Au cours du VIe Plan, les structures modernes de production laitière seront mises en place dans l'Adamaoua et le Nord-Ouest de manière à accroître substantiellement la production du lait frais. Par ailleurs, les études seront menées en vue d'identifier d'autres zones favorables de production.

Dans les autres provinces où l'on pratique l'élevage bovin, la production laitière est sans doute importante. Il faudra évaluer son impact sur la situation économique des éleveurs.

f) Pêche.

Dans le domaine de la pêche, aucun secteur (pêche maritime industrielle, pêche maritime artisanale, pêche continentale, pisciculture) ne sera négligé. Mais compte tenu de la pauvreté des zones de pêche maritime :

- un accent particulier sera mis sur le développement de la pêche continentale et de la pisciculture, domaines où les potentialités sont importantes;
- la pêche hauturière devra être intensifiée après négociation d'accords de pêche avec les pays voisins ;
- la pêche maritime artisanale, les actions d'encadrement des artisans pêcheurs par la MIDEPECAM seront renforcées.

Les actions de pêche continentale et de pisciculture porteront essentiellement sur l'organisation des pêcheurs et des pisciculteurs, l'amélioration de leurs techniques de pêche et de conservation du poisson, et la production d'alevins et d'aliments pour poissons.

7.3. Objectifs de production

L'objectif global qui était de fournir à chaque Camerounais en année finale du Ve Plan une quantité de protéines animales équivalente à 36 kg de viande par an sera reconduit au VIe Plan, les contributions de la production nationale et des importations étant respectivement de 90 % et 10 %. Le tableau 7.3. a. donne l'évolution prévisible par année et par source d'approvisionnement de la consommation par habitant en produits d'origine animale.

Tableau n° 7.3.a
Prévisions concernant l'évolution de la consommation par habitant et par an des produits d'origine animale et halieutique par secteur de production au cours du VIè Plan.

EXERCICE	BOVINS	OVINS + CAPRINS	PORCINS	VOLAILLE	LAIT	OEUF	GIBIER	POISSON	TOTAL PRODUCTION	IMPORTATION	TOTAL
1986/87	10,05	2,03	1,98	1,33	1,09	0,52	2,60	9,00	28,60	4,37	32,97
1987/88	0,91	2,18	2,01	1,50	1,10	0,59	2,53	9,53	29,35	4,23	33 58
1988/89	9,86	2,30	2,04	1,65	1,11	0,65	2,48	10,18	30,27	3,99	34,26
1989/90	9,79	2,44	2,08	1,84	1,12	0,72	2,42	10,85	31,27	3,80	35,06
1990/91	9,7	2,61	2,12	2,05	1,14	0,81	2,37	11,57	32,43	3,6	36,03

1kg de viande = 1,3 kg de poisson
Source : MINEPIA – MINPAT/DP.

Les importations.

Au cours du VIe Plan nos besoins en viande et en poisson seront couverts en partie par des importations.

Toutefois, dans l'optique de consolidation de notre auto suffisance alimentaire, la contribution des importations à la satisfaction de nos besoins en protéines baissera au profit de la production nationale qui devra s'accroître de manière substantielle. C'est ainsi qu'à la fin du VIe Plan, les importations des produits d'origine animale et halieutique ne représenteront pas plus de 10 % de la consommation nationale (tableau n° 7.3.b.). b).

Tableau n° 7.3.b
Prévisions concernant l'évolution des importations des produits d'origine animale et halieutique au cours du VIè Plan.

Exercices	Importations totales en tonnes en équivalent viande	Taux de Croissance	Consommation kg/hab/an
1986/87	45 835	– 1,4	4,37
1987/88	45 190	– 1,4	4,23
1988/89	44 560	– 1,4	3,99
1989/90	43 935	– 1,4	3,80
1990/91	42 840	– 2,5	3,60

Source : MINEPIA – MINPAT/DP

7.3.1. Production bovine

Les effectifs du cheptel bovin ont augmenté pendant le Ve Plan plus rapidement qu'il n'avait été escompté. Compte tenu de cette situation, les efforts pendant le VIe Plan porteront sur l'amélioration du rendement (taux d'exploitation passant à 11% au lieu de 10 %) tandis que le taux de croissance des effectifs restera à 2,5 %.

Les projections développées dans le tableau 7.3.c. montrent que cette politique de meilleure exploitation du troupeau se traduira par une disponibilité de viande par habitant qui fléchira de 10.05 kg/hab/an à 9.76 kg/hab/an de la première à la dernière année du Plan du fait du fort taux de croissance démographique.

7.3.2. Production ovine et caprine

Les estimations retenues pour l'établissement du tableau 7.3.c (objectifs de production) comportent, par rapporte aux hypothèses du Ve Plan, un accroissement de 5 points du taux de croissance des effectifs et du taux d'exploitation :

	Vè Plan	VIè Plan
Taux d'accroissement des effectifs . .	5 %	10 %
Taux d'exploitation.	35 %	30 %

Les actions de développement de cette production seront menées dans le cadre de l'Office National de l'Aviculture et du Petit Bétail (ONDAPB).

7.3.3. Production porcine

(tableau 7.3.c)

Les efforts de développement seront axés :

- sur la reconstitution des élevages décimés par la peste porcine ;
- l'obtention d'un taux de croissance des effectifs de 5 % contre 4 % retenu au Ve Plan ; les taux d'exploitation restent inchangés (40 %).

7.3.4. Production de volaille

Tableau 7.3.c.

Avec le démarrage effectif des activités de l'ONDAPB le taux de croissance sera de 15 % contre 6 % au cours du Ve Plan tandis que le taux d'exploitation (100 %) restera inchangé.

L'augmentation de production attendue permettra de mettre 2.12 kg de viande de volaille par habitant en année finale du Plan contre 1.17 kg/hab/an en 1984/85.

7.3.5. Production de produits laitiers

(tableau 7.3.c)

Elle est étroitement liée à l'évolution de la population du cheptel bovin et à une meilleure exploitation du potentiel de production. On estime que son taux de croissance au cours du VIe Plan sera de 4.5 % au lieu de 4 % au Ve Plan.

7.3.6. Production d'œufs

Dans ce domaine, la demande progresse rapidement. La production suit. On pense que le taux de croissance passera de 6 % au cours du Ve Plan à 15 % au VIe Plan.

Tableau 7.3.c. : Objectifs de production de viande pendant le VIe Plan.

EXERCICE	EFFECTIF	Taux de croissance	Taux d'exploitation	Production en équivalent viande	Consommation kg/hbt /an
1 – Bovins.					
1986/87	4 361 540	2,5	11	104 950	10,05
1987/88	4 470 575	2,5	11	107 575	9,91
1988/89	4 582 340	2,5	11	110 260	9,86
1989/90	4 696 800	2,5	11	113 020	9,79
1990/91	4 814 320	2,5	11	115 845	9,76
2 – Petits ruminants (Ovins, caprins).					
1986/87	5 275 570	10	35	21 234	2,03
1987/88	5 803 120	10	35	23 358	2,18
1988/89	6 383 435	10	35	25 693	2,30
1989/90	7 021 780	10	35	28 263	2,45
1990/91	7 723 960	10	35	31 089	2,61
3 – Porcins					
1986/87	1 178 100	5	40	20 735	1,98
1987/88	1,237 000	5	40	21 770	2,01
1988/89	1 298 855	5	40	22 860	2,04
1989/90	1 363 800	5	40	24 000	2,08
1990/91	1 431 990	5	40	25 200	2,12
4 – Volaille					
1986/87	13 976 300	15	100	13 976	1,33
1987/88	16 072 740	15	100	16 073	1,50

Tableau 7.3.c

EXERCICE	EFFECTIF	Taux croissance	Taux d'exploitation	Production en équivalent viande	Consommation kg/hbt/an
1988/89	18 483 650	15	100	18 484	1,65
1989/90	21 256 200	15	100	21 256	1,84
1990/91	24 444 630	15	100	24 445	2,05

Source : MINEPIA – MINPAT/DP – Rendements en viande par tête.

Bovins 218.75 kg
Porcins : 44 kg
Ovins/caprins 11.50 kg
Volaille 1kg.

Tableau 7.3.d.

Objectifs de production de produits laitiers, d'œufs, de gibier et de poissons pendant le VIe Plan.

EXERCICE	PRODUCTION EN TONNES EN EQUIVALENT VIANDE	TAUX DE CROISSANCE	CONSOMMATION KG/HAB/AN
1 – Produits laitiers.			
1986/87	11 410	4,5	1,09
1987/88	11 925	4,5	1,10
1988/89	12 460	4,5	1,11
1989/90	13 020	4,5	1,13
1990/91	13 610	4,5	1,14
2 – Oeufs			
1986/87	5 485	15,0	0,52
1987/88	6 300	15,0	0,59
1988/89	7 250	15,0	0,65
1989/90	8 340	15,0	0,72
1990/91	9 590	15,0	0,81
3 – Gibier			
1986/87	27 165	1,0	2,60
1987/88	27 440	1,0	2,53
1988/89	27 710	1,0	2,48
1989/90	27 990	1,0	2,42
1990/91	28 270	1,0	2,37

Tableau 7.3.d

Exercice	Production	Taux croissance	en équivalent viande	Consommation Kg/hab/an
4 – Poisson				
1986/87	122 258	10	90 045	9,00
1987/88	134 484	10	103 445	9,53
1988/89	147 932	10	113 794	10,18
1989/90	162 725	10	125 173	10,85
1990/91	178 997	10	137 690	11,57

Source : MINEPA – MINPAT/DP

1kg de lait =0,2 de viande
1 000 œeufs = 1,3 kg de viande
1 kg de poisson = 0,77 kg de viande

7.3.6. production de gibier (tableau 7.3. d)

Une application stricte de la réglementation en matière d'exploitation de la faune en vue de préserver le potentiel cynégétique du pays entraînera une diminution du taux d'exploitation du gibier de 1,5 % au cours du Ve Plan à 1 % pour le VIe Plan. Compte tenu du taux de croissance démographique, la consommation annuelle de gibier par habitant et par an décroîtra de 2,66 kg en première année du Plan à 2,37 kg en année finale.

7.3.7. Production de poisson (tableau 7.3 d)

A la fin du Ve Plan, la consommation de poisson était de 9,14 kg/hab/an contre 11,57 kg/hab/an escomptés soit 79,0 % des prévisions. Le taux de croissance de la production de poisson passera de 5 % à 10 % au cours du VIe Plan grâce aux mesures de relance qui seront mises en place.

7.4. PROGRAMMES D'ELEVAGE ET DE PECHE

7.4.1. Santé animale

7.4.1.1. Projets en cours.

a) Protection sanitaire.

Ce projet a pour but la couverture sanitaire du cheptel national par :

– l'équipement et l'approvisionnement des structures techniques en matériel nécessaire;

– le dépistage rapide des maladies et l'étude de la pathologie dans toutes les espèces;

– l'oraganisation des campagnes sanitaires contre les épizooties et les zoonoses, ainsi que l'établissement de la carte pathologique, la mise en place et l'équipement d'autres structures cliniques indispensables.

b) Office pharmaceutique vétérinaire.

Ce projet vise :

– l'approvisionnement des services publics et du secteur privé en médicaments, instruments et produits à usage vétérinaire;

– le reconditionnement et la fabrication des produits;

– la mise en place des infrastructures (siège, réseau de communication).

c) Equipes mobiles de prophylaxie.

Le but du projet est d'assurer un meilleur encadrement des éleveurs grâce à une intervention rapide des équipes mobiles de prophylaxie, et d'accroître le rendement du cheptel grâce à une meilleure couverture sanitaire.

d) Eradication des glossines dans l'Adamaoua.

Le projet a pour but d'éradiquer les glossines sur l'ensemble du plateau de l'Adamaoua afin de mettre à la disposition des éleveurs des pâturages assainis.

e) Eradication des glossines dans la Benoué.

Ce projet vise l'éradication des glossines dans la province du Nord afin d'empêcher la réinfestation des pâturages assainis de l'Adamaoua et de récupérer les pâturages fertiles de la région de la Benoué.

7.4.1.2. **Projets étudiés.**

a) Campagne conjointe Cameroun-Nigeria d'éradication des glossines dans la plaine Koutine.

Le projet a pour but l'éradication des glossines dans la plaine Koutine et la récupération des pâturages infestés de glossines pour redynamiser l'élevage bovin dans cette région. Les opérations à mener sont les suivantes :

– prospecter les gîtes à glossines;
– procéder au traitement et au maintien des zones assainies;
– réactualiser les cartes de distribution des glossines.

b) Laboratoire d'analyse et d'expertise des produits d'origine animale.

Le projet vise à :

– procéder aux analyses courantes et à celles exigées en cas de conflits concernant les produits d'origine animale;

– améliorer la qualité de ces produits.

Le laboratoire procédera aux analyses bactériologiques, toxicologiques et bromatologiques et aux contrôles de fabrication des aliments et expertises diverses.

c) Campagne conjointe de lutte contre la péripneumonie des bovidés.

Le but du projet est l'éradication de la péripneumonie contagieuse des bovidés et l'augmentation de la productivité du cheptel.

7.4.1.3. **Projets nouveaux.**

a) Lutte contre la peste porcine africaine.

Le projet vise l'éradication de la peste porcine africaine.

Il s'agit de mener:
– des études épizootiologiques;
– des sondages sérologiques;
– une lutte prophylactique.

b) Lutte contre les zoonoses majeures (rages, tuberculoses, brucellose...).

Le projet a pour but l'éradication des zoonoses majeures et l'assurance d'une meilleure protection sanitaire des hommes et des animaux. Il s'agit de mener des études épizootiologiques au Cameroun et d'éliminer progressivement les animaux atteints.

c) Etude de répartition des glossines sur le territoire.

Le but du projet est d'apporter une aide efficace à la mission spéciale d'éradication des glossines. Ce projet permettra l'établissement d'une carte générale des zones infestées, carte qui sera ensuite un document de base pour la MSEG.

d) Etude des maladies transmissibles par les tiques et méthodes de lutte.

Le projet vise :

– une meilleure connaissance sur les tiques et méthodes de les combattre;

– une meilleure protection sanitaire du cheptel pour son meilleur rendement.

7.4.2. Production animale

7.4.2.1. **projets en cours.**

a) La société de développement et d'exploitation des productions animales (SODEPA).

Ce projet vise :

- l'élevage du gros bétail;
- l'encadrement des éleveurs traditionnels et l'assistance à leur apporter;
- l'exploitation des abattoirs dans les grands centres urbains.

b) Construction et équipement des divisions d'aménagement des pâturages et d'hydraulique pastorale (DAPHP).

Le projet a pour but d'assurer au bétail une alimentation et un abreuvement adéquats et permanents par l'aménagement et l'exploitation rationnels des pâturages et des points d'eau. Il porte sur la construction et l'équipement des 14 DAPHP existantes et de 7 à créer.

c) Extension et modernisation des stations avicoles de Mvog-Betsi et Douala-Bassa.

Ce projet vise à relancer l'activité des deux stations fermées en 1982/1983 et permettre à chacune d'elles :

- d'assister les aviculteurs dans une production de masse;
- de produire 2 millions de poussins d'un jour et 15 000 tonnes de provende composée par an.

d) Equipement de la station zootechnique de Lougguéré.

Le projet a pour but l'équipement et l'achat de géniteurs pour vulgarisation, la construction d'un abattoir et d'une chambre froide.

e) Equipement de la station zootechnique de Wakwa.

Le projet vise la redynamisation de la station afin de donner aux éleveurs des géniteurs en qualité suffisante.

f) Recensement national du bétail.

Le projet a pour but de recenser le cheptel national afin de permettre une appréciation exacte du capital bétail camerounais.

7.4.2.2. **Projets étudiés.**

a) Développement du secteur laitier.

Le projet a pour but de promouvoir la production de lait par action directe sur le milieu traditionnel et création d'unités de production.

b) Embouche bovine (phase II).

Ce projet vise la rentabilisation des sous-produits de la canne à sucre et la fourniture à la population des protéines animales améliorées.

c) Modernisation et extension de la station avicole de Muyuka.

Ce projet a pour but l'accroissement de la production avicole dans la province du Sud-Ouest par l'extension et la modernisation de la station de Muyuka. La production de provende toutes catégories de 3 500 tonnes à 10 000 tonnes par an.

d) Développement de l'élevage des petits ruminants.

Le projet a pour but :

- d'augmenter la production de viande des espèces ovine et caprine pour satisfaire en priorité la consommation intérieure à court et moyen terme;
- d'assurer la mutation de l'élevage traditionnel ovin et caprin, afin d'améliorer le revenu des éleveurs, de rationaliser les méthodes de conduite du troupeau en utilisant mieux les ressources naturelles, les sous-produits agro-alimentaires et agro-industriels. Le projet vise la création d'unités de production et de démonstration avec des effectifs de 150 chèvres et 1 000 brebis en année de croisière.

e) Création de deux ranches dans la Benoué.

Ce projet vise à utiliser rationnellement les zones assainies de glossines. Il devra mettre en place deux ranches de 4 000 têtes de bovins chacun afin de pouvoir ravitailler en viande bovine la province du Nord.

7.4.2.3. **Projets nouveaux.**

a) Projet de développement intégré Mindif - Moulvoudaye (phase II).

Il vise à arrêter le processus actuel de dégradation des pâturages par l'aménagement et l'exploitation des parcours et des points d'eau. Il consiste à créer :

- un centre de formation en agrostologie et en hydraulique pastorale à Mindif;
- une zone d'exploitation communautaire dans chaque département.

b) Lutte contre la sécheresse dans le Nord et l'Extrême-Nord.

Le projet permettra de combattre les effets de la sécheresse par apport aux animaux de foin d'herbes naturelles, de paille de riz, de déchets agricoles (tiges de

mil, fanes d'arachide) et de sous-produits agro-industriels (tourteau) ainsi que par approvisionnement des animaux en eau.

c) Création d'un complexe intégré de production de porcelets et d'aliments du bétail.

Ce projet a pour but de promouvoir l'élevage porcin par :

- la mise en place d'une unité de production de porcelets 500 truies et 20 verrats produisant annuellement 10 000 porcelets de race améliorée et destinés à l'approvisionnement des éleveurs;

- la mise en place d'une provenderie pour approvisionner en provende non seulement l'unité de production de porcelets, mais aussi les éleveurs.

d) Création d'une station porcine à Muyuka.

Le but du projet est de promouvoir la production porcine dans le Sud-Ouest et le Littoral en créant une station de démonstration, de soutien et d'encadrement des éleveurs. Il vise à produire 3 000 porcelets par an à partir de 200 à 250 truies.

e) Extension de la station avicole de Bali.

Le projet vise le développement de la production avicole (poulets de chair et œufs) dans le Nord-Ouest par la production d'un million de poussins d'un jour et 7 500 tonnes de provende par an.

f) Création de fromageries villageoises.

Le projet vise à inciter les éleveurs à rentabiliser leur lait par la fabrication de fromages. Il est un moyen de conservation de lait.

g) Développement de l'aviculture dans la province du Sud.

Le but du projet est de mettre en place deux unités de production avicole dans la Province du Sud à Ebolowa et Kribi et de promouvoir dans cette zone où l'aviculture est très peu développée des unités de démonstration et d'encadrement des éleveurs.

h) Abattoirs provinciaux (SODEPA, Plan viande).

Le projet vise l'amélioration du traitement de la viande destinée à la consommation. Il vise également la construction des abattoirs modernes à Bafoussam et Bamenda, avec une capacité de traitement de 200 carcasses de viande de bœuf par jour, 150 moutons et 150 porcs.

i) Développement de l'aviculture dans le nord-Cameroun.

Le but du projet est de promouvoir les productions avicoles (poussins d'un jour, poulets de chair et œufs) dans cette partie du pays.

A cet effet il se propose de créer une station avicole pour la production d'un million de poussins d'un jour par an à Maroua et 4 centres à Mokolo, Karhay, Garoua et Ngaoundéré, ayant chacun :

- une capacité de production de 250 000 poulets de chair;

- un effectif de mille pondeuses;

- vocation de formation des éleveurs.

j) Deshydration de la mélasse et de la drêche de brasserie : SODEPA – Plan viande.

Il vise la valorisation des pailles de saison sèche. Elle permettra d'une part, d'éviter le gaspillage des drèches en décharge publique et d'autre part l'utilisation de la mélasse pour l'amélioration des pailles en saison sèche, le résultat étant le gain de milliers de tonnes d'aliment pour bétail.

k) Construction d'un quai de débarquement.

Le projet a pour but de faciliter le déchargement du bétail à Douala par la construction d'un quai de débarquement d'une longueur de 1,5 km.

l) Elevage trypanotolérant : SODEPA plan viande.

Le projet vise à constituer un cheptel tripanotolérant en zones forestières 500 génisses et 50 taureaux.

m) Traitement des produits de panses et des eaux usées des abattoirs : SODEPA – plan viande.

Le projet vise à valoriser les sous-produits d'abattage (17 tonnes à Yaoundé) et réduire la pollution.

7.4.3. Pêche

Mission de développement de la pêche maritime artisanale (MIDEPECAM).

Il vise à moderniser la pêche maritime artisanale et à accroître la production.

a) Centres piscicoles pilote d'Obala et de Tiko (Mutengene).

Le projet a pour but de promouvoir les techniques modernes de pisciculture en milieu rural, d'accroître la production piscicole, de former les jeunes pisciculteurs et d'étudier les aspects nutritionnels et pathologiques des poissons.

b) Mise en valeur des réservoirs de barrages.

Il vise à promouvoir le développement de la pêche dans les réservoirs des 5 barrages existants.

c) Exploitation de l'Océan au sud de Kribi.

Le projet concerne l'évaluation du potentiel non exploité des eaux camerounaises au sud de Kribi et l'étude des techniques de pêche susceptibles de permettre aux nationaux de mieux exploiter cette zone.

d) Etablissement de deux centres pilotes de pêche sur les rivières Nyong et Sanaga.

Le projet a pour but d'accroître la production et d'améliorer la commercialisation du poisson le long des fleuves Nyong et Sanaga en fournissant un support technique et logistique aux artisans pêcheurs.

e) Création d'une société mixte de pêche hauturière (Thon).

f) Projet pilote de pisciculture - élevage intégré.

Il vise à développer les connaissances techniques et économiques en vue d'associer la pisculture à petite échelle et l'élevage.

g) Développement de la pisciculture en milieu rural.

Il vise à promouvoir la pisciculture en milieu rural, par la rentabilisation des étangs abandonnés, la création de nouveaux étangs et par l'amélioration des services de vulgarisation.

h) Construction et équipement des centres et postes de contrôle des pêches.

Il vise à multiplier les points de contact sur le terrain entre les professionnels et l'administration en vue d'un meilleur encadrement et de la collecte des statistiques de pêche.

i) Amélioration des systèmes de manutention, de transformation et de conservation des produits de la pêche artisanale.

Il vise à l'amélioration des méthodes traditionnelles de traitement et de conservation des produits de la pêche, l'étude de nouvelles et meilleures méthodes par le biais de la construction de fumoirs, séchoirs et magasins de stockage aux principaux points de débarquement (pêche continentale et maritime).

j) Centre de démonstration aquacole de Bafoussam.

Le but du projet est de remplacer la station existante, exposée à la pollution des eaux usées de la savonnerie et des brasseries, par un centre pour la promotion de la pisciculture paysannale.

k) Projet pilote d'aquaculture (crevettes).

Il vise à développer les techniques d'élevage des crevettes d'eau douce à la baie de Longi (Kribi) et dans certaines stations aquacoles (Ku-Bomé; Bertoua; Ngaoundéré) afin de promouvoir ce genre de production.

7.4.4. Formation

a) Création d'un centre de formation professionnelle des jeunes éleveurs à Ngaoundéré.

Le projet vise à donner aux jeunes éleveurs de la Province de l'Adamaoua une formation pratique en vue d'améliorer leurs méthodes d'élevage et d'accroître leur productivité. Chaque année le centre devra former 200 jeunes éleveurs en 4 promotions de 50 élèves.

b) Création d'une école nationale des sciences et de la médecine vétérinaire à Ngaoundéré.

Le projet vise à couvrir les besoins non seulement du Cameroun, mais aussi des autres pays de l'UDEAC en cadres supérieurs (docteurs vétérinaires, techniciens supérieurs d'élevage). A cet effet l'école formera chaque année 30 docteurs vétérinaires et 30 techniciens supérieurs d'élevage.

c) Création d'une école nationale supérieure de pêche à Douala.

Le projet a pour but la formation à raison de 40 cadres par an, des encadreurs pour pêcheurs. Il n'existe pas d'école de pêche dans la région.

d) Extension du centre national de formation du personnel de pêche.

Le centre national de formation du personnel de pêche de Bafoussam a pour but de former des cadres mo-

yens et subalternes dans le domaine de la pêche. Jusqu'ici on n'y a formé que des cadres subalternes qui sont moniteurs de pêche. Il s'agira de former 10 cadres moyens dans la catégorie B et 20 dans la catégorie C chaque année.

e) Extension du centre de formation zootechnique et vétérinaire de Maroua.

Le projet a pour but de couvrir davantage les besoins du MINEPIA en cadres moyens (infirmiers vétérinaires, infirmiers vétérinaires adjoints...) en augmentant la capacité d'accueil de 120 à 200 éleves par an.

f) Extension du centre de formation zootechnique et vétérinaire de Jakiri.

Le projet a pour but de fournir davantage de cadres moyens (infirmiers vétérinaires, infirmiers vétérinaires adjoints) au MINEPIA en augmentant la capacité du centre de 30 élèves à 60 élèves par an.

7.4.5. Financement

Le montant des investissements consacrés au développement des activités d'élevage et de pêche s'élèvera à 128,6 milliards de FCFA de 82/83 au cours du Ve Plan, soit 3,1 % du montant des investissements totaux. Les investissements publics, représentant 54 % des investissements du secteur; la participation sur fonds nationaux est estimée près de 42 % alors que l'aide extérieure interviendrait pour 58 %.

Tableau n° 7.2.5.a. : Récapitulation des prévisions d'investissements publics du VIe Plan – Santé animale.

DESIGNATION DU PROJET	LOCALISATION	TOTAL	SOURCE DE FINANCEMENT	
			NATIONAL	EXTERIEUR
Protection sanitaire	Toute l'étendue du territoire national	2 100	2 100	
Office pharmaceutique vétérinaire	10 Provinces avec direction et siège à Yaoundé	5 970	5 970	
Equipes mobiles de prophylaxie	Centre; Littoral; Nord-Ouest; Sud	500	500	
Eradication des glossines dans l'Adamaoua	Ensemble des départements de la Province – Adamaoua	3 700	3 700	
Eradication des glossines dans la Bénoué	Nord Département de la Bénoué	670	670	
Campagne conjointe Cameroun-Nigéria d'éradication des glossines dans la plaine Koutine	Adamaoua	5 350	1 070	4 280
Laboratoire d'analyse et d'expertise des produits d'origine animale	Littoral département du Wouri (Douala)	1 000	500	500
Campagne conjointe de lutte contre la péripneumonie des bovidés	Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est	5 82	364	218
Lutte contre la peste porcine africaine	Sur toute l'étendue du territoire national	2 000	1 000	1 000
Lutte contre les zoonoses majeures (rage, tuberculose, brucellose)	Sur toute l'étendue du territoire national	2 000	1 000	1 000
Etude de répartition des glossines sur le territoire national	Nord, Adamaoua, Est, Centre, Ouest, Nord-Ouest	600	400	200
Etude des maladies transmissibles par les tiques et méthodes de lutte	Sur toute l'étendue de territoire national	200	100	100
TOTAL		24 672	17 374	7 928

Tableau n° 7.2.5.b. Récapitulation des prévisions d'investissements du VIe Plan – Production animale.

Millions FCFA

DESIGNATION DU PROJET	LOCALISATION	TOTAL	SOURCE DE FINANCEMENT	
			NATIONAL	EXTERIEUR
SODEPA (Plan viande)	Centre – Adamaoua – Est – Nord-ouest-Littoral	2 667	1 953	714
Construction et équipement des divisions d'aménagement des pâturages et d'hydraulique pastorale (DAPHP)	Nord, Extrême-Nord, Adamaoua, Est, Centre, Ouest, Nord-ouest	4 777	1 395	3 382
Extension et moderdination des Stations Avicoles de Mvog-Betsi et Douala Bassa	Provinces : Centre et Littoral – Départements du Mfoundi et du Wouri	5 080	2 700	2 380
Equipement de la Station Zootechnique de l'Ougguere	Province du Nord, Département du Mayo-Louti	250	100	150
Equipement de la Station Zootechnique de Wakwa	Province de l'Adamaoua, Département : Vina	500	500	
Recensement National du bétail	Tout le Territoire National	850	550	300
Développement du Secteur laitier	Adamaoua, Ouest, Nord-Ouest	9 700	3 200	6 500
Embouche bovine (phase II)	Mbandjock Centre	2 400	1 000	1 400
Modernisation et extension de la station Avicole de Muyuka	Province Sud-Ouest Département : Fako	680	230	450
Développement de l'élevage des petits ruminants au Cameroun (Batouri – Garoua – Bafia)	Provinces : Est, Nord, Centre – Départements : Kadey, Bénoué, Mbam	1 035	485	550
Création de deux ranches dans la Bénoué	Province : Nord Département : Bénoué	600	600	
Projet de développement intégré Mindif–Moulvoudaye (phase II)	Tous les départements du Nord et de l'Extrême-Nord	4 300	1 050	3 250
Lutte contre la sécheresse au nord et à l'Extrême Nord	Tous les départements du Nord et de l'Extrême-Nord	2 488	1 238	1 250
Création d'un complexe intégré de production de porcelets et d'aliment du bétail	Province : Ouest Département : Ndé (Ar. Bangangté)	5 000	1 500	3 500
Création d'une Station Porcine à Muyuka	Province : Sud-Ouest Département : Fako (Ar. Muyuka)	1 747	1 180	567
Extension de la Station Avicole de Bali	Province : Sud-Ouest Département : Mezam (Ar. Bali)	1 500	500	1 000
Création de Fromageries villageoises	Adamaoua : Nord-Extrême Nord, Nord-Ouest, Ouest	1 500	500	1 000
Développement de l'Aviculture dans la Province du Sud	Département : Ntem et Océan Arrondissements : Ebolowa et Kribi	1 280	580	700
Abattoirs provinciaux, SODEPA (plan viande)	Ouest, Nord-Ouest, Nord	1 350	540	810
Développement de l'Aviculture dans le Nord-Cameroun	Extrême-Nord, Nord, Adamaoua	3 550	1 110	2 440
Déshydratation de la mélasse et de la dreche des Brasseries : SODEPA (plan viande)	Centre, Littoral	500	500	
Construction quai de débarquement SODEPA (plan viande)	Littoral – Département du Wouri (Ar. Bonabéri)	400	400	

DESIGNATION DU PROJET	LOCALISATION	TOTAL	SOURCE DE FINANCEMENT	
			NATIONAL	EXTERIEUR
Elevage – Trypanotolérant SODEPA (plan viande)	Centre, Est	377	116	261
Traitement des produits des panses et des eaux usées des abattoirs : SODEPA (plan viande)	Central, Littoral	280	196	84
TOTAL		52 811	22 123	30 688

Tableau n° 7.25.c Récapitulation des prévisions d'investissements public du VIe Plan – Pêches.

DESIGNATION DU PROJET	LOCALISATION	TOTAL	SOURCE DE FINANCEMENT	
			NATIONAL	EXTERIEUR
Mission de développement de la pêche maritime artisanale (MIDEPECAM)	Littoral, Sud, Sud-Ouest	2 240	2 240	
(1) Centre Piscicole pilote à Obala (2) Centre Piscicole de Tiko (Mutengene)	Centre, Sud-Ouest, départements: Lekié, Fako, Arrondissements : Obala, Fako	2 000	400	1 600
Mise en valeur des réservoirs de barrage	Adamaoua, Nord, Extrême-Nord, Ouest, Nord-Ouest	2 000	280	1 720
Exploitation de l'Océan au Sud de Kribi	Province : Sud Département : Océan Arrondissement : Kribi	200	20	180
Etablissement de deux Centres pilotes de pêche sur les rivières Nyong et Sanaga	Province : Centre Départements : Nyong et Mfoumou, Haute-Sanaga, Arrondissements : Akonolinga, Nanga-Eboko	90	20	70
Société Mixte de pêche hauturière (Thon)	Wouri; Arrondissements de Douala	6 540	1 340	5 030
Projet pilote de la pisciculture, Elevage intégré	Centre; Ouest; Nord-Ouest	600	200	400
Développement de la pisciculture en milieu rural	Adamaoua; Sud; Est	500	100	400
Construction et Equipement des Centres et des Postes de de contrôle des pêches	Sur toute l'étendue du Territoire National	500	500	
Amélioration des systèmes de manutention, de transformation et de conservation des produits de la pêche artisanale	Extrême-Nord, Nord, Adamaqua, Littoral Sud	460	50	410
Centre de Démonstration aquacole de Bafoussam	Ouest – Département : Mifi Arrondissement : Bafoussam	500	500	
Projet pilote d'agaculture (crustaeculture en eau douce).	Sud – Département : Océan Arrondissements : Kribi et Lokondji	100	10	90
TOTAL		15 730	5 830	9 900

Tableau n° 7.2.5.d : Récapitulation des prévisions d'investissements du VIe Plan – Formation.

Millions de F CFA

DESIGNATION DU PROJET	LOCALISATION	TOTAL	SOURCE DE FINANCEMENT	
			NATIONAL	EXTERIEUR
Création d'un Centre de formation professionnelle des jeunes éleveurs à Nagoundéré	Adamaoua Département : Vina Arrondissement , ngaoundéré	700	140	560
Création d'une Ecole Nationale des Sciences et de la Médecine vétérinaire Ngaoundéré	–»–	28 537	6 537	22 000
Création d'une Ecole Nationale Supérieure de Pêche à Douala	Littoral – Département Wouri Arrondissement : Douala	2 500	2 000	500
Extension du Centre National de Formation du personnel de Pêche	Ouest Département : Noun Arrondissement : Foumban	1 500	300	1 200
Extension du Centre de formation Zootechnique et vétérinaire de Maroua	Extrême-Nord Département : Diamaré Arrondissement : Maroua	1 500	300	1 200
Extension du Centre de Formation Zootechnique et vétérinaire de Jakiri	Nord-Ouest Département : Bui Arrondissement : Jakiri	650	130	520
TOTAL		35 387	9 007	25 980

Tableau n° 7.2.5.e : Récapitulation des investissements du VIe Plan – Total secteur élevage / Pêche.

Millions de F CFA

DESIGNATION	TOTAL	SOURCE DE FINANCEMENT	
		NATIONAL	EXTERIEUR
Santé animale	24 672	17 374	7 298
Production animale	52 811	22 123	30 688
Pêche	15 780	5 830	9 900
Formation	35 387	9 407	25 980
TOTAL.	128 600	54 734	73 866

Source : MINEPIA – MINPAT/DP

CHAPITRE VIII

Forêts

8.1. SITUATION EN FIN DE Ve PLAN

8.1.1. Exploitation de la forêt pour le bois

La forêt camerounaise couvre une superficie totale de 20 millions d'hectares.

8.1.1.1. Bois d'œuvre.

La superficie totale concédée en exploitation forestière est de 7 millions d'hectares, soit environ 40 % de la superficie forestière exploitable (17,4 millions ha).

La superficie exploitée annuellement est de 423 720 ha en moyenne, ce qui ne représente que 6,0 % des superficies concédées.

L'exploitation forestière est le fait de 113 entreprises dont 47 appartiennent à des nationaux produisant seulement 5 % du total national :

Sur plus de 300 essences de bois d'œuvre recensées, une cinquantaine seulement fait l'objet d'une exploitation plus ou moins régulière et quinze d'entre elles représentent plus de 70 % de la production forestière totale. Ces essences sont : l'Ayous, le Sapelli, l'Azobé, l'Afromosia, le Dibetou, le Doussié, le Makoré, le Moabi. Ceci explique le faible rendement d'exploitation de forêts (de l'ordre de 5 m^3 de bois/ha).

Tableau 8.1

	Surfaces concédées	Exploitations
- Nationaux	22 %	47
- Société d'économie mixte	14 %	6
- Étrangers	64 %	60
	100 %	113

L'évolution de la production, de la transformation et de la commercialisation du bois au cours des quatre premières années du Ve Plan est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau 8.2

Production, transformation et destination du bois 1981/82 *à* 1984/85 *5.*

EXERCICES	Production de grumes			Transformation		Consommation Intérieure	Exportations .000 m^3		
	.000 m^3	Accroissement % Annuel	Accroissement % Cumulé	.000 m^3	Taux %	.000 m^3 B.D.	Grumes	B.D.	Total
1980/1981 .	1 665	–	–	–	–	–	–	–	–
1981/1982 .	1 883	13.1	13.1	1 038	55.1	308	697	115	812
1982/83 .	1 809	– 3.9	8.6	1 057	58.4	367	595	87	682

PRODUCTION DE GRUMES				TRANSFORMATION		CONSOMMATION INTERIEURE	EXPORTATIONS EN 000 m³		
000 m³		ACCROISSEMENT %		000 m³	TAUX %	000 m³ B.D.	GRUMES	B D.	TOTAL
		ANNUEL	CUMULE						
1983/1984	1 923	6.3	15.5	1 105	57.5	447	700	105	805
1984/1985 .	2 100	9.2	26.1	1 200	57.1	472	785	108	893
(p) 1985/1986	2 350	–	–	1 490	63.4	400	860	–	–

(p) = prévisions du Ve Plan

B.D. = bois débité

L'objectif de production fixé par le Ve Plan, 2 350 000 m³ de grumes en 1985/86, ne sera atteint que si l'accroissement de production entre 1984/85 et 1985/86 est de 12 %.

Le taux de transformation locale du bois a été de 58 % contre 63 % projetés à l'horizon du Vè Plan. Des études de faisabilité sont en cours en vue de la création de deux complexes intégrés : à Sangmélima et à Lomié. Les industries de transformation du bois comprennent 4 usines de déroulage, une usine de tranchage, une usine de pâte à papier, une usine de fabrication de bûchettes d'allumettes et 87 scieries.

L'écoulement des bois débités sur le marché national a dépassé en volume les prévisions du Vè Plan dès l'exercice 1983/84.

L'exportation est restée relativement stationnaire pour les bois débités, en dehors de la dépression qui a caractérisé l'exercicé 1982/83.

8.1.1.2. Bois de Service.

Ce sont les bois ronds petits ou moyens utilisés comme perches de construction (habitat traditionnel), bois d'échafaudage ou poteaux électriques et téléphoniques.

Quant aux poteaux électriques ou téléphoniques, la demande actuelle est de 38 200 pieds par an et l'accroissement annuel d'environ 17 %. Seule la Société Nationale d'Electricité (SONEL) produit des poteaux traités (en bois), notamment dans les zones de production des provinces de l'Ouest et du Littoral.

8.1.1.3. Bois de Feu.

L'exploitation du bois de chauffage, qui demeure la principale source d'énergie calorifique pour les populations, reste inorganisée. La consommation annuelle est estimée à 7,6 millions de stères dont 3 millions de stères en zone de savane. Elle se caractérise par :

- le recul des formations végétales naturelles autour des agglomérations, obligeant la population à aller de plus en plus loin pour chercher du bois;
- l'utilisation de plus en plus fréquente de sous-produits agricoles nécessaires à la fertilisation du sol, à savoir la paille de riz, les tiges de maïs, de manioc, etc...);
- l'élagage abusif des arbres fruitiers pour des besoins de chauffage;
- le renchérissement du prix du bois;

L'approvisionnement en bois de feu en zone forestière ne pose pas de problème particulier. Ce qui n'est pas le cas en zone de savane où l'exploitation s'effectue dans des massifs naturels extrêmement sensibles.

8.1.2. Autres productions de la forêt

Les autorisations d'exploitation des plantes médicinales ont porté sur une vingtaine d'espèces au cours du Vè Plan, pour les quantités suivantes :1981/82 : 10 231 T - 1982/83 : 9 776 T - 1983/84 : 9 030 T - 1984/85 : 6 746 T, alors que les prévisions pour l'année finale du Plan font état de 15 000 T.

L'exploitation de l'ébène a porté sur 8 795 T en quatre années par les titulaires de permis.

8.1.3. Connaissance de la forêt

8.1.3.1. Estimation du potentiel (espèces et volumes).

L'inventaire forestier a été effectué au cours du Ve Plan (taux de sondage de 1 %) sur une superficie de 7 millions d'hectares dans la zone frontalière Sud, Sud-Est.

D'autres campagnes devant assurer la couverture d'une superficie d'environ 4 millions d'hectares au Nord de la zone précédente sont en cours.

Par ailleurs, les inventaires d'aménagement ont été effectués, notamment dans les réserves forestières du Sud-Bakundu et de la Kienké-Sud.

Des inventaires de préinvestissement dans des parcelles de forêt attribuées aux exploitants nationaux sont également en cours de réalisation sur près de 225 500 hectares.

8.8.1.3.2. Photo-cartographie.

Le Vè Plan prévoyait en matière de photographie aérienne et cartographie forestière de base la couverture par photographie aérienne au 1/20 000e d'un territoire de 11 millions d'hectares situé dans le Sud-Est du Cameroun et une cartographie forestière de base au 1/50 000e d'un territoire de 5 000 000 ha à l'intérieur de la zone couverte par les photos.

Près de 9 200 000 ha de forêt ont été couverts en photographie aérienne au 1/20 000e.

La production des cartes planimétriques forestières de base est en cours pour un territoire de 5 000 000 ha.

Est également en cours, la cartographie forestière au 1/50 000e par interprétation des photographies aériennes d'un territoire d'environ 500 000 ha.

8.1.3.3. **Surveillance continue du couvert végétal.**

On estime que le couvert végétal du Cameroun est détruit au rythme d'environ 80 000 ha par an.

Le Ve Plan avait retenu comme objectifs :

- la cartographie du couvert végétal du Nord-Cameroun;
- l'étude des modifications quantitatives et qualitatives de ce couvert dans le temps et dans l'espace;
- la mise sous surveillance périodique des zones critiques.

La carte au 1/1000 000e couvrant le Sud du Pays jusqu'au parallèle 6°30 est achevée et imprimée en couleur. La partie Nord du pays est également cartographiée mais non encore imprimée.

Par ailleurs, 4 zones-témoins ont été retenues pour faire l'objet d'étude de modifications qualitatives et quantitatives du couvert végétal :

- Bétaré-Oya
- Mont Oku
- Deng-Deng
- Ebolowa

8.1.4. Constitution et aménagement du domaine forestier

L'amélioration de la conservation et de la gestion du patrimoine forestier passe par la constitution du domaine forestier permanent et l'élaboration des plans d'aménagement de celui-ci.

Les efforts dans ce domaine au Ve Plan devaient porter sur :

- la poursuite des activités de classement des forêts;
- l'évaluation du taux d'occupation des réserves forestières existantes;
- la réactualisation des limites des forêts classées;
  - le déclassement partiel ou total selon le cas de certaines réserves;
  - le bornage et la signalisation des réserves;
  - l'élaboration des plans d'aménagement des forêts classées;
  - la définition des modalités d'aménagement de la forêt classée de Deng-Deng.

Seuls 35 000 hectares sur les 6 millions prévus ont été classés. Les travaux en cours pour l'ouverture des limites, le bornage et la signalisation des réserves portent sur 21 réserves. Les plans d'aménagement des forêts du Sud-Bakundu, d'Akonolinga et de Deng-Deng sont en cours d'établissement.

8.1.5. Plantations forestières

Les travaux de plantation et d'entretien ont porté sur les surfaces ci-après pendant les quatre premières années du Ve Plan.

Tableau 8.3.

Formation du Personnel au cours des 4 premières années du Ve Plan.

		1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	TOTAL	PREVISIONS Vè PLAN
Création	Forêt dense	789	857	817	1 092	3 558	17 794
	Savane	607	485	674	1 445	3 211	13 650
	TOTAL	1 396	1 342	1 491	2 540	6 769	31 444
Entretien	Forêt dense	5 869	5 438	5 123	5 016	21 446	-
	Savane	3 130	1 620	2 221	3 855	10 826	-
	TOTAL	8 999	7 058	7 344	8 871	32 272	-

Source : ONAREF

Les moyens inscrits au Ve Plan (Production de semences, parc mobile pour travaux en savane, formation continue du personnel de chantier) n'ont pas été mis en œuvre.

8.1.6. Promotion du bois

En dehors de la collecte d'informations techniques sur les bois, les études suivantes ont été menées en vue d'asseoir une stratégie adéquate en la matière :

- une étude sur le conditionnement du bois;
- une étude en vue de la création d'un Bureau de classement des Bois du Cameroun;
- une étude sur le marché intérieur du bois au Cameroun;
- un projet de normalisation des bois débités;
- une étude en vue de la construction d'une cellule de technologie du bois.

8.1.7. Promotion des nationaux à la profession forestière

Une ligne de crédit (fonds nationaux + aide extérieure) est en voie de mise en place avec l'appui technique du CENADEFOR.

De même d'autres facilités sont prévues dans le cadre du nouveau code des investissements.

8.1.8. Formation et recherche

8.1.8.1. Formation.

La création d'un Institut National des Forêts à Mbalmayo pour la formation des ingénieurs d'application et d'industrie du bois, et de trois écoles techniques forestières à Belabo, Kumba et Maroua (pour les gardes-forestiers) était prévue au Ve Plan.

Les études y afférentes sont en cours.

Le personnel formé au cours du Ve Plan est le suivant:

Tableau 8.4.

Formation du Personnel au cours des 4 premières années du Ve Plan.

GRADES	NOMBRE FORME
– Ingénieurs des Eaux et Forêts	38
– Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts	15
– Techniciens supérieurs des Eaux et Forêts	41
– Techniciens des Eaux et Forêts	101
– Agents techniques des Eaux et Forêts	126
– Formateur des Eaux et Forêts	1
TOTAL	322

Source : Direction de l'Enseignement agricole (MINAGRI)

8.1.8.2. Recherche.

Les recherches en forêt dense sur les espèces productrices de bois d'œuvre et de pâte à papier ont connu un essor important avec la mise au point des techniques permettant la régénération de certaines espèces forestières, et la sélection des espèces papetières adaptées aux conditions climatiques de la région d'Edéa.

Les recherches en savane soudanienne se sont développées.

Les recherches botaniques sur la flore camerounaise ont permis l'établissement de la carte phytogéographique du Cameroun et de l'édition de 27 fascicules décrivant plus de 50 familles de la flore nationale.

8.2. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER AU COURS DU VIe PLAN

Au cours du VIè Plan, un accent sera mis sur l'utilisation rationnelle de la forêt; une connaissance profonde des potentialités en place constitue évidemment un préalable.

C'est ainsi que dans le domaine de la production, l'accent sera mis non seulement sur la production du bois d'œuvre, mais aussi sur la production des autres produits forestiers et ce, d'autant plus qu'elle est généralement le fait des populations paysannes. Une bonne organisation de cette exploitation sur la base d'une gestion rationnelle des ressources devrait également permettre d'avoir des bénéfices induits, notamment en ce qui concerne l'industrialisation, la création d'emplois en milieu rural, l'amélioration du niveau de vie des masses paysannes, la promotion de meilleures conditions nutritionnelles etc...

De la même manière, la protection de l'environnement, la promotion d'un meilleur équilibre écologique

seront prises dans leur ensemble avec toutes les exigences que cela suppose : gestion et protection des massifs forestiers existants, reboisement, protection des sols et des eaux, lutte contre les effets de la sécheresse, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain etc...

Le VIe Plan devrait donc permettre de définir une foresterie moderne qui soit à même de tirer de la forêt le maximum de bénéfices pour la société; les actions proposées pour ce Plan s'inscrivent dans le cadre des orientations suivantes :

- rationalisation de l'exploitation forestière;
- amélioration du rendement des forêts pour ce qui concerne la production du bois d'œuvre grâce à l'exploitation d'un plus grand nombres d'essences;
- promotion de l'exploitation et de l'utilisation des produits forestiers secondaires;
- création de nouveau complexes industriels, notamment en milieu rural;
- insertion accrue des nationaux dans la profession forestière;
- diversification de l'industrie forestière;
- mise en place d'une stratégie adéquate pour assurer le renouvellement des ressources forestières;
- intensification des actions de lutte contre les effets de la désertification;
- renforcement des actions entreprises dans le domaine de la promotion des bois et de leur utilisation;
- renforcement du réseau de formation, notamment des ingénieurs d'application, des cadres des industries du bois, et des cadres de la recherche.

8.2.1. Connaissance de la forêt – Constitution et aménagement du domaine forestier

La législation forestière stipule que les forêts domaniales devraient couvrir 20 % du territoire national. Ce domaine forestier permanent a un double rôle :

- satisfaire les besoins nationaux en bois d'œuvre (consommation nationale et exportation);
- préserver l'environnement.

Actuellement, le domaine forestier de l'Etat couvre seulement la moitié de ce qui est prescrit.

Les actions à mener au cours du VIè Plan porteront sur :

- la poursuite de l'établissemnet de la couverture cartographique forestière, sur environ 11 millions d'hectares de forêts dans le Sud-Est (non encore couverts) après prise de photographies aériennes;
- la poursuite des inventaires ,
- l'inventaire de préinvestissement et d'aménagement des forêts de Nlobé, de Sangmélima et de Lomé (soit 550 000 ha) ;
- l'inventaire national de reconnaissance des ressources sur une superficie de 11 millions d'hectares au nord et la ligne Kribi-Ebolowa-Lomié;
- l'inventaire de préinvestissement sur 500 000 ha de concessions forestières des nationaux;
- le contrôle des inventaires d'exploitation réalisés par les exploitants forestiers nationaux;
- l'inventaire d'aménagement de 1 250 000 ha de forêts classées de production ;
- le classement de 3 365 000 ha de forêts ainsi répartis;

Tableau 8.5.

ZONE DE SAVANE 2 365 000 ha dans les réserves forestières de :				ZONE FORESTIERE 1 000 000 ha dans les réserves forestières de :	
Serbewel	97 000 ha	Garoua	152 000 ha	Nlobé	200 000 ha
Meri	115 000 ha	Banyo	172 000 ha	Sangmélima	80 000 ha
Yagoua	215 000 ha	Meiganga	605 000 ha	Autres	720 000 ha
Mayo Zouvoul	387 000 ha	La falaise	355 000 ha		
Loadjougou	102 000 ha	Autres	120 000 ha		
Mayo-Garba	45 000 ha				

- le suivi des réserves forestières : estimation du taux d'occupation, réactualisation des limites, bornage et signalisation;
- l'élaboration et le suivi des plans d'aménagement des forêts classées.

8.2.2. Surveillance continue du couvert végétal et production et milieu

Désertification et dégradation des bassins versants sont deux manifestations de la rupture des équilibres naturels des écosystèmes qui pertubent à long terme le maintien de la fertilité des sols.

Devant cette situation, il est essentiel de mesurer l'évolution du milieu et de prendre les mesures à même d'en empêcher la dégradation.

8.2.2.1. Protection du milieu naturel.

La création d'une structure de protection du milieu naturel apparaît nécessaire. Chargé de réunir toutes les informations en la matière. Elle aurait pour objet de définir les actions à mener, dans le cadre de programmes intégrés, pour la défense du milieu naturel, puis d'assurer l'exécution de celles ayant reçu la sanction du Gouvernement.

8.2.2.2. Surveillance continue du couvert végétal.

Il est proposé l'établissement d'une carte de végétation à l'échelle du 1/100 000è par l'exploitation des images du satellite SPOT et l'étude du mécanisme de l'évolution du couvert végétal sur 5 nouvelles zones témoins.

8.2.2.3. Erosion et dégradation des sols.

Deux bassins versants où se posent avec acuité des problèmes d'érosion ont été identifiés dans deux zones à forte densité de population : Bamenyam dans les Bamboutos (savane humide) et Makari dans le Serbewel (savane sèche). Le programme retenu vise à tester les actions permettant de lutter contre l'érosion et la dégradation des sols (bassins pilotes). Par ailleurs, on procédera à l'étude d'identification et d'aménagement d'un bassin versant en forêt dense à Minkama dans la Lekié.

Ces deux bassins s'ajoutent aux trois bassins ci-après pour lesquels l'importance des travaux a été quantifiée :

1. – Mogodé : 38 875 ha
- 300 ha/an de plantations :
- 2 000 ha de formations naturelles à aménager;
- plantations villageoises.

2. Batouri : 29 655 ha.
- 300 ha/an de plantations;
- 1 000 ha de formations naturelles à aménager;
- 500 ha correction des Mayos et Agrosylviculture.

3. Gawar : 30 000 ha.
- 300 ha/an plantations;
- 2 000 ha de formations naturelles à aménager;
- 300 ha correction des Mayos et Agrosylviculture.

8.2.2.4. Lutte contre la désertification.

La mise en défens des massifs boisés et la plantation d'arbres est la tâche la plus urgente. En effet, arrêter la destruction de la forêt naturelle est considéré comme le principal moyen de lutte contre la désertification puisque, ce faisant, on préserve non seulement le couvert forestier mais aussi du sol tout en évitant l'érosion.

8.2.3. Plantations forestières

8.2.3.1. Programme en forêt dense.

Dans cette zone écologique, l'accent sera mis sur des plantations industrielles en régie d'essences de bois d'œuvre à moyenne révolution (Ayous, Framiré, Fraké, Bilinga, ...) ceci afin de combler le déficit observé actuellement dans le renouvellement des ressources ligneuses, et d'essences papetières (Pins, Eucalyptus,...).

Par ailleurs, la sylviculture des essences nobles à longue révolution (Bibolo, Sapelli, etc...) ne sera pas négligée.

Les projets suivants sont retenus :

1) Plantations industrielles d'arbres à courte et moyenne révolution	*2) Plantations d'essences nobles à longue révolution*	
* Belabo 500ha/an (dont 300 Sofibel et 200 à Bazzama)	* Kribi	200 ha/an
* Mbalmayo 400 ha/an	* Makak	100 ha/an
* Edéa 1 200 ha/an	* Kumba	150 ha/an
Total : 2 100 ha/an	* Loum (solle)	150 ha/an
	* Bonépoupa	100 ha/an
	* Zoétélé	100 ha/an
	Total :	800 ha/an

8.2.3.2. Reboisements en savane.

Ils ont pour objet de produire le bois de service et le bois de chauffage. En savane humide la recherche de la production de bois d'œuvre est également envisagée. En savane sèche, les reboisements prennent place dans le cadre de la lutte contre la désertification et de l'amélioration du cadre de vie des populations. Les programmes retenus dans le cadre de l'ONAREF sont les suivants :

SAVANE HUMIDE		SAVANE SECHE	
* Ngaoundéré	500 ha/an	* Garoua	300 ha/an
* Bafut-Nguemba . .	100 ha/an	* Maroua. . . .	400 ha/an
* Mbembé	100 ha/an	* Maga	100 ha/an
* Melap.	100 ha/an	* Kousseri . . .	300 ha/an
* Plaine du Noun .	100 ha/an	* Makary. . . .	300 ha/an
* Bafia	100 ha/an		
Total :	*1 000 ha/an*	*Total* : . .	*1 400 ha/an*

Ces programmes demandent à être complétés par la plantation de 6 500 ha supplémentaires afin de résorber le déficit de ces zones en bois de feu estimé à 1.350.000 stères/an. Ainsi au terme du VIe Plan, 4.300 ha en zone rurale et 2.200 ha autour des villes auront été reboisés :

Tableau 8.6.

Superficies à reboiser au cours du VIe Plan.

	Superficie à reboiser par province sur 5 ans	Superficie globale à reboiser par an	Superficie à réaliser par an	
			Autour des villes	Au niveau des villages
Ouest	1 500 ha	300	90	210
Adamaoua	1 000 ha	200	100	100
Nord	1 200 ha	240	70	170
Extrême-Nord	1 800 ha	360	208	152
Nord-Ouest	1 000 ha	200	72	128
Total =	6 500 ha	1 300	540	760

Source : Division des Forêts (Ministère de l'Agriculture).

8.2.4 Productions autres que le bois d'œuvre

8.2.4.1. Bois de service.

Les objectifs visés sont :

- l'abaissement du prix de revient du poteau traité ; l'organisation de la vente des perches de construction, qui devrait être réservée aux titulaires de permis.

Les actions à mener au cours du VIe Plan porteront sur l'étude et la création de nouvelles zones de production et de centres de traitement de poteaux. L'étude, menée conjointement par la SONEL et MINAGRI, devrait se terminer au plus tard à la fin de la première année du Plan pour que puissent commencer les opérations de plantation et la création effective des centres de traitement.

Les zones de production seront recherchées dans les régions de Doumé (Est), Zoétélé (Sud) et Ngaoundéré (Adamaoua).

Il faudrait également envisager des essais d'imprégnation d'essences forestières naturelles en vue de renforcer la capacité de production de nouveaux centres à créer.

8.2.4.2. Bois de feu.

Les objectifs sur ce plan sont :

- l'autosuffisance en bois de feu ;
- l'abaissement du prix du bois sur le marché local ;
- la promotion des autres sources d'énergie.

Afin d'atteindre ces objectifs, les actions à entreprendre au cours du VIe Plan porteront sur :

- l'évaluation de la consommation de bois de feu dans les principales villes et agglomérations des zones de savane ;
- l'inventaire et l'aménagement des formations végétales naturelles autour des principales villes des Provinces du Nord et de l'Extrême-Nord, en vue de la production du bois de feu.

8.2.4.3. Charbon de bois.

L'objectif dans ce domaine est de substituer de plus en plus le charbon de bois au bois, de faire baisser son coût et de mettre au point des méthodes d'utilisation efficaces.

A cet effet, les objectifs visés par le VIe Plan sont :

- la vulgarisation des méthodes de production du charbon de bois dans le cadre des actions communautaires, en collaboration avec les ministères chargés des mines et de la condition féminine ;
- la vulgarisation de l'utilisation du charbon de bois et la mise sur pied de foyers améliorés ;
- la mise au point des appareillages susceptibles d'optimiser l'utilisation de l'énergie tirés du charbon de bois.

8.2.4.4. Plantes médicinales.

Dans le cadre du VIe Plan, les actions suivantes peuvent être envisagées ;

- amélioration des connaissances sur le Strophantus et le Yohimbe;
- inventaire du Pygeum dans les départements de la Menoua, du Noun, dans les Monts Oku et Fako et dans les montagnes du Nord-Ouest à déterminer ;
- étude des caractéristiques sylvicoles et essais de régénération (naturelle et artificielle) de ces essences. Une antenne de l'ONAREF spécialement chargée de cette activité pourrait être créée ;

- mise au point des méthodes rationnelles d'exploitation, ainsi que la formation et l'information des populations.

8.2.5. Promotion du bois.

Les objectifs visés ici sont :

- une meilleure connaissance des qualités des bois ;
- une meilleure utilisation du bois ;
- une plus grande utilisation de ce matériau notamment dans la construction ;
- la présentation sur le marché de produits plus valorisés et de meilleure qualité.

Pour atteindre ces objectifs, les actions à mener au cours du VIe Plan sont les suivantes :

- création au sein du CENADEFOR d'une cellule de technologie du bois chargée de mener divers essais physiques, mécaniques et technologiques (sciage, déroulage, tranchage, préservation et conditionnement des bois) ;
- création d'un bureau national du bois chargé de contrôler le prix et la qualité du bois commercialisé, suivre l'exécution des contrats de vente, rechercher les marchés pour les nationaux, promouvoir l'exportation de produits plus valorisés, organiser le marché local du bois.

8.2.6. Participation des nationaux aux activités forestières.

L'objectif est d'accroître substantiellement la participation des nationaux aux activités forestières, que ce soit au niveau de la production, de la transformation ou de la commercialisation du bois.

Pour y parvenir, il conviendra de :

- mettre en place une exploitation forestière pilote destinée à former le personnel des PME forestières nationales dans ce domaine ;
- créer au sein du CENADEFOR une scierie école destinée à former le personnel des PME forestières nationales en matière de transformation du bois ;
- constituer un parc d'équipements et de matériels d'exploitation forestière pouvant être loués aux exploitants nationaux ;
- mettre en place un mécanisme de financement approprié.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre aux nationaux d'assurer au moins 22 % de la production forestière à la fin du VIe Plan.

8.2.7. Mesures d'accompagnement.

8.2.7.1. Production de semences.

Il est envisagé de créer 4 plantations semencières pour la fourniture des graines nécessaires à l'exécution des programmes de plantations et/ou reboisement en substitution des graines actuellement importées.

8.2.7.2. Unités mobiles de mécanisation.

Le reboisement industriel aussi bien en forêt dense qu'en zone de savane nécessite la création de deux parcs de matériels pour la mécanisation des travaux.

Le projet consiste à monter deux équipes suffisamment outillées pour effectuer rapidement et dans les délais, les travaux relatifs au reboisement des grands chantiers : préparation du terrain, aménagement des pépinières, arrosage et irrigation, entretien, etc,.

Ce parc d'engins sera compété par deux garages à construire à Maroua et à Yaoundé.

8.2.7.3. Vulgarisation sylvicole.

Pendant le VIe Plan, elle devrait porter sur l'encadrement de mille communautés villageoises, la création de reboisements de 12.500 ha à raison de 0.25 ha/hab. et l'installation de 60 pépinières communautaires dans les agglométations rurales des provinces sahéliennes.

Elle devrait être accompagnée d'un programme de formation écologique au niveau des écoles des chefs-lieux de provinces.

Elle nécessite qu'au niveau des postes forestiers soient créés des centres de vulgarisation sylvicole dotés de moyens d'action.

8.2.7.4. Formation.

Le tableau ci-après donne l'évolution des besoins de formation au cours du VIe Plan. Les 702 agents «en place» sont des agents de l'État. En revanche, une faible partie (celle compatible avec les objectifs de développement de la Fonction publique) des 2.290 personnes à former pendant le Plan serait appelée à devenir Agents de l'État, les autres étant destinés aux exploitations forestières et aux industries du bois.

Tableau 8.7.

Besoins de formation au cours du VIe Plan.

CADRES	EN PLACE	BESOIN A L'AN 2 000	A FORMER AU VIe PLAN
– Ingénieurs des Eaux et Forêts	60	172	64
– Ingénieurs technologie de bois	1	140	70
– Ingénieurs d'entretien	Bourses à prévoir	105	60
– Spécialiste (chercheurs)	1	25	12
– Ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts	25	278	130
– Techniciens supérieurs des Eaux et Forêts	70	674	304
– Techniciens des Eaux et Forêts	285	865	290
– Techniciens en bois	–	560	280
– Techniciens d'entretien	-	420	210
– Agents techniques des Eaux et Forêts	260	1 994	870
Total	702	5 233	2 290

L'actuel Institut National des Forêts de Mbalmayo assurera la formation des ingénieurs de Travaux des Eaux et Forêts et celle des cadres supérieurs dans le domaine de la technologie du bois et de l'entretien de l'équipement forestier ;

L'École régionale du bois de Libreville créée en 1984 avec l'assistance de l'Organisation Africaine du Bois assure la formation des techniciens en conditionnement et classement du bois et des techniciens d'exploitation des industries du bois.

L'infrastructure de formation du secteur devra être complétée par la création de quatre nouvelles écoles :

- école forestière de Sangmélima : formation de techniciens et agents techniques avec accent sur l'option sylviculture en forêt dense :
- école forestière de Kumba : formation de techniciens supérieurs, de techniciens et agents techniques :
- école du bois de Belabo : formation de techniciens du bois et de techniciens d'entretien :
- école forestière de Maroua : formation de techniciens et agents techniques avec accent sur l'option sylviculture en zone aride.

Il sera également nécessaire d'actualiser les connaissance des cadres dans un Centre de stage et de recyclage ainsi que la formation des personnels appelés à assurer la gestion des parcs et jardins.

8.2.7.5. Recherche.

Les études suivantes seront privilégiées :

- dynamique des forêts naturelles pour recueillir les données permettant d'aménager la forêt :
- phénologie et génétique des essences locales afin d'assurer la production du matériel végétal et la regénération naturelle des essences ;
- caractéristiques des bois peu ou pas utilisés ;
- phytopathologie et entomologie des essences locales, afin de lutter contre les éventuelles attaques;
- techniques sylvicoles et essences adaptées en zones arides ;
- agro-sylviculture.

Au cours du VIe Plan, l'exécution de ces études implique la spécialisation des chercheurs dans les domaines suivants :

Domaines	*Nombre*
- Physiologie/Génétique	3
- Phytopathologie/Entomologie	3
- Aménagement forestier	4
- Économie forestière	2
- Cartographie/Topographie	2
- Photo-interprétation	2
- Technologie de bois	3
– Écologie	3
- Pédologie/Conservation des sols	4

8.3. PRODUCTION FORESTIERE

8.3.1. Production de grumes.

L'objectif est d'atteindre à la fin du Plan, une production annuelle de 3.087.000 m³ de grumes.

Pour atteindre cet objectif, les mesures suivantes devront être prises :

- renforcement des effectifs du personnel de l'Admitration des forêts :
- renforcement de l'équipement forestier :

– révision de la législation forestière ;

– désenclavement des zones potentielles de production par un axe à trafic lourd (Yokadouma-Kribi) et la création de trois complexes forestiers à Sangmélima, Ambam et Lomié.

8.3.2. Transformation.

L'objectif retenu est d'arriver à un taux de transformation de 70 % des grumes, par la création de nouveaux complexes de transformation du bois (dont, entre autres, création d'une usine de panneaux de particules).

8.3.3. Commercialisation.

En année finale du VIe Plan, les exportations de bois atteindront 1.266.000 m³ (926.000 m³ de grumes et 340.000 m³ de bois débités) alors que 760.000 m³ de bois débités seront placés sur le marché national.

La réalisation de ces objectifs appelle les actions ci-après :

– *Exportation :*

– diversification des quantités et amélioration de la qualité des produits transformés destinés à l'exportation ; promotion de la fabrication de meubles pour l'exportation ;

– contrôle des exportations frauduleuses de bois ;

– appui technique aux exploitants nationaux pour l'exportation de leurs produits ;

– recherche permanente de l'information sur les marchés internationaux ;

– diminution progressive de l'exportation des grumes en faveur de celle des produits transformés.

– *Consommation intérieure.*

– promotion du bois dans la construction ;

– promotion de la transformation secondaire du bois (menuiserie) ;

– possibilités d'emploi d'essences actuellement peu ou pas exploitées.

Tableau 8.8.

Objectifs de production (grumes et bois débités) et de commercialisation du bois pendant le VIe Plan (m³).

ANNEE	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91
			Production de Grumes		
Production des nationaux	467 500	517 275	567 600	622 050	679 140
Production des autres	1 657 500	1 833 975	2 012 400	2 205 450	2 407 860
Total	2 125 000	2 351 250	2 580 000	2 827 500	3 087 000
Progression %		10.6	9,7	9'6	9,2
			Transformation		
Transformation	1 317 500	1 481 287	1 677 000	1 894 425	2 160 000
Taux de transformation locale %	62	63	65	67	70
Progression %		12.4	13.2	13.0	14.0
			Exportation		
Grumes	807	870	903	933	926
Débités	123	140	202	237	340
Total	930	1 010	1 105	1 170	1 266
Progression %		8.6	9.4	5.9	8.2

Tableau 8.8. (suite)

ANNÉE	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91
			Consommation intérieure		
Produits transformés	500	575	630	690	760
Progression %		15.0	9.6	9.5	10.1

Source = Direction des Forêts – Ministère de l'Agriculture.

8.4 PROGRAMMES ET FINANCEMENT

Les programmes de développement du secteur forestier sont détaillés dans les tableaux qui suivent.

Le montant des projets identifiés est de 124,4 milliards de F.CFA ; les projets ayant vocation à être financés par des fonds privés, en tout ou partie, représentent un montant de 49,9 milliards de F.CFA.

Les investissements des professionnels du secteur forestier sont évalués à 63,1 milliards de F.CFA.

Tableau 8.9.

Programmes : connaissance de la ressource et exploitation forestière

DESIGNATION	LOCALISATION
A. Connaissance de la ressource	
A.1 Estimation du couvert forestier	
1 Photographie et cartographie forestier sur 11 millions d'hectares	Zone forestière située à l'Est du pays
2 Photo-interprétation et cartographie sur 1,5 million d'hectares	Toutes les zones frontalières
3 Etude de la dynamique du couvert végétal sur cinq zones témoins	Trois zones en savane deux zones en forêt
4 Confection d'une carte de végétation à 1/100 000e (satellite SPOT)	Toute l'étude du territoire
A.2 Reconnaissance générale de la ressource	
1 Inventaire de reconnaissance sur 11 millions d'hectares	Zone forestière située entre le 3° et 5° - 30 latitude Nord
2 Inventaire de pré-investissement sur 500 000 ha de concessions forestières des nationaux au taux de 0,5 %	Concessions localisées dans l'ensemble des zones ouvertes à l'exploitation
3 Inventaire de pré-investissement et d'Aménagement des forêts de la Niobé (soit 590 000 ha)	Province du Sud et province de l'Est

Tableau 8.9. (suite).

DÉSIGNATION	LOCALISATION
4 Inventaire d'aménagement, élaboration et suivi des plans d'aménagement des forêts classées	Zone forestière et zone de savane
5 Vérification des inventaires réalisés par les exploitants forestiers	Concessions situées à travers la zone forestière
B. Exploitation forestière	
1 Complexe intégré de transformation du bois de Lomié	Lomié
2 Complexe intégré de transformation du bois de Nlobé	Nlobé
3 Complexe intégré de transformation du bois de Sangmélima	Sangmélima
4 Création d'une menuiserie industrielle	Environs de Yaoundé
5 Etude et création d'une usine de production de panneaux de particules	à préciser
6 Création d'un parc de matériel d'exploitation forestière	Yaoundé (environ)
7 Financement des PME nationales forestières	Yaoundé
8 Création d'un Bureau National du bois	Douala
9 Promotion de la production et l'utilisation du charbon de bois	Plusieurs points sur le territoire
10 Etude de nouvelles zones de plantation et d'imprégnation de poteaux	Ngaoundéré et Zoétélé
11 Création d'une cellule de technologie du bois	Yaoundé
12 Etude de création d'une coopérative de travailleurs du rotin	Mefou, Nyong et Soo
13 Etude diagnostic de toutes les PME forestières nationales	

Tableau 8.10.

Programmes – Conservation de la ressource – Formation – Equipement des services.

Tableau 8.10 (suite)

DESIGNATION	LOCALISATION
C. Conservation de la ressource	
C.1 Classement des forêts	
1 Classement des zones destinées à production des plantes médicinales	–
2 Réactualisation et matérialisation des limites des réserves forestières existantes	Ensemble du territoire
3 Classement au domaine privé de l'Etat de 2 500 000 ha en zone de savane et 1 million d'hectares en zone de forêt	Ensemble du territoire
C.2. Aménagement	
1 Lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification	Extrême-Nord
2 Etude et aménagement des formations végétales naturelles de l'Adamaoua, du Nord sur 2 380 000 ha	Les 3 Provinces du Nord
3 Conservation et restauration des sols et de l'eau	3 Provinces du Nord, ouest, Centre
C.3. Régénération forestière	
1 Reboisement en savane humide	Ngaoundéré, Mbembé, Melap, Bafia, Plain du Noun, Bafut-Nguemba
2 Plantations d'essences nobles à longue révolution	Kribi, Makak, Kumba, Loum, Bonépoupa
3 Reboisement en savance sèche	Maroua, Maga, Kousséri, Makari
4 Plantations industrielles à courte et moyenne révolution	Mbalmayo, Bélabo
5 Production de semences forestières améliorées	Mbalmayo, Edéa, Foumbam, Ngaoundéré
6 Vulgarisation sylvicole et plantations villageoises	Nord et Extrême-Nord
7 Création de pépinières de plants ornementaux dans chaque Chef Lieu de Province	
8 Développement du palmier rônier	Extrême-Nord
9 Réactivation du projet de plantations industrielle	Edéa
D. Formation	
1 Création de quatre (4) écoles techniques forestières	Kumba, Maroua, Bélabo, Sangmélima
2 Création d'une antenne de l'Ecole Forestière de Kumba à Limbé pour la spécialisation en horticulture	Limbé
3 Exploitation forestière pilote	Akonolinga
4 Stage de recyclage et d'imprégnation des cadres forestiers à tous les niveaux	Chefs-lieux de Province au siège des conservateurs
5 Création d'un Institut National des Techniques forestières pour la formation des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts	Mbalmayo
6 Création d'une scierie-école	Yaoundé
7 Création de deux équipes mobiles pour la mécanisation	Maroua, Yaoundé
8 Création de l'Ecole Régionale des Industries du bois	Cameroun
E. Equipement des services	
1 Renforcement de l'équipement des services forestiers	Cameroun

CHAPITRE IX

Mines et énergie

L'exploitation des ressources minières et énergétique est universellement reconnue comme facteur de développement socio-économique, sous réserve d'une judicieuse gestion des potentialités.

Le développement de ce secteur, à quelques exceptions près (pétrole, électricité), n'a pas encore l'impact espéré sur l'économie nationale.

En dépit de cette réalité interne et de la crise économique mondiale, il y a lieu de poursuivre les grands objectifs de transformation locale des ressources de ce secteur, base d'une industrialisation endogène, intégrée et auto-entretenue de notre économie.

9.1. LES MINES

9.1.1. Bilan

Deux objectifs principaux ont été assignés au secteur des mines au cours du Ve Plan. Ce sont:

- la recherche d'une meilleure connaissance de la géologie du territoire national,
- l'intensification des politiques d'exploration et d'exploitation des substances inventoriées.

Le premier objectif implique:

- l'établissement des cartes géologiques pour servir de base aux activités futures de l'exploration minière;
- l'inventaire des minerais potentiels ou connus du sol et du sous-sol.

Le second vise:

- la stimulation et le développement des activités minières viables avec un accent particulier sur l'exploitation des ressources susceptibles d'induire l'industrialisation du pays (indice, dépôts et gîtes minéraux, matériaux de construction, eau, sel, etc.).

Deux mesures d'accompagnement ont été prévues pour permettre la réalisation et le suivi de ces objectifs.

- la formation des géologues, des ingénieurs et des techniciens camerounais appelés à prendre la relève des compétences étrangères:
- le renforcement des services des mines et de la géologie par la fourniture d'un équipement et d'un personnel appropriés.

Les activités menées à ce jour l'ont été soit exclusivement par les services compétents du Ministère chargé des Mines et de l'Energie, soit par ceux du Ministère chargé de la Recherche Scientifique, soit avec la collaboration d'organismes internationaux et/ou pays tiers, sur la base de conventions ou accords de coopération, ou encore de concessions d'exploitation suivant prescriptions du Code Minier National.

A/. PROSPECTION ET EXPLORATION MINIERES ET ETUDES GEOLOGIQUES

a) Opérations supervisées par le Ministère chargé des Mines.

Les études géologiques et les activités de recherche minière menées dans le Ve Plan par le Ministère chargé des Mines ont contribué à accroître la connaissance du sol et du sous-sol camerounais.

De nouvelles structures géologiques et des minérais ont été identifiés et des indices confirmés.

Les résultats de ces opérations sont à la base d'une carte synthétique de la géologie nationale à l'échelle 1/1000000.

De même, des missions de recherche géologique et minière ont été entreprises dans le bassin sédimentaire du golfe de Mamfé et dans les régions de Tombel et Mayo Binka.

Dans le golfe de Mamfé, la présence d'indices de plomb, de zinc, de saphir, de lignite et de sel a été confirmée.

Pour le sel qui fait l'objet d'une certaine exploitation dans les villages de Mbankang et Nsanakang, l'analyse chimique des cristaux et résidus d'évaporation des eaux a révélé des teneurs de 95 à 98 %.

Il en est de même du saphir (plus de 1000 carats) et autres minéraux alluvionnaires extraits dans la partie Ouest du golfe.

Dans la région de Tombel, des sources minérales ont été découvertes; des recherches approfondies pourront accroître ces réserves actuellement inventoriées, ainsi que celles des gîtes pouzzolaniques du fait de l'environnement volcanique.

Quant à la région de Mayo Binka, un gisement de fer y a été cartographié à l'échelle 1/50000, et l'analyse chimique des relevés a établi des teneurs de 40 à 50 % d'hématite et de 35 à 70 % de magnétite. Il reste cependant à délimiter avec plus de précision l'aire d'extension du minerai et ses réserves.

b) Projet de Recherche Minière du Sud-Est.

Lancé en 1975, le Projet de Recherche Minière du Sud-Est vise à :

- faire un inventaire des ressources minières;
- élaborer des cartes géologiques;
- redynamiser et renforcer les services des mines et de la géologie et le laboratoire des mines;
- former tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger des géologues et techniciens nationaux.

Son programme comprend:

- les recherches géologiques et minières;
- la prospection des zones alluvionnaires;
- l'analyse chimique et géochimique des échantillons;
- l'étude et l'interprétation des données géophysiques et photogéologiques;
- l'étude des gîtes découverts lors des travaux détaillés avec puits et sondages.

Après les deux phases initiales (logistique puis mise en évidence des indices et des possibilités d'exploitation), le projet est entré dans sa troisième phase depuis 1982 et se poursuivra en 1987.

La superficie totale couverte par le projet a fait l'objet d'études photogéologiques et de protection effectuées notamment sur les anomalies aéromagnétiques de la région de Mbalam. Ces travaux ont permis de déceler quelques 440 millions de tonnes de réserves de fer à teneur supérieure à 60%.

A côté des formations ferrifères de Mbalam, l'on signale également d'autres résultats intéressants dont les travaux méritent d'être poursuivis et approfondis . Ce sont:

- la reconnaissance de 4 massifs constitués de latérites contenant du nickel dans la région de Lomié. Il importe également de signaler que par endroit, l'on a noté des teneurs élevées de cobalt, ce qui justifie la poursuite de cette prospection;
- la prospection de diamant dans les sites de Monguélé, Lobéké et Pangélé;
- la prospection de l'or dans les marigots de Paradis (Mbalam) et Mwadjo (près de Lomié).

A côté de ces deux cours d'eau, le village de Mbotoundou (Yokadouma-Nord) fait aussi l'objet d'une prospection soutenue. Les teneurs relevées sont intéressantes.

Enfin, les études sur d'autres indices comme les sulfures, le cuivre et le zinc sont activement poursuivies près de Ngoïla, et une puissante formation marno-calcaire est en cours de reconnaissance par sondages dans la région de Mintom. Le premier sondage a donné des teneurs variant entre 60 à 80% de calcaire.

Pour soutenir ces opérations, le Ve Plan avait prévu de doter le secteur minier de cadres et techniciens nationaux qualifiés et compétents; le projet Sud-Est compte aujourd'hui 18 géologues prospecteurs et aide-prospecteurs permanents. Par ailleurs, la formation est organisée à l'étranger sur la prospection des minérais par télédétection et la géo-chimie de l'or.

c) Projet de Recherche Minière du Sud-Ouest.

Les travaux de ce projet sur le terrain concernaient:

- l'interprétation photogéologique et l'édition des cartes au 1/200000;
- la cartographie géologique;
- la prospection stratégique alluvionnaire, géochimique et au marteau;
- l'étude d'indices;
- la synthèse géologique au 1/50000 de l'ensemble des travaux effectués de 1978 à 1985, lesquels ont permis l'établissement d'un répertoire de 193 anomalies géochimiques et autres indices alluvionnaires (leur classification hiérarchisée dans un fichier informatique constitue aujourd'hui un portefeuille d'indices très important pour la poursuite des Recherches Minières dans le Sud-Ouest);

De même, la prospection s'est approfondie sur des minéralisations majeures (titane, uranium, syénite à néphéline et autres terres rares comme l'ytrium, le tantale, le césium, le zirconium) pour juger de leur rentabilité économique.

Les études d'inventaire menées sur l'oxyde naturel de titane ont permis en 1983 de mettre en évidence 1 million de tonnes de rutile dans la région d'Akonolinga-Yaoundé. Il reste à définir l'intérêt économique de ce gisement.

Toujours à proximité d'Akonolinga, dans les flats du Yoo et du Dja, des prospections détaillées sur les indices de rutile ont permis de sélectionner deux gîtes alluvionnaires. Les réserves sont estimées entre 180 000 et 200 000 tonnes, mais il faut les confirmer et même rechercher un complément de 100 000 tonnes, les conditions économiques d'exploitation actuelles exigeant un minimum de 300 000 tonnes de rutile marchand à 95 % de Tio^2 et une teneur en place de 1,5 % de Tio^2.

Dans la région de Lolodorf, des indices d'éléments radioactifs ont été étudiés.

Des relevés aéroportés et au sol d'anomalies spectrométriques ont été effectués et ont abouti en 1982/83 à la mise en place d'une campagne de sondages totalisant un pourtour de 1500 m.

L'examen des échantillons de sondage a permis de constater que la minéralisation radioactive était surtout constituée de minéraux thorifères peu uranifères, et se présentait de manière très dispersée.

Dans ces conditions, le sujet n'a pas été approfondi. D'autres indices radioactifs ont été détectés dans les régions d'Etélémengoum, Mvangan et Djoum.

La prospection de la syénite du Mont des Eléphants a été délaissée au profit de celle d'Eboundja, en raison de sa proximité de l'Océan et de sa composition chimique et volumique plus importante.

La syénite constitue un matériau intéressant pour l'industrie de la céramique et de la verrerie.

Des essais de valorisation ont été effectués pour aboutir à un produit fini utilisable dans l'industrie.

Les terres rares ont été recherchées dans les flats situés à proximité du Mont des Eléphants. 65 sondages à Banka ont permis d'observer des minéraux de terres rares tels que le pyrochlore et la bastnaesite qui n'existent que sous forme de traces. Des teneurs en manozite sont plus conséquents, pouvant atteindre à certains endroits 5 à 10 kg/m^3.

Le zircon est plus abondant et atteint des teneurs de 10 à 20 kg/m^3. Une première évaluation des réserves indique un tonnage de 20.000 tonnes.

Enfin, en 1985, une recherche de gisements d'argile a été réalisée autour des villes de Yaoundé, Douala et Edéa.

Les premiers résultats indiquent l'existence de matériaux intéressants pour la fabrication de tuiles, de briques et de produits de céramique.

Cette première étude mériterait d'être poursuivie avec des essais semi-industriels sur gros volumes et des travaux de terrain devant permettre de vérifier l'existence de gisements exploitables.

d) Projet Fer.

Les études menées par la SEFERCAM et le PNUD ont permis d'établir avec certitude l'existence de deux gisements exploitables dans les chaînons des Mamelles de Kribi et Metsimevin-Mbarga, à Mbalam.

Pour les chaînons de Mamelles, la SEFERCAM a terminé en 1984 une étude sur la partie nord du gisement Il en ressort une estimation des réserves à 200 millions de tonnes de minerai à 30 % de fer, et 40 millions de tonnes de minerai oxydé de 35 à 40 % de fer.

Cet effort devrait déboucher sur la réalisation d'une étude de faisabilité.

e) Projet Bauxite.

Deux gisements de bauxite sont actuellement connus au Cameroun. Ce sont:

- Minim-Martap et Ngaoundal dans l'Adamaoua;
- et Fongo-Tongo dans la Province de l'Ouest.

En 1979, un protocole d'accord pour l'étude et l'exploitation de la bauxite de l'Ouest a été signé entre le Gouvernement et la Société Canadienne ALCAN. En 1980, les deux partenaires ont signé une convention de coopération portant sur la réalisation de la première phase des études de faisabilité relatives à la mise en valeur de la bauxite de la région occidentale du pays.

Les travaux réalisés sur le terrain concernaient les secteurs de Fongo-Tongo, Founjoumetto, Djeu, Bamboutos, Malang et Bangam, mettant en évidence 60 millions de tonnes de bauxite dont 34 millions dans le secteur de Fongo-Tongo.

Quant au gisement de bauxite de Minim-Martap évalué à 800 millions de tonnes, des études sur les possibilités d'exploitation se poursuivent.

f) Projet Uranium de Poli.

Les recherches se poursuivent et les travaux d'accompagnement sont en cours.

g) Projet de l'Est.

A côté du projet Sud-Est qui a permis d'inventorier des formations aurifères dans la région orientale du

pays, il existe un projet or de l'Est dont le but est aussi d'évaluer les potentialités et les réserves primaires des gisements alluvionnaires et de rechercher les zones susceptibles d'abriter une exploitation industrielle.

Il faut dire que l'or est l'un des premiers minerais exploités au Cameroun. Entre 1933 et 1942, sa production a connu une ascension vertigineuse (jusqu'à 717 kg/an en 1942). Ensuite, elle n'a cessé de décroître.

Dans son souci d'améliorer les conditions de production de ce métal, le gouvernement a engagé depuis 1979, une vaste prospection dans la province de l'Est. Les travaux achevés en 1980 ont abouti à la mise en évidence d'un tonnage appréciable de ce métal et exploitable dans les régions de Kambellé, Mboscoro, Bétaré-Oya et Bindiba. D'autres secteurs favorables sont en cours d'identification.

h) Exploration des hydrocarbures.

L'exploration des hydrocarbures a été intensifiée au cours du Ve Plan à la suite de la signature des accords de coopération entre le Gouvernement et les sociétés opératrices installées au Cameroun.

A ce jour, elle a permis de couvrir quelques 3.734 km de profil sismique et le forage de 35 puits.

i) Centre de documentation géologique et minière.

Afin de disposer d'un outil viable d'information et de planification des recherches géologiques minières, il a été décidé de créer un Centre de Documentation Géologique et Minière (C.D.G.M.) rassemblant la totalité de la documentation nationale.

Ce projet, conçu pour être exécuté en trois phases, devra aboutir à la création:

- d'une bibliothèque des rapports techniques;
- d'une banque de données informatisées;
- d'une cartothèque;
- d'une litothèque.

La première phase (1981/1982) a consisté en la mise sur pied d'un fichier national.

La deuxième phase, qui comprend la construction du Centre de banque de données informatisées est en cours.

j) Projet Eaux souterraines.

L'un des projets géologiques auxquels le Gouvernement attache une importance primordiale est l'approvisionnement en eau potable des villages et particulièrement de ceux victimes de la sécheresse, grâce à un programme de forages des puits sur les acquifères des provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

Dans le cadre de ce projet:

- des travaux de levée hydrogéologique et l'exploration géophysique ont été entrepris, et un certain nombre de puits ont été forés.

- les programmes FSAR I et FSAR II concernent le forage de plus de 2000 puits.

Par ailleurs, le forage de 2 000 autres puits est programmé dans le cadre de diverses autres opérations.

En somme, les programmes du projet eaux souterraines avec des concours multiformes, vont s'échelonner sur toute la durée du VIe Plan.

k) Autres activités minières.

En dehors des hydrocarbures, l'exploitation minière est encore timide au Cameroun.

Cette situation est à revoir dans la mesure où le sol et le sous-sol nationaux recèlent plusieurs ressources minières bien connues et parfois en quantités très significatives.

Il en est ainsi de:

- l'or dans la Province de l'Est;
- la cassitérité (minerai d'étain) à Mayo-Darlé (Banyo);
- le sel dans le Manyu;
- les syénites à néphéline d'Eboundja;
- la bauxite dans les provinces de l'Ouest et de l'Adamaoua;
- le fer du gisement des Mamelles;
- le rutile de la région d'Akonolinga.

L'exploitation des hydrocarbures a été la plus active du secteur minier depuis son démarrage en 1977.

De 38.000 tonnes métriques au départ, la production de pétrole brut s'est progressivement élevée pour atteindre 7,8 millions tonnes métriques en 1984.

La demande intérieure des produits pétroliers est couverte par la SONARA qui, entrée en service en 1981, a traité 1,5 million tonnes de brut soit plus de 70% de sa capacité nominale.

Le Cameroun dispose également d'importantes réserves de gaz jusqu'ici non exploitées. La majeure partie du gaz associé aux puits de pétrole est brûlée à la torche, tandis que le gaz naturel, estimé à 110 milliards de m^3, fait depuis plusieurs années l'objet d'études.

Le secteur minier national comporte un certain nombre de problèmes parmi lesquels on peut relever:

- l'insuffisance de spécialistes miniers nationaux hautement qualifiés;
- la dépendance quasi-totale vis-à-vis de l'extérieur;
- le déséquilibre constaté dans la structure des investissements destinés aux hydrocarbures et ceux destinés aux substances minières solides;
- les difficultés d'accès aux sites miniers.

Pour une redynamisation effective de ce secteur, un certain nombre d'orientations doivent être suivies au cours du VIe Plan.

B/. PERSPECTIVES

a) PME minières.

La priorité devra être accordée à la restauration rapide de tous les vieux sites, aux études de faisabilité orientées vers la confirmation des réserves, à l'intallation des unités pilotes pour le démarrage des projets et à la constitution des coopératives des mineurs locaux.

Or.

Les études entreprises au cours du Ve Plan pour évaluer les possibilités d'exploitation de ce minerai devront être actualisées et poursuivies au cours du VIe Plan.

Cassitérite.

Les dépôts de cassitérite de la région de Mayo-Darlé font l'objet d'exploitation par la Société des Fibres mécaniques (SOFIMEC).

Actuellement, le marché de l'étain est porteur. Cette situation pourrait avantageusement être exploitée pour relancer les activités minières de Mayo -Darlé.

Rutile.

Les potentialités dans ce domaine doivent être confirmées par des études approfondies, appuyées par des tests de faisabilité économique avant le lancement du projet au cours du VIe Plan.

Sel.

L'exploitation géologique des sources salines a permis de localiser des sites riches dans le bassin sédimentaire de Mamfé.

Il faudra cependant confirmer par des études la teneur des réserves, en même temps que des études de faisabilité géotechnique et économique devront être réalisées.

Syénites à néphéline.

Les réserves de syénite à néphéline d'Ebundja évaluées à 12 millions de tonnes aux environs de Kribi peuvent être exploitées à ciel ouvert.

Leur exploitation dépendra d'une analyse approfondie des caractéristiques physico-chimiques.

b) Mines lourdes.

Dans le souci d'une industrialisation plus poussée du pays, le Gouvernement a sélectionné 4 projets clés qui joueront un rôle moteur dans le développement national. Parmi eux, appartiennent au sous-secteur des mines lourdes:

- la bauxite -alumine-aluminium, et
- le fer- acier.

Complexe bauxite-alumine-aluminium.

L'exploitation du gisement de Fongo -Tongo produira 1,5 à 1,7 million de tonnes de minerai brut, fournira 600.000 tonnes d'alumine à forte teneur.

Complexe Fer – Acier.

Les conclusions des études menées dans le domaine du fer et de l'acier militent pour la création d'une industrie sidérurgique tournée vers la satisfaction des besoins nationaux. Cependant, une étude complémentaire sur le terrain reste indispensable pour permettre, par des reconnaissances minières, de déterminer les sites de carrières et de dessiner la «fosse ultime» d'exploitation, après réalisation d'une série d'essais semi-industriels permettant de compléter ceux menés en laboratoire pour déterminer son aptitude à l'enrichissement.

Hydrocarbures.

La politique dans ce domaine consistera à :

- poursuivre la prospection pétrolière;
- diversifier les produits pétroliers;
- mettre à profit nos réserves de gaz.

Programmes et projets

A – PROSPECTION ET EXPLORATION.

a) Projet SLAR (Side Looking Airbone Radars)

Ce projet a été conçu par le Ministère chargé des Mines pour couvrir les zones de forêt dense où les méthodes

conventionnelles d'exploration minière sont presque inapplicables.

b) Projet minier de Bafia/ Nanga-Eboko.

Le but de ce projet est d'établir un inventaire des potentialités minières et une carte géologique de la région à l'échelle 1/200 000.

La surface à couvrir est de l'ordre de 60 500 km².

c) Projet Foumban-Mamfé.

Ce projet est reconduit au VIe Plan.

d) Projet Extrême-Nord.

Portant sur une superficie de 25 000 km², ce projet vise à :

- entreprendre des recherches géologiques et minières dans la région;
- réaliser un levé géologique de la région à l'échelle 1/50 000 en vue de l'établissement d'une carte géologique au 1/200 000.

La première phase de ce projet s'étendra sur 3 ans.

e) Projet Centre-Nord.

Le but de ce projet est d'établir un inventaire des potentialités minières et une carte géologique de la région. Superficie de la zone du projet : 67 000 km².

f) Levée hydrogéologique.

Un programme de recensement des potentialités hydrogéologiques nationales, avec compilation des données et publication ultérieure de cartes sera entrepris ainsi qu'un inventaire des sources d'eau minérale, et thermo-minérale dans les régions volcaniques du pays, certaines pouvant être exploitées à des fins médicales.

B) EXPLOITATION

On distinguera ici deux types de projets selon le volume des investissements qu'ils nécessitent.

a) Projets artisanaux.

Or.

Création de coopératives d'exploitants des minerais d'origine alluviale et installation d'unités-pilotes à Kambélé, Bétaré-Oya et Colomine.

Etain.

- Modernisation et redynamisation de l'exploitation de la cassitérite de Mayo-Darlé, avec estimation des réserves restantes;
- Etude des possibilités de production de 400 à 500 tonnes d'étain à 70-72 % de SnO_2.

Sels.

- Evaluation des réserves, construction des voies d'accès, équipement en moyens d'exploitation des sites de Mamfé.

Syénites à néphéline.

L'exploitation des réserves prouvées sera entreprise.

b) projets industriels.

Il s'agira de procéder à :

- la confirmation des réserves grâce à une exploration intensive et tests d'exploitation des gisements de Fongo-Tongo, Fondjoumetou, Mélong, Djen, Bamboutos, Bangam et Dschang.
- l'installation d'une unité pilote de traitement de bauxite;
- la reprise des études de faisabilité globale;
- la confirmation des réserves exploitables par une étude de faisabilité.
- formulation d'une politique nationale pour le gaz.

De même, des études doivent être entreprises en vue de la réalisation d'une unité de conversion de résidus lourds et d'un atelier de fabrication de bitume routier pour compléter la raffinerie de Limbé.

D'autres études sont programmées :

- Etude de l'augmentation de la capacité nationale de raffinage et réalisation du complexe.
- Etude de transport de gaz par gazoduc entre Cap-Limboh et Douala.
- Etude et Construction d'une usine d'Ammoniac/urée.

9.2 L'ENERGIE

Le Ve Plan avait assigné au secteur de l'Energie les orientations suivantes :

– Intensifier les efforts de recherche et d'exploitation de nos ressources énergétiques naturelles afin d'en faire, en plus de l'agriculture qui demeure la base de notre développement, la force d'impulsion de l'économie nationale.

– Créer les conditions d'un équilibre entre les villes et les campagnes, notamment par l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence dans les campagnes afin de contenir le phénomène de l'exode rural dans des proportions compatibles avec une croissance harmonieuse de l'économie nationale.

Les actions alors menées se sont effectivement inscrites dans le cadre des orientations ainsi définies.

9.2.1. Bilan

A – L'ÉLECTRICITE.

Lobjectif fondamental recherché en matière d'électricité est la garantie de l'équilibre entre l'offre et la demande dans toutes les régions du pays. grâce à l'extension des ouvrages de production et de transport d'énergie hydroélectrique dans les zones interconnectées, le renforcement des Centrales Diésels dans celles isolées, la prospection et l'aménagement de nouveaux sites, la substitution, dans la limite des besoins et des possibilités, de l'énergie hydraulique à celle thermique, et la péréquation des tarifs sur l'ensemble du territoire national.

1. Résultats.

a) La production.

De 1980/81 à 1984/85 l'énergie produite aux bornes des alternateurs des Centrales hydroélectriques est passée de 1 561 GWH à 2 319 GWH, alors que celle des Centrales Thermiques a baissé de 94 GWH à 64,6 GWH. Le rythme de croissance sur l'ensemble de la période est de 11,0 % par an.

Cette évolution favorable pour l'énergie d'origine hydraulique est due à la mise en service des ouvrages de Song-Loulou en 1980/81 avec 198,38 MW de puissance installée et Lagdo en 1982/83, avec une puissance installée de 72 MW Cette situation justifie la transformation des Centrales Thermiques de Douala, Yaoundé et Garoua en Centrales de secours.

Les conditions hydrologiques défavorables dans les bassins de la Sanaga et de la Benoué durant les années 1982/83 et 1983/84 et même 1984/85 ont entraîné un fonctionnement accru des Centrales Thermiques. Ainsi, l'évolution de la production pour les trois Centrales Thermiques a été la suivante :

Tableau 9.1. : Production thermique en kwh

	82/83	83/84	Accroissement en %
Douala	807 300	2 072 700	156,0
Yaoundé	697 700	1 390 641	99,3
Garoua	61 102 300	7 489 706	687,9

Source : SONEL

Cette situation a quelque peu pénalisé l'activité économique nationale dont le taux de croissance soutenue s'est accompagné d'une demande accrue d'énergie.

b) La demande.

Au cours de la période de 1980/81 à 1984/85 la consommation globale d'énergie électrique est passée de 1 537 gwh à 2 162 gwh, soit un taux d'accroissement de 40,60 % et un taux de croissance moyen d'environ 10,2 % par an.

Tableau 9.2 : Consommation Nationale d'énergie électrique (GWH)

	80/81	84/85	Accroissement en %
ALUCAM	861,6	1 222,0	41,8
SOCATRAL	14,7	13,2	– 10,0
CELLUCAM	72,9	9,9	– 86,4
SONARA	3,2	8,1	
CIMENCAM	–	32,5	
SECTEUR PUBLIC	584,3	876,8	50,0
TOTAL	1 536,7	2 162,0	40,7

Bien que l'évolution de la consommation n'ait pas été régulière au cours des différents exercices de cette période. le taux de 10,20 % par an paraît modeste compte tenu du niveau d'électrification encore assez bas du pays.

Les conditions climatiques sévères des dernières années commandent une certaine prudence dans la définition de notre politique d'appui à la production hydroélectrique. En effet. bien que celle-ci soit appelée encore pendant longtemps à couvrir l'essentiel des besoins en énergie de l'économie nationale, il ne faudrait pas négliger les autres sources d'énergie susceptibles d'assurer un secours efficace.

c) Les investissements.

Au cours de la période 1980/84-1984/85, la grande majorité des projets inscrits au Ve Plan ont connu au

moins un début d'exécution. Le montant global des investissements réalisés était de 91 490 millions de F CFA courants.

- C'est ainsi que l'inventaire des ressources hydroélectriques du pays a été réalisé, permettant l'établissement d'un schéma d'équipement, et partant, la programmation de la construction d'ouvrages pour répondre à toute demande d'énergie dans des délais raisonnables.

- Après la mise en service de la première phase de l'aménagement hydroélectrique de Song-Loulou en 1981, les travaux de la 2e phase ont démarré en février 1984 et concernent le génie civil des 4 groupes restants ainsi que l'installation de 2 groupes supplémentaires devant porter la puissance installée à 290,7 MW. En fin d'équipement, Song-Loulou aura une puissance installée de 387,6 MW contre 263,235 MW à Edéa;

La phase I du réseau de transport et de distribution du Centre, du Sud et du Littoral a été réalisée et a porté sur 107 km de lignes de 90 KV et 547 km de lignes de 30 KV. Une centaine de localités ont ainsi eu l'électricité à leur portée;

- la phase I du réseau de transport et de distribution du Nord a été réalisée pour 9,6 milliards de F CFA et porte sur 200 km de lignes de 90 KV et 220 km de lignes de 30 KV;

- Après l'achèvement de la centrale hydroélectrique de Lagdo équipée de 4 groupes pour une puissance installée de 72 MW, la construction de la cité d'exploitation de l'ouvrage a démarré en 1984;

- Le Centre de formation professionnelle de Ombe permet le perfectionnement des Agents de divers niveaux ainsi que l'adaptation des jeunes diplômés;

- l'étude du barrage - réservoir de la MAPE a été réalisée et les travaux ont démarré au cours de l'exercice 1985/86. Cet ouvrage permettra d'améliorer le débit régularisé de la Sanaga à Edéa et Song-Loulou, le portant de 580 à 850 m^3/s.

Les lignes de transport et de distribution d'énergie électrique ont évolué comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 9.3. Evolution des lignes de transport et de distribution d'électricité.

TENSION (KV)	79/80 (km) (Longueur en km)	84/85 (km)
225	170	386,9
110	99,6	99,0
90	585	956
55,33;30,15 & 10	2 147	3 827,4
220/380	1 994	3 160,2

L'évolution assez soutenue des lignes de transport a permis d'atteindre un nombre accru d'abonnés basse tension tel que le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 9.4 Evolution du nombre d'abonnés par type de tension

Année Abonnement	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85
Basse tension	118 052	132 895	148 437	175 655	181 290	199 390
Moyenne tension	570	620	708	822	812	878
Haute tension	3	4	4	4	5	6

Source : SONEL.

D'une manière générale, l'électrification se poursuit tant dans les villes que dans les zones rurales, grâce à l'installation des infrastructures précitées. Au 30 juin 1985, la puissance totale installée sur le territoire est de 618,6 MW dont 527 MW d'origine hydro-électrique et 91,6 MW d'origine thermique; la longueur du réseau de distribution est 3827 km pour la MT et de 3160 km pour la BT, et la consommation électrique a atteint 2 162 GWH. Le taux d'accroissement des abonnements est de 12 % par an et l'on comptait en 1984/85 environ 200208 abonnés et 317 localités électrifiées dont 217 alimentées au cours du Ve Plan (12 préfectures, 23 sous-préfectures, 1 district et 181 villages).

D'importants programmes d'électrification sont en cours d'exécution dans les provinces du Centre, du Sud et du Nord.

Au 30 juin 1985, la situation de l'électrification dans le pays se présente comme suit :

Tableau 9.5 Situation de l'électrification au 30.6.85

DESIGNATION	ELECTRIFIES	EN COURS D'ELECTRIFICATION	TOTAL	RESTE A ELECTRIFIER	AUTRES ELECTRIFICATIONS PREVUES AU VIe PLAN
Préfectures	49		49		
S/Préfectures	53	18	71	65	65
Districts	3	3	6	21	21
Villages	212	90	302	-	211 (*)
Total	317	111	428	-	297

Source : MINMEN.

* *L'électrification des villages se poursuit dans le cadre des programmes spéciaux d'électrification rurale.*

Malgré les efforts déployés, le sous-secteur de l'énergie électrique connaît un certain nombre de difficultés auxquelles il importe de trouver des aménagements au cours du VIe Plan.

En effet, les taux d'accès de la population à l'électricité sont encore faibles : 37 % dans les zones électrifiées, 11 % dans l'ensemble du pays.

A cela, quatre raisons fondamentales sont avancées :

- la faible couverture du pays : en 1984/85, l'électrification ne concernait que 428 localités représentant 2.820.000 habitants, soit 30 % de la population totale du pays;
- l'importance de la demande insatisfaite dans les grandes villes, en raison des problèmes d'urbanisme;
- le faible revenu des populations;
- la dispersion de la population rurale dans certaines régions.

d) Perspectives et programmes.

Au cours du VIe Plan, la tendance dans l'évolution de la consommation d'électricité sera maintenue grâce au développement urbain et industriel. Ainsi en 1991, plus de 19 % de la population auront accès à l'électricité, soit quelques 400 000 abonnés. Ces résultats ne seront cependant atteints que si un certain nombre d'actions sont entreprises, et notamment :

- l'amélioration de la qualité du service;
- l'accroissement des taux de couverture.

B – STOCKAGE ET DISTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS.

Au cours du Ve Plan de nouvelles unités de stockage d'un volume de 177.200 m³ ont été construites.

L'évolution des capacités stockage se présentent comme suit :

Tableau 9.6. Evolution des capacités de stockage (m³)

IMPLANTATION	79/80	81/82	84/85	85/86
DOUALA	146 636	63 155	140 345	161 845
BAFOUSSAM	18 400	–	18 810	18 810
YAOUNDE	52 200	6 055	27 985	57 485
BELABO	500	600	6 080	6080
NGAOUNDERE	5 240	4 120	5 690	5 690
GAROUA	23 595	22 380	23 600	23 600
ENSEMBLE	251 070	96 310	222 510	273 510

Source : SCDP.

Les capacités de stockage supplémentaires nécessaires sont les suivantes :

Tableau 9.7. Capacités de stockage à construire en cours du VIe Plan

LOCALITES PRODUIT	DOUALA	BAFOUSSAM	YAOUNDE	BELABO	NGAOUNDERE	GAROUA	TOTAL
Essence	–	–	–	270	150	.	420
Essence Super	5 010	8690	6 595	70	1 000	1 400	22 765
Jet A_1	.	.	720	..			720
Pétrole	.	3 700	290	1 090	530		5 610

Tableau 9.7.(suite).

LOCALITES PRODUIT	DOUALA	BAFOUSSAM	YAOUNDE	BELABO	NGAOUNDERE	GAROUA	TOTAL
Gas-oil	–	4 590	–	2 770	1 610	–	8 970
Total à réaliser	5 010	16 900	7 605	4 200	3 290	1 400	38 485
Gaz butane	1 000	–	1 000	–	100	–	2 100

Source : SCDP

La réalisation de cet important programme ne sera possible que si des moyens adéquats sont dégagés.

La distribution des produits pétroliers en aval des dépôts est assurée essentiellement par les sociétés pétrolières privées.

Elle devra être mieux contrôlée afin que tout le pays soit approvisionné régulièrement en produits de bonne qualité.

C – CHARBON DE BOIS.

La sécheresse persistante des dernières années et l'avancée du désert dans les zones septentrionales du pays posent chaque jour avec un peu plus d'acuité le problème de la protection du patrimoine forestier.

Les habitudes millénaires font qu'une large couche de la population de notre pays a encore recours au bois pour la cuisson des aliments et même pour l'éclairage. Tel est notamment le cas de la partie septentrionale du pays où les habitants doivent, pour leurs besoins domestiques essentiels, se procurer un combustible stockable et transportable à des coûts compatibles avec leurs ressources.

Le charbon de bois paraît à priori répondre à ce besoin pour les raisons suivantes :

– facilité de stockage,
– facilité d'utilisation,
– caractère non-polluant.

Par ailleurs, les conditions particulières du Cameroun montrent que :

– les ressources en bois sont situées dans la zone forestière du pays, alors que l'un des marchés potentiels est surtout situé dans la zone septentrionale du pays où les ressources ligneuses sont insignifiantes;
– la nécessité de sauvegarder l'avenir de la forêt est donc prioritaire dans cette zone, premier marché à satisfaire.

Compte tenu des éléments sus-évoqués, il faudra examiner dans le cadre du programme «charbon de bois», cinq projets, localisés à :

– Mbalmayo,
– Bertoua - Batouri,
– Douala - Bassa,
– Edéa,
– Mouloundou.

D – BIOGAZ: ÉNERGIE SOLAIRE ET ÉNERGIE ÉOLIENNE.

Pour ces sources d'énergie, les activités des services nationaux sont demeurées au stade de la recherche et de l'expérimentation de quelques prototypes.

En ce qui concerne l'énergie solaire, on notera essentiellement l'installation d'un prototype pour l'électrification du dispensaire rural de Mefomo à 20 Km de Yaoundé, et l'inventaire par le laboratoire du MESRES, des ressources du pays en matière d'énergie solaire (dix stations de mesure du rayonnement solaire sont déjà fonctionnelles).

Quant à l'énergie éolienne, une station d'enregistrement des vitesses et directions du vent a été construite à Kaélé.

9.2.3. Programmes et projets

Compte tenu des réalisations actuelles et de l'évaluation de la demande, les perspectives du secteur de l'énergie pour le VIe Plan seront concentrées sur les opérations suivantes :

A – ÉTUDES GÉNÉRALES.

Elles ont pour finalité :

– l'élaboration d'un plan énergétique national intégrant toutes les formes d'énergie et permettant de définir la politique de mise en valeur de chaque source d'énergie;

– l'étude d'un système de tarification de l'énergie susceptible de proposer des mesures de résorption des nombreuses inégalités observées parmi les consommateurs, et corrélativement d'atténuer les difficultés financières de la SONEL par une augmentation substantielle de ses recettes.

– l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales;

– la redynamisation du développement industriel.

B – HYDROÉLECTRICITÉ.

Les actions portent ici sur :

– la mise à jour des études d'avant-projets détaillés des barrages hydroélectriques de Natchigal sur la Sanaga et Njock sur le Nyong, de Memvé'ele sur le Ntem;

– les études d'avant-projets des aménagements suivants :

* Deido : ouvrage de régularisation de 800 km³ de capacité sur le Nyong;

* Mouila Mogué : barrage hydroélectrique de 2 160 GWH sur le Nyong;

* Kikot : aménagement sur la Sanaga pour un productible de 3 100 GWH:

* Song-Mbengue : ouvrages sur la Sanaga pour un productible de 5 070 GWH en phase I et 8 000 GWH en phase II;

* Bjni à Waza : aménagement sur la Vina au Nord pour un productible de 370 GWH.
* Memve'le.

– les études d'avant-projets de quelques micro-centrales hydroélectriques:

* sur les rapides de Mbakaou : d'une puissance installée estimée à 1,0 MW:

* Mari à Bétaré-Oya : d'une puissance installée estimée à 1,0 MW;

* D'autres sites intéressants ont été prospectés aux environs de Yokadouma, Ambam et Meiganga.

– la poursuite et l'achèvement des travaux d'extension du barrage hydro-électrique de Song-Loulou.

– l'achèvement de la construction du barrage de régularisation de la Mape.

– la réalisation de nouveaux barrages hydroélectriques :

* Nachtigal : 4 groupes de 40 MW de démarrage des travaux est prévu pour 1989/90

* Wara sur la Bini : la puissance installée sera de 90 MW pour un productible de 370 GWH, les travaux démarreront au cours de l'exercice 1988/89 ;

* Aménagement de la Kadei : Elle aura une puissance installée de 8 à 10 MW pour un productible de de 40 GWH.

– les moyens de production thermique : il s'agira de renforcer les centrales existantes et de mettre en place les moyens de secours dans le réseau interconnecté.

* Centrale de Bertoua : Construction et équipement d'une centrale de 6,8 MW. Les travaux demarreront en 1986/87;

* Centrale de Yoko : Centrale de 4,6 MW : début des travaux en 1987/88;

* Renforcement des centrales isolées : il s'agit des centrales de Kousséri, Meiganga, Yokadouma;

* Centrales de secours du réseau interconnecté : Quatre turbines à gaz seront installées à Douala; les travaux débuteront en 1988/89;

– la réalisation des réseaux de transport THT et HT afin de faire face efficacement au développement de la demande dans les régions interconnectées. Les principales actions seront :

* Liaison Lagdo-Ngaoundéré : 244 km de ligne 110-225 KV les travaux démarreront en 1986/87;

* Liaison Song - Loulou - Bafoussam : 190 km de ligne de 225 KV. Démarrage des travaux en 1988/89;

* Poste 225 - 90 KV de Logbaba : Adjonction d'un 2ème banc de transformateurs 3 x 35 MVA. Les travaux démarreront en 1987/88;

* Poste 30 KV de Bekoko : Les travaux démarreront en 1986/87;

* Poste 90/15 KV de Makepe : Deux transformateurs de 50 MVA chacun seront installés en 1989/90 et 1990/91;

* Zone industrielle de Yaoundé : 15 km de ligne de 90 KV et un poste de 90/15 équipé de 2 transformateurs de 50 MVA;

* Ligne 90 KV Mbalmayo-Ebolowa : 108 km de ligne et un poste de 90/30 KV équipé de 2 transformateurs de 20 MVA. Les travaux démarreront en 1989/90;

* Ligne 90 KV Bafoussam-Foumban : 70 km de ligne et un poste de 90/30 KV équipé de 2 transformateurs de 20 MVA. Les travaux démarreront en 1987/88;

* Poste 90/30/15 Kv de Kribi : Mise en place de 2 transformateurs de 20 MVA;

* Poste 90/30 KV de Loum : Poste avec 2 transformateurs de 20 MVA. Démarrage des travaux en 1986/87;

* Ligne 225 KV Oyomabang-Nachtigal : 65 km de ligne, les travaux démarreront en 1990/91.

- la réalisation des réseaux 30 KV régionaux d'une part pour raccorder aux réseaux interconnectés des centres actuellement électrifiés au moyen de centrales diesel et d'autre part, pour accélérer l'électrification de nouvelles agglomérations.

* Réseaux Centre, Sud et Littoral - Phase III :

Il est prévu la construction de 976 km de lignes de 30 KV principales, 942 km de ligne 30 KV secondaires pour l'électrification de 3 sous-préfectures, 2 districts et 300 villages.

Les travaux démarreront en 1987/88.

* Réseau région de Ngaoundéré :

- 329 km de lignes 30 KV principales;
- 103 km de lignes 30 KV secondaires.

Cette réalisation permettra d'électrifier 2 sous-préfectures et 30 villages

Les travaux démarreront en 1987/88.

* Densification des réseaux de l'Ouest Phase I :

350 km de lignes de 30 KV principales;
460 km de lignes de 30 KV secondaires;
- 7 sous-préfectures, 1 district et 200 villages seront électrifiés.

Les travaux démarreront en 1986/87.

* Densification du réseau de l'Ouest Phase II :

170 km de lignes de 30 KV principales;
- 144 km de lignes de 30 KV secondaires;
- 4 sous-préfectures, 150 villages seront électrifiés.

Les travaux démarreront en 1989/90.

* Réseau de 30 KV associé à l'aménagement de la Mari.

- 100 Km de lignes de 30 KV principales;
- 5 Km de dérivations de 30 KV ;
électrification de 2 sous-préfectures, et d'une dizaine de villages.

* Réseau 30 KV associé à l'aménagement des rapides de Mbakaou :

155 km de lignes de 30 KV principales ;
50 km de dérivation 30 KV ;
2 sous-préfectures, une trentaine de villages seront électrifiés.

Les travaux démarreront en 1987/88

* Réseau de distribution MT/BT.

Les potentialités dans ce domaine doivent être confirmées par des études approfondies, appuyées par des tests de faisabilité économique avant le lancement du projet au cours du VIe Plan.

L'exploitation du gisement de Fongo - Tongo produira 1,5 à 1,7 million de tonnes de minerai brut, fournira 600.000 tonnes d'alumine à forte teneur.

Tableau 9.8. Projet sous-secteur électrifié au cours du VIe Plan.

NATURE DES PROJETS
- Etudes Générales
- Plan Informatique
- Moyens de Production Hydroélectrique
Moyens de Production: thermique
- Réseau de Transport HT et THT
- Réseaux 30 KV Régionaux
Réseaux de distribution MT/BT
- Electrification nouvelles
Programme Immobilier
Etudes et travaux en cours

Source : SONEL

L'ensemble du programme du secteur mines et énergie prévu au VIe Plan est évalués à 352,5 milliards de 1982/83.

CHAPITRE X

Industrie - PME - Artisanat

10.1. INDUSTRIE

10.1.1. Bilan du Ve Plan

A - STRATÉGIES DANS LE PASSÉ.

Deux stratégies de développement ont été jusqu'à ce jour suivies par le Cameroun en matière d'industrialisation.

La première correspond à la période 1960-1970.

L'accent était alors mis sur la nécessité d'attirer les compétences humaines et les capitaux extérieurs, en vue de développer un ensemble d'activités de substitution des importations. Cette démarche était fondée sur la constatation de l'étroitesse du marché national et de la relative modestie des ressources locales en matières premières prouvées, en capitaux et en technicité.

Cette stratégie est abandonnée au début des années 1970. La croissance de l'économie et le développement des capacités humaines nationales (main d'œuvre qualifiée, cadres), rendaient possible et souhaitable une plus grande participation au développement industriel. C'est ainsi que sont créés le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (CAPME) et le Fonds de Garantie aux Petites et Moyennes Entreprises (FOGAPE), instruments techniques d'encouragement des initiatives privées nationales. Dans la même optique, la Société Nationale d'Investissement (SNI) est passée d'une prise de participation minoritaire dans les unités industrielles, à une prise de participation de plus en plus majoritaire.

L'industrie camerounaise, malgré une conjoncture internationale peu favorable, connaît pendant cette période une expansion et une diversification remarquables.

Le Ve Plan constatant que tous les objectifs de cette politique n'ont pas été atteints, et notamment celui d'une meilleure participation des nationaux au développement industriel, insiste particulièrement sur deux aspects :

- la mise en place d'une industrie autonome, autoentretenue, intégrée, maîtrisée par les nationaux et peu sensible aux aléas conjoncturels d'origine externe;

  la valorisation sur place de nos principales richesses naturelles.

L'analyse de l'évolution du secteur au cours des dernières années met en évidence certaines insuffisances qu'il importe de combler rapidement.

B - PERFORMANCES GENERALES.

Après une période de croissance soutenue du secteur industriel qui a caractérisé le IVe Plan et qui s'est prolongée jusqu'au début du Ve Plan, le rythme de cette croissance a légèrement fléchi en 1982/1983 du fait de la conjoncture internationale défavorable et des effets de la sécheresse avant d'amorcer la reprise.

En prenant comme base l'année 1974/1975, l'indice de la production industrielle se situe à 140,5 en 1977/1978, 186,7 en 1980/1981, 214,7 en 1981/1982, 202,1 en 1982/1983 et 216,0 en 1983/1984

Tableau 10.1.: Indices de la Production industrielle (base 100 , 1974/1975)

N°	BRANCHES	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
02	Agriculture pour l'industrie et l'Exportation.	105.9	111.8	107.7	172.3	193.0	204.3	203.4	199.0
04	Pêche.	122.6	111.7	107.4	90.1	73.0	71.2	53.9	61.3

Tableau 10.1. (suite).

N°	BRANCHES	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
05	Sylviculture et exploitation forestière	154,1	188,4	181,8	203,1	171,4	189,1	173,1	193,3
07	Travail de grains, légumes et production de farine	141,8	167,8	162,2	161,7	167,8	174,6	222,9	239,7
08	Transformation des produits d'origine agricole	104,9	136,9	146,7	133,2	267,4	308,4	208,0	197,2
09	Boulangerie et pâtisserie	81,5	113,8	123,8	129,9	120,8	140,2	139,7	149,9
10	Autres Industries Alimentaires	188,1	354,2	305,5	492,2	650,1	1104,8	1323,0	1723,5
11	Fabrication des boissons et tabacs	118,2	149,5	185,9	194,8	206,7	238,0	230,6	250,9
12	Industries des textiles et de la confection	134,4	127,7	132,5	199,1	196,7	202,3	171,3	173,4
13	Fabrication des chaussures et industries du cuir	125,5	104,5	190,1	109,2	110,5	123,6	112,5	95,8
14	Industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois	142,4	163,9	176,4	77,0	76,8	114,3	147,4	135,2
15	Fabrication du papier et ouvrages en papier	157,9	150,1	156,6	138,3	153,7	226,8	196,6	241,9
16	Industries chimiques et fabrication des produits chimiques	127,7	139,3	140,6	150,6	156,8	168,7	180,1	234,3
17	Industries du caoutchouc et fabrication d'ouvrages en matière plastique	114,8	153,9	157,4	170,7	201,3	227,3	229,9	200,8
18	Fabrication des matériaux de construction	169,1	244,4	264,2	312,2	328,8	329,7	347,6	386,7
19	Industrie métallique de base	169,1	96,2	91,9	93,8	101,6	144,5	141,8	198,7
20	Fabrication d'appareils mécaniques, électriques et métalliques	143,8	124,1	131,9	193,3	266,4	174,2	185,8	212,2
21	Construction du matériel de transport	129,0	143,3	93,7	96,2	177,7	180,3	121,5	132,5
22	Industries manufacturières	188,6	190,3	328,2	388,1	510,9	626,3	698,6	668,4
23	Electricité, gaz et eau	114,9	136,8	125,9	127,0	126,4	171,5	192,3	197,3
	INDICE GENERAL	121,1	140,5	152,0	167,6	186,7	214,7	202,1	216,0

Sources : DSTAT/DP – MINPAT

Ce dynamisme se reflète également dans l'évolution de la valeur ajoutée. En effet, entre 1980/1981 et 1983/1984, la valeur ajoutée du secteur secondaire est passée de 496 milliards de francs CFA à 1.106,8 milliards de francs CFA, ce qui correspond à une croissance nominale moyenne de l'ordre de 30,7 % par an.

Tableau 10.2. : Evolution de la valeur ajoutée du secteur secondiare de 1980/1981 à 1983/84 (en milliards de F. CFA courants).

SECTEURS	1980/1981	1981/82	1982/83	1983/84
Industries extractives	201,5	263,1	400,5	620,5
Industries manufacturières	173,7	247,0	290,9	358,5
Electricité, Gaz et Eau	17,5	22,2	30,1	35,2
Bâtiments et T.P.	103,3	125,0	145,8	192,6
PIB du Secondaire (I)	496,0	657,3	267,3	1106,8
PIB TOTAL (II)	1796,5	2172,8	2618,0	3195,0
CONTRIBUTION de (I) dans (II)	27,6 %	30,3 %	33,1 %	34,6 %

Source : DSCN

Cette croissance remarquable est due en grande partie à l'apport des industries extractives (44,4 % du PIB du secteur secondaire en moyenne au cours des trois premières années du Ve Plan), la production industrielle proprement-dite ayant progressé à un rythme plus lent (16,9 % par an entre 1981/1982, et 1983/1984 contre 41,2 % entre 1979/1980 et 1981/1982).

C SITUATION DES PRINCIPALES BRANCHES.

a) Industries alimentaires.

Entre 1979/1980 et 1983/1984, la production des branches du sous-secteur des industries alimentaires (non compris la fabrication de boissons et tabac) est passée de 88,3 milliards de francs CFA à 310,7 milliards de francs CFA, ce qui correspond à une croissance annuelle nominale de l'ordre de 37 %.

La part du sous-secteur dans l'ensemble de la production industrielle a progressé, passant de 25,2 % du total à 27,7 % entre ces deux périodes.

Tableau 10.3. : Structure de l'industrie manufacturière.

BRANCHES		1979/80		1983/84	
		PRODUCTION en %	V.A. en %	PRODUCTION en %	V.A. en %
07	Travail des grains	11,6	5,6	8,7	4,5
08	Transformation de produits agricoles	11,2	7,9	16,9	12,2
09	Boulangerie, pâtisserie, pâtes	2,2	2,3	1,6	1,6
10	Autres industries alimentaires	0,2	0,3	0,5	0,8
11	Boissons et tabacs	17,6	28,2	15,9	27,2
12	Textiles et confection	13,4	12,9	11,1	10,2
13	Chaussures et cuir	3,9	6,0	3,4	3,3
14	Bois et meubles	8,0	9,2	7,4	8,5

Tableau 10.3. (suite).

	BRANCHES	1979/80		1983/84	
		PRODUCTION en %	V.A. en %	PRODUCTION en %	V.A. en %
15	Papier, imprimerie, édition	1.5	2.4	0.6	1.6
16	Chimie	6.6	5.9	14.0	9.5
17	Caoutchouc et plastiques	3.1	1.8	[illegible]	4.7
18	Matériaux de construction	1.[illegible]	1.5	2.4	3.0
19	Métallurgie de base	9.8	4.6	8.2	4.[illegible]
20	Appareils mécaniques et électriques	4.8	5.3	3.7	4.6
21	Matériel de transport	0.7	0.6	0.5	0.5
22	Autres industries manufacturières	2.1	2.4	1.2	1.6
		100.0	100.0	100.0	100.0
	Total (en milliards de F. CFA)	349.5	124.1	1123.7	358.5

Source : D/STAT

V.A. : lire valeur ajoutée.

Par ailleurs, le taux d'utilisation des ressources locales est resté relativement satisfaisant (76 %), ce qui place les industries alimentaires parmi les branches d'activité qui valorisent le mieux nos principaux produits primaires.

Sur le plan des performances, la rentabilité des investissements a été également remarquable. En effet, la valeur ajoutée a substantiellement progressé au taux nominal de 32,5 % par an, passant de 19,9 milliards de francs CFA à 46,3 milliards de francs CFA.

Le Ve Plan, pour répondre à la demande alimentaire croissante, avait retenu un programme comprenant la mise en place d'industries alimentaires à base de céréales, la fabrication de produits de cacao et de café, la réalisation d'industries de corps gras et autres industries alimentaires telles que les industries animales et de pêche, les industries du sucre et de la production fruitière.

Parmi les projets inscrits, certains sont en cours de réalisation. C'est le cas de la Société agro-pastorale de Ndoungué (SAPICAM), et l'unité de production de levure et d'alcool de bouche de Mbandjock (FERMENCAM). D'autres projets pour lesquels les études sont déjà terminées attendent leur démarrage (WESTCORN à Foumban, ananas de Ntui).

En ce qui concerne les projets en cours d'études, il convient de signaler le projet de maïs de Ngouétou, le projet de tomate dans la province du Nord et le projet d'huile d'arachide industrielle.

b) Industries de boissons et tabacs, des textiles et confection, des chaussures et du cuir.

La production de ces branches est passée de 122,2 milliards de francs CFA en 1979/1980 à 340,6 milliards de F.CFA en 1983/1984, soit une production annuelle nominale de l'ordre de 29 %.

Leur part relative dans l'ensemble de la production industrielle a baissé, passant de 34,9 % à 30,4 %. Les évolutions sont cependant assez différentes selon les branches.

Alors que la branche des boissons et tabacs a progressé, certes moins rapidement qu'auparavant à cause d'un ralentissement de la croissance de la demande, la situation des industries des textiles, de la confection et des chaussures a été plutôt préoccupante au cours de ce plan.

Cependant, dans le domaine des chaussures, des PMF ont été créées et la Bata a multiplié et diversifié ses activités. Mais cette branche reste à redynamiser, surtout par l'amélioration de la qualité.

c) Industries de bois et dérivées, industries chimiques, du caoutchouc et des matières plastiques, des matériaux de construction et de la métallurgie de base.

Entre 1979/1980 et 1983/1984, la production de ces branches est passée de 119,6 milliards de F. CFA à

424,8 milliards de F. CFA, soit une croissance nominale annuelle de l'ordre de 37 %. Ces résultats représentent respectivement 34,2 % et 37,7 % de la production industrielle totale. La part dans la valeur ajoutée progressait pendant ce temps de 30,7 % à 33,1 % du total.

Deux branches ont connu une évolution remarquable : la chimie (sa part dans la valeur ajoutée industrielle est passée de 5,9 % à 9,5 %), et les matériaux de construction (de 1,5 % à 3,0 %). Le Ve Plan leur avait d'ailleurs accordé une importance particulière : à la chimie, à cause des bonnes perspectives de la demande et de ses possibilités d'intégration (en amont avec l'industrie pétrolière, et en aval avec l'agriculture, via la production d'engrais), et aux matériaux de construction en raison des besoins nationaux en matière de logement.

En ce qui concerne les autres branches, des difficultés de tous genres n'ont pas permis une évolution satisfaisante.

Ainsi, plusieurs projets inscrits au Plan sont encore en cours d'étude. Il s'agit notamment de :

- de l'unité de fabrication d'électrodes;
- la production de chlore et de soude;
- la fabrication du méthanol;
- la production de fongicides;
- la carbonisation et la pyrolyse du bois;
- la fabrication des pneumatiques;
- la production d'articles en caoutchouc;
- la briqueterie industrielle;
- la nouvelle cimenterie.

d) Industries de fabrication d'appareils mécaniques et électriques et de matériel de transport.

Entre 1979/1980 et 1983/1984, la production de ces branches est passée de 19,3 milliards de F. CFA à 47,7 milliards de francs CFA, soit une croissance nominale annuelle de l'ordre de 25 %.

Dans ces branches, le Ve Plan a envisagé plusieurs projets dont la plupart restent au stade d'études.

C'est le cas de la production des pièces de rechange, le montage de véhicules et tracteurs, la production d'ampoules et de petits moteurs électriques, la fabrication de batterie-accumulateurs. Bien que beaucoup de PME exercent déjà dans ces activités, celles-ci mériteraient d'être consolidées par des programmes de filières intégrées.

e) Bâtiments et travaux publics.

De 1979/1980 à 1983/1984, la production de cette branche est passée de 175,8 à 328,6 milliards de francs CFA, soit une progression moyenne annuelle de l'ordre de 17 % en valeur nominale. La valeur ajoutée a augmenté plus rapidement, de 14,4 milliards à 192,6 milliards de francs CFA, soit + 23 % par an en moyenne.

La nécessité d'une maîtrise nationale de cette branche est évidente au regard de la croissance actuelle des besoins. Tout devrait être mis en œuvre pour favoriser la promotion des Camerounais dans ce secteur.

D – INSTITUTIONS ET STRUCTURES.

a) Institutions.

Sur le plan institutionnel, le Code des investissements, élaboré au lendemain de l'accession de notre pays à l'indépendance, a été révisé.

Sa nouvelle version, entrée en application en 1984, met l'accent sur l'émergence des PME, éléments fondamentaux de l'intégration du tissu industriel national et de son développement. De plus, il introduit la notion de sous-traitance et institutionalise le contrôle et l'inspection des entreprises agréées. De portée récente, les effets de ce nouveau code ne seront pertinemment mesurés qu'au cours du VIe Plan.

b) Structures.

S'agissant de la redynamisation des structures d'intervention de l'État : à savoir la Société Nationale d'Investissement (SNI), le Fonds d'Aide et de Garantie aux PME (FOGAPE) et le Centre d'Assistance aux PME (CAPME), le Gouvernement a également adopté un train de mesures les concernant au cours du Ve Plan.

Pour ce qui est de la SNI, ces mesures ont porté sur deux points :

- responsabiliser la société sur ses nouveaux engagements, de manière à l'obliger à initier des projets plus rentables, toute autre intervention pour le compte de l'État ne devant plus se faire que sur la base de conditions contractuelles préalablement définies;

- se conformer, dans les nouvelles opérations, à un délai prescrit de rétrocession des actions (ceci impose implicitement à la SNI de tout mettre en œuvre pour revaloriser ses actions, et par conséquent, de s'atteler également à la restructuration des sociétés de son groupe).

La réforme de la SNI n'ayant cependant eu lieu qu'à la fin de la quatrième année du Ve Plan, ses effets, à l'image de ceux du nouveau Code des investissements, ne sont pas encore mesurables.

Pour ce qui est du FOGAPE, son projet de réforme inscrit au Ve Plan et devenu effectif en 1984 lui a conféré un statut d'organisme autonome. De plus cette structure peut désormais agir, en plus de ses attributions initiales de garanties, comme une institution de financement des PME.

En effet, le FOGAPE est habilité à :

– accorder sa garantie aux crédits consentis par les établissements bancaires, financiers ou autres, aux PME nationales;

– donner les contre-garanties aux engagements par signature pris par ces établissements en faveur des PME;

– prendre des participations dans le capital social des PME camerounaises ou leur consentir des prêts participatifs;

– consentir des prêts directs aux PME pour le financement du fonds de roulement et le renouvellement ou l'acquisition de matériels et d'équipements;

– promouvoir des mutuelles de garanties par secteurs socio-professionnels ou branches d'activité;

– contribuer à la réalisation des études de projets intéressant les PME.

En ce qui concerne le CAPME, il a connu certaines difficultés dans la poursuite de sa triple mission de bureau d'études, de cabinet-conseil et d'assistance aux PME.

Pour une réalisation plus effective de ces missions, une nouvelle approche de cet organisme devra être examinée au cours du VIe Plan, compte tenu notamment de la réforme récente du FOGAPE.

Bien qu'ayant connu une progression soutenue au cours du Ve Plan, l'industrie nationale reste confrontée à plusieurs difficultés auxquelles il convient de trouver des solutions pendant le VIe Plan. Il s'agit notamment de :

– la sous-utilisation des capacités de production installées;
– l'insuffisance des circuits de distribution;
– la faible compétitivité de nos produits industriels sur les marchés intérieur et extérieur;
– les difficultés d'accès aux crédits pour les entrepreneurs privés nationaux et en particulier les PME, PMI;
– l'insuffisance de la maintenance des équipements industriels.

10.1.2. Orientations du VIe Plan

A – POLITIQUE INDUSTRIELLE.

Au cours du VIe Plan, la politique industrielle portera sur une plus grande introversion des activités grâce au renforcement de l'intégration de leur tissu. Elle créera l'environnement propice au développement des grandes unités et assurera l'éclosion de celles de moindre importance.

La mise en place d'unités industrielles de grande dimension dont les études seront lancées au cours du VIe Plan devra être le reflet de la volonté politique manifeste de doter le pays d'une base industrielle plus autonome. Ce processus devra se traduire par une politique délibérée des choix comparatifs des secteurs sur la base du plan directeur d'industrialisation et compte tenu de l'option selon laquelle le développement agricole et pastoral, le développement de la construction et de l'habitat et le renforcement des infrastructures de communication devront être résolument soutenus par l'activité industrielle.

Quant aux unités de petite et moyenne dimensions, elles devront favoriser, sur la base d'une rentabilité sectorielle, la spécialisation de nos potentialités économiques régionales.

La politique industrielle ainsi préconisée, qui devra par ailleurs soutenir les objectifs d'autosuffisance alimentaire et de modernisation du secteur rural, aura pour but ultime d'assurer la compétitivité de nos produits sur les marchés national, sous-régional et international.

La protection à accorder aux activités locales devra en conséquence se moduler autour de cet objectif.

B – STRATEGIE INDUSTRIELLE.

Pour atteindre les objectifs de la politique industrielle ainsi préconisée, le VIe Plan développera une stratégie industrielle qui sera articulée autour des axes d'action ci-après :

– valorisation des matières premières locales;
– développement de la normalisation;
– exploitation des brevets et licences.

En premier lieu, il s'agira donc de renforcer et de faciliter la valorisation des matières premières du sous-sol national et d'origine agricole, forestière, pastorale

et halieutique. Une telle stratégie sera soutenue par un réaménagement de l'utilisation des potentialités énergétiques du pays.

En second lieu, l'on maintiendra efficacement l'emploi de certains biens importés dans des unités de production de biens intermédiaires susceptibles de diminuer la dépendance de l'industrie nationale vis-à-vis de l'extérieur.

Le second axe de la stratégie industrielle du VIe Plan consistera en la mise en application d'un système de normalisation dans tous les secteurs, particulièrement dans l'alimentation, les matériaux de construction et les infrastructures de communication. Il s'agira d'adopter des normes qui permettront d'assurer la qualité de nos produits industriels sur tous les marchés, d'adapter celles dont l'utilisation domestique s'avère nécessaire et d'en créer d'autres dans des secteurs qui ne sont pas encore couverts.

La mise en place d'un système de normalisation s'accompagnera nécessairement du contrôle de la qualité des produits et d'un système de maintenance des équipements industriels. Ces trois aspects constituent, le gage d'un développement économique national autonome et introverti.

Enfin, le développement de la petite et moyenne industrie devra être assuré par une exploitation rationnelle des brevets et marques existants. A cet égard, les actions du gouvernement tendront à encourager et à soutenir les inventions et les améliorations technologiques adaptées à l'environnement national.

Cette stratégie industrielle devra conduire à un plan d'industrialisation définissant aussi bien les choix et les moyens d'intervention que les mesures d'accompagnement nécessaires à sa réussite et le rôle des opérateurs économiques.

C — PLAN D'INDUSTRIALISATION.

Après les études sectorielles menées dans le cadre du plan directeur d'industrialisation qui a retenu les secteurs clefs que sont la bauxite et l'aluminium, le fer et la sidérurgie, le bois et les produits de la forêt ainsi que les hydrocarbures, le VIe Plan devra s'atteler à la mise en oeuvre des projets identifiés en tenant compte de la politique et de la stratégie préconisées ci-dessus. Les programmes d'intervention porteront sur un choix judicieux des objectifs à atteindre sur la base de filières qui seront élaborées au cours du Plan.

Ainsi, la stratégie de valorisation des matières premières locales devra conduire à un plan global de transformation des produits de base d'origine agricole que sont le cacao, le café, le coton, l'huile de palme et l'arachide, ainsi que le bois et ses sous-produits. En vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire, ce Plan devra par ailleurs déterminer les produits vivriers susceptibles de subir des transformations industrielles. Ce seront notamment les céréales, les fruits, les légumes et autres produits animaux. Mais il devra également tendre vers le développement de l'industrie pétrochimique et gazière en vue de fournir les intrants nécessaires au développement de l'agriculture et de l'industrie métallurgique et électromécanique en vue d'assurer la mécanisation et la modernisation du secteur grâce à la fourniture des machines agricoles et des biens intermédiaires y afférents.

Le Plan d'industrialisation au cours du VIe Plan devra également mettre l'accent sur le développement des industries de matériaux de construction valorisant les matières premières existantes telles le bois, la pouzzolane et l'argile. Mais il s'agira également d'encourager les industries électro-mécaniques agissant dans le secteur de l'habitat et utilisant le fer et l'aluminium ainsi que leurs dérivés.

Enfin, en ce qui concerne le développement des infrastructures de communications, le plan d'industrialisation mettra l'accent sur les industries susceptibles de livrer la matière première pour la construction des routes et des voies ferrées. Il s'agira également de dégager des projets pour le développement de la téléphonie et des autres secteurs de télécommunications.

Pour la réalisation de toutes ces actions, le Plan devra enfin évaluer et dégager les moyens financiers et humains nécessaires.

D — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

La réalisation du plan d'industrialisation au cours du VIe Plan sera effective grâce à des mesures d'accompagnement indispensables et qui concernent les institutions de financement, le renforcement des infrastructures de base et le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire existant.

a) Institutions de financement.

Au cours du VIe Plan, il s'agira de rendre plus effectif le financement des industries par les institutions de financement opérant au Cameroun. Dans la mesure où ces financements sont surtout à moyen et à long termes, il s'agira de créer les conditions appropriées pour que le système bancaire accepte désormais le risque lié à ce genre d'opérations. A cet égard, il convient de relever que l'épargne locale et les dépôts des sociétés nationales constituant l'essentiel des avoirs du système bancaire national, il importe que le recyclage de ces fonds permette de renforcer le développement économique du pays d'une manière générale et le développement indus-

triel de manière particulière. Les interventions du FOGAPE, de la SNI, de la Caisse Autonome d'Amortissement ne peuvent par conséquent avoir des effets durables que si les banques commerciales prennent leurs relais en particulier dans le financement des petites et moyennes industries et de l'artisanat de production.

b) — Infrastructures de base.

Le développement du secteur industriel sera fonction du renforcement et de l'expansion des infrastructures de base que sont les voies de communications, les moyens de télécommunication. A cet égard, l'aménagement du territoire au cours du VIe Plan devra permettre de raccorder les industries aux centres de consommation de leurs produits par des voies permanentes. L'amélioration du système de télex et de téléphone est également indispensable pour le bon fonctionnement des industries.

En ce qui concerne la disponibilité en énergie électrique et en eau, il conviendra de prendre des mesures tendant à diminuer leurs coûts de fourniture de manière à rendre nos produits industriels plus compétitifs.

En tout état de cause, des mesures devront être prises pour que les infrastructures précèdent les installations industrielles en particulier dans des zones économiquement enclavées mais dont les potentialités industrielles sont évidentes.

E — RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL.

a) Code des investissements.

Au cours du VIe Plan, le nouveau Code des investissements deviendra pleinement opérationnel. A la lumière des expériences déjà enregistrées, il conviendra de mener une étude pour adapter la Taxe Intérieure à la Production (TIP) aux nouvelles dispositions du code. En outre, il faudra compléter les textes relatifs au contrôle des entreprises agréées.

Le nouveau Code des investissements ne pourra avoir tous les effets escomptés que si au cours du VIe Plan la révision du Code général des impôts et celui de l'enregistrement du timbre et de la curatelle est entreprise. D'une manière générale, il s'agira de finaliser l'étude sur l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) afin que celle-ci puisse être appliquée au cours de ce plan.

b) Contrôle des prix.

Au cours du VIe Plan, des études devront être entreprises pour mieux adapter le système de contrôle de prix à l'évolution du secteur industriel. Il s'agira d'examiner les possibilités qui sont offertes pour étendre le système de convention de prix permettant une adaptation des prix aux charges recurrentes des unités industrielles.

c) Prix de cession des matières premières aux industries locales.

Des études seront menées au cours du VIe Plan pour assurer aux industries locales des prix de cession des matières premières moins tributaires du marché international.

Il s'agira de s'assurer que de tels prix garantiront la compétitivité des produits et permettront de revoir dans son ensemble le système de protection en vigueur.

d) Protection des industries locales.

Au cours du VIe Plan, il conviendra de réexaminer le système de protection mis en place pour les industries locales. A cet égard le programme général des échanges devra être réadapté.

e) Normalisation et propriété industrielle.

Le VIe Plan verra l'introduction d'un système de normalisation et de la propriété industrielle. Les objectifs à atteindre porteront sur les aspects suivants :

i) réorienter l'économie vers la recherche active et soutenue et la garantie optimale de la qualité afin de rendre les produits nationaux compétitifs sur les marchés extérieurs et aptes à soutenir la concurrence des produits étrangers sur le marché intérieur.

ii) protéger et assainir le marché intérieur afin d'éviter qu'il devienne récepteur de mauvais produits et un débouché pour les équipements peu performants ou pour le transfert des technologies expérimentales ou périmées;

iii) garantir la sécurité des camerounais sur le triple plan de la lutte contre les nuisances et la pollution, la consommation des produits dangereux et les dégradations intempestives et les destructions accidentelles des équipements et de l'appareil de production;

iv) promouvoir et développer l'exploitation industrielle sur place des brevets d'invention des camerounais, et plus généralement des résultats de la science et de la technique.

La réalisation de ces objectifs nécessitera l'établissement et l'exécution au cours du VIe Plan d'un programme d'action et de création des infrastructures industrielles publiques chargées de la vulgarisation des

technologies, de l'évaluation et de la valorisation des brevets d'invention, du soutien aux chercheurs et aux inventeurs du secteur industriel, de l'élaboration des normes et du contrôle de la qualité des produits, complétée par un programme approprié de formation du personnel.

A cet égard, au cours du VIe Plan, les comités techniques de normalisation, le fonctionnement du centre national de la normalisation et de la propriété industrielle et l'introduction généralisée du contrôle des normes et de la qualité des produits deviendront opérationnels.

F -- ROLE DES OPERATEURS ECONOMIQUES.

Au cours du VIe Plan, la mise en application de la politique et de la stratégie industrielle du plan d'industrialisation et des programmes qui en découlent nécessitent que des mesures soient prises pour définir le rôle des différents opérateurs économiques appelés à intervenir dans notre politique d'industrialisation. Il s'agit en premier lieu de l'Etat, de ses organismes d'intervention et des opérateurs privés. Tout au long du VIe Plan, il s'agira de dégager les éléments nécessaires pour mieux situer les actions des uns et des autres.

a) Rôle de l'Etat.

L'Etat renforcera son action dans ses secteurs traditionnels d'orientation, d'appui au secteur privé de formation professionnelle, de codification et de contrôle de l'espace industriel. Il aura à dégager les moyens nécessaires pour assurer l'aménagement du territoire, l'extension des zones industrielles, la mise en place des infrastructures adaptées à l'éclosion des unités industrielles, l'élaboration des textes réglementaires pour le renforcement du cadre institutionnel, le développement du système de normalisation, l'exploitation des brevets, le contrôle des normes et de la qualité des produits.

A côté de ces tâches importantes, l'Etat prendra des mesures appropriées pour faciliter l'exportation des produits industriels. Enfin, il s'agira de développer une véritable action de réhabilitation des industries afin que leur restructuration assure la rentabilité et augmente la compétitivité de ce secteur.

Au-delà du rôle d'encadrement, il conviendra qu'au cours du VIe Plan, l'Etat agisse résolument comme opérateur économique en promouvant lui-même des secteurs industriels qui devront servir de support à toute l'économie. Il s'agit en premier lieu du secteur des hydrocarbures : il reviendra à l'Etat d'initier des projets et prendre des participations à la réalisation des projets liés à l'exploitation, à la transformation et à la valorisation du gaz, ainsi qu'à l'extension des unités pétrochimiques et pharmaceutiques. Il devra en outre promouvoir et participer à la construction d'unités industrielles d'exploitation de la bauxite et finaliser les études sur le fer. L'Etat examinera les voies et moyens pour initier des projets de haute technicité indispensables à tout tissu industriel dynamique en particulier dans les domaines des télécommunications, de transport, de l'habitat et des infrastructures.

Enfin, l'Etat fera entreprendre différentes études de faisabilité sur d'autres domaines dont la réalisation pourra etre assurée par des opérateurs privés.

b) Organismes d'intervention de l'Etat.

Au cours du VIe Plan, les organismes d'intervention de l'Etat tels que la SNI, la SNH, la Caisse de stabilisation des hydrocarbures, l'ONCPB, le FOGAPE, la Caisse Autonome d'Amortissement devront soutenir l'Etat dans la réalisation de grandes unités industrielles et initier des projets rentables de moyenne et petite dimension.

Leurs actions devront permettre, en collaboration avec le système bancaire qui devra dorénavant prendre des participations dans des entreprises industrielles, de renforcer les PMI et d'assurer leur crédibilité vis-à-vis des banques, en particulier dans les domaines prioritaires qui concernent l'alimentation, l'habitat et les infrastructures.

c) Opérateurs privés.

Au cours du VIe Plan, l'Etat s'assurera grâce au Code des investissements et à d'autres facilités tarifaires et non tarifaires que les opérateurs privés se lancent dans la promotion industrielle. Il sera secondé dans cette mission par les chambres consulaires. L'orientation portera sur les domaines prioritaires de la métallurgie, de l'électro-mécanique, du bois, de l'alimentation, de la fabrication des matériaux de construction et de la maintenance industrielle.

Pour tous ces secteurs, des mesures incitatives de promotion des filières seront prises.

10.1.3. Programmes sectoriels

Pour la réalisation des objectifs affirmés ci-dessus, et pour la mise en place des mesures et des structures nécessaires, le VIème Plan envisage de consacrer un montant de 290.4 milliards de F.CFA constants.

de 1982/83 au secteur industriel, ce qui représentera 7 % du total des investissements publics et privés prévus pour la durée du Plan.

A – INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.

Le renforcement et la création des industries agricoles et alimentaires par la transformation des produits vivriers contribueront au cours du VIème Plan à maintenir l'autosuffisance alimentaire du pays. Ils entraîneront une plus grande valorisation des produits agricoles traditionnellement exportés à l'état brut tels que le coton, le cacao et l'huile de palme.

a) Sucre.

L'objectif de production nationale est 80.000 t en fin du VIè Plan, ce qui suppose l'utilisation optimum du potentiel des deux unités de production de SOSUCAM et CAMSUCO. Cette proposition risque de faire apparaître un déficit dans la couverture des besoins d'un marché où la demande croît de l'ordre de 5,8 % par an. La décision d'accroître le potentiel de production par la création d'un périmètre sucrier irrigué en aval du barrage de Lagdo ne sera prise qu'après une actualisation des études de marché du sucre.

Dans ce contexte, des mesures devront être prises pour améliorer la commercialisation de ces produits.

b) Huiles végétales

Les prévisions de production à l'horizon du VIème Plan sont de 120.000 tonnes d'huile de palme et de 15 000 tonnes d'huile de table.

Au cours du VIème Plan, des mesures seront engagées non seulement pour renforcer les usines et les raffineries existantes, et favoriser la création de nouvelles raffineries, notamment dans les régions d'égrenage de coton et de plantation de palmier à huile mais aussi pour assurer la commercialisation des produits ainsi transformés localement.

c) Fruits et légumes

Il est envisagé la création de petites unités de conditionnement et de transformation de la production de jus de fruits, et de légumes. Les financements nécessaires seront recherchés pour le lancement des projets déjà identifiés.

d) Céréales

Pour les agro-industries céréalières, les actions porteront sur la construction de nouvelles rizeries ou l'extension de celles existantes.

En outre, des mesures seront prises pour la création de nouvelles unités de minoterie et des maïseries pour le traitement des grains.

e) Industries du cacao, confiserie

Actuellement, la production de chocolat et de confiserie est de 8 000 tonnes par an dont 30 % sont exportées. Cette filière sera développée et impliquera la création d'une nouvelle chocolaterie de 5 à 6 000 tonnes/an. Par ailleurs, la création d'une unité de transformation de résidus de cacao sera encouragée.

B – TEXTILES, HABILLEMENT, CUIRS.

Ces deux branches constituent un domaine d'action pour le VIème Plan. En particulier, il est envisagé de prendre des mesures spécifiques pour développer la filière du coton et renforcer la transformation du cuir national.

C – INDUSTRIE DU BOIS.

Les activités de transformation du bois se situent à deux niveaux:

- en amont: le sciage, le déroulage, le placage
- en aval: le bâtiment, le mobilier, la carosserie, la menuiserie, l'ébénisterie.

Ce secteur est considéré comme prioritaire par le VIe Plan, en particulier à cause de sa contribution à la valorisation de produits primaires nationaux. 400 000m^3 de grumes supplémentaires devront être usinés d'ici 1990/1991, ce qui nécessitera la création de complexes forestiers et autres acieries.

D – INDUSTRIES CHIMIQUES, CAOUTCHOUC ET PLASTIQUES.

a) Pétrole

A l'heure actuelle, la production nationale de brut permet de satisfaire les besoins locaux grâce à la raffinerie de Limbé.

Cependant, compte tenu de la croissance démographique prévisible et des objectifs d'intégration industrielle, le VIème Plan prévoit un redéploiement des capacités de traitement de brut, soit par extension de l'unité nationale de raffinage, soit par création d'une unité nouvelle pour la conversion des produits lourds, ce dernier cas de figure ouvrant par ailleurs la voie à la mise en place d'un projet de bitumes routiers. Les études dans ce sens seront en conséquence poursuivies.

b) Engrais

Les importations d'engrais s'étant avérées un poste particulièrement lourd dans le commerce extérieur national au cours du Vème Plan, le VIème Plan prévoit

la création de petites unités de production et de conditionnement d'engrais.

A cet égard, les études de faisabilité du projet ammoniac-urée devront notamment être disponibles au cours de cette période.

c) Plastiques

Dans le domaine des plastiques, le VIème Plan prévoit essentiellement la consolidation des industries existantes, compte tenu de la faible utilisation des capacités installées.

E – MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Compte tenu de l'évolution démographique, et des activités de contruction, le VIème Plan prévoit non seulement le développement de l'unité de Limbé (500 000 tonnes de ciment par an), mais aussi l'encouragement de l'utilisation de matériaux locaux, en particulier les briques et le bois.

F – METALLURGIE.

Les possibilités de développement de cette branche sont importantes au Cameroun, où le marché est en pleine croissance.

a) Boîtes et tubes souples et rigides

Ces produits sont destinés principalement au conditionnement des boissons (bières et jus de fruits).

Compte tenu de l'essor national des activités de boissons, il y a lieu d'encourager l'implantation de deux unités, produisant chacune 15 à 20 millions de boîtes par an, localisées près des principaux utilisateurs que sont les brasseries.

b) Profilés et tubes extrudés

Ce sont des produits utilisés dans la menuiserie métallique, le mobilier, l'irrigation et la construction électrique.

Une restructuration d'ALUCAM pourrait permettre une production de 4 à 6 000 tonnes/an de ces biens. La création d'une unité supplémentaire de 2 500 tonnes de capacité, sera encouragée.

c) Cables, conducteurs et produits dérivés des tréfilés

Au cours des 5 prochaines années, une tréfilerie-cablerie de 6 000 tonnes/an alimentant divers ateliers de fabrication de grillages au treillis est envisagée.

d) Ronds à béton et fil machine

Il y a lieu de procéder à une modernisation du laminoir de la Société des Laminoirs de Douala (SOLADO). Des mesures spécifiques seront prises pour la mise sur pied d'un nouveau laminoir pour ronds, fil et profilés légers.

e) Tréfilés, grillage et ronces

La matière première provenant ici des demi-produits locaux, des études seront menées en vue d'aider à la création d'une nouvelle unité de tréfilage de 3 000 tonnes/an et d'une usine de grillage et de ronces de même capacité.

f) Emballages en fer noir et fer étamé

La promotion de ce secteur est recommandée, son installation devant se situer à faible distance des utilisateurs (industries agro-alimentaires, peintures, huiles).

g) Bouteilles de gaz

C'est un marché en expansion, mais qui doit obéir à des normes rigoureuses, notamment en matière de sécurité.

On prévoit au cours du VIème Plan Quinquennal la création de deux unités à partir de tôles importées.

G) INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES

Les projets dans cette branche sont encore au stade d'études. Celles-ci doivent être approfondies, notamment en matière de marchés.

Les projets portent sur:

- la production d'ampoules électriques;
- le montage de lampes-tempête;
- la fabrication de petits moteurs électriques;
- la fabrication de batteries et d'accumulateurs;
- la production de pièces de rechange.

10.2. PME ET ARTISANAT

Le développement économique et industriel national repose de plus en plus sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, cette forme d'unité résistant mieux aux nombreuses crises que connaissent les grandes sociétés. Son dynamisme en matière d'emploi, sa flexibilité dans l'offre, son rôle indéniable dans le processus de désenclavement régional en font notamment un outil puissant d'aménagement du territoire.

10.2.1 Situation au cours du Ve Plan

Deux aspects constituent, dans le Ve Plan, les axes principaux de la politique du gouvernement en matière de développement de la petite et moyenne entreprise. Ce sont :

- la promotion, et
- le financement.

Comme objectifs visés, la contribution du secteur à la formation du PIB, la création d'emplois, la distribution de salaires et la formation brute de capital fixe viennent en première ligne.

A) PROMOTION

Le Ve Plan avait prévu plusieurs actions et mesures de promotion et de dynamisation en faveur des PME/PMI.

Un certain nombre d'entre elles ont été réalisées au cours de la période. Ce sont :

- la révision du Code des investissements;
- la restructuration du FOGAPE;
- la publication d'un nouveau texte de marchés publics.

Ces mesures, de portée récente, auront leurs effets au cours du VIe Plan, en même temps que d'autres actions, encore en cours d'étude, connaîtront leur début de réalisation (constitution d'une Chambre des métiers, recensement des PME/PMI et du secteur informel, mise sur pied d'un régistre des métiers).

De façon générale, les PME/PMI représentent, actuellement un peu plus de 50 % de l'ensemble des activités économiques nationales et occupent 10 % de la main-d'œuvre active.

Les PME nationales sont plus nombreuses et plus pourvoyeuses d'emplois, que les grandes unités.

Au niveau des branches d'activités, elles couvrent par ailleurs et de façon assez homogène toute la plage industrielle nationale, ainsi qu'en atteste le tableau ci-après sur l'orientation de leurs investissements au cours du Ve Plan.

TABLEAU 10.4 : Orientation des investissements des PME/PMI au cours du Ve Plan.

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CUMUL DES EXERCICES 1981/84	PROJETES DANS LE FUTUR (NOMBRE)
Machines-outils	118	71
Immobiliers	113	143
Transports	147	125
Electricité-mécanique	107	90
Electronique	15	19
Commerce et services	145	84
Autres	103	119

Source : Enquête BIT (novembre 1983 / avril 1984).

Les PME/PMI sont en effet moins capitalistiques que les grandes entreprises, avec une FBCF se situant en moyenne à 1,6 milliards de F. CFA par branche où elles sont prépondérantes. Cette insuffisance relative des immobilisations est de nature à favoriser, les reconversions et des adaptations en fonction de l'environnement économique. Il en va de même du faible niveau des charges du personnel qui découle de leurs effectifs relativement réduits.

Pour ce qui est de leur valeur ajoutée, celle-ci se situe quant à elle à moins de 2 milliards de F. CFA par branche pour une moyenne (toutes tailles et branches confondues) de l'ordre de 6,1 milliards de francs CFA.

Cette situation, il faut le rappeler, est liée à la faible impulsion financière de la part de nos banques. Malgré cela, des progrès significatifs ont été enregistrés par nos PME/PMI au cours des dernières années. En effet, leur part représente aujourd'hui environ 10 % dans l'ensemble des activités productives, et elle tend à évoluer positivement, malgré les contraintes d'une économie soumise aux chocs de la crise internationale.

B) LE FINANCEMENT.

Malgré les efforts du Gouvernement pour favoriser la promotion des PME/PMI et faciliter leur accès aux crédits bancaires, les résultats observés sont encore insuffisants.

Ce secteur connaît en effet les difficultés suivantes :

- l'inadaptation et la pluralité des définitions des PME;

– la dispersion des organismes de coordination, d'encadrement, de financement et de garantie;

– les difficultés d'accès aux crédits;

– la mentalité des promoteurs des PME/PMI;

– l'inorganisation des PME/PMI;

– l'inadéquation de la structure actuelle du CAPME face aux exigences de développement des PME/PMI;

– l'insuffisance des mesures de promotion des exportations de produits spécifiques au PME/PMI.

Par ailleurs, les crédits accordés aux PME/PMI s'avèrent inadaptés aux besoins de cette catégorie d'entreprises ce qui est de nature à créer des tensions dans leur trésorerie.

Enfin, la majorité des financements va vers des opérations peu productives et le plus souvent spéculatives, pour lesquelles les risques encourus sont quasiment nuls.

Cette extrême prudence de nos banquiers pénalisent les petits projets industriels à long délai de maturation et qui nécessitent un haut savoir-faire technologique et suppose un risque financier évident.

1022. Orientations et programmes du VIe Plan

Devant les nombreuses difficultés précédemment relevées, la concrétisation des mesures dont le financement global atteindra 66,4 milliards de francs CFA de 1982/1983 permettra l'éclosion de PME/PMI viables, dynamiques et capables de renforcer efficacement leurs actions sur le développement socio-économique de la nation. Ces mesures sont :

– la définition d'une stratégie nationale de développement des PME/PMI.

– l'harmonisation des définitions des PME/PMI;

– l'adoption de réglementations spécifiques aux PME/PMI en matière de promotion des exportations;

– la mise en place de systèmes d'incitation liés à la promotion des filières prioritaires et tenant compte des critères de gestion et de création d'emploi;

– la création, en faveur des PME/PMI, d'infrastructures aménagées ;

– l'élaboration des systèmes de formation adaptés aux chefs d'entreprises des PME/PMI;

– l'encouragement des échanges d'informations, d'expériences et technologies entre dirigeants de PME/PMI tant au niveau national qu'international.

– une nouvelle impulsion à la participation des PME/PMI et des artisans aux foires et aux expositions nationales et internationales;

– la sensibilisation des banques commerciales de manière à revoir leur politique de crédit en faveur des PME/PMI nationales ainsi que la simplification et l'accélération des procédures d'octroi des crédits;

– la mise en place au niveau du CAPME d'une banque de projets par inventaire de ressources nationales et définition des conditions de leur exploitation, d'une banque de données et d'un service de l'information industrielle pour les besoins des PME;

– l'étude sur les conditions d'acquisition par les artisans de matières premières, outillage et équipement nécessaires à leurs activités;

– le renforcement des centres promotionnels de production artisanale dans chaque chef-lieu de province,

TITRE 3

Secteurs des Infrastructures de Base

CHAPITRE XI

Ports et voies navigables - Routes et ponts - Chemin de fer - Aéronautique - Météorologie

Les transports constituent un secteur essentiel au développement des activités humaines.

C'est ainsi que du IIe au Ve Plan, les Pouvoirs Publics ont accordé la plus haute importance aux infrastructures de transports.

11.1. SITUATION ACTUELLE

La route est le mode le plus utilisé, avec 92 % pour le transport de voyageurs (exprimé en v.km) et 76 % du frêt (exprimé en t. km). Le rail a également une place importante, particulièrement pour les marchandises (24 % du total).

Le transport aérien, même s'il représente une modeste part de trafics, accroît de façon déterminante la mobilité des personnes, surtout sur les longues distances. Les travaux réalisés montrent que, pour le transport de personnes, la route intervient plutôt en courtes distances (moins de 400 km) et le rail en distance moyennes (de 400 à 800 km).

En ce qui concerne le transport des marchandises, le chemin de fer assure le trafic de vrac et de pondéreux comme les grumes et les produits pétroliers. La route est davantage utilisée pour les produits manufacturés, les matériaux de construction et le transport urgent (produits alimentaires notamment).

En matière portuaire, le port de Douala à jusqu'à présent été le principal bénéficiaire des dépenses engagées. La rentabilité des investissements dans le secteur est bonne, et ils doivent être poursuivis.

L'ASECNA gère les centres météorologiques principaux et secondaires. Si les activités aéronautiques y trouvent leur compte, il n'en va pas de même de l'agriculture et de l'environnement. C'est pourquoi le VIe Plan fera porter les efforts sur l'extension et la diversification des activités dans le domaine météorologique.

11.2 PORTS ET VOIES NAVIGABLES

11.2.1 Bilan du Ve Plan

11.2.1.1. Rappel des objectifs du Ve Plan

Les objectifs assignés au Ve Plan étaient les suivants :

- adapter le port de Douala au trafic et rationaliser son exploitation en facilitant le transit en procédant à des aménagements (terminal fruitier, quai minéralier, base logistique de recherche pétrolière), en complétant les équipements annexes;
- aménager les ports secondaires;
- préparer l'extension du système portuaire du pays (étude du nouveau port au sud de Kribi, première tranche des travaux);
- évaluer la navigation des cours d'eau du pays.

Pour atteindre ces objectifs, les projets suivants avaient été retenus :

a) poursuite de l'aménagement du Port de Douala :

- création d'une zone portuaire UDEAC;
- développement d'une logistique de la recherche pétrolière;
- construction d'un terminal fruitier, extension du terminal minéralier;
- installation d'équipements divers.

b) aménagement des Ports Secondaires

c) études première tranche des travaux de Grand Batanga (ex-Rocher du Loup)

11.2.1.2. Bilan physique

a) Douala-Bonabéri

Un important programme de travaux s'est poursuivi au port de Douala au cours du Ve Plan. Il s'agit principalement de :

- la création d'une zone portuaire UDEAC de 25 ha destinée à recevoir l'entreposage des marchandises en provenance où à destination de Centrafrique et du Tchad;

- la construction des bases logistiques dans l'enceinte du port en amont et en aval et d'une zone portuaire devant servir à la recherche pétrolière;

- l'aménagement de 600 mètres linéaires de quai (en cours) et la construction d'un terminal mixte ((fruits et marchandises diverses) ayant un hangar de 6 500 m².

b) Etude du développement portuaire

Le programme d'étude en vue de la création d'un port en eau profonde au Sud de Kribi, en relation avec le développement des régions Sud et Est du Cameroun s'est poursuivi. Les sites du port général et de la ville associée ont été choisis : Grand Batanga et Kribi. En outre la construction d'un port en eau profonde à Pointe Limboh est étudiée.

11.2.1.3 Bilan financier

Le Ve Plan avait prévu, pour l'exécution des projets du secteur maritime, une enveloppe de 27,6 milliards de francs CFA. Les dépenses engagées ou à faire au titre des projets réalisés ou en cours de réalisation s'élèvent à 19,271 milliards de francs CFA soit environ 70 % des prévisions.

Pour d'autres projets, sur 762,6 millions prévus, les crédits consommés représentent 75 %.

11.2.2 Objectifs du VIe Plan –

Il s'agira de :

- définir la stratégie du développement du secteur portuaire pour les années à venir;

- renforcer la sécurité au port de Douala;

- promouvoir la navigation fluviale;

- réduire l'engorgement du port de Douala;

- étudier la possibilité d'aménager des ports secs dans le pays;

- accorder la priorité à la réalisation du port en eau profonde de Grand Batanga (Kribi).

11.2.3. Projets du VIe Plan

Les projets retenus au titre du VIe Plan sont repertoriés ci-après :

1) Douala

- Approfondissement du chenal d'accès à 7,5 m
- Revêtement des terre-pleins du terminal mixte
- Chantiers Navals
- Augmentation de la capacité du terminal à conteneurs
- Terminal céréalier
- Réparations importantes à la capitainerie et sécurité portuaire
- Modernisation du balisage

2) Ports en eau profonde

- Etudes de préfactibilité du port de Cap Limboh
- Etude et réalisation d'installations portuaires en eau profonde de Grand Batanga et aménagement des accès.

3) Ports secondaires

- Dragages du port de Kribi
- Etude sur l'utilisation des installations en place de Garoua

4) Ports Privés

L'enveloppe consacrée à l'ensemble de ces projets est évaluée à 66,4 milliards de F CFA de 82/83.

11.3 ROUTES

Le réseau routier camerounais est composé du réseau classé et du réseau non classé.

RESEAU CLASSE

Il comprend actuellement 33 000 km de routes dont environ 3 000 km de routes bitumées y compris 370 km de voies urbaines, et 30 000 km de routes en terre y compris 11 500 km de routes rurales entretenues sur le budget du Ministère de l'Équipement. D'après la classification administrative, on distingue les routes nationales, les routes provinciales, les routes départementales et les routes rurales.

Tableau 11.3.1. - Répartition du réseau suivant la nature du revêtement et la catégorie de la route

NATURE DU RESEAU	Routes bitumées (km)	Routes en terre (km)	Total (km)
Routes nationales	2 141	5 100	7 241
Routes provinciales	280	5 561	5 841
Routes départementales	112	7 963	8 075
Routes rurales	26	11 513	11 539
Voies urbaines	369	0	369
Total	2 928	30 137	33 065

Source : MINEQ

RESEAU NON CLASSE

Il comprend uniquement les routes rurales non encore prises en charge par le Ministère de l'Equipement, soit environ 31 000 km. Il faut noter que plusieurs autres structures interviennent dans la construction et dans l'entretien des routes rurales, à savoir : les sociétés de développement, l'ONCPB, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, les provinces, les départements, les communes, etc.

11.3.1. Bilan du Ve Plan

11.3.1.1. Rappel des objectifs et projets du Ve Plan

Les objectifs assignés au Ve Plan étaient les suivants :

- désenclaver progressivement les zones frontalières ou enclavées;.
- améliorer sensiblement l'état du réseau classé et non classé;
- poursuivre le bitumage des axes principaux prolongeant le chemin de fer en structurant le réseau national et en assurant les communications internationales;
- engager un programme cohérent de construction de routes et pistes rurales ou stratégiques;
- améliorer la planification du sous-secteur et l'évaluation des projets;
- rechercher par des études appropriées les structures les mieux adaptées au sous-secteur.

Pour atteindre ces objectifs le Ve Plan prévoyait la réalisation des programmes ci-après :

- construction de 2 072 km de route bitumées et de 11,870 km de ponts,
- renforcement de 1 066 km de routes bitumées;
- construction ou aménagement de 4 000 km de routes rurales et stratégiques;
- mise en place d'un programme d'entretien et de réfection de routes dans le cadre du IVe Projet routier de la Banque Mondiale;
- étude de 3 336 km de routes et de 2 610 m de ponts.

11.3.1.2. Bilan physique

Construction de routes et ponts

Au 30 juin 1986, 1330 km de routes seront terminés ou en voie d'achèvement; ce qui représente un taux de réalisation de 64,2 %.

En marge des projets inscrits au Ve Plan, 39 km de routes ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. 1428 m de ponts seront terminés à la fin du Ve Plan.

Avec la réalisation des axes Yaoundé - Douala et Yaoundé - Bafoussam, la physionomie du pays est en train de changer fondamentalement et le bilan du Plan est très positif à cet égard.

Renforcement des routes bitumées

A la fin du Ve Plan, le renforcement de 670 km de routes bitumées sera terminé représentant près de 63 % de réalisation sur 1 066 km prévus.

Aménagements des routes rurales.

Le Ve Plan prévoyait l'aménagement de 4 000 km de routes. Mais les études qui devaient définir la consistance de ce programme n'ont pas été réalisées. En marge de ce programme, près de 800 km de routes rurales ont été réalisés.

Programme d'entretien et de réfection de routes.

Les opérations de rechargement et de reprofilage (routes nationales, provinciales et départementales) ont porté respectivement sur 650 km et 18 000 km en moyenne par an.

Par ailleurs les objectifs du IVe Projet Routier Banque Mondiale ont été globalement atteints. Toutefois le contrôle du poids des véhicules par l'installation des stations de pesage n'a pas été effectué.

Études routières.

Au 30 juin 1986, les études de 1 077 km de routes sur 3 336 prévus, soit 32 % sont terminées.

Cependant, en marge des projets inscrits au Ve Plan, des études ont été réalisées sur 573 km de routes, et d'autres sont en cours.

Des études ont été réalisées sur 420 m de ponts.

11.3.1.3. Bilan financier

Le montant de l'investissement global dans le sous-secteur routier pour les trois premières années du Plan a été de 160 milliards environ contre 200 milliards de prévus soit 79 % des prévisions.

11.3.1.4. Planification du Sous-Secteur

Au Cours du Ve Plan, une division de la planification a été créée à la Direction des Routes.

11.3.2. Problèmes du secteur

11.3.2.1. Problèmes d'ordre institutionnel.

FINANCEMENT

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement depuis le début du Ve Plan, les crédits alloués au secteur routier apparaissent modiques eu égard aux besoins tant neufs que pour l'entretien.

EXPROPRIATION

Les resultats escomptés de la mise en vigueur de la nouvelle reglementation relative à l'expropriation risquent de ne pas être atteints du fait que les procédures restent longues.

11.3.2.2. Problèmes spécifiques.

INSUFFISANCE DE L'ENTRETIEN

En dépit des efforts consentis dans le domaine de l'entretien routier, l'on n'a enregistré de progrès que sur une partie du réseau classé. La situation risque de se dégrader au fur et à mesure que la longueur du réseau routier augmente. Cette lacune a des conséquences multiples. Notamment :

- l'usure rapide des routes;
- l'accroissement du coût d'exploitation des véhicules;
- la réduction de la durée de vie de la route;
- l'enclavement de certaines régions du pays;
- la précarité du transport routier.

PISTES RURALES

Les routes de desserte servent principalement à l'acheminement des produits agricoles et des voyageurs; leur réalisation contribue donc à l'autosuffisance alimentaire et à améliorer l'accès aux services sociaux. C'est pourquoi au cours du Ve Plan le Gouvernement à mis en place une structure pour la programmation et la construction des pistes de collecte. Mais cette organisation n'a pas donné les résultats souhaités.

Ainsi, la situation actuelle en matière de routes rurales se caractérise principalement par la dispersion des informations, la multiplicité des intervenants du point de vue tant financier que technique.

CONFIGURATION DU RESEAU

Malgré la réalisation des axes inter-régionaux : Yaoundé - Bafoussam, Ngaoundéré - Kousseri et Yaoundé - Douala, le réseau routier camerounais est encore insuffisant.

Certaines régions (le Sud, l'Est et les zones frontalières) riches en ressources diverses, sont encore enclavées.

Par ailleurs, la configuration actuelle du réseau, reflet de la répartition de la population, fait apparaître trois zones où la circulation routière est importante, à savoir :

- les provinces du Littoral, du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest;
- les environs de Yaoundé;
- l'axe Nord du pays (Ngaoundéré-Maroua).

A ce jour, ces trois zones sont mal reliées entre elles, par voie routière. Douala et Yaoundé et Yaoundé et Bafoussam seront bientôt reliées par un circuit triangulaire d'axes lourds.

En outre, en dépit des services portuaires offerts aux pays voisins enclavés, ces pays connaissent encore des difficultés de desserte dues à l'absence d'une liaison routière directe à partir de Douala.

FAIBLE LONGUEUR ET DISCONTINUITE DU RESEAU BITUME

En dépit des efforts déployés au cours du Ve Plan, dans le domaine de la construction de routes bitumées

notamment, ces routes ne représentent que 13 % du réseau principal mais supportent 60 % du trafic routier.

Par ailleurs, le réseau routier bitumé inter urbain se répartit en quatre sous-réseaux; Ouest-Cameroun, Centre-Sud; Adamaoua-Nord et Extrême-Nord).

11.3.3. Objectifs du VIe Plan

Poursuivre la construction des grands axes.

- reliant les principales métropoles du pays;
- ayant une importance stratégique ;
- contribuant au désenclavement des zones isolées et à la desserte des projets d'intérêt national.

Raccorder les unités administratives et les grands ouvrages d'art au réseau bitumé.

Par des bretelles de 30 km pour les chefs de département et de 20 km pour les chefs lieux d'arrondissement.

Améliorer l'état des routes grâce à un entretien adéquat

Pour ce faire, il faudrait mettre en place un mécanisme pour assurer au réseau routier un volume suffisant et régulier de crédits d'entretien.

Elaborer un programme cohérent de construction et d'entretien des routes rurales

Cela suppose :

- l'identification des intervenants et des ressources financières destinées à la construction et à l'entretien;
- l'affectation des ressources financières aux organismes en fonction du programme approuvé.
- la programmation coordonnée des travaux.

Désenclaver toutes les régions du Cameroun

Notamment les zones frontalières, les zones occidentales des provinces du Centre et les zones méridionales des provinces de l'Adamaoua, du Sud, et de l'Est.

Promouvoir les petites et moyennes entreprises camerounaises de travaux publics

Grâce à l'entretien de 500 km de routes:

- lancer un programme de routes modernes en terre ayant des emprises et des tracés définitifs et pouvant ultérieurement être directement bitumées si l'évolution du trafic ou d'autres facteurs l'exigent.

- Etudier la possibilité de la participation des usagers au financement de la construction et l'entretien des routes bitumées notamment par l'institution d'un système de péage.

- accroître les moyens d'intervention du Parc National de Matériel de Génie Civil et améliorer le taux de disponiblilité du matériel.

11.3.4. Projets du VIe Plan

Les projets du VIe Plan représenteront au total 477 milliards de F CFA.

11.3.4.1. Politique des grands axes

L'orientation des grands axes à travers le territoire national a été projetée suivant 4 directions principales :

Direction Ouest-Est avec poussées vers les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest

a) Liaison Idenau-Douala-Yaoundé-Abong Mbang - Bertoua-Batouri

Au cours du Ve Plan. L'axe lourd Yaoundé-Douala a été réalisé ainsi que son prolongement Limbe-Idenau. Le VIe Plan prévoit le bitumage de la Nationale 10 (Yaoundé-Ayos-Bertoua-Batouri) y compris le désenclavement d'Akonolinga.

b) Liaison Yaoundé-Bafoussam-Bamenda-Mamfé-Ekok.

L'axe Bamenda-Bafoussam réalisé au IVe Plan a été prolongé de Bafoussam à Yaoundé au Ve Plan. Cette liaison sera prolongée de nouveau au VIe Plan par la construction de trois tronçons (Bamenda-Kumbo-Nkambé-Nso-Wum-Weh) sur le ring road et de deux tronçons sur la transafricaine (Nationale 6) : Foumban-Tibati et Bamenda Mamfé-Ekok.

c) Liaison Kribi-Ebolowa-Sangmélima-Mintom-RCA

Le VIe Plan prévoit le bitumage d'Ebolowa-Sangmélima; les études sont en cours pour la réalisation des axes Mintom-Lomié-Yokadouma et Mintom Ngoïla-Moloundou. Cette liaison permettra le désenclavement du Sud-Est du pays, de la République Centrafricaine, du Congo ainsi que la desserte du futur port en eau profonde de Grand Batanga.

Direction Littoral Camerounais – provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Les Plans précédents ont réalisé la construction des routes Douala-Nkongsamba Bafoussam et Limbe-Kumba. le VIe Plan se propose : de construire Kumba-Manfé et Edéa-Kribi-Campo.

Direction Cameroun-pays voisins (Tchad, Nord Nigeria, RCA).

Au cours du Ve Plan les tronçons Bidzar-Dourbey et Maroua-Mokolo ont été construits. Le VIe Plan devra poursuivre la construction des axes Magado-Kaélé, Yagoua et Maroua-Maga et le bitumage du tronçon Guidjiba Tcholliré. Ce tronçon pourra se prolonger de part et d'autre de la Nationale n° 1 pour desservir les pays voisins.

Direction Nord-Sud.

Il s'agit de la liaison Kousseri-Garoua-Ngaoundéré-Lewa-Mambal-Tibati-Yoko-Yaoundé-Mbalmayo-Ebolowa-Ambam-frontière Gabon.

L'axe Kousseri Ngoundéré a bénéficié de certaines opérations de renforcement au cours du Ve Plan. En vue de compléter cette liaison, le VIe Plan prévoit l'étude et la construction de la Nationale 15 (Ngaoundéré-Yoko-Yaoundé) et de la Nationale 2 (Yaoundé-Mbalmayo-Ebolowa-Frontière Gabon).

Dans l'ensemble le VIe Plan devrait être considéré comme l'amorce d'un schéma directeur du développement routier à long terme.

A cet effet, il est envisagé un certain nombre de projets recouvrant les opérations suivantes :

- la construction de 3336 km de routes bitumées de 2,4 km de ponts,
- le renforcement de 950 km de routes bitumées;
- l'aménagement de 800 km de routes en terre;
- la construction de 4 000 km de pistes rurales;
- l'étude de 2600 km de routes.

Tableau 11.3. Liste des projets routiers pour le VIe Plan

TRONÇONS DE ROUTE	LONGUEURS EN KM
A– Routes à construire (bitume)	
1- Maroua-Maga	50
2- Magada-Kaélé-Yagoua (lot 1)	65
3- Garoua-Dourbeye	92
4- Ngaoundéré-Lewa-Mambal	146
5- Tibati-Yoko-Ntui-Batschenga (3 lots)	200
6- Yaoundé-Ayos	260
7- Bertoua-Batouri	100
8- Yaoundé-Mfou	18
9- Yaoundé-Okola-Kikot (2 lots)	75
10- Monatélé-Saa-Obala (Bretelles)	42
11- Efok-Saa-Koro-Ntui	55
12- Boumyébél-Eséka-Ebolowa avec desserte Ngogtos-Song Mbong	233
13- Yaoundé-Ebolowa-Frontière Gabon	235
14- Boucle de Sangmélima (2 lots)	100
15- Kribi-Ebolowa-Sangmélima	70
16- Edéa-Kribi	107
17 - Bokito - Kikot - Bot-Makak - Boumyébél (2 lots)	70
18- Pouma-Ngambe-Ndom-Ndikiniméki avec desserte Ndom-Tobagne-Bokito	150
19 - Bonepoupa - Yabassi	50
20- Melong-Dschang-Bamougoum	100

Tableau 11.3. (suite)

TRONÇONS DE ROUTE		LONGUEURS EN KM
A – Routes à construire. (bitume)		
21- Bafia-Bafoussam (fin)		–
22- Bafang-Bangangté-Foumbot (1 lot)		50
23- Foumban-Tibati (1 lot)		60
24- Bamenda-Mamfé-Ekot (1 lot)		110
25- Bamenda-Kumbo-Nkambé (2 lots)		120
26- Nso-Wum-Weh		70
27- Jakiri-Foumban		69
28- Kumba-Mamfé		165
29- Loum-Kumba-Mbonge-Mundemba		85
30- Tombel-Bangem		61
31- Douala-Yaoundé		–
32- Bakebe-Fontem-Dschang		85
33- Obala-Nanga-Eboko-Yoko		250
34- Yaoundé-Kribi-par Olama		
B– Bretelles de raccordement aux grands axes.		
Entre	Et	
1- Karitay	N 12	20
2- Mindif	N 1	20
3- Poli	N 1	30
4- Meiganga	N 1	16
5- Moulvoudey	N12	17
6- Dzeng	N10	20
7- Zoétélé	N 9	14
8- Besounkang (Dibombari)	N 5	26
9- Matomb	N 3	5
10- Ngog-Mapubi	N 3	5
11- Dibang	N 3	10
12- Messondo	N 3	10
13- Bot-Makak	N 3	17
C– Routes à renforcer		
1- Bekoko-Mutenguéné		34
2- Mutenguéné-Limbe		18
3- Mutenguéné-Bolifamba		8
4- Bolifamba-Buéa		8
5- Bolifamba-Kumba		67
6- Pont de Nkam-Bafang		28
7- Bafang-Bandjoun		44

Tableau 11.3. (suite)

TRONÇONS DE ROUTE	LONGUEURS EN KM
C) Routes à renforcer.	
8- Bafoussam-Foumbot	18
9- Foumbot-Foumban	54
10- Waza-Mora-Maroua	124
11- Maroua-Moutouroua	50
12- Moutouroua-Bidzar	38
13- Bidzar-Figuil-Sorewel	42
14- Sorewel-Garoua	78
15- Douala-Kekem (fin) lot 1	50
16- Douala-Kekem lot II	45
17- Tibati-Meidougou	237
18- Bouam-Nanga-Eboko-Obala	260
19- Soa-Esse-Zoa-Akonolinga	120
D– Etudes	
1- Foumban-Tibati	320
2- Ngaoundéré-Lewa-Mambal	146
3- Ayos-Abong Mbang-Bertoua	205
4- Tibati-Yoko-Nanga Eboko-Obala	435
5- Yaoundé-Akono-Lolodorf-Bipindi-Kribi	290
6- Kribi-Ebolowa-Sangmélima	250
7- Maroua-Maga	80
8- Bertoua-Batouri	90
9- Pouma-Ngambe-Ndom-Ndikinimeki avec desserte Ndom-Tabagne-Bokito	150
10- Jakiri-Foumban	69
11- Tombel-Bangem	61
12- Yaoundé-Okola-Kikot-Ndom	130
13- Bokito-Boumyébél	130
14- Eséka-Lolodorf-Ebolowa	133
15- Manguengues-Song Mbong-Fifinda	102
E– Construction de ponts.	Longueur en m
1- Kombo-Laka sur le Lom	60
2 Ngo'ila (pont sur le Dja)	150
3- Guérima	100
4- Njam à Limté (près de Ngambe Tikar)	100
5- 2 ponts sur la Sanaga à Edéa	160
6- Ponts de Kenzou et de Ngourou sur Kadéi	200
7- Logone à Bongor	1 300
8- Pont de Mamfé (Manfé-Akwaya)	270

TRONÇONS DE ROUTE	LONGUEURS EN KM
F– Aménagement	
1- Mamfé-Akwaya	100
2- Batouri-Yokadouma-Mouloundou	420
3- Ndu-Sabongari-Bankim de Mayo Darlé	150
4- Bokito-Tobagne-Ossimb	30
5- Manguingues-Song Mbong-Fifinda	102
6- Yangben-Tatanga-Ndog Bikim	

11.3.4.3. Projets du Matgénie

L'ensemble des investissements de Matgénie est évalué à 46 milliards :

11.4. VOIES FERREES

Le chemin de fer occupe une place importante dans notre système de transports; le réseau ferroviaire national d'une longueur de 1.114 km comporte 55 gares. Il compte 2 lignes de voie unique.

a) Ligne de l'Ouest.

Douala-Nkongsamba (172 km) avec un embranchement Mbanga-Kumba (29 km), est de conception très ancienne.

b) Ligne transcamerounaise.

Douala-Ngaoundéré (929 km) de conception plus moderne, comprend 2 sections :

– la section du transcam I

Les travaux de rectification se pourvsuivent sur le tronçon Ésćka-Maloumé. Ainsi, la longueur initiale de 307 km de transcam I (Douala-Yaoundé) sera réduite à 262 km à la fin des travaux de réalignement;

– la section du trascam II Yaoundé-Ngaoundéré a une longueur de 622 km

La REGIFERCAM transporte actuellement 2,5 millions de passagers et près de 2 millions de tonnes de marchandises par an et on estime qu'à la fin des travaux de ralignement, la capacité de la ligne sera de 8 à 10 millions de tonnes/an.

11.4.1. Bilan du Ve Plan

11.4.1.1. Rappel des objectifs.

Les objectifs visés par le Ve Plan étaient les suivants:

– accroître substantiellement la capacité de la ligne transcamerounaise et achever la rectification des derniers tronçons Edéa-Eséka-Maloumé;

– continuer à améliorer les installations fixes pour faciliter l'exploitation et l'entretien du matériel et renforcer les mesures de sécurité;

– préparer une éventuelle extension du réseau ferré en liaison avec les projets de développement précis (bauxite de l'Ouest, exploitation de la zone forestière Sud), ou les projets de désenclavement des pays limitrophes.

Au total, 13 opérations étaient retenues au Ve Plan pour un investissement total de 63 270 millions de F CFA.

11.4.1.2. Réalisations

Au cours du Ve Plan, les travaux de rectification de la voie ferrée ont été achevés sur le tronçon Edéa-Eséka et se poursuivent sur le tronçon Eséka-Maloumé qui devrait être terminé en 1987. Ce dernier tronçon de 25 km qui présente des difficultés considérables dues au relief montagneux, a requis un financement de 46 milliards de F CFA soit 65 % des dépenses totales consacrées aux travaux de réalignement du transcam I Douala-Yaoundé, alors que le coût du tronçon Edéa-Eséka (72 km) n'a été que de 13 milliards de F CFA.

[illegible] ont été réalisés [illegible] conformément au Plan. Les principales opérations ont été les suivantes :

– construction à Douala d'une gare marchandises et d'une gare voyageurs.
– extension des ateliers de Bassa et du Centre de formation Professionnelle;
– signalisation des gares entre Douala et Malimba. Six gares sur 30 ont été équipées;
– achat du matériel d'entretien des voies ferrées.

Par ailleurs, l'étude de l'extension de la ligne de l'ouest en liaison avec l'exploitation de la bauxite de Fongo-Tongo a été réalisée. Quant à la liaison ferroviaire Bangui-Océan, elle a fait l'objet de nombreuse rencontres entre notre Gouvernement et celui de la République Centrafricaine.

Dans l'ensemble, le bilan d'exécution du Ve Plan est satisfaisant.

Gares

La ligne Transcam et la ligne de l'Ouest possèdent de très nombreuses gares très proches les unes des autres. C'est une des principales causes de la réduction de la vitesse commerciale des trains.

Sécurité

Le manque d'installations modernes de signalisation et de télécommunications entrave l'organisation rationnelle de la circulation des trains sur la voie unique; cela entraîne l'allongement du temps de parcours des trains, la réduction de la capacité de la ligne, et par conséquent l'augmentation des coûts d'exploitation.

11.4.2. Objectifs du VIe Plan

Les objectifs poursuivis au cours du VIe Plan seront les suivants :

– renforcer la sécurité par l'installation d'équipements de signalisation et de télécommunications modernes;

– améliorer la productivité du système en étudiant la possibilité de fermer les gares à faible rendement dans les localités bien desservies par le réseau routier;

– préparer une éventuelle extension du réseau ferré en tenant compte des projets de développement précis (exploitation de la zone forestière Sud de l'Est et du Centre; exploitation des gisements de fer et de bauxite; exploitation des ressources des pays voisins enclavés).

11.4.3. Projets du VIe Plan

Les projets du VIe Plan portent sur un total de 24,9 milliards de F CFA;

Tableau 11.4. Projets d'infrastructures ferroviaires au cours du VIe Plan

PROJET
A– REGIFERCAM (infrastructures)
Liaison radiotéléphonique sol-sol et sol-train entre Douala et Ngaoundéré
Amélioration de la signalisation entre Douala et Yaoundé
Construction des ateliers de Yaoundé
Réfection de la gare marchandises de Yaoundé
Travaux de consolidation et d'allonge-voie de gare (CTC) compris le ballastage
Construction de bureaux à Douala, Yaoundé Belabo et Ngaoundéré
Construction de logements pour cadres, agents de maîtrises et agent d'exécution
Construction de la gare de voyageurs de Yaoundé
B– OCFT (voies)
Rectification de la voie Eséka-Maloumé (projet en cours)
Rectification de la voie ferrée Bassa-Dibamba
Etude de la liaison Kriki ligne du Centre
Etude de la liaison Kribi-Bangui
Réalisation de voies nouvelles reliant le port de Grand-Batanga, et réalignement de la voie Douala-Nkongsamba et Transcam II.

11.5. AEROPORTS

Le Cameroun compte actuellement 65 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique et 31 aérodromes privés. Deux aéroports peuvent accueillir des gros porteurs du type B-747 (Douala et Garoua) et quatre autres peuvent recevoir des moyens courriers B-737 (Yaoundé, Maroua, Ngaoundéré et Bamenda). Les autres aérodromes sont accessibles à des appareils du type HS-748 ou à des avions légers.

Trois aéroports sont classés comme internationaux. Il s'agit de Douala, Garoua et Yaoundé, ce dernier ne pouvant recevoir que des moyens courriers.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des aérodromes et les conditions d'ouverture et d'accessibilité.

Tableau n° 11.5.1.a Principaux aérodromes ouverts à la circulation publique

AERODROME	CLASSE	NATURE
Douala	A	Bitume
Yaoundé	B	Bitume
Garoua	A	Bitume
Ngaoundéré	B	Bitume
Mamfé	C	Latérite
Bali	C	Latérite
Bamenda	B	Bitume
Bafoussam	C	Latérite
Koutaba	C	Latérite
Bertoua	C	Latérite
Batouri	C	Latérite
Kribi	C	Latérite

Source: D.A.C.

Au total, il existe 63 aérodromes ouverts à la circulation publique au Cameroun.

La majorité des aérodromes intérieurs sont situés dans un rayon de 600 km autour de Douala. L'usage des aérodromes de moindre importance est limité à la saison sèche et le kérosène n'est disponible que dans les aéroports principaux.

Les aérodromes privés servent essentiellement au ravitaillement des exploitations agricoles et forestières isolées.

Les aéroports desservis par la CAMAIR sont gérés par l'ASECNA qui assure la sécurité des vols, l'exploitation des aéroports, des centres météorologiques, et des stations synoptiques, et en contre partie perçoit des droits d'atterissage.

Utilisation des aérodromes

En 1984, les aéroports du Cameroun desservis régulièrement par la CAMAIR sont au nombre de 11 : Douala, Yaoundé, Ngaoundéré, Garoua, Maroua-Salak, Bamenda, Bafoussam, Koutaba, Bertoua, Batouri et Kribi.

Dans l'ensemble, le trafic aérien a évolué comme l'indique le tableau 11.5.1.b au cours des dernières années :

Les aéroports internationaux dominent les autres avec 91 % des mouvements de passagers.

Tableaux 11.5.1.b Evolution du trafic des passagers aériens 1979 - 1984 (en milliers)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Douala						
. Arrivés et départs	525,1	589,0	660,0	685,1	678,8	619,4
. Transit	46,3	45,6	47,7	64,9	59,4	49,4
Total	571,4	634,6	707,7	750,0	738,2	668,8
Yaoundé						
.Arrivés et départs	312,7	384,9	445,6	453,4	444,5	367,7
. Transit	30,4	29,4	41,0	39,3	28,3	31,0
Total	343,1	414,3	486,6	492,7	473,3	398,7
Garoua						
. Arrivées et départs	36,1	41,9	49,4	59,7	62,9	54,6
. Transit	17,0	14,2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	53,1	56,1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Autres aérodromes intérieurs						
Arrivées et départs	50,3	70,3	115,2	95.0	85,7	79,4
. Transit	28,7	33.7	34,9	37,5	34,7	38,2
Total	79,0	104.0	150,1	132,5	120,4	117,6
Tous aérodromes						
.Arrivées et départs	924,2	1086,0	1 270.2	1 293,2	1 271,9	1 121,1
. Transit	122,4	122,9	142,9	167,0	154,5	145,9
Total	1 046,6	1 209,1	1 412,9	1 460,2	1 426,4	1 267,0

11.5.1. Bilan du Ve Plan

11.5.1.1 – Rappel des objectifs et projets du Ve Plan

Les objectifs du Ve Plan consistaient à accroître la capacité d'accueil de l'aéroport de Douala en l'adaptant aux gros porteurs, à améliorer et à accroître les infrastructures du réseau national et à préparer l'extension future du système aéroportuaire grâce à des études appropriées.

14 projets de construction ou d'aménagement ont été retenus pour un investissement total de 38 960 millions de F CFA en 1979 ainsi que 5 projets d'étude évalués à 2 570 millions de francs, soit au total 41,5 milliards de F CFA.

11.5.1.2 – Bilan physique

Au cours du Ve Plan, les travaux prévus aux aéroports de Douala (première tranche), Yaoundé, Ngaoundéré, Maroua et Koutaba ont été achevés. Les opérations portant sur les aéroports de Garoua et Bafoussam sont en cours.

Le programme d'études a porté sur l'avant-projet sommaire du nouvel Aéroport international de Yaoundé, et sur les aérodromes de Maltam et de Waza.

11.5.1.3 – Bilan financier

De 1981 à 1984, 46,670 milliards de F CFA ont été investis, c'est-à-dire plus que le montant prévu par le Ve Plan (41,540).

11.5.2. Problèmes liés aux aéroports

11.5.2.1 – Financement

Plusieurs projets souffrent du manque des crédits nécessaires pour l'achèvement des travaux. Par exemples, on estime à 10,823 milliards les crédits nécessaire pour terminer les travaux à réaliser à Garoua. De même, il faudrait prévoir un investissement de 1,5 milliard pour la rénovation de l'aéroport de Douala.

Par ailleurs, les crédits de fonctionnement pour l'entretien et l'exploitation semblent insuffisants.

11.5.2.3 – Maintenance et formation

Des installations coûteuses ont été mises en place dans plusieurs aéroports du pays. Mais l'entretien, la disponibilité et la fourniture des pièces détachées et la formation des agents ne font pas l'objet d'un suivi suffisant.

11.5.3. Objectifs du VIe Plan

Les objectifs visés sont les suivants:

- améliorer la planification du système aéroportuaire par une meilleure prise en compte des besoins, par la coordination des actions, avec les autres modes notamment, et par l'échelonnement des prévisions d'investissement;
- améliorer la qualité du service rendu par une meilleure maintenance des équipements et du matériel, la formation des agents, l'extension de la couverture radar, et la coordination des différents intervenants (DAC, ASECNA, METEO et Compagnies aériennes);
- répondre à la croissance des trafics des aéroports internationaux.

11.5.4. Projets du VIe Plan

Les projets du VIe Plan portent sur un total de 232,8 milliards de F CFA de 1982/83.

Tableau 11.5.4.a. Projets du VIe Plan pour les infrastructures aéroportuaires

Aménagement de l'Aéroport de Maroua (suite du Ve Plan)
Programme de sécurité et de sûreté dans les Aéroports
Douala I - Remise en état de l'Aéroport
Construction d'un Aéroport international à Yaoundé
Bamenda (suite du Ve Plan)
Bafoussam (suite du Ve Plan)
Bertoua (suite du Ve Plan)
Koutaba (suite du Ve Plan)
Ngaoundéré (suite du Ve Plan)
Yaoundé (suite du Ve Plan
Garoua (suite du Ve Plan)
Douala II
. allongement de la piste à 3 400 mètres et construction d'un taxiway
équipement (pour l'atterrissage, le balisage)
. construction de 125 logements d'astreinte
. construction d'atelier de réparation
Equipement radio-électriques et techniques
Construction d'un nouvel Aéroport de catégorie B dans la Province du Sud (site à déterminer)
Etudes d'Aéroports dans la Province du Sud et dans les 3 Provinces frontalières
Etude d'une couverture radar sur le territoire national (en liaison avec le Ministère de la Défense)

11.6. METEOROLOGIE

Actuellement les installations de la Météorologie Nationale comprennent :

- 3 centres météorologiques principaux (Douala, Yaoundé, Garoua),
- 11 centres météorologiques secondaires,
- 37 stations météorologiques dont 19 synoptiques,
- 8 stations de sondage,
- une station de radio sondage,
- 37 stations climatologiques,
- 300 postes pluviométriques,
- 8 stations agro-météorologiques.

L'ASECNA gère la majorité des installations, et la Direction de la Météorologie Nationale le reste.

11.6.1. Bilan du Ve Plan

Au cours du Ve Plan, la météorologie a cherché a étendre ses activités, à se diversifier vers l'agriculture et à diffuser des informations météorologiques.

11.6.2. Objectifs du VIe Plan

Les objetifs du VIe Plan sont dans la ligne de ceux du Ve Plan :

- meilleure couverture des phénomènes météorologiques;
- diffusion d'informations et de prévisions météorologiques aux usagers;
- diversification des applications;
- formation de personnel.

11.6.3. Projets du VIe Plan

Les projets portent sur un total de 4.1 milliards de F CFA.

Tableau 11.6.4 Projets du VIe Plan pour la météorologie

PROJET DU VIe PLAN
Laboratoire d'instruments météorologiques
Acquisition d'équipements et d'instruments
Extension du réseau des stations
Programme agro-météorologique
Centre de prévisions météorologiques à Douala
Services Provinciaux de la Météorologie
Ecole de formation
Etude pour un programme climatologique national

CHAPITRE XII

Postes et télécommunications

12.1. POSTES

Les infrastructures des postes et des services financiers se présentent ainsi:

1 Ecole Nationale Supérieure des P.& T.
2 Centres de colis postaux à Yaoundé et Douala.
3 Centres de chèques postaux à Yaoundé, Douala et Bafoussam
1 Centre de tri à Yaoundé
217 Bureaux de poste
60 lignes de transports postaux conventionnés
32 lignes de transports postaux en régie
48 circuits de poste automobile rurale
10 circuits de distribution motorisée

12.1.1. Bilan du Ve Plan

12. 1.1.1. Rappel des projets du Ve Plan.

Pour améliorer l'efficacité des services postaux, le Ve Plan prévoyait les projets suivants:

Projets postaux

- mécanisation des services;
- motorisation de la distribution;
- amélioration des transports postaux;
- construction d'établissements postaux.

Projets communs aux Postes et aux Télécommunications.

- construction de garages provinciaux;
- construction d'un magasin général;
- construction de magasins provinciaux;
- entretien des bâtiments existants;
- extension des infrastructures de l'E.N.S.P.T. de Yaoundé;
- création d'un centre de calcul et de 3 laboratoires des télécommunications;
- formation de personnel à l'E.N.S.P.T.;
- acquisition de moyens de transport.

12.1.1.2. Bilan des projets postaux :

Au cours du Ve Plan, le programme d'acquisition de bicyclettes, mobylettes et véhicules légers pour la distribution a été respecté et 10 circuits de distribution motorisés ont été mis en place. Pour les transports postaux et la poste automobile rurale, les achats de véhicules ont dépassé les prévisions, permettant un quasi-doublement des circuits de poste automobile rurale. Les réalisations en ce qui concerne la construction d'établissements postaux ont été plutôt faibles. En effet sur les 140 bureaux de poste prévus, 11 ont été réalisés, 6 sont en cours de réalisation et 20 sont à l'étude. Par ailleurs, le centre de tri et les hôtels des postes envisagés sont au stade des études.

12.1.1.3. Bilan des projets communs aux postes et aux télécommunications.

Un garage a été construit à Bamenda et des équipements ont été acquis pour l'école des P.T.T. de Yaoundé.

12.1.1.4. Problèmes des postes

Les infrastructures de services postaux sont encore insuffisantes. En effet le pays ne compte qu'un bureau de poste pour 46.000 habitants, au lieu d'un bureau de poste pour 5.000 habitants.

Par ailleurs, les bureaux sont sous-équipés.

Enfin, l'acheminement du courrier, connaît encore d'importants retards.

12.1.2. Objectifs du VIe Plan

Les objectifs du VIe Plan sont les suivants:

- développement de la poste automobile rurale;
- amélioration des prestations financières (chèques postaux, mandats, caisse d'épargne);
- poursuite des objectifs du Ve Plan en matière de bureaux de poste, garages et magasins;
- poursuite de la formation et renforcement de l'Ecole Supérieure des P et T.

12.1.3. Projets du VIe Plan

Les projets du VIe Plan portent sur un total de 19,5 milliards de francs de 82/83.

Ils concernent la construction et l'équipement du centre de tri de Yaoundé, du bureau d'échange de Douala et des bureaux de poste à travers le pays.

Tableau 12.1 Projets pour les postes au cours du VIe Plan.

Bureaux d'échange de Douala (Centre de transit, de tri et des colis postaux)
Centre de tri de Yaoundé et centres annexes
Création de bureaux de poste
Création de P.A.R.
Création de guichets postaux annexes
Création de points de contact (vente timbres-poste, distributeurs, boîtes aux lettres)
Equipement des centres de traitement du courrier
Renforcement des moyens d'acheminement
Renforcement de la distribution postale
Mécanisation et informatisation des services postaux et financiers
Restauration des établissements
Mise en place des services nouveaux
Développement du service des chèques postaux
Extension de l'E.N.S.P.T. (Ecole des Postes et Télécommunications) et renforcement de ses activités
Informatisation de l'Agence Comptable

12.2. TELECOMMUNICATIONS INTERIEURES

Le réseau national des télécommunications offre aux usagers les services suivants: le téléphone, le télex, le télégraphe, la transmission des données et la radioélectricité privée.

12.2.1. Le service téléphonique

Il est organisé autour des 34 centraux téléphoniques électro-mécaniques interconnectés entre eux par plus de 4.500 km de faisceaux hertziens.

L'organisation du réseau permet à chaque chef-lieu de province (sauf Ebolowa qui sera équipé au cours du VIe Plan) de disposer d'un centre de transit assurant les communications internes de la province, et celles en provenance ou à destination des autres provinces.

La capacité globale est actuellement de 37.700 lignes téléphoniques, dont 29.000 sont en service.

Le taux de saturation des équipements est très élevé, particulièrement à Yaoundé et à Douala. Les problèmes actuels risquent de s'aggraver si des opérations d'extension ne sont pas rapidement engagées. Les taux d'équipement reste très faible.

12.2.2. Téléphonie rurale

L'Administration, en préparation de la mise en place d'un réseau de téléphonie rurale, a entrepris des expérimentations par le rattachement au réseau téléphonique national de villages situés à proximité de centraux téléphoniques départementaux ou provinciaux.

12.2.3. Le service télex

Il s'organise autour de deux centraux télex électroniques, à Yaoundé et à Douala, dont les capacités sont de 1.420 et 2.000 terminaisons respectivement; on y compte déjà 1.800 abonnés.

Le service est étendu à l'ensemble des villes équipées de centraux téléphoniques et permet d'offrir aux usagers les communications télex internationales et nationales.

Les infrastructures existantes dans ce secteur permettent d'assurer à moyen terme un service satisfaisant en qualité et en quantité. Toutefois, au cours du VIe Plan, des mesures devront être prises afin de décongestionner les centraux de Yaoundé et Douala.

12.2.4. Service télégraphique

L'échange des télégrammes des usagers entre divers bureaux de poste est organisé autour d'un réseau radio et d'un réseau GENTEX.

Le réseau radio dessert les bureaux de poste ne disposant pas de service téléphonique, tandis que le réseau GENTEX assure la transmission des télégrammes entre bureaux de poste dotés d'équipements modernes (télex).

Le service télégraphique n'est pas satisfaisant: faute d'un service postal performant, la distribution des télégrammes est souvent faite dans des boîtes postales, ce qui allonge les délais d'acheminement au destinataire.

12.2.5. Réseau de transmission des données

Il permet d'assurer le télé-traitement de l'information par les administrations ou par les entreprises privées disposant de terminaux connectés à ce réseau.

Il a été ouvert officiellement au public en février 1986.

12.2.6. Service de la radioélectricité privée

Il permet aux usagers des zones non pourvues de téléphone d'établir des communications par le moyen d'équipements radio. Il s'agit en particulier des forestiers, des entreprises de construction ayant des chantiers dans les zones reculées. Actuellement, ce service est accordé à plus de 250 usagers.

Ce service manque d'un centre de contrôle permettant de vérifier l'utilisation des fréquences. Une progression très rapide de ce service est attendue au cours des prochaines années.

12.2.7. Bilan du Ve Plan

12.2.7.1. Rappel des objectifs et des projets du Ve Plan.

Le Ve Plan avait pour objectif la consolidation et le développement progressif des acquis des plans précédents pour assurer la qualité et la diversité des services. L'accroissement rapide des secteurs secondaire et tertiaire, le création des industries agro-alimentaires dans les zones rurales et la mutation technologique fulgurante subie par le secteur impliquent en effet des adaptations importantes.

C'est ainsi que les projets du Ve Plan devaient favoriser le renforcement et l'extension des infrastructures existantes, et une meilleure maintenance de l'ensemble du réseau des télécommunications.

En outre, il était prévu de mener des réflexions sur le choix de technologie et sur la possibilité de l'industrialisation de notre pays dans le secteur des télécommunications et dans les domaines connexes.

12.2.7.2. Bilan physique

Dans l'ensemble, le taux de réalisation du Plan, tant sur le plan physique que financier, est le plus élevé depuis le 1er Plan. La plupart des projets prévus ont été réalisés.

Les extensions de réseaux ou de centraux téléphoniques inscrits au Ve Plan sont dans l'ensemble terminés, ou le seront en première année du VIe Plan.

Par ailleurs, l'Administration a dû entreprendre des projets hors Plan, portant sur des raccordements téléphoniques à des entités importantes.

Les études prévues ont été généralement effectuées, et des textes législatifs et réglementaires ont été proposés pour rationaliser la gestion des établissements des télécommunications. Bien que le bilan physique soit bon, on relève la nécessité d'améliorer la qualité du service.

12.2.7.3. Problèmes des télécommunications

* *Absence de coordination dans la réalisation des travaux.*

Les différents utilisateurs du sous-sol des villes (eau, assainissement, électricité, équipement...) interviennent isolément, sans coordination. Il s'en suit un renchérissement important des coûts des projets, et des casses fréquentes au moment des travaux. Une coordination doit être assurée.

* *Difficultés financières*

La lenteur de la mise en place des crédits de financement extérieur provoque l'arrêt des travaux de certains projets.

* *Insuffisance de la maintenance des équipements*

L'absence d'une stratégie globale en matière de maintenance limite considérablement les performances des équipements en place, au point que seulement 12 % du trafic interurbain arrive à destination. Le fonctionnement de l'ensemble de l'économie s'en trouve affecté, et le budget de l'Etat perd des ressources du fait du manque à gagner sur les recettes.

* *Inadaptation des moyens de gestion*

Les recouvrements de factures sont faibles. La non centralisation de la responsabilité de traitement et d'édition des factures dans les services des télécommunications semble en être la cause; en outre, la chaîne informatique qui effectue actuellement ce traitement est inadaptée.

* *Irrégularité de fonctionnement du réseau de transmission*

Les liaisons de transmission par faisceaux hertziens à visibilité directe installée dans le pays nécessitent des [illegible] faible [illegible] du réseau électrique [illegible] ces

stations sont actuellement alimentées en groupes électrogènes comme source d'énergie primaire. Bien que le réseau soit maillé sur la liaison Yaoundé-Douala, le fonctionnement instable des ateliers d'énergie autonomes rend les communications interurbaines irrégulières (95% des coupures sont causées par les pannes d'énergie). Par ailleurs, le coût d'exploitation de ces équipements est extrêmement élevé.

Afin de remédier à cette situation, il serait nécessaire d'introduire l'énergie publique dans les stations situées à l'intérieur du pays en suivant le plan d'électrification SONEL.

** Faible taux de pénétration téléphonique dans le pays et inégale répartition géographique du réseau*

L'indice de pénétration téléphonique est de 0,32 pour 100 habitants, ce qui nécessite des efforts importants pour atteindre l'objectif de la Décennie des Transports et Communications en Afrique qui est de 1 téléphone pour 100 habitants.

Plus de la moitié du parc téléphonique est concentrée à Yaoundé et Douala, le reste étant partagé entre les autres villes.

** Absence d'intégration avec les pays voisins*

En dehors de la liaison téléphonique entre le Cameroun et le Gabon (Douala – Libreville), il n'existe pas de liaisons directes entre le Cameroun et ses voisins immédiats. Or, le Cameroun doit pouvoir renforcer sa position de carrefour des pays de cette sous-région.

12.2.8. Objectifs du VIe Plan

Les besoins dans le secteur des télécommunications sont très importants. La politique générale tendra vers la maîtrise de l'exploitation et de l'équipement du réseau.

Ces deux orientations fondamentales se traduisent par les objectifs suivants :

- Poursuivre l'établissement des liaisons directes avec les pays voisins;
- améliorer la maintenance et mettre en place une stratégie dans ce domaine;
- améliorer le mode de gestion des télécommunications;
- informatiser progressivement l'ensemble des services des télécommunications;
- assurer la régularité des liaisons de transmission;
- augmenter la capacité des centraux et en créer de nouveaux;
- raccorder par téléphone les zones rurales, situées à proximité des centraux;
- étendre les autres services des télécommunications sur le territoire national;
- mettre en place une stratégie d'infrastructures à long terme.

12.2.9. Projets du VIe Plan

Le coût total des projets de télécommunications intérieures pour le VIe Plan s'élève à 98,4 milliards de F CFA.

12.3. TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

La société INTELCAM assure l'accès des usagers au réseau international (téléphonique, télégraphique et télex).

Ses installations comprennent:

- le centre téléphonique (CT 2) de Yaoundé; ce centre permet des liaisons directes avec 15 pays et à travers eux avec d'autres pays;
- le centre de télex national et international (C.T.N.I.) de Yaoundé;
- le commutateur automatique des messages, (C.A.M) actuellement surexploité;
- le centre des télécommunications par satellite, (C.T.S.) de Zamengoe, qui est la porte vers l'extérieur des télécommunications du pays;
- l'ensemble des installations de Douala, reliées à Yaoundé pour la plupart des échanges avec l'étranger.

12.3.1. Bilan du Ve Plan

Les projets du Ve Plan portaient sur l'ensemble des installations d'INTELCAM.

Opérations anciennes, extension de:

C.T.S. de Zamengoe,
CT. 2 de Yaoundé,
C.T.N.I de Yaoundé
Siège social

Projets nouveaux:

C.A.M de Yaoundé
Nouveau C.T.N.I. à Douala,
Deuxième CT.2 à Douala,
Installations diverses à Douala.

Le taux de réalisation est bon dans l'ensemble.

Ces opérations ont eu un impact très positif pour les usagers des services internationaux du téléphone et du télex, et ont permis un triplement du trafic international entre 1981 et 1986.

12.3.2. Objectifs du VIe Plan

Les objectifs du VIe Plan sont les suivants:

- faciliter l'accès à l'international à tous les usagers du téléphone et du télex sur toute l'étendue du territoire;
- améliorer les services internationaux du téléphone, du télex et de la télévision;
- accroître les équipements pour faire face à l'augmentation du trafic international;
- s'adapter aux nouvelles technologies en matière de télécommunications;
- informatiser les services d'INTELCAM.

12.3.3. Projets du VIe Plan

Les projets du VIe Plan portent sur une enveloppe de 6,5 milliards de Francs CFA.

Tableau 12.2. Projets du VIe Plan pour les télécommunications internationales.

Désignation des projets
Aménagements au C.T.S. de Zamengoe (clôture, antenne, bâtiment administratif)
Remplacement de l'autocommutateur du CT.2 de Yaoundé
Nouveaux équipements au C.T.N.I. de Yaoundé
Liaisons faisceau hertzien (FH) Malabo – Douala et Bepanda – Akwa
Extension du Commutateur Automatique des Messages de Yaoundé
Informatisation de la société INTELCAM
Dotations en appareils de mesure
Acquisition de véhicules
Téléimprimeurs chez les abonnés

CHAPITRE XIII

Urbanisme et habitat - Equipements administratifs - Cadre de vie

13.1. URBANISME ET HABITAT

Les grandes orientations de la politique camerounaise en matière d'urbanisme et d'habitat visent essentiellement à stimuler l'intervention des secteurs public et privé dans la création d'un cadre de vie décent pour chacun et la réalisation d'un environnement propice à un développement économique et social harmonieux.

Elles s'appuient sur :

- une politique foncière adaptée;
- une volonté d'aménager l'espace de façon cohérente;
- la création d'un habitat décent à coût modéré;
- la réalisation des grands équipements indispensables, en particulier dans les villes.

Interviennent dans ce secteur, plusieurs départements ministériels et organismes publics et parapublics.

Depuis sa création, le FEICOM, qui a pour mission d'aider les communes à réaliser une partie de leurs opérations d'urbanisme (projets d'infrastructure ou d'équipement public...), a consenti des subventions s'élevant à 2,121 milliards de francs CFA.

Le CFC, organisme finançant l'habitat, a fait des prêts de l'ordre de 88 milliards dont 32,7 à la SIC et 16,1 à la MAETUR

La réorganisation en 1985 du MINUH, qui comporte entre autres deux entités distinctes chargées de l'Urbanisme et de l'Habitat, devrait permettre de mieux maîtriser ce secteur et ce, au moment où le problème de la poussée démographique en zone urbaine devient de plus en plus préoccupant.

En effet, à la veille du VIe Plan, la population urbaine du Cameroun est estimée à 36 % de la population totale.

Douala et Yaoundé dont la population a augmenté de façon sensible, représentent 50 % de l'ensemble de la population urbaine du pays.

13.1.1. Urbanisme

A – SITUATION ACTUELLE.

a - Etudes d'urbanisme

Elles devraient permettre de définir les opérations à entreprendre à long terme en matière de planification urbaine.

Au cours du Plan, il fallait surtout en ce qui concerne les 2 principales villes de Douala et de Yaoundé, mieux coordonner la préparation de schémas directeurs de longue portée et la programmation des opérations concrètes à court terme, les études de faisabilité et la réalisation des projets de développement urbain, et assurer le suivi de toutes les actions qui permettent de bien structurer les villes.

C'est ainsi que, une fois terminés les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) (échelle 1/25 000e) en 1982 pour Yaoundé et en 1983 pour Douala, schémas qui ont permis de définir globalement les différentes orientations sectorielles à moyen terme (1990) et à long terme (2000), l'élaboration des plans directeurs locaux (PDL, échelle 1/5000e) a été immédiatement engagée pour Yaoundé (Est, Sud-Est, Centre, Nord-Ouest, Ouest et Nord-Est) et pour Douala (Est, Ouest et Centre).

Ces PDL, qui sont une application directe des SDAU à moyen terme, présente un double avantage.

Ils sont pratiques : ils permettent de dégager les opérations sectorielles d'investissement public, et contraignants : ils fixent les conditions d'occupation du sol par les investisseurs privés.

Compte tenu de l'urgence des besoins, des documents d'urbanisme ont été élaborés et des études de factibilité et d'aménagement de certaines zones ont été menées. [illegible]

été réalisées dans le domaine de la voirie, de la circulation, du transport et du drainage dans la ville de Douala. Elles devraient aboutir à un 2e projet de développement urbain (PDU).

Dans les villes de province:

– Des études de factibilité pour la reconstruction de voiries, qui était alors urgente dans bon nombre de villes, ont été financées pour un montant de 1.7 milliard de F. CFA.

– Des plans directeurs d'urbanisme ont été achevés pour 13 villes; ils sont en cours d'élaboration pour 21 centres. En outre, certains plans d'urbanisme de détail ont été réalisés pour les centres administratifs de Maroua, Ebolowa et Ngaoundéré:

La couverture aérienne a été réalisée pour 26 villes.

b - Urbanisme opérationnel

La période du Ve Plan a été marquée par la réalisation d'infrastructures et d'équipements urbains en particulier de voiries urbaines et par la réalisation du projet de développement urbain financé par la Banque Mondiale et le Cameroun.

Les travaux de reconstruction des voiries se sont élevés à 51 milliards de F. CFA pour une longueur totale de 52.8 km, répartis dans les villes suivantes : Yaoundé, Maroua, Mokolo, Limbé, Buéa, Nkongsamba, Kribi, Ebolowa, Sangmélima, Kumba, Ngaoundéré et Mbengwi.

Quant au PDU, le premier volet, qui a été réalisé à 50 % et qui consistait principalement à restructurer la zone pilote de Nylon à Douala, aura nécessité 10 milliards de francs CFA; le deuxième volet, qui porte sur les infrastructures de transport et l'assainissement à Douala, a été étudié au cours du Ve Plan.

Bien que les études nécessaires sur la planification et les efforts déployés pour réaliser les infrastructures urbaines indispensables aient abouti à des résultats satisfaisants, on note quelques zones d'ombre :

– Les objectifs de formation prévus au Ve Plan, d'agents de l'Etat et des municipalités capables de gérer les plans d'urbanisme, n'ont été que très partiellement atteints;

– Les études d'urbanisme continuent à souffrir du manque de données tant sur les principales villes que sur les centres secondaires.

L'absence de système de référence et de classification, l'absence d'inventaire physique des infrastructures et des autres VRD constituent des obstacles majeurs à la mise en œuvre d'un contrôle réglementaire et d'une programmation efficace. A la base, il manque une nomenclature de l'espace urbain, c'est-à-dire la dénomination des places et des rues et la numérotation des maisons et constructions.

– A part quelques actions ponctuelles, les orientations formulées dans les documents d'urbanisme ont été appliquées de façon peu concertée pour ce qui est des investissements publics.

Il est difficile d'avoir un aperçu global de toutes les opérations en cours qui sont financées et gérées indépendamment. Alors que l'urbanisme opérationnel entre dans sa phase active, il manque une structure formelle pour assurer la coordination des opérations.

– L'insuffisance des moyens mis en œuvre pour la préparation des projets (études de factibilité) ou pour leur exécution (infrastructures, restructurations des quartiers, ...) reste un problème préoccupant.

B – ORIENTATIONS ET PROGRAMMES.

En attendant le recensement général de la population et de l'habitat qui apportera des précisions utiles sur l'évolution des données démographiques et socio-économiques, les prévisions des SDAU de Yaoundé et Douala continueront à servir de base pour la programmation des études et des travaux d'urbanisme au cours du VIe Plan.

Au cours du Ve Plan, on a presqu'achevé certaines tâches importantes et urgentes de planification urbaine. Avec le VIe Plan, l'urbanisme opérationnel entrera dans une phase déterminante.

Tout en poursuivant les études de planification urbaine pour les centres encore dépourvus de schémas directeurs, il faudra améliorer effectivement le cadre de vie des Camerounais. Par conséquent, les orientations qui devront sous-tendre les objectifs à atteindre au cours du prochain quinquennat sont les suivantes :

a - Etudes de planification et formation

– Formation des cadres.

– Étude de l'état d'urbanisation des villes avec mise en place d'un système de suivi permettant d'enregistrer tous les facteurs déterminants dans une banque de données informatisée et de programmer les études de factibilité nécessaires à la mise en place des équipements urbains.

– Etude de l'établissement des plans d'occupation du sol pour certains secteurs sensibles ou prioritaires

– Continuation de l'établissement des plans directeurs d'urbanisme, avec couverture aérienne, levés topographiques et enquêtes socio-économiques sur le terrain.

b - Etudes et travaux d'urbanisme opérationnel

– Inventaire des réseaux de voiries urbaines donnant toutes les caractéristiques techniques nécessaires ainsi que les conditions d'utilisation. Les données collectées et remises périodiquement à jour devront être informatisées.

– Etude en vue de l'établissement des normes à adopter pour la conception, la construction et l'entretien des voiries urbaines et réseaux de drainage en fonction des conditions géoclimatiques et socio-économiques des villes.

– Etude et aménagement de zones ayant des impacts spécifiques sur l'environnement ou présentant des caractères particuliers.

– Toutes études de factibilité et travaux de reconstruction des voiries, de réhabilitation de quartiers de recasement, d'aménagement et de lotissement de terrains et suivi des travaux.

Le coût total des projets s'élève à 63,8 milliards de F CFA de 1982/1983

Tableau 13.1 : Projets d'urbanisme du VIe Plan.

* Etudes de planification et formation (enquêtes, levés topos, plans directeurs, POS, ...)

* Etudes d'urbanisme opérationnel (inventaire des voiries, zones prioritaires, étude de factibilité, ...)

* Aménagement des zones prioritaires

* Voiries

13.1.2. Assainissement et Drainage

A – BILAN.

Un approvisionnement en eau saine et des équipements d'assainissement adaptés constituent des conditions indispensables pour garantir un état sanitaire correct. Plusieurs actions auront été engagées. Elles ont consisté à drainer les eaux pluviables, à évacuer les eaux usées et les déchets solides. On peut citer :

* A Douala : le recalibrage de la rivière Ngwa, les deux collecteurs ouverts le long du boulevard de l'aéroport, l'exutoire de la zone MAGZI de Bassa, la station d'épuration de l'Hôpital Laquintinie

* A Yaoundé : l'opération de la Vallée de la gare avec la construction de la station d'épuration, le curage du lac municipal, le recalibrage du Mfoundi en aval, le curage de l'Abiergue, les stations d'épuration du campus universitaire, de la Cité verte.

* Le programme de drainage secondaire et tertiaire avec batteries de décanteurs-digesteurs (une dizaine) de lotissements MAETUR à Douala et à Yaoundé.

Les préoccupations ci-après ont été relevées :

– manque d'entretien ;
– nuisances pour les populations et pollution du milieu récepteur ;
– manque de coordination entre les divers intervenants dans le domaine de l'assainissement.

B – ORIENTATIONS ET PROGRAMMES.

Le VIe Plan devant être la dernière tranche de la «Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement», il importe désormais de mettre en place des opérations cohérentes conçues et réalisées dans le cadre d'un plan directeur d'assainissement, s'appuyant à son tour sur le plan directeur d'urbanisme.

La création d'un organisme opérationnel et la formation de personnel adapté apparaissent alors primordiales.

Le coût des études et travaux à entreprendre au VIe Plan est estimé à 84,9 milliards de F.CFA 1982/83.

13.1.3. Politique foncière

A – ANALYSE DES PROBLEMES FONCIERS EN MILIEU URBAIN

Le phénomène de l'exode rural et la poussée démographique urbaine ont pour conséquences la pression très forte des besoins en terrains, l'habitat spontané qui génère des conditions de vie souvent insalubres et le développement mal maîtrisé des villes.

L'Etat a adopté trois mesures importantes pour résoudre ce problème. Il s'agit :

– d'élaborer des plans d'urbanisme plus adéquats et de renforcer les infrastructures urbaines nettement insuffisantes : voiries, drainage, eau, électricité, etc.

– de viabiliser et de lotir des terrains nouveaux, et de réaliser un vaste programme d'habitat social et [illegible]

Le problème foncier est donc d'une grande importance. En effet, il ne suffit pas d'avoir des plans d'urbanisme, il faut encore les matérialiser en mettant en place des infrastructures et des équipements et maîtriser l'utilisation des sols.

Bien que l'Etat dispose de moyens juridiques pour intervenir dans le cas des terrains privés (immatriculés ou non), le problème foncier tient à la lenteur des procédures de déguerpissement, au coût élevé des indemnisations, à la surenchère des coûts de construction (elle-même due aux retards enregistrés dans la réalisation des travaux), à la demande importante de parcelles plus ou moins équipées et dûment immatriculées, à l'absence d'un plan cadastral.

La nouvelle législation foncière de 1974 rétablit la prééminence du droit écrit sur le droit coutumier qui est peu adapté au contexte d'urbanisation actuel du Cameroun. Cette législation a pour but de généraliser l'immatriculation des parcelles sur tout le territoire national. Ces mesures ont fortement accru la demande de titres fonciers.

Ainsi, le nombre de demandes de titres fonciers en instance est évalué à plus de 150 000, alors qu'il se crée environ 40 000 parcelles nouvelles par an.

Pour résoudre ce problème d'obtention du titre foncier, des actions nécessaires devront être menées :

- Etablissement d'un réseau géodésique complet et fiable.
- Utilisation de l'aérophotogrammétrie pour procéder à l'identification et à l'immatriculation massive des parcelles en vue d'établir des plans cadastraux sur des superficies importantes.
- Utilisation de l'informatique pour l'immatriculation, l'enregistrement, la gestion et la remise à jour permanente des titres fonciers.
- Mise à disposition des supports logistiques tels que locaux, véhicules, budget de fonctionnement, formation du personnel et assistance technique, qui sont nécessaires à l'établissement des plans cadastraux prioritaires.

Cependant, même si le plan cadastral était réalisé dans certaines villes principales et si le coût et le délai d'immatriculation des parcelles et d'enregistrement des titres fonciers étaient réduits, le problème foncier ne serait pas résolu pour autant.

L'Etat devrait donc incorporer en tant que de besoin les dépendances du domaine national dans son domaine privé, pour rendre disponibles de nouveaux terrains.

B – ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FONCIERE EN MILIEU URBAIN.

A la lumière de l'analyse-diagnostic précédente, le Gouvernement veillera à ce que, non seulement toutes les parcelles de terrain soient cadastrées et immatriculées dans un temps relativement court, mais encore à ce qu'un nombre suffisant des parcelles nouvellement loties de façon rationnelle, dûment immatriculées et enregistrées avec titre foncier, soit mis à la disposition des services publics et du secteur privé, à un prix favorable au développement socio-économique harmonieux des villes. L'équilibre offre-demande foncière, c'est-à-dire la normalisation du marché et l'arrêt aux occupations anarchiques, est à ce prix.

C – PROGRAMMES.

Pour ce faire, les actions à entreprendre au VIe Plan seront les suivantes :

- Confection de plans cadastraux pour les 10 chefs-lieux de provinces;
- Constitution d'un réseau géodésique fiable;
- Inventaire puis bornage des terrains domaniaux en vue de les immatriculer;
- Création des lotissements résidentiels, commerciaux, industriels et agricoles à mettre à la disposition des secteurs public et privé;
- Modernisation de la gestion de l'immatriculation et du fichier des titres fonciers en coordination avec le programme d'informatisation du cadastre.

Tableau 13.2 Programme d'établissement des plans cadastraux

Sites	Superficie (Km^2)	Nombre de parcelles
Yaoundé	250	120 000
Douala	250	150 000
Bafoussam	65	22 000
Bamenda	60	17 000
Garoua	75	22 000
Maroua	75	23 500
Ngaoundéré	90	15 000
Buéa	40	9 500
Ebolowa	30	7 000
Bertoua	30	7 000
Total	965	393 500

Source : MINUH

Le programme envisagé couvrira 0,2 % de la superficie totale du territoire national, et résoudra les problèmes fonciers de 20,3 % de la population.

Le Coût total de ces projets s'élève à 48,3 milliards de F CFA de 1982/1983.

13.1.4. Habitat

A – BILAN.

Afin de maîtriser la prolifération de l'habitat spontané, qui est le signe de l'insuffisance de terrains aménagés, le Ve Plan se proposait de :

- procéder à l'aménagement par l'intermédiaire de la MAETUR de 3 000 ha de terrain dont 680 réservés à la SIC et le reste pour les lotissements sociaux (1760 ha) et les lotissements de moyen standing (560 ha);
- réaliser un programme de 15000 logements au rythme de 3000 par an.

En fait, ces prévisions ne représentaient respectivement que 35 % et 20 % des besoins solvables en superficie et en logements.

A la veille du VIe Plan, la MAETUR a mis en chantier plus de 800 ha.

Cette superficie, donc 61 % (508 ha) ont déjà été commercialisés, correspond à un peu plus de 5000 parcelles.

La SIC quant à elle aura engagé, dans le cadre du programme triennal, la construction de 8327 logements et en a terminé 5800. Elle aura ainsi réalisé 55,5 % des objectifs physiques fixés avec 91 % du financement prévu.

Tableau 13.3. Logements terminés par la SIC au cours du Ve Plan.

Localité	Catégorie logement			Total
	Programme social moyen (PSM)	Programme social élevé (PSE)	Programme social individuel (PSI)	
Yaoundé	781	776	18	1 575
Douala	2 142	1 427	–	3 569
Edéa	116	8	–	124
Limbé - Buéa	60	40	–	100
Bertoua	50	50	–	100
Garoua - Maroua		329	–	329
Total	3 149	2 630	18	5 797

Source: SIC

Avec un montant correspondant à 91 % de celui prévu dans le Ve Plan, la SIC n'a atteint qu'environ 55 % de l'objectif visé.

Le taux de réalisation du Ve Plan montre qu'il est nécessaire de prévoir le financement des équipements collectifs d'accompagnement, leur absence nuirait au fonctionnement normal des véritables cités-villes nouvellement construites, tout en réduisant sensiblement la valeur commerciale des logements construits.

Enfin une solution durable est à trouver aux problèmes de l'entretien des VRD.

B – ORIENTATIONS.

Compte tenu de l'importance du secteur du logement dans le développement économique du pays, il est urgent et indispensable de connaître les besoins réels qui résultent de l'accroissement du nombre de ménages, de la nécessité de décongestionner les logements surpeuplés et, dans une moindre mesure, du vieillissement du parc immobilier existant.

A l'heure actuelle, la population urbaine du Cameroun représente environ 36 % de la population totale (10,5 millions) et cette proportion continuera à s'accroître pour approcher les 50 % en l'an 2000.

A l'horizon du VIe Plan, la population urbaine représentera 38 % du total, et plus de 50 % de cette population sera concentrée dans les deux métropoles de Douala et Yaoundé.

Il est donc évident que l'offre de logements est et sera très inférieure à la demande. Le VIe Plan ne pourra pas résorber ce déséquilibre.

- La priorité sera accordée au programme d'aménagement et de lotissement de parcelles.
- La promotion de la co-propriété en milieu urbain grâce à la formation des coopératives d'habitat de groupements socio-professionnels sera favorisée pour permettre la construction de logements de type collectif.
- La promotion de nouvelles sociétés immobilières sera encouragée pour faire face à la demande de plus en plus croissante en logements.
- Des équipements collectifs d'accompagnement dans les grandes zones d'habitat nouvellement créées seront nécessaires.

- Au-delà d'une certaine taille, (300 unités d'habitation) toute zone d'habitat devrait comporter un mélange judicieux de parcelles avec logements sociaux de faible standing, et de parcelles ou constructions de standing plus élevé.
- Des mesures appropriées seront prises pour stimuler l'habitat rural.

Le financement des VRD primaires et de l'entretien des voiries, constitue actuellement le problème le plus important de l'habitat et de l'urbanisme.

C – PROGRAMMES.

Compte tenu de ces orientations générales et de la croissance soutenue de la population urbaine (surtout celle des villes principales) jusqu'à l'horizon de l'an 2 000, le VIe Plan quinquennal prévoit :

- des études sur la demande réelle de l'habitat, l'évolution des prix, la promotion de PME, du bâtiment, etc;
- des travaux;

Aménagement et lotissement des parcelles :

* 15000 parcelles équivalentes pour les logements SIC,
* 15000 parcelles équivalentes de type social moyen standing promo.
* 4000 parcelles pour les trames assainies.

- Construction par la SIC de 15000 logements dont un type évolutif au point de vue finition sera étudié et expérimenté.
- Construction de 5000 logements par des promoteurs privés.
- Aide au financement de l'auto-construction, secteur diffus pour 5000 logements.

Tableau 13.4 Programme physique pour la MAETUR en nombre de parcelles

	SIC	Lotissement social moyen-standing	Trames assainies	Total
1986/87	3 000	3 000		6 000
1987/88	3 000	3 000	1 000	7 000
1988/89	3 000	3 000	1 000	7 000
1989/90	3 000	3 000	1 000	7 000
1990/91	3 000	3 000	1 000	7 000
Total	15 000	15 000	4 000	34 000

Source : MAETUR

Les programmes d'habitat (MAETUR, SIC, Privé) s'élèvent à 190,3 milliards de F.CFA 1982/83.

13.1.5. Adduction d'eau

L'objectif des deux derniers plans quinquennaux était de mettre de l'eau potable à la disposition du plus grand nombre possible d'habitants en ville comme à la campagne.

Le Ve Plan visait au renforcement des systèmes d'adduction d'eau à Douala et à Yaoundé, la création ou l'extension des réseaux dans 81 centres, et l'équipement des zones rurales.

A – APPROVISIONNEMENT EN EAU DE VILLES.

a - Bilan

Les objectifs du Ve Plan ont été réalisés à 40 % avec un investissement de près de 82 milliards de F CFA. Au total 64 centres auront fait l'objet de travaux d'adduction d'eau potable et les études sont en cours (ou disponibles) sur 71 autres centres. Les travaux ont consisté à étendre les stations de traitement, les ouvrages de stockage et les conduites d'adduction. C'est ainsi que deux grands projets ont démarré à Yaoundé et Douala au cours du quinquennat qui s'achève. A Yaoundé, il s'agit de renforcer le système d'adduction d'eau à l'horizon 2005 pour fournir 100 000 m³/jour à partir du fleuve Nyong à Mbalmayo ce qui revient à construire 45 km de lignes de transport. Ce projet coûtera 45 milliards de F CFA.

A Douala, le projet porte sur la distribution à l'horizon 2005 de 400 000 m³/jour à partir du fleuve Mungo. La première phase qui comprend la fourniture de 100 000 m³/jour coûtera environ 50 milliards de F CFA.

Les travaux effectués auront permis de porter la capacité de production à 295 470 m³/jour, le volume des réservoirs à 102 193 m³, et la longueur du réseau à 2173 Km au 30 juin 1985; ce qui a permis de desservir 81000 abonnés (y compris 1206 bornes fontaines et 195 clients industriels) sur une population urbaine de plus de 3 millions d'habitants. Malgré le taux d'accroissement des infrastructures qui est en moyenne de 10 % par an, le rendement du réseau est d'environ 67 % et les pertes sur les réseaux représentent environ 30 % des eaux traitées.

L'offre d'eau potable ne permet pas de satisfaire la demande potentielle qui croît de plus de 14 % par an.

Les problèmes cités sont principalement dus à la difficulté de desservir certains quartiers, et à l'insuffisance des investissements par rapport à l'ampleur des besoins.

b - Perspectives et programmes

L'objectif fixé pour le VIe Plan est de desservir toute la population dans les centres urbains ayant une population supérieure ou égale à 5000 habitants. A cet égard, les actions à entreprendre portent essentiellement sur :

- l'extension des unités de production, des ouvrages de stockage et des canalisations de distribution;

- l'achèvement des études et travaux en cours;

- la définition et la mise en œuvre d'un programme de branchements sociaux et d'extension du réseau des bornes fontaines;

- la création d'un centre de formation professionnelle, et surtout la formation des cadres supérieurs, des agents d'entretien et de maintenance.

Au total, plus de 110 nouveaux centres seront équipés en unités de production d'eau potable.

B - APPROVISIONNEMENT EN EAU DES ZONES RURALES.

a - Bilan

Les programmes d'adduction d'eau se sont multipliés grâce aux actions des organismes tant nationaux (MINAGRI, MINPAT, MINCOF, Organismes de développement intégré...) qu'étrangers (Aide multilatérale, Aide bilatérale etc...), notamment l'installation de pompes manuelles, de puits à ciel ouvert, de forages, de sources aménagés in situ, etc., l'objectif étant la réalisation d'un point d'eau pour 250 à 500 habitants.

Parmi les programmes en cours, on peut citer notamment :

* le programme «Eau et Assainissement».

Mené grâce à l'assistance de l'UNICEF, dans les départements du Mbam, du Nyong-et-Mfoumou, il devra s'étendre aux départements de la Haute-Sanaga, du Ntem et de l'Océan. Il s'agit de construire une centaine de puits équipés de pompes manuelles. La seconde phase, qui porte sur 150 points d'eau, devrait démarrer bientôt.

* Le programme «Fonds Spécial d'Actions Rurales (FSAR)».

Ici, l'approvisionnement en eau est axé sur le creusement, le recreusement et l'entretien des puits, les forages et la réalisation de barrages collinaires. Le premier programme s'est limité aux zones frontalières (Logone-et-Chari, Mayo-Tsanaga, Mayo-Sava); il est financé par l'AID, la Banque Mondiale, le Gouvernement et les paysans bénéficiaires et a pour objectif de sédentariser des populations des zones concernées qui vont souvent en quête d'eau vers les pays voisins. Il aura permis l'installation de : plus de 1500 puits, plus de 300 forages, plus de 300 pompes, et de 4 barrages.

Ce premier programme (FSAR 1) touche plus d'un million de personnes soit près de 700 habitants par point d'eau à moins d'un kilomètre et permet une consommation moyenne d'eau de 22 l/habitant/jour.

Un deuxième projet FSAR conjointement financé par le budget de l'Etat et la Banque mondiale portant sur 1000 forages équipés de pompes, sera réalisé au cours du VIe Plan.

* le programme danois qui concerne 174 localités est presque achevé.

* le programme des Ressources Hydrauliques des Monts Mandara concerne les études et la réalisation de 35 barrages collinaires (60 à 100 000 m³ de capacité).

* le programme du MINAGRI.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du développement du secteur agricole, le Ve Plan a prévu la réalisation de plus de 1900 ouvrages pour l'hydraulique villageoise.

A la veille du VIe Plan environ 1400 ouvrages ont été réalisés par les services du MINAGRI; les populations concernées ont été étroitement associées.

D'autres projets ont été effectués : celui des hauts plateaux de l'Ouest et celui de l'Extrême-Nord.

Au total près de 4200 ouvrages ou points d'eau ont été réalisés au cours du Ve Plan pour un coût total de plus de 18 milliards de F CFA. Ceci porte à 8000, le nombre d'ouvrages en service, soit un point d'eau pour un peu plus de 800 habitants, d'où un taux de l'ordre de 60 %.

Le principal problème demeure celui de la maintenance pour lequel les solutions sont à rechercher au cours du VIe Plan.

b - Perspectives et programmes

La politique de dynamisation des pôles de développement nécessite non seulement un meilleur équipement des villages mais aussi l'harmonisation des différentes actions à initier. Dès lors, tous les programmes cités devront se poursuivre au cours du VIe Plan. En outre de nouveaux programmes devront voir le jour [illegible]

Par ailleurs, la politique d'intervention en milieu rural devra être l'une des préoccupations du Comité National de l'Eau. A ce sujet, la mise en place des structures de maintenance et de coordination devra focaliser l'attention des différents opérateurs.

C) CADRE STRUCTUREL.

Au cours du précédent quinquennat un cadre structurel a été ébauché en matière hydraulique. C'est ainsi que l'on aura relevé notamment :

- l'élaboration d'un texte fixant le Régime de l'Eau qui permet désormais de classer les ressources en eau et d'en réglementer l'utilisation et;

- la création du Comité National de l'Eau (CNE), chargé notamment de régler les problèmes de coordination, de maintenance, de financement, de responsabilisation des usagers.

Le coût total des projets concernant l'adduction d'eau s'élève à 127,1 milliards.

Tableau 13.5 : Projets d'extension des systèmes d'adduction d'eau dans les villes au cours du VIe Plan

Provinces	Centres	Production M3/j	Stockage M3	Extension Réseau Km	Branchements Sociaux (Unités)	Bornes Fontaines
Littoral	Douala	200 000	100 000	1 254	28 828	286
	Nkongsamba	6 000	2 500	71	1 985	12
	Mbanga			203	3 276	39
	Yabassi			5	336	7
	Edéa	6 000	4 000	10	281	6
Centre	Yaoundé	100 000	50 000	1 331	17 520	290
	Akonolinga			13	276	3
	Ayos			6	126	4
	Bafia	1 800		45	610	7
	Batchenga			2	16	
	Eséka		500	15	526	11
	Mbalmayo			19	639	8
	Mfou			1	14	
	Monatélé			1	19	1
	Nanga-Eboko			28	206	3
	Ngoumou			26	76	2
	Obala			19	326	6
	Sa'a			2	41	1
Nord	Garoua	32 000	11 000	70	957	10
	Guider			22	719	7
Sud	Ambam			6	126	3
	Sangmélima	1 500		15	379	5
	Ebolowa	10 000	1 000	93	684	23
	Kribi	1 500	1 000	10	183	2
Ouest	Bafang			12	867	30
	Batoussam	20 000	10 000	94	1 414	14
	Bangangté	2 500	1 000	15	153	2
	Dschang	2 000	1 000	37	824	12
	Mbouda			10	221	4

Provinces	Centres	Production M^3/j	Stockage M^3	Extension Réseau Km	Branchements Sociaux (Unités)	Bornes fontaines
Ouest	Foumban	2 500	2 000	52	1 247	12
	Foumbot			3	61	1
Nord-Ouest	Bamenda			82	1 369	23
Est	Belabo	500		2	26	
	Bertoua	10 000	3 000	18	203	2
Sud-Ouest	Buéa	-		7	290	10
	Kumba		3 500	49	1 166	7
	Limbe		1 000	13	1 301	16
	Mamfé	-		3	133	3
	Tiko			31	804	10
	Tombel			5	336	-
Extrême-Nord.	Kousséri	2 000	500	38	661	10
	Maroua	10 000	4 500	175	2 099	21
	Mokolo			3	57	1
Adamaoua	Ngaoundéré	-		79	566	6

Source : SNEC.

Taleau 13.6 : Etudes et Travaux d'Adduction d'eau à réaliser au cours du VIe Plan dans les zones urbaines.

ADAMAOUA	CENTRE	EST	EX. NORD	LITTORAL	NORD	N. OUEST	OUEST	SUD	S. OUEST
Bankim	Akono	Batouri	Bogo	Dizangue	Beka	Hakoku	Bandjoun	Akom II	Muyuka
Banyo	Bikok	Bétaré-Oya	Bourrah	Mélong	Bibemi	Ndop	Baham	Biwong-Bane	Yoke +
Belel	Bokito	Dimako	Fotokol	Ngambe	Bidzar	Nwa			Fontem
	Awaè +	Doumé	Gazawa	Nkon-jock	Dourbeye +	Furu Awa +	Bana	Campo	Isanguele +
Djohong	Esse	Garoua Boulaï	Goulfey	Pouma	Figuil +	Ako +	Bandja	Djoum	
Meiganga	Bot-makak	Kette +	Guere	Yingui +	Mayo Oulo +	Tuba +	Bansoa +	Oveng +	Ekondotiti +
	Soa +	Lomié	Guidiguis	Ndom +	Mbe	Njikwa +	Bamendjou	Lolodorf	Eyomodjock +
Ngaoundal	Dibang	Messamena	Hilchalifa	Mouanko +	Poli		Bangou	Ma'an	
	Deuk +	Mouloundou	Kaélé	Dibombari +	Rey Bouba		Bazou	Mvangan	
Tibati	Evodoula	Yokadouma	Kalfou		Tcholliré		Batcham	Ngoulémakong	Banguem +
	Endom +	Diang	Kar hay		Touboro		Fokoué	Mvengue	
Mayo-Baleo	Dzeng +	Ndélélé	Kolofata				Galim	Olamze	Abadimo +
	Makénéné	Nguélémendouka	Koza				Malentouen	Zoétélé	
	Matomb	Garigombo +	Logone Birni						
	Minta +	Ngoyla +	Maga						

ADAMAOUA	CENTRE	EST	EX.NORD	LITTORAL	NORD	N.OUEST	OUEST	SUD	S.OUEST
	Yoko +	Mbang +	Makari				Santchou		Akwaya +
	Mbandjock		Meri				Tonga		Bamusso +
	Ngambe-Tikar						Kekem		Kombo-
	Mbankomo		Mora				Bakou +		Itindi +
	Messondo		Moulvoudaye				Koutaba+		
	Nkoteng		Mindif						
	Ndikinimeki		Tokombéré						
	Ngoro		Waza						
	Ngomedzap		Yagoua +						
	Okola								
	Ntui								
	Makak		Wina +						

Source : MINMEN + *Études.*

Le coût total des projets identifiés est de 514,4 milliards de F CFA en 1982/83.

Tableau 13.7. Récapitulatif des coûts des projets du VIe Plan (milliards de F CFA 1982/83).

PROJETS		COUTS
Urbanisme		63,8
Assainissement		84,9
Habitat	Etudes	1,0
	Travaux	189,3
Politique Foncière	Domaines	35,4
	Cadastre	12,9
Adduction d'eau	Milieu Urbain	94,6
	Milieu Rural	32,5
Total		514,4

13.2. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

13.2.1. Bilan du Ve Plan

Comme lors des plans précédents, les dépenses liées à la construction des équipements administratifs ont pendant le Ve Plan largement dépassé les prévisions, s'élèvant à 129,1 milliards de F. CFA contre 55,2 prévus.

Durant ces cinq années, ont été réalisés :

- la construction du palais présidentiel;
- la construction de l'immeuble abritant les services des Ministères des Finances et du Travail;
- le démarrage des travaux de construction des immeubles ministériels n° 1 et 2;
- la construction des villas ministérielles A et B, et le démarrage des travaux de construction des villas ministérielles C et D.

En outre, à l'échelon provincial, plusieurs bâtiments à usage de bureaux et des résidences destinées aux autorités locales ont été réalisés.

Enfin, à l'étranger, il a été procédé à la construction, à l'acquisition ou à l'aménagement de certaines chancelleries.

L'estimation des coûts prévisionnels des équipements administratifs projetés, et le contrôle de ce coût pendant la réalisation sont sans doute les principaux problèmes à résoudre pendant le VIe Plan.

Enfin, les réalisations restent en-deçà des besoins, et les frais de location des immeubles et bâtiments à usage de bureau ou de résidence continuent à peser lourdement sur le budget de l'Etat.

De manière générale, les équipements administratifs n'ont pas suivi l'évolution des besoins résultant de la croissance des effectifs.

13.2.2. Orientations et programmes

A – ORIENTATIONS

Compte tenu de l'importance du secteur dans la stratégie de développement économique du pays, il est impérieux de définir une politique rationnelle en la matiè-

re, grâce à l'élaboration d'un programme d'investissements compatible avec les réalités socio-économiques du pays.

B – PROGRAMMES.

Au cours du VIe Plan, les efforts devront être poursuivis afin d'améliorer le cadre de travail et la qualité du service rendu au public. Un effort d'homogénéisation technique et architecturale devra être engagé ainsi qu'un entretien permanent des équipements et structures administratives, les études préalables sont prévues à cet effet. Elles concernent notamment :

- la constitution d'une banque de données sur le patrimoine immobilier de l'État (bureaux, résidences et équipements connexes) ;
- l'établissement d'une grille normative des équipements comptables avec les conditions économiques et les ressources financières du pays ;
- l'identification des normes techniques à adopter et la standardisation des éléments à prendre en compte pour la construction, et des équipements afin d'en faciliter l'entretien et l'exploitation;
- l'élaboration d'un programme rationnel pour la réalisation des équipements neufs et des travaux de grosse réparation ou de rénovation;
- la mise au point d'un système d'informatisation des travaux et de gestion financière de projets;
- l'évaluation de l'incidence des coûts de logements et véhicules administratifs.

En outre sera poursuivi le programme de réalisation des travaux suivants :

- construction des résidences pour des fonctions de haut niveau;
- construction des immeubles ministériels à Yaoundé;
- aménagement de la vallée de Besseké à Douala;
- détournement des eaux du Mfoundi (Yaoundé) pour permettre l'aménagement de parkings souterrains et de voies aériennes dans cette vallée;
- construction des délégations provinciales et départementales des différents ministères;
- réalisation des cités administratives dans les nouveaux chefs-lieux de provinces;
- réalisation des équipements d'accompagnement des nouvelles zones d'habitat;
- aménagement des villes frontières;
- réalisation de plans pluri-annuels de maintenance en vue de la préservation des acquis de l'Etat.

Le programme retenu au titre des équipements administratifs au VIe Plan est évalué à 74,7 milliards de F CFA 1982/83.

Tableau 13.8 : Projets d'équipements administratifs

Département Ministériel	Projets
Ministère de l'Equipement	Liaison télex Informatisation Immeubles Contrôle d'application des normes
Ministère des Affaires Sociales	Constructions et aménagements
Ministère de la Justice	Construction des palais de justice de Bamenda, Foumban, Akonolinga, Dschang, Eséka, Nanga-Eboko, Monatélé, Kribi, Banyo, Guider, Kaélé, Mora, Batouri, Mbouda, Douala, Buéa. Etudes pour la construction des palais de justice de Douala, Kumba, Bafang, Mbalmayo, Mbengwi, Edéa, Foumbot, Muyuka, Tombel, Ndop, Batibo, Yokadouma, Mundemba, Mamfé, Tiko, Limbé, Kumbo, Nkambé, Wum, Yabassi, Poli, Tibati, Tignère, Tcholliré, Mfou, Kousseri, Yagoua, Mokolo Meiganga, Sangmélima, Maroua, Ngaoundéré et Ebolowa.
Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire et Ministère du Commerce et de l'Industrie	- Construction d'un immeuble - Etudes et construction de délégations provinciales et départementales
Ministère de la Jeunesse et des Sports	Finition et équipement de la délégation provinciale de Bafoussam - Finition et équipement de la délégation provinciale de Garoua - Construction et équipement de la délégation provinciale de Yaoundé - Construction et équipement de la délégation provinciale de Bamenda Etudes, constructions et équipements de délégations provinciales de Maroua, Bertoua, Buéa Etudes, construction et équipements de 20 services départementaux de la jeunesse et des Sports
Ministère de [illegible]	[illegible]

Département Ministériel	Projets
Secrétariat d'Etat au Tourisme	– Mise en place de la SOCATOUR – Ouverture des bureaux d'informations touristiques – Acquisition des stands mobiles pour les foires à l'Etranger – Installation des stands dans les principaux aéroports internationaux (Douala, Yaoundé, Garoua)
Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale	– Construction de 6 délégations provinciales à Ebolowa, Douala, Maroua, Ngaoundéré, Buéa et Yaoundé .Construction . Equipement

Département Ministériel	Projets
Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale	– Construction de 22 inspections départementales Kumbo, Kumba, Foumban, Mbouda, Bangangte, Bengwi, Bafia, Akonolinga, Nanga-Eboko, Abong-Mbang, Yokadouma, Yagoua : . Construction . Equipement
Autres Ministères	– Etudes, constructions et aménagements

** Non comprises les études générales.*

TITRE 4

Secteurs des Services

CHAPITRE XIV

Commerce - Transports

14.1. LE COMMERCE INTERIEUR

14.1.1. Bilan du Ve Plan

Le Secteur tertiaire joue un rôle important dans la formation de la production intérieure brute totale. En 1984, il représentait 30,1% de la PIB totale, dont 12,6% pour la seule branche commerce.

14.1.1.1. Rappel des objectifs du Ve Plan

Le Ve Plan visait à réorganiser l'ensemble du secteur commercial :

- en organisant des circuits intégrés entre les coopératives de production, les coopératives de consommation, les groupements de grossistes et les groupements des détaillants afin de réduire les coûts de transport.

- en réalisant des investissements commerciaux permettant d'améliorer la présentation et la distribution des marchandises par les Camerounais eux-mêmes.

- en créant des magasins de stockage intégrés au projet de transports routiers notamment par l'établissement de centres de rupture de charge.

- en organisant l'aménagement physique des marchés existants dans les grands centres de consommation et des marchés de produits maraîchers.

- en encourageant l'implantation de marchés de grande surface (grands marchés, supermarchés...) qui contribuent à réduire les prix aux consommateurs.

- en entreprenant des études pour mener à bien ce vaste programme.

14.1.1.2. Réalisations du Ve Plan

- Foire internationale de Douala

Il ressort des études préliminaires qu'un site de 200 ha a été retenu et borné, au lieu dit Ndog-Bati. Les résultats des études techniques sont disponibles. Le coût de réalisation de la première phase est estimé à 80 milliards FCFA.

- Construction d'un magasin d'entreposage au port de Douala

Le projet s'est achevé au cours de la deuxième année du Ve Plan.

- Centre d'Exposition de Yaoundé

La première phase de ce projet est terminée en 1982/83 et a coûté 1.200 millions de F.CFA. Les études de la deuxième phase sont déjà lancées.

- Achat et installation des équipements métrologiques de base

Ce projet a coûté 350 millions de FCFA.

- Construction des brigades et postes de jaugeage

Ce projet a été remodélé pour permettre aux brigades de prix et postes de jaugeage de s'intégrer directement au sein des délégations provinciales du Ministère chargé du Commerce et de l'Industrie.

- Enquête «Commerçants, Artisans» .

Les résultats sont en cours d'exploitation.

- Etude de la commercialisation des produits vivriers

[illegible] données de base sur le secteur.

- Centres de [illegible]

Seulement 20% des 872 millions de F.CFA prévus pour la construction de centres artisanaux ont été consommés.

– Formation

Des cadres ont été formés ou recyclés tant dans le pays qu'à l'extérieur du pays. Un volet commerce international a été introduit dans les programmes de formation du Centre Universitaire de Douala, tandis que l'encadrement des groupements professionnels par le C.N.C.E. se développe. Parallèlement la Chambre de commerce, d'industrie et des mines devrait reprendre ses activités dans ce sens.

14.1.2. Analyse des circuits de distribution

14.1.2.1. Produits industriels

La loi 80-25 du 27 novembre 1980 portant orientation de l'activité commerciale, privilégie les circuits de distribution du type court comprenant deux intermédiaires entre le producteur et le consommateur final : le grossiste et le détaillant. Exceptionnellement la vente directe mettant le consommateur et le producteur en contact a été prévu par la même loi pour les produits artisanaux agricoles et les denrées de première nécessité.

Cependant sur le terrain, la réalité se présente différemment pour les circuits des produits manufacturés importés et ceux fabriqués par les industries locales :

- circuit moyennement long comprenant trois intermédiaires : le grossiste, le demi-grossiste et le détaillant
- circuit court tel que prévu par la loi avec deux intermédiaires
- circuits longs caractérisés par l'existence de plus de trois intermédiaires (grossiste, demi-grossiste, détaillant, micro-détaillant, etc...)
- circuit ultra-court avec un seul intermédiaire : le détaillant.

14.1.2.2. Produits pétroliers

La commercialisation des produits pétroliers stockés par la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) est assurée par les compagnies pétrolières installées au Cameroun, qui construisent des stations-services en gérance libre.

Cette commercialisation se fait sous la supervision de la S.C.D.P. qui a construit des dépôts dans les chefs-lieux des provinces pour régulariser l'approvisionnement dans l'ensemble du pays.

Mais cette activité se heurte aux difficultés de transport et de stockage.

14.1.2.3. Produits vivriers

La commercialisation des produits vivriers apparaît comme un secteur concurrentiel, répondant aux règles économiques d'un système libéral, basées sur une confrontation équitable entre l'offre et la demande.

Une étude détaillée a été réalisée sur ce sujet en 1985/86. Cette étude fait ressortir :

– une spécialisation régionale de la production vivrière, en particulier dans les départements du Mfoundi, de la Lekié, du Mbam, les provinces de l'Ouest et du Nord ainsi que dans la partie sud de la province du Sud-Ouest. Ces zones, surtout avec le développement récent des axes routiers bitumés et des pistes de collectes assureront de plus en plus à l'avenir l'approvisionnement des grands centres urbains.

– l'émergence d'une classe de producteurs qui investissent dans la commercialisation de ces produits et/ou dans les moyens de transports.

14.1.2.4. Proudits de base.

L'encadrement ou l'assistance aux producteurs tant au niveau de la collecte que de la commercialisation est assuré par diverses structures : les coopératives et la ZAPI de l'Est pour le café et le cacao, les coopératives pour le cacao, l'OCB pour la banane, l'UCCAO et COPAGRO pour le café arabica, la SODECOTON pour le coton.

L'O.N.C.P.B. organise et contrôle par l'intermédiaire d'exportateurs agréés, privés ou publics, la commercialisation des produits de base.

14.1.3. Autres produits

Une reprise légère a pu être observée depuis le début de l'exercice 1984/1985 dans les secteurs de l'alimentation et des biens de grande consommation.

Dans l'ensemble en 84/85, la part des ventes d'articles de fabrication locale a représenté en valeur, quelque 24% de l'activité économique globale contre 20% en 1982/83.

On relève une certaine stagnation dans le secteur des biens d'équipement et d'une façon générale pour tout ce qui touche à l'investissement.

Pour la majorité des produits vivriers, une autorégulation permanente du système s'opère relativement bien car l'offre tout comme la demande présentent une forte élasticité par rapport aux prix.

Les principaux autres sujets de préoccupation restant à l'ordre du jour sont les suivants :

– l'insuffisance de marchés urbains fonctionnels et halles pour la commercialisation des denrées alimentaires

– la concentration des grosses unités de production et de distribution dans les provinces du Littoral et du Centre (58%)

– le faible pourcentage du commerce de gros et de demi-gros (5% pour l'ensemble des 24.185 entreprises commerciales existantes)

– le développement encore timide des formes modernes de distribution (grandes surfaces, libre-services)

– le manque de statistiques de base régulières du commerce intérieur

– la difficulté du contrôle du commerce frontalier

– la vente au tas ou par boîte des denrées alimentaires, ainsi que l'utilisation d'instruments de mesure à la précision incertaine malgré le lancement en 1984 d'une campagne nationale de vulgarisation de l'utilisation de poids et mesures qui se poursuivra au cours du VIe Plan.

En somme les principaux problèmes du secteur sont:

– l'insuffisance du réseau des pistes de collecte

– l'insuffisance de magasins de stockage

– la faiblesse des équipements de préparation des produits marchands de bonne qualité.

14.1.4. Projets du VIe Plan

L'organisation du commerce intérieur devra contribuer à la réalisation des objectifs de développement auto-centré et auto-entretenu.

A cet égard le VIe Plan aura pour orientation :

14.1.4.1. Dans le domaine de la commercialisation des produits vivriers

La politique définie s'inscrit dans un contexte libéral.

Toutefois les références au marché international seront modulées par divers mécanismes permettant d'intégrer les contraintes nationales auxquelles sont soumis les producteurs.

Pour mettre en œuvre cette politique, les projets suivants seront réalisés :

a) Projets à court terme

– mise en place d'un système d'information permanente sur la commercialisation des produits vivriers qui permette au Gouvernement de suivre l'évolution du secteur et d'évaluer l'impact des projets mis en œuvre.

– construction des marchés fonctionnels de Yaoundé et de Douala.

– appui aux projets de développement intégré, pour la mise en œuvre d'une politique de commercialisation des produits vivriers qui soit en accord avec les objectifs nationaux.

b) Projets à moyen terme

– réorganisation des zones d'échanges sur les lieux de production. Ce projet comporte trois volets principaux :

* réhabilitation des grands marchés de production
* réorganisation des marchés ruraux de moyenne importance
* création de centres de collecte.

– organisation de la circulation des produits dans les zones de production : ce projet concomitant à la réhabilitation des marchés ruraux comportera le développement :

* de pistes de collecte.
* de pistes piétonnières.

– mise en œuvre d'une politique concertée avec les commerçants en produits vivriers, qui visera à la structuration du milieu, à la formation et à l'information de cette catégorie d'opérateurs.

– rénovation et réorganisation des marchés urbains des villes de moyenne importance.

– amélioration des méthodes de transport, conditionnement et emballage des produits

– mise au point de normes ou de standards pour le commerce des vivres au Cameroun.

– mécanisation des transformations primaires par le développement au niveau villageois :

* de broyeurs à manioc et de presses,
* de moulins à céréales,
* de presses artisanales pour la production d'huile de palme,
* de batteuse et décortiqueuse pour le paddy,
* de presses artisanales pour la canne à sucre.

– diversification des cultures vivrières, qui compor-

* le développement de la culture des oignons et bulbes produits dans le Nord, par l'amélioration des techniques de conservation

* la production de contre-saison (banane plantain).

– mûrissage à Douala des bananes douces hors normes d'exploitation.

– redéfinition du rôle des structures para-étatiques intervenant dans la commercialisation et le stockage des produits vivriers : MIDEVIV, PROVIV, Office céréalier, et propositions de régularisation du commerce des céréales.

c) Projets à long terme

– création d'un réseau de marchés de gros au niveau des principales zones de production et de consommation.

14.1.4.2. Poursuite de l'organisation du commerce intérieur des autres produits

Il s'agira d'élaborer les textes d'application de la loi n° 80/25 du 27 novembre 1980 portant orientation de l'activité commerciale.

Un certain nombre d'études devront être également réalisées :

– une étude en vue de la fabrication des instruments de mesure adaptés au commerce de détail

– une étude sur la commercialisation des produits agricoles d'exportation et pastoraux

– une étude des besoins de l'économie en entrepôts et autres infrastructures de stockage

– une étude sur les prestations de services en vue de la réglementation de ce sous-secteur qui prend déjà de l'importance

– étude des techniques commerciales.

Pour améliorer les circuits commerciaux d'autres mesures plus spécifiques seront prises :

– la révision périodique des taux de marges de distribution actuels

– la libération progressive des prix de certains secteurs concurrentiels

– l'information permanente des consommateurs sur les actes d'homologation par le biais de la radio, de la presse écrite et de la télévision

– la prise de dispositions appropriées pour amener les commerçants et autres producteurs à assurer un service après vente efficace et à octroyer des garanties.

A la suite de ces études, les investissements suivants pourraient être réalisés :

– tunnel de congélation à l'aéroport de Douala

– campagne de vulgarisation pour l'utilisation des instruments de mesure dans les transactions commerciales

– constructions d'entrepôts pour la zone UDEAC

– constructions d'entrepôts frigorifiques ou chambres froides

– organisation de la foire internationale de Douala

– centre de groupage et de contrôle de qualité des produits sensibles destinés à l'exportation

– restauration et agrandissement du palais consulaire de Douala.

Le coût total des projets inscrits au VIe Plan dans le sous-secteur du commerce intérieur s'élève à 23 milliards de FCFA de 1982/1983.

14.2. COMMERCE EXTERIEUR

L'orientation fondamentale de notre politique du commerce extérieur consistera à enrayer toute distorsion d'un éventuel déficit du secteur vivrier, en assainissant les conditions et structures de commercialisation en place. De même les efforts devront tendre à supprimer progressivement le déficit des autres biens de consommation courante.

14.2.1. Rappel des objectifs du Ve Plan

Le Ve Plan s'était fixé un double objectif dans le domaine du commerce extérieur :

– la résorption du déficit de la balance commerciale

– l'augmentation des exportations et la diversification des courants d'échanges et des produits livrés sur le marché international.

Une telle orientation impliquait :

Au niveau des importations :

– la poursuite des recherches et l'exploitation des matières premières locales dans le domaine industriel ;

- la protection judicieuse de la production locale agricole et industrielle ;

- la poursuite de la politique d'importation sélective de biens d'équipement et la limitation des biens de consommation finale et intermédiaire au strict minimum nécessaire ;

- la diversification de nos partenaires commerciaux.

Au niveau des exportations :

- l'augmentation du volume des exportations et de la proportion des produits transformés. Pour stimuler ces exportations, l'accent devait être mis sur :

  * une politique d'industrialisation basée sur la transformation des produits locaux ;

  * la suppression ou la réduction des taxes à l'exportation ;

  * la création d'une structure pour le financement des exportations.

Les causes profondes du manque de dynamisme des échanges extérieurs du Cameroun semblent liées aux insuffisances suivantes :

- les faiblesses des structures économiques internes

- les insuffisances de la politique commerciale mise en place.

- l'insuffisance de réinvestissement des revenus des expatriés dans le secteur

- l'insuffisance quantitative des exportations

- la prédominance des produits primaires et la faible proportion des exportations d'origine industrielle.

Tableau 14.1 Structure des exportations (en %)

PRODUITS	1975/76	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
Produits de base	60,20	41,36	34,47	36,12	41,08
dont :					
- cacao en fèves	27,86	14,57	12,06	11,81	15,42
- café	19,27	20,58	14,78	17,43	19,46
- caoutchouc	2,16	0,41	0,31	0,94	1,04
- bananes	3,41	0,64	2,18	1,70	1,67
- tabacs	2,88	1,17	1,08	0,74	0,76
- coton fibre	1,26	3,57	3,50	3,33	2,67
- huile de palme	1,25	0,42	0,56	0,17	0,06
Pétrole brut	0,00	31,63	41,77	41,55	36,72
Bois bruts et travaillés	6,80	9,81	8,28	5,49	3,79
Aluminium brut et s/produits	8,80	3,15	3,35	6,96	6,57
Sous-produits du cacao	5,40	5,05	2,37	2,25	3,00
Autres produits	16,60	9,00	9,76	7,63	8,84
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Comme on peut le constater les exportations camerounaises se caractérisent d'une façon générale par une prédominance des produits primaires du sol et du sous-sol et une faible proportion des exportations d'origine industrielle malgré les efforts déployés dans ce dernier domaine.

La politique d'industrialisation suivie jusqu'ici, et fondée sur la substitution à l'importation expliquerait cette situation, car, les industries de l'aluminium, du cacao et du bois, qui étaient conçues dès le départ pour le marché d'exportation et la plupart des industries agréées au Code des investissements ont cherché à adapter leur capacité de production aux besoins du marché.

Alors qu'au cours des années [illegible] importations dans le PIB a été [illegible]

marque par la suite une baisse très nette, en particulier depuis 1979/80 ; elle est passée de 22,1% à cette date à 14,5% en 1983/84.

TABLEAU 14.2. : EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE PAR REGION
(en millions de F.CFA courants)

REGIONS	1980/1981			1981/1982			1982/1983			1983/1984		
	EXPORT	IMPORT	SOLDE	EXPORT	IMPORT	SOLDE	EXPORT	IMPORT	SOLDE	EXPORT	IMPORT	SOLDE
Monde	290 851	364 172	– 73 321	306 314	401 762	– 95 448	407 203	429 466	– 22 263	484 144	462 891	+ 21 253
Europe	153 780	250 276	– 96 496	159 126	281 045	– 121 924	206 440	306 642	– 100 202	346 263	337 481	+ 8 782
dont C.E.E.	142 740	227 631	– 84 891	151 290	253 976	– 102 686	193 440	279 278	– 85 838	334 483	305 711	+ 28 772
dont France	52 801	146 436	– 93 635	70 377	174 878	– 104 501	77 363	195 369	– 118 006	175 778	214 199	– 38 421
R. Uni	2 852	11 711	– 8 859	1 919	13 862	– 11 945	2 430	13 514	– 11 084	3 627	17 176	– 13 649
Europe orien.	2 318	3 868	– 1 550	2 656	5 191	– 2 535	5 206	3 527	+ 1 679	2 118	4 134	– 2 016
dont URSS	2 307	1 245	+ 1 062	2 565	2 109	+ 456	4 579	1 294	+ 3 285	2 038	1 134	+ 904
U.S.A.	100 127	21 027	+ 79 100	110 124	30 238	+ 79 886	145 198	32 123	+ 113 075	79 407	34 763	+ 44 644
Canada	26	3 604	– 3 578	2	5 245	– 5 243	61	2 353	– 2 297	8	3 601	– 3 593
Asie *	10 411	43 170	– 32 759	7 986	42 280	– 38 294	14 998	53 677	+ 38 678	15 766	49 895	+ 34 129
Afrique	22 537	30 044	– 7 507	28 158	31 427	– 3 269	37 437	29 739	+ 7 698	39 637	32 190	+ 7 447
UDEAC	13 402	15 149	– 7 747	14 114	6 572	+ 7 542	16 968	8 724	+ 8 244	18 750	5 486	+ 13 272
UMOA	3 182	5 950	– 2 768	2 042	2 870	– 828	1 460	3 602	– 2 232	2 927	5 945	+ 3 018
Afrique du Nord	480	668	188	1 318	1 228	+ 90	9 020	445	+ 8 575	1 038	865	+ 173

SOURCE : D. S. C. N.
* dont : Japon, Corée du Sud, Taïwan, Hong-Kong.

– la concentration du commerce extérieur par pays.

Sur le plan de la politique commerciale, le commerce extérieur du Cameroun comporte également certaines insuffisances qu'il importe de relever :

– l'insuffisance de la promotion commerciale

– l'insuffisance de personnels compétents et absence de schéma pour conduire l'action commerciale

– l'absence de politique d'incitation à l'exportation

– l'existence d'une fiscalité à l'exportation

– l'absence de structure intégrée de financement des exportations.

En effet en dehors de crédits de campagne qui n'ont qu'une portée locale, le crédit n'est pas utilisé à grande échelle comme moyen de promotion des exportations. La Banque Centrale a certes déjà mis sur pied une série de mesures en faveur des exportations (réescompte hors plafond et financement de certains stocks) mais ces mesures sont inefficaces et ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une politique de réelle promotion des exportations.

– l'accumulation des revenus contre la dynamique des échanges dans le développement.

L'absence de liens constatée entre les revenus tirés du commerce par les expatriés et l'investissement dans le pays, entraîne manifestement une inertie dans le mécanisme du développement à cause du manque à gagner qui en résulte. Cette situation pourrait être redressée en redéfinissant les conditions efficaces et adaptées en la matière.

14.2.2. Perspectives du VIe Plan

A/ ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU COMMERCE EXTERIEUR

La recherche de notre indépendance économique et d'une croissance harmonieuse implique que priorité soit accordée aux actions promotionnelles du commerce extérieur.

Le VIe Plan poursuivra par conséquent dans ce domaine un double objectif :

– une bonne politique des échanges commerciaux et la résorption du déficit de la balance commerciale,

– la diversification des courants d'échanges.

a) Au niveau des importations

L'objectif à poursuivre est la limitation des importations au strict minimum nécessaire à la satisfaction des besoins locaux en biens de consommation finale et intermédiaire.

Cet objectif ne pourra être atteint que si toutes les entreprises installées sur le territoire national fonctionnent pleinement, si elles fournissent au marché local des produits concurrentiels. Cela suppose une protection judicieuse de la production locale.

b) Au niveau des exportations

L'étude de la déconcentration optimale des exportations appelle les orientations suivantes :

– l'augmentation du volume des exportations

– l'augmentation de la proportion des produits transformés.

La politique future de valorisation des exportations devra par conséquent s'orienter dans trois directions précises :

– Elle devra être appuyée par une stratégie d'industrialisation plus ambitieuse dans le but d'accroître la part des produits transformés dans nos exportations et, partant, de favoriser l'entrée de devises qui amélioreront notre balance commerciale.

– La politique de valorisation de matières premières qui sera mise en place devra conduire à l'amélioration de l'appareil de production intérieure de façon à rendre concurrentiels sur les marchés internationaux les produits transformés sur place.

– Afin de stimuler les exportations, une banque du commerce extérieur sera mise en place : la procédure actuelle du crédit documentaire pratiquée par la Banque Centrale en faveur des exportations n'étant pas suffisamment dynamique.

c) Diversification des courants d'échanges

Il s'agira, au cours du VIe Plan, d'accroître le nombre de partenaires commerciaux. Un accent particulier sera mis sur le développement des échanges avec les pays africains en général et plus spécifiquement ceux de l'UDEAC et de l'OUA.

Le C.N.C.E. et les Missions économiques à l'étranger joueront un rôle déterminant dans cette politique. Leur action portera sur la prospection et la formation.

– *Prospection :* Une action de prospection plus efficace suppose la décentralisation des Missions économiques couvrant un grand nombre de pays et la création de nouvelles Missions.

  La participation du Cameroun aux foires internationales et aux manifestations économiques sera plus active.

– *Formation :* Pour une plus grande efficacité, la prospection du marché, l'encadrement technique des exportateurs et le suivi des activités commerciales devront être assurés par des cadres compétents.

B/ETUDES

Quelques études de base seront menées dans les domaines suivants :

– la fiscalité à l'exportation

– le préfinancement et l'as[illegible] tation

– la réglementation du [illegible]

C/ PROJETS DU VIe PLAN

— construction de nutrisseuses

— création d'une banque de commerce extérieur et d'assurance crédit à l'exportation.

Le coût estimé des projets inscrits au VIe Plan dans le domaine du commerce extérieur est estimé à 30,9 milliards de FCFA de 1982/83.

14.3. TRANSPORTS

A la charnière des Ve et VIe Plans, le secteur des transports intérieurs subit des changements structurels par suite de l'achèvement d'un réseau routier moderne sur le triangle Yaoundé-Douala-Bafoussam. Les positions privilégiées qui étaient celles de la REGIFER-CAM et la CAMAIR dans une bonne partie du Sud du pays relèvent désormais du passé. Le développement de ces deux modes de transport dans un environnement de plus concurrentiel va exiger :

a) des efforts de promotion commerciale dont ils étaient dispensés jusque-là ;

b) des gains de productivité ;

c) la restructuration de leurs plans de transport sur de plus longues distances.

Les objectifs en transports intérieurs devraient se traduire au VIe Plan par un renforcement du rôle de la route comparé à ceux des modes ferroviaire et aérien. La croissance des transports de voyageurs sera forte pour la route (10 à 11% par an), faible pour le rail (au plus 2% par an), soutenue pour les transports aériens (7% par an). En transports de marchandises les positions relatives du rail et de la route devraient rester inchangées et suivre une croissance moyenne de 5 à 6% par an. Les transports routiers totaux qui dépassent déjà 85% du volume d'activité des transports intérieurs, atteindront près de 90% en fin de VIe Plan. La circulation routière de rase campagne augmentera de 9% par an en moyenne et verra l'urgence des mesures de prévention et de sécurité routière s'accentuer.

14.3.1. Transport routier

14.3.1.1. Bilan du Ve Plan

a) Rappel des objectifs du Ve Plan

— Réglementation :
préciser la définition de la profession de transporteur routier, les conditions d'accès à la profession ainsi que les conditions d'exercice de la profession.

— Organisation professionnelle :

mise en place effective du Conseil national des Transports routiers.

— Formation professionnelle

actions de formation en vue de porter la technicité des transporteurs et de leur personnel au niveau requis pour un exercice efficient de la profession

— Meilleure connaissance de l'offre et de la demande :

amélioration des statistiques relatives au parc des véhicules, enquêtes et études complémentaires, amélioration de la chaîne stockage — commercialisation — transport.

— Coûts du transport routier :

meilleure analyse des coûts de transport afin que les tarifs puissent refléter ces coûts

— Coordination intermodale :

mesures pour que les conditions d'exercice de la concurrence sur l'axe Douala-Yaoundé soient conformes à l'intérêt national.

— Sécurité routière :

développer et intensifier les actions de prévention routière.

b) Réalisations

Le bilan physique des réalisations du Ve Plan dans le sous-secteur du transport routier est le suivant :

— la phase diagnostic du programme de prévention routière est terminée et il a été procédé à l'acquisition du matériel de contrôle ;

— le projet de développement du parc et des installations de la SOTUC a permis l'achat de 180 bus ;

— l'étude du projet de mécanisation et d'informatisation des titres de transports et des services statistiques des transports a été complétée, mais l'opération même est retardée par le projet de construction des services provinciaux des transports terrestres ;

— les études concernant la fabrication des plaques d'immatriculation des véhicules n'ont pas été concluantes ;

— l'étude du Plan national des transports est maintenant disponible ;

— Le plan de transport et de circulation de Douala a été réalisé.

* *Les Transports inter-urbains*

Le tableau ci-dessous trace l'évolution du parc national de véhicules de 1979 à 1983 d'après les immatriculations. Ce parc est passé de 64 000 à 80 000 unités pour les véhicules automobiles et de 22 000 à 51 000 pour les motocyclettes.

Le parc automobile est en augmentation rapide au Cameroun en raison des améliorations apportées au réseau routier et de la croissance générale de l'économie. Le taux de croissance annuel du parc (motos non comprises) au cours de cette période a été de 6,7 %. Mais les parcs des véhicules de tourisme et des véhicules articulés accusent un taux plus élevé (7,5 %).

Tableau 14.3.1.2. a. Evolution du parc national des véhicules de 1979 à 1983

DESIGNATION	1979	1980	1981	1982	1983
Voitures particulières	38 788	40 131	43 379	47 994	51 817
Camionnettes	8 307	9 522	10 202	10 992	10 662
Camion	10 834	11 824	11 071	11 234	10 981
Autocars	3 158	3 325	3 493	3 663	3 642
SR et RF	1 220	1 238	1 342	1 585	1 543
TR et CE	1 371	1 342	1 410	1 653	1 972
Motos	22 418	29 834	35 744	42 670	51 259
Ensemble	86 096	97 216	106 641	119 791	131 876

VP = Voitures particulières
SR = Semi remorques
RF = Remorques
TR = Tracteurs routiers
CE = Engins mécaniques

En raison du prix élevé des véhicules neufs, un marché des véhicules d'occasion s'est développé, rendant relativement moins difficile l'acquisition de voitures à des couches de population à revenus moyens. Quant à la structure du parc automobile par nationalité, les marques françaises représentent 44% de l'ensemble des voitures de tourisme. Les japonaises quant à elles représentent 56% des véhicules utilitaires.

Les importations de véhicules se sont chiffrées à 30 milliards de francs CFA en 1982/83 et à 33 milliards en 1983/1984.

Le taux de motorisation (ratio véhicules/population) reste encore bas, de l'ordre de 6 véhicules pour 1 000 habitants.

La croissance du parc automobile devrait se poursuivre dans les dix prochaines années au même rythme que le P.I.B.

* *Transports urbains*

La Société des Transports urbains du Cameroun (SOTUC) assure un service régulier de transport des usagers depuis 1973 à Yaoundé et à Douala.

L'évolution de la SOTUC au cours des quatre dernières années se caractérise par :

— un accroissement spectaculaire du trafic ; le nombre de passagers transportés est passé de 55 millions par an en 1980 à 122 en 1984, soit un taux d'accroissance moyen annuel de 22% ;

— une augmentation très faible du nombre de places offertes par rapport à la demande.

Les principales difficultés rencontrées dans les transports urbains au cours du Ve Plan ont été dues principalement à :

— l'insuffisance et la vétusté du parc automobile ;

— le mauvais état de la voirie urbaine qui bloque l'extension du réseau et l'absence d'un plan de circulation dans les centres-villes, à l'exception de celui de la ville de Douala. Cependant, en dehors du Code de la route, la loi portant organisation et réglementation du transport routier du 6 décembre 1977 prévoyait des textes d'application qui n'ont pas encore vu le jour.

L'organisme des transporteurs par cars et autobus (SETRACAUCAM) qui assure actuellement la gestion des gares routières n'arrive pas à maîtriser cette gestion. Cet organisme devrait aider le gouvernement à lutter contre :

— la hausse illicite des tarifs ;
— la surcharge des véhicules.

On observe une concentration des transporteurs sur certains itinéraires, alors que sur les routes en mauvais état, l'offre reste insuffisante et les voyageurs doivent utiliser camionnettes et camions. On assiste ainsi au développement d'un genre de transport mixte de voyageurs et de marchandises par camionnettes, communément appelé «Opepo» qui assure [illegible] des marchés urbains [illegible] paysans des zones enclavées [illegible] sociaux et administratifs. Ce genre de [illegible] rite d'être restructuré.

Une autre insuffisance de l'organisation du transport routier réside dans l'absence de transport combiné rail-route qui permettrait à ces deux modes de transport d'améliorer leur productivité, de résoudre en priorité les problèmes de sécurité et de réduire les effets néfastes de la concurrence.

Compte tenu du développement du transport routier, de nombreuses actions ont été entreprises dans le domaine de la sécurité routière. Cependant, les accidents de la circulation accusent une croissance rapide.

A cet égard, une action plus énergique devra être engagée au cours du VIe Plan en vue d'améliorer la sécurité routière par la prévention et la dissuasion.

14.3.1.2. Objectifs du VIe Plan.

a) Favoriser et stimuler la croissance du parc automobile

Compte tenu du fait que le ratio actuel de 6 véhicules pour 1 000 habitants est encore loin de l'objectif de 40 véhicules pour 1 000 habitants en l'an 2 000, il serait souhaitable que la croissance du parc au cours des 10 prochaines années soit mieux planifiée.

b) Organiser la profession de transporteur routier

Les mesures réglementaires envisagées devront porter essentiellement sur :

– l'organisation et le fonctionnement du Conseil national des Transports routiers ;

– la promotion des activités telles que :

* le groupage et la messagerie,
* le transport international,

– la lutte contre la fraude et la corruption.

c) Réduire les accidents de la route

Les actions réglementaires, préventives et répressives sont à développer et à intensifier afin de sensibiliser le public sur l'importance de la sécurité routière et de réduire le plus rapidement possible le nombre des accidents de circulation.

Les mesures porteront sur la création d'un Comité interministériel de sécurité routière dont l'action portera sur :

– l'éducation de tous les usagers de la route par des émissions de radio et de télévision ;

– les contrôles de la vitesse par radar ;

– l'organisation des secours lorsque survient un accident : il s'agira de mettre en place le plus rapidement possible les mécanismes permettant le déclenchement de l'alerte, l'évacuation et l'hospitalisation des blessés et le dégagement de la voie.

d) Développer les transports urbains

Le développement des transports urbains doit se poursuivre. A cet effet, le VIe Plan envisage de :

– améliorer et étendre la voirie par la construction de voies périphériques notamment à Yaoundé et Douala ;

– réduire la circulation des poids lourds aux heures de pointe en centres-villes ;

– augmenter l'offre de transport urbain à Yaoundé et à Douala notamment.

14.3.1.3. Projets du VIe Plan.

Les projets sont proposés au VIe Plan pour le transport routier pour un montant total de 4,2 milliards FCFA.

Projets du sous-secteur des transports routiers

Mise en place du Conseil National des Transporteurs routiers (après sa création par la loi n° 77/24 du 6.12.1977).

Création de la coopérative des transporteurs pour gérer le trafic des voyageurs sur l'ensemble du territoire national.

Création d'une banque des données sur les transports routiers.

Construction et équipement d'un centre d'homologation et de visite technique des véhicules.

Formation professionnelle des chauffeurs et apprentis, des inspecteurs de la circulation routière et des moniteurs des autos-écoles.

Acquisition de 400 autobus par la SOTUC et amélioration de l'exploitation par la construction de 2 dépôts. Modernisation et gros entretien.

Mise en application du Plan national de Transport.

Réalisation du Plan de circulation de Yaoundé à 5 ans.

14.3.2. Transports ferroviaires

14.3.2.1. Bilan du Ve Plan

a) Rappel des objectifs du Ve Plan

– adaptation du parc de matériel à la demande ;

– amélioration de la gestion, aussi bien pour accroître la qualité du service rendu à la clientèle que pour réduire les dépenses d'exploitation.

b) Bilan d'exécution des projets inscrits au Ve Plan

Au cours du Ve Plan, la rectification des voies a été terminée sur le tronçon Edéa-Eséka, elle s'est poursuivie sur le tronçon Eséka-Maloumé qui devrait être terminé en 1987.

D'autres investissements ont été réalisés ou engagés conformément au plan concernant :

– la construction à Douala d'une gare marchandises et d'une gare voyageurs ;

– l'extension des ateliers de Bassa et du Centre de formation professionnelle ;

– la signalisation des gares entre Douala et Malimba. Six gares sur 30 ont été équipées ;

– l'achat du matériel d'entretien des voies ferrées.

Par ailleurs, l'étude de l'extension de la ligne de l'Ouest en liaison avec le projet d'exploitation de la bauxite de Fongo-Tongo a été réalisée.

Quant à la liaison ferroviaire Bangui-Océan, les études sont en cours.

Les transports ferroviaires sont entièrement assurés par la Régie nationale des chemins de fer du Cameroun (RNCF) qui exploite la ligne de l'Ouest et la ligne Transcam.

Tableau 14.3.2.1. a : Evolution du trafic de la RNCF

Trafic	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85
Voyageurs transportés (en milliers)	1 579	1 866	2 218	2 480
Voyageurs kilométriques (en millions)	322	391	463	504
Tonnes transportées (en milliers)	1 761	1 799	1 855	2017
Tonnes kilométriques (en millions)	764	828	836	983

Source : Régie nationale des chemins de fer du Cameroun (RNCF)

Au cours des 4 premières années du Ve Plan, le trafic de voyageurs a connu un taux de croissance annuel de 14%. Par contre, le trafic de marchandises s'est maintenu à un taux de 2% de 1981 à 1984. Cependant, on note une reprise en 1984/85 avec une progression de 8,7% pour le trafic de marchandises.

La mise en place de la nouvelle route Yaoundé-Douala répond à une demande de transport en voyageurs qui reste non satisfaite. Actuellement le problème qui se pose aux deux modes de transport est celui de la complémentarité et de la coordination.

14.3.2.2. Objectifs du VIe Plan

Les objectifs du VIe Plan seront en conséquence les suivants :

– adapter l'offre de transport de la Régifercam à la demande afin de faire face au trafic de voyageurs et de marchandises ;

– encourager le transport combiné rail/route ;

– améliorer l'exploitation commerciale et technique pour réduire les coûts d'exploitation et accroître la productivité;

– monter sur place le matériel roulant de chemin de fer et certaines pièces détachées ;

– étudier la possibilité d'électrifier les voies actuelles.

14.3.2.3. Projets du VIe Plan

Projets du sous-secteur ferroviaire

Matériel roulant ferroviaire

Conversion du système de freinage du matériel roulant

Achat de matériel moteur (20 locomotives 14 loco-tracteurs et 8 autorails)

Achat de matériel remorqué (22 voitures de voyageurs 200 wagons 16 draisines)

Modification et réhabilitation du matériel roulant

Renforcement des attelages

Pesage des wagons au défilé

Equipements divers

(débroussailleuses, wagons, désherbeurs, régaleur de ballast, petits engins de voies, véhicules routiers, adduction d'eau, électrification, outillage divers...)

Assistance technique et formation [illegible]

L'ensemble de ce programme est [illegible] milliards de FCFA.

14.3.3. Transport maritime

14.3.3.1. Bilan du Ve Plan

a) Rappel des objectifs du Ve Plan

Les objectifs généraux du Ve Plan étaient les suivants :

- assurer la croissance du parc maritime ;
- assurer la sécurité des eaux territoriales.

Pour atteindre ces objectifs, le Ve Plan avait prévu les opérations suivantes :

- expansion de la flotte ;
- lutte contre la pollution ;
- création d'une ligne fruitière ;
- études en vue de la création d'une société nationale de cabotage ;
- mise en place d'un système d'entreposage moderne ;
- acquisition d'engins de manutention.

b) Réalisations

En ce qui concerne la marine marchande, la surveillance du plan d'eau national a été renforcée grâce à l'acquisition d'une vedette d'une valeur de 2.486 millions de francs CFA. De même a été réalisée une étude en vue de la protection du milieu marin et de sa faune menacée par l'exploitation pétrolière.

Au cours du Ve Plan, l'extension de la flotte de la Cameroon shipping lines (CAMSHIP) a été poursuivie par l'acquisition de 2 navires (au lieu des 5 prévus) ; des mesures ont été prises pour rationaliser l'utilisation des conteneurs et améliorer leur stockage. Une société de transit et de transport de conteneurs (CAMTAINER) a été créée et 300 conteneurs achetés.

Depuis juin 1983, la CAMSHIP a étendu ses activités à l'Extrême-Orient dans le cadre d'une plus grande ouverture maritime, et des agents CAMSHIP/CNCC ont été placés dans divers ports desservis par la Compagnie nationale de navigation.

La CAMSHIP dessert près de 30 ports. Le trafic maritime global est passé de 3,4 millions de tonnes en 1981 à 3,9 millions de tonnes en 1984.

Au cours des trois premières années du Ve Plan le Conseil national des chargeurs du Cameroun (CNCC) a permis à la CAMSHIP d'assurer 40% du trafic Douala-Europe.

Par ailleurs, le CNCC a procédé aux études sur la production, la commercialisation et le transport des principaux produits, ainsi que sur la création d'une ligne fruitière du Cameroun.

En outre, le CNCC s'attèle à maintenir à un niveau acceptable les taux de frêt.

Pour ce qui est de la Société camerounaise de manutention et d'acconages (SOCAMAC), elle a acquis le matériel de manutention et s'est dotée d'une nouvelle structure de gestion et de contrôle aux ateliers.

Il convient de noter que les investissements prévus pour le transport maritime ont été effectivement réalisés, mais les objectifs visés au cours du Ve Plan n'ont pas tous été atteints.

Dans un contexte marqué par la crise économique qui entraîne une stagnation des échanges mondiaux, le trafic maritime du Cameroun a connu une croissance lente de l'ordre de 3,8% par an au cours des quatre premières années du Ve Plan.

La CAMSHIP qui compte six navires a droit, en vertu d'accords internationaux, à une part de 40 % du trafic des Conférences. Au cours du Ve Plan, le Conseil national des chargeurs du Cameroun a permis à la CAMSHIP d'assurer ce quota sur l'important trafic entre Douala et l'Europe. Mais cet objectif est loin d'être atteint sur l'ensemble des lignes puisque la CAMSHIP n'a enregistré que 12% du trafic des Conférences au cours des quatre premières années du Ve Plan.

14.3.3.2. Objectifs du VIe Plan

Les objectifs à poursuivre au VIe Plan sont les suivants :

- assurer la croissance du trafic maritime ;
- atteindre 40% du trafic des Conférences ;
- accroître la rentabilité de la CAMSHIP, tout en essayant de préserver une certaine indépendance du Cameroun vis-à-vis des armements étrangers ;
- améliorer la situation financière de l'Office national des Ports du Cameroun ;
- promouvoir les sociétés camerounaises de transit ;
- assurer la sécurité des eaux territoriales.

14.3.3.3. Projets du VIe Plan

Les projets du secteur sont évalués à 23,3 milliards de F CFA, dont 18,6 concernant la CAMSHIP.

Projets du sous-secteur maritime fluvial et portuaire

A – DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE.

Lutte contre la pollution en mer;

Balisage des côtes;
Acquisition de deux vedettes de surveillance et de sauvetage;
Protection de la côte de Bamuso.

B) CAMSHIP

Acquisition de 2 RoRo ou porte-conteneur de 18 000 à 20 000 TPL

1 pétrolier pour le transport du brut de 80 000 à 90 000 TPL

1 caboteur produits pétroliers de 12 000 TPL
Acquisition de 2350 conteneurs;
Acquisition d'une vedette mini-supply
Participation de la CAMSHIP au capital de CAMTAINER et éventuellement des sociétés du chantier naval et du silo à grains

C) SOCAMAC

Acquisition d'engins de manutention et d'élevation

Construction et équipement de l'atelier en liaison avec CAMTAINER

D) CAMTAINER

Acquisition de materiel roulant – Renouvellement d'équipement

Construction et équipement d'un garage en liaison avec la SOCAMAC

E) C.N.C.C.

Etudes sur les relations à établir entre les Conseils des chargeurs européens et le CNCC

Etudes de l'influence des activités «transports maritimes» sur la balance des paiements

Etudes sur les coûts de transports terrestres, sur l'établissement d'une banque de données et sur le centre de formation du secteur maritime

14.3.4. Transport aérien

a) Rappel des objectifs du Ve Plan

Les objectifs poursuivis au cours du Ve Plan étaient les suivants :

– adaptation aux caractéristiques et à la croissance des diverses composantes du marché ;

– amélioration de la qualité du service offert à la clientèle ;

– amélioration de la gestion.

Afin d'atteindre ces objectifs, les opérations ci-après étaient programmées :

– construction ou aménagement de 7 escales ;

– études techniques pour la construction d'un hangar d'entretien d'avions ;

– acquisition et installation de matériels d'exploitation (matériel informatique pour la réservation automatique et l'enregistrement des passagers) ;

– acquisition des équipements au sol ;

– acquisitions d'avions.

b) Réalisations

Durant le Ve Plan, la CAMAIR a fait construire une agence à Garoua et rénover ses agences de Paris, Londres et Yaoundé. Des études techniques sont en cours pour la réalisation des nouveaux hangars destinés à l'entretien des B 737 et un système informatique a été installé pour rationaliser la gestion et les réservations.

Des équipements au sol ont également été acquis pour plusieurs aéroports. Par ailleurs, la CAMAIR a acheté deux des trois appareils envisagés pour la desserte des aéroports secondaires du Cameroun et les liaisons avec la Guinée Equatoriale.

Cependant, il convient de préciser que la CAMAIR a dû, en dehors de toute prévision, acheter un nouveau B 737 pour remplacer le Noun accidentellement détruit.

D'une manière générale, les investissements réalisés ont permis d'améliorer sensiblement la qualité du service.

La flotte actuelle de la CAMAIR est composée de :

– 1 Boeing 747 Combi pour les vols internationaux;
– 3 Boeing 737 pour les vols nationaux et régionaux ;
– 2 HS pour les vols nationaux.

En 1986, le réseau international de la CAMAIR composé des lignes Cameroun-Europe et Cameroun-Etats africains comprend environ 30 escales réparties sur 16 pays.

Le réseau intérieur est [illegible] par des compagnies privées [illegible] et des avions taxis de 5 à 15 places.

Entre les exercices 1979/80 et 1982/83, le trafic de passagers de la CAMAIR a crû au taux de 9,2% par an, passant ainsi de 503 000 à 655 000 passagers. De ce trafic global de passagers aériens, le trafic intérieur de la CAMAIR représente une part importante, 447 000 passagers en 1979/80 et 507 000 passagers en 1982/83, soit un taux de croissance de 4,3 % par an.

Le transport aérien se fait sur de courtes distances à l'intérieur du pays. La distance moyenne parcourue est de 320 km : près de 80% des déplacements s'effectuent sur des distances inférieures à 250 km et 73% sur la liaison Douala-Yaoundé (200 km). D'une manière générale, le trafic intérieur de passagers aériens représente 77% du trafic total. Ce trafic intérieur est assuré à 97,5% par la CAMAIR et 2,5% par les autres compagnies.

A ce trafic, il faudrait ajouter celui réalisé par certaines sociétés agricoles, forestières, industrielles et commerciales qui possèdent leurs propres aéronefs qu'elles utilisent pour les besoins de leurs entreprises : ravitaillement, évacuation sanitaire... etc. Celles-ci transportent en moyenne 3 000 passagers par an.

Tableau 14.5. Evaluation du trafic passager de CAMAIR

DESIGNATION	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85
- Long courrier	50 362	51 045	66 789	69 766	77 544	63 665
- Régional	70 047	70 067	60 296	70 228	70 540	73 943
- Intérieur	377 425	447 236	487 215	507 506	447 675	460 673
- Pèlerinage	3 023	2 357	6 274	7 890	3 649	2 623
Total	502 857	570 705	620 574	655 390	589 408	600 904

Au 30 juin 1985, les effectifs de la CAMAIR ont atteint 2 213 personnes.

Les aéroports sont sous-utilisés dans certaines régions, alors que ceux du Sud et de l'Est devraient être améliorés pour répondre à la demande potentielle du trafic.

14.3.4.2. Objectifs du VIe Plan

Compte tenu du rôle du transport aérien dans le développement de l'économie camerounaise et des possibilités de désenclavement que ce type de transport offre à certaines zones, il est nécessaire de réorganiser cette activité et ce d'autant plus qu'elle sera fortement concurrencée par les autres modes de transport (route et rail). Il convient de rappeler que la liaison Douala-Yaoundé concentre 46 % de l'activité de la CAMAIR.

A cet effet, les objectifs devront être :

– la définition du rôle futur du transport aérien et le type de service à offrir aux usagers ;

– la réduction des frais d'exploitation de la CAMAIR notamment par la suppression des escales dans les aéroports secondaires qui pourraient être desservis par les petites compagnies aériennes privées ;

– l'adoption des méthodes de gestion plus appropriées ;

– l'adaptation de la flotte de la CAMAIR à la demande de transport aérien intérieur.

14.3.4.3. Projets du VIe Plan

Les projets retenus dans ce secteur se chiffrent à 34,4 milliards de FCFA.

Liste des projets du sous-secteur aérien

Acquisition de 2 avions 25/50 places
(la détermination précise du type d'appareil se fera en fonction des besoins de desserte du trafic intérieur)

Remplacement de deux B 737
(le type d'appareil sera fonction de la demande. Le prix d'achat pourrait varier selon le prix de vente des deux appareils existants)

Construction d'un hangar de maintenance à Douala

Aménagement des agences

Construction d'une chambre froide

Installation de communication

Centre de formation

Etude d'informatisation des réservations, vols, automatisation frêt, traitement des passagers à Douala et Yaoundé.

Construction d'un hangar pour pèlerin à Garoua.

CHAPITRE XV

Tourisme - Hôtellerie - Faune - Chasse

La grande diversité culturelle du Cameroun, la multiplicité de ses payasages allant de la forêt équatoriale aux savanes du Sahel en passant par les hauts plateaux centraux et les reliefs de l'Ouest ainsi que la richesse de sa faune, en font une Afrique en miniature au potentiel certain dont il convient de tirer le maximum de profit.

La forte expansion économique du pays dans la dernière décade a entraîné un accroissement important des déplacements d'affaires («Tourisme d'affaires») qui s'est traduit par le développement des structures hôtelières dans les deux grandes villes du pays (Douala et Yaoundé) ainsi que dans certains chefs-lieux de Province. Ce type de tourisme est appelé à se développer, mais il n'exploite que très peu les particularités touristiques du pays.

Aussi le Cameroun entend-il développer, à côté du tourisme d'affaires et du tourisme cynégétique encore coûteux, un tourisme de détente à prix raisonnable accessible à des couches de plus en plus larges de la population camerounaise.

L'objectif de développer le tourisme national au Cameroun tient à plusieurs constatations :

En effet la plupart des Camerounais:

– éprouvent le besoin de se reposer et de s'évader après une certaine période de travail.

– ne connaissent pas encore en profondeur leur propre pays.

– n'accèdent pas au tourisme actuel du fait de leur faible revenu du fait de leur pouvoir d'achat variable.

Le temps de loisirs et les conditions d'accès aux vacances leur sont encore défavorables.

15.1. BILAN DU SECTEUR AU TERME DU Ve PLAN

Le développement du tourisme a été caracterisé ces dernières années par un essor continu des infrastructures d'accueil, des sites touristiques, de la promotion touristique et de la formation professionnelle.

15.1.1. Infrastructures d'accueil

Pour permettre aux visiteurs un accueil de plus en plus convenable, le gouvernement a rénové et renforcé les équipements touristiques dans le domaine de l'hôtellerie.

a) Rénovation

Certaines infrastructures ont été rénovées notamment:

– le Mont-Fébé SOFITEL : Cette rénovation a entraîné son reclassement à la catégorie 5 étoiles.

– le Campement « le Flamboyant» à Mora:

b) Renforcement de la capacité hôtelière

Sur le plan du renforcement, un certain nombre d'hôtels ont été construits sur financement public. Il s'agit :

– du Mansa Novotel de Bertoua (50 chambres),
– l'Ayaba Hôtel de Bamenda (100 chambres).

Compte tenu des réalisations des promoteurs privés, la capacité hôtelière du Cameroun a été portée à 7146 chambres en 1985/1986, connaissant ainsi une augmentation de 2100 chambres par rapport à 1980/1981 soit 41,62 %, ce qui représente un taux d'accroissement annuel de 7,21 %.

La création de ces 2100 nouvelles chambres correspond également à un taux de réalisation de 73,4 % des projets prévus dans le Ve Plan.

15.1.2. Sites touristiques

Le recensement et le classement des [illegible] ont été entrepris selon leur intérêt touris[illegible]

Par ailleurs la création du centre touristique de Bidjouka dans le département de l'Océan est intervenue au cours du Ve Plan.

15.1.3. Promotion du tourisme

L'industrie touristique étant source appréciable de devises étrangères, le Gouvernement a accentué son action promotionnelle (notamment au niveau international), durant la période de 1980/1984. Cette action s'est traduite par :

– La création et la mise en place effective de la Société Camerounaise de Tourisme (SOCATOUR).

– une présence camerounaise plus régulière aux différentes manifestations à caractère touristique de par le monde d'où proviennent les touristes et à plusieurs réunions à caractère promotionnel.

Cette action a eu pour effet de porter à 116 386 en fin 1983 le nombre de visiteurs étrangers dans les établissements d'hébergement, contre 103 317 en 1980.

Au niveau national, l'effort a porté sur :

– l'organisation, à l'intérieur du pays, des voyages promotionnels à l'intention des élèves et étudiants;

– les expositions aux différentes manifestations nationales ponctuelles;

– l'organisation, en collaboration avec le Centre National du Commerce Extérieur, du premier Salon National de l'Artisanat et du Tourisme.

– la sensibilisation de la population à la chose touristique par la confection et la distribution de gadgets publicitaires et de messages diffusés par voie de presse et de radio.

Ainsi, au terme de l'année 1983, 198759 résidents dont plus de 80% de Camerounais sont descendus dans les différents établissements d'hébergement contre 165712 en 1980.

15.1.4. Formation professionnelle

75 Camerounais ont été formés à l'extérieur. Durant la même période, 11 cadres ont suivi à l'extérieur des stages de recyclage.

La formation à l'intérieur a concerné :

– le recyclage assuré depuis 1981 par le projet PNUD/Gouvernement d'assistance à l'industrie hôtelière, auquel 1 000 employés, 215 promoteurs et directeurs d'hôtels ont pris part.

– le stage de formation des guides et hôtesses du tourisme assuré par le même projet PNUD/Gouvernement auquel 68 personnes ont pris part.

Les travaux de construction de l'Ecole hôtelière de Ngaoundéré sont pratiquement terminés. Seul l'équipement de cette école en matériels didactiques et pédagogiques reste à assurer.

15.1.5. Problèmes du développement du tourisme

Malgré les résultats encourageants obtenus, il subsiste des obstacles qui freinent le développement du tourisme, à savoir :

– la faible capacité de l'hôtellerie moyenne (2 et 3 étoiles);

– l'insuffisance de la capacité d'hébergement autour des sites touristiques;

– les difficultés de communication à l'intérieur du pays;

– l'insuffisance de «tour operators» assurant le relais des agences de voyage.

15.2. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Pour les cinq prochaines années, le souci constant du Gouvernement sera de poursuivre, comme par le passé ses efforts en vue d'optimiser les structures administratives, d'accueil et d'hébergement, et de veiller à ce que ce secteur dispose d'un personnel qualifié et en nombre suffisant.

De même, conscient que la connaissance des particularités régionales favorise l'intégration nationale et ce faisant, consolide l'unité entre les différentes composantes de la population du Cameroun, toutes les dispositions nécessaires seront mises pour l'épanouissement du tourisme national, et ce, en mettant un accent particulier sur le tourisme de masse.

15.2.1. Inventaire et aménagement des sites touristiques

Le Cameroun possède de nombreux sites touristiques mais ils sont encore en majorité inexploités parce que mal connus ou non aménagés.

C'est ainsi qu'au cours des cinq prochaines années, l'une des priorités de la politique nationale en matière

de développement touristique sera la poursuite de l'inventaire et de l'aménagement des sites touristiques. Cette opération devra aboutir à l'élaboration d'un répertoire des sites touristiques qui servira à la promotion du produit touristique camerounais.

15.2.2. Hôtellerie

La capacité d'accueil actuelle, n'est pas encore à la hauteur des ambitions que le Cameroun peut légitimement nourrir en matière de développement de son tourisme.

Les projections 1990/91 faites à partir des données 1982/83 et 85/86 en matière d'équipement hôtelier, de fréquentation et de recettes figurent dans le tableau 15.2.2.

Tableau 15.2.2. – Données et projections en matière d'équipement hôtelier, de fréquentation et de recettes de 1985/86 à 1990/91

	Unité	1982/83	1985/86	1990/91	Taux d'accroissement moyen annuel*
Chambres	10^3	6,0	7,1	10	7,09 %
Lits	10^3	8,7	11,2	14,9	5,88 %
Arrivées Ets-hébergement					
Résidents	10^3	199	264	248	3,98 %
Non résidents		116	186	283	8,76 %
Nuités Ets-hébergement					
Résidents	10^3	349	330	390	3,40 %
Non résidents		331	400	530	5,79 %
Recettes Ets-hébergement	10^9 F CFA	12,2	20,8	23,3	2,29 %
Visites parcs nationaux	10^3	10	16,7	25,1	8,5[illegible] %
Recettes d'entrées parcs nationaux	10^6 F CFA	21,3	31,3	34,3	1,88 %
Recettes chasse	10^6 F CFA	115	160	168	1,02 %

* de 1985/86 à 1990/91

15.2.2.1. Tourisme d'affaires et tourisme de luxe

A l'heure actuelle, les deux principales métropoles camerounaises ne disposent pas encore de véritables hôtels d'affaires (5 étoiles). Le seul établissement de cette envergure que possède Yaoundé n'a qu'une capacité de 209 chambres.

C'est pourquoi la réalisation du projet de construction de deux hôtels cinq étoiles à Douala et Yaoundé, s'avère nécessaire au cours des cinq prochaines années.

Dans le souci de doter le tourisme d'affaires et le tourisme de luxe d'infrastructures appropriées et afin de sauvegarder l'image de marque de notre hôtellerie auprès de la clientèle étrangère, il est indispensable de rénover les hôtels appartenant à l'Etat ainsi que ceux où sa participation est majoritaire.

Un accent mérite d'être mis sur la reconstruction du Mountain Hôtel de Buéa, la rénovation et l'agrandissement du Centre climatique de Dschang dont l'intérêt touristique n'est plus à démontrer.

Enfin, il est retenu la contruction d'un hôtel trois étoiles à Kribi en raison des importants projets industriels et touristiques qui seront appelés à s'implanter dans cette région à la suite de l'ouverture prochaine de la nouvelle route Idéa-Kribi.

15.2.3.2. Tourisme de masse

La politique promotionnelle qu'entend mener le Cameroun entraînera l'augmentation du flux touristique et devra se traduire par la création d'infrastructures d'accueil ci-après :

– Hôtels 1/2/3 étoiles dans les régions touristiques et dans les chefs-lieux de département.

– villages de vacances à Kribi, Limbé, Bamendji et Ngaoundéré;

– Gites, aires de camping-caravaning, etc... autour des grandes zones touristiques :

15.2.3. Promotion du Tourisme

L'action gouvernementale portera sur :

– le déploiement des activités de la SOCATOUR;

– l'ouverture de bureaux d'informations touristiques à l'étranger;

– l'acquisition de stands mobiles personnifiés pour les foires à l'étranger;

– l'installation de stands dans les principaux aéroports internationaux : Douala, Yaoundé, Garoua.

– de même il sera entrepris des campagnes promotionnelles, à l'intérieur et à l'extérieur, soutenues par des opérations audio-visuelles.

Les opérations de promotion seront donc axées sur :

– l'étude exhaustive des marchés touristiques concurrents et la recherche de la compression des prix des produits camerounais pour les rendre compétitifs;

– la mise en place d'une centrale de réservation;

– la dynamisation du tourisme de masse.

15.2.4. Syndicats d'initiative

Associations sans but lucratif, les syndicats d'initiative ont la charge de la promotion du tourisme à l'intérieur du Cameroun. Leur fonctionnement sera revu dans le sens d'une plus grande efficacité.

15.2.5. Formation professionnelle

Le développement de l'industrie touristique repose sur les prestations d'un personnel dynamique et compétent maitrisant les techniques de la profession :

Au cours du VIe Plan les besoins en formation sont les suivants :

– Hôtellerie : 120 cadres moyens et 26 cadres supérieurs;
– Tourisme : 15 cadres moyens et 17 cadres supérieurs;
– Audio-visuel : 4 cadres dans le domaine de la gestion et de la maintenance des équipements.

15.2.6. Statistiques du Tourisme

Il convient de mettre au point la tenue de statistiques fidèles à la réalité en matière d'offre touristique (capacités d'accueil, circuits, programme, etc...), de demandes touristiques (taux de fréquentation des hôtels et prestations assimilées, aspirations des clients), d'investissement, de financement, de dépenses des clients.

15.2.7. Crédit hôtelier

Il y a lieu de prévoir la création d'un crédit hôtelier au cours du VIe Plan pour répondre aux besoins de financement de ce secteur..

15.3. FINANCEMENT

Les besoins de financement du secteur au cours du VIe Plan s'élèvent à 17,4 milliards de FCFA.

Tableau 15.3 – Programmes d'investissement touristique :

Sites et équipements touristiques.
– Inventaire et aménagement des sites touristiques; – Réorganisation des syndicats d'initiave; – Etude et création des aires de loisirs; – Signalisation des sites touristiques; – Construction des maisons du tourisme.
Hôtellerie.
– Construction d'un hôtel 5 étoiles à Douala (300 chambres) – Construction d'un hôtel 5 étoiles à Yaoundé (250 chambres) – Construction d'un hôtel 5 étoiles à Yaoundé (500 chambres) – Construction de villages de vacances à Kribi, Limbe, Ngaoundéré, Bamendji (150 chambres/ villages de vacance) – Agrandissement et rénovation du Centre Climatique de Dschang – Construction d'un hôtel trois étoiles à Kribi (100 chambres) – Reconstruction de Mountain hôtel à Buéa (100 chambres) 2 étoiles – Construction d'hôtels de 1 et 2 étoiles dans les villes suivantes : Kribi (100 chambres), Manfé (50 chambres), Ebolowa (50 chambres), Sangmélima (40 chambres), Edéa (50 chambres), Loum (50 chambres), Yagoua (25 chambres), Kousseri (25

Hôtellerie

chambres), Mokolo (20 chambres), Tibati (20 chambres), Guider (20 chambres), Banyo (20 chambres), Maroua (100 chambres), Mouloundou (20 chambres), Eséka (30 chambres), Yokadouma (20 chambres), Ndélélé (20 chambres), Batouri (30 chambres), Foumban (50 chambres), Abong-Mbang (20 chambres), Bafoussam (50 chambres), Mbouda (30 chambres), Kambe (25 chambres), Moudemba (25 chambres), Nkongsamba (50 chambres), Garoua Boulaï (20 chambres)

– Dschang
– Rénovation des hôtels dont l'Etat est le principal actionnaire : Mont Fébé, Sawa, Bénoué, Mizao, Mansa, Transcam, Ayaba
– Etude et création des infrastructures d'accueil pour le tourisme social autour des grandes zones touristiques gites (375 chambres), camping-caravaning (3750 places)

Promotion.

a) – Structures d'intervention.

– Déploiement de la SOCATOUR
– Ouverture des bureaux d'information touristique .
– Acquisition de stands mobiles pour les foires à l'étranger
– Installation de stands dans les principaux aéroports internationaux (Douala, Yaoundé, Garoua)

b) – Actions promotionnelles.

– Campagnes promotionnelles dans les pays du marché commun, de l'Europe du Nord et de l'Amérique du Nord
– Campagnes promotionnelles à l'intérieur du pays .

c) – Opérations audio-visuelles.

– Acquisition d'un matériel de production
– Réalisation de films et spots publicitaires
– Acquisition d'un matériel d'animation

d) – Mise en place d'un appareil statistique

Formation professionnelle.

– Extension de l'école hôtelière de Ngaoundéré
– Bourses

154. FAUNE ET CHASSE

La faune constitue une source de revenus tant sur le plan du tourisme cynégétique que de la chasse qui contribue également à la couverture protidique des besoins alimentaires.

154.1. Bilan du secteur au terme du Ve Plan

a) Faune.

L'action a porté sur la création et l'aménagement des parcs nationaux, la lutte contre la sécheresse et l'intensification de la lutte contre le braconnage.

*** Création et aménagement des parcs nationaux.**

Des études ont été entreprises en zone de forêt pour transformer certaines réserves de faune en parcs nationaux, notamment :

– la réserve de Korup dans la province du Sud-Ouest: le processus de transformation est déjà très avancé.
– la réserve de Dja dans la province de l'Est : le processus de sa délimitation est en cours,
– la réserve de Pangar-Djerem, qui est à cheval entre les provinces de l'Est et de l'Adamaoua.

*** Lutte contre la sécheresse.**

La sécheresse qui sévit de façon chronique depuis la saison 1971/1972 dans les pays du Sahel a eu des effets néfastes sur la faune et, partant, sur le tourisme cynégétique. Ces effets sont :

– le dessèchement des cours d'eau, des puits et des marres dans les différentes réserves et parcs nationaux, surtout dans la partie septentrionale du pays;
– l'éclosion d'épidémies dans les parcs nationaux et réserves.

En raison de la sécheresse, le Gouvernement a été amené à lancer l'opération «Sauvetage de Waza», parc qui a été le plus durement touché, consistant en :

– recreusement de certaines mares,
– creusement de nouvelles mares,
– alimentation des mares par camions.

*** Lutte contre le braconnage.**

Des mesures législatives et régl[illegible] décidées par le Gouvernement pour pr[illegible] ne faunique national et organiser son exploitation rationnelle à savoir :

– le renforcement du personnel chargé de la protection de la faune grâce au recrutement de 225 gardes-chasse,

– la délimitation des zones tampons autour des parcs nationaux;

– le renforcement des moyens de contrôle et de communication;

– le discernement dans la délivrance des permis de chasse;

– la revalorisation de certaines taxes relatives à la chasse;

– la création de nouveaux services départementaux en accordant la priorité aux régions présentant une forte propension à braconner.

b) Chasse.

De 1981 à 1984, 3230 permis de chasse ont été délivrés soit en moyenne 807 permis par an.

c) Infrastructures d'accueil.

La rénovation et la réfection des campements de Waza, du Bel Elan, des Eléphants, des Hippopotames, des Rhinoceros, de Mayo Alim, du Mayo Sala et de Logone Birni ont été effectuées au cours du cinquième Plan.

d) Formation.

La formation du personnel chargé du contrôle de la faune est assurée par l'Ecole de Faune de Garoua à vocation inter-Etats. De 1981 à 1984 une vingtaine de camerounais sont sortis de cette école. Des dispositions ont été prises pour son extension.

La formation des cadres supérieurs a été assurée à l'étranger : 5 cadres sont actuellement en service.

e) Parcs zoologiques.

Des études ont été entreprises en vue de la création de parcs zoologiques dans certains chefs-lieux de provinces notamment à Douala et Yaoundé.

15.4.2. Politique de développement du secteur

La faune constitue la principale ressource sur laquelle le Cameroun compte pour développer son tourisme de vision (safari) et son tourisme cynégétique. Pendant les premières années du cinquième Plan, plus de 50 000 touristes ont visité les parcs nationaux. Il convient donc de protéger dans un premier temps puis de développer ce secteur grâce :

– au renforcement des moyens d'intervention en matière de protection de la faune,

– à l'inventaire de la faune avec un intérêt particulier pour les espèces en voie de disparition,

– à une saine gestion du patrimoine de faune,

– à la création de zones cynégétiques dans les provinces du Sud et de l'Est.

a) Recensement et gestion du patrimoine de faune.

Il a été constaté dans les parcs nationaux et réserves que les effectifs de certaines espèces diminuent et tendent vers un seuil critique. Il y a donc lieu de procéder à l'inventaire du patrimoine faunique par photo interprétation de photographies aériennes puis par recensement au sol; l'inventaire devra être complété par :

– l'étude de la dynamisation des populations afin de déterminer le seuil critique d'abondance (surcharge) ou de pauvreté (risque de disparition),

– l'étude des différents biotypes,

– l'établissement des cartes des aires de répartition,

– l'identification des zones particulières (réserves, parcs nationaux, aires de chasse) en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement pour une exploitation rationnelle et une protection soutenue de la faune.

La pérennisation des espèces d'animaux sauvages ou en voie de disparition sera recherchée par la création de parcs zoologiques et de «game ranching».

*** Parcs nationaux et réserves de faune.**

Leur création nécessite la constitution d'un dossier comprenant :

– l'étude monographique régionale;

– l'évaluation des problèmes de déguerpissement et de réinstallation des populations qu'elle soulève accompagnée du ou des projets de solution;

– les études techniques concernant les infrastructures nécessaires (réseau routier, campements, bureaux, ...),

– le plan d'ensemble (zone tampon et zone cynégétique).

L'ouverture des parcs nationaux et des réserves de faune aux visiteurs et à certains chercheurs et leur surveillance nécessitent chaque année des travaux tels que la mise à feu précoce pour la bonne repousse des herbes pérennes, la révision des ponts, radiers et pistes d'accès, l'entretien des postes de surveillance, le maintien d'une bonne signalisation. Chaque parc national ou réserve de faune devra être doté au moins d'un buldozer et d'une niveleuse pendant les cinq prochaines années. A cet effet il conviendra d'envisager la maintenance de ce matériel.

La lutte contre les effets de la sécheresse pour l'alimentation en eau des animaux du Parc de Waza sera engagée au cours du VIè Plan par la construction d'un canal d'alimentation de quelques 65 kilomètres reliant le parc au réservoir de Maga.

*** Etude et création des parcs zoologiques (Yaoundé, Douala).**

Les jardins zoologiques permettent la conservation de certaines espèces ménacées ou en voie de disparition.

Le projet retenu au VIe Plan consiste en l'acquisition à proximité de Yaoundé et Douala de sites convenables, la mise en place d'une infrastructure adéquate, la formation des spécialistes, la capture d'animaux et l'entretien permanent des parcs.

*** Création des game ranching.**

Ce projet couvre une superficie de 102 000 hectares et vise l'élévage des animaux sauvages dans leur cadre naturel en vue d'une exploitation et d'une commercialisation rationnelles des espèces. Il concerne deux zones de chasse : Mayo Oldiri et Faro-Coton.

b) Actions réglementaires.

L'action des services chargés de la protection de la faune sera orientée au cours du VIè Plan sur la répression du braconnages intense grâce à un rneforcement de la réglementation en matière de protection de la faune. Ces services estiment nécessaire la mise à leur disposition des moyens suivants :

*** Moyens logistiques :**

- achat, fonctionnement et maintenance d'un hélicoptère;
- achat de 4 hors-bords;
- achat de postes émetteurs-récepteurs;
- achat de véhicules tout terrain;
- achat de motos et vélos.

*** Ressources humaines.**

- renforcement des effectifs chargés de la protection de la faune;
- spécialisation (formation paramilitaire et académique);
- recyclage grâce à des séminaires.

*** Autres moyens.**

- achat de tenues;
- achat d'armes et de munitions.

c) Infrastructure d'accueil.

Les travaux de construction de l'hôtel de Waza sont en cours.

Il est également prévu au cours du VIe Plan :

- la rénovation et l'agrandissement des campements de Boubandjidah, Rhumsiki et Grand Capitaine;
- la construction de nouveaux campements dans les parcs nationaux de Faro, de Korup et de Kimbi;
- la création d'infrastructures d'accueil pour le tourisme social autour des parcs nationaux et réserves.

d) Formation.

Le développement de l'exploitation de la faune demande la formation de 30 spécialistes de la faune et de 8 professeurs en biologie de la faune, en sciences vétérinaires de la faune, en ornithologie et en taxidermie.

e) Promotion du tourisme cynégétique.

La promotion de ce type de tourisme sera envisagé au cours de VIe Plan grâce à l'ouverture de bureaux d'information touristique aux campagnes promotionelles à l'étranger et au Cameroun et à la réalisation de films et spots publicitaires.

15.4.3. Programmes

Désignation des programmes.
I – Faune et parcs nationaux.
Etude et création des parcs nationaux
Etude et création des réserves de faune
Sauvetage du parc national de Waza
Lutte anti-braconnage
Surveillance des aires protégées pour la [illegible]

Désignation des programmes
I – Faune et Parcs nationaux
Etude et création des parcs zoologiques
Création de Game Ranching
Recensement des grands mammifères
Aménagement des parcs nationaux et des réserves de faune et sites touristiques
II – Capacités d'accueil touristique.
Rénovation et agrandissement des campements Rhumsiki et Boubandjidah
Construction des campements dans les parcs nationaux de Faro, Korup, Kimbi
Agrandissement du campement Grand Capitaine
Etude et création d'infrastructures d'accueil pour tourisme social dans les parcs nationaux et réserves :

Désignation des programmes
II – Capacité d'accueil touristique.
gites (125 chambres), camping caravaning (1250) places)
III – Formation
Extension de l'école de faune de Garoua
IV – Promotion
Participation à l'ouverture de bureaux d'information touristique
Participation aux campagnes promotionnelles à l'étranger
Réalisation de films et spots publicitaires au Cameroun

Le montant des investissements du secteur retenus au VIe Plan est de 24 milliards de F CFA.

TITRE 5

Secteurs Sociaux

CHAPITRE XVI

Enseignement

16.1. BILAN ET EVOLUTION RECENTE

16.1.1. Enseignement maternel

a) Effectif des élèves

Le nombre d'élèves, qui était de 40 575 en 1980/1981, est passé à 67 688 en 1984/1985 (77 % des prévisions), soit une augmentation en valeur absolue de 27 113 et un taux d'accroissement moyen de 13,6 % par an. Les filles représentent 49,3 % de ces effectifs.

Ces effectifs sont essentiellement concentrés dans les grandes métropoles notamment Douala et Yaoundé où est implantée la plupart des structures d'accueil. En 1984/1985, 73,4 % des élèves de la maternelle se trouvent dans les Provinces du Littoral, du Centre et du Sud.

Par ailleurs, en 1984/1985, 54,4 % des élèves relèvent des écoles publiques contre 50,7 % en 1980/1981; ce chiffre traduit bien l'effort des pouvoirs publics, mais l'enseignement maternel se développe aussi dans le secteur privé, l'effectif des élèves étant passé de 19 986 en 1980/1981 à 30 856 en 1984/1985, soit une augmentation de 10 870 en valeur absolue contre 16 243 dans le secteur public

Tableau n° 16.1.1.a – Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement maternel de 1980/1981 à 1984/1985 (secteurs public et privé).

	1980/1981		1981/1982		1982/1983		1983/1984		1984/1985	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
PRIVE	19 986	49,3	17 315	43,4	18 921	44,5	24 746	44,6	30 856	45,6
PUBLIC	20 589	50,7	22 546	56,6	23 616	55,5	30 744	55,4	36 832	54,4
TOTAL	40 575	100	39 861	100	42 537	100	55 490	100	67 688	100

b) Personnel enseignant

Le nombre d'enseignants dans les écoles maternelles est passé de 1 506 en 1980/1981 à 2 357 en 1984/1985, ce qui représente une augmentation de 851 enseignants en 5 ans, soit un taux d'accroissement moyen de 11,8 % par an. 5 450 enseignants avaient été prévus en 1984/1985, les prévisions ont été tenues à 43 %.

Tableau n° 16.1.1.b –

Evolution des effectifs des enseignants (secteurs public et privé) dans l'enseignement maternel de 1980/1981 à 1984/1985.

	1980/1981	*1981/1982*	*1982/1983*	*1983/1984*	*1984/1985*	*Taux d'accroissement moyen par an*
PRIVE	504	465	530	606	710	8,9
PUBLIC	1 002	1 137	1 185	1 431	1 647	13,2
TOTAL	1 506	1 602	1 715	2 037	2 357	11,8

Le ratio élèves/maître est passé de 27 en 1980/1981 à 29 en 1984/1985 contre les 25 prévus pour le Ve Plan.

Sur le plan qualitatif, l'encadrement des élèves a connu une amélioration avec la création des sections maternelles dans les écoles normales d'instituteurs. Le débit de ces sections a été de 242 maîtres par an au cours du Ve Plan.

Tableau n° 16.1.1.c- Evolution des ratios élèves/maître dans l'enseignement maternel (public et privé)

	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985
PRIVE	40	38	30	–	44
PUBLIC	21	20	20	–	22
TOTAL	27	25	25	29	29

c) Infrastructures et équipements

Le nombre d'écoles maternelles qui était de 432 en 1979/1980 est passé à 567 en 1984/1985, soit 135 nouvelles créations, ou un taux d'accroissement moyen de 5,6 % par an.

Toutefois, sur les 300 écoles maternelles prévues en 1985/1986, 53 ont déjà été construites, soit 17,6 % des prévisions.

Dans la même période, le nombre de salles de classe est passé de 644 à la fin du IVe Plan à 1 067 en 1984/1985, soit une augmentation de 432 et un taux d'accroissement moyen de 10,6 % par an. 1 067 salles sur les 1 555 prévues ont été construites en 1984/1985, soit 69 % des prévisions.

Le nombre moyen d'élèves par salle de classe a augmenté passant de 57 à la fin du IVe Plan à 64 en 1984/1985.

D'une manière générale, l'enseignement maternel est caractérisé par un sous-équipement en :

– aires de jeu équipées ou abritées ;
– matériel didactique approprié ;
– équipements sanitaires.

Par ailleurs, l'insuffisance des écoles et des salles de classe, des enseignants et des équipements divers expliquent en grande partie la faiblesse de la demande effective d'éducation (9,7 %) à la maternelle par rapport à la demande potentielle d'éducation constituée des enfants de 4 à 5 ans dont le nombre s'élève à 698 841 en 1984/1985.

16.1.2. Enseignement primaire

a) Effectifs des élèves

Le nombre des élèves de l'enseignement primaire est passé de 1 378 202 en 1980/1981 à 1 638 634 en 1984/1985, soit une augmentation de 260 432 élèves, ce qui représente un taux d'accroissement moyen de 4,4 % par an. La proportion des filles est de 45,5 % en 1984/1985.

L'effectif des élèves du secteur public est passé de 877 686 (63,7 % de l'effectif total) en 1980/1981 à 1 077 430 (65,7 %) en 1984/1985. On note cependant que dans les provinces du Littoral et du Nord-Ouest, la majorité des élèves du primaire est accueillie par le secteur privé, (54 % et 51,2 % respectivement).

Des disparités dans la répartition des élèves subsistent à travers les provinces en raison de la forte concentration des élèves dans les grands centres urbains.

b) Personnel enseignant

Le nombre des maîtres de l'enseignement primaire est passé de 26 786 en 1980/1981 à 32 080 en 1984/1985, soit une augmentation en valeur absolue de 5 294 correspondant à un taux d'accroissement moyen de 4,6 % par an.

Des 33 720 maîtres prévus à la fin du Ve Plan, 32 080 sont en fonction en 1984/1985, soit 95 % des prévisions.

Dans le secteur public, pour la même période, les prévisions ont été atteintes à 91 %.

Le ratio élèves/maître observé (51) est proche de celui prévu (50) au Ve Plan. Cependant il varie selon les provinces et les années. Les ratios les plus faibles en 1984/1985 sont enregistrés dans les Provinces de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest, du Littoral et de l'Ouest.

c) Infrastructures et équipements

De 4 721 en 1978/1979, le nombres d'écoles est passé à 5 742 en 1984/1985, soit 1 021 nouvelles créations représentant un taux d'accroissement moyen de 3,3 % par an. Le secteur public détient 71,4 % des écoles primaires.

Le nombre de salles de classe est passé de 25 310 à 31 793 pour la même période. Ainsi donc, 6 483 nouvelles salles de classe ont été construites, ce qui représente un taux d'accroissement moyen de 3,9 % par an.

Sur ces 31 793 salles de classe construites, 16 691 (52,5 %) sont en dur, 12 094 (38 %) en semi dur et 3 008 (9,5 %) en matériaux provisoires.

Les prévisions portaient sur 33 720 salles de classes pour 1985/1986 : elles ont été tenues à 94 %. Dans le secteur public pour la même période, les réalisations représentent 88 % des prévisions.

Sur les 11 105 salles de classe représentant les besoins du secteur public au cours du Ve Plan, 3 455 ont déjà été construites, ce qui représente 31,1 % des prévisions.

Sur le plan des équipements, il convient de relever l'insuffisance d'installations sanitaires, l'insuffisance du mobilier scolaire et du matériel didactique.

Tableau n° 16.1.2.d – Tableau comparatif des prévisions et des réalisations dans l'enseignement primaire au cours du Ve Plan

	TOTAL			PUBLIC		
	Réalisations	Prévisions	Taux de réalisation	Réalisations	Prévisions	Taux de réalisation
Elèves	1 638 629	1 686 000	97 %	1 077 340	1 197 000	90 %
Enseignants	32 002	33 720	95 %	21 862	23 940	91 %
Salles de classe	31 713	33 720	94 %	21 000	23 940	88 %
Ecoles	5 742	–	–	4 102	–	–

16.1.3. Enseignement secondaire général

a) Effectifs des élèves

Le nombre des élèves de l'enseignement secondaire général est passé de 162 298 en 1980/1981 à 238 075 en 1984/1985, soit un taux d'accroissement moyen de 8,9 % par an et une augmentation de 68 777 élèves en valeur absolue.

Il faudrait néanmoins relever des disparités régionales importantes. Les provinces du Centre, du Sud, de l'Ouest et du [illegible] de l'ensemble des effectifs des [illegible]

Il avait [illegible] ments secondaires d'enseignement gén[illegible]

276 000 élèves. En 1984/1985, 238 075 élèves y ont été en fait inscrits, ce qui correspond à 86,2 % des prévisions. Dans le secteur public, les prévisions ont été réalisées à 116,2 %.

Le secteur public accueille 52,9 % des effectifs de l'enseignement secondaire général en 1983/1984. Ce pourcentage a baissé depuis 1982/1983, tombant de 56,0 % à 54,3 % en 1983/1984 malgré un accroissement notable des effectifs qui sont passés de 88 964 en 1980/1981 à 125 950 en 1984/1985.

[illegible] dans la [illegible] à ce niv[illegible] dans le [illegible] de 80 334 en [illegible]

Le secteur public satisfait à 85 % en moyenne, la demande d'éducation dans les provinces de l'Extrême-Nord, Nord et Adamaoua où le secteur privé est peu développé.

b) Personnel enseignant

Le nombre d'enseignants des secteurs public et privé est passé de 5 944 en 1980/1981 à 8 381 en 1984/1985, soit un taux d'accroissement moyen de 9,0 % par an pour une augmentation en valeur absolue de 2 437. L'effectif des professeurs du secteur public représente 56,5 % du total des enseignants du secondaire général.

Tableau n° 16.1.3.b – Evolution du nombre des enseignants dans l'enseignement secondaire général (public et privé)

Province	Secteur d'enseignement	1983/1984	1984/1985
Adamaoua	Public	104	112
	Total	150	154
Extrême-Nord	Public	217	266
	Total	242	306
Nord	Public	131	151
	Total	149	168
Est	Public	289	297
	Total	355	415
Centre	Public	1 299	1 449
	Total	1 878	2 557
Sud	Public	306	329
	Total	510	355
Littoral	Public	599	712
	Total	1 094	1 248
Nord-Ouest	Public	322	371
	Total	713	813
Ouest	Public	649	667
	Total	1 127	1 276
Sud-Ouest	Public	306	387
	Total	510	689
Ensemble du pays	Public	4 193	4 741
	Total	6 795	8 381

Dans le secteur public, les effectifs du personnel enseignant, qui étaient de 3 512 en 1980/1981, ont atteint 4 741 en 1984/1985 soit un taux d'accroissement moyen de 7,8 % par an pour une augmentation absolue de 1 229. Or, le Ve Plan prévoyait un effectif minimum de 6 000 enseignants qualifiés dans ce secteur pour 1985/1986.

Il faut noter que les instituteurs contractuels, titulaires du baccalauréat et les instituteurs-adjoints contractuels, titulaires du probatoire représentent encore 28,9% du corps enseignant en 1984/1985.

Dans le cadre des efforts visant à améliorer la qualité du personnel enseignant au cours des cinq dernières années, des stages nationaux et provinciaux concernant différentes disciplines ont été organisés.

Il convient de relever que des efforts ont été déployés pour optimiser la qualité pédagogique ; ceux-ci se sont traduits notamment par la réduction progressive du nombre des recrues titulaires du baccalauréat au profit de celles qui ont au moins la licence.

c) Infrastructures et équipements

Le nombre d'établissements d'enseignement général est passé de 326 (dont 134 dans le public et 192 dans le privé) en 1980/1981 à 376 (dont 176 dans le public et 200 dans le privé) en 1984/1985 soit un taux d'accroissement moyen de 7,1 % par an pour le secteur public et 1,0 % pour le secteur privé.

Tableau n° 16.1.3.c– Evolution du nombre d'établissements de 1980 à 1985 (secteur public et privé)

Secteur d'enseignement	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985
Public	134	143	158	176	176
Privé	192	192	196	189	200
Total	326	335	354	365	376

Hormis le cas de nouvelles unités administratives créées en 1983, l'objectif du gouvernement, à savoir un lycée par département et un C.E.S. par arrondissement est pratiquement atteint. En fait, il est même dépassé dans les villes très peuplées qui, en plus de C.E.S supplémentaires, comptent plus d'un lycée d'enseignement secondaire général. C'est notamment le cas de Douala et de Yaoundé.

En effet, cette politique devra s'étendre aux districts et prendre en considération la demande d'éducation dans les zones peu urbanisées afin de rapprocher les infrastructures scolaires de la population scolarisable.

Enfin, dans le cadre de la politique de bilinguisme de notre pays, le gouvernement a créé des C.E.S. et des lycées bilingues dans plusieurs provinces. Cependant, à l'heure actuelle, seul le lycée bilingue de Buéa répond pleinement à sa vocation.

En ce qui concerne le nombre de salles de classe, il est passé de 4 093 en 1980/1981 à 5 132 en 1984/1985, soit un taux d'accroissement moyen de 5,8 % par an. Dans le secteur public, le nombre de salles de

classe est passé de 1 687 en 1979/1980 à 2 638 en 1984/1985 accusant ainsi un taux d'accroissement moyen de 11,8 % par an, pour un ratio d'élèves/salle de classe de 48 ; l'objectif visé à savoir un ratio de 45 élèves par salle de classe n'est pas atteint.

16.1.4. Enseignement secondaire technique

a) Effectifs des élèves

L'évolution des effectifs apparaît dans le tableau 16.1.4.a.

Tableau nº 16.1.4.a – Evolution du nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire technique (privé et public)

	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985	Taux d'accroissement moyen par an
Secteur public	14 576	16 970	18 824	19 551	22 412	11,4 %
Secteur privé	41 731	42 320	44 322	47 524	55 143	7,2 %
Ensemble du pays	56 307	59 290	63 146	67 075	77 555	8,3 %

Les effectifs les plus élevés se rencontrent dans les provinces du Littoral, du Centre et du Sud, tandis que les effectifs les moins élevés sont enregistrés dans les provinces de l'Est, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord.

b) Personnel enseignant

L'effectif des enseignants est passé de 2 232 en 1980/1981 à 3 239 en 1984/1985, soit un taux d'accroissement moyen de 9,8 % par an.

Le problème de la qualification des enseignants demeure préoccupant malgré le recrutement massif des licenciés et titulaires d'une maîtrise en droit ou en sciences économiques.

c) Infrastructures et équipements

Le nombre des établissements est passé de 161 en 1980/1981 à 164 en 1984/1985, soit un taux d'accroissement moyen de 0,5 % par an. Toutefois, il faut souligner que la création des établissements a suivi un rythme soutenu dans le secteur public alors qu'elle a évolué à la baisse dans le secteur privé au cours des deux dernières années du Ve Plan.

Quant au nombre de salles de classe il est passé de 1 417 en 1980/1981 à 1 820 en 1984/1985, soit un rythme d'accroissement moyen de 6,5 % par an.

Dans le secteur public, le taux d'accroissement moyen est de 14,0 % par an, le nombre de salles de classe étant passé de 357 en 1980/1981 à 602 en 1984/1985. En ce qui concerne le secteur privé, le taux d'accroissement moyen est de 2,1 % par an, le nombre de salles étant passé de 1 120 en 1980/1981 à 1 218 en 1984/1985.

Le Ve Plan prévoyait pour l'enseignement public la création, la construction et l'équipement de 18 CETIC, la réfection et l'extension de 16 C.E.T.I.C plus la construction de 9 C.E.T.I.C. déjà prévus par le IVe Plan. A l'heure actuelle, sur les 18 C.E.T.I.C. prévus, seuls 6 sont créés ou sont en construction et sur les 9 C.E.T.I.C. prévus au IVe Plan, 7 sont terminés.

Le problème de la qualification des enseignants et la situation peu satisfaisante des infrastructures et des équipements dans l'enseignement secondaire technique expliquent en partie les taux élevés de redoublement et les résultats relativement mauvais enregistrés aux examens (CAP, Probatoire et Baccalauréat Technique).

Quant aux résultats aux différents examens, CAP, Probatoire et Baccalauréat), ils sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau nº 16.1.4.d – Evolution des résultats aux examens (CAP, Probatoire et Baccalauréats Techniques de 1980 à 1985

	CAP			PROBATOIRE			BAC	
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	P	[illegible]
1979/19[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	208 1 531 1 739	[illegible]

		CAP			PROBATOIRE			BAC		
		P	A	%	P	A	%	P	A	%
1981/1982	I	5 742	1 536	26,6	475	155	32,6	227	105	46,2
	C	5 269	520	09,9	4 381	635	14,5	1 564	331	21,1
	Total	11 011	2 056	18,7	4 856	790	16,2	1 791	436	24,3
1982/1983	I	6 688	1 784	26,6	778	174	22,3	308	131	42,5
	C	5 994	543	9,0	5 056	976	19,3	1 606	370	21,1
	Total	12 682	2 327	18,3	5 834	1 150	19,7	1 914	501	26,1
1983/1984	I	7 926	1 728	21,8	866	133	15,3	247	115	46,5
	C	5 585	495	08,8	5 564	1 271	22,8	1 983	625	31,5
	Total	13 511	2 223	16,4	6 430	1 404	21,8	2 230	740	33,1
1984/1985	I	–	–	–	1 053	252	23,9	299	164	54,8
	C	–	–	–	6 555	1 178	17,9	2 130	832	39
	Total	–	–	–	7 608	1 430	18,7	2 429	996	41

P = Présentés
A = Admis
% = Pourcentage de réussite

I = Industriel
C = Commercial

16.1.5. Les écoles normales

a) Pour les enseignants du secteur maternel et primaire

Effectif des élèves

A la fin du IVe Plan il n'existait pas d'écoles normales appartenant au secteur privé 3 écoles de ce type ont été créées au cours du Ve Plan et ont formé 687 enseignants.

Personnel enseignant

De 179 en 1979/1980, l'effectif du personnel enseignant dans les écoles normales est passé à 432 en 1984 /1985, soit un taux d'accroissement annuel de 19,3 % par an.

De plus le niveau des enseignants s'est nettement amélioré.

Infrastructures et équipements

Le nombre des établissement est passé de 18 à la fin du IVe Plan à 28 en 1984/1985 ; le nombre de salles de classe de 59 à 130, soit un accroissement moyen de 17,1 % par an.

b) Pour les enseignants du secteur technique et professionnel

Effectifs des élèves

Dans les deux ENIET, les effectifs ont fortement augmenté depuis 2 ans (tableau 16.1.5 a). Malgré ce taux d'accroissement élevé, le nombre des sortants ne permet pas de résorber les besoins en instituteurs et instituteurs adjoints de nos institutions scolaires.

Tableau n° 16.1.5.a – Evolution des effectifs des écoles normales (ENIET et ENIAET)

ANNEE	1982/1983	1983/1984	1984/1985	Taux d'accroissement annuel moyen
Nombre d'élèves	322	418	465	22,2
Nombre des ENIET/ ENIAET	5	6	6	

Infrastructures et équipements

Au niveau des équipements, la situation est particulière du fait que les ENIET et ENIAET fonctionnent dans les CETIC.

c) Pour les enseignants du secteur secondaire général.

Le nombre d'enseignants formés à l'Ecole Normale Supérieure reste très en deçà des prévisions du Ve Plan. C'est ainsi que sur les 2 652 nouveaux professeurs qualifiés prévus, il n'en a été formé que 1 100 au cours du Ve Plan.

16.1.6 Enseignement professionnel post-primaire

a) Effectifs des élèves

Le nombre d'élèves a augmenté. Les effectifs sont passés de 6 356 en 1980/1981 à 8 901 en 1984/1985 soit un taux d'accroissement moyen de 8,8 % par an. Cependant, ces effectifs restent faibles compte tenu du nombre élevé d'établissements (126), soit une moyenne de 71 élèves par établissement, ce qui laisse supposer une certaine désaffection des jeunes pour ce type de formation.

b) Personnel enseignant

Les effectifs des enseignants de l'enseignement secondaire technique et des SAR et SM sont passés de 3 408 en 1980/1981 à 5 092 en 1984/1985, soit un accroissement moyen de 10,6 % par an, ce taux est respectivement 12,1 % et 7,8 % dans les secteurs public et privé.

Plus de 78 % des professeurs ont un niveau inférieur ou égal au baccalauréat dans le secteur public. On note cependant une légère amélioration du niveau de la qualification des enseignants puisqu'en 1980/1981, 21,1 % avaient un niveau supérieur au baccalauréat et ce pourcentage est passé à 27,1 % en 1984/1985. Par conséquent, le problème des enseignants qualifiés continue à se poser avec acuité.

c) Infrastructures et équipements

Le nombre de sections artisanales rurales (SAR) et des sections ménagères (SM) est passé de 166 en 1980/1981 à 206 en 1984/1985 soit un accroissement annuel moyen de 5,5 % en 5 ans. Le Ve Plan prévoyait la réalisation de 64 SAR et SM : le taux de réalisation est de 62,5 %.

Au cours du Ve Plan, il a été tenu compte des lacunes relevées à la fin du IVe Plan concernant la répartition géographique de ces établissements sur le territoire. Par exemple, la province du Sud-Ouest qui, en 1978/1979, n'avait pas de SAR/SM en compte actuellement 18. A l'heure actuelle, toutes les provinces sont dotées de ce type d'enseignement.

16.2. PROBLEMES

Bien que l'évolution de notre système éducatif soit somme toute satisfaisante, certains problèmes continuent à se poser suivant les ordres d'enseignements.

16.2.1. Enseignement général

Ces problèmes gravitent autour de 4 points qui reflètent la difficulté pour le système d'enseignement à faire face à la croissance rapide des effectifs scolaires. Ces points sont les suivants :

- inadéquation des structures d'accueil,
- insuffisance quantitative du personnel enseignant
- insuffisance du budget de fonctionnement,
- faiblesse des rendements.

16.2.2. Enseignement technique et professionnel

Les diffultés rencontrées par ce type d'enseignement tiennent entre autres à l'insuffisance des moyens.

On constate, en effet :

- des retards dans l'implantation des lycées techniques,
- une insuffisance évidente des qualifications du personnel enseignant, en particulier dans l'enseignement technique,
- une insuffisance en équipements, en salles spécialisées et en ateliers, en laboratoires et en bibliothèques.

16.3. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

16.3.1. L'enseignement général, primaire et secondaire

L'effort doit porter simultanément sur le développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement général et se traduire par :

a) l'atténuation des disparités entre les provinces et la généralisation progressive de la scolarisation au niveau primaire ;

b) l'élaboration de la carte scolaire ;

c) l'informatisation du Ministère de l'Education Nationale ;

d) la diversification de l'offre d'éducation et une meilleure orientation scolaire et professionnelle ;

e) le renforcement de la capacité d'accueil ;

f) la formation des enseignants et la revalorisation de leur statut ;

g) une volonté de rénovation pédagogique ;

h) la restructuration des écoles normales d'instituteurs et la révision de leurs missions ;

i) le [illegible] des cycles d'études à l'[illegible] supérieure ;

j) l'amélioration de la situation de l'enseignement privé.

16.3.2. Enseignement technique et professionnel

Le développement de l'enseignement technique et professionnel suivra les axes suivants :

a) modification de la structure des collèges d'enseignement technique (CET) ;
b) création de brevets de technicien supérieur (BTS);
c) renforcement de l'ENSET ;
d) remise en état des collèges et lycées techniques existants ;
e) réorientation des formations post-primaires ;
f) meilleure connaissance du marché de l'emploi ;
g) création d'une carte scolaire ;
h) amélioration des capacités d'accueil ;
i) amélioration des liaisons avec les milieux professionnels ;
j) amélioration de la situation de l'enseignement technique privé ;
k) meilleure formation des enseignants ; revalorisation de leur statut.

16.3.3. Perspectives

Les prévisions effectuées tiennent compte du fait que l'extrapolation de l'évolution des effectifs, telle qu'observée par le passé (4 % par an pour le primaire) conduirait à une diminution du taux de scolarisation. En effet, la population scolarisable dans les différentes provinces s'accroît rapidement et des mesures urgentes et énergiques devront être prises dès le début et tout au long du VIe Plan. A cet égard, il faudra prévoir non seulement la formation en nombre suffisant d'enseignants de qualité, mais aussi la construction et l'équipement de nouvelles structures et l'extension de celles existantes.

C'est pourquoi le scénario retenu s'inspire des orientations déjà fixées dans le cadre des perspectives de développement du Cameroun en l'an 2 000, et dans ce contexte un objectif de scolarisation totale des jeunes de 6 ans doit être atteint. Ceci conduit à une augmentation de 5,1 % des effectifs de l'enseignement primaire et à un taux de scolarisation du groupe d'âge 6-14 ans de l'ordre de 79 % en 1990/1991 à l'horizon du VIe Plan. Les passages vers l'enseignement secondaire continueront d'augmenter au même rythme que les tendances des années du Ve Plan (enseignement général 10,9 %, enseignement technique 10,4 %), compte tenu notamment des nouveaux lycées programmés. Un effort particulièrement important est donc nécessaire dans l'enseignement secondaire.

a) Enseignement maternel

Effectifs des élèves

Si la tendance observée au cours du Ve Plan se maintient, l'enseignement maternel comptera 70 000 élèves en 1986/1987 et 90 000 élèves en 1990/1991. Selon les prévisions, le secteur public à lui seul devrait recevoir 39 600 élèves en 1986/1987 soit 56,6 % de l'ensemble des effectifs et 50 600 élèves en 1990/1991, soit 56,2 % de l'ensemble des effectifs.

Besoins en enseignants

Pour atteindre le ratio élèves/maîtres de 25, il faudrait former 1 173 enseignants à raison de 235 enseignants par an, ce qui implique, pour le secteur public, des besoins supplémentaires pour les quatre prochaines années qui s'élèvent à 440 enseignants représentant 37,5 % du total des besoins prévus pour le VIe Plan.

Besoins en infrastructures

Pour l'ensemble des secteurs public et privé, il faudra construire 880 salles de classe au cours du VIe Plan, soit 176 salles de classe par an. Le secteur public doit construire 480 salles de classe représentant 54,5 % du total, ce qui correspond à 240 unités maternelles de 2 classes chacune.

b) Enseignement primaire

Effectifs des élèves

Les effectifs de ce niveau d'enseignement atteindront 1 819 000 élèves en 1986/1987 et 2 210 000 en 1990/1991 pour la même période, les effectifs du secteur public se chiffreront respectivement à 1 182 000 et 1 445 000 élèves.

Besoins en enseignants

Le nombre de maîtres requis pour le VIe Plan s'élève à 10 382. Dans le secteur public, les besoins en enseignants s'élèveront à 5 700 soit environ 55 % du total des maîtres à former. Il est à noter qu'à la fin du Ve Plan, le secteur public compte 13 685 maîtres non qualifiés. En ajoutant ce nombre aux besoins en enseignants de ce même secteur, on obtiendra un déficit réel pour le VIe Plan de 19 385 maîtres nouveaux à former ou maîtres en service à recycler.

Besoins en infrastructures

Compte tenu du déficit enregistré au cours du Ve Plan (1 740) et des prévisions concernant l'évolution

des effectifs, il faudra prévoir la construction de 11 460 salles de classe au cours du VIe Plan. Pour le secteur public, il faudra construire en tout 6 615 salles de classe, soit 57,7 % des besoins.

A la fin du Ve Plan, 11 365 salles de classe sont en semi-dur ou en matériaux provoisoires. Lorsqu'on y ajoute le nombre requis pour le VIe Plan, les besoins réels s'élèvent à 17 980 salles de classe.

Tableau n° 16.3.3.b – Prévisions des effectifs des élèves de l'enseignement primaire (1986/1987 à 1990/1991)

Province	1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990	1990/1991
Adamaoua	51806	56 564	61 291	65 815	70 085
Centre	328 564	339 886	353 384	367 934	384 218
Est	80 958	81 031	81 186	81 239	81 176
Extrême-Nord	171 047	184 640	198 672	212 715	227 009
Littoral	265 916	282 256	301 775	323 899	348 753
Nord	84 337	93 292	101 333	109 333	116 015
Nord-Ouest	236 812	246 744	257 803	269 618	282 360
Ouest	323 448	330 499	338 564	347 516	357 007
Sud	77 066	76 162	75 499	74 823	73 109
Sud-Ouest	199 316	218 641	237 097	254 238	269 399
TOTAL	1 819 210	1 909 715	2 006 831	2 107 130	2 210 304

c) Enseignement secondaire général

Effectif des élèves

Selon les prévisions, les effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général passeront de 288 000 (238 000 pour le premier cycle et 50 000 pour le second cycle) en 1986/1987 à 444 000 (372 000 pour le premier cycle et 72 000 pour le second cycle) en 1990/1991 pour les secteurs public et privé.

Pendant la même période, le secteur public verra ses effectifs d'élèves passer de 155 000 à 242 000 représentant respectivement 53,8 et 54,4 % de l'ensemble des effectifs.

Le tableau ci-après décrit l'évolution par province des effectifs des élèves des secteurs public et privé.

Tableau n° 16.3.3.c – Prévisions par provinces du nombre des élèves de l'enseignement secondaire général (secteurs public et privé)

Province		1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990	1990/1991
Adamaoua	1er cycle	3 922	4 495	5 302	6 366	7 706
	2e cycle	1 384	1 450	1 593	1 740	1 936
	Total	5 206	5 945	6 895	8 106	9 642
Centre	1er cycle	57 351	61 760	66 802	72 429	78 494
	2e cycle	13 548	14 168	14 904	15 733	16 661
	Total	70 899	75 928	81 706	88 162	95 155
Est	1er cycle	8 913	9 247	9 614	9 987	10 311
	2e cycle	3 002	3 320	3 541	3 667	3 720
	Total	11 915	12 567	13 155	13 654	14 031
Extrême-Nord	1er cycle	11 004	13 516	16 969	21 314	26 301
	2e cycle	2 037	2 497	2 997	3 554	4 233
	Total	13 041	16 013	19 966	24 868	30 534
Littoral	1er cycle	48 222	54 499	61 202	68 380	76 045
	2e cycle	9 373	10 368	11 672	13 220	14 963
	Total	57 595	64 867	72 874	81 600	91 008
Nord	1er cycle	5 443	6 390	7 713	9 506	11 865
	2e cycle	1 094	1 270	1 465	1 683	1 937
	Total	6 537	7 660	9 178	11 189	13 802
Nord-Ouest	1er cycle	19 191	20 024	22 264	24 710	27 116
	2e cycle	3 090	3 275	3 295	3 311	3 554
	Total	22 281	23 289	25 559	28 021	30 670

Province		1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990	1990/1991
Ouest	1er cycle	48 730	52 778	56 982	61 404	66 136
	2e cycle	10 572	11 416	12 483	13 706	14 980
	Total	59 302	64 194	69 465	75 110	81 116
Sud	1er cycle	15 194	16 242	17 262	18 261	19 253
	2e cycle	3 549	3 816	4 097	4 396	4 712
	Total	18 743	20 058	21 359	22 657	23 965
Sud-Ouest	1er cycle	20 618	25 415	31 432	39 192	48 593
	2e cycle	2 525	3 129	3 918	4 618	5 461
	Total	23 143	28 544	35 350	43 816	54 054
Ensemble	1er cycle	237 588	264 356	295 542	331 555	371 820
	2e cycle	50 074	54 709	59 965	65 628	72 157
	Total	287 662	319 065	355 507	397 183	443 977

Besoins en enseignants

Les besoins en enseignants correspondant à l'accroissement des effectifs au cours du VIe Plan s'élèvent à 9 300 pour les secteurs public et privé et 5 300 pour le seul secteur public.

L'objectif est d'atteindre un ratio de 45 élèves par classe.

Besoins en infrastructures

Sur cette base, les besoins en salles de classe dans les secteurs privé et public se chiffrent à 4 133 soit 827 salles de classe par an avec l'équipement correspondant.

Pour le secteur public, les besoins sont estimés à 2 366 salles de classe à raison de 472 salles de classe par an.

d) Enseignement secondaire technique

Effectifs des élèves

Selon les projections faites, les effectifs de l'enseignement secondaire technique privé et public passeraient de 96 000 (81 000 pour le premier cycle et 15 000 pour le second cycle) en 1986/1987 à 141 000 (118 000 pour le premier cycle et 23 000 pour se second cycle) en 1990/1991.

Tableau nº 16.3.3.d – Prévisions par province du nombre des élèves de l'enseignement secondaire technique (public et privé 1986/1987 à 1990/1991.

Province		1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990	1990/1991
Adamaoua	1er cycle	314	330	362	405	459
	2e cycle	8	12	12	12	13
	Total	322	342	374	417	472
Centre	1er cycle	14 285	15 601	17 135	18 842	20 646
	2e cycle	4 645	4 949	5 261	5 586	5 935
	Total	18 930	20 550	22 396	24 428	26 581
Est	1er cycle	2 076	2 315	2 583	2 869	3 146
	2e cycle	380	383	387	389	391
	Total	2 456	2 698	2 970	3 258	3 537
Extrême-Nord	1er cycle	1 897	2 458	3 175	4 070	5 104
	2e cycle	–	–	–	–	–
	Total	1 897	2 458	3 175	4 070	5 104
Littoral	1er cycle	24 681	26 511	28 272	30 072	31 947
	2e cycle	8 391	9 584	10 965	12 493	14 142
	Total	33 072	36 095	39 237	42 565	46 089
Nord	1er cycle	941	1 152	1 490	1 965	2 597
	2e cycle	265	302	345	394	451
	Total	1 206	1 454	1 835	2 359	3 048
Nord-Ouest	1er cycle	12 073	13 659	15 055	16 419	17 708
	2e cycle	369	433	483	522	569
	Total	12 442	14 092	15 538	16 941	18 277

Province		1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990	1990/1991
Ouest	1er cycle	11 900	12 892	13 594	14 169	14 730
	2e cycle	833	910	1 030	1 163	1 315
	Total	12 733	13 802	14 624	15 332	16 045
Sud	1er cycle	2 192	2 225	2 276	2 343	2 421
	2e cycle	–	–	–	–	–
	Total	2 192	2 225	2 276	2 343	2 421
Sud-Ouest	1er cycle	10 228	11 856	13 859	16 214	18 890
	2e cycle	110	141	175	194	239
	Total	10 338	11 997	14 034	16 408	19 129
Ensemble	1er cycle	80 589	88 999	97 861	107 368	117 663
	2e cycle	15 001	16 714	18 658	20 753	23 055
	Total	95 588	105 713	116 519	128 121	140 718

Besoins en enseignants

L'estimation de ces besoins tient compte de quatre éléments :

- la normalisation de la situation des établissements existants,
- le recrutement nécessité par l'encadrement des élèves dans les filières à créer,
- le recrutement complémentaire rendu nécessaire par l'affectation de certains enseignants à des tâches administratives.

Sur ces bases, le nombre global des professeurs nécessaires au cours du VIe Plan se chiffre à 4 038 dont 1 900 pour le secteur public.

Besoins en infrastructures

Pour atteindre un ratio de 45 élèves par classe, les efforts doivent porter sur la construction de 1 200 salles de classe dont 490 pour le secteur public. Ne sont pas compris dans ces prévisions les salles spécialisées et les ateliers.

e) Enseignement dans les écoles normales

Le débit actuel des écoles normales ne permet pas encore de résorber le déficit qualitatif et quantitatif observé. Il s'avère ainsi urgent d'accroître la capacité d'accueil des écoles normales d'instituteurs existantes et de créer d'autres écoles normales d'instituteurs adjoints.

Par ailleurs, la création d'une seconde école normale supérieure jugulerait la carence des enseignants dans l'enseignement secondaire général.

f) Enseignement post-primaire

Effectifs des élèves

Le nombre d'élèves en formation dans les SAR et SM passerait de 11 000 en 1986/1987 à 18 000 en 1990/1991. Le secteur public accueillera probablement la totalité de ces effectifs jusqu'à la fin du VIe Plan.

Besoins en enseignants

Ces besoins se chiffrent à 700 enseignants à raison de 140 par an.

Besoins en infrastructures

Le ratio élèves/classe de 45, objectif visé par le Plan précédent, a été largement dépassé. Si l'on retient le nouvel objectif de 25 élèves par classe, le nombre de salles de classe nécessaires pour faire face à la croissance des effectifs serait de 280 soit 56 salles de classe par an avec l'équipement correspondant.

16.4. PROJET ET FINANCEMENT

16.4.1. Les projets

On peut distinguer :

- les opérations d'infrastructures.
- les autres opérations qui comprennent :
  - des études tendant à l'établissement d'un fichier des établissements scolaires, à l'élaboration de la carte scolaire et à la réorientation des formations post-primaires (SAR et SM) ;
  - des opérations de recyclage du personnel enseignant.

S'agissant plus précisément des projets concernant la construction des écoles primaires, les efforts tendront à construire :

- des écoles-types au niveau des chefs-lieux de province ;
- des écoles-types au niveau des chefs-lieux de département différentes des écoles construites au niveau des chefs-lieux de province ;
- des écoles-types au niveau des arrondissements.

Tableau n° 16.4.1.a – Projets relatifs à l'enseignement maternel

Localisation du projet	Désignation du projet
Adamaoua	20 écoles
Centre	300 !!
Est	47 !!
Extrême-Nord	30 !!
Littoral	200 !!
Nord	30 !!
Nord-Ouest	100 !!
Ouest	150 !!
Sud	44 !!
Sud-Ouest	65 !!
Ensemble	986 écoles

Tableau n° 16.4.1.b – Projets relatifs à l'enseignement primaire

Localisation du projet	Désignation du projet
Adamaoua	50 groupes
Centre	160 !!
Est	40 !!
Extrême-Nord	72 !!
Littoral	130 !!
Nord	60 !!
Nord-Ouest	85 !!
Ouest	150 !!
Sud	75 !!
Sud-Ouest	75 !!
Ensemble	897 groupes

Tableau 16.4.1.c – Projets relatifs à l'enseignement secondaire général

Nature des projets	Province
CES créés mais à construire (19)	Adamaoua Est Extrême-Nord Littoral Nord Nord-Ouest Ouest Sud Sud-Ouest
CES à étendre et à refectionner (4)	Est Littoral Sud
CES à créer et à construire (50)	Adamaoua Centre Est Extrême-Nord Littoral Nord Nord-Ouest Ouest Sud Sud-Ouest
Lycée en cours de construction ayant déjà bénéficié d'un début de financement (6)	Est Extrême-Nord Littoral Sud
Lycées à étendre et à réfectionner (7)	Centre Est Littoral Nord Sud-Ouest
Lycées à construire (21)	Centre Littoral Nord-Ouest Ouest Sud Sud-Ouest Adamaoua Nord

Tableau 16.4.1.d – Projets relatifs à l'enseignement secondaire technique

Nature des projets	Province
Lycées techniques à construire sur financement canadien (6)	Centre Est Nord-Ouest Ouest Sud-Ouest Sud
Lycées techniques à étendre et à refectionner (3)	Centre Littoral Nord
Lycées techniques à créer et à construire (8)	Adamaoua Centre Littoral Extrême-Nord Sud Ouest Sud-Ouest

Tableau n° 16.4.1.e – Projets relatifs aux écoles normales

Natures des projets	Province
ENIET (8)	Est Extrême-Nord Littoral Nord Nord-Ouest Sud Sud-Ouest
ENIAET (10)	Adamaoua Centre Est Extrême-Nord Littoral Nord-Ouest Ouest Sud Sud-Ouest
ENIA (12, sur financement USAID)	Adamaoua Centre Est Extrême-Nord Littoral Nord Nord-Ouest Ouest Sud Sud-Ouest

Tableau n° 16.4.1.f – Projets relatifs à l'enseignement technique (CETIC)

Nature des projets	Province
CETIC nouveaux (23)	Adamaoua Centre Est Extrême-Nord Littoral Nord Nord-Ouest Ouest Sud Sud-Ouest
CETIC à construire (3)	Centre Est Sud-Ouest
CETIC créés et ouverts mais à construire (12)	Adamaoua Centre Est Extrême-Nord Nord-Ouest Ouest Sud-Ouest
CETIC à étendre, à refectionner (4)	Littoral Nord-Ouest Ouest

Tableau 16.4.1.g – Enseignement post-primaires (SAR – SM)

Nature des projets	Province
SAR – SM (53)	Adamaoua Centre Est Extrême-Nord Littoral Nord-Ouest Ouest Sud Sud-Ouest
SAR (2)	Ouest

16.4.2. Le financement

Les dépenses d'investissement à prévoir au cours du Plan s'élèvent à 212,2 milliards de francs CFA.

16.5. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

16.5.1. Bilan et évolution récente

L'enseignement supérieur regroupe l'Université de Yaoundé et les Centres Universitaires de Douala, Dschang, Ngaoundéré et Buéa.

16.5.1.1. Effectif global des étudiants.

Au cours du Ve Plan les effectifs de l'enseignement supérieur ont évolué ainsi :

Tableau n° 16.5.1.1.a – Evolution des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur de 1980/1981 à 1984/1985.

INSTITUTION	ANNEE				
	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985
Université de Yaoundé (UY)	9 562	10 247	11 306	11 718	13 709
Centre Universitaire de Douala (CUD)	255	603	726	814	770

INSTITUTION	ANNEE				
	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84.	1984/85
Centre Universitaire de Dschang (CUDS)	–	869	847	870	880
Centre Universitaire de Ngaoundéré (CUN)	–	–	84	234	388
Centre Universitaire de Buéa (CUB)	–	–	–	–	–
Ensemble	9 817	11 719	12 963	13 636	15 747

De 1980/1981 à 1984/1985, l'enseignement supérieur a vu ses effectifs passer de 9 817 à 15 747 étudiants. L'augmentation moyenne est de 12,5 % par an.

L'Université de Yaoundé absorbe d'année en année la plupart des effectifs de l'enseignement supérieur. En 1984/1985, 87 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont concentrés à l'Université, notamment dans les facultés suivantes : Sciences, Droit et Sciences économiques, Lettres et Sciences humaines.

Tableau n° 16.5.1.1.b – Evolution des effectifs des étudiants des écoles et facultés de l'Université de Yaoundé de 1980/1981 à 1984/1985.

ETABLISSEMENT	ANNEE				
	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985
Faculté des Sciences (FS)	1 504	1 627	2 227	2 919	3 263
Faculté des Lettres et Sciences humaines (F.L.S.H)	1 630	1 650	1 870	1 930	2 297
Faculté de Droit et Sciences économiques (F.D.S.E.)	4 925	5 456	5 664	5 281	6 324
Ecole Normale Supérieure (E.N.S.)	823	869	905	1 040	1 135
Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (E.N.S.P.)	246	233	224	246	267
Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information (E.S.S.T.I.)	73	52	65	73	72
Institut des Relations Internationales (I.R.I.C.)	42	50	39	35	30
Centre Universitaire des Sciences de la Santé (C.U.S.S)	319	310	312	194	321
Ensemble	9 962	10 247	11 306	11 718	13 709

De 1980/1981 à 1984/1985, le nombre d'étudiants de l'Université de Yaoundé est passé de 9 562 à 13 709, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,4 %. En 1984/1985, les filles étaient au nombre de 2 429 soit une proportion de 17,7 %.

16.5.1.2 – Personnel enseignant

Tableau n° 16.5.1.2.a Evolution des effectifs des étudiants et des enseignants de 1980/1981 à 1984/1985.

INSTITUTION		ANNEE				
		1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985
Université de Yaoundé (UY)	Etudiants	9 562	10 247	11 306	11 718	13 709
	Enseignants	430	439	450	481	537
	Ratio Etudiants/ Professeur	22	18	24	23	25
Centre Universitaire de Douala (CUD)	Etudiants	256	603	726	814	770
	Enseignants	117	124	173	126	138
	Ratio Etudiants/ Professeur	–	5	4	6	6
Centre Universitaire de Dschang (CUDS)	Etudiants	–	869	847	870	880
	Enseignants	–	63	64	72	83
	Ratio Etudiants/ Professeur	–	14	13	12	11
Centre Universitaire de Ngaoundéré (CUN)	Etudiants	–	–	84	234	388
	Enseignants	–	–	25	47	81
	Ratio Etudiants/ Professeur	–	–	4	5	5
Total	Etudiants	9 817	11 719	12 963	13 636	15 747
	Enseignants	547	626	712	726	839
	Ratio Etudiants/ Professeur	18	19	18	19	19

Le nombre d'enseignants dans l'enseignement supérieur est passé de 547 en 1980/1981 à 839 en 1984/1985 soit un taux d'accroissement annuel de 11,3 %.

Le ratio étudiants/enseignant semble assez satisfaisant, avec en moyenne 19 étudiants par enseignant dans l'enseignement supérieur en général.

16.5.1.3 Infrastructures, équipements et financement

a) Université de Yaoundé

D'une manière générale, le problème de l'insuffisance des infrastructures et des équipements se pose avec acuité malgré les investissements réalisés. Sont en particulier attendues :

– la construction du centre de calcul ;
– la construction du deuxième restaurant universitaire ;
– l'extention en voie d'achèvement de la bibliothèque universitaire.

Le nombre d'étudiants par enseignant est en moyenne de 8 dans les grandes écoles et de 37 dans les facultés parmi lesquelles celle de Droit et Sciences économique détient le ratio étudiants/enseignant le plus médiocre : 82 en 1984/1985.

Cette situation s'explique par :

– l'accroissement régulier des effectifs des facultés de l'Université notamment celle de Droit et Sciences économiques contrairement aux grandes écoles dont la capacité d'accueil est limitée ;

– le recrutement du personnel enseignant qui ne tient pas compte de l'accroissement rapide des effectifs.

Sur le plan qualitatif, la pénurie de professeurs de rang magistral crée de nombreux problèmes dans les cycles de recherche (maîtrise et doctorat) et rend impérieuse la nécessité de mettre en place un plan de formation et de promotion des enseignants de rang magistral. Les chargés de cours et les assistants représentent respectivement 50,3 % et 35,5 % des enseignants.

Par ailleurs, la camerounisation du corps enseignant est assez satisfaisante : de 1980/1981 à 1983/1983 la proportion des Camerounais est passée de 76,0 % à 84 %. Cependant, la proportion d'étrangers reste forte à la faculté des Sciences et à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique.

Le budget de l'Université paraît toujours insuffisant malgré sa croissance d'année en année. En raison du coût élevé de formation d'un étudiant et de l'accroissement régulier des effectifs, la part de ce budget réservée à la recherche reste insuffisante, cette dernière n'étant pas ici organisée.

Faculté des Sciences

Le budget de cette faculté aura doublé entre le début et la fin du Ve Plan, passant de 719 millions à 1.544 millions de francs CFA. Ceci s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'enseignants qui a crû de moitié, entraînant une nette progression du budget de fonctionnement de la faculté, conséquence logique de l'augmentation rapide du nombre des étudiants qui est passé de 1 509 à 3 263.

Faculté des Lettres et Sciences humaines

Les objectifs en ce domaine avaient porté sur l'extension de la Faculté des Lettres et Sciences humaines par la construction d'un grand amphithéâtre de 1000 places, avec tout autour des bureaux de professeurs et une cafétéria.

Le site choisi pour abriter ces locaux est l'actuel emplacement du grand amphithéâtre en plein air. Les études nécessaires à la réalisation du projet ont été effectuées.

– Faculté de Droit et des Sciences économiques.

Au cours du Ve Plan, quatre bâtiments en bois ont été construits : deux pour les enseignants, deux pour les travaux dirigés.

b) Centre Universitaire de Ngaoundéré

Le Centre universitaire de Ngaoundéré a ouvert ses portes en octobre 1982.

Le seul établissement opérationnel au sein de ce centre, l'E.N.S.I.A.A.C., comporte trois cycles de formation : celui des techniciens (BEPC + 3 ans), celui des ingénieurs des travaux (BAC + 3 ans), celui des ingénieurs de conception (DUES + 3 ans). L'effectif des étudiants suit le rythme de construction des infrastructures d'accueil. Le corps enseignant y apparaît insuffisant.

Le développement du centre universitaire a été prévu en quatre phases :

I – E.N.S.I.A.A.C. ;

II – Direction générale, bibliothèque universitaire, Ecole de génie chimique... ;

III– Ecole de Géologie et d'Exploitation minières ;

IV– Ecole d'Informatique et de Gestion industrielle.

La programmation initiale prévoyait dans une première phase un complexe universitaire appelé à regrouper la section de la Faculté des Sciences préparant aux sciences de la nature et un établissement destiné à former des techniciens agro-alimentaires et agro-industriels. Cette phase est en cours d'achèvement. Les infrastrutures et les équipements de l'ENSIAAC sont réalisés à 90 %, la cité universitaire à 75 % : l'implantation du centre se poursuit donc harmonieusement.

c) Centre Universitaire de Dschang

Deux établissements fonctionnent au sein de cette institution : l'E.N.S.A. (Ecole Nationale Supérieure Agronomique) et l'I.T.A. (Institut des Techniques Agricoles). L'ENSA forme, en 5 ans après le BAC, les ingénieurs agronomes dans les spécialités suivantes : foresterie, production végétale, production animale, économie et vulgarisation. L ITA forme en 3 ans après LE BAC les ingénieurs des travaux agricoles, et en 2 ans après le probatoire les techniciens de travaux agricoles.

Le nombre d'étudiants n'a pas augmenté comme le prévoyait le Ve Plan. La baisse enregistrée en 1985/1986 (801 contre 850 les années précédentes) est due à un changement de politique du Centre : la réduction de la scolarité au niveau du cycle des techniciens d'agriculture.

Le complexe financé par la BIRD et le bâtiment de la Direction générale sont entièrement réalisés. Des constructions provisoires ont été réalisées pour abriter :

– la bibliothèque ;
– les bureaux des enseignants ;
les laboratoires de recherche.

Les fonds d'investissement proviennent en partie de la coopération internationale.

d) Centre Universitaire de Douala

Le Centre Universitaire de Douala comprend trois établissements :

– l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (E.N.S.E.T.) : 300 étudiants ;

– l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (E.S.S.E.C) : plus de 200 ;

– la Section B.T.S. (Brevet de Technicien Supérieur) de l'ESSEC : presque 300.

L'ESSEC (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales) forme en 4 ans (après le BAC) ou en 2 ans (après admission sur titre pour le titulaire de la licence en sciences économiques) des cadres spécialisés en gestion.

L'ENSET forme en 3 ou 5 ans des professeurs d'enseignement technique (CET) ou de lycées d'enseignement technique (LT), spécialisés en techniques industrielles (génie mécanique, génie électrique, génie civil) et en techniques de l'administration et de l'économie.

Le cycle du BTS forme en deux ans des cadres moyens-supérieurs de l'administration, du commerce et de l'industrie.

La première tranche des travaux comprenant les blocs pédagogique et administratif, la cité universitaire et les villas destinées aux responsables est achevée.

Les études techniques et architecturales concernant le cycle de BTS sont également achevées ; les diverses sections de cette formation dont le Lycée Technique de Yaoundé abrite une partie sont en voie de regroupement.

Les principales insuffisances en matière d'équipement sont les suivantes :

– bureaux à l'ESSEC,
– ateliers et laboratoires à l'ENSET,
– ensemble des équipements (salles de classes, bureaux) à la section BTS.

e) Centre Universitaire de Buéa

Le Centre Universitaire de Buéa a ouvert ses portes à la rentrée universitaire 1985/1986 avec la première année de l'A.S.T.I. («Advanced School of Translators and Interpreters»).

La construction du Centre a débuté en 1982. A la fin du Ve Plan, le Centre dispose de :

– une cité universitaire pouvant accueillir 500 étudiants ;
– un restaurant de 1000 places ;
– un amphithéâtre de 250 places ;
– quatre amphithéâtres de 150 places chacun ;
– quatre salles de travaux dirigées de 50 places chacune ;
– deux laboratoires de langues d'une capacité de 16 places chacun.

La construction du Centre est prévue en 2 phases dont les coûts sont de 8 milliards de francs CFA pour la première phase (5 milliards sont déjà réalisés), et 22 milliards pour la seconde.

16.5.2. Problématique de l'enseignement supérieur

L'ensemble des problèmes de l'enseignement supérieur se résume aux points suivants :

– le caractère dualiste de l'enseignement supérieur ;
– l'insuffisance des liaisons avec l'environnement économique ;
– la faiblesse des rendements dans les facultés ;
– la croissance rapide des effectifs des étudiants des facultés ;
– la faiblesse des effectifs dans les disciplines scientifiques ;
– l'insuffisance des moyens en infrastructures et en personnel enseignant ;
– l'importance des moyens financiers à mettre en œuvre pour les bourses et les œuvres universitaires;
– l'insuffisance de la gestion universitaire.

16.5.2.1 Croissance non maitrisée des effectifs des étudiants des facultés

Alors que les grandes écoles sélectionnent leurs étudiants par concours, il n'existe aucun obstacle à l'entrée d'un bachelier en faculté.

La quête d'une promotion sociale suscite une croissance des inscriptions en faculté en [illegible] développement de l'enseignement secondaire [illegible] un afflux considérable d'étudiants sur le campus de Yaoundé.

16.5.2.2 Insuffisance du nombre des diplômés des disciplines scientifiques

Le nombre des étudiants des écoles d'ingénieurs, des Ecoles supérieures de commerce et d'administration des entreprises est nettement inférieur à celui des étudiants qui se destinent à des professions libérales ou à des disciplines telles que le droit, les lettres modernes.

Par ailleurs, l'effectif des étudiants qui obtiennent leurs licences dans les disciplines scientifiques est très faible par rapport à celui des étudiants licenciés en droit et en lettres. En 1983/1984, sur 1 057 licenciés, 16,7 % des diplômés étaient issus de la Faculté des Sciences, 83,3 % des Facultés de Droit et Sciences économiques, des Lettres et Sciences humaines. Autrement dit, les études scientifiques, une des bases fondamentales des métiers industriels, sont peu développées.

16.5.2.3 Insuffisance des moyens en infrastructures et en personnel enseignant

La croissance du nombre d'étudiants dans les facultés ne s'est pas accompagnée de l'implantation en temps utile, des infrastructures nécessaires. Les installations des facultés et celles des œuvres universitaires ont dépassé le stade de la saturation et fonctionnent dans des conditions très difficiles.

Le manque de locaux et l'insuffisance du matériel didactique (et donc la rareté des travaux pratiques), ont pour conséquence la dégradation de la qualité de l'enseignement, ce qui explique la médiocrité des rendements soulignée plus haut.

Par ailleurs, bien que le ratio global étudiants/enseignant soit satisfaisant, des problèmes ponctuels se posent : par exemple en droit et sciences économiques le ratio étudiants/professeur s'élevait à 90 en 1982/1983 et 83 en 1984/1985.

16.5.2.4 Volume considérable des moyens à mettre en œuvre pour les bourses et les œuvres universitaires

L'augmentation rapide du nombre des étudiants et la pression que ceux-ci exercent en vue d'une généralisation du régime des bourses font que cette catégorie de dépenses qui représente environ 40 % du budget de l'enseignement supérieur, s'accroît très vite en valeur absolue mais paraît toujours insuffisante.

16.5.2.5 Insuffisance de la gestion universitaire

Les problèmes relatifs à l'organisation du personnel et à l'infrastructure relèvent non seulement de l'insuffisance des moyens financiers mais aussi de l'inefficacité de la gestion universitaire.

16.5.3. Orientations et perspectives de développement de l'enseignement supérieur

16.5.3.1 Orientations

Pour remédier aux difficultés exposées ci-dessus, les principales orientations du VIe Plan en matière d'enseignement supérieur seront les suivantes :

- planification des besoins en matière d'emploi et adaptation des systèmes de formation aux besoins nationaux ; les milieux professionnels, y compris privés, seront associés à la vie des facultés ;
- formation des cadres moyens et moyens-supérieurs, et poursuite de la politique d'orientation des étudiants en vue d'une plus grande maîtrise des effectifs et de l'accroissement du rendement des facultés ;
- accès des diplômes des facultés aux grandes écoles;
- développement rapide de l'enseignement supérieur scientifique et technique en portant à 25 % au moins la proportion des étudiants inscrits dans les disciplines scientifiques et techniques ;
- transformation au sein de l'Université des structures et de modalités d'administration en des modes de gestion de caractère scientifique afin de résoudre dans les meilleurs délais les problèmes d'organisation, de personnel et d'infrastructures.

En pratique et compte tenu de ces orientations, le dévelopement de l'enseignement supérieur s'effectuera selon les trois axes suivants :

- création de filières courtes (IUT) ;
- décentralisation de l'enseignement des facultés ;
- intégration des enseignements supérieurs ;

a) Création de filière courtes (IUT)*

Il s'agit de former les techniciens supérieurs et les cadres intermédiaires qui font défaut dans les services publics et les entreprises privées et ainsi, de diversifier les possibilités de formation au niveau post-secondaire dans le sens d'une satisfaction des besoins de l'économie nationale.

Il est par conséquent nécessaire d'implanter ces IUT dans les centres universitaires bénéficiant de l'environnement le plus favorable, c'est-à-dire le plus rapproché

IUT* Institut Universitaire de Technologie.

des professionnels. Par ailleurs, la proximité d'institutions universitaires œuvrant dans le même domaine faciliterait le fonctionnement des IUT, ce qui renforcerait la spécialité de chaque centre : il y aurait par exemple un IUT des techniques administratives et comptables à côté de l'ESSEC à Douala, un IUT des industries agro-alimentaires à côté de l'ENSIAAC à Ngaoundéré.

b) Décentralisation des facultés de l'Université de Yaoundé

La régionalisation du premier cycle des facultés répond au désir de décongestionner le campus de Yaoundé. Le nécessaire brassage de la jeunesse camerounaise s'effectuera à partir de la troisième année de licence au cours de laquelle les étudiants seraient regroupés à Yaoundé.

c) Intégration des enseignements supérieurs

Le nombre d'étudiants admis dans les grandes écoles à la fin du premier cycle de l'Université ou au niveau de la licence est peu significatif. Pour beaucoup d'entre elles, le mode d'admission principal reste le concours au niveau du baccalauréat. Avec la création des IUT exigeant le baccalauréat, les grandes écoles pourraient accepter un plus grand nombre d'étudiants venant de l'Université au niveau de la licence, ce qui permettra d'atténuer le dualisme de l'enseignement supérieur et d'offrir aux étudiants des facultés davantage de débouchés sur le marché de l'emploi.

d) Conditions et moyens nécessaires à la mise en œuvre des orientations

Ces conditions et moyens sont les suivants :

- une connaissance suffisante du marché de l'emploi à terme,
- l'établissement d'une carte universitaire constamment mise à jour,
- l'existence d'un service d'orientation des étudiants de l'enseignement supérieur,
- une capacité d'accueil suffisante,
- un nombre suffisant d'enseignants qualifiés,
- un régime de bourses et des œuvres universitaires adapté à la nouvelle configuration de l'enseignement supérieur,
- des liaisons interministérielles intenses, en particulier le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de l'Education Nationale.

16.5.3.2 Perspectives de développement de l'enseignement supérieur.

a) Evolution des effectifs

Les prévisions du tableau 19A.3.2.a ont été réalisées à partir d'une extrapolation des tendances passées et de la mise en place de nouvelles infrastructures, notamment à Buéa et Ngaoundéré. Selon ces prévisions, il y aura en 1990/1991 environ 33 600 étudiants dans l'enseignement supérieur.

1) Facultés de Yaoundé.

La Faculté des Sciences est appelée à prendre une importance numérique croissante ; à terme une 2e faculté sera peut-être nécessaire.

De même nous devons prévoir une forte augmentation des effectifs en Faculté des Lettres, Droit et Sciences économiques. Les structures actuelles doivent évoluer.

Tableau n° 16.5.3.2.a Evolution des effectifs de l'enseignement superieur

INSTITUTION	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990	1990/1991
Université de Yaoundé							
Faculté de Droit et Sciences économiques.	6 324	7 400	8 500	9 600	10 800	11 800	13 000
Faculté de Lettres et Sciences humaines	2 297	2 300	2 500	2 750	3 000	3 400	4 000
	3 263	3 600	4 000	4 500	5 000	6 000	7 000
Ensemble Facultés	11 884	13 300	15 000	16 850	18 800	21 200	24 000
CUSS	321	318	322	325	329	333	337
ENS	1 135	1 248	1 373	1 510	1 661	1 827	2 009
ENSP	267	307	353	405	465	534	614
IRIC	30	81	90	100	112	124	138
ESSTI	72	71	70	69	68	67	66
Ensemble	1 825	2 025	2 208	2 409	2 635	2 885	3 164

INSTITUTION	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988	19888/1989	1989/1990	1990/1991
Total Université de Yaoundé	13 709	15 325	17 208	19 259	21 435	24 085	27 164
Centre Universitaire de Buéa							
ASTI	–	30	60	90	120	150	180
Faculté des Lettres	–	–	–	250	500	750	1 000
Ecole d'Architecture	–	–	–	–	–	20	40
Ecole des Beaux-Arts	–	–	–	–	–	–	–
Ensemble		30	60	340	620	920	1 220
Centre Universitaire de Douala							
ENSET	282	304	374	444	514	584	654
ESSEC	209	211	311	381	451	521	591
BTS	279	287	357	427	497	567	637
Ensemble	770	802	1 042	1 252	1 462	1 672	1 882
Centre Universitaire de Dschang							
ENSA	253	253	250	248	246	243	240
ITA	627	629	631	632	634	636	638
Ensemble	880	882	881	880	880	879	878
Centre Universitaire de Ngaoundéré							
ENSIAAC	388	480	696	809	1 173	1 700	2 465
Total général	15 747	17 519	19 887	22 540	25 570	29 526	33 609

2) Grandes écoles de l'Université de Yaoundé.

Ces grandes écoles doivent former au cours du VIe Plan, environ 3 400 diplômés. Cette prévision tient compte :

- de la capacité d'accueil de l'établissement,
- de l'ouverture de nouvelles filières (pharmacie, médecine dentaire au CUSS).

La transformation de l'ancien internat en salles de cours ou le transfert dans un nouveau site, l'extension et les nouvelles constructions (notamment l'annexe de Bambili) sont déjà prévus pour porter la capacité d'accueil de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) à 2 000 élèves-professeurs et atténuer ainsi le problème de la pénurie des enseignants dans le secondaire.

L'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique a déjà prévu de nouvelles constructions ainsi que l'équipement des laboratoires et les travaux de rénovation.

L'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information (ESSTI) a déjà prévu les travaux d'extension pour l'ouverture effective des divisions I et II.

3) Centre Universitaire de Ngaoundéré.

Le Centre Universitaire de Ngaoundéré qui a ouvert ses portes en octobre 1982 est appelé à devenir d'ici la fin du VIe Plan (1986/1990) une véritable université de technologie. Au cours de cette période seront formés des personnels techniques allant du technicien à l'ingénieur de conception spécialisés dans le domaine de la transformation des produits du sol et sous-sol ; ceci permettra de fournir aux industries du Cameroun les cadres et agents de maîtrise nécessaires.

Le Centre Universitaire de Ngaoundéré devrait comprendre :

- 1 école des industries agro-alimentaires,
- 1 école de génie chimique et des industries minérales,
- 1 école de géologie et d'exploitation minière,
- 1 école de gestion et informatique industrielle,
- 1 école préparatoire aux grandes écoles du Cameroun à l'intention des futurs élèves ingénieurs de conception,
- 1 institut de recherches agro-industrielles,
- 1 institut de recherches en génie chimique.

4) Centre Universitaire de Dschang.

Au cours du Ve Plan, la nécessité s'est fait sentir de restructurer les cycles et les programmes d'enseignement, de développer et de diversifier davantage certaines options et d'introduire progressivement de nouveaux enseignements liés aux impératifs de développement du pays.

Ainsi, il est prévu de créer d'autres écoles ou institutions qui résulteront de l'expansion de certains départements déjà en place ou de l'introduction de nouveaux enseignements.

Le Centre Universitaire de Dschang comprendra par conséquent :

- l'Institut National d'Agriculture, résultant de la fusion de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique et de l'Institut des Techniques Agricoles et spécialement axé sur les productions végétales ;
- l'Institut des Forêts, de la Pisciculture et de la Faune,
- l'Institut des Sciences Animales,
- l'Institut de Génie Rural,
- l'Institut d'Education et de Vulgarisation Agricoles,
- l'Institut des Sciences Alimentaires et d'Economie Domestique,
- l'Institut d'Economie Rurale, de Coopération et de Développement Communautaire,
- l'Institut des Sciences de Base,
- l'Institut de Formation des Techniciens notamment des personnels techniques de laboratoire, des expérimentateurs sur le terrain, des auxiliaires de recherche dans les domaines suivants : agriculture, zootechnie, météorologie, pisciculture et pêche, technologie alimentaire, génie rural, etc.

Les opérations entamées au cours du Ve Plan en collaboration avec les instituts de recherche apparentés (IRA, IRZ, ISH) seront poursuivies en vue d'améliorer la production agricole, animale et forestière du pays.

Il est prévu un laboratoire d'enseignement et un laboratoire de recherche distincts dans chaque département.

5) Centre Universitaire de Douala.

L'accroissement annuel prévu des effectifs à l'ENSET et dans les sections de BTS est de 70 étudiants. A l'ESSEC, il est de 100 pour la première année et 70 pour les suivantes.

6) Centre Universitaire de Buea.

Il est prévu d'ouvrir dans ce centre une faculté des lettres, une école d'architecture et une école des beaux-arts.

7) Projection du nombre de diplômés de l'Enseignement supérieur en relation avec le marché du travail.

Selon le tableau qui suit, le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur entrant sur le marché du travail lors des cinq années couvertes par le Plan (1987 à 1991) s'élèveraient à environ 20 000.

Les études récentes estiment à près de 4 000 le nombre des diplômés formés à l'étranger pendant la même période. Elles révèlent également que la demande en personnel issu de l'enseignement supérieur s'élèverait approximativement entre 10 000 et 13 000 personnes en ce qui concerne le secteur public.

Le secteur privé aurait besoin de 6 000 personnes de ce niveau ; un total de 16 000 à 19 000 diplômés de l'enseignement supérieur pourraient ainsi être recrutés.

Le bilan fait apparaître un excédent de 5 000 à 8 000 diplômés.

Tableau 16.5.3.2.b – Prévision des diplômés de l'enseignement supérieur de 1986/1987 à 1990/1991.

INSTITUTION	1987	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Faculté de Droit et Sciences économiques						
Economie						
Licence	412	690	874	943	1 004	3 923
Maîtrise	32	35	39	51	57	214
Doctorat 3e Cycle	10	29	35	25	27	126
Droit						
Licence	416	485	514	631	[illegible]	[illegible]
Maîtrise	40	49	67	81	[illegible]	[illegible]
Doctorat 3e Cycle	13	16	25	26	23	103

INSTITUTION	1987	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Faculté des Lettres et Sciences humaines						
Lettres						
Licence	313	346	372	403	451	1 885
Maîtrise	34	46	47	50	51	228
Doctorat 3e Cycle	14	16	18	19	21	88
Sciences humaines						
Licence	242	253	269	292	334	1 390
Maîtrise	19	22	23	22	23	109
Doctorat 3e Cycle	11	12	14	14	16	67
Faculté des Sciences						
Mathématiques Physiques, Chimie						
Licence	90	107	129	161	200	687
Maîtrise	23	28	31	27	36	145
Doctorat 3e Cycle	9	12	14	15	19	69
Sciences naturelles						
Licence	221	253	264	281	301	1 320
Maîtrise	30	36	38	39	42	185
Doctorat 3e Cycle	7	11	18	30	27	93
Grande écoles						
ENS	307	331	390	417	437	1 882
ENSP	71	64	85	96	96	412
CUSS	50	52	59	62	65	288
ESSTI	60	66	70	73	75	344
IRIC	10	10	10	10	10	50
ENAM	158	158	177	179	179	851
ENSPT	–	–	70	–	–	70
ENSTP	26	27	29	30	32	144
ISSEA	13	12	11	12	12	60
INJS	76	70	73	79	81	379
Centres universitaires						
ESSEC	43	39	36	43	45	206
ENSET	83	87	94	87	85	436
ENSA	49	47	48	46	90	280
ITA	95	96	–	–	281	472
ENSIAAC	51	63	63	63	68	308
Total	3 028	3 568	4 006	4 307	5 068	19 977

16.5.4. Projet et financement

16.5.4.1 Définition des projets

Les projets prévus concernent les opérations d'infrastructures tendant :

- à la décentralisation du premier cycle de l'Université de Yaoundé,
- à la création de l'I.U.T.,
- à l'extension des grandes écoles,
- à compléter les installations de l'Université de Yaoundé et des centres universitaires pour accueillir les effectifs actuels dans les meilleures conditions.

16.5.4.2 Financement

Le montant total des projets d'investissement pour le VIe Plan s'élève à 173,6 milliards de francs CFA.

Tableau nº 16.5.5 Investissements prévus au cours du VIe Plan.

	Investissement en millions de FCFA
– *Université de Yaoundé*	
– Chancellerie et infrastructures communes	2.604
– Faculté de Droit et Sciences Economiques	1.910
– Faculté des Lettres et Sciences Humaines	2.778
– Faculté des Sciences	8.680
Ensemble	15.972
– Ecole Normale Supérieure	3.645
– Ecole Nationale Supérieure Polytechnique	1.562
– CUSS	2.430
– ESSTI	347
– IRIC	694
Ensemble	8.678
– Nouveau Campus	19.450
Total	44.100

2 – Centre Universitaire de Ngaoundéré	65.790
3 – Centre Universitaire de Dschang	27.950
4 – Centre Universitaire de Douala	18.750
5 – Centre Universitaire de Buéa	17.010
Total général	173.600

Le choix des projets à mettre en œuvre à titre prioritaire se fera parmi ceux répondant aux orientations retenues au VIe Plan.

16.5.4.3 Projets

Les tableaux suivants présentent la liste des projets proposés pour le VIe Plan.

1. UNIVERSITE DE YAOUNDE

– *Chancellerie et infrastructures communes*

1. Nouvelle chancellerie
2. 1 centre médico-social
3. 2 restaurants pouvant servir 8 000 plats par repas
4. 3 pavillons de 300 lits chacun
5. Nouvelles bibliothèques centrales
6. 1 gymnase couvert
7. 1 piscine
8. 1 terrain omnisport
9. Presse universitaire
10. Construction de 400 à 600 logements pour les enseignants.

– *Faculté de Droit et des Sciences Economiques*

1. 1 amphithéâtre de 500 places
2. 1 bloc administratif
3. Création d'un institut des notaires, des avocats et des huissiers.

– *Faculté des Lettres*

1. 1 amphithéâtre de 1 000 places avec bureaux des professeurs et cafétéria à la périphérie
2. 2 laboratoires de recherches avec équipements
3. 1 bloc administratif
4. Construction des départements de sociologie et de philosophie : bureaux, salles de cours, etc.
5. Restauration des bâtiments de la Faculté des Lettres
6. Achèvement du second bâtiment de la Faculté

– *Faculté des Sciences*

1. 1 amphithéâtre de 1 000 places
2. 4 ateliers
3. 1 bloc de recherche de 12 unités
4. 1 animalerie
5. 1 vivarium
6. 2 amphithéâtres de 500 places chacun
7. 2 amphithéâtres de 500 places chacun
8. Achèvement des travaux d'extension de la Faculté des Sciences
9. Création d'un institut des sciences de la mer
10. Création d'un muséum d'histoire naturelle
11. Création d'un institut d'informatique

– *Ecole Normale Supérieure*

1. Transformation de l'acien internat en salle de cours
2. Construction d'un pavillon de 200 chambres pour 400 lits
3. Construction et équipement de l'annexe de Bambili
4. Construction d'une nouvelle cuisine
5. Construction d'une infirmerie
6. Achèvement de la clôture
7. 36 laboratoires

– *Ecole Nationale Supérieure Polytechnique*

1. Salles de cours et ateliers
2. Infrastructures sportives
3. Construction d'un amphithéâtre de 100 places
4. Construction d'un foyer d'étudiants
5. Complément de mobilier et d'équipement de laboratoire
6. Construction d'un hall d'électronique
7. Rénovation du terrain de sports
8. Rénovation des anciens bâtiments

– *Centre Universitaire des Sciences de la Santé*

1. Extension du CUSS
2. Construction d'un pavillon pour internes
3. Construction d'une clôture
4. Equipement et informatisation de la bibliothèque
5. Construction d'un bloc administratif

– *Ecole des Sciences et Techniques de l'Information.*

1. Travaux d'extension en vue de l'ouverture des divisions I et II.

– *Institut des Relations Internationales du Cameroun.*

1. Construction d'une clôture
2. Construction d'une route
3. Construction de bâtiments divers, salles de cours, bureaux, bibliothèques, salle de conférences, chambres d'étudiants

Création d'un nouveau campus universitaire

1. – *Faculté des Sciences Economiques*

– 2 amphithéâtres de 2 000 places chacun
– 2 amphithéâtres de 1 000 places chacun
– Salles de professeurs de 200 places
– 10 salles de cours de 50 places chacune
– 1 bibliothèque de 200 places pour les enseignants
– 1 bibliothèque de 400 places pour les étudiants des cycles de maîtrise et de doctorat
– 20 bureaux de professeurs

2. – *Faculté des Sciences*

– Nouvelle faculté des sciences (université de Yaoundé II)
– Antenne pour les cycles de maîtrise et de doctorat à Nkolbisson, Dschang, Ngaoundéré, Kribi, Forêt du Dja etc.
– Centres universitaires propédeutiques, régionaux ou provinciaux

3. – *Ecole Normale Supérieure*

Transfert à un nouveau site pour pouvoir accueillir 2 000 à 3 000 étudiants

4. – *Ecole Nationale Supérieure Polytechnique*

Extension ou transfert à un autre site pour pouvoir atteindre une capacité d'une centaine de diplômés par an

5. – *Ecole de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes*

2. CENTRE UNIVERSITAIRE DE NGAOUNDERE

– **Infrastructures communes**

1. Direction générale (2 000 mètres carrés utiles)
2. 20 villas pour enseignants et responsables
3. Château d'eau
4. V.R.D. (routes, assainissement, éclairage, ligne téléphoniques)
5. Terrassements et aménagement des abords, création de pelouses et plantation d'arbres etc.
6. Cité universitaire de 480 chambres
7. Restaurant universitaire d'une capacité de 1 000 personnes par repas

– **ENSIAAC et autres écoles**

1. Equipement complémentaire de l'ENSIAAC
2. Extension de l'ENSIAAC
3. Complexes sportifs
4. Bibliothèque universitaire
5. Gest-House et amphithéâtre de 1 000 places (4 500 mètres carrés utiles)
6. Cité universitaire : 4 bâtiments de 640 lits avec équipements
7. 40 villas pour enseignants et responsables
8. Création d'une école inter-Etats de médecine et sciences vétérinaires de l'UDEAC

3. CENTRE UNIVERSITAIRE DE DSCHANG

– **Projets en cours**

1. Entretien des infrastructures en place
2. Construction de laboratoires et de fermes
3. Equipement des laboratoires
4. V.R.D. et aménagement
5. Construction du bâtiment de l'ENSA
6. Construction de dortoirs supplémentaires
7. Construction de Guest-House
8. Construction et équipement de la première tranche de la cité des enseignants
9. Construction et équipement du logement du Directeur général adjoint
10. Bibliothèque universitaire
11. Bloc médical
12. Construction d'un complexe sportif
13. Restauration des enseignants en foresterie (création d'une école ou d'un centre d'enseignement forestier)

– **Autres projets pour Dschang**

1. Elaboration des plans architecturaux
2. Construction de bâtiments pour les nouveaux enseignements programmés
3. Equipements des nouveaux bâtiments
4. Club de récréation pour enseignants
5. Elaboration des nouveaux projets d'infrastructures

4. CENTRE UNIVERSITAIRE DE DOUALA

1. Viabilisation et protection des terrains
2. Construction définitive de l'ENSET et de l'IUT
3. Construction d'un centre médico-social
4. Construction du logement du directeur général
5. Construction de l'institut supérieur des sciences économiques
6. Construction du bâtiment destiné à abriter les bureaux de la direction générale
7. Construction d'un centre de conférences et séminaires
8. Construction d'une deuxième résidence de 1 000 chambres et d'un second restaurant universitaire de 500 places assises
9. Construction des équipements sportif et sociaux
10. Construction et équipement de l'école de gestion et des finances

5 CENTRE UNIVERSITAIRE DE BUEA

– **Phase I et II**

1. Achèvement des projets en cours, construction des bâtiments de la Faculté des Lettres qui abrite l'ASTI :
   – direction générale
   – restaurant et cuisine
   – résidence des étudiants
   – bibliothèque
   – départements I et II
   – galerie
   – classes et laboratoire
   – amphithéâtre de 250 places
   – classes et amphithéâtre
2. Equipement de l'ensemble

– **Phase II**

3. Construction des bâtiments de l'ASTI :
   – ensemble administratif de l'ASTI
   – circulation
   – bloc sanitaire
   – départements
   – bibliothèque
   – Structures d'enseignement
4. Centre médico-social
5. Infrastructure et équipement sportifs
6. Garage administratif et équipements
7. Résidence
8. Centre de documentation informatisé
9. Ecole d'architecture
10. Ecole des beaux-arts

CHAPITRE XVII

Jeunesse - Sports - Animation - Loisirs

17.1. BILAN D'EXECUTION DU Ve PLAN

Les orientations du Ve Plan dans le secteur «Jeunesse, Sports, Animation et Loisirs» portaient sur :

– l'encadrement et l'animation de toutes les couches de la population dans les zones urbaines et rurales ;

– la vulgarisation du sport et l'intégration de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement comme discipline à part entière ;

– la formation en effectifs suffisants du personnel d'encadrement qualifié.

17.2.1. Jeunesse et animation

Le programme concernant la jeunesse et l'animation comprenait les activités du Service civique de participation au développement et celles ayant trait à l'éducation populaire.

17.1.1.1. Réalisations de l'O.N.P.D. (Office national de participation au développement).

– la construction du siège de la direction générale de l'O.N.P.D., les études architecturales sont très avancées. Six centres en fonctionnement (Langui, Yabassi, Laba, Gwofon, Ndjoré et Obala) ont été dotés de bâtiments et d'équipements complémentaires.

– la construction des bureaux et la dotation en matériel des équipes mobiles de service civique : quatre équipes mobiles de service civique ont été mises en place à Yaoundé, Garoua, Maroua et Bafoussam et ont été dotées de moyens de fonctionnement légers.. Des engins lourds ont été achetés pour les centres d'appui technique de Yaoundé et de Garoua.

6 centres ruraux ont accueilli 4 915 jeunes soit 58,5% des prévisions.

724 jeunes ont été formés et installés grâce aux 4 équipes mobiles actuellement fonctionnelles.

En ce qui concerne l'installation des jeunes dans les villages pionniers et les fermes abandonnées, 50 ont été installés dont 35 à l'opération Obala-Mbanjock, 15 à Mbéga.

Par contre, 76 personnes ont été installées autour de certains complexes industriels ; notamment la SODERIM (31), la SEMRY (30) et la SOCAPALM (15).

17.1.1.2. Encadrement de la jeunesse et éducation populaire

Un projet a été entièrement réalisé ; acquisition de (5) cinq cinébus et (39) trente neuf véhicules d'animation.

Trois (3) projets sont en cours de réalisation à savoir :

– deux (2) villages de vacances (Kribi et Ngaoundéré) ;

– les marchés de construction pour (2) deux villages de vacances (Mbengwi et Bafolé) ;

– le centre audio-visuel de Yaoundé.

17.1.2. Education physique et sportive

Au cours du Ve Plan ont été effectuées, ou sont en cours de réalisation, entre autres, les opérations suivantes :

– rénovation des stades de Yaoundé et Douala ;

– Construction des stades provinciaux de Garoua, Bafoussam, Bamenda ;

– aménagement des stades de Bertoua, Maroua, Buéa ;

– construction des palais des sports de Douala et Yaoundé ;

– construction de 44 complexes sportifs dans les établissements secondaires et de 10 complexes de quartiers ;

– aménagement des stades départementaux et acquisition de matériel ;

– aménagement de l'Institut national de jeunesse et sports et des 3 centres nationaux d'éducation physique et sportive (Garoua, Dschang et Kribi).

A cette liste, il faut ajouter l'aménagement de plusieurs stades départementaux et l'acquisition du matériel.

17.2. ORIENTATIONS DU VIe PLAN

17.2.1. Jeunesse et animation

Au cours du VIe Plan, l'O.N.P.D. devra, avec son action sur l'insertion des jeunes dans les circuits de production, favoriser leur intégration dans les circuits économiques.

Pour ce faire, il devra en particulier lutter contre l'exode rural.

Les projets du secteur de l'éducation populaire sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 17.1.

INTITULE
I – JEUNESSE ET ANIMATION
Acquisition de terrains et études des centres de jeunesse et d'animation hors catégorie à Douala et à Yaoundé .
Acquisition de terrains, études, construction et équipement des centres de jeunesse et d'animation de 1re catégorie dans les chefs-lieux de province .
Acquisition de terrains, études, construction et équipement de centres de jeunesse et d'animation de 2e catégorie dans les chefs-lieux de département .
Acquisition de terrains, études, construction et équipement de centres de jeunesse et d'animation de 3e catégorie dans les arrondissements
Contribution à la construction et équipement de centres de jeunesse et d'animation de 4e catégorie dans certains villages et agglomérations .
Construction et équipement de villages de vacances à Mbengwi et Bafolé .
Acquisition de terrains, études, construction et équipement de centres nationaux d'éducation permanente à Yaoundé et Bamenda . . . . .
Acquisition de terrains, études, construction et équipement de centres audio-visuels à Douala, Buéa, Bafoussam, Maroua et Ebolowa . . . . .
Rénovation et équipement de centres de jeunesse et d'animation de 2e catégorie à : Abong-Mbang, Bafia, Bertoua, Buéa, Douala, Dschang, Ebolowa, Edéa, Foumban, Garoua, Kousséri, Maroua, Mbanga, Mbouda, Mokolo, Ngaoundéré, Nkongsamba, Sangmélima, Wumnebit, Yaoundé . .
Rénovation et équipement de villages de vacances de Kribi, Ngaoundéré et Limbé . . . . .
Extension et équipement du centre audio-visuel de Yaoundé . . . . .
Acquisition de cinébus et véhicules d'animation.

17.2.2. Education physique et sportive

17.2.2.1. Education physique

Les objectifs :

Les objectifs du Plan seront les suivants :

– favoriser et garantir l'accès de chaque Camerounais à l'éducation physique et sportive ;

– stimuler et promouvoir la pratique de l'éducation physique dans les écoles, dans les communautés urbaines et rurales ;

– assurer l'intégration de l'éducation physique comme discipline à part entière de notre système d'enseignement.

Les projets :

1 - élaboration des programmes nationaux d'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les cycles maternels, primaires ;

2 - actualisation des programmes d'éducation physique et sportive dans les établissements secondaires général et technique ;

3 - élaboration des programmes d'éducation physique et sportive pour les écoles normales (ENI, ENIA, ENIET, ENIAET, ENS) ;

4 - élaboration des programmes d'éducation physique et sportive pour les écoles de formation de la jeunesse et des sports ;

5 - aménagement des installations d'éducation physique et sportive dans 5 centres expérimentaux de recherche appliquée en éducation physique et sportive;

6 - construction d'une bibliothèque spécialisée en éducation physique, en sports et en jeunesse et animation pour les écoles de formation des cadres.

17.2.2.2. Sports

Les objectifs à 5 ans consistent d'abord à :

– promouvoir la pratique des activités physiques et sportives au niveau de l'ensemble des habitants ;

– élever constamment le niveau de tous les sports ;

– instituer une «journée nationale du sport de masse».

Les projets relatifs à l'éducation physique et aux sports sont donnés dans le tableau ci-après :

Tableau 17.2.

II – EDUCATION PHYSIQUE
Elaboration des programmes nationaux d'éducation physique et sportive dans les cycles maternel et primaire
Actualisation des programmes nationaux d'éducation physique et sportive dans les établissements secondaires généraux et techniques et des barèmes de cotation des épreuves d'éducation physique aux examens et concours.
Elaboration des programmes d'éducation physique et sportive pour les écoles normales (ENI, ENIA, ENIET, ENIAET, ENS).
Impression des programmes d'éducation physique et sportive pour les écoles de formation de la jeunesse et sports.
Aménagement des installations d'éducation physique et sportive dans 5 (cinq) centres expérimentaux de recherche appliquée en éducation physique et sportive
Etude des moyens propres à assurer la pratique de l'éducation physique et sportive pour tous.
Construction d'une bibliothèque spécialisée en éducation physique, en sports et en jeunesse et animation pour les écoles de formation des cadres

III – SPORTS
Finition des stades omnisports de Bafoussam et de Bamenda.
Aménagement des stades omnisports de Yaoundé et de Douala.
Etudes, construction et équipement de stades omnisports provinciaux à Maroua et Bertoua.
Etudes, construction et équipement de palais de sports à Douala et Yaoundé.
Etudes, construction et équipement de piscines olympiques à Yaoundé, Douala et Garoua.
Etudes, construction et équipement de complexes sportifs pour sports collectifs à Yaoundé et Douala.
Etudes, construction et équipement de stadium pluri-disciplinaires (villes organisatrices des jeux OSSUC).
Etudes, construction et équipement d'un champ équestre à Yaoundé.
Etudes, construction et équipement d'un complexe sportif à Yaoundé.
Etudes, construction et équipement d'un centre médico-sportif à Yaoundé.
Etudes, construction et équipement du siège des Fédérations sportives à Yaoundé.
Etudes, construction et équipement de centres nautiques à Yaoundé et Douala.
Etudes, construction et équipement de piscines provinciales.
Equipement des Fédérations sportives en matériel didactique.

17.2.3. Formation

17.2.3.1. Objectifs.

Les objectifs du VIe Plan seront les suivants :

– assurer un meilleur encadrement de la population scolaire et non scolaire ;

– améliorer le niveau d'encadrement dans les écoles de formation ;

– assurer la formation continue des cadres en exercice ;

– accroître les effectifs d'enseignants.

17.2.3.2. Projets.

Les projets retenus par le VIe Plan sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 17.3.

IV – FORMATION

Poursuite de l'aménagement et de l'équipement de l'Institut national de la jeunesse et des sports .

Poursuite de l'aménagement et de l'équipement des centres nationaux de la jeunesse et des sports existants (Garoua, Dschang et Kribi) .

Etudes, construction et équipement de l'Institut National de la Jeunesse et des sports (nouveau) .

Construction et équipement de centres nationaux de la jeunesse et des sports à Bamenda et Bertoua

Etudes, construction et équipement de centres nationaux de la jeunesse et des sports à Kribi, Douala et Buéa .

Acquisition de matériel didactique lourd pour les écoles de formation .

Acquisition de matériel d'athlétisme et divers pour les écoles de formation .

Formation des maîtres-adjoints d'EPS . . . . . (600)

Formation des maîtres d'éducation physique et sportive . . . . . (400)

Formation des maîtres principaux d'EPS . . . . . (200)

Formation des professeurs-adjoints d'EPS . . . . . (200)

Formation des professeurs . . . . . (150)

Formation des docteurs 3e cycle dans diverses spécialités en éducation physique et sportive, jeunesse et animation . . . . . (50)

Formation de deux (2) techniciens spécialisés en infrastructures et équipements sportifs .

Formation des instructeurs-adjoints de jeunesse et d'animation . . (500)

Formation des instructeurs de jeunesse et d'animation . . . . . (300)

Formation des instructeurs principaux de jeunesse et d'animation . . (100)

Formation des conseillers de jeunesse et d'animation . . . . . (75)

IV FORMATION

Formation de conseillers principaux de jeunesse et d'animation . . . (50)

Formation des inspecteurs de la jeunesse et des sports . . . . . (20)

Formation des inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports .

50 (cinquante) stagés de recyclage ou formation continue des cadres à raison de 5 par province .

Source : MINJS

SPECIALISTES DANS DIVERSES ACTIVITES DE JEUNESSE ET D'ANIMATION

Nos	Discipline	Formation des formateurs	Animateurs spécialisés
	Pédagogie, techniques, organisation et animation des œuvres de vacances	10	15
2	Pédagogie, techniques et animation non directives	10	15
3	Pédagogie, techniques et animation culturelles	10	15
4	Pédagogie, techniques, organisation et animation des loisirs dans les centres urbains	10	15
5	Formation des techniques en audio-visuel	10	
	TOTAL	50	60

Source : MINJS

Tableau 17.4. FORMATION DE SPECIALITES DANS LES DISCIPLINES SPORTIVES AU COURS DU VIe PLAN

Nos	Discipline	Formation des formateurs	Conseillers principaux sportifs C.P.S.)	Conseillers sportifs (C. S.)	Entraîneurs de 3e degré	Entraîneurs de 2e degré	Entraîneurs 1er degré	Total
1	Athlétisme	15	02	04	10	50	50	131
2	Basket-ball	10	02	02	10	50	50	124
3	Boxe	05	01	01	05	25	25	62
4	Cyclisme	05	01	01	05	25	25	62
5	Foot-ball	12	01	06	10	25	25	79
6	Gymnastique	10	02	02	10	50	50	124
7	Haltérophile	05	01	01	05	25	25	62
8	Hand-ball	10	02	02	10	50	50	124
9	Lutte	05	01	01	10	50	50	117
10	Judo	05	01	01	10	50	50	117
11	Natation	05	01	01	05	50	50	112
12	Sports nautiques	05	01	01	05	25	25	62
13	Tennis	05	01	01	05	25	25	62
14	Tennis de table	05	01	01	05	25	25	62
15	Volley-ball	07	02	02	10	50	50	121
	TOTAL	109	20	27	115	575	575	1 421

17.2.4. Bâtiments administratifs

En ce qui concerne les bâtiments administratifs, les projets sont ceux mentionnés au tableau ci-dessous.

Tableau 17.5. V – BATIMENTS ADMINISTRATIFS

1	Finition et équipement des délégations provinciales de la jeunesse et des sports de Garoua et de Bafoussam
2	Construction et équipement des délégations provinciales de la jeunesse et des sports de Yaoundé, Ebolowa et Bamenda .
3	Etudes, construction et équipement de trois délégations provinciales de la jeunesse et des sports à Maroua, Bertoua et Buéa .
4	Extension de la délégation provinciale de la jeunesse et des sports du Littoral à Douala .
5	Etudes, construction et équipement de services départementaux de la jeunesse et des sports .
6	Aménagement des services départementaux de la jeunesse et des sports .

1	Travaux d'achèvement des stades omnisports de Bafoussam et de Bamenda .
2	Aménagement des stades omnisports de Yaoundé et de Douala .
3	Etudes, construction et équipement de 5 (cinq) stades omnisports provinciaux à Ebolowa, Ngaoundéré, Buéa, Maroua, Bertoua .

4	Etudes, construction et équipement de 2 (deux) palais de sports à Douala et Yaoundé .
5	Etudes, construction et équipement de 2 (deux) complexes sportifs pour sports collectifs à Yaoundé et Douala .

Etudes, construction et équipement de 5 (cinq) stadiums pluri-disciplinaires (villes organisatrices des jeux OSSUC .

Etudes, construction et équipement d'un champ équestre à Yaoundé .

Etudes, construction et équipement d'un complexe sportif (contribution à la mise en place) .

Etudes, construction et équipement d'un centre médico-sportif (contribution à la mise en place) .

Etudes, construction et équipement du siège des Fédérations sportives . .

Etudes, construction et équipement de 2 (deux) centres nautiques à Yaoundé et Douala .

Etudes, construction et équipement de 3 (trois) piscines provinciales, Garoua, Bafoussam, Ebolowa .

Equipement des Fédérations sportives en matériel didactique

Le coût total des programmes du secteur regroupant les opérations de :

- l'ONPD;
- l'Education populaire ;
- l'Education physique et sportive ;
- la formation ;
- l'équipement,

s'élève à 62,2 milliards de FCFA de 82/83.

CHAPITRE XVIII

Information - Culture

18.1. BILAN DU Ve PLAN

18.1.1. Information

18.1.1.1. Presse écrite

Dans ce domaine le Ve Plan avait prévu :

a) Le journal du monde rural,

Les études ont été menées conjointement par l'UNESCO et le MINFOC et les rapports ont été publiés.

b) Campagne d'information sur le Cameroun à l'étranger par des moyens audio-visuels.

2 films ont été réalisés : «Cameroun Panorama»
et «Cameroun d'Aujourd'hui»

c) Construction et équipement d'un nouveau service de photothèque nationale.

Ce projet n'a pu être réalisé au cours du Ve Plan.

d) Construction et/ou équipement des centres provinciaux de presse et d'information.

18.1.1.2. Radiodiffusion

Les efforts accomplis par le Ministère de l'Information et de la culture au cours du Ve Plan se résument ainsi qu'il suit :

a) Installation d'une station de radiodiffusion dans chaque province :

– La réalisation de Radio Bamenda, se poursuit normalement. Cette station sera bientôt dotée d'un centre d'émission, d'un émetteur de 300 KW-OM et d'un 2e studio. Elle vient d'être dotée d'un système B L U et d'un émetteur à modulation de fréquence d'une puissance de 100 KW.

– La station de Radio Douala a été dotée d'un émetteur de 100 KW-OC ; les équipements neufs pour la construction d'un studio sont disponibles.

– Les trois nouvelles stations d'Ebolowa, de Maroua et de Ngaoundéré, viennent d'être dotées chacune d'un pupitre de mélange de deux magnétophones de reportage et de microphones. Le matériel de sonorisation et les récepteurs de ces stations ont été commandés. L'équipement des studios a été prévu de même que les liaisons par câbles reliant les studios aux émetteurs.

b) Entretien du matériel

Des études ont été entreprises en vue de doter la radiodiffusion d'un nombre suffisant de cadres pour l'entretien de son réseau et des pièces de rechange de première nécessité.

c) Modernisation des équipements amortis et vétustes

Les équipements du réseau seront bientôt renouvelés. A cet effet, des équipements BF neufs ont été acquis pour certaines stations : Radio Centre, Radio Buéa, Radio Bafoussam.

d) Radiodiffusion en modulation de fréquence

Les émissions expérimentales en modulation de fréquence commencées depuis le IVe Plan à la grande satisfaction de tous, avec les stations du poste national et de Douala devaient être étendues à l'ensemble du territoire au cours du Ve Plan. Des émetteurs F.M. seront installés dans chaque province et chaque province doit pouvoir à long terme recevoir et le programme national et le programme régional.

18.1.1.3. Télévision

Les objectifs du Ve Plan : formation du personnel, meilleure conception des programmes, achèvement de l'implantation du réseau national de télévision sont en cours de réalisation.

18.1.2. Imprimerie et Edition

18.1.2.1. **Société de Presse et d'Edition du Cameroun (SOPECAM)**

La SOPECAM a bénéficié de la réalisation des divers travaux d'aménagement et de moyens techniques supplémentaires. Certains personnels ont été formés.

18.1.2.2. **Imprimerie nationale**

3 magasins de vente des imprimés administratifs ont été construits ; l'Annexe de Garoua a été réalisée et du matériel supplémentaire acquis.

18.1.3. Culture

Les différentes recommandations du 1er Conseil national des Affaires culturelles visaient :

a) à promouvoir une culture authentiquement camerounaise. Dans cette perspective avait été prévu le financement de nombreux projets valorisant la culture nationale : le musée écologique de Yaoundé, le musée dynamique de Garoua, le musée de Bamenda, les divers centres culturels provinciaux, le musée de Douala, le Centre culturel de Douala, la Bibliothèque nationale de Yaoundé, etc... mais souvent l'exécution n'a pas suivi ou a pris du retard.

b) à encourager la créativité des artistes camerounais : les artistes camerounais ont été aidés et encouragés à produire ;

c) à mieux conserver le patrimoine national ;

d) à poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel national ;

e) à encourager la création et le développement d'une production cinématographique nationale et la mise sur pied d'un programme de cinébus itinérant, mais ces projets n'ont pas abouti.

18.2. ORIENTATIONS

La politique gouvernementale en matière d'information et de culture aura quatre orientations fondamentales à savoir :

1. La mise en place d'infrastruces polyvalentes au niveau provincial;

2. L'adoption d'une politique sectorielle de la communication;

3. L'adoption d'une polituqe culturelle;

4. L'aménagement des structures et gestion rationelle des équipements.

18.2.1. Mise en Place des infrastructures polyvalentes au niveau provincial

Pour éviter la dispersion des moyens qui aboutit à l'inefficacité, il faudrait construire dans les provinces des complexes polyvalents afin de centraliser et de rationaliser la gestion du patrimoine national. A cet égard, le Gouvernement prévoit des études sur la construction de 10 complexes provinciaux dont cinq seront construits au cours du VIe Plan, à savoir les complexes de Yaoundé, Douala, Garoua, Maroua et Buéa. Chaque complexe comprendra : les services de la délégation, un centre de presse, un centre de cinématographie, une maison de la culture, un musée, une bibliothèque et une salle de spectacles de 800 places. Ces complexes tiendront compte à la fois des impératifs historiques et des équilibres nationaux.

18.2.2. Politique de la communication

Dans ce secteur, la politique du Renouveau suppose avant tout une politique de la communication qui accorde une place privilégiée aux relations entre l'Etat et le citoyen.

18.2.2.1. **Presse écrite**

Dans le domaine de la presse écrite, le VIe Plan prévoit les actions suivantes :

– mise en œuvre du projet «Journal du Monde rural» ;
– construction et équipement de la photothèque du Ministère de l'Information et de la Culture ;
– création d'un service de la documentation ;
– équipement des laboratoires des dix centres provinciaux de presse et d'information ;
– équipement et installation des centres de presse et d'animation culturelle à l'étranger ;
– formation de journalistes, photographes et techniciens de laboratoire.

18.2.2.2. **Radiodiffusion**

La priorité est l'élaboration et la réalisation d'un plan directeur pour le réseau national de radiodiffusion.

a) Etude sur la propagation et l'élaboration d'un plan directeur pour le réseau national de radiodiffusion

Le but principal de l'étude envisagée sera de déterminer des conditions dans lesquelles seront assurées la couverture du territoire et des zones «Afrique occidentale», «Europe occidentale», «Afrique australe» par les centres d'émissions implantés ou à implanter, compte tenu :

– de l'équipement des centres d'émissions ;

– des zones à desservir, de la qualité de la réception, des conditions de propagation.

Cette étude permettra aussi de déterminer les fréquences susceptibles d'être utilisées pour assurer les couvertures envisagées, puis la répartition journalière, antenne par antenne, des différentes émissions sur les différents créneaux horaires.

b) Mise en œuvre du plan directeur pour le réseau national de radiodiffusion

Les opérations y afférentes concernent :

– l'achèvement de la construction de Radio-Bamenda ;

– la modernisation des équipements techniques amortis et vétustes du réseau ;

– les études en vue de la construction de Radio-Douala, Radio-Centre et Radio-Buéa ;

– les études et construction de Radio-Maroua, Radio-Ebolowa, et Radio-Ngaoundéré ;

– la construction du centre d'écoute et de contrôle de Ngoumou ;

– le renforcement des émetteurs des stations existantes ;

– l'acquisition des stations mobiles et de véhicules pour le reportage ;

– la formation de personnel technique pour le réseau ;

– le renforcement et l'amélioration des systèmes de liaison existants entre les centres de production, les centres émetteurs, le poste national et les stations provinciales ;

– l'équipement des studios du poste national en matériel stéréophonique.

18.2.2.3. Télévision

L'implantation du réseau national devra être achevée au cours du VIe Plan.

La priorité sera ensuite accordée à la création de centres de production annexes :

– à Garoua pour couvrir le Nord, l'Extrême-Nord et l'Adamaoua ;

– à Yaoundé pour couvrir le Centre, le Sud et l'Est ;

– à Douala pour couvrir le Littoral, l'Ouest, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

La formation et le recyclage de personnel chargé de la production, de l'exploitation et de la maintenance devront être poursuivis.

18.2.3. Imprimerie et Edition

La SOPECAM envisage de poursuivre le renouvellement du matériel permettant la mécanisation complète de l'atelier de brochage et l'acquisition de presses offset à haut rendement pour l'impression des livres. Elle mettra en place une unité de production d'imprimés en continu et poursuivra la politique de formation du personnel.

Au niveau de l'édition, la reconduction des actions devrait permettre :

– l'éclosion d'éditions spéciales ;

– la parution quotidienne de «Cameroon-Tribune» en anglais ;

– l'acquisition de nouveaux équipements d'imprimerie ;

– la modernisation des équipements de transmission ;

– la création et l'équipement des pools provinciaux.

Au cours du VIe Plan, il est nécessaire pour l'IMPRIMERIE NATIONALE :

– de renouveler les équipements du siège et de ses annexes, qui doivent passer de la typographie à l'offset ;

– de pénétrer les secteurs de pointe particulièrement rentables et d'aller au devant de nouveaux besoins de marché (par exemple papier pour ordinateur) ;

– d'assurer en conséquence la formation et le perfectionnement du personnel ;

– de créer de nouveaux magasins de vente et éventuellement d'implanter de petites unités de production dans les provinces.

18.2.4. Culture

Le VIe Plan se fixe pour objectif prioritaire la promotion de la culture nationale. Pour cela, il conviendra de :

– promouvoir le rayonnement artistique et culturel du Cameroun à l'étranger à travers les médias nationaux ;

– poursuivre la promotion du livre et de la lecture dans le pays ;

– renforcer les moyens d'intervention de l'Etat pour développer la culture nationale et encourager les hommes de culture camerounais.

Il importe non seulement de veiller au respect des modes culturels nationaux, mais aussi de développer cette culture en encourageant la création ; cela nécessite des moyens financiers (subventions, encouragements) et la formation d'animateurs qualifiés.

Les autres objectifs concernent :

– le réaménagement du Palais des congrès de Yaoundé ;

– la création d'Archives nationales ;

– la protection du patrimoine.

En matière de cinéma, les objectifs seront, d'une part, de susciter et d'encourager les vocations d'artistes et de réalisateurs, et d'autre part de développer une production cinématographique nationale de qualité.

L'ensemble du financement de ce secteur s'élève à 49,8 milliards de FCFA de 82/83.

CHAPITRE XIX

Santé

Evaluée à 8 965 700 habitants en 1981, la population camerounaise est estimée à 10 446 400 habitants à l'aube du VIe Plan, et atteindra 12 243 700 habitants à la fin du VIe Plan.

Au début du Ve Plan (1981), le taux de mortalité infantile, le taux brut de mortalité et l'espérance de vie à la naissance étaient respectivement estimés à 117 pour 1 000, 17,1 pour 1 000 et 49,5 ans. Ces indicateurs se situent actuellement à 105 pour 1 000, 14,9 pour 1 000 et 52,5 ans.

Ces chiffres montrent combien il importe de réduire sensiblement la mortalité infantile de manière à accroître l'espérance de vie des Camerounais. Compte tenu de l'état d'avancement des recherches en matière de santé publique, ces indicateurs peuvent s'améliorer nettement pendant le VIe Plan.

19.1. BILAN DU V e PLAN

19.1.1. Rappel des grandes orientations du V e Plan.

Le Ve Plan avait adopté certaines orientations en matière de santé qui s'articulaient autour de quatre points :

a) Amélioration de la couverture sanitaire du pays, afin de satisfaire progressivement les besoins de toutes les couches de la population ;

b) Meilleure intégration des services de la santé publique. Ils doivent être gérés de façon à viser une efficacité maximale ;

c) Priorité à la médecine préventive ;

d) Participation des communautés pour responsabiliser la population face aux problèmes de santé.

Le coût total du programme sanitaire ainsi conçu avait été estimé à 80 milliards de F CFA de 1979/1980.

19.1.2. Mise en œuvre des moyens nécessaires.

Le tableau 19.1.1a a fait apparaître les moyens mis à la disposition du secteur santé par le Gouvernement depuis le début du Ve Plan.

Tableau 19.1.1.a – Evolution du budget de la santé

Exercices	Budget national (en millions de FCFA)	Budget de la santé (en millions de FCFA)	%	Dont investissements (en millions de CFA)
1981/82	313 500	13 600	4,3	3 300
1982/83	407 600	18 800	4,6	5 100
1983/84	520 000	24 800	4,8	7 300
1984/85	620 000	29 700	4,8	6 700
1985/86	740 000	34 500	4,6	7 800
TOTAL	2 601 100	121 400	4,7	30 200

En plus des crédits alloués à la santé publique, l'Etat consent également des contributions ou subventions en faveur de certains organismes qui interviennent dans le domaine de la santé au Cameroun.

C'est le cas des œuvres sanitaires privées, du Centre hospitalier universitaire, du Centre Pasteur, de l'OCEAC, du CUSS et de la Croix-Rouge.

Malgré ces efforts, la part du budget de la santé dans le budget national qui était de 6,9% en 1968/69, a graduellement régressé avant de se stabiliser à 4,6% en 1985/86.

S'agissant de la contribution du secteur privé, les Missions confessionnelles retiennent l'attention en raison de l'importance de leurs interventions et de leur statut particulier d'organisations à but non lucratif.

Il s'agit de la FEMEC (Fédération des églises et missions évangéliques du Cameroun), de la Fondation médicale Ad Lucem, et du Service catholique de la santé.

Leurs sources de financement sont composées de la participation des malades pour près de 90%, de dons en espèces ou en nature aussi bien d'origine locale qu'étrangère, ainsi que de subventions de l'Etat.

Les interventions des établissements de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale obéissent aux mêmes préoccupations d'œuvre sociale.

Il convient enfin de noter que le Cameroun a bénéficié au cours du Ve Plan d'une coopération élargie aussi bien avec les pays amis qu'avec des organisations internationales.

Cette coopération bilatérale et multilatérale s'est faite dans les domaines aussi variés que la formation, l'immunisation, les soins de santé primaires, les soins en milieu hospitalier, la recherche médicale et le développement des infrastructures sanitaires et hospitalières.

19.1.3 Réalisations

19.1.3.1. Développement des services

Le développement des services vise à réduire les disparités régionales en vue de la couverture sanitaire du pays sur le triple plan des infrastructures sanitaires et hospitalières, du personnel médical et médico-sanitaire, et de l'équipement des établissements hospitaliers.

a) Infrastructures sanitaires

L'effort devait porter sur le renforcement et l'adaptation des structures sanitaires existantes et la création de structures nouvelles, notamment dans les zones enclavées ou frontalières.

Au cours de la période quinquennale 1981/1986, les travaux d'extension, d'aménagement, de construction ou de finition des établissements hospitaliers et sanitaires ont porté sur 178 projets contre 1 039 prévus : 96 ont été réalisés et 82 sont en cours. Le taux de réalisation est donc de 17,1%.

Les réalisations du Ve Plan ont essentiellement porté sur :

– la rénovation des hôpitaux centraux de Yaoundé et de Douala ;

– l'installation d'un château d'eau à l'Hôpital central de Yaoundé ;

– la construction et l'aménagement de :

- 2 hôpitaux provinciaux (Bertoua et Bamenda);
- 9 hôpitaux départementaux ;
- 27 hôpitaux d'arrondissement ;
- 59 centres de santé développés (C.S.D.) ;
- 124 centres de santé élémentaires (C.S.E.) ;
- 7 P.M.I. ;
- 8 écoles de formation.

Malgré les décalages par rapport aux prévisions, si l'on prend en compte les secteurs public et privé, l'évolution quantitative des équipements sanitaires au cours du Ve Plan est significative :

Tableau 19.1.3.1.a – Evolution des équipements sanitaires et hospitaliers de 1980/81 à 1985/86

Formations sanitaires	1980/1981	1985/1986
Hôpitaux	186	388
C.E.D.	233	244
C.S.E.	366	418
P.M.I. – Maternités	47	51
Dispensaires – Infirmeries	129	134
Pharmacies	50	104
Propharmacies	101	102
TOTAL	1 112	1 441

Tableau 19.1.3.1.b – Répartition des formations sanitaires par catégorie suivant la province en 1985-86.

Provinces	Hôpitaux		C. S. D.		C.S.E.		P. M. I. Maternités		Dispensaires Infirmeries		Pharmacies		Propharmacies	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
ADAMAOUA	10	2	5	9	15	2	2	1	3	–	–	3	3	–
NORD	12	2	6	3	22	2	2	–	1	2	–	3	3	–
EXTREME-NORD	21	6	14	19	36	9	2	3	2	12	–	1	6	1
CENTRE	36	45	17	41	57	41	7	3	12	15	1	27	16	1

PROVINCES	HOPITAUX		CSD		CSE		PMI MATERNITES		INFIRMERIES DISPENSAIRES		PHARMACIES		PROPHARMACIES	
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE
LITTORAL	18	77	8	10	25	6	4	4	20	18	–	33	4	–
OUEST	22	12	17	20	43	12	3	2	5	7	–	14	16	–
SUD	14	11	13	4	47	16	2	–	2	8	–	5	7	–
EST	15	6	6	6	38	9	4	2	8	7	–	2	9	–
NORD-OUEST	8	17	16	12	20	–	4	–	1	1	–	4	36	–
SUD-OUEST	14	40	7	11	18	–	6	–	1	9	1	10	10	–
TOTAL	170	218	109	135	321	97	36	15	55	79	2	102	110	2
	388		244		418		51		134		104		112	

b) Personnel médical et médico-sanitaire

A l'instar du développement des formations sanitaires et hospitaliers, la formation et le déploiement des personnels de santé sur le terrain sont confrontés à de sérieux problèmes de déséquilibres en particulier géographiques.

L'ensemble des prévisions du Ve Plan et des réalisations concrètes est résumé dans le tableau ci-après :

Tableau 19.1.3.1. c – Répartition des prévisions et réalisations du Ve Plan en matière de formation et recrutement.

Personnel / Prévisions et réalisations	Prévisions en matière de formation	Réalisations	Prévisions en matière de recrutement	Réalisations
Médecins (médecine générale)	300	140	15	14
Spécialisations (médecins)	254	40	–	–
Pharmaciens	33	–	9	7
Médecine communautaire	53	–	–	–
Techniciens supérieurs de la santé	291	43	9	
Infirmiers diplômés d'Etat	380	355	25	7
Techniciens de la santé	400	74	78	–
Infirmiers brevetés et accoucheurs	1 000	656	121	–
Techniciens-adjoints de la santé	400	87	29	12
Aide-soignants	2 500	1 302	15	
Accoucheuses et accoucheurs traditionnels	600)	447	–	
Agents villageois de santé	1 500)			
Techniciens de maintenance	33	–	4	–
Personnel administratif	263	–	6	–
Agents contractuels	–	–	30	53
Agents décisionnaires	–	–	1 099	385
TOTAL	8 009	3 144	1 440	472

Ainsi, le taux de réalisation est de 39,3 % en matière de formation et d'environ 32,8 % en matière de recrutement. Ces taux sont toutefois sous-estimés dans la mesure où les interventions du secteur privé, notamment confessionnel, ne sont pas prises en considération.

Les efforts déployés par le gouvernement au cours du Ve Plan en vue de promouvoir la formation du personnel de santé et réduire les disparités dans la répartition de ce personnel auront néanmoins permis d'améliorer la situation observée au début du Plan : de 7 586 en 1980/81, l'effectif total du personnel médical et para-médical est passé à 12 193 à la fin du Plan.

c) Equipement des installations sanitaires

L'équipement en matériels techniques et d'exploitation, ainsi que l'approvisionnement en produits pharmaceutiques des formations hospitalières et sanitaires constituent le support de toutes les activités menées dans les installations sanitaires.

Ont bénéficié de matériel nouveau :

– 174 centres de santé élémentaires et développés à hauteur de 908 millions de FCFA ;

– les hôpitaux, en particulier ceux de Yaoundé et Douala.

L'un des problèmes les plus préoccupants reste la pénurie de médicaments dans les formations hospitalières. Enfin, le Ve Plan prévoyait la construction de 450 propharmacies dans le pays : il n'en existe que 112 aujourd'hui (105 en 80/81). Quant à l'objectif de 35 000 lits fin du Ve Plan en hôpitaux, il n'a pas été atteint : 26 872 lits seulement existent en 85/86.

19.1.3.2. **Activités techniques**

a) Soins en milieu hospitalier

Dans ce domaine, le Ve Plan avait prévu un certain nombre de mesures, l'objectif recherché étant de réorganiser les services en vue d'assurer leur coordination et une utilisation optimale des ressources, visant à plus d'efficacité. La restructuration des services techniques des hôpitaux centraux (Douala – Yaoundé), et la recherche d'un système de gestion plus autonome des hôpitaux rentrent dans le cadre de ces mesures.

b) Médecine préventive

Des actions importantes ont été réalisées :

– en milieu rural, (vaccinations, dépistage, soins divers) ;

– pour doter chaque province, département ou arrondissement d'un comité des soins de santé primaires (1 500 «villages santé» existent désormais) ;

– pour lutter contre les grandes endémies ;

– pour promouvoir une éducation sérieuse en matière de nutrition, hygiène, assainissement ;

– pour veiller à une bonne santé de la mère et du nourrisson ;

– pour développer chaque fois que possible une politique de prévention (santé mentale, santé dentaire, etc...).

19.1.3.3. **Participation des populations**

Même si elle n'est pour le moment que très limitée, elle peut être un facteur déterminant dans la réussite des politiques de prévention. Elle reste un objectif prioritaire.

19.2. PROBLEMES

Parmi les difficultés qui ont entravé l'exécution judicieuse du programme sanitaire national défini par le Ve Plan, on peut relever :

– l'insuffisance des moyens de fonctionnement, souvent responsable du faible niveau de l'exécution des programmes ;

– la faiblesse dans la conception des programmes ;

– les difficultés de gestion administrative et financière ;

– l'absence de personnel spécialisé dans les problèmes de planification et d'un outil informatique approprié ;

– l'absence des structures appropriées pour la maintenance des équipements hospitaliers.

19.3. ORIENTATIONS DU VIe PLAN

19.3.1. Mesures de redynamisation.

Il s'agit de viser à une plus grande rentabilité et efficacité des services de santé, l'exemple devant être donné par l'hôpital public.

19.3.2. Développement des infrastructures et équipements.

Il s'agit prioritairement de :

– résorber les déséquilbres dans la répartition spatiale des infrastructures sanitaires, notamment dans les zones rurales et les régions enclavées et frontalières ;

– achever les opérations de construction et d'aménagement en cours ;

– développer les services d'accueil et d'urgence dans les hôpitaux centraux et provinciaux ;

– développer le réseau national des propharmacies et veiller à leur approvisionnement régulier en médicaments et à leur bonne gestion ;

– développer le réseau national des centres de protection maternelle et infantile et accroître l'éducation sanitaire et nutritionnelle des mères ;

– poursuivre la mise en place d'équipements techniques adaptés dans les hôpitaux ou centres sanitaires.

19.3.2. Priorité à la médecine préventive

Cette priorité se traduira par la généralisation de la surveillance des grossesses, le recours à la vaccination, les accouchements dans les centres de santé équipés, la prévention prophylactique, l'éducation sanitaire et l'hygiène bucco-dentaire, l'amélioration des conditions d'hygiène et de la nutrition, la lutte contre les maladies transmissibles.

Enfin la campagne de sensibilisation sur les soins de santé primaire doit être le moyen d'associer largement la population (relance des comités de santé sur le plan local, sensibilisation aux problèmes, activités diversifiées en fonction des priorités locales, évaluation des résultats). Il sera important de redéfinir, dans cette politique de prévention, le rôle de la médecine traditionnelle.

19.3.4. Recherche et informatisation

La recherche médicale doit prioritairement se porter sur le cas des maladies tropicales, des maladies sexuellement transmissibles et la stérilité.

L'informatisation permettra de mieux gérer l'ensemble des équipements, la carte sanitaire, les statistiques démographiques et sanitaires.

19.3.5. Formation du personnel

Il convient d'intensifier la formation de spécialistes (gynéco-obstétriciens, chirurgiens, dentistes, pharmaciens).

19.4. PROGRAMMES ET PROJETS

Les orientations du VIe Plan ainsi définies appellent la conception et la mise en œuvre de programmes et de projets opérationnels.

Activités techniques.

19.4.1.1. Soins en milieu hospitalier

La conquête de la crédibilité des services publics de santé, l'un des objectifs majeurs du VIe Plan, ne peut s'apprécier mieux qu'en milieu hospitalier, lieu par excellence d'accueil des malades, et où tout changement souhaité peut avoir des répercussions importantes sur le comportement de la population.

L'amélioration du système de santé doit passer par la mise en œuvre d'un programme d'activités en milieu hospitalier comprenant :

– le renforcement de la délégation de crédits à tous les hôpitaux et centres de santé ;

– l'amélioration des équipements ;

– le développement de la capacité des services d'accueil et d'urgence ;

– la restructuration des services et responsabilisation accrue du personnel ;

– l'approvisionnement régulier en médicaments ;

– la vente des médicaments essentiels à un coût modéré ;

– le développement et l'extension des activités de protection maternelle et infantile dans le cadre des activités courantes des hôpitaux et centres de santé ;

– l'humanisation des services de santé.

19.4.1.2. Médecine préventive

19.4.1.2. *a) Santé maternelle et infantile.*

Pendant le VIe Plan, le taux de mortalité infantile devrait passer de 105 à environ 78 pour 1 000 naissances vivantes, et l'espérance de vie à la naissance de 52 à 54,5 ans.

Pour atteindre cet objectif, le VIe Plan devra mettre en application à l'échelle nationale, et au niveau de tous les hôpitaux et centres de santé tant publics que privés, les mesures de survie et de développement de l'enfant suivantes (désignées par l'acronyme anglais GOBI-FFF) :

1 – Surveillance de la croissance ;
2 – Thérapie de réhydratation orale ;
3 – Allaitement au sein ;
4 – Immunisation totale des couches vulnérables de

la population ;

5 – Education des femmes ;

6 – Espacement des naissances ;

7 – Complément alimentaire, le cas échéant.

En outre, l'amélioration de la couverture sanitaire du pays en centres de protection maternelle et infantile (P.M.I.), et la formation de personnel qualifié seront recherchés : il faudrait programmer 50 nouveaux centres durant le Plan, former 32 pédiatres et 48 gynécologues.

La population concernée par les programmes de santé maternelle et infantile évaluée au début du VIe Plan (1986) à 1 784 107 pour les enfants de moins de cinq ans et à 2 508 112 pour les femmes de 15 à 49 ans, devrait passer respectivement à 2 092 366 et 2 042 526 à la fin du Plan (1991).

b) Soins de santé primaires.

Les soins de santé primaires constituent le domaine privilégié de la santé publique sur lequel le Cameroun compte pour réaliser l'objectif «santé pour tous en l'an 2000».

Le but cherché est de promouvoir au niveau de toutes les communautés, aussi bien rurales que péri-urbaines, un système de soins de santé essentiels et accessibles à tous. Il s'agit de responsabiliser les populations, de développer la prévention, et de sensibiliser l'ensemble des Camerounaises et Camerounais aux problèmes d'hygiène, de nutrition, et à la nécessité de recourir aux vaccinations.

Afin d'assurer la réussite du programme national des soins de santé primaires (S.S.P.), le Centre national de développement sanitaire, mis en place avec le concours de l'O.M.S., doit servir de cadre pour l'organisation, la coordination, le suivi du programme sur l'ensemble du territoire national, l'utilisation optimale des aides bilatérales, multilatérales, et de celles provenant des organismes non gouvernementaux.

c) Lutte contre les endémo-épidémies.

Certaines maladies à caractère endémique nécessiteront un programme spécial de lutte. En particulier, le paludisme, la lèpre, la tuberculose, la trypanozomiase, la méningite, le goître et la schistosomiase.

19.4.1.3. Médecine traditionnelle

Il s'agira d'adopter une législation favorisant l'intégration des tradi-praticiens dans le système de la santé et protéger leur savoir-faire.

19.4.1.4. Recherche médicale et informatisation

Dans le domaine de la recherche, il s'agira de poursuivre les actions déjà entreprises en ce qui concerne en particulier l'épidémiologie des maladies tropicales et la stérilité.

S'agissant de l'informatisation, l'objectif visé est d'améliorer le système de planification et de gestion des services de santé.

19.4.2. Développement des services

19.4.2.1. Développement des infrastructures et équipements

De l'importance et de la répartition judicieuse des infrastructures hospitalières et sanitaires, de leurs conditions de fonctionnement, et de la technicité et de la quantité des équipements, dépendent la qualité des services qui y sont dispensés et la facilité de l'accès de la majorité de la population aux services de santé.

a) Développement des infrastructures sanitaires et hospitalières.

En matière d'infrastructures sanitaires et hospitalières, l'objectif visé est de renforcer, aménager, adapter les équipements existants, puis de créer des structures nouvelles, notamment dans les zones peu desservies et les zones enclavées ou frontalières.

En conséquence, les constructions nouvelles seront réduites, avec priorité :

– aux hôpitaux de référence ;

– aux centres de protection maternelle et infantile (P.M.I.) ;

– aux centres départementaux de médecine préventive (C.D.M.P.) ;

– aux écoles de formation ;

– aux propharmacies.

Dans cette perspective, la mise en place des infrastructures sanitaires publiques devra prendre en compte l'implantation des formations sanitaires privées confessionnelles, et l'initiative privée sera encouragée, notamment dans le domaine des pharmacies.

En outre, la priorité sera accordée aux infrastructures sanitaires situées le long des axes lourds, et au développement des services d'accueil et des urgences dans les hôpitaux centraux et provinciaux.

Par ailleurs, la mise en place d'une industrie pharmaceutique et d'une banque de sang devra être effective au cours du VIe Plan.

L'initiative privée sera encouragée, en même temps qu'un effort particulier sera fait par l'Etat pour réaliser les projets retenus. Dès lors, les dispositions prises par le secteur privé confessionnel et la C.N.P.S. pour améliorer la couverture sanitaire du pays sont appréciables. Ces efforts se traduisent à l'aube du VIe Plan par les projets ci-dessous programmés :

1 – Fondation médicale Ad Lucem

– construction d'un hôpital de 300 lits à Efoulan (Yaoundé III) ;

– 11 bourses d'études médicales et pharmaceutiques ;

– construction de la pharmacie centrale d'approvisionnement dans la nouvelle zone Akwa-Nord à Douala.

2 – Fédération des Eglises et Missions évangéliques du Cameroun

– 2e phase de construction de l'hôpital de Djoungolo à Yaoundé ;

– création de plusieurs C.S.E. et C.S.D. ;

– amélioration des infrastructures existantes ;

– augmentation du nombre de services d'ophtalmologie.

3 – Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (C.N.P.S)

– construction du Centre médico-social de Ndogbong à Bassa (Douala), d'une capacité de 260 lits ;

– extension du Centre médico-social d'Essos à Yaoundé, d'une capacité supplémentaire de 132 lits ;

– construction de 6 centres médico-sociaux dans les provinces de :

a) Sud-Ouest à Mutenguene (Limbé) ;
b) Sud à Ebolowa ;
c) Est à Bertoua ;
d) Adamaoua à Ngaoundéré ;
e) Ouest à Bafoussam ;
f) Nord-Ouest à Bamenda ;

d'une capacité de 100 à 120 lits chacun, soit 600 à 720 lits au total.

Du côté de l'Etat, compte tenu des performances du Ve Plan en matière d'infrastructures sanitaires et hospitalières, de la construction des hôpitaux de référence et du programme d'aménagement et d'extension des structures existantes, les prévisions du VIe Plan en matière des infrastructures sanitaires et hospitalières nouvelles se résument ainsi qu'il suit :

Tableau 19.4.2.1.b – Prévisions d'évolution des infrastructures sanitaires et hospitalières au cours du VIe Plan

Infrastructures sanitaires et hospitalières	Situation en 1985		Prévisions	Situation en 1990/91	
	Effectif	Charge démographique	Effectif	Effectif	Charge démographique
Hôpitaux	388	26 924	20	408	30 000
C. S. D.	244	42 813	70	314	38 993
C. S. E.	418	24 991	200	618	19 812
P. M. I. – Maternités	51	84 161	200	251	48 780
Propharmacies	107	93 271	200	307	39 882

b) Equipement des installations sanitaires et hospitalières.

Le bilan diagnostic a permis de relever le sous-équipement de la majorité des installations hospitalières et sanitaires, ainsi que les problèmes aigus de maintenance auxquels elles sont confrontées.

Un effort sera fait pour porter la capacité hospitalière de 26 872 lits en 1986 à 39 872 lits en 1991 ; le ratio de 1 lit pour 388 habitants en 1986 passera à 1 lit pour 307 habitants. Ceci suppose un accroissement de 13 000 lits au cours des cinq prochaines années.

En matière de médicaments, il est prévu un accroissement substantiel des dépenses de l'Etat, et une révision de sa politique, notamment avec la mise en fonctionnement de l'Office national pharmaceutique (ONAPHARM) et la naissance d'une industrie pharmaceutique nationale.

19.4.2.2. Formation du personnel médical et médico-sanitaire

Dans le domaine de la formation, l'objetif visé est d'accroître l'effectif du personnel qualitifié, en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement la prestation des soins dans les formations sanitaires et hospitalières.

Pour ce faire, la formation intensive du personnel devra être sous-tendue à tous les niveaux par des mesures d'incitation en vue de l'humanisation des formations sanitaires et hospitalières prônée depuis le Ve Plan.

En général, il sera question de réduire la charge démographique moyenne observée pour chaque catégorie de personnel au début du VIe Plan (1986). A cet égard, les objectifs à atteindre au cours de la période quinquennale pour chaque catégorie de personnel sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 19.4.2.2. a – Prévisions du VIe PLAN en matière de formation

Catégorie de personnel	Situation en 85/86	Prévision du VIe Pl.	Situation en 90/91	Tranche annuelle
Médecins spécialisés	200	50	250	10
Médecins généralistes	633	200	833	40
Pharmaciens	212	50	262	10
Techniciens supérieurs	207	75	282	15
(1) Autres techniciens	829	1 726	2 554	345
(2) Infirmiers	4 667	3 850	8 517	770
Aide-soigants	5 445	2 475	7 920	495
Agents de santé communautaire	–	1 500	1 500	300
Accoucheuses traditionnelles	–	600	600	120
Administrateurs de la santé publique	24	50	74	10
Techniciens de maintenance	–	20	20	4
Ingénieurs sanitaires	2	10	12	2
TOTAL	12 219	10 605	22 824	2 121

(1) La rubrique «Autres techniciens» regroupe les techniciens et techniciens adjoints de laboratoire, de radiologie, d'assainissement, en pharmacie, en anesthésie, etc...

(2) La rubrique «Infirmiers» regroupe les infirmiers diplômés d'Etat, les sages-femmes, les infirmiers accoucheurs brevetés, les infirmiers adjoints, les puéricultrices, etc...

Par ailleurs, ce programme de formation sera complété par la prise en compte des 5 écoles de formation du secteur privé confessionnel, pour ce qui est de la formation des infirmiers et aides-soignants, pour une capacité annuelle d'environ 250 places.

La mise en fonctionnement de 2 hôpitaux de référence nécessitant 80 médecins, dont 30 spécialistes, est liée à la possibilité pour le Cameroun de pouvoir retrouver des praticiens exerçant à l'étranger.

19.4.3. Les projets du secteur public

Le montant total des dépenses prévues dans le cadre du Plan s'élève à 129,9 milliards de FCFA.

Les projets sont présentés dans les tableaux suivants :

Désignation du projet	Nature (Nbre)
Hôpitaux centraux	Equipement (2)
Hôpitaux	Construction (1)
Hôpitaux d'arrondissement	– Construction (18) – Extension (25)
Hôpitaux départementaux	Extension (4)
Centres de santé départementaux	– Aménagement (2) – Construction (13) – Equipement (1) – Extension (5)
Centres départementaux de médecine préventive	– Construction (3) – Extension (8)
Centres de santé élémentaires (C. S. E.)	– Construction (89) – Equipement (26) – Extension (1)
Centre pour malades mentaux	– Aménagement (1) Construction (1)
Ecoles cycle B	Construction (6)
Dispensaire urbain	Construction (1)
Centres de P.M.I.	Construction (13)
Maternité	Construction (6)
Magasins provinciaux de matériel	Construction (4)
Laboratoires provinciaux	Construction (6)
Recherche en santé publique	
Médecine préventive	

DESIGNATION DE PROJET	NATURE (NBRE)
Informatisation	
Morgue – Hôpital	Construction (1)
Centre de transfusion sanguine	Construction (1)
Centre de réhabilitation nutritionnelle	Construction (1)
Laboratoire de contrôle produits pharmaceutiques	Construction (1)
Service départemental	Construction (1)

DESIGNATION DE PROJET	NATURE (NBRE)
Laboratoire de biologie	Construction (1)
Pavillon traumatologie	Construction (1)
Services provinciaux de maintenance	Construction (5)
Laboratoires départementaux	Construction (4)
Laboratoires d'arrondissement	Construction (5)

CHAPITRE XX

Affaires sociales

20.1. BILAN DU Ve PLAN

20.1.1. Rappel des priorités du Plan

Au cours du Ve Plan l'action sociale s'est articulée autour de trois principes directeurs:

- la solidarité envers les handicapés et les plus nécessiteux
- une politique de la petite enfance;
- la promotion de l'individu et celle de la famille.

La solidarité envers les handicapés et les plus nécessiteux.

Le plan se fixait plusieurs objectifs: L'élaboration de textes permettant la protection des handicapés et les personnes du 3e âge, la réhabilitation socio-professionnelle des handicapés, la mise en place d'un système de sécurité sociale devant prendre en charge les risques courus par les populations non encore couvertes par les régimes de sécurité sociale existants.

Une politique de la petite enfance.

Le Plan avait recommandé de créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants, non seulement pour assurer leur saine croissance, mais aussi et surtout pour libérer les mères afin que celles-ci puissent se consacrer davantage aux activités de production économique.

Cette politique sous-entendait la création d'équipements adaptés: crèches, garderies, pouponnières, orphélinats.

La promotion de l'individu et de la famille.

L'un des principes de la politique sociale du Gouvernement est que l'amélioration des conditions de vie passe nécessairement par la promotion de l'individu et de la famille. L'intervention des Pouvoirs Publics porte sur trois volets essentiels.

- la lutte contre la délinquance juvénille, la prostitution et la toxicomanie;
- la protection sociale de l'individu et de la famille;
- l'action démographique.

20.1.2. Réalisation du Ve Plan

A – *SOLIDARITE ENVERS LES HANDICAPES ET LES PLUS NECESSITEUX.*

Cette solidarité s'est manifestée à travers des actions permanentes et des programmes précis.

a) Solidarité permanente:

Près d'un milliard de francs d'aides en nature et en espèces a été distribué aux populations handicapées et nécessiteuses.

b) Projets programmés:

Les projets suivants ont été réalisés:

- la construction et l'équipement du centre national d'appareillage pour handicapés;
- la création du Comité National Permanent pour la Réhabilitation des Personnes Handicapées et personnes âgées (CNPRHAN);
- l'aménagement d'un secteur d'accueil et mécanothérapie (CNRNH d'Etoug-Ebe de Yaoundé);
- l'aménagement d'une unité de chirurgie orthopédique ;
- l'étude pour la création d'une unité de montage et de fabrication de matériel roulant ;

Sont en cours d'exécution :

- le recensement général des handicapés;
- la construction et l'équipement du RIB (Rehavilitation Institute for the Blind) de Buéa;
- la construction et l'équipement d'un centre pour aveugles à Maroua;

– la codification des textes sur la protection des personnes handicapées.

B – *POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE:*

L'intervention de l'Etat a revêtu deux aspects: des aides en nature et la mise en place des structures d'accueil et d'éducation préscolaire.

Pour ce qui est des infrastructures d'accueil et d'éducation préscolaire, l'objectif était de créer plusieurs crèches, garderies, orphelinats ou pouponnières. En fait, sur 8 projets, seule la crèche pilote de Yaoundé est en construction tandis que les autres sont encore à la phase d'acquisition de terrain.

C – *PROMOTION DE L'INDIVIDU ET DE LA FAMILLE.*

a) Lutte contre la délinquance juvénile

Sur 13 projets prioritaires retenus dans le cadre de la lutte contre la délinquance juvénile:

2 Projets programmés sont partiellement exécutés:

– création des chantiers d'adaptation sociale des mineurs (Yagoua, Edéa);
– mise en place des ateliers artisanaux (Edéa, Ngaoundéré, Douala, Yaoundé, Maroua et Bafoussam).

3 autres sont en cours d'exécution:

– l'agrandissement du Centre d'Accueil et d'Observation de Bépanda (C.A.O. Douala);
– la construction et l'équipement du Centre d'Accueil et d'Observation et de rééducation de Garoua;
– la mise en place d'un «Home-Atelier» pour jeunes filles à Douala.

5 Projets sont en voie d'exécution ou à l'étude:

– la construction et l'équipement du Centre d'Accueil, d'Observation et de Rééducation de Bafoussam;
– la mise en place d'un « Home-Atelier »à Bétamba;
– l'agrandissement et le réaménagement de l'Institution Camerounaise de l'Enfance de Bétamba et de l'Institut Borstal de Buéa;
– la construction et l'équipement du Centre d'Accueil, d'observation et de Rééducation de Mbankomo ;
– la lutte contre la toxicomanie à Yaoundé.

b) Promotion de la famille.

Le Ve Plan prévoyait la construction et l'équipement de 35 Centres Sociaux financés par l'Etat, qui devaient apporter assistance et conseil aux familles. Huit ont été entièrement construits et équipés, et 5 Centres sont en cours.

c) Action démographique.

Les diverses opérations menées ont contribué à une meilleure intégration sur le plan socio-économique des pygmées Bororos etc... et d'organiser l'occupation rationnelle et harmonieuse des terres en canalisant les migrations volontaires des populations des zones à forte densité démographique ou aux sols pauvres vers des zones sous-peuplées et à sols riches.

Dans ce domaine l'action gouvernementale est complétée par celle des ONG dont le rôle est non négligeable.

D – *SECURITE SOCIALE*

Les actions prévues au Ve Plan pour la mise en place d'un système de sécurité sociale englobant les populations non couvertes par celui existant n'ont pas pu être réalisées.

20.2. ORIENTATIONS DU VIe Plan

L'action sociale au cours du VIe Plan reprendra et renforcera les quatre orientations suivantes:

– mise en place d'un système complémentaire de sécurité sociale;
– solidarité envers les handicapés et les plus nécessiteux;
– protection de la petite enfance;
– promotion de l'individu et de la famille.

Système complémentaire de sécurité sociale.

Compte tenu du nombre important de personnes non encore couvertes par les systèmes existants de prestations sociales, le nouveau système de Sécurité Sociale pourra consister en une assurance-maladie destinée aux personnes actives non-salariées en général et aux paysans en particulier.

En ce qui concerne la prévoyance sociale, l'orientation principale sera l'adoption d'un train de mesures susceptibles de protéger l'homme contre certains risques. En outre seront à rechercher:

– l'harmonisation du système de prestations familiales;
– l'amélioration de la gestion des pensions vieillesse, d'invalidité et décès;
– la prévention et la réparation des risques professionnels;
– l'intensification des soins médicaux dans les formations sanitaires de la CNPS.

Solidarité envers les handicapés et les nécessiteux.

Il s'agira de mettre en place des antennes de rééducation fonctionnelle et de réparation d'appareillages au niveau des chefs-lieux de provinces. Un accent particulier devra être mis sur l'éducation spéciale et la réhabilitation socio-professionnelle des handicapés.

La prise en charge de la rééducation des sourd-muets, des sourds, des aveugles et débiles mentaux est à envisager.

Protection de la petite enfance.

En zone urbaine, l'action des Pouvoirs Publics devra revêtir un double aspect, non seulement construire des équipements publics, mais aussi et surtout encourager l'initiative privée dans la construction des crèches, garderies et orphélinats.

En zone rurale, les pouvoirs publics pourront contribuer à la mise en place de foyers maternels ou de maisons communautaires.

Toujours dans l'optique de la protection de la petite enfance, les mesures visant à réduire la mortalité infantile qui avoisine le taux de 117 ‰ dans notre pays, tendront vers une éducation communautaire pour les services sociaux et le développement communautaire d'une part et une intensification du programme de santé maternelle et infantile par la vulgarisation des méthodes de GOBI - FFF et de PEV d'autre part.

Promotion de l'individu et de la famille.

En matière de lutte contre la délinquance juvénile, le programme doit comporter six objectifs alliant les mesures préventives aux mesures curatives à savoir:

- Diffuser l'information et prodiguer des conseils préventifs sur la délinquance juvénile (masculine féminine) à certains groupes «cibles»;
- Développer l'encadrement en milieu ouvert afin d'empêcher que des mineurs n'ayant commis que des larcins ou de petits délits ne se retrouvent dans l'univers carcéral; par le développement de l'encadrement sur milieu ouvert;
- revoir les conditions de détention préventive des délinquants primaires;
- améliorer les conditions de détention des mineurs incarcérés;
- repenser les perspectives de formation de jeunes;
- assurer la réinsertion sociale des mineurs délinquants.

Pour stabiliser les familles et responsabiliser chacun de ses membres, les travailleurs sociaux en général et les conseillers conjugaux en particulier devront multiplier les causeries éducatives et les tournées de sensibilisation.

En matière de politique démographique, l'accent sera mis sur l'éducation à la parenté responsable, la lutte contre la sous-fécondité et la mise en oeuvre d'un programme d'éducation sexuelle et familiale.

20.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La mise en oeuvre des orientations ci-dessus énumerées nécessite la création d'insfrastructures de base adéquates et suffisantes, un apport important de crédits d'investissement et de moyens de fonctionnement ainsi que l'affectation d'un personnel qualifié.

Afin de dynamiser le fonctionnement des oeuvres sociales publiques, des mesures d'incitation des encadreurs devront être envisagées.

En vue de permettre la coordination de l'action sociale, un comité national d'action sociale est à mettre en place.

Pour pallier l'insuffisance en personnel, il convient d'envisager l'extension de l'ENAAS par la création d'un cycle de formation des cadres supérieurs (Inspecteurs des Affaires Sociales) et poursuivre la formation à l'étranger pour les spécialités qui n'existent pas sur place. Plus de 1.500 cadres (moyens et supérieurs) seront sollicités à cet effet.

Le tableau ci-dessous présente les besoins de formation du Secteur «Affaires Sociales» au cours du VIe plan.

EVALUATION DES BESOINS EN FORMATION

DESIGNATION	EFFECTIFS EN 5 ANS	EFFECTIFS PROMOTION PAR/AN	LIEU DE FORMATION
Inspecteurs principaux des Affaires Sociales . .	30	6	Concours professionels
Inspecteurs des Affaires sociales	75	15	Dans une structure à créer à Yaoundé par extension de l'ENAAS.
Assistants principaux des Affaires Sociales . .	100	20	ENAAS/ YAOUNDE
Assistants – Aff. Soc. .	100	20	ENAAS / YAOUNDE
Assistants-Adj. Aff. Soc	100	20	ENAAS/ YAOUNDE
Kinésithérapeutes	45	9	Ecole des Kinésithérapeutes du MINSANTE

Tableau 21.1 (suite)

DÉSIGNATION	EFFECTIFS EN 5 ANS	EFFECTIFS PROMOTION PAR/AN	LIEU DE FORMATION
Prothésistes orthèsistes.	45	9	Petite structure à créer au ONRH.
Ergothérapeutes.	30	6	Etranger
Educateurs des aveugles	20	4	Etranger
Instructeurs techniques des Ateliers	50	10	ENIET du MINEDUC.
Conseillers conjugaux. .	25	5	Etranger
Assist. Soc. Psychiatriques	10	2	Etranger
Chirurgien orthopediste	1	1	Etranger
Neuro-Chirurgien	2	1	Etranger
Spécialiste de médécine physique	1	1	Etranger
Orthophonistes	10	2	Etranger
Instituteurs des enfants débiles, mentaux légers et/ ou inadaptés sociaux	10	2	Etranger
Total	654	133	

20.4. PROJETS ET PROGRAMMES

Pour concrétiser les objectifs définis ci-dessus, le VIe Plan prévoit la réalisation des projets et programmes suivants:

Achèvement de la section d'accueil et mécanothérapie.

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de l'extension et de la modernisation du CNRH d'Etoug-Ebe, a pour objectif de compléter les infrastructures de base du CNRH en vue de procéder à la rééducation fonctionnelle des handicapés adultes. Ce projet est en cours d'exécution.

Etude et aménagement d'un pavillon d'accueil des handicapés opérés.

Le but est de créer un cadre d'accueil favorable au traitement des handicapés opérés pour éviter les risques d'infection. Ce projet vient compléter le projet d'aménagement de l'unité de chirurgie réalisée au CNRH au cours du Ve Plan.

Etude et création d'une unité de montage et de fabrication de matériel roulant et de bicyclette pour handicapés moteurs.

Le double objectif est de compléter les infrastructures de base au CNRH en produisant sur place le matériel nécessaire au déplacement des handicapés moteurs d'une part, et de réserver des projets d'emploi à la main-d'œuvre handicapée dans le cadre du montage de ce matériel d'autre part. Les études sont amorcées et se poursuivent dans les premières années du VIe Plan.

Mise en place (aménagement) d'une unité d'ergothérapie.

Le projet se propose de compléter les infrastructures de base du CNRH en créant un cadre favorable à la rééducation fonctionnelle par le travail.

Etude et aménagement d'un gymnase pour handicapés (Yaoundé)

Ce projet vise à créer un cadre favorable au développement des sports et loisirs pour les handicapés. Les études, déjà amorcées, devront se poursuivre au VIe Plan.

Aménagement et équipement des structures provinciales de rééducation fonctionnelle.

L'objectif est de rapprocher la rééducation fonctionnelle des populations pour décongestionner le CNRH déjà engorgé. Ce dernier devra par l'ouverture progressive des antennes provinciales devenir un centre de référence. Cette opération amorcée au cours du Ve Plan devra se concrétiser dans les autres provinces à savoir: Ebolowa, Garoua, Douala, Maroua, Bamenda.

Travaux de réfection générale des pavillons et de renouvellement des équipements.

Ce projet concerne la modernisation du Centre National de Réhabilitation des Handicapés (CNRH).

Etudes et création des Ateliers-écoles.

Ce projet qui verra le jour dans tous les chefs-lieux de province, se propose de permettre aux personnes handicapées d'accéder à une insertion professionnelle appropriée.

Recensement général des handicapés

L'opération entend collecter sur le territoire national des données statistiques en vue de la création d'un fichier national et de la mise en place des structures adéquates d'accueil.

Construction et équipement des centres des aveugles de Buéa (RIB) et Maroua.

L'objectif est la formation scolaire et professionnelle des aveugles en vue de leur insertion socio-économique. Les travaux sont en cours de réalisation à Buéa et à Maroua.

Construction du village pilote des handicapés mentaux et malades errants à Mfou.

L'objectif est de lutter contre certaines formes de vagabondage.

Construction d'Ateliers protégés pour handicapés dans tous les chefs-lieux de province.

Ce projet entend contribuer à l'insertion socio-professionnelle des handicapés.

Création de l'ONIAS (Office Nationale d'Intervention et d'Assistance Sociale).

Ce projet se propose de mettre en place un système de sécurité sociale pour les catégories sociales non couvertes par la CNPS et la Fonction publique. La Convention d'études est signée avec l'OIT. Ce projet doit être considéré comme priorité des priorités.

Construction des villages SOS pour enfants à Mbalmayo, Edéa et Bangangté.

Dans le but d'accueillir des enfants orphélins, abandonnés ou en danger moral.

Construction de crèches, garderies et pouponnières.

L'objectif est à la fois de libérer les mères et de socialiser plus tôt les enfants. L'unité pilote de Yaoundé est en cours de construction. L'action doit s'étendre à Douala, Bafoussam et Garoua.

Construction et équipement d'ateliers artisanaux d'éducation en milieu ouvert dans tous les chefs-lieux de départements.

Ce programme qui a démarré depuis le Ve Plan, entend lutter contre le chômage des jeunes en assurant l'apprentissage d'une profession à des enfants n'ayant pas reçu de formation et n'ayant pas suivi un enseignement scolaire classique.

Mise en place de chantiers d'adaptation sociale dans les chefs-lieux de départments.

Ce programme entamé au cours du Ve Plan se propose d'occuper les mineurs oisifs à des tâches productives.

L'organisation des études surveillées dans les chefs-lieux de départements.

Il s'agit de mettre à la disposition des élèves issus d'un environnement familial précaire, des locaux pour étudier le soir. La réalisation de ce programme passe nécessairement par la construction des centres sociaux.

Construction, réaménagement et équipement d'institutions de rééducation de mineurs inadaptés sociaux (Douala, Bétamba, Ngaoundéré, Buéa, Garoua, Bafoussam, Mbankomo, Bamenda, Bertoua, Ebolowa et Maroua).

L'objectif est la rééducation en internat en vue de la résocialisation et la formation professionnelle des mineurs inadaptés sociaux.

Equipement des quartiers des mineurs dans les prisons et organisation des activités socio-éducatives dans toutes les prisons.

L'objectif est l'encadrement socio-éducatif des mineurs dans les quartiers spéciaux en vue d'éviter une promiscuité dangereuse avec les prisonniers criminels irrécupérables.

Construction et équipement de complexes «Home-Ateliers» (Bétamba, Mokolo, Bamenda, Douala).

Réalisés conjointement par l'Etat et éventuellement un organisme des Nations Unies, ces projets entendent aider des jeunes filles inadaptées sociales à se réinserer.

Lutte contre la toxicomanie.

Ce projet qui se réalise sur l'ensemble du territoire avec un cofinancement de l'Etat et de l'aide extérieure, comporte plusieurs phases: enquête et recherche, réglementation et législation, conception de programmes et de matériels éducatifs, soutien aux organismes privés. L'objectif final est de freiner les effets pervers de l'alcoolisme, du tabagisme et de la drogue.

Construction et équipement des centres sociaux pilotes (chefs-lieux de provinces).

Le but est de mettre en place des unités opérationnelles de service social communautaire de référence. Les unités pilotes de Douala et de Yaoundé sont en cours de construction.

Les centres sociaux ambulants;

Ce projet vise à étendre l'assistance sociale à un grand nombre de ruraux (Douala, Yaoundé, Bamenda, Ngaoundéré).

Elaboration et exécution de programme d'éducation sexuelle.

L'objectif visé est la lutte contre la propagation des maladies sexuellement transmissibles et les autres dan-

gers liés à une vie sexuelle trop précoce. Le programme couvre tout le territoire national.

Etude sur la famille camerounaise (Territoire national

Le but ultime étant la recherche d'une plus grande stabilité matrimoniale en connaissant mieux les principales causes de désagrégation des cercles familiaux.

Mise en place d'une législation et d'une réglementation sur la protection sociale du mineur.

Le but de ce projet est de trouver une assiette juridique adéquate, susceptible de renforcer l'efficacité de l'intervention du travailleur social.

Intégration socio-économique des populations marginales (dans les provinces de l'Est, du Sud, de l'Extrême-Nord, du Nord et du Centre).

Il s'agit d'accélérer le processus d'intégration au développement économique des groupes marginaux tels que les pygmées, les bororos et les montagnards. Les actions démarrées pour les groupes pygmées (Nguilili, Salapoumbé) doivent s'intensifier et s'étendre aux autres couches marginales. Pour plus d'efficacité, ce programme devra revêtir la forme des projets régionaux intégrés.

Education des populations à la parenté responsable et l'amélioration des conditions de vie familiale et communautaire (dans les Provinces du Nord, de l'Extrême Nord, de l'Est, du Sud, du Nord-Ouest, du Centre et de l'Adamaoua).

Il s'agit d'une connaissance des comportements démographiques des différents groupes ethniques en vue d'un meilleur réajustement de la politique démographique nationale qui tienne compte de l'amélioration du bien-être familial.

Construction et extension de l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales (Yaoundé).

Les études pour la construction étant terminées, l'opération tiendra compte de la création d'un cycle de formation pour les cadres supérieurs au cours des cinq prochaines années.

Etude sur un centre d'accueil pour personnes de 3e âge:

Cette étude a pour objectif à moyen terme, la mise en place d'un cadre occupationnel et d'assistance sociale pour les personnes de 3è âge démunies et isolées.

20.5. FINANCEMENT DU SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES

Le montant total des études et projets inscrits au VIe Plan s'élève à 23 milliards de F CFA de 1982/1983.

PARTIE IV

Conditions générales de mise en œuvre du VIe Plan

CHAPITRE XXI

Recherche scientifique et technique

21.1. BILAN AU TERME DU Ve PLAN

21.1.1. Organisation et moyens

21.1.1.1. Structures.

La Délégation générale de la Recherche scientifique et technique qui existait au début du Ve Plan a fusionné au cours du Plan avec l'Enseignement supérieur au sein du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique qui assure désormais la tutelle des institutions spécialisées ci-après :

- l'Institut de la Recherche agronomique (IRA)
- l'Institut de Recherches zootechniques (IRZ)
- l'Institut de Recherches médicales et d'Etude des Plantes médicinales (IMPM)
- l'Institut de Recherches géologiques et minières (IRGM)
- l'Institut des Sciences humaines (ISH)
- le Comité national de développement des technologies
- le Comité national de l'homme et de la biosphère (MAB).

Ces instituts regroupent 18 centres de recherche, 62 stations, laboratoires et départements, 101 sections et une cinquantaine d'antennes, d'unités et d'ateliers.

Le Centre national de l'Education, les Institutions universitaires, certains départements ministériels et les sociétés de développement conduisent des programmes de recherches appliquées dans le domaine de leurs activités.

Le Conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et technique a recommandé en 1974 et 1982, la création des institutions suivantes :

- une Académie nationale des sciences
- un Institut de Recherches technologiques et industrielles
- une Bibliothèque scientifique et technique nationale
- un Muséum d'histoire naturelle
- un Institut des sciences de la mer.

21.1.1.2. Effectifs des chercheurs par Institut.

Tableau 21.1

INSTITUTS	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86
IRA	51	62	68	74	74	101
IMPM	31	42	48	53	53	60
IRZ	17	29	31	33	33	56
IRGM	16	21	27	31	31	35
ISM	37	58	72	80	80	110
TOTAL	152	212	246	271	271	362

Source : MESRES (Direction de la Recherche scientifique et technique)

Tableau 21.2.

Effectifs de chercheurs selon leur qualification en 1985-86

DIRECTEUR DE RECHERCHE	MAITRE DE RECHERCHE	CHARGE DE RECHERCHE	ATTACHE DE RECHERCHE	TOTAL
3	3	32	63	101
1	5	28	26	60
–	3	13	40	56
–	2	11	22	35
3	3	58	46	110
7	16	142	197	362

La définition du statut des chercheurs au cours du Ve Plan a facilité le recrutement en raison des garanties de carrière qu'il offre. Ainsi les effectifs ont été multipliés par 2, 4 de l'année terminale du IVe Plan à l'année terminale du Ve Plan mais cette progression est jugée insuffisante, eu égard à l'importance des programmes. Cette situation est due à :

– la difficulté de trouver les spécialistes pour l'encadrement des jeunes chercheurs ;

– l'insuffisance de publicité autour des postes vacants ;

– l'inadéquation entre les programmes universitaires (maîtrise et doctorat) et la recherche ;

– pénurie de chercheurs hautement qualifiés.

21.1.1.3. Infrastructures.

Le Ministère chargé de Recherche a hérité des infrastructures de la recherche qui se présente comme suit :

Tableau 21.3 INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE

INSTITUT	NATURE DE L'INFRASTRUCTURE	LIEU D'IMPLANTATION	OBSERVATIONS
IRA	- Laboratoires	CRA (1) NJOMBE, CRA EKONA CRA NKOLBISSON	Toutes ces infrastructures se révèlent insuffisantes au regard de l'effort important qui est fait pour le recrutement des chercheurs.
	– Batiments à usage de bureaux	CRA MAROUA, CRA NJOMBE, CRA EKONA, CRF NKOLBISSON	
	– Logements	CRA MAROUA, CRA NJOMBE, CRA EKONA, CRA NKOLBISSON CRF NKOLBISSON, CNS NKOLBISSON.	
IRZ	– Laboratoire national de Nutrition et Biochimie	Station de Recherche de MANKON	Constructions achevées laboratoires équipés.
	– Laboratoire national de la Recherche vétérinaire	WAKWA	Construit et équipé
	– Laboratoire national de la Recherche laitière	BAMBUI	Construit et équipé
	– Direction de l'IRZ, Bibliothèque de la documentation et conférences	NKOLBISSON	Etudes achevées
	- Bureaux et Laboratoires	Centre de WAKWA, Centre de BAMBUI	Etudes achevées
IMPM	Laboratoires et Bureaux, Magasins, Animalerie	NKOMO : Centre de Recherches médicales, Centre de nutrition	Les laboratoires de NKOMO sont prêts.
	– Pharmacologie, Phytochimie galénique, bibliothèque	Centre d'Etudes des plantes de YAOUNDE	Deux bâtiments neufs abritent la plupart de ces structures.
	– Bâtiment en bois pour le stockage de l'équipement acquis	Centre de production des vaccins et sérums (NKOMO) YAOUNDE	
IRGM	– Terrain pour la construction du complexe scientifique de l'IRGM	NKOLBISSON au lieu dit NDAMVOUT	Formalités d'acquisition terminées, travaux de viabilisation en cours, études architecturales terminées.
	– Terrain de GAROUA pour maisons des chercheurs et techniciens	GAROUA	Formalités d'acquisition en bonne voie, dossier de consultation des entreprises approuvé, travaux de viabilisation en cours.

INSTITUT	NATURE DE L'INFRASTRUCTURE	LIEU D'IMPLANTATION	OBSERVATIONS
	– Terrain pour stations et antenne de l'IRGM (recherches hydrologiques et énergétiques)	BAFOUSSAM, BERTOUA, BAMENDA, GAROUA, EKONA, MOKOLO	Etudes architecturales réalisées, appel d'offre national lancé, travaux d'adduction d'eau du terrain de BAFOUSSAM réalisés.
	– Complexe ISH		Etudes techniques avancées
ISH	– Stations et antennes de recherches		Etudes en cours
	– Siège MAB		Terrain acquis, études architecturales terminées.
MAB	– Unité audiovisuelle complète		Elle comprend la photo vidéo, cinéma, créée et entièrement équipée.
	– Bibliothèque		Le MAB souffre du manque de laboratoire spécialisé pour la réalisation des études sur l'environnement.

(1) CRA : Centre de Recherche agronomique.

21.1.1.4. Financement.

Un montant de 96,0 milliards de FCFA (francs courants) a été consacré aux investissements de la recherche pendant le Ve Plan (détail par année et institution dans le tableau ci-après) à comparer aux prévisions de 18,4 milliards de FCFA (francs 1979/80) dudit Plan.

Tableau 21.4 – Investissements des Organismes de Recherche au cours du Ve Plan (en millions de FCFA)

STRUCTURES	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86
SERVICES GENERAUX	77,0	1 209,0	980,3	12 146,7	23 287,7	34 166,8
IRA	240,0	672,0	1 181,2	2 158,1	2,406,8	2 791,9
IMPM	250,0	230,0	360,0	1 570,0	480,0	747,0
IRZ	375,0	817,0	880,0	877,0	1 352,0	1 824,0
IRGM	250,0	586,0	776,4	818,9	576,9	703,1
ISH	137,7	228,0	390,0	272,2	348,0	322,6
CNE	–	–	10,0	20,0	–	123,0
MAB	25,0	47,8	90,0	80,0	78,0	100,0
CNDT	15,0	20,0	50,0	70,0	100,0	69,0
TOTAUX	1 369,7	3 810,0	4 717,9	18 012,9	28 629,4	40,847,4

Tableau 21. Budget de fonctionnement des Organismes de Recherche au cours du Ve Plan (en millions de F CFA courants)

STRUCTURES	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86
SERVICES GENERAUX	483,788	568,884	730,744	840,888	3 950,393	4 954,642
IRA	246,134	1 401,257	2 163,474	2 323,239	2 913,357	3 120,700
IMPM	229,515	370,000	500,000	600,000	751,000	700,000
IRZ	197,050	466,214	646,000	952,775	1 290,275	1 490,000
IRGM	225,602	400,738	557,914	709,000	832,262	846,913
ISH	301,358	596,302	870,000	1 050,000	1 302,000	1 577,573
CNE	-	12,210	21,160	23,160	23,160	27,660
MAB	25,000	62,232	100,000	130,000	150,000	150,000
CNDT	17,544	20,000	30,000	50,000	60,000	60,000
TOTAL	1 725,991	3 894,837	5 619,292	6 679,117	11 284,447	12 927,488

Source : MESRES (Direction de la Recherche et Technique)

Le budget de fonctionnement des organismes de recherche est passé de 1,7 milliard F CFA en 1980/1981 à 12,9 FCFA en 1985-86; il a été ainsi multiplié par 7,5 en cinq ans soit un taux d'accroissement moyen annuel de 49,6 %.

21.1.2. Exécution des programmes de recherche

21.1.2.1. Recherches agronomiques et forestières.

Le Ve Plan recommandait, tout en poursuivant les recherches sur les cultures d'exportation, de mettre l'accent sur les cultures vivrières et les systèmes de culture. Dans toutes les zones climatiques typiques, les recherches devaient viser à adapter les cultures à l'écologie du milieu.

a) *Céréales.*

* *Sorgho :*

Trois variétés nouvelles sont en cours de diffusion (deux dans l'Extrême-Nord et une dans le Nord) retenues pour la compatibilité de leurs cycles culturaux avec les conditions météorologiques de la région et leur haute potentialité de production. Les résultats sur les premières prévulgarisations donnent un gain de rendement de l'ordre de 80% sur les variétés traditionnelles.

* *Maïs :*

Dans les parties les plus arrosées de la région septentrionale, il est préconisé de le faire entrer à la place du sorgho dans la rotation qui devient coton-arachide-maïs. Deux variétés provenant de la recherche sont proposées (potentiel 6,5/7,5 tonnes/ha).

Les travaux de la recherche ont été orientés vers l'introduction dans les variétés à vulgariser des gènes «opaque» (augmentation de la teneur en protéines) et «liguleless» (feuilles érigées) pour les cultures en zones d'altitude (70% de la production nationale) où le maïs est le plus souvent associé à d'autres espèces. Les formules de fertilisation recommandées sont le fruit de plus de 10 années d'expérimentation.

En zone forestière de basse altitude, les travaux de l'IRA ont permis la vulgarisation de quatre variétés nouvelles et l'introduction en prévulgarisation de trois autres variétés à potentialité plus grande que les précédentes.

* *Riz :*

L'IRA travaille en association très étroite avec les sociétés de développement encadrant la production du riz : SEMRY (antenne riz irrigué), SODECOTON (riz pluvial), SODERIM (riz pluvial et riz irrigué) et UNVDA (riz irrigué). Les travaux portent à la fois sur la recherche des variétés les mieux adaptées aux diverses écologies, à la lutte contre les maladies et parasites et la fumure.

Il est à noter des rendements moyens dépassant 5 T/ha/récolte de paddy sur les casiers irrigués de la SEMRY (quelque 13 000 ha).

b) *Tubercules.*

Les recherches en ce domaine sont en cours.

c) *Plantes oléagineuses.*

La production de semences de palmier à huile peut maintenant être assurée par la station de la Dibamba où l'usine de production de semences a été rénovée, alors que la sélection du matériel végétal se poursuit ainsi que la recherche des fumures les mieux adaptées et des traitements contre les ennemis du palmier.

En matière de recherche sur l'arachide, les recherches continuent pour trouver des variétés plus performantes dans l'écologie de la région septentrionale.

d) *Plantes stimulantes.*

La lutte contre la pourriture brune des cacaoyers demeure toujours au centre des préoccupations de la recherche :

– approfondissement de la connaissance de l'épidémiologie de la maladie (évolution sur l'arbre et entre arbres) ;

– des tests préalables pour évaluer la résistance sur tiges et feuilles de jeunes plantes ont été mis au point ;

– des tests d'efficacité par criblage des molécules chimiques ont été développés ;

– des résultats encourageants ont été obtenus sur le mécanisme biochimique de la résistance au phytophtora.

Pour le café Arabica, la carte des besoins en engrais pour les différents types de sols est en cours d'élaboration. La production des semences de la variété Java est en cours de vulgarisation.

Pour le café Robusta, 12 clones très productifs ont été multipliés par boutures et diffusés auprès des paysans du Littoral, du Sud-Ouest et de l'Est.

e) *Hévéa.*

L'IRA a créé en 1982, à NIETE-NKOOLONG (Kribi, province du Sud), à proximité des plantations d'HEVECAM, une station de recherche pour laquelle un plan de mise en valeur sur 10 ans a été élaboré. Cette station complète les installations d'EKONA (province du Sud-Ouest).

Les études d'agro-physiologie ont abouti à la mise au point du diagnostic-latex dont l'objectif est de définir les paramètres physiologiques permettant une exploitation optimum de l'arbre.

Le laboratoire d'Ekona a mis au point des mélanges-maîtres d'argile utilisant l'argile locale à la place du noir de carbonne pour la fabrication des pneus.

f) *Plantes textiles.*

La sélection menée au CRA de Maroua se poursuit : deux variétés nouvelles ont été vulgarisées pendant le Ve Plan pendant que les recherches se poursuivaient pour mettre au point celles qui en assurent la relève (meilleurs rendements champs, meilleurs rendements égrenage, qualité de la fibre) : une variété (IRMA 96 + 97) semble prometteuse.

g) *Fruits.*

Des vergers ont été créés à Dschang (Ouest, Ntui et Nkolbisson (Centre).

h) *Banane.*

Un réseau d'avertissement Cercosporiose a permis d'assainir totalement la situation pour cette maladie en 1984.

Un programme spécifique de recherche sur le plantain a démarré en 1983 à Ekona. Les recherches doivent démarrer dans la zone forestière du Centre, à Nkolbisson en 1986. Trois variétés ont été sélectionnées et sont en multiplication pour la production de rejets à distribuer.

i) *Recherches forestières.*

Les actions suivantes ont été menées :

– sélection et amélioration génétique sur le Fraké-Limba, le Framiré et le Cedrela odorata ;

– sélection des espèces adaptées à la fabrication de la pâte à papier *(Eucalyptus urophulla, Eucalyptus deglupta, Pimus caribaca Var hondurensis, P. oocarpa et Gmelina arborea)*.

– sélection des programmes de Teck à Mambuko ;

– association des cultures vivrières et des espèces forestières pour le maintien de la fertilité du sol ;

– production du matériel végétal d'Ayous par boutourage et mise en place d'un projet régional dans ce domaine avec l'assistance de l'Institut of Terrestial Ecology de Grande-Bretagne.

j) *Système de production.*

Un programme de recherche sur les systèmes de production a été formellement créé à l'IRA par le Comité des programmes de 1985 et les recherches ont démarré dans les différentes écologies du pays : Nord et Nord-Ouest, Centre et Sud, Littoral. La mise en œuvre de ce programme se heurte à la faiblesse des effectifs en agro-économistes à l'IRA.

k) *Pédologie.*

Le Centre national des sols, chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de gestion des ressources pédologiques et de centraliser l'information pédologique au niveau national a été créé au sein de l'IRA au cours du Ve Plan.

L'effectif de pédologues est insuffisant.

l) *Recherches botaniques.*

A ce jour, 54 300 échantillons botaniques ont été rassemblés à l'Herbier national, dont 48 500 définitivement classés et 27 volumes de la flore du Cameroun ont été publiés.

La carte phytogéographique du Cameroun est en cours de mise en forme définitive et sera éditée à l'échelle 1/200 000, avec une synthèse au 1/500 000.

21.1.2.2. Recherche zootechnique et halieutique.

En matière d'élevage, l'Institut de recherche zootechnique a, au cours du Ve Plan :

– identifié la peste porcine, établi l'ampleur et recommandé les mesures de contrôle de la maladie ;

– confirmé le diagnostic de la maladie «blue tongue» chez les moutons et les bovins, identifié les sérotypes de la maladie ;

– identifié les types communs de parasites des petits ruminants et les meilleurs antihelmintiques à leur administrer ;

– identifié les tigues communs au cheptel ;

– apprécié le potentiel laitier du troupeau camerounais et mis en évidence l'intérêt du croisement des races locales avec certaines races exotiques et de l'utilisation de rations à base de sous-produits industriels pour accroître la production de lait ;

– identifié de nouvelles plantes fourragères pour l'amélioration des pâturages ;

– mis à la disposition des éleveurs des animaux de race : porcs, vaches laitières, poules et lapins.

Les études sur la pêche ont permis :

– de confirmer la diminution de la quantité des prises maritimes et de la taille des poissons pêchés ;

– d'identifier les principales espèces commerciales ;

– de confirmer que plus de 95% des pêcheurs artisanaux opérant dans les eaux territoriales du Cameroun sont des étrangers ;

– de localiser l'existence d'un banc de poissons dans la baie de Batoke et d'identifier les différentes espèces qui y vivent.

21.1.2.3. Recherche médicale et études de plantes médicinales.

Au cours du Ve Plan, la recherche médicale a porté sur :

– l'étude des états pathologiques
– l'étude de l'état nutritionnel
– l'étude des plantes médicinales.

a) Etude des états pathologiques.

Les travaux de l'Institut de Recherches médicales et l'Etude des plantes médicinales au cours du Ve Plan ont :

– permis d'établir la carte épidémiologique du cancer au Cameroun et de définir les caractéristiques épidémiologiques de quelques cancers ;

– abouti à la mise à jour de certains aspects de la physiopathologie de la trypanosomiase ;

– porté sur l'étude de la faune malacologique de certaines régions (découverte d'un nouveau mollusque) et sur le développement des méthodes de lutte biologique contre les hôtes intermédiaires ainsi que l'évaluation des risques d'implantation et d'extension des bilharzioses et distomatoses lors de la mise en œuvre de certains projets agro-industriels ;

– amélioré la connaissance des caractéristiques épidémiologiques de certaines affections parasitaires : paludisme, schistosomiase, onchocercose : en particulier la connaisance des variations de l'activité simulidienne permet de situer l'époque du début de traitement en période de faible activité ;

– permis de préciser les facteurs qui provoquent les maladies diarrhéiques et de recommander des mesures appropriées pour leur prévention.

Le recensement des guérisseurs de certaines régions a été effectué.

Deux outils de surveillance médico-biologique du sportif ont été élaboré sous forme de livret médico-sportif.

Dans le cadre du programme de recherche sur la détermination des normes biologiques et fonctionnelles du Cameroun, les résultats déjà obtenus permettent d'avoir une idée des normes respiratoires et des normes de reproduction. Celles-ci ont permis de préciser les aspects physiopathologiques des affections comme la drépanocytose.

b) Etude de l'état nutritionnel.

Le centre de nutrition a déterminé les teneurs des aliments de consommation courante en minéraux (calcium, cuivre, manganèse, phosphore, magnésium, fer et zinc) et en substances pouvant inter-férer avec l'absorption des minéraux ; l'étude a porté sur la variabilité interspécifique de la composition chimique de l'igname et sur celle induite par les apports de fertilisants (notamment de potasse) ; des essais ont porté sur la mise au point de la fabrication de produits séchés à partir d'igname.

L'influence des diarrhées, de l'anémie et des parasites intestinaux chez les femmes enceintes et les femmes allaitant leurs enfants sur l'état nutritionnel des enfants a été dégagé (composition minérale et protéique du lait maternel).

L'état nutritionnel des enfants de 6 à 10 ans a été étudié de même que la malnutrition protéino-énergétique.

Les études sur le haricot niébé ont permis de déterminer la composition de cette plante (notamment sa richesse en protéine) ; des essais technologiques ont été faits pour mettre au point les méthodes de préparation des différents aliments utilisant ce féculent.

c) Etude des plantes médicinales.

Ont été exécutés :

– la traduction du premier tome du livre du Sultan Njoya sur la pharmacopée traditionnelle ;

– l'inventaire de 156 espèces de plantes médicinales supplémentaires ;

– la culture de 5 espèces de plantes médicinales jugées intéressantes ;

– l'étude et la détermination des propriétés et les principes actifs de 24 plantes en ce qui concerne leur action :

* action antiseptique
* action antihelmintique
* action antibactérienne
* action mortice
* action anti-inflammatoire.

– la mise au point de certaines formules médicamenteuses :

* pommade antidartre
* pommade à base de cassialata
* gelules et sirop de quinine
* sirop antihelmintique.

Les résultats des recherches dans le domaine des plantes médicinales peuvent déboucher sur :

– la promotion de la culture des plantes médicinales intéressantes en vue d'assurer la production régulière de matières premières de bonne qualité :

– la transformation de ces matières premières en produits pharmaceutiques pour assurer les soins de santé primaire à moindres frais ;

– la promotion et la vulgarisation de ces produits ;

– la promotion de l'enseignement des soins par les plantes et de la formation pour la phytothérapie rurale et urbaine ainsi que celle de la main-d'œuvre technique requise pour l'industrie des plantes médicinales.

21.1.2.4. Recherche géologique et minière.

a) Géologie

Les levés au 1/50 000 ème pour l'établissement de la carte géologique du Cameroun au 1/200 000ème ont débuté dans la région de Poli. Deux coupures (sur seize) au 1/50 000e ont été publiées. Les autres coupures relatives aux secteurs dont le levé est achevé sont en préparation.

b) Sismologie

Un réseau de surveillance de l'activité sismique a été mis en place après l'éruption du Mont Cameroun de 1982. Des tremblements de terre locaux de magnitude 2,8 à 4,5 ont été enregistrés au Cameroun depuis 1982. Les résultats des études effectuées confirment que la chaîne volcanique Mont-Cameroun-Ngaoundéré est encore active. Les résultats récents montrent qu'on enregistre deux secousses sismiques en moyenne par jour et on a pu distinguer quatre zones :

– entre Mutenguene et Tiko (30 km de profondeur)
– Ouest du Mont-Cameroun (15 km de profondeur)
– environ 70 km à l'Ouest du Mont-Cameroun dans l'océan
– Côte Ouest de Fernando Pô (15 km de profondeur).

c) Hydrologie

Dans le domaine de l'hydrologie, les études ci-dessous ont fourni les données de base pour la conception de divers projets d'aménagement :

– débits d'étiage de 40 cours d'eau en vue de l'adduction d'eau de 40 villes ;

– hydrologie du Mayo-Oulo à Goloza pour le calcul du barrage de Chidfi devant alimenter en eau potable les villes de Mayo-Oulo, Dourbey Guider, Figuil et l'établissement de la courbe de remplissage du réservoir ;

– hydrologie du Ntem, aux chutes de Memve'ele en vue du projet d'aménagement hydroélectrique de ces chutes.

Dans le cadre de l'inventaire des ressources et de la connaissance de base sur les principaux cours d'eau du pays, il a été mis à la disposition des utilisateurs :

– des annuaires hydrologiques, véritables répertoires rassemblant annuellement toutes les observations hydrométéorologiques effectuées dans l'année ;

– document faisant la synthèse des régimes hydrologiques des fleuves et rivières du Cameroun.

Enfin, en matière de recherche fondamentale, un simulateur de pluies a été mis au point et expérimenté ; il permet de réaliser sur des parcelles réduites des pluies artificielles similaires aux pluies naturelles. L'intérêt pratique de cette opération est :

– la lutte contre l'érosion des sols ;

– l'observation des effets de ruissellement pour la pratique culturale ;

– la lutte anti-pollution avec l'observation de la migration des engrais et des pesticides etc...

d) Energie

Les travaux ont porté sur :

– la mise au point des fourneaux fonctionnant au bois et au charbon de bois ;

– l'inventaire des ressources en énergies nouvelles et renouvelables (données sur le vent, le soleil, la biomasse).

e) Divers

Les travaux ont débouché sur :

– la mise au point des techniques d'épuration biologique des eaux usées ;

– le dosage des minerais radioactifs par spectrométrie gamma.

21.1.2.5. Recherches en sciences humaines.

10% des 23 programmes élaborés en 1980 sont achevés et 20% tirent à leur fin. Ils font l'objet de publication dans :

– Travaux et documents de l'ISH (10 titres depuis 1981) ;

– Science et technique (1 numéro en 1981) qui a pris la forme de séries spécialisées en 1982 dont la série Sciences humaines (volumes 1-2 et 3-4, volume II premiers numéros) ;

– Ouvrage «Education – Emploi – Salaires au Cameroun», 294 pages en collaboration avec l'«Institut international de planification en emploi» ;

– Ouvrage «la qualité du savoir ; essai sur l'anthropologie camerounaise de l'éducation» 889 pages en collaboration avec le Centre national de l'éducation.

21.1.2.6. Recherche sur l'environnement.

Cinq programmes de recherche lancés en 1983/1984 sont en train d'être exécutés sous contrat dans les institutions nationales de recherche, en liaison avec le Comité National Permanent de l'Homme et de la Biosphère :

– la perception du milieu rural et urbain (ISH/MAB) ;

– la dynamique de la forêt humanisée (IRA/MAB) ;

– l'étude d'un écosystème côtier (la mangrove), avec interface côte/mer (Fac. de Sciences/MAB) ;

– l'étude de la pollution marine (Fac. des Sciences/MAB).

a) l'étude concernant la législation sur l'environnement a consisté en un inventaire des textes sectoriels qui devront être harmonisés en vue de l'élaboration d'un Code national de l'environnement.

b) Deux projets pilotes de recherche-formation dans certaines zones sensibles du pays ont démarré (recherches IRGM pour l'aménagement des points d'eau) :

– projet-pilote de recherche en vue de l'aménagement intégré de la zone semi-aride du Nord (zone de Waza) ;

– projet-pilote de recherche pour l'aménagement intégré de la zone couverte par la forêt dense humide du Sud-Cameroun (réserve du Dja).

La description du parc national de la Benoué et de la réserve forestière et de faune du Dja, et leur homologation au niveau international comme réserves de la biosphère ont été menées à terme.

21.1.2.7. **Recherche technologie et industrielle.**

Le Comité national de transfert de technologie (CNTT) a été transformé en Comité national de développement des technologies (CNDT). Il a amorcé un inventaire des équipements et matériels scientifiques et techniques et a organisé en 1985 les premières journées technologiques nationales.

Des recherches dans les Instituts ci-après ont abouti à des résultats concrets : IRA, IRZ.

21.1.3. Coopération scientifique

Le développement de la politique nationale en matière de formation et de recherche scientifique et technique est étroitement lié à la collaboration entre organismes concernés et à l'état actuel de la recherche sur le plan international.

Des accords de coopérations ont été passés avec certains organismes internationaux et instituts spécialisés.

21.1.4. Problèmes de la recherche

Les problèmes rencontrés dans le domaine de la recherche sont d'ordre général, organisationnel, structurel, infrastruel, financier, humain et matériel.

21.2. ORIENTATION ET PERSPECTIVES

21.2.1. Orientation sur le plan national

La politique scientifique et technique mise en œuvre pendant le VIe Plan doit tendre à faire de la recherche un instrument de développement économique et un véritable soutien de l'appareil productif.

Pour atteindre ces objectifs, les orientations et les actions à entreprendre tiendront compte :

– des besoins des utilisateurs des résultats ;

– des objectifs du développement économique, social et culturel de la nation ;

– de la nécessité de renforcer le potentiel scientifique et technique national et d'utiliser judicieusement les différentes ressources nationales ;

– de la nécessité de mieux maîtriser le développement technique ;

– de la nécessité d'infléchir les programmes d'enseignement dans les Facultés et Grandes écoles en fonction des objectifs de recherche ;

– de la nécessité d'encourager la recherche à l'Université et dans les Centres universitaires en prévoyant des moyens de financement nécessaires ;

– de l'objectif de dégager pour le financement de la recherche environ 1% du Produit intérieur brut national.

Il est nécessaire de définir et d'appliquer une politique assurant la cohérence et la complémentarité en matière de construction de bâtiments, d'acquisition et de maintenance des équipements scientifiques par les institutions de recherche, l'Université et les Centres universitaires, ceci malgré l'autonomie dont ils jouissent. Cette politique permettra une utilisation rationnelle des moyens disponibles compte tenu de la complémentarité de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

L'amélioration qualitative de la collaboration entre le MESRES et les organismes nationaux, publics et privés, dans le cadre de leurs programmes spécifiques de recherche-développement sera recherchée.

21.2.2. Coopération internationale

Au cours du VIe Plan, l'accent sera mis sur le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale notamment avec les pays-membres de l'UDEAC, de l'OUA et de la CEA sans pour cela négliger la coopération avec les organisations internationales non spécifiquement africaines et pays non africains.

Il s'agit pour le MESRES, de dynamiser et diversifier la coopération culturelle, scientifique et technique grâce à :

– l'extension et la maîtrise de la coopération bilatérale avec les pays du Nord dans le cadre des relations Nord-Sud ;

– la mise en œuvre d'une politique dynamique et ambitieuse de collaboration régionale et sous-régionale dans le cadre de la coopération Sud-Sud ;

– le développement judicieux de la coopération multilatérale.

21.3. PROGRAMMES DE RECHERCHE

21.3.1. Recherche agronomique et forestière

La recherche agricole et forestière s'orientera de plus en plus vers l'amélioration des techniques culturales, la recherche des variétés à haut rendement résistantes aux maladies et aux déprédateurs.

Dans les provinces de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Nord et de l'Extrême-Nord, l'accent continuera à être mis sur les céréales.

21.3.1.1. Cultures vivrières.

La recherche portera sur la sélection et l'amélioration génétique, les techniques culturales, la résistance du matériel végétal local aux maladies, l'amélioration des rendements, la qualité des produits. Un accent particulier sera mis sur les céréales et les efforts déjà entrepris dans ce secteur par le gouvernement seront renforcés grâce à la dynamisation des activités du projet national de recherche et de vulgarisation des céréales financé par l'USAID et de celle du projet Centre-Nord qui est un programme de développement rural intégré.

a) Sorgho et mil

Les études porteront sur la sélection des variétés xérophiles indispensables dans les zones de cultures de ce produit. Par ailleurs, la mise au point des méthodes de lutte contre le striga est nécessaire pour permettre aux variétés mises au point par l'IRA de donner leur rendement optimum.

b) Le riz

Les études porteront sur la sélection d'une variété qui brise moins à l'usinage par rapport à IR 46 actuellement cultivée à la SEMRY qui donne pourtant de bons rendements à la récolte.

L'étude des variétés de riz de bas-fonds et leurs méthodes culturales seront poursuivies.

c) Le maïs

La recherche entreprendra la sélection d'hybrides adaptées aux différentes zones écologiques.

d) Tubercules

L'accent sera mis sur l'igname, le manioc, le macabo et le taro. Les recherches porteront sur la sélection du matériel résistant aux maladies (macabo et manioc) et à haut rendement. En ce qui concerne particulièrement le manioc et la patate douce, les variétés améliorées disponibles seront diffusées en liaison avec la MIDEVIV. S'agissant du macabo, on poursuivra le programme d'hybridation élaboré en vue de la création de nouveaux types génétiques diversifiés et susceptibles d'être tolérants ou résistants à la pourriture racinaire, en faisant appel à la technique de la culture des tissus.

Un programme de conservation et de transformation des tubercules – racines – banane plantain sera conçu et exécuté avec la collaboration du CENEEMA.

e) Légumineuses

La recherche va poursuivre la sélection sur les variétés hautement productives résistantes aux maladies et adaptées aux différentes zones écologiques. Les recherches entreprises sur le soja seront poursuivies.

f) Cultures maraîchères

Il est important de concevoir et d'exécuter un programme maraîcher portant sur la sélection des variétés, leurs méthodes culturales, la transformation et la conservation des variétés.

g) Oléagineux

La recherche sur le palmier à huile et le cocotier portera sur la sélection et la multiplication du matériel végétal résistant aux maladies, à haut rendement et à entrée en production précoce. L'unité de production des semences de la Dibamba sera équipée pour faire face aux demandes des plantations agro-industrielles.

Les recherches sur l'arachide à cycle court se poursuivront dans la partie septentrionale du pays parallèlement à la vulgarisation du matériel végétal amélioré disponible. Les recherches démarreront dans les provinces du Centre, du Sud, de l'Est et de l'Ouest.

En ce qui concerne le soja, la recherche continuera à être effectuée sur les variétés à haut rendement et résistantes aux maladies.

21.3.1.2. Plantes stimulantes.

Les recherches viseront à améliorer quantitativement et qualitativement la production, à en réduire le coût par l'amélioration ou l'introduction de nouvelles techniques.

a) Cacaoyer

Les thèmes de recherche porteront sur les points suivants :

– étude comparative du comportement des variétés en place et des variétés à haut rendement et résistant aux différents ennemis (pourriture brune, mirides) pour cerner, dans les différentes écologies, les obstacles au remplacement des premières par les secondes;

– étude des possibilités d'augmenter les rendements par fertilisation ;

– étude des associations pouvant rentabiliser la jeune exploitation. Exemple : cacaoyer/bananier, cacaoyer/légumineuses ;

– poursuite des études génétiques (par exemple la recherche d'arbres à fort potentiel de production mais de taille réduite, récolte plus facile) ;

– étude des variétés résistantes aux maladies ;

– études des traitements mixtes (mirides et pourriture brune) pour minimiser l'effort du planteur ;

– étude de la sélectivité des pesticides vis-à-vis des insectes utiles qui facilitent la pollinisation ;

– étude malherbologique : destruction des mauvaises herbes et recherche des plantes de couverture en développant les techniques culturales qui favorisent l'auto-ouvrage très important en cacaoculture ;

– amélioration des conditions du transport des semences pour conserver la faculté germinative ;

– étude des EAMI

b) Caféier-Robusta

– recherche des formules et doses d'engrais économiquement rentables ;

– recherche des causes du plus grand dépérissement des plants issus de boutures par rapport aux plants issus de graines chez les planteurs ;

– recherche d'une variété à haut rendement diffusable par semis ;

– étude du comportement du sol.

c) Caféier Arabica

– prospection d'une zone d'extension de la culture du caféier arabica notamment dans l'Adamaoua ;

– étude du remplacement de la variété Java ;

– recherche sur le problème des fèves puantes ;

– recherche d'amélioration de l'usinage du café.

21.3.1.3. Plantes à latex et à fibres.

a) Hévéa

Le développement de la station de recherche de NieteNkoolongse poursuivra activement, tandis que l'équipement du laboratoire de technologie du caoutchouc sera renforcé. D'autres activités telles que l'amélioration des techniques de saignée et la spécification du caoutchouc à Ekona seront poursuivies.

b) Cotonnier

L'accent sera mis sur la principale plante qui est le cotonnier. L'effort entrepris pour la création d'un matériel végétal toujours plus performant sera poursuivi, pendant qu'une attention particulière sera portée aux problèmes de nutrition minérale dans le Sud-Est de la Bénoué. Enfin, la section entomologique continuera à suivre le problème des insectes du cotonnier ainsi que le phénomène des cotons collants apparus depuis bientôt trois ans. La lutte biologique contre les parasites de cette plante sera accentuée.

21.3.1.4. Plantes fruitières et banance plantain.

a) Fruitiers

Les activités de recherche sur les arbres fruitiers seront intensifiées, avec une attention particulière sur la vulgarisation des résultats des travaux déjà obtenus. Les autres actions porteront sur le renforcement des recherches dans les vergers existants, ou en cours de création dans la région de l'Est. Il est prévu la création de vergers de comportement dans toutes les zones écologiques non encore couvertes. La recherche en matière de lutte phytosanitaire en arboriculture sera intensifiée.

Les recherches sur la banane fruit à la station de Nyombe seront orientées pour répondre aux conditions nouvelles de culture en périmètres irrigués.

b) Banane plantain

Un programme de recherche en zone forestière de la province du Centre sera défini et exécuté.

21.3.1.5. Système d'exploitation.

L'IRA étudiera sur le plan technique et sur celui de la rentabilité pour l'exploitant les systèmes d'exploitation par type d'exploitation et par zone écologique.

Ce programme qui se réalisera en collaboration avec le CENEEMA devra étudier :

– l'évolution de la fertilité des sols sous culture mécanisée (structure, richesse chimique) ;

– la mécanisation des récoltes.

21.3.1.6. **Banque de ressources génétiques.**

La recherche entreprendra l'enquête semence en vue, d'une part, de faire la situation semencière au Cameroun et, d'autre part, d'étalir une banque de ressources génétiques.

21.3.1.7. **Recherches forestières et botaniques.**

Les recherches concerneront dans ce domaine :

– la phénologie des essences forestières en vue de la régénération artificielle et naturelle ;

– la poursuite de l'inventaire, du recensement et de la description scientifique des plantes en vue d'établir des cartes de la flore camerounaise et des cartes phytogéographiques ;

– la formation des chercheurs en phytopathologie et entomologie ;

– le renforcement de la sélection génétique avec un accent particulier pour les essais de provenance ;

– l'extension de la méthode de plantation par utilisation des boutures racinées – déjà au point pour l'Ayous – à d'autres espèces forestières ;

– les études sur l'utilisation du «test de prédiction» pour la production du matériel végétal à haute productivité ;

l'intensification des études sur l'agro-foresterie avec un accent particulier sur la méthodologie et la protection phytosanitaire ;

– le démarrage du programme de sylviculture en forêt dense ;

– le démarrage du programme de sylviculture en zone aride ;

– les caractéristiques du bois en vue de la promotion.

21.3.1.8. **Pédologie.**

Les actions amorcées au cours du Ve Plan seront poursuivies pendant les cinq prochaines années, en particulier :

– l'inventaire des ressources du sol ;

– l'étude et la solution des problèmes pédologiques en vue d'accroître la productivité agricole ;

– l'étude de classification des sols ;

– l'élaboration de la carte de vocation des sols débouchant par zone écologique à des recommandations sur les techniques culturales ;

– l'élaboration des méthodes de conservation et de restauration des sols par zones écologiques ;

– la lutte contre la dégradation des sols et la restauration des sols ;

– les études en vue de la couverture pédologique totale du Cameroun à l'échelle de 1/200 000.

21.3.1.9. **Ressources phytogénétiques.**

Des recherches seront initiées dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources phytogénétiques.

21.3.2. Recherche zootechnique et halieutique

Dans ce domaine, l'objectif poursuivi est une augmentation significative de la production de viande en vue d'un meilleur équilibrage en protides de la ration alimentaire de la population.

a) Elevage bovins

La recherche sur les bovins de boucherie devra mettre l'accent sur les rations à coût faible, l'amélioration du transport des animaux et les études sur les croisements avec les races exotiques.

La recherche sur les pâturages devra porter sur les espèces résistantes à la sécheresse, en particulier les légumineuses, avec un accent particulier sur l'identification et la multiplication des espèces locales, l'étude de l'adaptation des espèces exotiques présentant un intérêt et la sélection de variétés/espèces de graminées et légumineuses pour une exploitation locale. La production des graines fourragères et la création d'une banque de fourrage recevront une attention particulière.

La recherche laitière concernera surtout la production de races de génisses pour la production laitière, la formation des éléveurs et la gestion de l'élèvage laitier.

b) Caprins et ovins

La recherche sur les caprins et ovins recevra une attention particulière compte tenu de la place de choix qu'occupent ces espèces en terme de potentialités en production de viande dans toutes les zones écologiques du Cameroun.

c) Porcins

La recherche sur les porcs portera sur l'identification et la multiplication des races résistantes à la fièvre porcine africaine, la composition de rations bon marché mais cependant équilibrées.

d) Volailles

La recherche sur la volaille portera sur l'affinement des techniques de la production de poussins d'un jour, vigoureux et robustes destinés à alimenter les élevages. La production de rations équilibrées pour la volaille et l'amélioration des système de production à coût faible seront recherchées.

e) Lapins

Vu le faible coût de production des lapins à travers le pays, et la disponibilité de leur viande surtout dans les zones rurales, la recherche devra se pencher sur la reproduction, l'alimentation et la production des animaux pour la vulgarisation.

f) Equidés

Les équidés du Cameroun sont très peu connus et menacés de disparition ; ils présentent, un intérêt économique dans certaines zones écologiques. Le VIe Plan verra le démarrage des recherches sur ces espèces.

g) Faune

La recherche sur la faune sera activement développpée, compte tenu de son rôle vital comme source de protéines animales.

h) Santé animale

Le programme vétérinaire poursuivra activement ses investigations sur le diagnostic des virus et le contrôle des maladies, en particulier la fièvre porcine africaine, la peste bovine, les maladies de la volaille et les maladies éventuellement communes aux animaux domestiques à la faune sauvage.

i) Pêche

La recherche sur le développement de la pêche maritime et continentale sera également accentuée compte tenu de la diminution de notre production de poisson malgré le potentiel des rivières et lacs qui constituent des ressources sous-exploitées.

21.3.3. Recherche médicale et sur les plantes médicinales

Au cours du VIe Plan, la recherche médicale et l'étude des plantes médicinales seront axées sur les neuf programmes de recherche mis en œuvre au cours du Ve Plan et rappelés ci-dessous :

- étude des schistosomiases au Cameroun
- étude de l'onchocercose au Cameroun
- étude du paludisme au Cameroun
- étude des aliments et de l'état nutritionnel des populations
- étude des maladies infectieuses au Cameroun
- étude des plantes médicinales au Cameroun
- étude de la médecine traditionnelle au Cameroun
- étude des affections tumorales au Cameroun
- recherches sur les maladies transmissibles ou génétiques.

Certaines phases de ces programmes démarreront au cours du VIe Plan sous forme de sous-programmes et couvriront plus spécialement les activités suivantes :

- recherche sur les soins de santé primaires
- recherche sur les intoxications aigües et chroniques
- recherche sur les trypanosomiases et paragomoses
- recherche sur le diabète
- tests et contrôle de la qualité des extraits totaux et des principes isolés
- instauration du contrôle de la qualité et des études de base sur les plantes médicinales
- approfondissement du screening chimique
- production à l'échelle industrielle de ces médicaments à partir des matières premières locales
- approfondissement des études sur les aliments.

Les objectifs de chacune de ces études sont les suivantes :

- isolement des principes actifs des plantes médicinales en vue de la fabrication locale de médicaments ;

- amélioration de la situation sanitaire des Camerounais grâce à l'analyse des aspects physiopathologiques et clinico-biologiques spécifiques de la pathologie camerounaise ;

- amélioration de la connaissance des produits alimentaires locaux, évaluation et surveillance de l'état nutritionnel du Camerounais.

En matière de médecine préventive et de santé publique, il conviendra de poursuivre les recherches en vue de produire sur place :

1° - Les vaccins et sérums nécessaires à la satisfaction des besoins locaux ;

2° - Le matériel nécessaire pour le recensement, le dépistage et l'éradication des arthropodes vecteurs de maladies ;

3° - Le matériel de lutte contre les grandes endémies (lutte contre les vecteurs, lutte contre les germes).

En matière de médecine curative, l'accent sera mis sur la fabrication :

1° - Des solutés de première nécessité ;

2° - Des produits pharmaceutiques de grande consommation actuellement importés ;

3° - Des produits pharmaceutiques à partir des plantes médicinales traditionnelles à propriétés curatives ;

4° - L'étude du dosage des vaccins et comprimés utilisés dans le pays.

Enfin, sera poursuivie la recherche dans le domaine de la médecine traditionnelle.

En matière de nutrition, la recherche portera sur :

1° - Les déficits anthropométriques modérés chez les jeunes enfants ; il s'agira de déterminer le rôle des carences alimentaires, des infections ou autres maladies dans la génèse des malnutritions protéino-énergétiques modérées ;

2° - Les aliments de cueillette pourraient faire l'objet d'une exploitation industrielle.

21.3.4. Recherche géologique et minière

Au cours des cinq prochaines années, les activités de recherche géologique et minière seront poursuivies et diversifiées tout en restant dans le cadre des trois domaines antérieurement définis : sciences de l'eau, sciences de la terre, et sciences énergétiques.

a) Sciences de l'eau

Poursuite des études de base sur les principaux cours d'eau du pays pour mieux définir leurs différents régimes hydrologiques et procéder aux applications pratiques sur les aménagements hydro-électriques, hydro-agricoles, sur les voies navigables et les ouvrages d'art routiers.

Etude du régime des précipitations et de leur incidence sur l'agriculture, les infrastructures de desserte en zone rurale et pour l'assainissement pluvial (dimensionnement adéquat des ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement) en zone urbaine.

Etude du régime de l'évaporation en zones arides et semi-arides et des conséquences dans le domaine agricole.

Etude de la qualité des eaux destinées à la consommation domestique (eaux de nappes et eaux de rivières, lacs et mares en période d'étiage).

b) Sciences de la terre

Poursuite du levé des cartes géologiques à grande échelle et synthèse des différentes données cartographiques en vue de l'établissement de la carte géologique du Cameroun au 1/200 000).

Poursuite des recherches sur la nature, l'organisation et l'âge des roches du socle et de la couverture volcanique et sédimentaire du Cameroun ainsi que des substances utiles qui leur sont éventuellement associées ; étude sur la possibilité de valoriser ces substances dans l'industrie et les constructions.

Inventaire et caractérisation des formations superficielles du Cameroun en zone forestière : notamment recherche des concentrations minérales et de leur incidence sur les nappes aquifères et sur les travaux de génie.

Diversification des recherches géophysiques et poursuite de la surveillance de l'activité sismique du Cameroun en général, et de la province volcanique du Sud-Ouest en particulier.

c) Sciences énergétiques

Poursuite de l'inventaire des potentialités du Cameroun en énergies renouvelables (potentiel solaire, éolien, géothermique, potentiel hydro-énergétique et potentiel phytoénergétique).

Valorisation de certaines sources d'énergie primaires (soleil, bois, vent, biomasse) par la mise au point, la rentabilisation et la vulgarisation des systèmes de conversion, de consommation ou de stockage adaptés au milieu.

21.3.5. Recherche en sciences humaines

Les activités de recherche à entreprendre dans le domaine des sciences humaines au cours du VIe Plan permettront de consolider les acquis du Plan précédent et ouvriront de nouvelles perspectives dans la recherche d'une plus grande maîtrise de phénomènes socio-économiques et culturels du Cameroun. Elles viseront également, grâce à des études comparatives, à une meilleure exploitation des résultats des recherches entreprises dans les autres pays en vue d'une meilleure compréhension de l'évolution régionale de la recherche. Elles devront enfin permettre de mieux appréhender le rôle que le Cameroun est appelé à jouer sur la scène mondiale au cours de la période retenue.

21.3.5.1. Recherche historique et archéologique.

Le principal objectif de ces études est la connaissance du passé archéologique, préhistorique et historique du Cameroun afin de mieux comprendre le présent et de mieux préparer l'avenir : à cet effet, il convient d'axer les études sur l'archéologie et l'histoire des sociétés traditionnelles couvrant le territoire camerounais et d'autre part sur l'histoire de la colonisation du Cameroun. A cet effet, une attention particulière sera portée sur les phénomènes historiques qui ont conduit à l'émergence de la *Nation* camerounaise et qui marquent l'évolution contemporaine.

21.3.5.2. Recherche ehtno-sociologique et ethno-culturelle.

Les objectifs de ces études visent à mieux faire découvrir la richesse et le dynamisme des différentes cultures camerounaises et à mieux adapter l'instrument de recherche à la spécificité de la société camerounaise. A cet effet, les études sur les structures sociales et leur évolution feront l'objet d'une attention particulière. Une connaissance plus approfondie des réalités socio-économiques de la société traditionnelle permettra de préciser la stratégie de développement pour le monde rural.

Au cours de ce plan, l'inventaire systématique des manifestations culturelles traditionnelles ainsi que l'exploitation et l'étude des productions culturelles seront poursuivies. Il conviendra, en outre, de dégager le processus d'intégration du Camerounais et de sa culture dans la culture et la civilisation universelles.

21.3.5.3. Recherche linguistique.

La diversité et la richesse du patrimoine linguistique camerounais continueront à être au centre de la recherche linguistique. L'objectif poursuivi au cours du VIe Plan est d'arriver à une étude lexicologique et lexicographique des langues camerounaises. A cet effet, l'inventaire du patrimoine linguistique et la normalisation des langues seront poursuivis. Par ailleurs, des études socio-linguistiques viendront compléter les grands domaines de la recherche linguistique retenus (230 langues parlées).

21.3.5.4. Recherche philosophique.

Dans ce domaine, les activités essentielles seront axées sur une meilleure connaissance de la pensée et de la mythologie africaine.

A cet effet, il conviendra d'analyser aussi bien les visions du monde que les religions des sociétés traditionnelles et de rechercher ce qui les caractérise. L'inventaire, la collecte, la traduction et l'interprétation de ces données permettront de mieux saisir les transformations que la pensée traditionnelle a subies au contact des philosophies étrangères.

21.3.5.5. Recherche en matière d'éducation et de psychologie.

Cette recherche doit permettre dans un premier temps de bien maîtriser les problèmes du système éducatif, puis de proposer des solutions concrètes en vue de l'amélioration du rendement tant interne qu'externe de ce système. Il importe qu'un planning rigoureux des opérations de recherche à mener dans le cadre des programmes adoptés soit établi et adopté par l'ensemble des institutions de recherche éducationnelle, les programmes portent sur :

– la planification et la prospective de l'éducation, en rapport avec les besoins des secteurs de l'activité économique (adéquation formation/emploi) ;

– l'éducation traditionnelle et l'éducation informelle ;

– la psychologie de l'enfant et sur la psychopédagogie.

21.3.5.6. Recherche démographique et sociologique.

Au cours du VIe Plan, les études dans le domaine porteront sur la famille et les ménages. Elles ont pour objectif de montrer l'importance de la structure de la famille et des ménages dans le processus du développement et de rendre plus évidentes les relations entre le développement économique, social et culturel et les aspects démographiques. A cet effet, il conviendra de poursuivre des études sur la fécondité et la fertilité et sur les effets des mouvements migratoires, en particulier de ceux liés à l'implantation des unités de production agro-industrielles (les études sociologiques sur celle-ci seront poursuivies).

21.3.5.7. Recherche géographique.

Au cours du VIe Plan, la recherche géographique portera sur la poursuite des études écologiques, topographiques et géodésiques dans certaines régions et sur les activités cartographiques traditionnelles. L'objectif est de dégager les principales données pour mieux organiser l'aspect et les établissements humains. A cet égard, il conviendra d'étudier les effets de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation pour proposer des voies et moyens de les orienter en fonction des réalités du développement du Cameroun.

21.3.5.8. Recherche économique.

Dans le domaine économique, la recherche portera essentiellement sur l'économie rurale, l'économie des transports et des communications, et les problèmes de croissance. L'objectif est de saisir les éléments fondamentaux pour dynamiser le développement du monde rural. A cet effet, il sera procédé à l'analyse non seulement des systèmes et des modes de production de l'économie camerounaise, mais également des infrastructures de communication et des modes de transport. Pour saisir les phénomènes économiques dans leur globalité, il conviendra de procéder aux études relatives à l'industrialisation et à l'utilisation optimale des ressources. A cet effet, l'analyse de l'impact du marché international sur l'économie camerounaise ainsi que du rôle de celle-ci dans la sous-région sera d'une importance capitale.

21.3.5.9. Recherche en matière politique et judiciaire.

Au cours du VIe Plan, les études menées en collaboration avec toutes les parties intéressées (chercheurs, magistrats de la Cour suprême etc...) permettront de mieux dégager les systèmes politique et judiciaire des sociétés traditionnelles camerounaises et mieux appréhender les systèmes contemporains. A cet effet, la recherche sera axée autour des grands thèmes de la vie politique et judiciaire du Cameroun. Ainsi, les problèmes portant sur l'harmonisation et l'uniformisation des systèmes juridiques et judiciaires en vigueur et les fondements politiques de la démocratie gouvernementales devront faire l'objet d'une attention particulière. En outre, la recherche sur la réforme administrative permettra de mieux cerner les facteurs susceptibles de dynamiser les structures administratives pour en faire effectivement une administration de développement.

21.3.6. Recherche sur l'environnement

C'est au cours du VIe Plan que démarreront effectivement l'ensemble des programmes d'étude et de recherche en matière d'environnement réparties en 3 catégories : étude des problèmes, étude des écosystèmes et études d'impact.

21.3.6.1. Etude des problèmes.

a) Perception de l'environnement

L'étude des relations entre l'homme et son milieu (rural et urbain) mettra l'accent sur les différents problèmes de l'environnement et permettra d'améliorer la politique nationale en matière d'environnement, et d'élaborer un code national de l'environnement.

b) Recherche climatologique

La création d'un centre national de météorologie intégrant toutes les stations existantes recommandée au Ve Plan, n'a pas été réalisée. Ce projet devra être exécuté.

En raison des variations climatiques inquiétantes qui sont intervenues au cours de la dernière décennie, un laboratoire de recherche climatique devra être créé à la Faculté des sciences avec des antennes dans les projets-pilotes du MAB.

c) Pollution

Ce projet qui couvre des études physiques, chimiques et biologiques, la détection des sources de pollution doit permettre de lutter contre la pollution et les nuisances. Il couvre également l'équipement des laboratoires de la station de l'IRZ de Limbé, de la Faculté des sciences de Yaoundé, du Ministère des Mines et de l'Energie de Douala.

d) Législation

Ici, il s'agira de faire l'inventaire des textes réglementaires, de les compléter et de les harmoniser en vue de l'élaboration d'un code national de l'environnement.

21.3.6.2. Etudes des écosystèmes.

Il s'agit d'entreprendre des recherches écologiques multi-disciplinaires et intersectorielle dans les zones écologiques sensibles bien déterminées et bien délimitées. Ces études permettront de connaître les paramètres biologiques, chimiques et physiques des écosystèmes pour mieux comprendre leurs comportements face aux agressions que constituent les activités humaines (agriculture, élevage, chasse, tourisme, etc...). Les résultats obtenus permettront d'élaborer des schémas adéquats pour l'exploitation des ressources naturelles. Quatre projets pilotes seront initiés au cours du VIe Plan.

Projet-pilote de recherches écologiques en vue de l'aménagement intégré de la zone semi-aride du Nord-Cameroun.

Etudes préliminaires disponibles :

Ce projet, qui recevra les chercheurs des universités et instituts nationaux, s'appuyera sur le Centre de Recherche agronomique de Maroua avec des antennes à Waza et l'équipement des laboratoires du Centre de recherche de Maroua sera renforcé.

Etant donné l'importance des zones semi-arides dans le monde et la menace que représente l'extension de la désertification (avance du désert), ce projet aura un rayonnement dans notre sous-région.

Projet-pilote de recherches écologiques pour l'aménagement de la zone de forêt dense humide du Sud-Cameroun.

Les études préliminaires ont déjà été réalisées.

La réserve forestière et de faune du Dja sera le lieu d'implantation du projet avec des points de comparaison (antennes) à Belabo (avance de la forêt) et à Bamenda (recul de la forêt).

Un campement sera implanté à Schwam pour accueillir les chercheurs des Instituts et des Universités.

Projet-pilote de recherche écologique sur l'aménagement intégré de la zone de savane humide de l'Ouest-Cameroun.

Il sera implanté dans le département de la Mifi avec antennes à Bamenda, Foumban, Ndiki.

Un campement sera construit à Bafoussam pour les chercheurs des universités et des instituts avec l'assistance technique de l'UNESCO, du PNUE et de l'ICRAF (Conseil international pour les Recherches en agroforesterie).

Projet-pilote de recherche écologique pour l'aménagement des zones côtières.

Il sera implanté à Kribi, avec antenne à Limbé. Par ailleurs, les stations IRZ de Kribi et de Limbé seront équipés.

21.3.6.3. **Etudes d'impact.**

Jusqu'ici, les études d'impact sont réalisées de façon schématique et épisodique, souvent par des promoteurs de projets, sans tenir compte de l'environnement général du lieu d'implantation du projet.

Le VIe Plan institutionalisera ces études qui sont préalables à l'implantation de tout projet de développement susceptible de dégrader l'environnement. A cet effet, on sollicitera les compétences nationales en associant le Comité national permanent du MAB (organisme chargé de la coordination des recherches et des études sur l'environnement) à l'initiation des projets et en favorisant la création de bureaux d'études nationaux.

21.3.7. Recherche technologique et industrielle

Les projets de recherche dans ce domaine permettront de maîtriser les connaissances et le savoir-faire dans certains domaines aptes à promouvoir le développement de l'industrie nationale, notamment :

– la transformation et la conservation des produits alimentaires, l'étude des matériaux de construction et la valorisation des matériaux locaux ;

– le génie chimique et biotechnologique ;

– l'étude et l'élaboration des matériaux composites;

– la métallurgie et l'élaboration des alliages ;

– la création d'un laboratoire pour le contrôle de la qualité ;

– l'étude et l'adoption d'une politique pour le développement des procédés et des prototypes mis au point par les nationaux ;

– la mise en place de cellules de recherche dans les entreprises industrielles qu'il faut encourager dans ce sens ;

– l'organisation périodique des Journées technologiques nationales et des expositions pour faire connaître les inventions et les innovations ;

– l'inventaire des technologies endogènes et la protection des inventeurs.

21.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

21.4.1. Mesures institutionnelles

Elles concernent essentiellement la création de structures de coordination nouvelles ou de modification de structures existantes pour compléter le dispositif en place, là ou des lacunes ont été constatées.

21.4.2. Infrastructures et équipement

Le développement des activités de recherches implique l'extension des locaux et l'acquisition d'équipements supplémentaires :

– construction des bâtiments administratifs des instituts de recherche et organismes relevant du MESRES (IRA, IMPM, IRGM, IRZ, ISH, CNE, MAB, CNDT) ;

– construction des laboratoires de recherche dans les institutions universitaires ;

– construction d'un atelier pour la maintenance des équipements et matériels scientifiques et techniques ;

– acquisition et renforcement des équipements scientifiques et techniques.

21.4.3. Ressources humaines et formation

Un accent sera mis sur la formation et le recrutement des cadres qualifiés, afin d'accroître le taux d'encadrement de jeunes chercheurs et l'exécution des divers programmes de recherche. Il conviendra par conséquent :

– de revoir les programmes des cycles de maîtrise et de doctorat afin de tenir compte des nouvelles exigences en matière de développement économique et des besoins en chercheurs ;

– d'élaborer un statut pour les techniciens de recherche.

Les besoins idéaux en chercheurs et techniciens sont portés dans le tableau ci-après :

Tableau 21.6. Besoins en chercheurs et techniciens.

ORGANISMES	Grade	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1900-91	TOTAL
IRA	Chercheurs (C)	31	23	19	7	0	80
	Techniciens (T)	31	23	19	7	0	80
IRZ	C	20	24	25	22	15	106
	T	18	21	22	17	35	113
IMPM	C	24	25	23	21	18	111
	T	24	24	23	21	17	109
IRGM	C	8	8	8	7	7	38
	T	17	16	16	14	14	77
ISH	C	15	16	18	14	12	75
	T	20	18	18	16	15	87
CNE	C	8	8	8	7	7	38
	T	17	16	16	14	14	77
TOTAL	T	106	104	101	78	59	448
	C	127	118	114	89	95	543

Sources : MESRES (Direction de la Recherche scientifique et technique)

21.5. PROJETS ET FINANCEMENT

Le montant total des projets de recherche scientifique et technique s'élève à 53,9 milliards de FCFA.

Talbeau 21.7 : Projets d'infrastructure et d'équipemement

Construction = C
Equipement = E

Maître d'œuvre	Pojets
MESRES Services Centraux	– C.E. bâtiment MESRES . – C.E. cellule audio-visuelle . – C.E. de l'unité d'impression . – Etude et exécution Plan informatisation MESRES. – Equipement service santé universitaire .
I. R. A.	Renforcement des structures existantes
I. R. Z.	– Direction IRZ : Equipement complexe administration, documentation, conférence et service d'information (en cours) – Centre de WAKWA : complexe/laboratoire . – Centre de BAMBUI : complexe/laboratoire . – Station de LIMBE : C.E. pêcheries de BATOKE (en cours) et Laboratoire et Aquarium de la Station de LIMBE .

Tableau 21.7 (suite)

Maître d'œuvre	Projet
I.M.P.M.	– Construction Direction IMPM (études terminées) . – Aménagement et réfection de l'usine de Quinquina de DSCHANG . – Construction bâtiment Centre Recherches médicales YAOUNDE . – Construction Centre de Production vaccins et sérums . – Construction de l'atelier de maintenance . – Animalerie . – Aménagement du château d'eau (Centre de Nutrition)
I.R.G.M.	– Complexe IRGM NKOLBISSON (YAOUNDE) en cours) – Equipements scientifiques .
I.S.H.	Construction complexe ISH : YAOUNDE : études architecturales très avancées .
C.N.E.	Aménagement d'une banque de données et d'un laboratoire de prospective en éducation .
M.A.B.	Construction siège (études architecturales terminées)

Tableau 21.7 (suite et fin)

Maître d'œuvre	Projet
C.N.D.T.	– Construction bâtiment (terrain disponible) – Equipement CNDT – Etude et mise en place d'un système d'information . . . – Etude d'information technologique (organisation de STN et des expositions de technologie) – Réalisation des prototypes et unités pilotes – Mise en place d'un système d'encadrement des inventeurs et de protection des inventions – Mise en place d'un système d'évaluation de valorisation et de vulgarisation des technologies

Tableau 21.8 : Projets d'infrastructure et d'équipement

Maître d'œuvre	Projets
MESRES Services Centraux	– C.E. d'un centre de documentation scientifique
I.R.A.	– Mise en valeur de l'Antenne de la NIETE-NKOOLONGA (études en cours) – Transformation de l'antenne de BERTOUA en station de Recherche pour l'écologie de l'Est du pays
I.M.P.M.	Equipement scientifique
I.S.H.	– C.E. des quatre stations de GAROUA, BERTOUA, BAMENDA, DOUALA
C.N.E.	– C.E. d'un laboratoire de psychopédagogie cf. programme de l'E.N.S. – C.E. d'un atelier de fabrication de prototypes de supports didactiques
M.A.B.	– Perception de l'environnement : Infrastructures et équipements audio-visuels – Etude des écosystèmes – Construction et équipement de laboratoires pluridisciplinaires – Etudes de la pollution – Construction et équipement d'un laboratoire d'analyse des eaux

Tableau 21.9 : Projets d'infrastructure et d'équipement

Maître d'œuvre	Projets
MESRES Services Centraux	– Etude et construction d'un Institut de Recherches technologiques industrielles

Tableau 21.9 (suite)

Maître d'œuvre	Projets
	– Construction et équipement d'un laboratoire d'analyses et de contrôle de la qualité
I.R.A.	– Création de la station de Recherche de GAROUA – Création d'une antenne de recherche sur les cultures vivrières dans la zone LEKIE - MBAM – Création d'un laboratoire des cultures de tissus
I.R.Z.	– Pour la Direction IRZ, Centre Wakwa, Centre de BAMBUI, Station de MANKON, de LIMBE, la station de NKOLBISSON, les antennes : de GAROUA, de BERTOUA, de BANGANGTE, l'antenne de pêche de KRIBI – Construction et équipement des laboratoires scientifiques et des logements – Construction des infrastructures routières – Antenne de BABUNGO : construction et petites installations de laboratoire – Station d'EBOLOWA : construction – Construction de la station faune
I.M.P.M.	– Création de 4 antennes pour le CRM – Quatre laboratoires à construire pour le C.E.P.M. – Deux locaux à aménager pour le C.E.P.M. – Aménagement d'une chambre froide – Création de cinq stations et de deux antennes – Cinq villas pour les chercheurs
I.R.G.M.	– Complexe IRGM de GAROUA – Stations et antennes de l'IRGM (BAMENDA, MOKOLO, BERTOUA, BAFOUSSAM)

Tableau 21.10 Programmes de recherche.

Maître d'œuvre	Projets
IRA	Cultures vivrières Cultures industrielles Cultures fruitières Systèmes de production Recherches forestières Pédologie
IRZ	Recherche sur les bovins Recherche laitière Recherche sur les porcs Recherche sur la volaille Recherche sur les lapins Recherche en agrostologie Recherches halieutiques Recherches sur la faune sauvage Recherche sur les équidés

Tableau 21.10 (suite)

Maître d'œuvre	Projet
IMPM	Etude des schisosomiases au Cameroun Etude de l'onchocercose au Cameroun Etude du paludisme au Cameroun Etude des aliments et de l'état nutritionnel des populations Etude des maladies infectueuses au Cameroun Etude des plantes médicinales au Cameroun Etude de la médecine traditionnelle au Cameroun Etude des affections tumorales au Cameroun Recherche sur les maladies Recherche sur les soins de santé primaire Recherche sur le tabagisme et l'alcoolisme au Cameroun Recherche sur la trypanosomiase et la parogonimose Recherche sur le syndrome imunodéficitaire acquis (SIDA) Production des médicaments à partir des matières au Cameroun Recherche sur le diabète
IRGM	Sciences de l'eau Sciences de la terre Sciences énergétiques Traitement et préparation des minerais

Maîtres d'œuvres	PROJETS DE RECHERCHE
ISH	Préhistoire et archéologie du Cameroun Histoire du Cameroun précolonial et indépendant Recherche sur les langues camerounaises Etudes anthropologiques des Ethnies camerounaises Etudes des Arts et Techniques traditionnels du Cameroun Les modes de pensée et de représentation dans la culture africaine Littérature du Cameroun Recherches musicologiques au Cameroun Economie rurale Croissance et développement économiques Etude de population Organisation des données relatives à la recherche sur le Cameroun Analyse des phénomènes sociaux et psycho-sociologique . . Comparative study of the judicial an political systems in Cameroon La psychologie de l'enfant camerounais

Tableau 21.10 (suite)

Maître d'œuvre	Projet
	Education et environnement Etudes écologiques Organisation de l'espace urbain Synthèses régionales Géodésie Photogrammétrie Topographie Rédactions cartographiques
MAB	Perception de l'environnement Etude du climat Pollution Législation Projet-pilote forêt du Dja Projet-pilote savane humide Projet-pilote zone côtière Projet-pilote zone semi-aride
CNDT	– Transformation et conservation des produits alimentaires – Etude et élaboration des matériaux composites – Etude des matériaux de construction et valorisation des matériaux locaux – Génie chimique et biotechnologie – Applications de l'informatique – Application des techniques nucléaires – Métallurgie et élaboration des alliages – Génie mécanique – Normalisation et contrôle de la qualité – Technologie du caoutchouc et des matières plastiques – Application de la science et de la techniques à l'étude des problèmes de sécheresse – Electronique et microprocesseurs

CHAPITRE XXII

Formation professionnelle

L'opportunité d'un chapitre spécial consacré à la formation professionnelle est incontestable:

– les besoins en personnels qualifiés de tout niveau sont suffisamment importants dans tous les secteurs d'activité pour que ne soit négligée aucune possibilité d'acquisition des qualifications.

– les ressources de l'apprentissage constituent, entre autres, un élément indispensable de l'élevation du niveau de qualification d'une bonne part de la population active.

– de la même manière que les systèmes de formation publique et privée sont reconnus comme complémentaires, l'enseignement technique et la formation professionnelle ont chacun des rôles spécifiques et complémentaires.

22.1 FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PUBLIC

La formation professionnelle dans le secteur public est dispensée dans des écoles ou instituts de formation sous tutelle d'un ou plusieurs départements ministériels.

Il existe au Cameroun 14 grands domaines de formation professionnelle répartis selon le tableau ci-après :

Tableau 22.1 Répartition des établissements publics de formation professionnelle par domaine de formation et par province (1985)

DOMAINES	Nord	Extrême Nord	Ouest	Adamaoua	Littoral	Est	Sud-Ouest	Nord-Ouest	Centre *	Sud	Total
1 Santé et para-médical	2	2	3		2	3	3	5	9	1	30
2 Agriculture et développement rural	1	9	2		1	1	3	4	4	5	30
3 Enseignement	3	3	3	1	3	2	3	3	6	2	29
4 Jeunesse et Animation	1		1			1		1	1	1	6
5 Employés de bureau	2				3		1		1		7
6 Elevage et pêche		1	1					1			3
7 Journalisme et Information									2		2
8 Statistique et Démographie									2		2
9 Ingénierie et Technique		1		1			1		3		6
10 Postes et télécommunications							1		1		2
11 Magistrature et Administration							2		3		5
12 Banques et Assurances									1		1
13 Commerce et Gestion					1				1		2
14 Affaires Sociales					1				1		2
Total	9	16	10	2	11	7	14	14	35	9	127

* La plupart des établissements repertoriés dans les Provinces du Centre sont implantés à Yaoundé et revêtent un caractère national ou international.

Par ailleurs, il existe actuellement :

- 4 centres de Formation Professionnelle Rapide d'Employés de Bureau situés à Douala, Garoua, Yaoundé et Buea;
- 2 centres des Métiers Industriels situés à Douala-Bassa et Pitoa.

Créé en 1981, le Centre National de Formation Professionnelle continue (CENAFOP) , organisme public, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, ne fonctionne que depuis 1982. Le Centre, placé sous la tutelle du Ministère chargé du Travail, a pour mission de contribuer à l'adaptation permanente des besoins de formation et de ceux de l'emploi notamment par :

- l'amélioration des qualifications du personnel des entreprises publiques et privées;
- la préparation des travailleurs aux emplois nouveaux;
- l'apport d'un appui technique et pédagogique aux organismes et entreprises désirant mener des actions de formation professionnelle continue;
- la contribution aux actions favorisant le perfectionnement et la formation professionnelle.

Depuis 1982, le Centre a assuré la formation des formateurs, a procédé à l'aménagement des ateliers d'électronique, d'électricité, de mécanique générale, des métaux en feuilles.

Vingt-neuf instructeurs ont été recrutés et 416 stagiaires ont été formés du 1er juillet 1982 au 30 juin 1985.

22.2. FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PRIVE

Le secteur privé regroupe toutes les structures de formation internes aux entreprises, celles des missions confessionnelles et celles des établissements sous tutelle des Organismes Non Gouvernementaux (O.N.G.) et des syndicats. La formation continue en entreprises est au Cameroun particulièrement développée.

a) Centre de formation des missions confessionnelles

Les missions confessionnelles participent activement à la formation professionnelle notamment dans le domaine médical pour les besoins de centres hospitaliers

b) Centre de formation sous tutelle des O.N.G.

Certains Organismes Non Gouvernementaux (O.N.G.) participent à la formation professionnelle et au recyclage de certains travailleurs camerounais.

Il s'agit par exemple de l'Association pour la Formation des Cadres de l'Administration et de l'Industrie (AFCA) et de l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES/Formation) qui forment des cadres, des agents pour les entreprises et l'administration.

c) Centres de Formation, sous tutelle du Parti et des Syndicats.

Il s'agit ici principalement des centres de formation de l'Organisation Syndicale des Travailleurs du Cameroun (OSTC) existant dans les chefs-lieux de Province du pays. Il existe également des centres de formation professionnelle animés par le Parti.

d) Formation continue en entreprise

Les entreprises disposant d'un Centre de Formation sont entre autres :

Chambre de Commerce de l'Industrie et des Mines
ELF SEREPCA
REGIE NATIONALE DES CHEMINS DE FER
SONEL
UCCAO
PARC NATIONAL DE MATERIEL DE GENIE CIVIL
RENAULT CAMEROUN
GUINESS CAMEROUN
BRASSERIES DU CAMEROUN
BIAO
SOCOPAO
SODECOTON
SOTUC

22.3. APPRENTISSAGE

La transmission des connaissances techniques tant dans le secteur moderne que dans le secteur informel se fait pour une large fraction de la main-d'œuvre par la formation sur le tas (atelier, entreprise).

En raison du poids des jeunes prématurément sortis du système scolaire et en quête d'un emploi, il convient de repenser notre système d'apprentissage dans le cadre de la politique globale de l'emploi.

Le système d'apprentissage au Cameroun se caractérise par l'insuffisance de son organisation. Malgré l'existence des prescriptions juridiques établies par le Code du Travail, leur application reste limitée.

22.4. ORIENTATION ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

22.4.1. La formation professionnelle institutionnelle

Les actions à mener au cours du VIe Plan sont :

- la création d'un fichier central des formations dispensées : il permettra de mieux juger l'effort de formation des différents ministères et de préparer l'établissement d'une carte des formations institutionnelles;
- la codification des niveaux de formation professionnelle;
- repenser les diplômes délivrés et les durées des formations;
- la facilitation de l'ascension sociale des travailleurs en valorisant leur compétence en vue de rattraper certains échecs scolaires;
- la création de filières de formation tenant compte de l'évolution du marché;
- l'accroissement de l'équipement et des capacités d'accueil des centres de Formation Professionnelle d'Employés de Bureau;
- la poursuite du redéploiement du CENAFOP;
- l'achèvement des travaux et l'extension des capacités d'accueil des centres de formation professionnelle Rapide des Métiers Industriels existants;
- la construction des centres de Bangou, Bertoua, Maroua, Ebolowa, Yaoundé.

22.4.2. L'apprentissage

Au cours du VIe Plan, des mesures seront prises afin de mieux organiser et d'apporter un appui efficace au système d'apprentissage.

Ces mesures viseront en particulier :

- le relèvement du niveau de base;
- la mobilisation de toutes les compétences;
- la certification de l'apprentissage.

Elles consisteront principalement en la création d'un diplôme défini d'apprentissage à valeur nationale afin de permettre une reconnaissance de la qualification acquise et la mobilité des jeunes sur le marché du travail.

CHAPITRE XXIII

Emploi

23.1. BILAN DE REALISATION DU Ve PLAN

23.1.1. Rappel des objectifs

Le Ve Plan avait préconisé un certain nombre de mesures ayant pour objectif l'utilisation judicieuse des ressources humaines, moteur de notre développement économique, social et culturel, parmi lesquelles on peut citer :

- une politique résolue de création d'emplois liée au choix d'un développement auto-centré, à la dynamisation et à la promotion du secteur des PME/PMI nationales, au redéploiement de la politique commerciale et industrielle;
- une volonté de mieux redistribuer les revenus entre les différentes couches sociales par une politique de prix justes et rémunérateurs;
- une politique de la formation professionnelle et continue permettant une meilleure qualification de la main-d'œuvre et son adaptation à l'évolution technologique ;
- la transparence du marché de l'emploi par la mise en place d'un Office national de la Main-d'œuvre et de l'emploi et la réalisation de certaines études et enquêtes.

23.1.2. Population active

Evaluée au début du Ve Plan à 3 454 000 personnes, la population active du Cameroun a été estimée à 3 807 000 à la fin de l'année budgétaire 1983/84 et 4 millions à la fin du Ve Plan, soit près de 120 000 personnes de plus chaque année.

Tableau 23.1.2.a : Évolution de la structure de la population active par secteur.

	1976/77	1981/82	1985/86
Primaire	79	75	70
Secondaire	7	10	13
Tertiaire	14	15	17
Total	100	100	100

Source : MINPAT D/STAT.

La population active est très jeune (près d'un tiers a moins de 25 ans).

La répartition par province reflète la géographie économique du Cameroun : les deux Provinces du Centre et du Littoral disposent à elles seules près de la moitié de la population occupée dans les secteurs secondaire et tertiaire.

23.1.3. Emploi dans le secteur moderne

L'emploi salarié du secteur moderne (Privé, Parapublic et Public) représentait environ 12,5 % du total des emplois au début du Ve Plan (inférieur à 10 % en 1976) et sa part est restée relativement stable durant toute la période, atteignant 13,5 % en 1986. Avec une création annuelle d'emplois de l'ordre de 23 000 la progression de l'emploi salarié durant le Ve Plan a été supérieure à celle observée durant la période précédente (1976/81).

Le seul secteur moderne, avec une augmentation annuelle de 19 000 emplois est cependant loin de satisfaire les besoins liés à l'évolution de la population active : l'essentiel des emplois créés continue à l'être dans le secteur traditionnel et en partie dans le secteur informel urbain.

L'intervention d'un nouveau Code des Investissements, la restructuration du Fonds d'Aide et de Garantie aux Petites et Moyennes Entreprises (FOGAPE) et la décentralisation du Fonds National du Développement Rural (FONADER) constituent autant de mesu-

res qui augurent des effets dynamisant sur le développement futur du secteur moderne privé et parapublic au cours du VIe Plan.

Dans le secteur public, la restructuration de la carte administrative et la refonte des organigrammes des divers départements ministériels ont contribué à la promotion de nouveaux emplois dans ce secteur, à quoi il convient d'ajouter les mesures prises en 1983 et 1985 pour le recrutement spécial de 1 500 et 2 037 diplômés de l'Enseignement Supérieur.

23.1.3.1 Emploi dans les secteurs modernes privé et para-public

Les secteurs privé et para-public occupent actuellement plus de 400 000 personnes soit, par rapport au début du Ve Plan un taux d'accroissement annuel moyen de 5,6 %.

La main-d'œuvre sans qualification y est largement dominante. Estimée à plus de 66 % lors de l'enquête-emploi de 1971, elle demeure encore majoritaire à la fin du Ve Plan, et elle représente la moitié des emplois créés.

23.1.3.2 Emploi dans le secteur public

On estime à près de 170 000 personnes l'effectif actuel du secteur public. La structure de ces effectifs est la suivante :

Tableau 23.1.3.– a Structure des effectifs du secteur public

Fonctionnaires	35 %
Contractuels	7 %
Agents décisionnaires, Auxiliaires d'administration et agents des collectivités locales	58 %
Total	100 %

Source : MINPAT

Globalement, les effectifs de contractuels ont progressé plus vite que ceux des fonctionnaires.

23.1.4. Emploi dans le secteur rural

Secteur prioritaire de notre économie, l'agriculture emploie près des 3/4 de la population active et assure dans une large proportion notre auto-suffisance alimentaire. Estimée au début du Ve Plan à 2 590 500 personnes, la population active rurale serait actuellement de 2 877 000, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 2 %.

Tableau 23.1.4 Evolution de la population du secteur primaire par rapport à la population totale

DESIGNATION	1981	1986	Taux d'accroissement moyen annuel
Population active totale (a)	3 454 000	4 110 800	3,5 %
Secteur primaire (b)	2 590 500	2 877 000	2,1 %
(b/a) en %	75	70	

Source : MINPAT

L'importance de la population active varie fortement d'une région à l'autre. La proportion de la population active rurale dans la population active totale est très supérieure à la moyenne nationale dans trois Provinces (Extrême-Nord, Est et Ouest) et particulièrement faible dans la province du Littoral (41 %), pôle d'industrialisation du pays.

23.1.5. Emploi dans le secteur informel

L'analyse du développement du Cameroun au cours des deux dernières décennies a permis d'établir qu'à investissement égal, le secteur informel crée plus d'emplois que le secteur moderne; plus du tiers de la population active urbaine occupée exerce dans le secteur informel. Au cours du Ve Plan, quelques monographies réalisées permettent de tirer les conclusions suivantes :

* Certaines activités du secteur informel semblent déterminantes dans le processus global de notre croissance. Il s'agit en particulier de secteurs liés au développement technologique de ces dernières années : les garages, les menuiseries (bois et métal), la réparation radio et T.V.;

* Ces secteurs sont alimentés par les courants migratoires que l'économie moderne ne parvient pas à intégrer dans les villes. On distingue ainsi deux secteurs informels : un premier, productif, et un second lié à des emplois de service particulièrement précaires;

* On rencontre dans ce secteur une forte propension à la mobilité professionnelle;

* L'espérance de vie des entreprises du secteur artisanal est faible mais leur rythme de création est très important : près de 3 000 créations par an en moyenne.

23.1.6. Chômage

Le nombre annuel d'emplois nouveaux est faible, comparé à l'accroissement de la main-d'œuvre disponible. Les emplois nouveaux créés annuellement couvrent seulement 40 % environ des besoins; la moitié concerne des emplois salariés. On peut estimer qu'actuellement environ 250 000 personnes sont à la recherche d'un premier emploi auxquels s'ajoutent les chômeurs ayant déjà exercé une première activité. Des études monographiques permettent de considérer comme probables :

– l'existence d'une relation inverse entre niveau d'éducation des demandeurs d'emploi et temps de recherche de l'emploi;

– une demande non satisfaite de certaines qualifications, même si une certaine proportion d'emplois commencent à être occupés par des personnels surqualifiés : 9 % d'ouvriers spécialisés ont au moins le niveau 1er cycle enseignement technique et environ 8 % des ouvriers très qualifiés ont effectué des études secondaires complètes.

Autant d'éléments qui incitent à admettre que l'inadaptation de la formation professionnelle est au moins aussi grave pour l'emploi que l'insuffisance du nombre d'offres d'emplois comparé à la demande.

En l'absence d'information récentes, il semble nécessaire de souligner que les problèmes relatifs à l'ajustement offres/demandes d'emploi sur le marché du travail ne sauraient être examinés sous le seul angle du chômage, comme l'indiquent le Recensement de 1976 et certaines monographies. Il faut en outre prendre en compte les phénomènes de sous-emploi (20-25 % selon un critère de revenu) et d'emploi temporaire (3,5 % de salariés temporaires dans la population active occupée en 1976).

23.1.7. Camerounisation des emplois

La plupart des emplois salariés hautement qualifiés est occupée par des étrangers en particulier dans les entreprises à capitaux étrangers.

Tableau 23.1.7. : Structure de l'emploi selon l'origine et le degré de qualification en 1982.

Qualifications Par catégorie	Camerounais	Autres Africains	Non Africains	Total
1 - 3	99,5	0,5	–	100,0
4 - 6	98,8	0,7	0,5	100,0
7 - 9	89,8	0,9	9,3	100,0
10 - 12	46,6	0,3	51,1	100,0

Source : MINPAT/BIT

La politique de camerounisation des emplois, surtout au niveau des postes-clés et de la main d'œuvre qualifiée demande donc à être poursuivie.

23.1.8. Rémunération des travailleurs

Le Ve Plan avait préconisé l'accroissement du pouvoir d'achat du travailleur camerounais et une réduction des inégalités de salaire. Mais ces inégalités persistent encore comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 23.1.8. : Répartition des travailleurs qualifiés selon la catégorie et les salaires moyens correspondants

Catégories	Effectifs en %				Salaire moyen (en milliers de francs CFA)		
	Camerounais	Africains	Autres Etrang.	Total	Camerounais	Africains	Autres Etrang.
04	98,9	0,6	0,5	100,0	48	39	61
05	98,8	0,7	0,5	100,0	60	57	47
06	98,3	1,3	0,4	100,0	74	79	79
07	97,1	1,1	1,8	100,0	101	100	186
08	90,4	0,9	8,7	100,0	140	167	365
09	74,7	0,8	24,5	100,0	171	256	392
10	66,1	0,2	33,7	100,0	236	245	546
11	40,8	0,2	59,0	100,0	300	250	686
12	22,7	0,5	76,8	100,0	451	433	766

Source : MINPAT/BIT.

L'écart des salaires de la main-d'œuvre non qualifiée par rapport aux cadres supérieurs est très grand. A niveau de qualification égal, les écarts se définissent suivant la taille des entreprises. Pour les camerounais, les salaires les plus élevés se rencontrent généralement dans les entreprises de taille moyenne. Pour les non-africains le salaire moyen tend à augmenter selon la taille des entreprises.

23.1.9. Relations professionnelles

Bien que d'une autre nature que les constats précédents, les relations professionnelles peuvent être considérées comme un élément de la situation de l'emploi au cours du Ve Plan.

a) Climat social.

La situation au cours du Ve Plan a été marquée par des compressions d'effectifs enregistrées depuis 1982 dans certaines entreprises, suite à des difficultés rencon-

trées liées notamment à un environnement économique international particulièrement difficile et à une politique de crédit à l'économie peu dynamique.

Cette situation peut également être imputée à la durée anormalement longue de la sécheresse qui a entraîné une baisse très sensible de certaines productions agricoles au cours de la période 1982/83.

Pour faire face à cette situation, les Pouvoirs Publics ont pris des mesures appropriées et on a assisté à une certaine reprise des activités avec la signature des conventions collectives dans les secteurs :

- des banques;
- des pharmacies;
- des transports aériens;
- de stockage et de distribution des produits pétroliers.

23.1.10. Prévoyance sociale

Les activités de la prévoyance sociale au cours du Ve Plan ont été caractérisées par une progression du nombre d'assurés sociaux, de pensionnés et de crédirentiers.

Le nombre d'assurés sociaux est ainsi passé de 455 000 en 1983 à 513 416 en 1985, soit une progression moyenne de 6 % par an. Quant au nombre de pensionnés, il est passé de 5 996 à 8 414 au cours de la même période accusant un taux d'accroissement moyen annuel de 19,3 %.

Enfin, le nombre de crédirentiers est passé pendant la période suscitée de 4 368 à 5 198.

La CNPS gère actuellement 200 000 allocataires et 720 000 enfants.

Pour faciliter le paiement des prestations, trois nouveaux Centres Provinciaux de Prévoyance Sociale ont été créés portant ainsi leur nombre à dix.

Sur le plan légal ont été votées par l'Assemblée Nationale, les lois :

- portant organisation de la Prévoyance Sociale;
- instituant un régime d'assurance de pension de vieillesse, d'invalidité et de décès.

De même plusieurs textes portant revalorisation des prestations sont intervenus au cours du Ve Plan.

Dans le domaine de l'Action Sanitaire et Sociale, les activités se sont déployées autour de :

- l'Action Sanitaire : construction de 2 centres médico-sociaux et de 3 centres de Protection Maternelle et Infantile ;
- l'Action Sociale : 1 nouveau centre social;
- l'Action Educative : la CNPS gère 22 écoles maternelles.

23.2. PROBLEMES DE L'EMPLOI AU COURS DU Ve PLAN

Au cours du Ve Plan, les problèmes majeurs de l'emploi et plus particulièrement ceux relatifs au chômage et au sous-emploi ont été liés notamment au :

- développement de l'activité économique;
- fonctionnement et à la structure du système éducatif;

23.3 ORIENTATIONS POUR LE VIe PLAN

23.3.1. Population active

La population active camerounaise est de l'ordre de 4 111 000 personnes en 1986. Elle est estimée en 1991 à 4 841 100 personnes. Elle reflète une certaine diminution des taux d'activité pour la tranche 6-13 ans et une progression des taux d'activité des hommes de 20 à 34 ans (près de 2 %) et des femmes de 20 à 50 ans.

Le taux d'accroissement moyen annuel de la population active, pour la période 1986/1991, se rapproche de 3,1 % pour les hommes, 4,3 % pour les femmes et 3,3 % pour l'ensemble. En moyenne, près de 158 000 personnes viendront s'ajouter chaque année à la population active du Cameroun.

La part de la population active du secteur primaire continuera de décroître pendant que la part de la population active employée dans le tertiaire avoisinera 20 % de celle-ci.

Tableau 23.3.1. : Population active par secteur.

Désignation	80/81	85/86	90/91
Total population active	3 454 000	4 110 800	4 841 100
(%)	(100)	(100)	(100)

Désignation	80/81	85/86	90/91
Secteur primaire	2 590 500	2 877 560	3 146 715
(%)	(75)	(70)	(65)
Secteur secondaire	345 400	534 404	774 576
(%)	(10)	(13)	(16)
Secteur tertiaire	518 100	698 836	919 809
(%)	(15)	(17)	(19)

Source : MINPAT

23.3.2. Emploi dans le secteur moderne

Ce secteur occupera plus de 535 000 personnes au cours de la première année et environ 680 000 personnes à l'horizon du VIe Plan.

Pour les secteurs privé et para-public, le nombre moyen d'emplois créés chaque année serait de l'ordre de 25 000.

Le secteur public offre en moyenne 13 000 emplois nouveaux par an, dont environ 4 200 emplois.

23.3.3. L'emploi dans les autres secteurs (rural et informel)

Les problèmes d'emploi au cours du VIe Plan ne pourront être maîtrisés que par une forte dynamisation du secteur traditionnel rural et urbain informel puisqu'ils devront encore absorber la majorité des nouveaux actifs.

23.3.4. Politique de l'emploi au cours du VIe Plan

Les solutions aux problèmes d'emplois ne sauraient être trouvées dans le seul secteur public. Toute les composantes de l'activité sont concernées.

En plus de la priorité à accorder à une véritable transparence du marché du travail, les politiques d'emploi au VIe Plan seront fonction :

- de l'intérêt prioritaire accordé à la situation des travailleurs indépendants et des artisans, au secteur PME/PMI et au secteur rural dans son ensemble;
- des actions coordonnées à mener en leur faveur tant en matière financière qu'en matière d'incitations diverses.

a) Travailleurs indépendants et artisans.

Une politique incitative pour développer et dynamiser ce secteur passe par la redéfinition des conditions plus souples d'accès au crédit bancaire, à des taux préférentiels et l'octroi des aides à l'installation ou à l'accession à la propriété. La mise en place des infrastructures de base indispensables est à envisager.

b) Secteur des PME/PMI.

Les PME et PMI ont jusqu'ici été les entreprises qui ont le plus contribué à la création d'emplois. Cette situation persistera et le soutien aux PME et PMI est un élément fondamental de la politique en matière d'emploi pendant le VIe Plan.

Il sera envisagé la possibilité d'assistance technique aux petits entrepreneurs du secteur rural et des PME/PMI pour qu'ils puissent bénéficier d'une aide à la réalisation d'études, à la gestion, et à la tenue de leur comptabilité. Le CAPME et le FOGAPE devront à cet effet être pourvus de cadres compétents.

Deux autres secteurs retiendront aussi l'attention; celui des coopératives (coopératives vivrières notamment) et celui des bâtiments et travaux publics, compte tenu du rôle de ce dernier en matière de création d'emplois.

c) Intérêt à accorder au secteur rural.

La mécanisation agricole constitue une orientation prioritaire à la fois pour le développement de la production agricole et pour la création des EAMI. Dans ce sens, les PME nouvelles s'intéresseront à la production de matériel agricole et au secteur des services (entretien, répartition, prestations de service et d'assistance technique).

De même, la transformation des produits agricoles et leur commercialisation doivent faire l'objet d'une attention particulière au cours du VIe Plan.

Des actions prioritaires programmées dans ce domaine devront continuer, au cours du plan à retenir la population rurale active.

d) Politique de l'emploi dans le secteur public.

Les objectifs assignés à la période 1986-1991 devraient se traduire par un accroissement modéré des effectifs et l'amélioration des méthodes de planification et d'évaluation des besoins en personnels afin d'atteindre des effectifs optimaux dans chaque corps. Ceci devrait en particulier se traduire, pour les secteurs déficitaires (Education et Santé) par une action dynamique et rigoureuse de recrutement correspondant aux besoins exprimés.

En outre, dans une optique de dynamisation de la Fonction Publique, d'autres mesures concerneront :

– le système d'évaluation des agents publics;

– la rationalisation du système de détachement de fonctionnaires;

– le système de rémunération et la grille indiciaire;

– la formation permanente et la valorisation des compétence techniques.

e) Relations professionnelles.

(i) Du point de vue de la législation du travail, la réfonte et l'actualisation du Code du Travail seront achevées dès le début du VIe Plan.

La période du VIe Plan sera mise à profit pour doter l'ensemble des secteurs de conventions collectives négociées en particulier dans les branches encore non couvertes.

(ii) Du point de vue de l'Inspection du Travail, les efforts consentis durant le Ve Plan devront être poursuivis. Notamment en matière de formation.

f) Prévoyance Sociale.

Des études seront menées en vue d'instituer au profit des travailleurs régis par le Code du Travail un régime d'assurance-maladie, portant ainsi à quatre le nombre de risques sociaux couverts par notre système de sécurité sociale.

g) Amélioration du système statistique.

La collecte et le traitement des statistiques de l'emploi doivent être améliorés au cours du VIe Plan. L'enquête emploi programmée au cours du Ve Plan devra être réalisée et le recensement du Commerce et de l'Artisanat exploité.

h) Nouvelles enquêtes et études.

Pour améliorer les outils existants, des études supplémentaires devront être réalisées :

– sur la situation de l'emploi;

– sur le système d'éducation/formation, par le lancement d'enquêtes de suivi des étudiants des Ecoles Supérieures et des Centres Universitaires.

Enfin le VIe Plan visera la maîtrise de la transparence de l'emploi.

CHAPITRE XXIV

Mobilisation et promotion des ressources humaines féminines

Depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, une attention particulière a toujours été accordée aux problèmes des femmes, afin de leur conférer leur véritable place dans la société en vue de leur participation plus active au développement du pays.

L'évaluation de la Décennie des Nations Unies pour la femme a montré que le bilan du Cameroun dans ce domaine est largement positif, mais a aussi révélé certaines insufisances qui ont été prises en compte dans l'élaboration des stratégies pour le futur.

Ainsi, la création d'un ministère chargé de la Condition féminine est la matérialisation de la ferme volonté des Pouvoirs Publics de souligner et mettre en œuvre le concept de promotion féminine. Il s'agit en effet de promouvoir et d'appliquer les mesures destinées à faire respecter les droits de la femme camerounaise dans la société, à supprimer toute discrimination à son égard et à accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel.

En effet, la supériorité numérique des femmes qui, selon les résultats du Recensement Général de la Population de 1976, représente 51 % de la population camerounaise, n'est plus respectée dès qu'on considère certaines catégories de populations telles que population scolaire ou population active.

– C'est ainsi que le taux de scolarisation à l'école primaire est actuellement de 79 % pour les garçons contre 67 % pour les filles : l'analphabétisme touche beaucoup plus les femmes que les hommes. Les effectifs féminins dans les écoles de formation professionnelle demeurent réduits, ce qui explique dans une large mesure, la faible représentation des femmes dans le salariat (3 % des femmes actives sont salariées).

– La population active totale, évaluée à 3.750.000 personnes ne comporte en effet que 43 % de femmes compte non tenu des ménagères n'exerçant pas une activité répertoriée économiquement. Dans l'ensemble, la main-d'œuvre féminine est essentiellement occupée à la culture des produits vivriers (qui occupent 88,8 % des femmes en zone rurale), mais aussi à la pêche artisanale et au petit élevage. Par contre, sa représentation dans les secteurs privés et para-publics reste encore plus limitée (environ 5 % de l'ensemble des catégories socio-professionnelles) que dans les administrations publiques.

Aussi convient-il de poursuivre, voire, d'accélérer la mise en place de structures destinées à assurer l'adéquation entre le rôle effectif de la femme comme épouse et mère et son rôle potentiel comme acteur de développement économique, social, politique et culturel.

Le VIe Plan quinquennal de développement économique, social et culturel entend promouvoir mieux que les plans précédents cette intégration effective des femmes dans tous les secteurs de la vie nationale.

24.1. BILAN

24.1.1. Rappel des objectifs

Le Ve Plan prévoyait que les femmes participent largement et activement à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et culturels prévus, en particulier dans les domaines suivants :

- *Population :* Organisation d'un programme d'éducation familiale;
- *Santé :* Participation des femmes au programme de médecine préventive;
- *Actions sociales et développement rural :* Augmentation de la productivité des femmes rurales et amélioration de leurs conditions de travail;
- *Education, formation, emploi :*
  - encourager l'accès des filles à l'enseignement technique en particulier,
  - organiser des stages de perfectionnement et de recyclage spécialement adaptés à l'emploi féminin,
  - la possibilité aux femmes de jouer un rôle actif dans les entreprises.

– *Information et culture :*

– l'encouragement des femmes à créer dans les domaines culturel et artistique,

– la multiplication des émissions radiodiffusées et des publications à caractère éducatif traitant de la condition de la femme.

24.1.2. Réalisations

A – POPULATION

Une Commission nationale de la population a été créée afin d'aider le Gouvernement à formuler une politique démographique nationale qui tienne compte entre autres objectifs des préoccupations de la femme sur le plan individuel familial et social.

Un programme d'éducation pour promouvoir la parenté responsable a été réalisé grâce à la création de huit centres expérimentaux qui couvrent déjà l'ensemble du territoire et touchent une population de 25.000 habitants. Ce projet insiste particulièrement sur la nécessité d'éviter les familles nombreuses, nécessiteuses et dépendantes.

B – SANTE

L'accent mis sur la protection maternelle et infantile a permis de réduire la mortalité maternelle et infantile et de promouvoir la santé de la mère et de l'enfant : vaste programme de vaccinations, participation active des femmes aux programmes de prévention et de soins de santé primaire, participation des femmes au développement sanitaire et social dont la phase expérimentale se situe dans trois villages du Nyong-et-Mfoumou.

C – ANIMATION ET DEVELOPPEMENT RURAL.

Des actions de sensibilisation, d'éducation et d'information sont menées sur le terrain grâce à des «pools» d'animation, les maisons de la femme, les coopératives, les centres de santé villageois.

C'est ainsi que dans le domaine de l'animation, 34 pools d'animation sont fonctionnels, 376 animatrices et leaders villageois féminins exercent dans toutes les provinces.

En ce qui concerne les maisons de la femme, 12 maisons sont entrées en fonctionnement portant leur nombre à 19. Quatorze d'entre elles bénéficient déjà de locaux définitifs.

Au niveau des coopératives, un recensement des groupes de femmes a été lancé. Environ 200 groupes de femmes ont été identifiés et sont suivis et encadrés. La plupart sont engagés dans la production vivrière et la commercialisation de ces produits.

D – EDUCATION – FORMATION – EMPLOI

L'évolution actuelle de l'enseignement se caractérise par un accroissement des effectifs des deux sexes à tous les niveaux et dans tous les cycles d'enseignement. Toutefois, il est à noter que, selon les statistiques scolaires disponibles, les effectifs féminins augmentent plus vite en valeur relative.

Malgré cette tendance, les effectifs absolus des filles restent encore inférieurs à ceux des garçons. Par exemple au niveau de l'enseignement secondaire, les effectifs des filles atteignent à peine la moitié des effectifs des garçons.

A l'actif du volet formation, le Ministère de l'Education nationale a brisé le cloisonnement qui séparait les Centres de formation professionnelle féminine des Centres réservés aux garçons. De même, l'Office National de Participation au Développement, qui s'occupe de l'encadrement des jeunes ruraux, recrute actuellement des jeunes filles.

En outre, le Centre de formation des métiers industriels, les Sections artisanales et rurales, le Complexe «Home Atelier» de Douala ont déjà formé un nombre important de femmes.

Au niveau de l'emploi, l'éventail des professions accessibles aux femmes dans le secteur salarié s'est accru avec l'ouverture d'activités qui, jusque-là, étaient réservées aux hommes telles que la police, les forces armées, la gendarmerie, etc.

En vue de promouvoir l'emploi indépendant des femmes, plusieurs projets de création de sociétés de caution mutuelle sont examinés au niveau des tontines et des organismes de crédit. En outre, divers crédits bancaires ont été accordés aux femmes par des établissements financiers.

Malgré toutes ces possibilités, le problème de l'emploi reste préoccupant. 3/4 environ de la population féminine vivent en milieu rural. Cette situation influe directement sur la répartition de la population féminine potentiellement active évaluée à 1.404.299 femmes en 1985. A cette date, la répartition est la suivante :

1 293 921 dans le secteur primaire, soit 92,1%;
35 952 dans le secteur secondaire, soit 2,6%;
74 356 dans le secteur tertiaire, soit 5,3%;

Il convient de souligner que le secteur informel dans lequel s'insère la majeure partie des activités des femmes

n'est pas suffisamment connu alors que son poids économique et social est non négligeable.

De même, l'activité de la «femme au foyer» n'est pas évaluée par la comptabilité nationale.

24.2. ORIENTATIONS DU VIe PLAN

Les objectifs du VIe Plan restent ceux du Ve Plan. Il s'agira de chercher à réunir toutes les conditions requises pour une meilleure participation des femmes au développement de tous les secteurs de l'économie. L'accent sera mis sur l'amélioration du statut de la femme dans la société et sur son plein épanouissement.

Pour réaliser ces objectifs :

- les actions entamées lors du Ve Plan seront poursuivies et intensifiées;
- l'on recherchera les voies et moyens susceptibles d'éliminer toute forme de discrimination encore constatée à l'encontre de la femme.

24.2.1. Population

Il importera de sensibiliser les familles et les individus à la notion de parenté responsable afin de limiter les risques de stérilité et de mortalité de l'enfant et de la mère par des programmes d'éducation sexuelle, des informations sur les méthodes contraceptives ...

24.2.2. Développement social et sanitaire

L'objectif à atteindre est la construction dans tous les départements d'au moins une Maison de la femme.

Ces structures ont pour mission de rassembler les jeunes filles et femmes en quête d'éducation para-scolaire, sanitaire, civique, coopérative, artisanale et culturelle.

Le projet «participation des femmes au développement sanitaire et social» sera étendu dans toutes les provinces.

24.2.3. Développement rural

Compte tenu de l'importance numérique de la population rurale féminine, les actions s'orientent vers :

a) l'organisation du paysannat féminin, notamment par la construction de coopératives féminines de production et de commercialisation de produits vivriers;

b) l'amélioration du cadre de vie et des conditions de travail par la résolution de l'ensemble des problèmes qui se posent en milieu rural (approvisionnement en eau, électricité, etc.);

c) la création de centres de formation et d'information de la femme rurale;

d) la réalisation de structures sociales telles que les garderies et les crèches.

24.2.4. Education – Formation – Emploi

Les jeunes filles doivent pouvoir entreprendre des études dans toutes les filières, et en particulier dans les filières scientifiques et techniques.

Pour cela, il est nécessaire de :

- multiplier les établissements d'enseignement technique publics et notamment les structures d'enseignement post-primaires à vocation rurale.

Enfin, pour faciliter l'accès de la femme aux emplois salariés, il sera nécessaire :

- d'organiser à leur attention des stages de recyclage et de perfectionnement;
- de leur donner, à niveau de formation et de compétence égal, les mêmes chances d'évolution de carrière qu'aux hommes;
- de rechercher des solutions au problème de la double-journée de travail des femmes, notamment par l'aménagement des horaires de travail et la création de structures sociales et familiales adaptées;
- favoriser l'accès des femmes à tous les emplois, notamment dans l'industrie.

24.2.5. Industrie – PME – Commerce Artisanat

Un effort particulier sera déployé pour encourager les femmes à créer des PME en vue de renforcer l'industrie nationale et de faciliter la création d'emplois.

24.2.6. Cadre de vie

L'accès à l'habitat des femmes seules et chef de famille sera encouragé.

Les marchés de vivres seront aménagés de manière à répondre aux normes de salubrité et de sécurité, et dotés d'infrastructures sanitaires adéquates.

24.3. PROJETS ET PROGRAMMES

Au cours du VIe Plan, les projets ci-après dont le coût total est estimé à 13 milliards seront poursuivis et mis en œuvre dans ce secteur.

– *Centre de documentation sur la femme.*

Le centre situé à Yaoundé aura pour rôle de centraliser toute la documentation ou recherche sur la condition de la femme. Ce projet sera financé par l'Etat et l'UNESCO. Les études de faisabilité sont en cours de réalisation.

Les actions à entreprendre au cours du Plan comprennent la mise au point des études, la construction et l'équipement du centre.

– *Centre de formation permanente de la femme.*

Ce centre assurera des cycles de formation à l'intention des diverses catégories de femmes (salariées, ménagères, femmes d'affaires, etc.) en vue de leur perfectionnement ou de leur réorientation. Il sera situé à Yaoundé.

Les actions à entreprendre au cours du Plan comprennent les diverses études, la construction et l'équipement du centre.

– *Etude sur le secteur informel.*

Les études menées à ce jour au Cameroun sur ce secteur n'ont pas beaucoup touché les branches d'activité où la présence féminine est marquée. L'étude projetée dans le cadre du VIe Plan se propose donc de réactualiser les précédentes en les orientant vers la réalisation des objectifs de promotion de la femme et en les étendant. Il s'agira d'aboutir à une meilleure connaissance du secteur tel qu'il existe maintenant et de rechercher comment le faire évoluer dans l'avenir.

– *Création des foyers ruraux.*

Les études de faisabilité ayant déjà été réalisées à ce jour, l'action au cours du Plan portera sur la construction et l'équipement de quatre foyers pilotes à Tcheboa, Bidjombo, Fompéa et Tombel.

– *Projet de développement de la petite entreprise féminine.*

Le but de cette étude est de susciter la création de PME et PMI féminines sur l'ensemble du territoire et de promouvoir et assister celles qui existent déjà. Les actions à entreprendre comprennent : l'organisation de stages et l'assistance en matière de recherche de finanments.

– *Etude sur le travail de la femme au Cameroun.*

Le but de cette étude est de décrire la situation de la femme vis-à-vis du travail et de dégager des mesures susceptibles d'améliorer cette situation.

– *Etude sur la femme seule.*

Le but de cette étude est d'identifier les problèmes de la femme seule (célibataire, veuve, divorcée, séparée, etc.) au regard des us et coutumes et de la législation.

– *Promotion de pré-coopératives féminines de production et de commercialisation des produitts vivriers.*

Cette étude a pour but de stimuler le regroupement des femmes en pré-coopératives et de fournir à ces dernières une assistance technique et matérielle leur permettant d'évoluer vers le stade de véritables coopératives pleines. Il est prévu, outre l'assistance aux divers groupes déjà connus, la création et le suivi de trois centres pré-coopératives pilotes ainsi que la mise en place des mesures d'assistance et d'appui à l'installation des jeunes agricultrices.

– *Technologies appropriées en faveur de la femme rurale.*

Le but de ce projet est de rechercher et de mettre à la disposition des femmes rurales des technologies appropriées afin de réduire la pénibilité de leurs tâches domestiques, agricoles ou artisanales, d'augmenter leur productivité et d'accroître leurs revenus.

– *Activités de la femme.*

Le but de ce programme est d'assister les populations entre autres dans la création, la construction et l'équipement des Maisons de la femme. Ces dernières sont des structures de formation professionnelle, sanitaire, ménagère et sociale qui visent la promotion sociale et économique des femmes afin de rendre plus effective leur participation au développement.

Les activités à mener au cours du Plan comprennent la construction, l'équipement, l'aménagement ou la réfection de 47 Maisons de la femme.

– *Animation rurale.*

L'animation rurale, sous la houlette d'animatrices rurales regroupées en pools, a pour but de responsabiliser les populations féminines rurales.

Le projet intéresse l'ensemble du territoire national.

– *Participation des femmes au développement sanitaire et social.*

Le but de ce projet intégré est de promouvoir la pleine participation des femmes rurales à la prise de décisions et au développement socio-économique et d'identifier et mettre en œuvre les mesures destinées à améliorer leur situation juridique, sociale et économique. Il comprend trois volets : sanitaire, économique et social.

Actuellement, le projet s'occupe d'un centre situé à Fang Biloun dans le Nyong-et-Mfoumou. Il est prévu, au cours du Plan, la création de trois nouveaux centres dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et de l'Est.

– *Indicateurs socio-économiques de l'intégration de la femme au développement.*

Le but de cette étude est de déterminer les objectifs à atteindre en matière de promotion féminine, de proposer des projets susceptibles de permettre d'atteindre ces objectifs et de sélectionner des indicateurs pertinents pour permettre de suivre et d'évaluer leur degré de réalisation.

CHAPITRE XXV

Moyens technologiques

25.1. INFORMATIQUE ET TELE-INFORMATIQUE

L'informatique constitue de nos jours un outil indispensable et stratégique de développement économique, et connaît partout à travers le monde un développement très important.

Elle contribue à l'augmentation de la productivité, permet un traitement de données rapide, des échanges instantanés d'informations et par là devient un facteur de progrès technique permanent.

25.1.1. Bilan du Ve Plan

25.1.1. 1, Téléinformatique

La mise en place du réseau national prévue au Ve Plan a déjà démarré. Ce réseau comprend des liaisons spécialisées et une liaison de commutation par paquets.

Deux noeuds de commutation par paquets sont déjà en service à Douala et à Yaoundé. La liaison vers l'étranger est possible.

25.1.1.2. Coordination et études

La commission nationale de l'informatique et de la téléinformatique créée durant le Ve Plan ne s'est pas réunie.

L'élaboration du Plan informatique national est en cours et permettra de définir les orientations du développement de l'informatique au Cameroun.

25.1.1.3. Formation

Au cours du Ve Plan, les besoins en personnel de l'administration publique étaient évalués à 344 opérateurs et pupiteurs, 405 programmeurs, 254 analystes et 86 ingénieurs informaticiens.

Une vingtaine de bourses ont été accordées au cours de cette période pour la formation des ingénieurs et des analystes.

Le Centre national de formation des Programmeurs prévus pour le Ve Plan n'a pas vu le jour.

La formation continue dans les entreprises et les administrations a été amorcée. L'Université de Yaoundé a mis au point des programmes d'enseignement de maîtrise de mathématiques avec une option en informatique.

25.1.1.4. Equipement

Les travaux de construction de l'immeuble de la DIT entamés en 1982-1983 se poursuivent encore.

En ce qui concerne le matériel informatique, la Direction de l'Informatique et de la Téléinformatique (DIT) a procédé à l'extension de sa capacité de traitement.

a) Secteurs public et para-public.

L'informatisation du secteur public se poursuit activement, notamment:

- au Ministère des Finances;
- au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- au Ministère de la Fonction publique ;
- au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire;
- au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Dans le secteur para-public, un important projet d'informatisation a été mis en œuvre à la CNPS. D'autres organismes se sont également équipés.

b) Secteur privé.

Dans le secteur privé, la plupart des banques et sociétés industrielles sont équipées d'ordinateurs et les sociétés commerciales s'équipent progressivement.

25.1.2. Problèmes

Il n'existe pas de politique globale en matière d'équipement des Administrations, chaque Ministère s'équipant à sa guise. L'informatisation de plusieurs organisations s'est faite sans schéma directeur. Le plan national Informatique devra remédier à cet état de choses.

Le coût du matériel informatique (particulièrement celui des micro-ordinateurs et des logiciels) est anormalement élevé. C'est ainsi que l'on constate que les prix pratiqués sur le marché intérieur ne suivent pas la tendance régulière à la baisse observée dans les pays occidentaux. Cette situation freine la vulgarisation de l'outil informatique tant au niveau professionnel (PME, PMI, etc.) que personnel.

Les «revendeurs» de matériel informatique de la place ont rarement de service de maintenance compétent et les problèmes de formation se posent avec acuité: hommes-systèmes, etc.

Le secteur des services informatiques qui pourrait être créateur de nombreux emplois ne joue pas encore pleinement ce rôle. Les S.S.C.I. (Société de Service et de Conseil en Informatique) camerounaises souffrent d'un manque aigu de personnel qualifié.

25.1.3. Perspectives et orientations du VIe Plan

Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, les perspectives et orientations du VIe Plan s'articulent autour des actions suivantes:

25.1.3.1 Formation des cadres

a) Par la création et l'insertion au sein des structures de formation nationales déjà opérationnelles, de cycles de formation orientés surtout vers la conception;

b) Par le renforcement de la coopération avec les autres Etats et l'utilisation optimale du personnel formé.

c) Par l'introduction de l'informatique dans l'enseignement.

25.1.3.2. Téléinformatique et télématique.

Il est nécessaire:

- d'étendre le réseau national de transmission de données et de le connecter avec les réseaux internationaux;
- de renforcer les équipements;
- de prévoir toutes les applications de la télématique;
- de mieux utiliser et généraliser les banques et bases de données.

25.1.3.3. Politiques

Ces politiques toucheront les domaines suivants:

a) Industrialisation

L'accent sera mis sur la maîtrise de l'électronique et surtout de la micro-électronique (programme à long terme) grâce au montage sur place d'appareils électroniques et à la production locale de certaines des composantes de ces appareils. De même le développement du génie logiciel, la promotion des PME/PMI pour la maintenance seront encouragés.

b) Secteurs à informatiser en priorité

Il conviendra de poursuivre progressivement l'informatisation de l'appareil administratif.

25.1.4. Projets du VIe Plan

- Mise en place d'une émission télévisée de vulgarisation sur l'informatique;
- Extension du réseau téléinformatique;
- Banque de données sectorielles;
- Plan directeur informatique;
- Informatisation de l'appareil administratif et financier;
- Fichier national des études réalisées sur le Cameroun (Ministère du Plan et aménagement du territoire);
- Informatique et marchés publics;
- Contrat de travail (Ministère du travail et de la prévoyance sociale);
- Achèvement de l'immeuble DIT;
- Equipements divers.

Ce programme est évalué à 3 milliards de F CFA.

25.2 STATISTIQUES

25.2.1. Bilan du Ve Plan

Le Ve PLan prévoyait:

a) La création d'un conseil national de la statistique

Ce conseil n'a pas vu le jour. Toutefois, la loi 63-10 du 19 mars 1963 a été modifiée et remplacée par la loi 83-017 du 21 juillet 1983 relative aux obligations et secrets en matière statistique.

b) Une banque de données statistiques et socio-économiques

Ce projet n'a pu encore démarrer.

c) L'organisation d'enquêtes statistiques

* L'enquête budget-consommation s'est déroulée sur le terrain de septembre 1983 à septembre 1984. Les résultats provisoires sont disponibles.

* Le deuxième recensement général de la population est lancé: les opérations de dénombrement sur le terrain auront lieu en avril 1987;

* Le deuxième recensement agricole a été réalisé conformément au calendrier établi. Les résultats provisoires sont disponibles.

* L'enquête-emploi auprès des ménages n'a pas pu être réalisée.

* Le recensement industriel a été mené en 1986.

Il en est de même du recensement des commerçants et artisans en 1985.

d) Autres projets

Le projet «amélioration du système d'état-civil» a débuté avec un séminaire destiné à sensibiliser les responsables de l'état-civil au Cameroun. Cependant, par manque de moyens, ce projet est en veilleuse, tout comme celui de création d'un corps d'enquêteurs permanents;

L'organisation des statistiques judiciaires, agricoles, sanitaires, scolaires en liaison avec la mise en place de la banque des données n'a pas encore commencé.

e) Equipement

Le matériel adéquat pour le traitement des données statistiques n'a pas été acquis, ce qui fait que la capacité de traitement est très faible.

25.2.2. Problèmes

L'appareil statistique a été confronté à un certain nombre de difficultés qui ont entravé l'exécution des missions qui lui sont assignées.

En outre l'insuffisance de coordination en matière d'enquêtes et des autres travaux statistiques a conduit à la prolifération et parfois à la duplication des opérations.

25.2.3. Orientations du VIe Plan

Les actions à entreprendre au cours du VIe Plan viseront d'une part à terminer les opérations du Ve Plan inachevées et d'autre part à atténuer les difficultés rencontrées dans le passé.

Un accent particulier devra être mis sur l'amélioration de la fiabilité des données et des publications.

25.2.3.1 Projets à achever

Certains projets devront être achevés, à savoir:

- l'enquête budget-consommation;
- le recensement industriel;
- la confection d'un indice national des prix à la consommation des ménages;
- le projet «amélioration du système état-civil»;
- la réalisation du deuxième recensement général de la population et de l'habitat;
- la mise en place du conseil national de la statistique chargé de la coordination des recensements et des enquêtes statistiques au Cameroun.

25.2.3.2. Projets nouveaux

a) en matière de structures:

- création d'un Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques.

b) acquisition d'équipements informatiques adéquats

c) en matière d'enquêtes, les opérations ci-après sont prévues:

- enquête emploi auprès des ménages avec un volet «emploi féminin»;
- enquête sur la distribution et les services;
- enquête sur les bâtiments et les travaux publics;
- enquête sur la santé et la nutrition infantile;
- enquête sur les dépenses des ménages en vue de la révision des coefficients de pondération de l'indice national des prix à la consommation;
- enquête sur le secteur informel.

25.3. INFORMATION ET DOCUMENTATION

25.3.1. Bilan du Ve Plan

A – BILAN

Le Ve Plan prévoyait:

- la formation et le recyclage du personnel;
- la mise en place d'un centre de documentation agricole;

- la mise en place d'un centre de documentation en matière scientifique et technique;
- la mise en place d'un fichier national des études réalisées sur le Cameroun;
- la création d'un centre de documentation administrative;
- la réhabilitation des archives;
- l'inventaire du fonds documentaire camerounais;
- la rationalisation des circuits de l'information et de la documentation dans l'administration;
- la création d'une école de bibliothécaires-documentalistes.

La formation est restée limitée à l'envoi de quelques Camerounais à l'étranger.

Un accord a été conclu entre le Ministère de l'Agriculture et la FAO pour la réalisation d'un Centre National de Documentation Agricole dont les bases d'organisation sont en cours de définition.

Le projet de mise en place d'un fichier national des études réalisées sur le Cameroun a déjà permis la collecte des références auprès des organisations internationales.

Un projet de création à Yaoundé d'un Centre Régional de Documentation et d'Information pour la Zone Afrique Centrale (CADIS) a été initié; ce projet s'inscrit dans le cadre du système Panafricain de Documentation et d'Information (PADIS) auquel participe le Cameroun'

Une enquête a permis d'évaluer les besoins en personnel en vue de la création de l'école de bibliothécaires-documentalistes.

Les autres projets inscrits au Ve Plan sont encore au stade des études.

La lente évolution des projets s'explique essentiellement par:

- une insuffisance de personnel qualifié à tous les niveaux;
- un manque d'infrastructure dans les Administrations pour recevoir, conserver et rendre disponibles les documents;
- l'instabilité des emplois dans ce secteur résultant principalement du manque d'importance accordée à la fonction tant dans l'administration que dans l'industrie;
- une insuffisante évaluation des informations utiles et des moyens nécessaires au regard des objectifs du Plan.

25.3.2. Perspectives et orientations du VIe Plan

L'accent devra porter sur la création d'un comité de liaison du système national d'informations.

Les mesures proposées sont destinées à définir et à mettre progressivement en place un sytème d'information propre à soutenir la mise en oeuvre des objectifs de développement et basé sur une évaluation des informations utiles.

Les priorités d'action seront:

- la mise en place d'un Centre National d'Informations industrielles;
- l'étude des circuits d'information dans les services publics et l'identification des données disponibles;
- une politique de formation du personnel adaptée grâce à la mise en place d'une Ecole Nationale de Bibliothécaires-Documentalistes, et l'organisation des stages de perfectionnement à l'étranger;
- l'achèvement des actions engagées au cours du Ve Plan.

CHAPITRE XXVI

Dynamisation des structures de développement et mesures d'accompagnement

26.1. SITUATION ET PROBLEMES ACTUELS

26.1.1. Les principaux problèmes

Malgré les mesures prises pour rendre plus dynamique et plus efficace notre Administration, celle-ci souffre encore des insuffisances dans les domaines suivants :

- circulation de l'information ;
- contrôle des actions ;
- déconcentration en matière de prise de décision, tant au niveau hiérarchique que territorial ;
- conception, d'analyse et d'études ;

En outre sont à relever :

- des lenteurs dans le traitement des dossiers ;
- la sous-administration de certaines zones ;
- et l'insuffisance des structures de conception, d'analyse et d'études de projet.

26.1.2. Utilisation des ressources humaines

Sur le plan des effectifs, le Ve Plan a été marqué par un accroissement du nombre de fonctionnaires.

Cependant le mouvement de «défontionnarisation» progressif de l'appareil administratif s'est accentué.

26.1.3. Problèmes spécifiques des collectivités publiques locales

Les communes ont un rôle important dans l'initiation, la mise en œuvre et la gestion des actions concourant au bien-être de l'ensemble de la communauté de leur ressort territorial.

A cet egard, l'efficacité des collectivités publiques locales serait notablement accrue si leur collaboration avec les structures étatiques était plus étroite.

L'insuffisance des ressources humaines et financières a entraîné la démission de la quasi-totalité des municipalités face aux tâches à entreprendre.

Il conviendra de repenser totalement le mode de fonctionnement des collectivités publiques locales, afin de les responsabiliser et de les faire participer plus directement à l'œuvre de construction nationale.

26.1.4. Problèmes spécifiques des entreprises publiques

Au cours des précédents Plans quinquennaux, l'Etat a mis en place divers organismes publics ou para-publics et pris des participations dans nombre de sociétés d'économie mixte dans le but essentiel de :

- soutenir certains secteurs jugés stratégiques ;
- suppléer à la carence de capitaux privés nationaux;
- permettre, grâce à une procédure souple, de développer avec le maximum d'efficacité certains secteurs de l'économie nationale.

Dans ce domaine, le bilan du quinquennat qui s'achève est loin d'être satisfaisant, plusieurs de ces organismes manifestant des signes d'essoufflement à cause soit d'une gestion laxiste, soit de déséquilibres struturels ou d'un montage financier inadéquat.

26.2. OBJECTIFS

Pour que l'administration remplisse son rôle dans le développement du pays, il faudra s'employer au cours de ce plan à :

- procéder aux réformes nécessaires dans l'administration afin d'accroître sa productivité ;
- éliminer les conflits de compétence qui s'ob vent encore dans certaines administrations ;
- étudier l'introduction de la bureautique dans l'administration ;
- faire de la maintenance des équipements une fonction primordiale ;

– maîtriser le management général des projets de développement.

26.3. DYNAMISATION DES STRUSTURES

26.3.1. Structures administratives

Des objectifs précis doivent être fixés aux administrations, leurs performances évaluées et des contrôles d'efficacité menés chaque année.

De même auprès de chaque ministère, une cellule d'analyse prospective et d'études doit fonctionner. L'élaboration du budget annuel, du budget d'investissement, du programme annuel d'activité, du plan quinquennal sectoriel, ainsi que le suivi de ces tâches s'en trouveront améliorés, voire effectivement réalisés.

26.3.2. Restructuration de l'administration provinciale

La carte administrative a été modifiée portant le nombre de provinces de 7 à 10 et de nouveaux départements et arrondissements ont été créés.

Bien que certains ministères aient installé des services extérieurs jusque-là inexistants, contribuant ainsi au rapprochement de l'Administration des administrés, force est de reconnaître que la couverture territoriale devrait encore être améliorée surtout dans certaines unités administratives jeunes.

Le déploiement devra être poursuivi et accéléré au cours du VIe Plan notamment par :
– la mise en place des infrastructures adéquates pour accueillir les services ainsi créés ;
– une délégation effective des responsabilités devant permettre la prise de décision au niveau local;
– l'harmonisation des appellations, prérogatives et avantages accordés aux services extérieurs de tous les départements ministériels.

26.3.3. Restructuration des communes

Il apparaît nécessaire de renforcer la collaboration entre l'administration et les collectivités publiques locales.

Pour consolider ce mouvement de responsabilisation des municipalités, les actions à mener au cours du VIe Plan devront permettre :

– une démocratisation accrue des structures communales grâce à l'uniformisation du mode de désignation des responsables ;
– une plus grande décentralisation de la gestion des communes de nos grandes villes ;
– l'assouplissement du poids de la tutelle des communes ;
– le renforcement de la formation des élus locaux en matière de management et le recours accru aux cadres des administrations publiques pour la réalisation ponctuelle des projets communaux ;
– l'amélioration de la qualité de la formation dispensée au CEFAM ;
– la redéfinition de la mission du FEICOM ;
– la réadaption des finances communales par une application plus effective des dispositions de la loi de 1974 notamment en matière de ressources.

26.3.4. Redressement des entreprises publiques

A la suite des problèmes que ces sociétés ont connus au cours des années écoulées, le redressement amorcé au cours du Ve Plan sera poursuivi et intensifié. A cet effet la mission de réhabilitation des entreprises publiques et para-publiques devrait rapidement devenir opérationnelle.

A cet égard, il conviendra au cours du VIe Plan d'appliquer les mesures suivantes :
– diagnostic technique, comptable et de gestion systématique de ces entreprises et élaboration de plans de redressement pour celles qui ont un passif à assainir;
– adoption du principe de contrat-plan entre le gouvernement et les sociétés para-publiques voire les coopératives ;
– définition claire et précise du rôle de la tutelle.

26.3.5. Coordination des Interventions des Organisations non Gouvernementales (O.N.G.)

Le Ve Plan avait préconisé l'évaluation des activités des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.), dont la participation au développement national est appréciable..

Afin de rendre plus dynamique le concours au développement national de ces organisations dont l'impact sur les populations n'est plus à démontrer, il sera envisagé au cours du VIe Plan, la coordination des interventions des O.N.G. dans notre pays.

26.3.6. Revalorisation de la fonction de contrôle

Comme par le passé, l'Inspection Générale de l'Etat multipliera ses missions de contrôles. En outre les contrôles internes seront intensifiés. Pour ce faire les effectifs en cadres de ces services seront renforcés et une formation spécifique à leur activité sera entreprise.

26.3.7. Politique de réforme de l'Administration

Afin de remplir son rôle d'acteur du développement économique, l'Administration devra poursuivre sa mutation.

Il conviendra que le Comité National de la Réforme Administrative fonctionne plus efficacement tout au long du VIe Plan, afin de doter l'administration camerounaise d'un plan général de réformes.

26.3.8. Dynamisation du secteur privé

Dans le cadre de l'option de libéralisme communautaire, l'Etat encouragera les professionnels dans tous les secteurs d'activités pour l'organisation de leurs branches respectives.

A cet effet sera favorisée la création de syndicats, groupements professionnels, associations et ordres professionnels qui, par la maîtrise de la déontologie propre à leur domaine, sont susceptibles de rendre plus effective l'organisation des différents corps de métiers.

Par ailleurs, un accent particulier sera porté sur la circulation de l'information économique surtout pour les hommes d'affaires nationaux qui doivent effectivement être au courant des opportunités d'investissement qui leur sont offertes.

26.4. MOBILISATION ET UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES HUMAINES

26.4.1. Principes généraux

La politique de l'emploi dans le secteur public sera basée au cours du VIe Plan sur les principes suivants :

- accroissement modéré des effectifs ;
- dans les secteurs déficitaires (Santé et Education), le recrutement devra être privilegié tout en se fondant sur des critères de compétences ;
- amélioration des méthodes d'évaluation des besoins en personnels et des méthodes de programmation pluriannuelle des effectifs de la Fonction publique ;

Une commission interministérielle permanente des emplois et qualifications du secteur public est à instituer afin de :

- veiller à l'amélioration de la planification et à l'évaluation des besoins en personnels supplémentaires des administrations ;
- s'assurer de l'utilisation optimale des effectifs existants ;
- recommander au Gouvernement des actions tendant à garantir une utilisation judicieuse des ressources humaines.

26.4.2. Valorisation des compétences nationales

La quête de l'efficacité des services publics a été au centre des préoccupations du Gouvernement au cours des cinq dernières années ; mais les actions entreprises pour accroître réellement les performances des agents publics ont été entravées par de nombreux facteurs dont :

- l'inadéquation du système d'évaluation des performances ;
- la mauvaise utilisation des compétences nationales ;
- l'absence de lien entre les sanctions et le déroulement de la carrière.

Aussi, pour une plus grande valorisation des ressources humaines, les actions à entreprendre au cours du VIe Plan viseront à :

- gérer plus rationnellement les compétences nationales;
- déléguer et responsabiliser davantage les agents publics en vue d'évaluer plus aisément leurs performances ;
- définir en termes quantitatifs et qualitatifs les objectifs et les missions de chaque service et de chaque poste de travail pour une meilleure évaluation des responsables concernés ;
- poursuivre la stratégie de formation assortie d'un système de bonification d'échelons plus valorisant ;
- circonscrire autant que possible les mutations des agents d'exécution courante à l'intérieur des provinces où ils ont été recrutés ;
- adopter le principe de plan de carrière pour obtenir un rendement optimum des connaissances acquises ;
- dans le secteur para-public, étudier l'institutionalisation du système de «mandat» pour les postes de responsabilité élevés dans le sens de fixer à leur titulaire des missions précises assorties d'une procédure d'évaluation ;
- faciliter aux agents publics l'exercice d'une activité agricole ou pastorale.

26.4.3. Formation

La stratégie dans ce domaine au cours du prochain quinquennat sera sous-tendue par des actions visant à :

- réorienter l'enseignement des écoles de formation des agents publics pour le rendre plus pratique et opérationnel;
- faire de la formation continue un droit et un devoir inhérents à la carrière de l'agent public et privé :
- systématiser la formation permanente ;
- former les formateurs ;
- réformer les programmes en liaison avec la recherche scientifique afin que ceux-ci tiennent effectivement compte des besoins des administrations ;

26.4.4. La politique d'assistance technique

Afin que l'assistance technique atteigne un degré d'efficience plus élevé, les mesures suivantes seront envisagées :

- la définition d'une politique de recrutement faisant ressortir les profils requis et les objectifs à atteindre:
- l'évaluation périodique de l'expertise pouvant entraîner des pénalités en cas de substitution d'experts ou de défaillance, ce qui nécessite la création de structures de contre-expertise nationales :

la mise en place d'un processus de relève indépendant de l'expatrié, et devant s'opérer progressivement :

- la limitation de l'assistance technique d'exécution.

26.4.5. Les conditions de travail

a) Les salaires dans le secteur public

Eu égard aux disparités de salaires observées d'une part entre le secteur public et les secteurs para-public et privé, et d'autre part au sein même de la Fonction publique, le Gouvernement entreprendra les actions suivantes au cours du VIe Plan :

- étude détaillée des traitements dans les secteurs public et para-public en vue d'une éventuelle harmonisation ;
- mise en place d'une politique dynamique d'amélioration constante du pouvoir d'achat des agents publics par :

* une évaluation régulière du coût de la vie afin de procéder à des ajustements eventuels appropriés;
* l'harmonisation des primes et autres avantages dans les différentes administrations ;
* la revalorisation substantielle des indemnités de sujétion des responsables.

b) Le droit à la santé et au logement

En matière de santé, l'action au cours du VIe Plan devra aboutir à la création d'un véritable système de sécurité sociale pour pallier les insuffisances constatées au cours du Ve Plan.

Le problème du logement malgré les efforts déployés, reste sans solution surtout dans nos deux grandes métropoles, Douala et Yaoundé, qui connaissent un phénomène d'urbanisation poussée. Le gouvernement veillera à garantir le droit au logement à tous les agents publics grâce à :

- des mesures appropriées d'accession à la propriété ;
- l'extension de l'indemnité de logement à tous les agents publics,
- la revalorisation substantielle de l'indemnité de logement et la suppression progressive de l'octroi des logements par l'Etat.

c) Les loisirs orientés vers une meilleure connaissance du pays.

L'impératif d'intégration nationale qui passe entre autres par le brassage des populations et la promotion d'un tourisme de masse commande que soient envisagées :

- la refonte des textes réglementant les congés (dans le sens de l'institution d'une prime forfaitaire de transport afin de libéraliser les déplacements à l'intérieur du pays) ;
- l'institution d'un congé touristique national au profit des fonctionnaires et agents publics, une fois tous les 2 ans.

26.4.6. La maintenance des équipements publics

Une attention particulière devra être accordée, à la maintenance des équipements eu égard à leur mauvais état, leur entretien insuffisant et leur exploitation dans des conditions souvent inadmissibles.

Pour permettre l'exercice de la fonction «maintenance» sous son double aspect préventif et correctif, les mesures ci-après sont envisagées au cours du VIe Plan :

– l'ouverture par le MESRES et le MINEDUC, en concertation avec les professionnels, de filières de maintenance pouvant aboutir aux diplômes de C.A.P, B.P B.T., B.T.S. ou ingénieur dans cette spécialité ;

– l'organisation de campagnes de sensibilisation des dirigeants et des masses ;

la simplification des procédures d'achat des pièces de rechange et l'accélération des règlements des factures afférentes.

PARTIE V

Croissance et Financement

CHAPITRE XXVII

Croissance au cours du VIe Plan

Les perspectives de croissance à l'horizon 1990/91 se situent dans le prolongement de l'effort de production réalisé tout au long du Ve Plan. Elles tiennent compte des contraintes qui conditionnent en grande partie la réalisation des objectifs quantitatifs définis, au nombre desquelles on peut citer :

- les déséquilibres régional, sectoriel et extérieur ;
- les sources de financement ;
- le développement du secteur privé national.

Le déséquilibre régional est la résultante d'une inégale répartition de la population dans l'ensemble du territoire national. De même, le Cameroun est confronté à la nécessité de désenclavement de certaines régions par une politique de restructuration de l'espace économique, en tenant compte des problèmes posés par le développement déséquilibré entre villes et campagnes.

Le déséquilibre sectoriel se constate dans la contribution des secteurs à la formation du P.I.B.

Du côté de la balance de paiements, le déficit structurel des invisibles contrebalance la tendance à l'excédent commercial généré par le mouvement des marchandises observé depuis 1983/84. Ceci justifie entre autres l'attention toute particulière que le VIe Plan accorde au respect des grands équilibres macro-économiques.

Le financement de l'économie nationale s'est fait jusqu'ici de façon complémentaire par les sources internes et externes.

Les actions visant à développer les sources internes de financement telles que la réforme bancaire et des assurances seront poursuivies.

Une politique adaptée des taux d'intérêt, la création d'un marché monétaire et du marché financier, sont autant d'éléments qui devront permettre l'augmentation du volume de financement de notre économie.

L'expansion du secteur privé est une condition essentielle de la relance du développement de notre pays et en particulier du secteur industriel. En outre les moyens de financement de cette expansion seront soutenus par une politique de formation d'hommes dynamiques et compétents.

27.1. ORIENTATIONS MACRO-ECONOMIQUES DU VIe PLAN

La politique de développement du VIe Plan, fondée sur la relance de tous les secteurs d'activités et notamment les secteurs productifs devra se traduire par une meilleure programmation des actions et des moyens à mettre en œuvre pour son exécution. Cette politique vise l'accroissement soutenu du revenu national et partant du niveau de vie des citoyens grâce à :

1 – une politique d'appui à la modernisation de l'agriculture

permettant la relance et la consolidation des cultures de rente, la promotion des EAMI et la poursuite des mutations de la production vivrière pour la réalisation et la consolidation de notre objectif d'auto-suffisance alimentaire.

2 – une politique industrielle plus sélective, intégrée et diversifiée et dont les objectifs sont :

* la valorisation du secteur agricole par une transformation accrue de nos produits ;
* la mutation de l'industrie par la promotion et le renforcement des PME, PMI et PMEA nationales ;
* l'accroissement de la productivité ;
* l'amélioration de la qualité des produits et de leur compétivité internationale.

3 – une politique d'emploi visant en particulier la création d'emplois et la redéfinition des structures

de formation, de manière à maîtriser l'adéquation formation - emploi.

4 – une politique commerciale axée sur la rationalisation des circuits de distribution et la diversification des produits et partenaires.

27.2. PERSPECTIVES DU VIe PLAN

L'analyse rétrospective de l'économie camerounaise et la prise en considération des grands objectifs de son développement ont conduit à une croissance annuelle en termes réels du Produit intérieur brut (PIB) de 6,7% (base de projection exercice 1982/83). Ce rythme de croissance sera assuré par des investissements se développant au taux de 4,1% par an au cours du VIe Plan pendant que les importations et exportations de biens et services ainsi que la consommation finale évolueront respectivement au rythme annuel de 4,5%, 7,4% et 6,6%.

Ces objectifs sont le fruit d'une ambition réaliste et volontariste qui réaffirme les atouts dont jouit l'économie camerounaise à l'aube du VIe Plan : gestion saine, responsable et prudente des finances publiques et de l'économie, crédibilité du pays dans les milieux financiers internationaux, dynamisme de son milieu d'affaires, potentialités naturelles et humaines appréciables.

Le VIe Plan se devra donc de consolider cette ambition et partant, préparer le pays à de nouveaux efforts dans une perspective de développement soutenu à long terme.

En tenant compte du contexte de crise économique internationale dans lequel évoluera le VIe Plan, tout sera mis en œuvre pour maintenir un niveau d'activité permettant de prévenir la dégradation de l'emploi et d'assurer une amélioration du bien-être des populations.

Tableau 27.1 – Equilibre Ressources – Emplois au cours de la période 1982/83 à 1990/91 (en milliards de FCFA de 1982/83)

Désignation	82/83	83/84	90/91	Taux d'accroissement annuel moyen de 1982/83 à 1990/91 (en %)
1 - Produit intérieur brut	2 618,0	2 827,4	4 375,0	6,7
2 - Importations de biens et services	574,7	525,9	815,9	4,5
3 - Ressources = Emplois (1 + 2) (4 + 5 + 6)	3 192,7	3 353,3	5 190,9	6,3
4 - Consommation finale	1 965,2	2 048,8	3 281,3	6,6
5 - Investissements	680,1	733,4	940,5	4,1
6 - Exportations de biens et services	547,4	571,1	969,1	7,4

27.2.1. Le PIB et sa structure

Les résultats des différentes projections (en francs constants 1982/83) donnent les objectifs quantitatifs suivants:

Tableau 27.2. – Evolution de la structure de la production intérieure brute et du produit intérieur brut au cours de la période 1982/83 à 1990/91 (en milliards de FCFA de 1982/83)

SECTEURS	82/83		83/84		90/91	
	V	%	V	%	V	%
Secteur primaire	607,1	26,79	622,0	25,40	1 173,4	31,00
Secteur secondaire	867,3	38,27	978,3	39,96	1 021,9	27,00

SECTEURS	82/83		83/84		90/91	
	V	%	V	%	V	%
Secteur tertiaire	791,7	34,94	848,2	34,64	1 589,7	42,00
La PIB	2 266,1	100,00	2 448,5	100,00	3 785,0	100,00
Produit intérieur brut	2 618,0	100,00	2 827,4	100,00	4 375,0	100,00
dont						
Production intérieure brute	2 266,1	86,56	2 448,5	86,60	3 785,0	86,51
Administrations publiques	171,8	6,56	186,6	6,60	288,7	6,60
IPSBL* +gages aux domestiques	33,3	1,27	39,6	1,40	82,5	1,89
Droits et taxes sur importations	146,8	5,61	152,7	5,40	218,8	5,00

Source : DP/DSCN

* Institutions privées sans but lucratif au service des ménages

Le PIB projeté à l'horizon du VIe Plan est de 4.375 milliards de FCFA de 1982/83. Ce résultat est sous-tendu par une politique volontariste de relance des activités productives et de redynamisation des secteurs de soutien à celles-ci.

Cette projection repose notamment sur le train de mesures ci-après :

– le renforcement des activités du secteur primaire;
– le développement du secteur secondaire ;
– la consolidation des activités du secteur tertiaire.

Dans cette perspective :

– la production intérieure brute atteindra en 1990/1991, 3.785 milliards de FCFA de 1982/83, soit 86,51% du produit intérieur brut ;

– les droits et taxes à l'importation représenteront 5% du PIB en 1990/1991 contre 5,6% en 82/83 soit 218,8 milliards de FCFA de 1982/83 contre 146,8 milliards en 1982/83 ;

– la contribution des administrations publiques à la formation du PIB sera maintenue à près de 6,6% tout au long du VIe Plan.

27.2.2. La demande intérieure

La demande intérieure passera de 2.645,3 milliards de FCFA en 1982/83 à 4.221,8 milliards de FCFA en 1990/91, soit un taux d'accroissement annuel de 6,0%.

Cette évolution de la demande intérieure sera sous-tendue par l'accroissement de la consommation finale qui atteindra 3.281 milliards de FCFA (75% du PIB) en 1990/91 ; des investissements qui représenteront 21,5% du PIB à la même année.

Tableau 27.3 – Evolution de la demande intérieure au cours de la période 1982/83 à 1990/91 (en milliards de FCFA de 1982/83)

DESIGNATION	82/83		83/84		90/91		Taux d'accroissement annuel moyen de 1982/83 à 1990/91 en %)
	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB	
Produit intérieur brut	2 618,0	100,00	2 827,4	100,00	4 375,0	100,00	6,7
Demande intérieure (1+2)	2 645,3	101,04	2 782,2	98,40	4 221,8	96,50	6,0
1. Consommation finale	1 965,2	75,06	2 048,8	72,46	3 281,3	75,00	6,6
dont							
1.1. Consommation finale publique	248,7	9,50	271,8	9,61	369,0	8,43	5,1
1.2. Consommation finale privée	1 716,5	65,56	1 777,0	62,85	2 912,3	66,57	6,8

DESIGNATION	82/83		83/84		90/91		Taux d'accroissement annuel moyen de 1982/83 à 1990/91 (en %)
	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB			
2. Investissements	680.1	25,98	733,4	25,94	940,5	21,50	4,1
dont							
2.1. Entreprises	346,3	13,23	325,3	11,51	439,2	10,04	3,0
2.2. Administrations publiques	127,4	4,87	185,6	6,56	209,7	4,79	6,4
2.3. Ménages et entrepreneurs individuels	206,4	7,88	222,5	7,87	291,6	6,67	4,4

Le taux d'investissement retenu est de 21,5%. Il traduit une fois de plus le réalisme dans les prévisions des grands équilibres macro-économiques qui seront recherchés au cours du VIe Plan.

La promotion de ce volume d'investissements requiert :

– le plein emploi des capacités de production installées ;

– la maîtrise de la maintenance de ces équipements existants et à mettre en place ;

– l'encouragement des ménages et entrepreneurs individuels pour la relance et la dynamisation des PMI/EAMI camerounaises ;

– la mise en œuvre de notre politique de grands axes routiers retenus.

Tableau 27.4 – Evolution des investissements par secteur institutionnel au cours de la période 1982/83 à 1990/91 (en milliards de FCFA de 1982/83)*

DESIGNATION	82/83		83/84		90/91	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Entreprises	346,3	50,9	325,3	44,4	439,2	46,7
Administrations publiques	127,4	18,7	185,6	25,3	209,7	22,3
Ménages et entrepreneurs individuels	206,4	30,4	222,5	30,3	291,6	31,0
TOTAL investissements	680,1	100,0	733,4	100,0	940,5	100,0

* Les variations de stocks sont entièrement imputées aux entreprises.

27.2.3. Le Commerce extérieur

L'évolution du commerce extérieur quant à elle devra obéir au souci de consolider l'excédent commercial enregistré à la fin du Ve Plan.

Dans cette perspective, le développement des exportations lié à la transformation sur place des produits d'origine agricole, au développement des PME/PMI/EAMI, à la dynamisation des structures de financement permettra d'atteindre 735,0 milliards de FCFA d'exportations en 1990/91 contre 686,9 milliards pour les importations, soit un excédent commercial (FOB/CAF) de 48,1 milliards.

Tableau 27.5 – Evolution du commerce extérieur au cours de la période 1982/83 à 1990/91 (en milliards de FCFA de 1982/83)

	82/83		83/84		90/91		Taux d'accroissement annuel moyen de 1982/83 à 1990/91 (en %)
	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB	
1. Produit intérieur brut	2 618,0	100,00	2 827,4	100,00	4 375,0	100,00	6,7
2. Exportations FOB	407,2	15,55	431,2	15,25	735,0	16,80	7,7

	82/83		83/84		90/91		Taux d'accroissement annuel moyen de 1982/83 à 1990/91 (en %)
	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB	
3. Importations CAF	429.5	16,40	410,0	14,50	686,9	15,70	6,0
4. Balance commerciale FOB/CAF (2 – 3)	– 22,3	– 0,85	+ 21,2	+ 0,75	+ 48,1	+ 1,10	–
5. Taux de couverture (2/3 en %)	94,8	»	105,2	»	107,0	»	»
6. Exportations de biens et services	547,4	20,91	571,1	20,20	969,1	22,15	7,4
7. Importations de biens et services	574,7	21,95	525,9	18,60	815,9	18,65	4,5
8. Balance commerciale (6 – 7)	– 27,3	– 1,04	+ 45,2	+ 1,60	+153,2	+ 3,50	–
Taux de couverture (6/7 en %)	95,2	»	108,6	»	118,8	»	»

Tableau 27. 6. – Evolution du commerce extérieur par noyau (en % du P.I.B.)

NOYAUX	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	82/83	83/84	90/91	82/83	83/84	90/91
0. Alimentation – boisson – tabacs	0,94	0,91	0,85	0,50	0,81	1,10
1. Energie et lubrifiant	0,23	0,22	0,20	0,01	0,07	0,11
2. Produits bruts d'origine animale et végétale	0,36	0,37	0,32	5,77	6,04	7,05
3. Produits bruts d'origine minérale	0,63	0,63	0,60	6,58	5,57	5,30
4. Demi-produits	3,42	3,15	2,20	1,88	1,93	2,20
5. Matériel de transport	1,52	1,38	2,30	0,03	0,01	0,03
6. Equipements agricoles	0,08	0,10	0,20	0,01	0,01	0,03
7. Equipements industriels	3,23	3,16	4,00	0,02	0,08	0,03
8. Consommation des ménages	1,96	1,41	1,00	0,47	0,45	0,60
9. Consommation des Entreprises	4,03	3,17	4,03	0,28	0,28	0,35
ENSEMBLE	16,40	14,50	15,70	15,55	15,25	16,80

27.2.4. Revenu disponible brut et son utilisation

L'objectif d'une croissance annuelle moyenne de 6,7 % pour le PIB entraînera une progression de même ordre du revenu brut disponible qui ayant atteint 2.553,2 milliards de FCFA en 1982/83 passera à 4.281,9 milliards en 1990/91.

La consommation finale suit à peu près le même rythme de croissance mais à un niveau légèrement inférieur (6,6 %).

Le problème de l'équilibre entre épargne et investissements se pose en termes de la mobilisation de l'épargne intérieure brute et de la détermination du financement extérieur en vue de boucler l'enveloppe de financement du VIe Plan.

Tableau 27. 7. – Evolution du revenu disponible brut et son affectation au cours de la période 1982/83 à 1990/91 (en milliards de FCFA de 1982/83)

DESIGNATION	82/83		83/84		90/91		Taux d'accroissement annuel moyen de 1982/83 à 1990/91 (en %)
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
1. Revenu disponible brut	2 553,2	100,00	2 768,4	100,000	4 281,9	100,00	6,7
(% du PIB)	(97,52)	»	(97,91)	»	(97,87)	»	»
2. Consommation finale	1 965,2	76,97	2 048,8	74,00	3 281,3	76,63	6,6
dont – publique	248,7	9,74	271,8	9,81	369,0	8,62	5,1
– privée	1 716,5	67,23	1 777,0	64,19	2 912,3	68,01	6,8
3. Epargne brute (1 – 2)	588,0	23,03	719,6	26,005	1 000,6	23,37	6,8
4. Consommation de capital fixe	158,1	6,19	146,2	5,28	279,4	6,53	7,3
5. Epargne nette (3 – 4)	429,9	16,84	573,4	20,72	721,2	16,84	6,7

CHAPITRE XXVIII

Perspectives de financement au cours du VIe Plan

La maîtrise de la croissance économique au cours du VIe Plan implique une politique de financement à la fois active et dynamique notamment par une plus grande rationalisation des choix budgétaires, un sens élevé des responsabilités et du civisme dans l'exécution des missions et tâches de développement et dans la contribution au financement des objectifs du plan.

A cet effet, il convient de prendre des mesures visant à améliorer l'efficience des instruments et instances d'intervention dans la mobilisation des ressources disponibles : Code des Impôts, système bancaire, organisme d'inspection et de contrôle. En outre la confection d'une centrale de bilans permettra de suivre la contribution de l'épargne, et enfin il sera remédié à l'absence d'une bourse des valeurs et d'un marché monétaire.

Les mécanismes de notre système bancaire et des autres institutions financières doivent donc être redéfinis non seulement pour les adapter à notre approche de développement dans son ensemble, mais aussi afin de mieux veiller de façon permanente aux équilibres sectoriels nécessaires de l'offre et de la demande.

28.1. ORIENTATIONS ET POLITIQUES

Conformément à notre option de développement auto-centré et, afin de parvenir à l'édification d'une économie endogène, capable de satisfaire de manière autonome les besoins essentiels des populations, la politique de financement du VIe Plan devra :

– dynamiser toutes les sources de financement afin d'assurer la réalisation des objectifs macro-économiques et sectoriels définis ;

– développer un effort conscient et concerté de mobilisation et d'allocation optimales, en référence aux priorités de développement, de toutes les ressources intérieures disponibles et potentielles, afin de faire de l'épargne nationale la principale composante des moyens de financement du développement ;

– assurer une sélectivité et une programmation plus rigoureuses et objectives des actions à mener, en fonction des moyens disponibles.

A/ POLITIQUE DES REVENUS ET DE L'EPARGNE

Conformément à l'esprit de solidarité et de justice sociale préconisé par le Gouvernement, des études devront être menées en vue d'assurer la redistribution équitable des fruits de la croissance entre les différents secteurs, zones, catégories professionnelles et sources de revenus afin notamment de resserrer l'éventail des rémunérations.

Sur la base de la consommation finale projetée, il conviendra de veiller au maintien, voire à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages notamment grâce à :

– la revalorisation des salaires ;

– la réforme fiscale ;

– la politique de prix rémunérateurs garantis au producteurs agricoles pour les amener à se passer progressivement des subventions en inputs agricoles ;

– la mise en œuvre de législations relatives à la protection des consommateurs.

Les ménages pourront ainsi dégager une épargne substantielle et, entre autres, souscrire à des emprunts obligataires et à des prêts participatifs destinés à renforcer les fonds propres des entreprises industrielles et commerciales, ou à prendre part à la constitution et à la promotion des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) que les banques seront désormais autorisées à créer.

Enfin, devront être accélérées la mise en application de la réforme du Fonader et l'orientation des activités de cette institution vers celles d'une Banque de crédit

agricole, en vue de permettre la collecte de l'épargne des agriculteurs, des coopératives et des entreprises agricoles, pour une meilleure distribution du crédit dans le monde rural.

B/ POLITIQUE BUDGETAIRE ET EXTRA-BUDGETAIRE

a) Politique budgétaire

L'importante dépendance des recettes de l'Etat à l'égard de la fiscalité douanière dont le poids diminue régulièrement et va certainement diminuer davantage dans les années à venir à cause de la réduction prévisible et souhaitable des importations des biens de consommation face à un accroissement de la production locale, pourrait à moyen terme, entraîner une contraction des recettes budgétaires.

Compte tenu des multiples problèmes que pourraient poser de tels changements de structures et dans la perspective plus générale d'une gestion saine, rigoureuse et méthodique des finances publiques, la politique budgétaire et fiscale devra être axée sur les points suivants :

i) La consolidation d'une fiscalité beaucoup plus assise sur l'activité intérieure, afin de réduire davantage l'extraversion du système fiscal dont le produit repose encore pour une part appréciable sur la fiscalité douanière.

A cet effet, le VIe Plan devra assurer les conditions de mise en place de nouveaux instruments de recettes budgétaires et notamment l'institution d'une taxe sur la valeur ajoutée. Ceci favorisera entre autres le développement de la sous-traitance et partant le développement des PME/PMI.

La taxe spéciale sur les sociétés sera à réformer dans le sens d'une exonération du capital des entreprises industrielles pendant la période d'installation afin de stimuler par ce biais la relance de la production.

Le système de contrôle portant sur le respect des engagements souscrits par les entreprises bénéficiaires des régimes privilégiés du nouveau Code des investissements devra être renforcé pour plus d'efficacité.

Le système bancaire devra mettre en place une politique de crédit adaptée, devant permettre réellement la promotion des PME/PMI.

ii) Une création modérée d'organismes bénéficiant de recettes affectées et un contrôle plus étroit de l'utilisation non seulement des ressources affectées mais aussi des subventions accordées aux organismes étatiques par la généralisation des contrats-plans.

iii) Une plus grande référence à la capacité d'intervention des entreprises adjudicataires dans l'attribution des marchés publics. Concomitamment, des mesures devront être prises en vue de les inciter à améliorer cette capacité afin d'aboutir à la réduction des délais d'exécution de ces marchés.

iv) La prise de mesures appropriées dans le cadre de l'attribution des marchés publics, pour tenir compte de :

– la nécessité d'amener le développement de la sous-traitance en faveur des PME/PMI nationales ;

– l'inscription des fonds de contrepartie préalablement à l'entrée en vigueur des conventions d'emprunts extérieurs ;

– la capacité d'intervention des entreprises soumissionnaires permettant le respect de toutes les clauses des marchés.

v) La création au sein des différentes administrations de divisions d'études, de suivi et d'évaluation de projets et de passation des marchés.

vi) La poursuite de l'amélioration des méthodes de prévision budgétaire. A cet égard :

– la programmation du Plan devra être prioritaire ;

– une meilleure harmonisation entre les budgets annuels de l'Etat et le Plan quinquennal devra être instituée ;

– la poursuite des programmes informatiques en place devra être assurée non seulement pour une amélioration de la qualité de service mais aussi et surtout pour une rationalisation de la gestion budgétaire ;

– la décentralisation du Trésor et l'informatisation de sa comptabilité devront être poursuivies.

vii) La relance de la réflexion sur la sous-consommation des crédits d'investissement.

viii) Un effort de simplification des procédures, d'actualisation et d'harmonisation des textes.

ix) La prise en compte dans les dépenses de fonctionnement des charges récurrentes et/ou de maintenance qui résultent de l'exécution des opérations d'investissement.

x) Le renforcement de la lutte contre la fraude et la corruption sous toutes leurs formes, d'une part, celui des structures et moyens de contrôle des services publics et des sociétés d'Etat d'autre part.

xi) Une définition adéquate du cadre et des conditions d'octroi, au moyen de contrats précis, de l'aval de l'Etat aux sociétés publiques et para-publiques.

A ce stade, il importe de relever le caractère privilégié du budget de l'Etat comme instrument de mise en œuvre du Plan ; ce qui conduit à une analyse projective des finances publiques eu égard au niveau probable de l'activité économique globale au cours du VIe Plan. Cette analyse est basée sur certaines hypothèses et reflète des choix de politique budgétaire et fiscale à savoir :

– la stabilisation de la pression fiscale, ce qui implique un réaménagement du système fiscal ;

– l'équilibre budgétaire à partir des seules ressources d'origine nationale ;

– la modification de la structure des dépenses publiques dans le sens d'une allocation plus judicieuse des fonds de transfert et d'une augmentation des dépenses liées aux investissements et à la maintenance des équipements ;

– la sauvegarde de la solvabilité extérieure à court terme grâce à un ratio du service de la dette extérieure évoluant dans les limites raisonnables.

Sur la base des hypothèses et des mesures de politique budgétaire et fiscale sus-visées en vue de la réalisation d'un objectif de croissance de 6,7% l'an, les recettes budgétaires s'accroîtront, au cours du prochain quinquennat, au même rythme.

Tableau 28. 1 – EVOLUTION PROJETEE DES FINANCES PUBLIQUES (en milliards de FCFA constants de 1982/83)

	82/82		86/87		90/91	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
– Impôts et taxes (1)	203,2	49,6	279,5	52,0	332,6	54,0
– Droits de douane (2)	143,7	35,0	177,3	33,0	184,8	30,0
– Enregistrement, Timbre et curatelle	19,0	4,6	21,9	4,1	33,9	5,5
– Autres recettes	44,1	10,8	58,7	10,9	64,7	10,5
TOTAL RECETTES = TOTAL DEPENSES	410,0	100,0	537,4	100,0	616,0	100,0
– Dépenses de fonctionnement	256,7	62,6	338,6	62,6	351,1	57,0
– Service de la dette	30,0	7,3	59,1	11,0	86,3	14,0
– Dpenses d'équipement	123,3	30,1	139,7	26,4	178,6	29,0

1) y compris redevances pétrolières

2) y compris autres droits indirects

Source : MINPAT/MINFI.

Elles passeront ainsi de 410 milliards en 1982/83 à 616 milliards en 1990/91 grâce à l'essor des impôts et taxes (6,4% de croissance annuelle) qui en seront le principal produit (54% du total des recettes) confirmant l'orientation vers une fiscalité beaucoup plus assise sur l'activité de relance de la production intérieure. Cette évolution se concrétisera grâce à la mise en œuvre des mesures fiscales plus dynamiques et adaptées.

Avec une croissance de 6,1% par an, les droits de douane et autres droits indirects représenteront, en 1990/91, 30% des recettes budgétaires totales contre 35% en 1982/83. En effet, on devra s'attendre à une diminution relative de ces recettes dans l'avenir avec la politique d'industrialisation et de promotion des PME/PMI prônée par le nouveau Code des investissements qui exempte des droits de douane les biens d'équipement, les pièces de rechange et les matières premières importés.

En ce qui concerne les recettes de l'enregistrement, du timbre et de la curatelle, elles évolueront au rythme de 11,5% l'an, passant de 19 milliards en 1982/83 à 33,9 milliards en 1990/91. Leur part relative dans les recettes budgétaires passera ainsi de 4,6% en 1982/83 à 5,5% en 1990/91.

Quant aux dépenses, la part relative des dépenses de fonctionnement des services publics passera de 62,6% à 57% au cours du quinquennat. Ainsi des mesures seront prises pour une maîtrise des dépenses de fonctionnement en vue de sauvegarder l'épargne budgétaire face à une croissance sensible du service de la dette extérieure et au souci de stabilité de la pression fiscale.

Malgré sa forte croissance (9,8%) au cours du VIe Plan, le service de la dette devra rester en deçà d'un seuil raisonnable.

Enfin, les dépenses d'investissement (hors service de la dette ne devront pas descendre en moyenne en dessous de 29% des ressources budgétaires. Ces investissements devront être rentabilisés de manière efficiente pour ne pas hypothéquer le développement économique du pays au VIIe Plan. Dans ce contexte, les investissements publics devront jouer un rôle d'entraînement en tant qu'éléments les plus dynamiques de la demande intérieure.

b) Politique extra-budgétaire

Dans le cadre du principe de la maîtrise des mécanismes de développement qui sous-tendent le VIe Plan, la politique extra-budgétaire devra être axée vers les points suivants.

En ce qui concerne les organismes publics et parapublics, il faudra :

– revoir la classification de ceux-ci ;

– réorganiser ces organismes en vue d'une gestion saine et rigoureuse. A cet égard, il sera institué des contrôles systématiques en leur sein ;

– assurer leur contribution effective au budget de l'Etat ;

– mettre en place des mesures adéquates en vue de rationaliser davantage en fonction des priorités retenues l'utilisation des surplus des organismes structurellement excédentaires.

Compte tenu de la spécificité des problèmes de certains secteurs économiques, la politique de spécialisation de certains organismes de financement tels que le Fonader et le Crédit foncier du Cameroun devra être soutenue et poursuivie.

Il est recommandé que :

– la SNI conserve le caractère d'une société *«holding»* de l'Etat en initiant des projets rentables et en prenant des participations dans les entreprises viables ou capables de promouvoir réellement la sous-traitance ;

– la BCD soit réformée et se lance résolument dans le financement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (crédit à moyen et long terme).

Compte tenu de l'importance des moyens financiers qu'implique un tel programme, ces établissements financiers pourraient bénéficier des ressources provenant de la Caisse Autonome d'Amortissement.

C/ POLITIQUE FINANCIERE ET MONETAIRE

Le VIe Plan sera marqué par une plus grande mobilisation, une meilleure allocation et une meilleure rémunération des ressources d'origine locale ainsi que leur rétention à l'intérieur du pays.

Compte tenu du rôle capital que devra jouer le système financier et monétaire dans l'économie nationale au cours du VIe Plan, la mise en place d'une politique appropriée dans ce domaine s'avère indispensable.

Le taux de liquidité devra passer de 18% (taux actuel) à 22% à l'année horizon du VIe Plan sous l'impulsion active des crédits à l'économie afin de faire jouer pleinement à l'instrument monétaire son rôle moteur pour orienter résolument l'économie nationale vers la production.

Pour atteindre cet objectif, des mesures doivent être prises au niveau du refinancement par la BEAC, de la canalisation des circuits informels et de la création effective d'une bourse des valeurs et d'un marché monétaire.

a) B.E.A.C.

L'Etat devra utiliser plus systématiquement les possibilités de tirage prévues à l'article 19 des statuts de la BEAC.

b) Système financier et monétaire

Une politique vigoureuse de diversification du système bancaire tendant à créer d'autres pôles financiers devra être mise en œuvre.

Elle sera encouragée par la poursuite de la couverture bancaire du pays et l'amélioration du service rendu à la clientèle.

La politique économique et financière devrait être stimulée dans le but de relancer l'agriculture grâce à l'action des établissements spécialisés tel le Fonader et à la mise en œuvre d'une politique de prix intérieurs incitatifs pour les produits vivriers.

Par ailleurs, tout doit être mis en œuvre pour qu'une politique plus dynamique de réinvestissement d'une partie de leurs bénéfices soit appliquée par les entreprises opérant dans le pays.

Une incitation particulière doit être réservée pour l'investissement de l'épargne dans les secteurs productifs.

C'est en vue de réaliser ces différents objectifs que devront être entreprises les différentes actions ci-après :

– soutenir des prises de participation dans les secteurs productifs ;

– accélération de la réforme de certains organismes financiers existants en vue d'accroître et de diversifier leurs ressources ;

– étude et mise en place d'un système de bonification destiné à privilégier les opérations prioritaires concernant les PME et l'agriculture ;

– étude sur le taux d'actualisation en vue de permettre à l'Etat et à ses organismes d'intervention en matière d'investissement, de pouvoir arbitrer objectivement entre le présent et l'avenir. Cette étude doit être complétée par une autre sur l'identification et l'évaluation des possibilités d'investissement pour une transparence des opportunités qu'offre le pays en matière d'investissements publics et privés ;

– étude et mise en place d'une banque du commerce extérieur ;

– en vue d'optimiser les conditions de mobilisation de l'épargne des ménages, la diversification des instruments de placement devra être effective. Il s'agira d'instituer ou de généraliser les bons du Trésor, les obligations, l'épargne contractuelle, le compte d'épargne avec régime fiscal privilégié, etc...

– diversification des titres de placement publics négociables. Il sera donné à certains organismes publics et à des grandes entreprises privées la possibilité de lancer des emprunts (SNI par exemple) ;

– développement en milieu rural des opérations d'épargne-crédit par le biais du système de coopérative et en favorisant le développement des caisses d'épargne populaires.

c) **Intermédiaires financiers non bancaires**

Compte tenu de l'importance de leur rôle dans la mobilisation de l'épargne, il y a lieu d'inciter les institutions financières non bancaires et notamment les organismes d'assurance à intervenir dans le financement de la production industrielle.

En outre, il sera procédé à l'étude et à la mise en place d'un organisme d'assurance-crédit spécialisé dans les opérations économiques et financières avec l'extérieur.

Une politique de diversification des produits devrait être mise en place pour le développement du marché des assurances en même temps qu'une action pour développer le système de réassurance et co-assurance.

Enfin, devront être étudiées et mises en place en temps opportun des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV).

d) **Marchés financier et monétaire**

Pour éviter que toute la charge de création de monnaie ne repose sur le refinancement de la Banque centrale, la mise en place effective d'un marché monétaire et d'une bourse des valeurs adaptés aux conditions nouvelles de l'économie nationale doit être accélérée, d'une part pour développer le marché inter-bancaire, et d'autre part pour que la création de monnaie par les banques s'appuie également sur une mobilisation des ressources sur ce marché.

L'intérêt d'un tel marché se fait sentir aussi pour permettre un accroissement des ressources grâce au placement des disponibilités publiques tant au niveau du trésor qu'à celui des organismes publics et para-publics.

La réglementation devra autoriser certaines institutions financières à alimenter les marchés monétaire et financier avec leurs réserves.

D/ POLITIQUE DE COOPERATION FINANCIERE INTERNATIONALE

L'examen de la situation actuelle a mis en exergue :

– la crédibilité et la solvabilité dont jouit le Cameroun tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;

– la bonne structure d'endettement extérieur du pays ;

– le profil satisfaisant du service de la dette extérieure.

Au demeurant est observée une tendance bien marquée à la baisse des subventions extérieures. Cette tendance risque de s'accentuer eu égard aux perspectives de l'évolution économique du pays.

Aussi, quatre types de financement seront-ils essentiellement recherchés au cours du VIe Plan :

- les subventions,
- le crédit d'Etat à Etat,
- le crédit acheteur,
- et le crédit financier.

Face à ces quatre types de financement et à la nécessité de maintenir les engagements extérieurs dans les limites raisonnables, le Cameroun, pays essentiellement agricole, et par conséquent soumis aux fluctuations des cours des produits de base et de ses réserves de change, ne pourra pas souvent recourir au marché financier international pour financer ses investissements.

La préférence qui sera marquée pour les autres types de financement est dictée par le souci constant de maîtriser l'endettement extérieur.

Une politique rationnelle de choix des investissements s'impose (programmation effective et annuelle des projets inscrits dans le plan de développement).

En outre, compte tenu des conditions de plus en plus difficiles du marché international, la politique gouvernementale doit s'orienter vers des projets à haute rentabilité financière et économique.

Enfin, l'épargne nationale devra être activement mobilisée pour le financement des investissements de manière à réduire autant que possible les emprunts extérieurs. A cet effet, il conviendra d'encourager de plus en plus les investisseurs institutionnels (CNPS, CNR, ONCPB, SNI) et les banques commerciales qui mobilisent la plus grande partie de cette épargne, à prendre une part plus importante aux financements, notamment par une intervention privilégiée sur un marché financier dont l'opportunité de création se révèle urgente.

Pour mieux asseoir cette stratégie, il conviendra de :

- redéfinir la politique actuelle de l'endettement ;

- définir les conditions les meilleures pour les emprunts extérieurs.

Afin d'éviter un endettement excessif, le gouvernement consolidera sa politique de coopération sans discrimination, reflet de son non-alignement authentique, mais orientera volontiers celle-ci en direction des pays et organismes susceptibles de lui accorder de l'aide à des conditions intéressantes.

Le VIe Plan sera marqué par une politique d'emprunt plus active. Toutefois, s'agissant plus particulièrement des prêts contractés sur le marché privé, la tendance sera comme par le passé à la prudence dans les interventions en tenant compte et surtout en orientant le produit de ces emprunts vers des projets productifs rentables susceptibles d'en secréter l'amortissement et notamment vers ceux tournés vers l'exportation.

Enfin, s'agissant de la dette indirecte, la politique d'octroi d'aval par l'Etat à différents organismes et sociétés sera encore plus encadrée afin d'éviter un trop grand engagement de l'Etat face à la viabilité d'une part et aux déséquilibres importants et durables de la structures financière de certaines unités bénéficiaires d'autre part. Pour ce faire, devront être clairement déterminées parmi les différentes catégories de sociétés d'Etat, celles pouvant bénéficier de différentes catégories de prêts et/ou d'avals.

28.2. FINANCEMENT DU VIe PLAN

Le VIe Plan doit répondre à l'exigence d'un développement équilibré et harmonieux entre les différentes ressources à mobiliser d'une part et leur affectation sectorielle d'autre part. Dans cette optique il convient de mobiliser au maximum les ressources privées et de lutter pour la promotion du secteur Industrie – PME – Artisanat.

A/ RESSOURCES

Le montant total des ressources financières à mobiliser au cours du prochain quinquennat s'élève donc à 4.148 milliards FCFA constants de 1982/83.

Le secteur public supportera 58,3% de l'enveloppe globale soit 2.419,3 milliards, contre 60% au Ve Plan Tandis que la part du secteur privé représentera 41,7% de celle-ci soit 1.728,7 milliards de FCFA 82/83 contre 40% au Ve Plan.

Conformément à l'option de développement endogène et auto-centré qui implique la nécessité de faire appel en premier lieu à nos efforts propres, les fonds publics locaux représenteront 42% du financement des programmes retenus. Il importe de rappeler que cette contribution suppose une activation d'une source d'appoint non négligeable que sont les emprunts publics dont principalement les possibilités statutaires de tirages sur la B.E.A.C.

En vue de compléter l'apport en ressources publiques locales, il sera sollicité une contribution publique extérieure de 16,3% soit 677,1 milliards en FCFA constants de 1982/83.

Le VIe Plan laissera, plus que par le passé, une large part de responsabilité à l'initiative privée.

C'est ainsi que, grâce entre autres à la création d'un environnement économique, financier et juridique favorable, et propice, le secteur privé contribuera pour 41,7% au financement du VIe Plan (contre 40% au Ve Plan) soit 1.728,7 milliards à concurrence de 34,7% environ de contribution privée locale et 7,0% de participation privée étrangère.

B/ EMPLOIS

L'allocation sectorielle des ressources traduit non seulement les priorités sectorielles mais également la nécessité d'un développement équilibré et harmonieux entre les différents secteurs.

A cet égard, il importe de rappeler que l'auto-suffisance et la sécurité alimentaire demeurent la priorité des priorités.

L'enveloppe à allouer au secteur de la production rurale aussi bien public, privé que communautaire s'élèvera à 1.082,6 milliards FCFA soit 26,1% du total des ressources, contre 23,7% au Ve Plan. Cette importance des fonds alloués au développement rural réaffirme la priorité accordée à l'agriculture dans notre processus de développement dans la mesure où elle constitue la base de l'économie.

Dans un pays aussi étendu que le Cameroun, les infrastructures de communication sont d'une importance capitale car elles conditionnent tous les efforts de développement. Aussi, le VIe Plan marquera-t-il une étape importante vers la poursuite des efforts remarquables déjà engagés par l'Etat au cours du Ve Plan en vue de renforcer et de moderniser ces infrastructures.

Les investissements prévus dans ce secteur au cours du prochain quinquennat s'élèvent à 829,7 milliards soit 20% de l'enveloppe globale du VIe Plan contre 21,1% au Ve Plan.

Eu égard au rôle moteur que doit jouer le secteur secondaire et dans la perspective d'une relance des activités agro-industrielles et de la redynamisation des PME/PMI, celui-ci bénéficiera d'une enveloppe de 709,3 milliards soit 17,1% de l'enveloppe globale contre 16,4% au Ve Plan.

Le VIe Plan se caractérise également par l'importance particulière accordée aux aspects sociaux. Cette priorité traduit notre option de justice sociale et vise le bien-être des populations qui restent au centre des préoccupations en matière de développement.

Tableau de Financement du VIe Plan (en milliards de FCFA constants de 1982/83)

EMPLOIS	Valeur	%	RESSOURCES	Valeur	%
I –					
I – Production rurale	1 082,6	26,1	I – Financement public local	1 742,2	42,0
- Agriculture	829,6	20,0	- Epargne budgétaire	1 018,7	24,6
- Elevage-pêche	128,6	3,1	- Autres fonds publics locaux	308,7	7,4
- Forêt-chasse	124,4	3,0	- Emprunts publics locaux	414,8	10,0
II – Secteur secondaire	709,3	17,1	II – Financement public extérieur	677,8	16,3
- Industrie	290,4	7,0	- Emprunts	639,8	15,4
- Artisanat-PME	66,4	1,6	- Subventions	37,3	0,9
- Mines-Energie	352,5	8,5			
III – Secteur tertiaire	170,0	4,1	III – Financement privé extérieur	290,4	7,0
- Commerce	53,9	1,3			
- Transports	74,7	1,8			
- Tourisme-Hôtellerie	41,4	1,0	IV – Financement privé local	1 438,3	34,7
IV – Infrastructure de communication	829,6	20,0			
- Ports et voies navigables	66,4	1,6			
- Routes et Ponts	477,0	11,5			
- Chemin de fer	24,9	0,6			
- Aéronautique	132,8	3,2			
- Météorologie	4,1	0,1			
- Postes et Télécommunications	124,4	3,0			
V – Enseignement-Culture-Santé	663,7	16,0			
- Enseignement-Formation	385,8	9,3			
- Jeunesse-Sport-ONPD	62,2	1,5			
Information-Culture	49,8	1,2			
- Santé-Affaires Soc. Condition fém.	165,9	4,0			
IV Urbanisme-Equip.Recherche	692,7	16,7			
- Urbanisme-habitat	514,4	12,4			
- Aménagement du Ter.	45,6	1,1			
- Equipement Adm.	74,7	1,8			
Recherche	53,9	1,3			
- Etudes et enquêtes	4,1	0,1			
TOTAL	4 148,0	100,0		4 148,0	100,0

TABLEAUX ECONOMIQUES D'ENSEMBLE (T.E.E.)

1. NOMENCLATURE DES OPERATIONS.

B&S:	Biens et services;
IMP:	Importations de biens et services;
EXP:	Exportations de biens et services;
PROD:	Production;
CI:	Consommation intermédiaire;
VA:	Valeur ajoutée;
RS:	Rémunération des salariés;
IINS:	Impôts indirects nets de subvention d'exploitation;
ENE:	Excédent net d'exploitation;
CCF:	Consommation de capital fixe;
DTI:	Droits et taxes sur importations;
RP:	Revenu de la propriété;
ID:	Impôts directs;
	Prestation de sécurité sociale;
PAS:	Allocations d'assistance sociale;
	Prestations sociales directes des employeurs;
	Cotisation à la sécurité sociale;
COSI:	Cotisations sociales imputées;
TCO:	Autres transferts courants:
RDB:	Revenu disponible brut;
CF:	Consommation finale:
EB:	Epargne brute;
	Formation brute de capital fixe;
INV:	Variation des stocks;
TCA:	Transferts en capital;
CF (+)	Capacité de Financement;
BF (−)	Besoin de financement./-

2. NOMENCLATURE DES SECTEURS INSTITUTIONNELS.

SQS:	Sociétés et quasi-sociétés non financières;
IF:	Institutions financières;
AP:	Administrations publiques;
IPSBL:	Institutions privées sans but lucratif au service des ménages
MEN + EI:	Ménages et entrepreneurs individuels;
R.D. M:	Reste du Monde.

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE (T. E. E.) PROJETE POUR 1990/91
(en milliards de FCFA de 1982/83)

EMPLOIS								OPERATIONS	RESSOURCES							
SQS	IF	AP	IPSBL	MEN + EI	RDM	B&S	TOTAL		SQS	IF	AP	IPSBL	MEN + EI	RDPM	B&S	TOTAL
						815,5	815,9	IMP						815,9		815,9
					969,1		969,1	EXP							969,1	969,1
						7126,2	7126,2	PROD	4330,3	352,0	444,2	23,8	1975,9			7126,2
2536,6	126,7	155,5	4,1	147,1			2970,0	CI							2970,0	2970,0
1793,7	225,3	288,7	19,7	1828,8			4156,2	VA	1793,7	225,3	288,7	19,7	1828,8			4156,2
848,8	47,6	284,4	19,3	88,5			1288,6	RS					1283,6			1288,6
270,4	18,6		0,1	28,4			317,5	HNS			317,5					317,5
448,9	152,5	–	–	1669,3			2270,7	ENE	448,5	152,5	–	–	1669,3			2270,7
225,6	6,6	4,3	0,3	42,6			279,4	CCF	225,6	6,6	4,3	0,3	42,6			279,4
						218,8	218,8	DTI			218,8					218,8
223,0	24,2	32,9	–	10,1	6,6		296,2	RP	59,7	36,1	33,3	–	94,2	72,9		296,2
153,6	21,4			30,3			205,3	ID			205,3					205,3
		32,3					37,2	PAS					37,2			37,2
				32,8			32,8	COSI			32,8					32,8
48,4	5,1	55,2	2,6	10,3	4,0		125,6	TCO	10,8		12,0	15,9	56,1	30,8		125,6
320,0	144,5	699,3	13,6	3104,5			4281,9	RDB	320,0	144,5	699,3	13,6	3104,5			4281,9
		369,0	12,7	2890,6			3281,3	CF							3281,3	3281,3
320,0	144,5	330,3	0,9	204,9			1000,6	EB	320,0	144,5	330,3	0,9	204,9			1000,6
432,4	6,8	209,7		291,6			940,5	INV							940,5	940,5
		1,9			0,7		2,6	TCA	1,9		0,7					2,6
– 110,5	+ 137,7	+119,4	0,9	–86,7			+ 60,8	CF (+) ou BF (–)						+ 60,8		+ 60,8
7510,9	1061,5	2587,2	74,2	10302,1	980,4	8160,9	30677,2	TOTAL	7510,9	1061,3	2587,2	74,2	10302,1	980,4	8160,9	30677,2

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE (T.E.E.) DE 1982/83.

(en milliards de FCFA courants)

SQS	IF	AP	IPSBL	MEN+EI	RDM	B & S	TOTAUX	OPERATIONS	SQS	IF	AP	IPSBL	MEN +EI	RDM	B&S	TOTAL
						574,7	574,7	IMP						574,7		574,7
					547,4		547,4	EXP							547,4	547,4
						4181,7	4181,7	PROD	2481,8	172,7	267,7	13,2	1245,3			4181,7
1439,0	65,6	95,9	2,3	107,7			1710,5	CI							1710,5	1710,5
1043,8	107,1	171,8	10,9	1137,6			2471,2	VA	1043,8	107,1	171,8	10,9	1137,6			2471,2
461,4	28,9	168,8	10,3	78,0			747,4	RS					747,4			747,4
168,8	12,1		0,3	20,8			202,0	IINS			202,0					202,0
305,1	62,6			996,0			1363,7	ENE	305,1	62,6			996,0			1363,7
108,5	3,5	3,0	0,3	42,8			158,1	CCF	108,5	3,5	3,0	0,3	42,8			158,1
						146,8	146,8	DTI			146,8					146,8
153,1	14,6	37,8		7,0	4,8		217,3	RP	74,2	24,1	17,5		37,1	64,4		217,3
104,0	12,7			27,1			143,8	ID			143,8					143,8
		23,5					23,5	PAS					23,5			23,5
				38,3			38,3	COSI			38,3					38,3
4,8	3,7	52,8		10,1	13,2		84,6	TCO	12,0		6,1	9,2	38,9	18,4		84,6
237,9	59,2	443,4	9,5	1803,2			2553,2	RDB	237,9	59,2	443,4	9,5	1803,2			2553,2
		248,7	9,0	1707,5			1965,2	CF							1965,2	1965,2
237,5	59,2	194,7	0,5	95,7			588,0	EB	237,9	59,2	194,7	0,5	95,7			588,0
341,8	4,5	127,4		206,4			680,1	INV							680,1	680,1
		1,9			25,8		27,7	TCA	1,9		25,8					27,7
−102,0	+54,7	+91,2	+0,5	−110,7			−66,3	CF (+) ou BF (-)						−66,3		−66,3
4504,1	488,4	1660,9	43,6	6167,5	591,2	4903,2	18358,9	TOTAL	4504,1	488,4	1660,9	43,6	6167,5	591,2	4903,2	18358,9

ACHEVE D'IMPRIMER SOUS LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE — YAOUNDE
République du Cameroun

CARTES DU CAMEROUN

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

CARTE GENERALE

LEGENDE

- Capitale d'Etat
- Chef lieu de Province
- Chef lieu de Departement
- Chef-lieu d'Arrondissement
- Frontière
- Limite de Province
- Limite de Département
- Route principale bitumee
- Route principale non bitumee
- Route secondaire
- Chemin de fer
- Aeroport
- Cours d'eau
- Zone forestiere

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATG, Yaoundé . J.M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

CARTE ADMINISTRATIVE

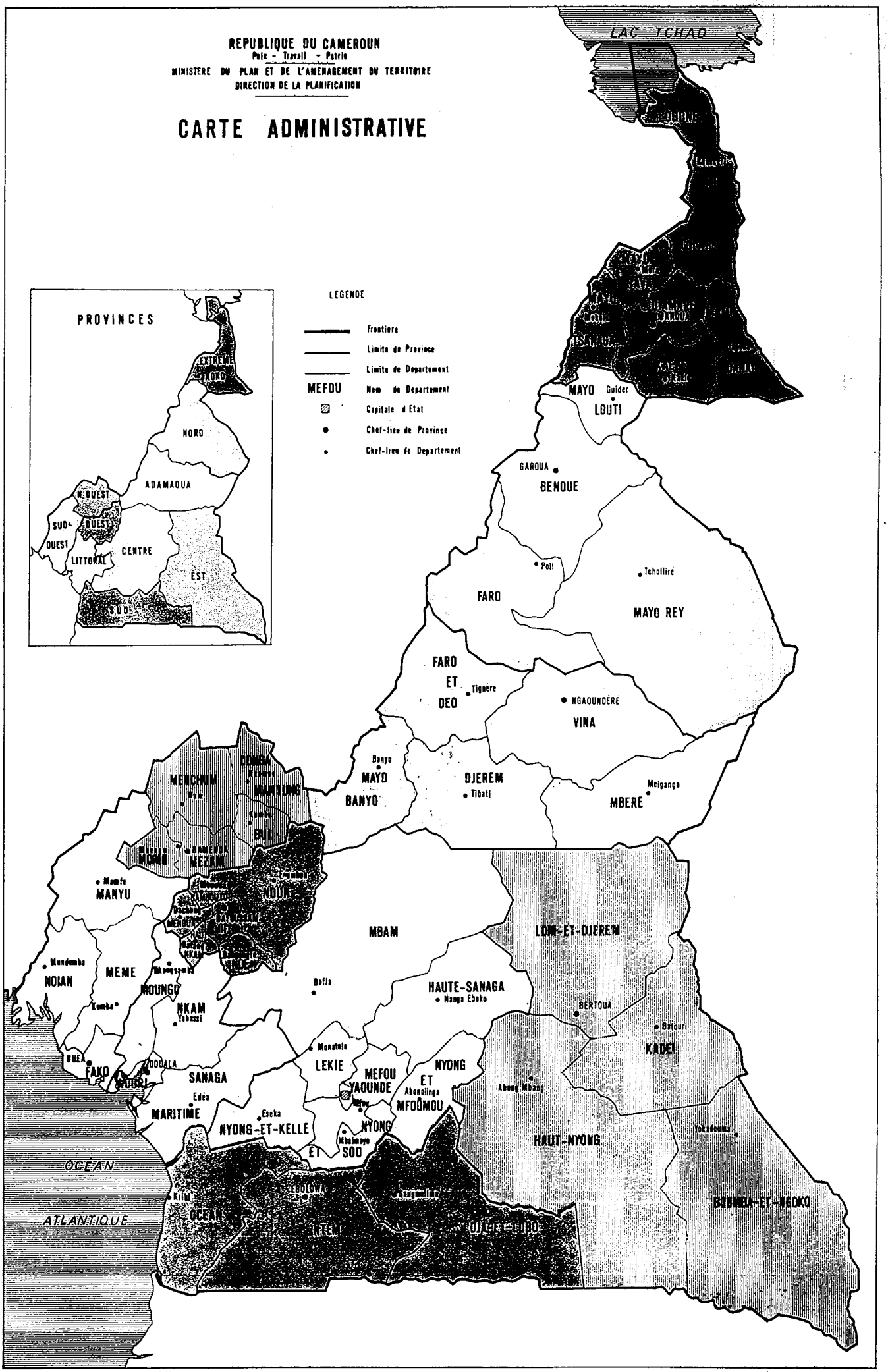

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATG, Yaoundé . J.M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

CARTE DE POPULATION
(DENSITE PAR DEPARTEMENT)

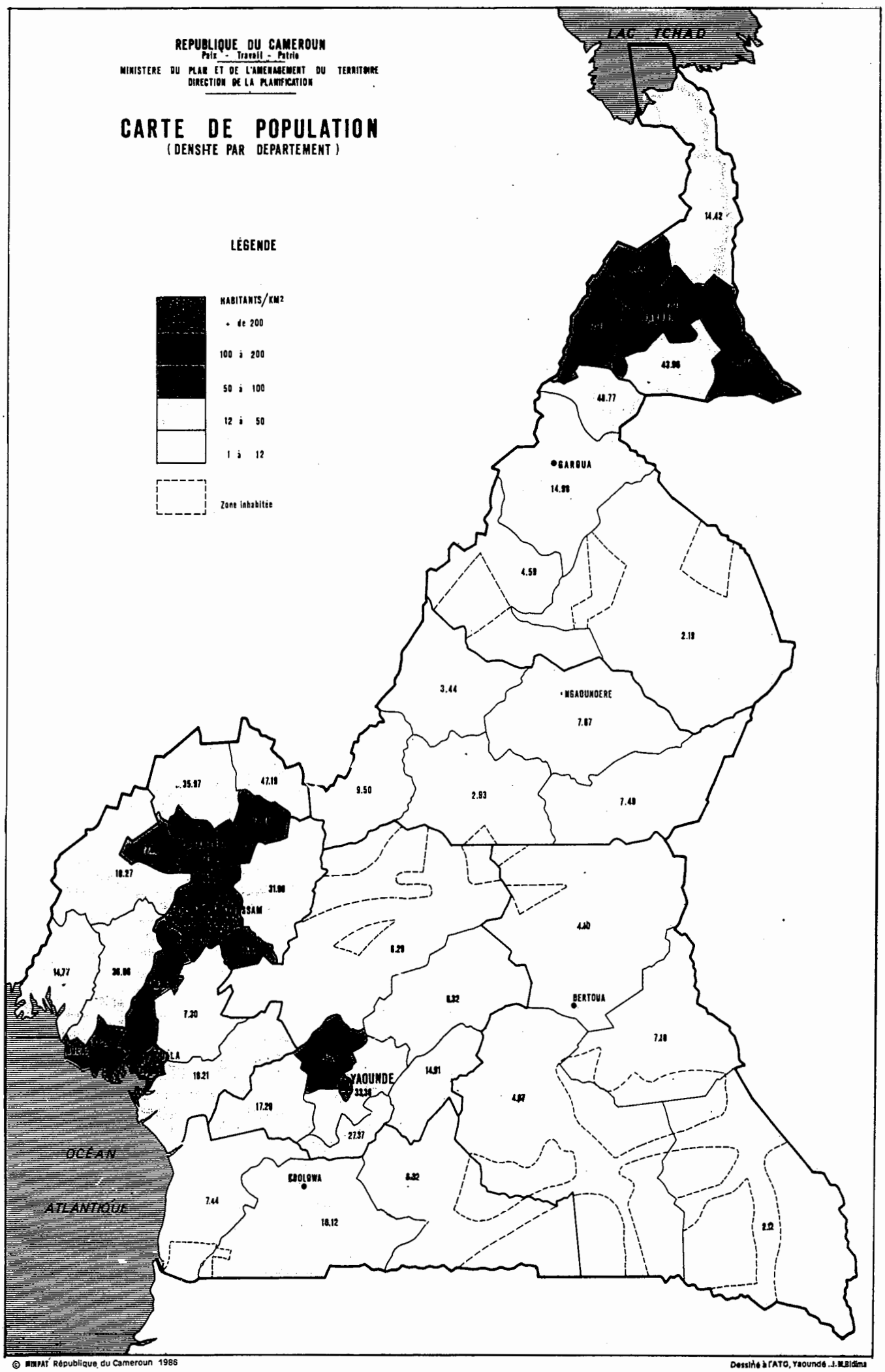

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATO, Yaoundé .J.M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

CARTE INDUSTRIELLE

PRINCIPALES PRODUCTIONS ET ACTIVITES

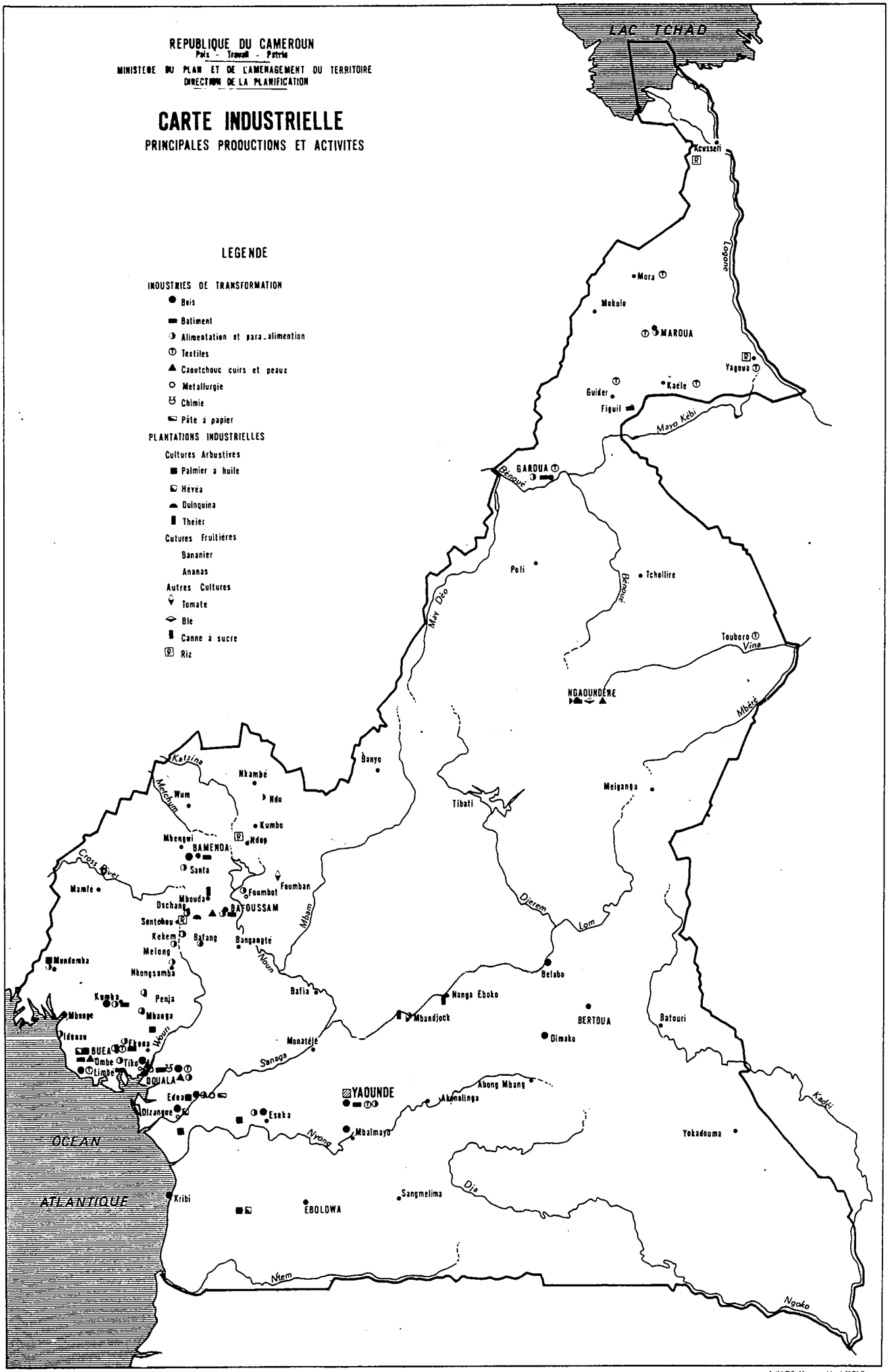

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATG, Yaoundé . J.M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

CARTE DES RESSOURCES MINIERES ET DE L'ENERGIE

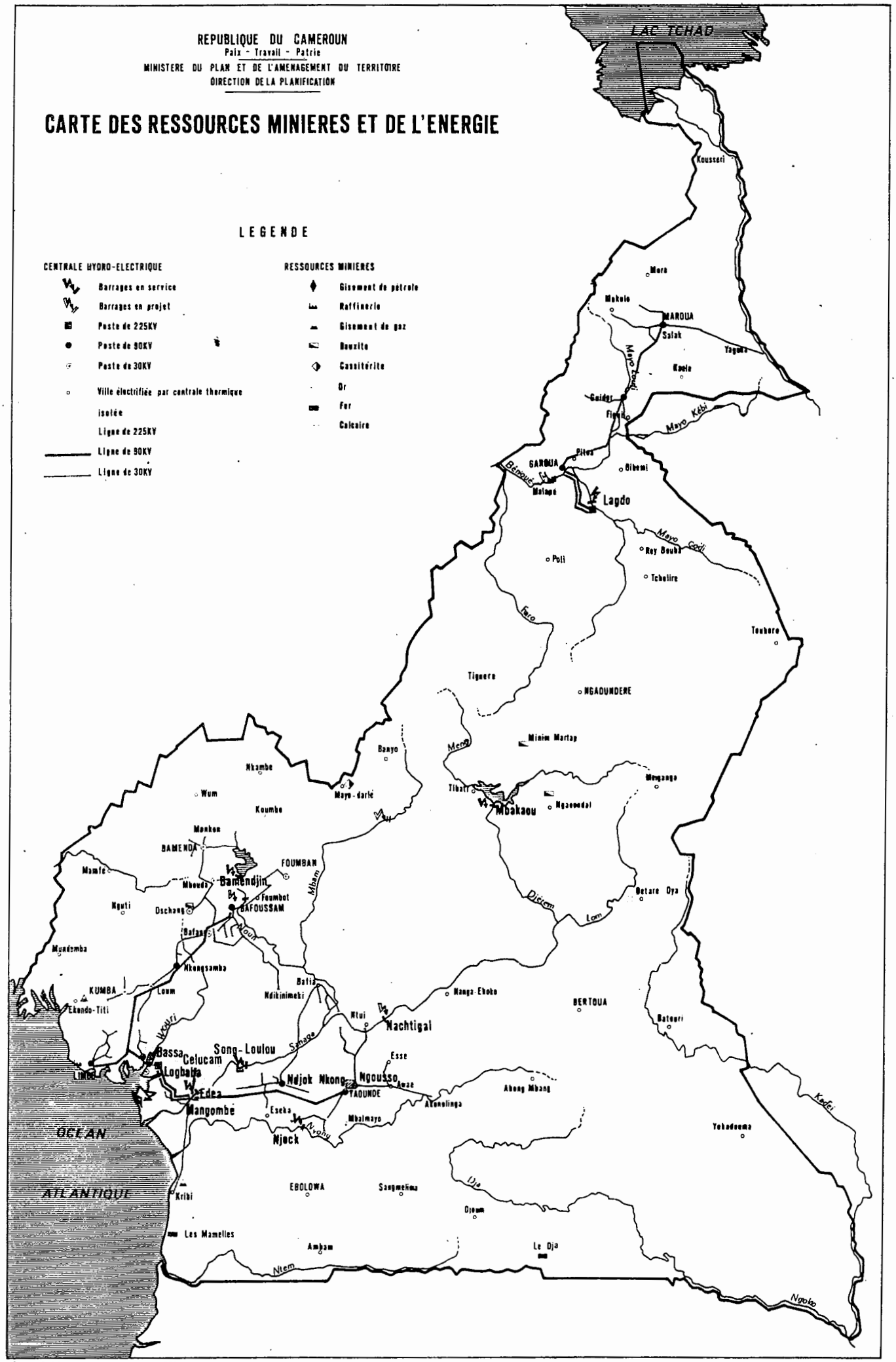

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATC, Yaoundé . J.M.Bidima

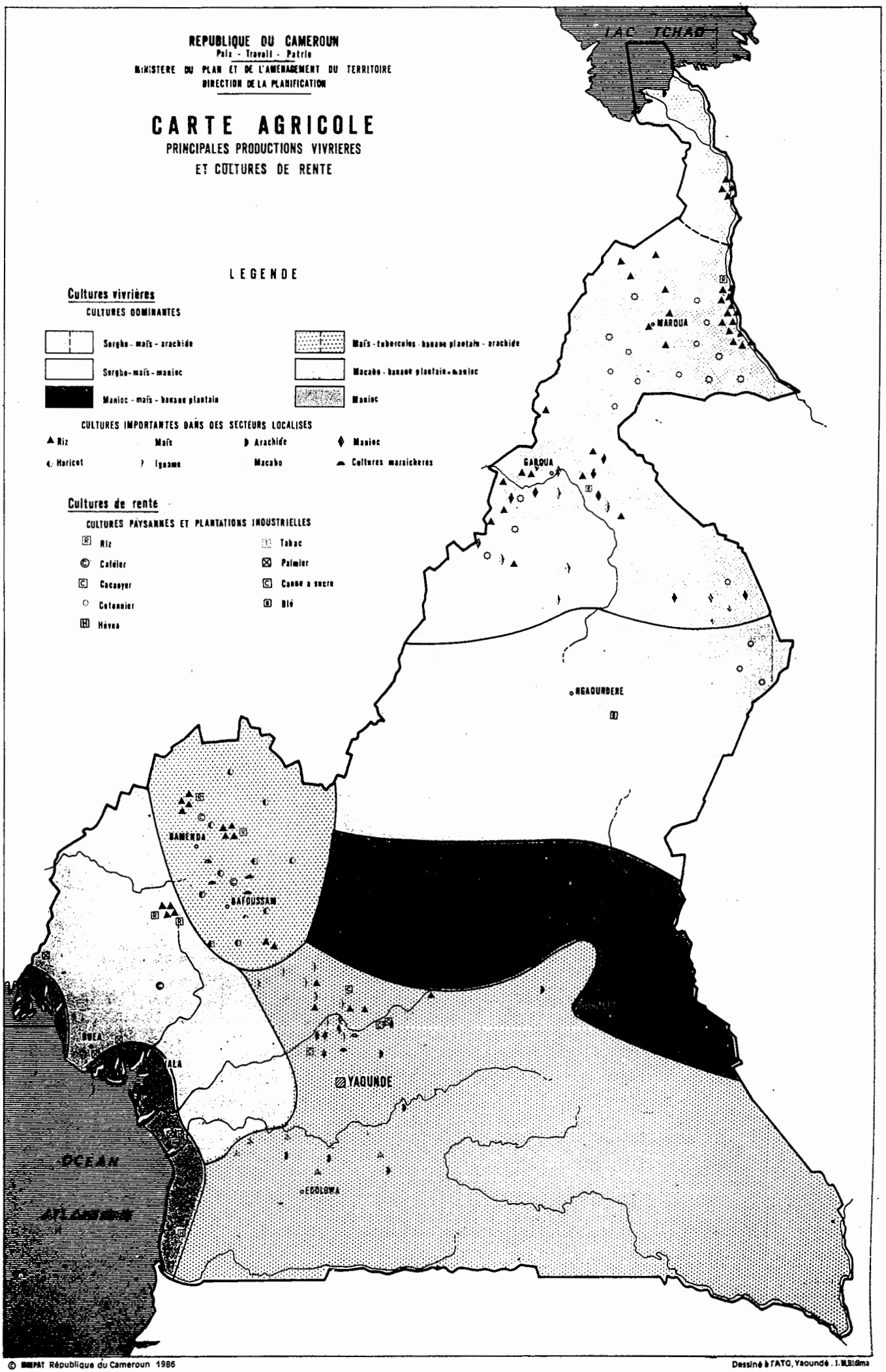

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATC, Yaoundé . I. M. Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix — Travail — Patrie

MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

CARTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES D'INTERVENTION AGRICOLE

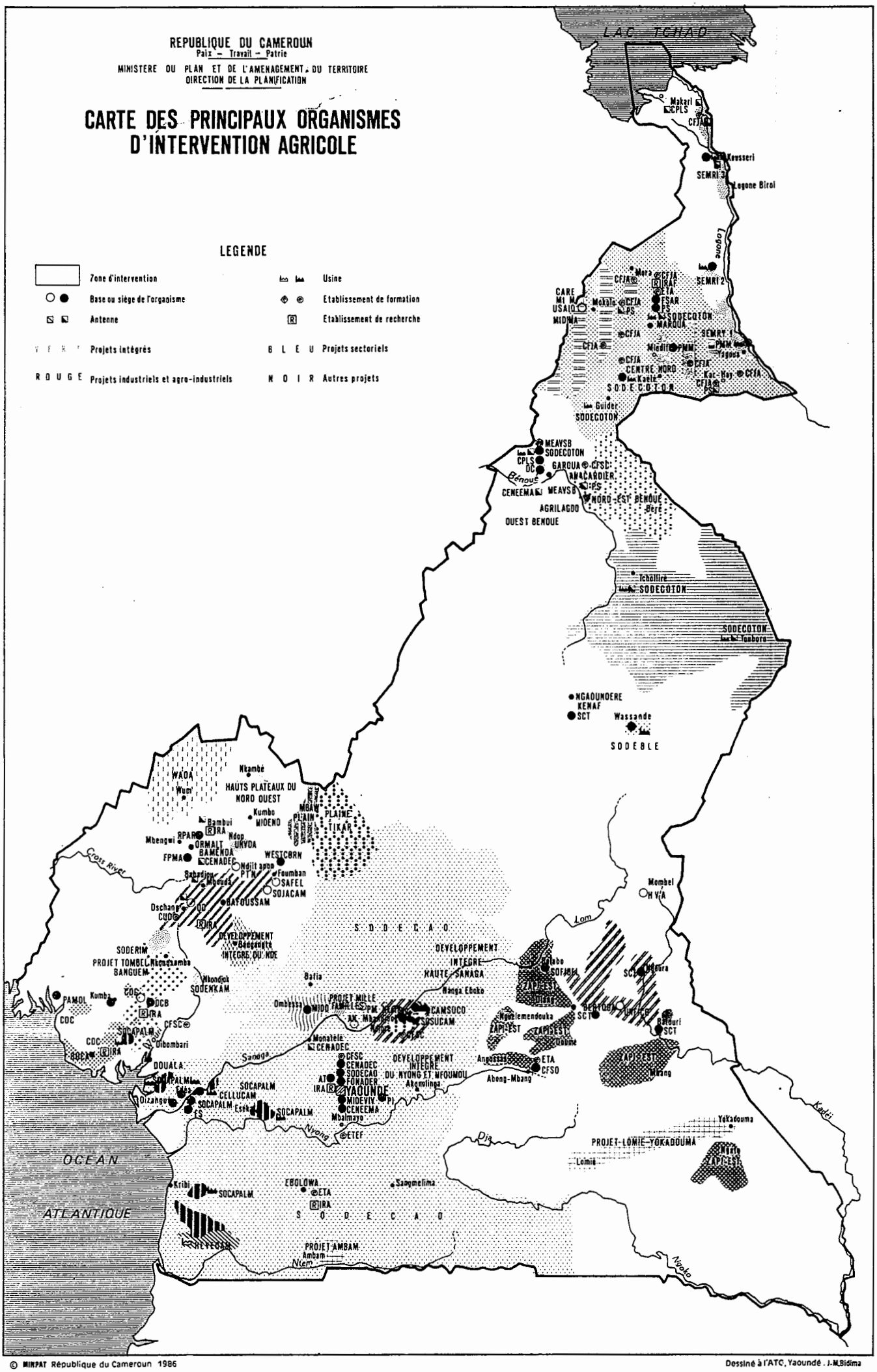

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATC, Yaoundé . J.-M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

CARTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES D'INTERVENTION PASTORALE

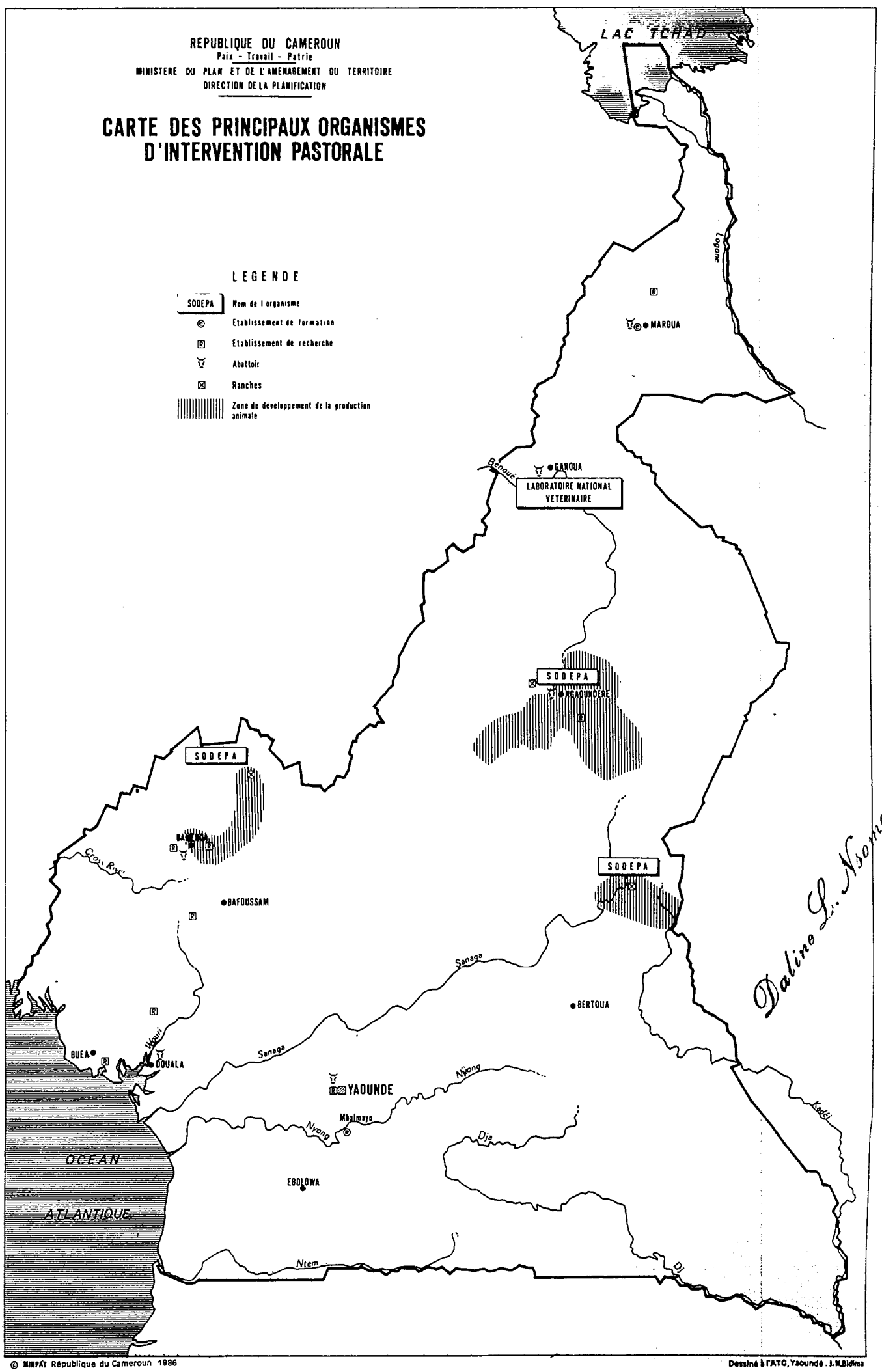

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATG, Yaoundé . J.M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

CARTE DES HABITUDES ALIMENTAIRES

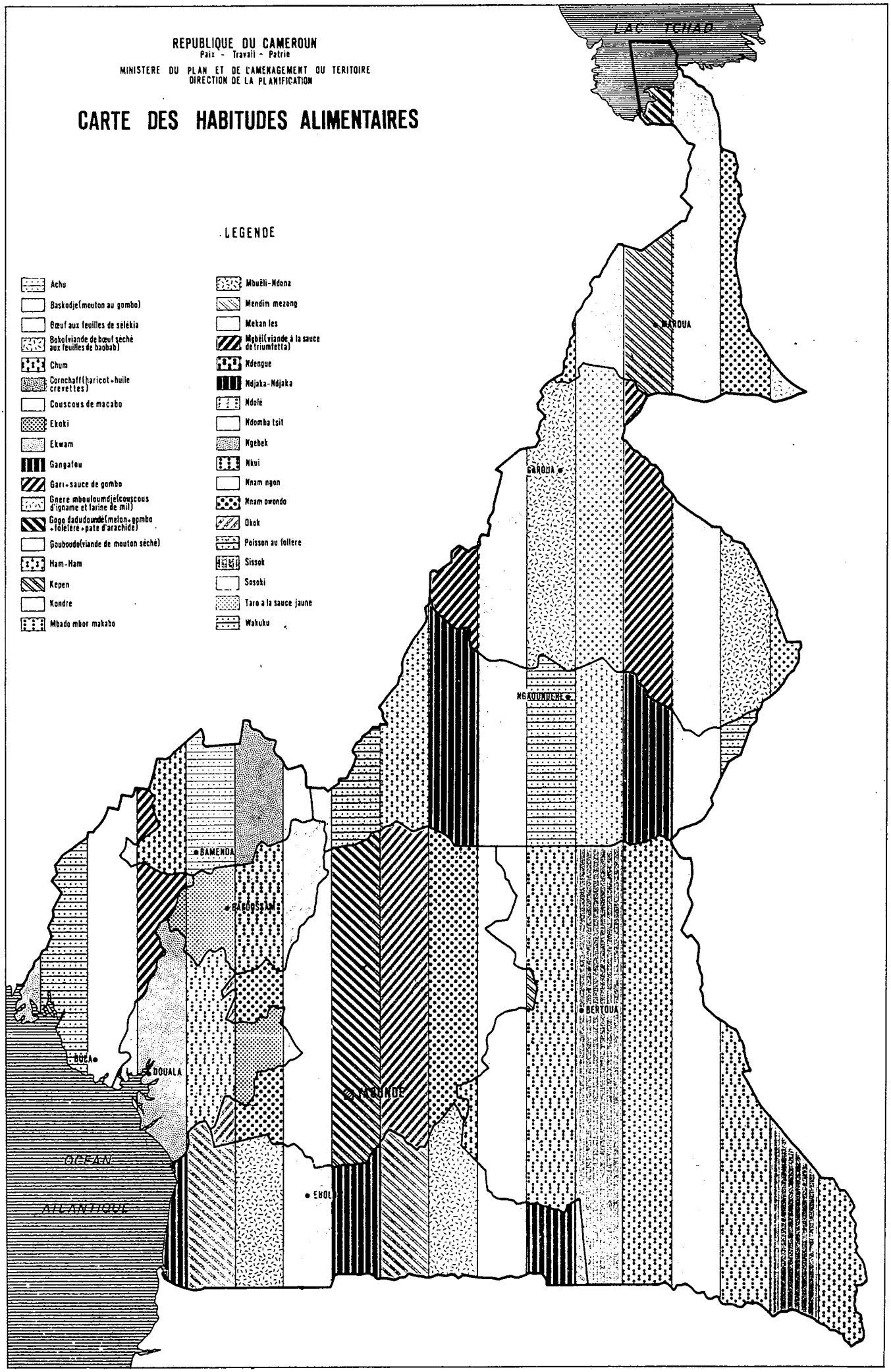

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATC, Yaoundé . J. M. Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PROVINCE DE L'EXTREME NORD

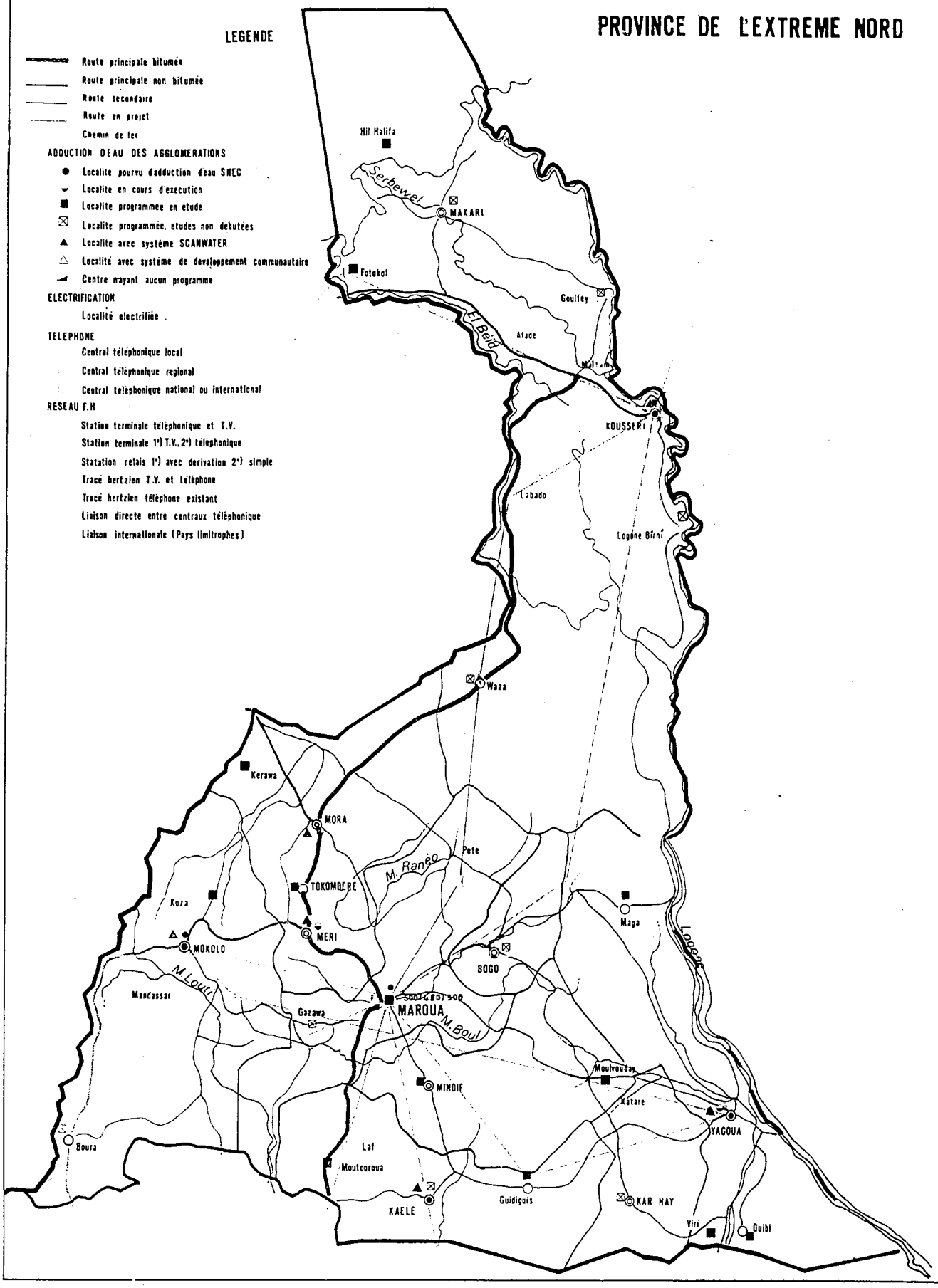

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATG, Yaoundé. J.M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PROVINCE DU NORD

LEGENDE

Route principale bitumée
Route principale non bitumée
Route secondaire
Route en projet
Chemin de fer

ADDUCTION D'EAU DES AGGLOMERATIONS

Localite pourvu d'adduction d'eau SNEC
Localite en cours d'execution
Localite programmee en etude
Localite programmee, etudes non debutées
Localite avec système SCANWATER
Localite avec systéme de developpement communautaire
Centre n'ayant aucun programme

ELECTRIFICATION

Localité electrifiée

TELEPHONE

Central téléphonique local
Central telephonique regional
Central telephonique national ou international

RESEAU F.H

Station terminale telephonique et T.V.
Station terminale 1°) T.V., 2°) téléphonique
Statation relais 1°) avec derivation 2°) simple
Tracé hertzien T.V. et telephone
Tracé hertzien telephone existant
Liaison directe entre centraux téléphonique
Liaison internationale (Pays limitrophes)

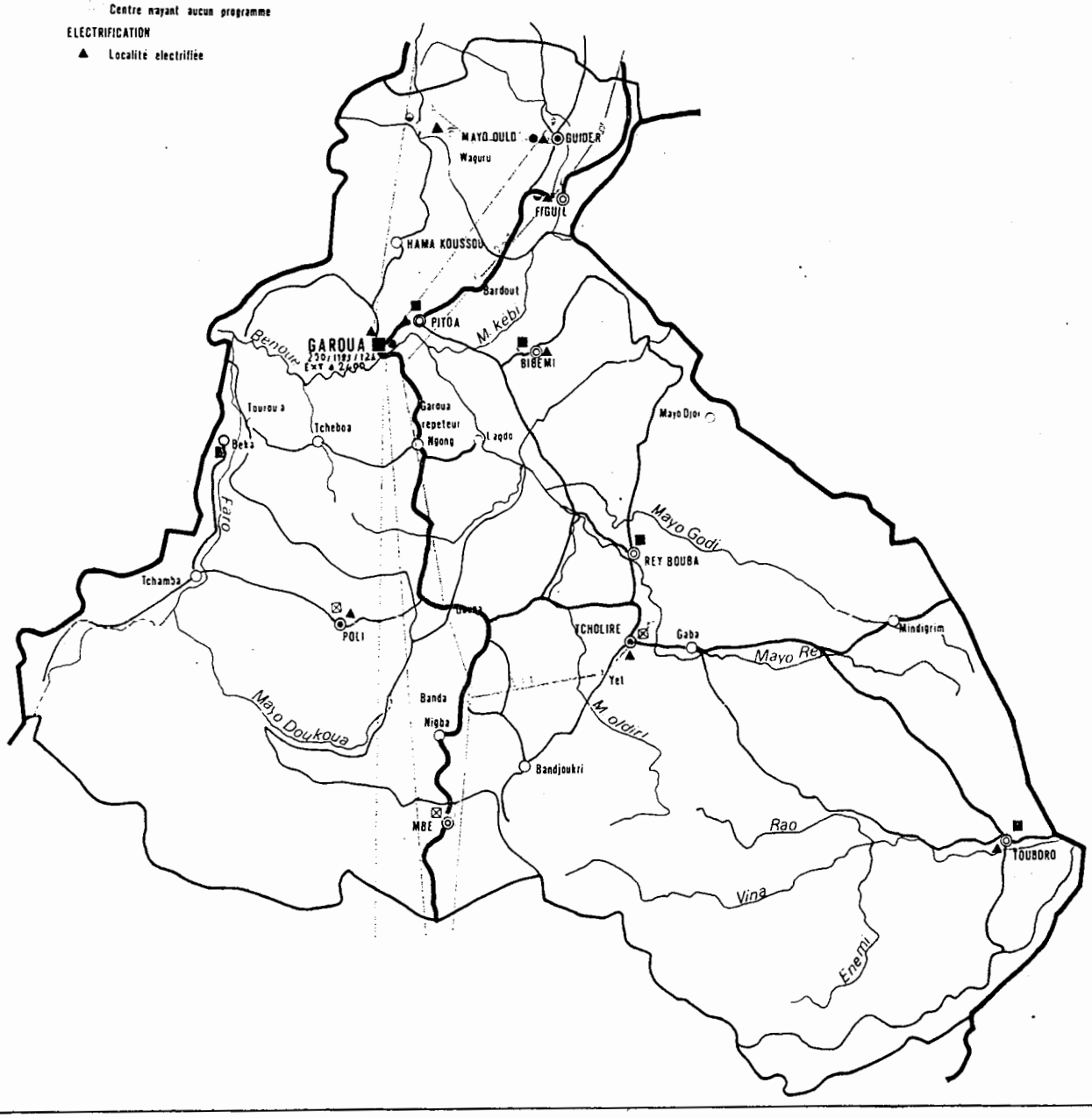

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessine à l'ATG, Yaoundé. J. M. Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PROVINCE DE L'ADAMAOUA

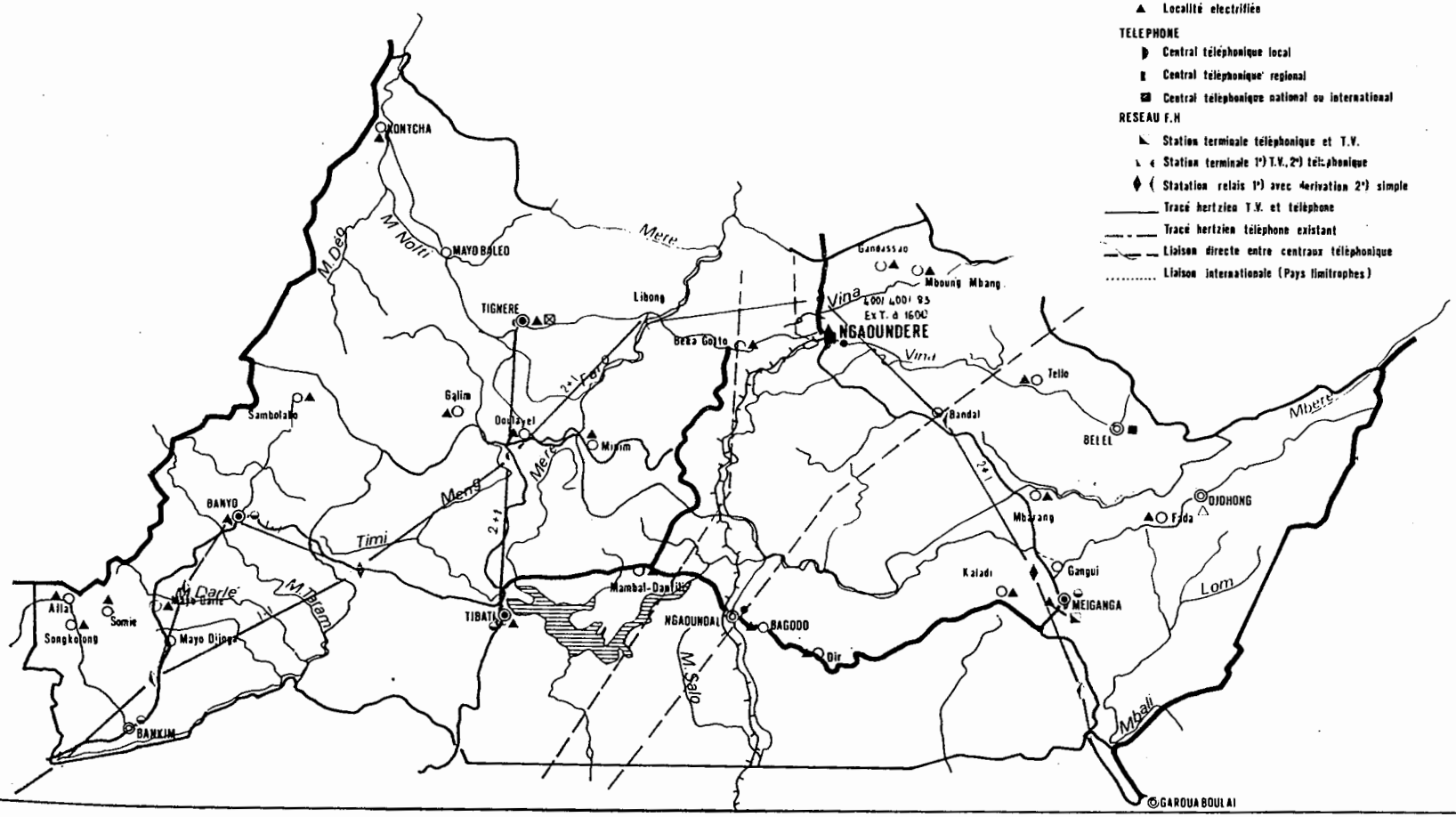

LEGENDE

- Route principale bitumée
- Route principale non bitumée
- Route secondaire
- Route en projet
- Chemin de fer

ADDUCTION D'EAU DES AGGLOMERATIONS

- Localité pourvu d'adduction d'eau SNEC
- Localité en cours d'exécution
- Localité programmée en étude
- Localité programmée, études non débutées
- Localité avec système SCANWATER
- Localité avec système de développement communautaire
- Centre ayant aucun programme

ELECTRIFICATION

- Localité électrifiée

TELEPHONE

- Central téléphonique local
- Central téléphonique régional
- Central téléphonique national ou international

RESEAU F.H

- Station terminale téléphonique et T.V.
- Station terminale 1°) T.V., 2°) téléphonique
- Statation relais 1°) avec derivation 2°) simple
- Tracé hertzien T.V. et téléphone
- Tracé hertzien téléphone existant
- Liaison directe entre centraux téléphonique
- Liaison internationale (Pays limitrophes)

© BUMPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATG, Yaoundé . J.M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PROVINCE DU NORD_OUEST

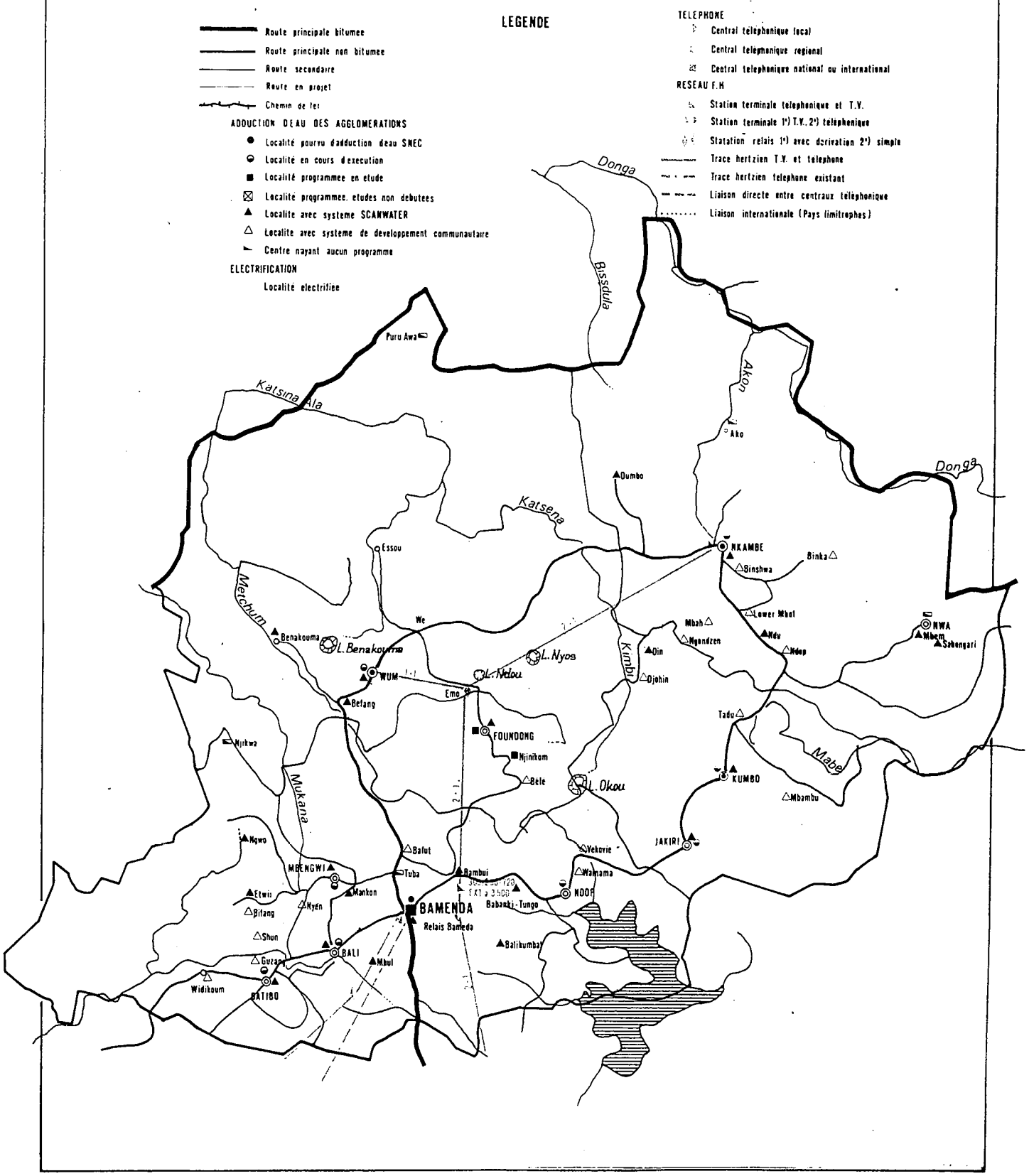

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessine à l'ATC, Yaoundé . I. M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PROVINCE DU SUD-OUEST

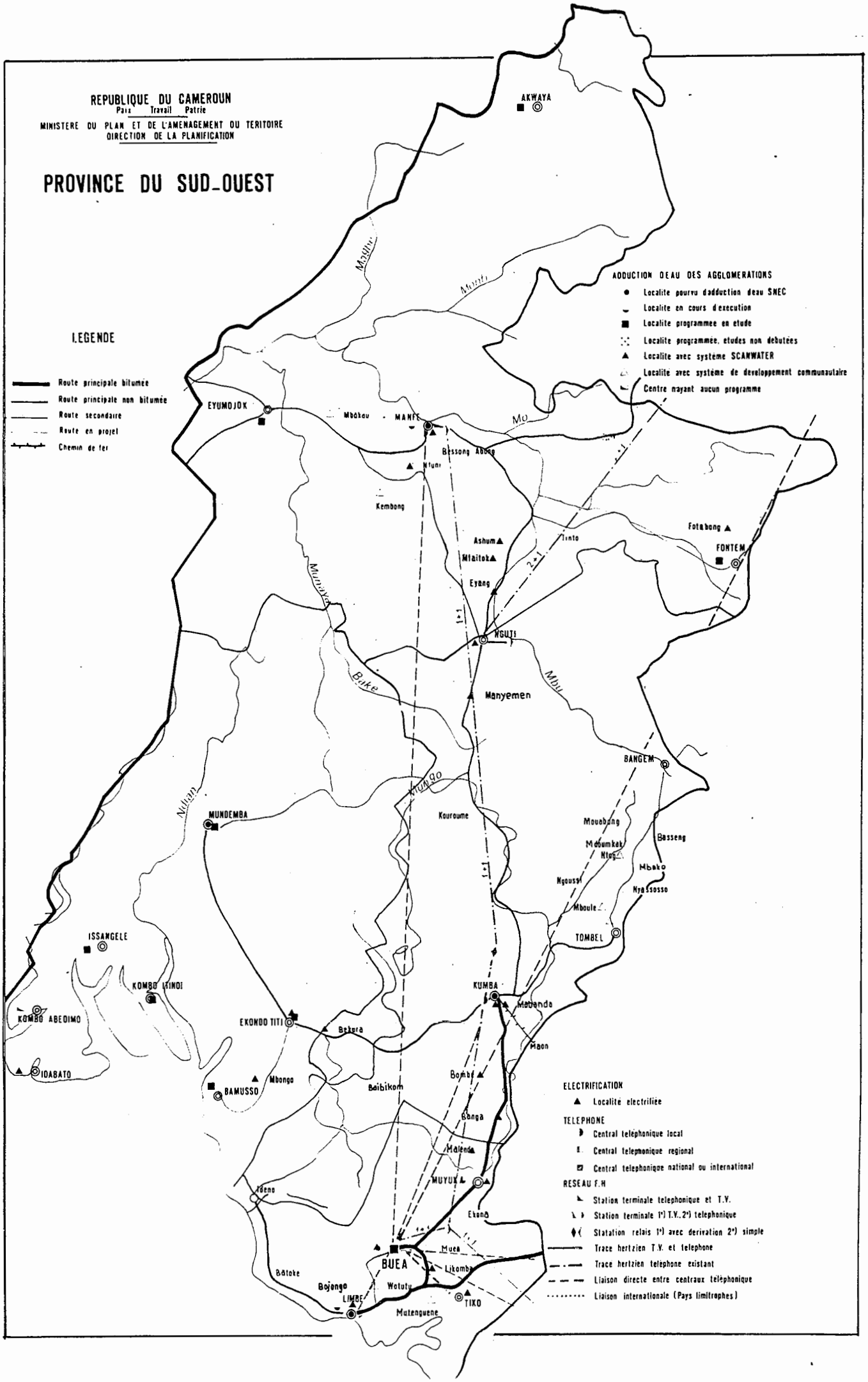

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PROVINCE DE L'OUEST

LEGENDE

- Route principale bitumée
- Route principale non bitumée
- Route secondaire
- Route en projet
- Chemin de fer

ADDUCTION DEAU DES AGGLOMERATIONS

- Localite pourvu d'adduction deau SNEC
- Localite en cours d'execution
- Localite programmée en etude
- Localite programmée, etudes non debutées
- Localité avec système SCANWATER
- Localité avec système de developpement communautaire
- Centre nayant aucun programme

ELECTRIFICATION

- Localité electrifiée

TELEPHONE

- Central téléphonique local
- Central téléphonique regional
- Central téléphonique national ou international

RESEAU F.H

- Station terminale téléphonique et T.V.
- Station terminale 1°) T.V., 2°) téléphonique
- Station relais 1°) avec dérivation 2°) simple
- Tracé hertzien T.V. et téléphone
- Tracé hertzien téléphone existant
- Liaison directe entre centraux téléphonique
- Liaison internationale (Pays limitrophes)

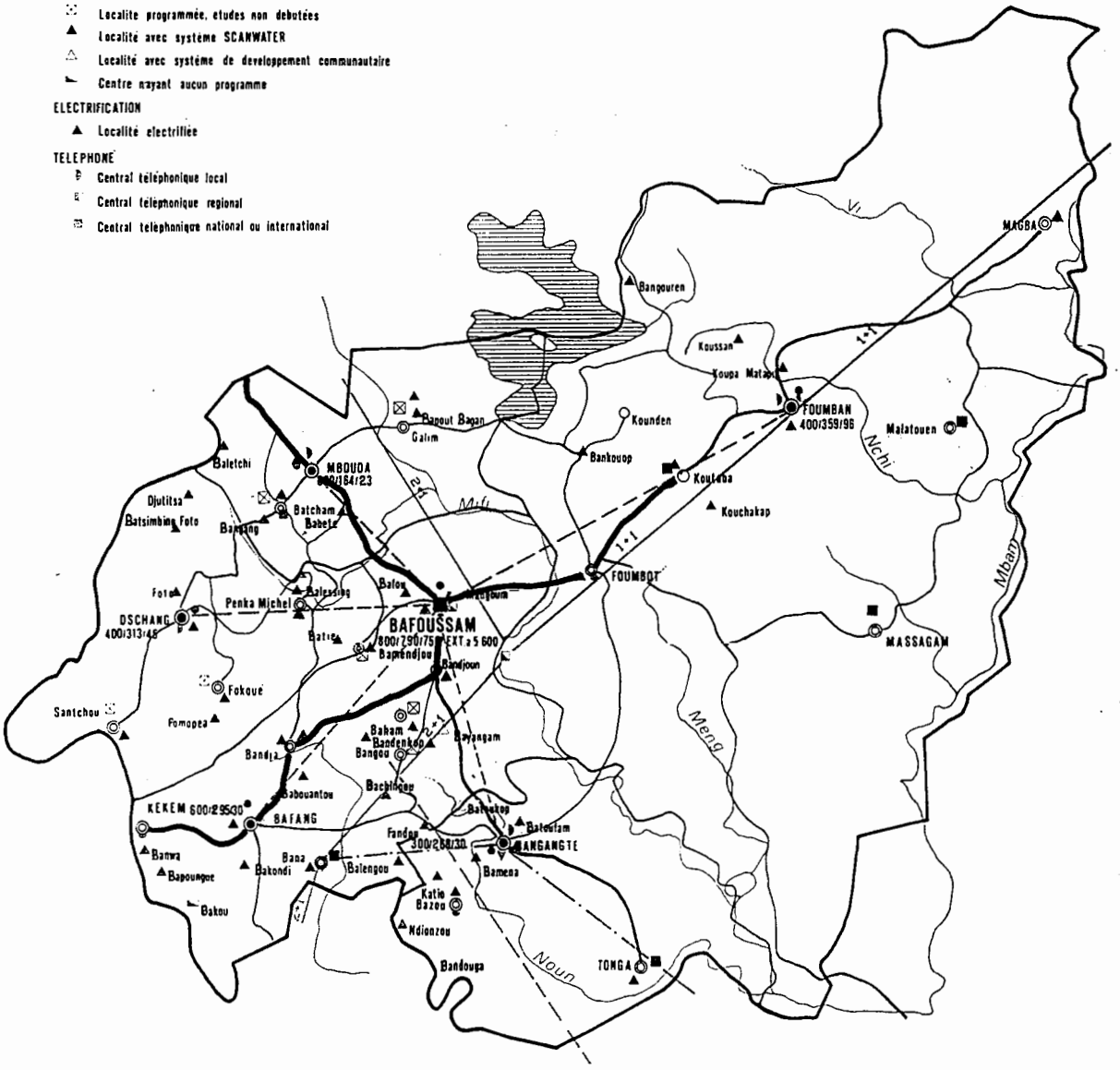

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PROVINCE DU LITTORAL

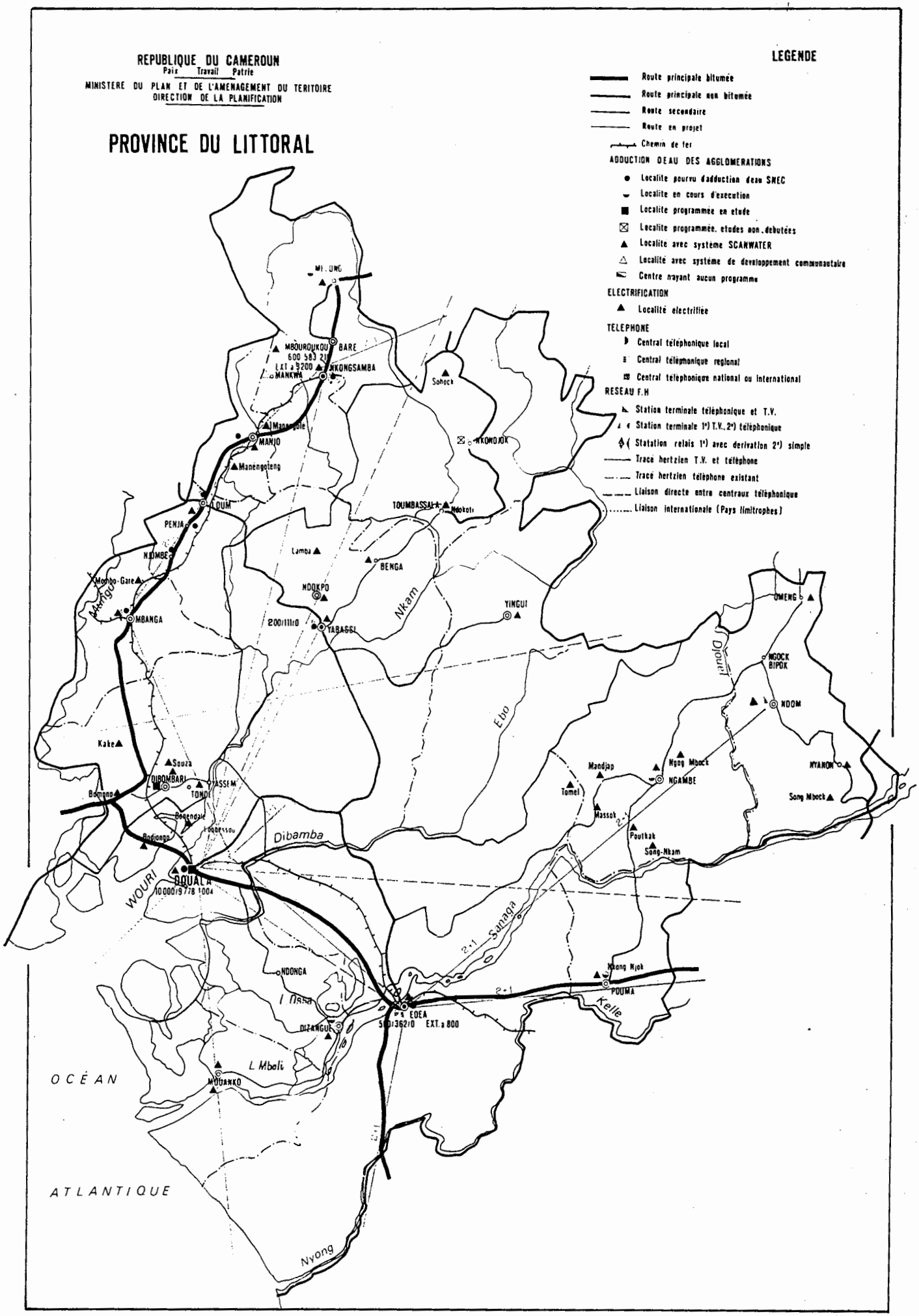

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATG, Yaoundé. J.M.Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PROVINCE DU CENTRE

LEGENDE

- Route principale bitumée
- Route principale non bitumée
- Route secondaire
- Route en projet
- Chemin de fer

ADDUCTION D'EAU DES AGGLOMERATIONS

- Localité pourvu d'adduction d'eau SNEC
- Localité en cours d'exécution
- Localité programmée en étude
- Localité programmée, études non débutées
- Localité avec système SCANWATER
- Localité avec système de développement communautaire
- Centre n'ayant aucun programme

ELECTRIFICATION

- Localité électrifiée

TELEPHONE

- Central téléphonique local
- Central téléphonique régional
- Central téléphonique national ou international

RESEAU F.H

- Station terminale téléphonique et T.V.
- Station terminale 1°) T.V., 2°) téléphonique
- Station relais 1°) avec dérivation 2°) simple
- Tracé hertzien T.V. et téléphone
- Tracé hertzien téléphone existant
- Liaison directe entre centraux téléphonique
- Liaison internationale (Pays limitrophes)

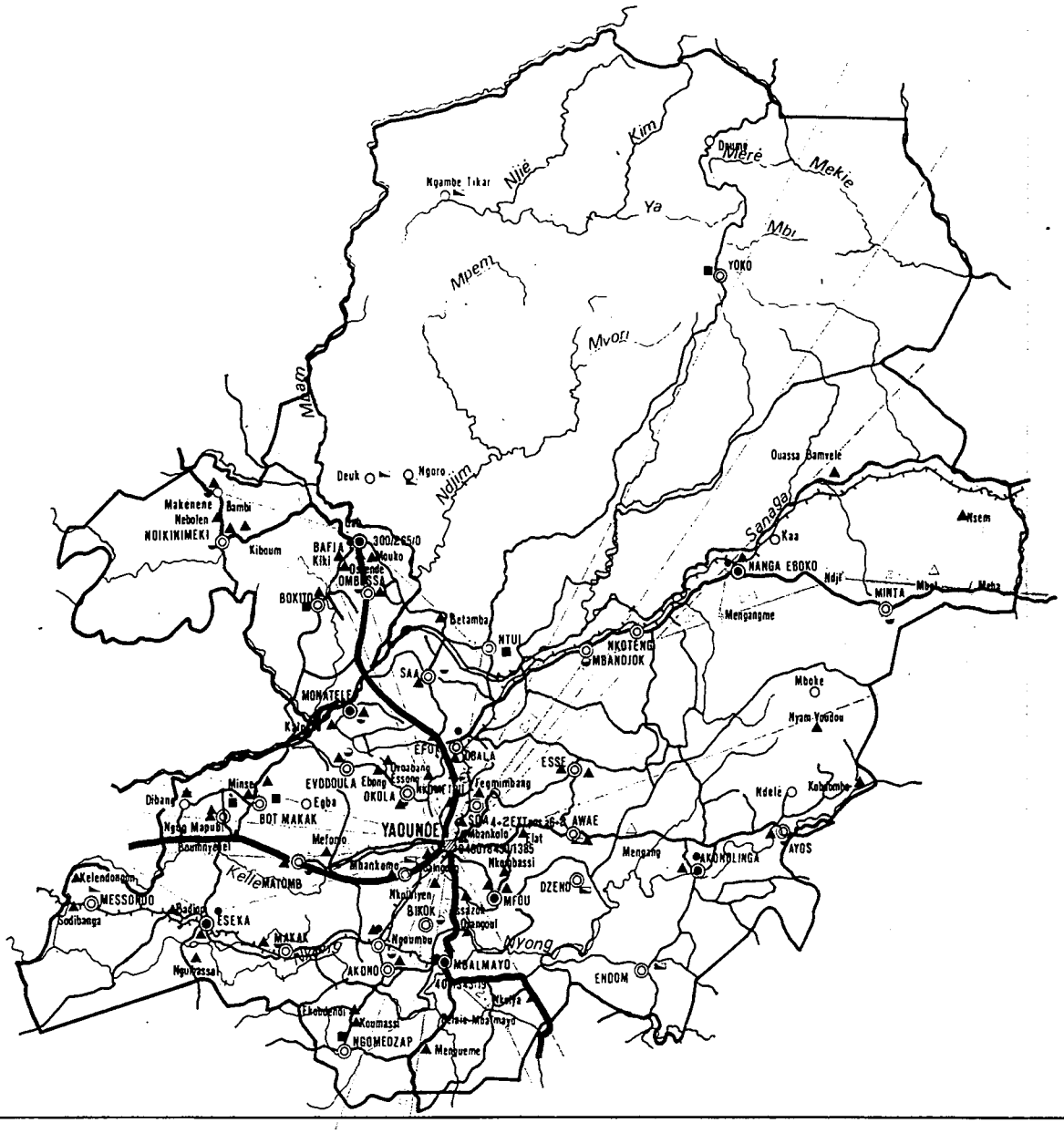

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATC, Yaoundé . J.M.Bidima

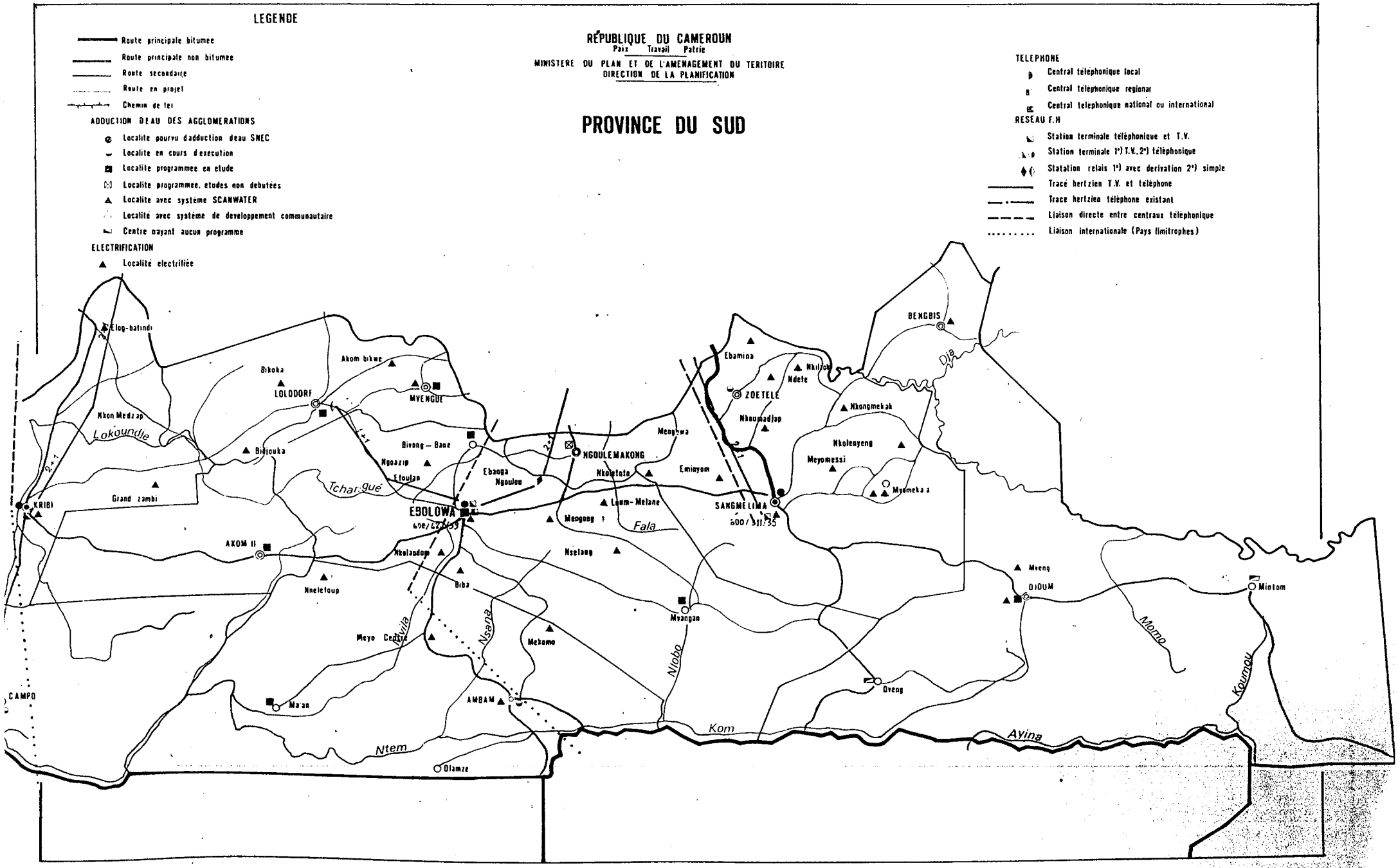

© MINPAT République du Cameroun 1986

Dessiné à l'ATC, Yaoundé . J. M. Bidima

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERITOIRE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PROVINCE DE L'EST

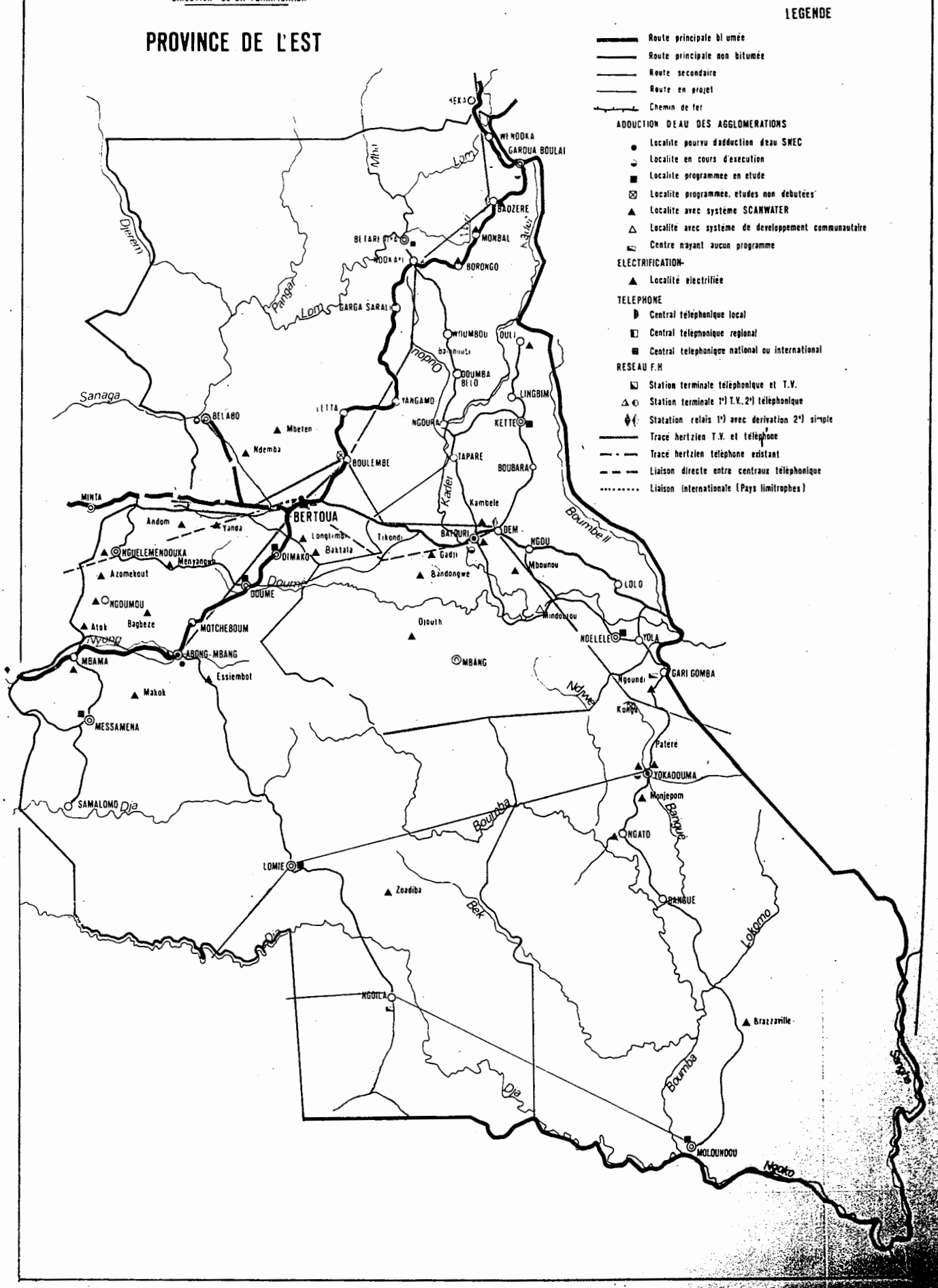

© MINPAT République du Cameroun 1986

ACHEVE D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE — YAOUNDE
République du Cameroun